HISTOIRE

D'UNE AME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE SAPIA, RUE DU DOYENNÉ, 12.

HISTOIRE

D'UNE AME

PAR

M. DE GENOUDE

SUIVIE DE QUELQUES FRAGMENTS

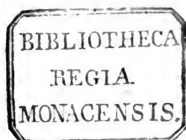
SUR LE PLESSIS-AUX-TOURNELLES.

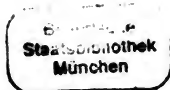


PARIS
LIBRAIRIE DE PERRODIL, ÉDITEUR,
RUE DE CHARTRES, 12.

—

1844.





HISTOIRE

D'UNE AME.

Mon cher ami, je ne puis mieux rassurer ceux qui ne me connaissent pas, et qui craignent que je ne sorte de la voie dans laquelle je marche depuis longtemps, et dans laquelle je veux vivre et mourir, qu'en vous disant comment je suis arrivé au Christianisme. Vous saurez ainsi l'histoire de mes idées, vous assisterez au travail de mon esprit, vous comprendrez comment je suis arrivé, par l'examen et par la conviction, aux pieds de Jésus-Christ, pour lui dire comme Thomas : « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu, » et vous verrez s'il est possible que rien puisse jamais m'en détacher.

Il faut que je reprenne tous les événements de ma vie, que je recueille tous mes souvenirs, ce qui présente bien quelques difficultés, après plus de trente années ; mais comme je répondrai ainsi à toutes les attaques, et que je puis être utile à des jeunes gens qui se trouveraient dans la situation où j'ai été moi-même, je me résous à écrire cette histoire des premières années de ma vie. Ce sera l'histoire d'un siècle dans celle d'un individu, il est peu d'intelligences qui n'y trouvent leur chapitre.

CHAPITRE PREMIER.

Le premier âge. — Description de la vallée du Graisivaudan.

Je suis né à Montélimart, dans la province du Dauphiné, à l'époque de la terreur; et, dès l'âge de deux ans, j'ai été conduit à Grenoble, dans la belle vallée du Graisivaudan; Grenoble, ancienne ville du Parlement, une des villes de France où l'esprit est le plus cultivé. Les grandes catastrophes de la révolution m'ont été inconnues, quoique tout le monde en fût occupé autour de moi. Les premiers faits dont mon imagination ait été frappée sont l'arrivée du pape Pie VI à Grenoble, en 99, et le concours immense de personnes qui se pressaient autour de lui; je me souviens aussi de la foule qui couvrait la place de la prison afin de voir sortir des jeunes gens que l'on allait fusiller pour avoir accompagné des émigrés, et qui chantaient en mourant le *Réveil du peuple*. Les craintes que répandit la défaite de Schérer dans la mêmeannée sont la seule *terreur* que j'aie connue. Grenoble était rempli d'Italiens qui fuyaient devant les armées de Souvaroff. Je me rappelle encore qu'on parlait de cacher ce qu'on avait de plus précieux. Les alarmes qui s'étaient répandues, une fois dissipées, je ne songeai plus à demander ce qui se passait. Voici la raison de mon indifférence pour les objets extérieurs; je vivais alors dans un monde idéal. J'aimais passionnément la lecture : j'avais lu l'*Iliade*; je pleurais sur Hector, traîné autour de Troie par Achille, et sur Priam, redemandant le corps de son fils. Après l'Iliade,

je lus la *Jérusalem* : Tancrède était mon héros. Je savais le poëme du Tasse par cœur ; l'Arioste me ravissait. Dans mes jeux avec mes condisciples, je leur donnais les noms de tous les héros de l'*Iliade* ou des chevaliers de la *Jérusalem* et du poëme de Roland.

Je me souviens aussi des combats que nous livrions dans l'intérieur de l'école, où plusieurs fois j'ai été choisi comme négociateur. J'étais très-sensible à l'harmonie des vers de Virgile, et je me vois encore à deux lieues de Grenoble, dans la maison de campagne de mon père, au milieu d'un verger, couché sur l'herbe, au pied des montagnes de la rive droite de l'Isère, et répétant, en pleurant d'admiration, ces vers de la première églogue :

Fortunate senex ! hic inter flumina nota
Et fontes sacros frigus captabis opacum.

Heureux vieillard, ici au milieu des fleuves qui vous sont connus, et des ruisseaux sacrés, vous goûterez la fraîcheur de l'ombre.

Et ceux-ci :

Ite meæ, quondam felix pecus, ite capellæ
Non ego vos posthac viridi projectus in antro
Dumosa pendere procul de rupe videbo.
Carmina nulla canam, non me pascente capellæ
Florentes cytisos nec salices carpetis amaras.

Allez, ô mes chèvres, troupeau naguère heureux, allez ; couché dans un antre verd, je ne vous verrai plus suspendues à un rocher couvert de buissons, je ne chanterai plus de vers, vous n'irez plus brouter, sous ma conduite, les cytises fleuris et les saules amers.

C'est ainsi que tout développait en moi l'imagination, après la mémoire, la première des facultés qui s'éveille en nous.

Vous dire que je suis né dans la province du Dauphiné, et que j'ai grandi au pied des Alpes, sur les bords de l'Isère, au milieu de cette vallée du Graisivaudan que tous les voyageurs admirent à l'égal des plus beaux pays de la Suisse, c'est vous rappeler que mes premiers regards se sont reposés sur des montagnes. Fénélon a peint quelque part ces rochers dont le sommet fend les nues. Une glace éternelle couvre leur front, et des torrents pleins de neige descendent de leurs pics. Au-dessous on voit de vastes forêts de sapins qui paraissent aussi vieux que la terre où ils sont plantés, et qui portent leurs branches épaisses jusque vers les cieux. Ces forêts ont sous leurs pieds de gras pâturages sur la pente de la montagne. C'est là qu'on voit errer les taureaux et les brebis ; là coulent mille ruisseaux d'une eau limpide. Au dessous de ces pâturages, le pied des montagnes est comme un jardin. Nulle part le printemps n'est plus doux ni l'automne plus beau. Encore aujourd'hui, quand je veux reproduire en moi les impressions les plus vives que j'ai reçues de la nature, je me reporte à ces jours où je partais de Grenoble pour aller chercher des plantes dans les Alpes, car la botanique et la lecture ont été les passions de mon enfance. Je revois encore ces forêts si vertes, ces côteaux si fleuris, ces cascades tombant en gerbes d'eau et de lumière, ces cytises avec leurs grappes jaunes suspendues à nos rochers, ces nuages glissant à travers les pics

des montagnes, ces brouillards fantastiques de nos forêts de sapins, j'entends les chants des oiseaux, le cri des aigles, le roulement des torrents, la sonnette des troupeaux; je revois ces soldanelles et ces violettes que je cueillais d'une main, tandis que de l'autre je prenais de la neige pour étancher ma soif; et ces silené, et ces myosotis, qui tapissent des bancs énormes de pierre de leur couleur bleue et rose, et ces gentianes azurées, et ces anémones, et tout cet essaim brillant de plantes, dont la délicatesse et la grâce contrastent avec l'horreur des précipices où elles croissent.

L'amour que j'avais pour la botanique m'attirait sans cesse dans les Alpes. La botanique, comme l'a dit Fontenelle, n'est pas une science sédentaire et paresseuse qui se puisse acquérir dans le repos et dans l'ombre d'un cabinet, comme la géométrie et l'histoire. Elle veut que l'on coure les montagnes et les forêts, que l'on gravisse des rochers escarpés, que l'on s'expose au bord des précipices. Les seuls livres qui peuvent nous instruire à fond de cette matière ont été jetés au hasard sur toute la surface de la terre, et il faut se résoudre à la fatigue et au péril de les chercher et de les ramasser.

La vallée du Graisivaudan est toute resserrée entre des montagnes. Je devançais souvent le soleil dans mes excursions. Rien n'est plus beau que de le voir, en se levant, frapper les sommets de nos Alpes d'une lumière encore plus vive que les reflets de la neige, et laissant le soir, lorsqu'il se couche, une couleur de pourpre sur tous les glaciers qui couronnent notre val-

lée. Aucun spectacle ne peut se comparer à l'éclat de notre soleil en automne. Toutes les nuances des couleurs se fondent tour-à-tour dans l'azur du ciel, qui passe de la flamme la plus vive à la teinte la plus douce.

A treize ans, je partais avec une boîte sur le dos et un livre dans ma poche, et j'allais souvent seul passer deux ou trois jours dans les châlets des montagnes, lisant et herborisant. Je renonce à peindre le plaisir que j'éprouvais à chaque nouvelle observation sur l'organisation des plantes, sur les merveilles du *drosera*, qui croît dans nos marais, et fait mourir l'insecte qui se pose sur sa fleur et menace son existence; sur le nymphæa, qui monte à la surface de l'eau quand la fécondation doit s'opérer, et qui referme après sa corolle et redescend dans le lac. Les premiers sentiments d'admiration que j'aie éprouvés pour Dieu me sont venus de la contemplation de nos Alpes et des plantes dont elles sont tapissées.

Combien de fois, suspendu sur un précipice, je me plaisais à contempler le fond de cet abîme; ou bien, couché sur les bords d'une rivière ou d'un lac des montagnes, je jouissais de voir le soleil se jouer dans les replis de l'eau. Le moindre vent qui agitait la surface des lacs, les arbres dont les ombres se balançaient dans l'air, sur la terre et dans l'eau, suffisaient pour me plonger dans mille rêveries. Je m'asseyais, je lisais, je descendais dans les précipices, je m'attachais aux rochers; je gravissais les rocs les plus escarpés, je pénétrais dans des grottes où les oiseaux du ciel et quelques bergers entraient seuls. Je ne pensais pas. Pourrais-je

donner ce nom à une succession rapide des sensations et des sentiments les plus doux? Je ne puis comparer cet état qu'à un songe, mais à un songe comme on n'en fait jamais. Ces idées chimériques, ajoutées au sentiment de l'existence, sont bien plus vives que si elles étaient retracées dans le sommeil : je m'unissais à tous les objets extérieurs; je prenais possession de la vie.

Ce sentiment est très-doux, c'est le sentiment entier de l'existence. Il ne saurait être éprouvé par toutes les âmes, ni dans toutes les situations. Pour en goûter le charme, il faut, comme l'a dit Rousseau, que le cœur soit en paix, et qu'aucune passion n'en vienne troubler le calme. Il n'y faut ni un repos absolu, ni trop d'agitation, mais un mouvement uniforme et modéré, qui n'ait ni secousses ni intervalles. Le mouvement qui ne vient pas du dehors se fait alors au-dedans de nous. Le repos est moindre, il est vrai, mais il est aussi plus agréable quand de légères et douces idées, sans agiter le fond de l'âme, ne font, pour ainsi dire, qu'en effleurer la surface.

Je courais quelquefois de grands dangers par le désir de trouver quelque fleur nouvelle. Un jour j'herborisais avec un jeune homme plus âgé que moi. Nous cherchions le *cypripedium calceolus*, *le sabot de la Vierge*, à Saint-Nizier. Nous arrivâmes en nous attachant à des buissons jusqu'à des rochers à pic. En nous aidant de nos boîtes de ferblanc, nous parvînmes à une grande élévation, mais nous ne pûmes jamais franchir le sommet de la montagne. Un rocher énorme s'avançait sur nos têtes et formait une grotte. Impossible d'avancer.

Il fallait sauter vingt pieds de haut et tomber aux bords d'un précipice. La nuit s'avançait. Nous voyions déjà briller les lumières de Saint-Nizier. En vain nous jetâmes des cris répétés par tous les échos de la montagne. Personne ne nous entendit; que faire? La pluie commençait à tomber. Passer la nuit en ce lieu n'était pas prudent. Nous fîmes notre épitaphe en riant, mais le temps pressait. Nous nous résolûmes à affronter le plus grand danger. Mon ami se risqua, je sautai après lui, et il me retint par mes habits comme je commençais à rouler dans le précipice. Je me souviens que l'idée d'une autre vie n'entra point dans mes craintes, je n'étais occupé que du danger présent. Je possédais le sentiment de l'existence au plus haut degré, je n'allais pas au-delà. J'avais un père, une mère remplis de bontés pour moi, des frères, des sœurs, des amis, que j'aimais et qui m'aimaient également. Telle fut la vie de mes premières années : je connaissais les joies de la famille et les douceurs de l'amitié. Je vivais de l'arbre de vie, je n'avais pas encore goûté l'arbre de la science. Ses premiers fruits empoisonnèrent mon bonheur. Je vais dire comment.

CHAPITRE II.

Lecture de Voltaire et des philosophes.

J'avais un goût prononcé pour l'étude : une curiosité insatiable. Aux travaux du collége, j'ajoutai l'hébreu et le grec. Souvent, pendant les récréations, je m'enfermais chez un libraire, et je lisais tout ce qui me tombait sous la main. Voltaire devint mon auteur favori.

J'appris tous ses vers, je lus son *Dictionnaire philosophique*.

Il faut que vous sachiez bien ma situation par rapport à la religion, pour que vous compreniez et tous les ravages que durent faire dans mon esprit les écrits des philosophes, et la nécessité de parler de Dieu aux enfants, parce que la foi vient de l'ouïe, *fides ex auditu*.

Plus je repasse mes premières années, et moins j'y trouve la trace de sentiments religieux. Sous le Directoire, au temps des prêtres constitutionnels, on me conduisait à la messe dans une chambre, à un troisième étage. On me recommandait de n'en pas parler. J'allais à la Décade par curiosité, mais je n'attachais aucune idée à tout ce qui se passait autour de moi.

Le seul souvenir religieux qui me revienne à l'esprit, c'est ce trait de la Vie des saints. Je lisais l'histoire de sainte Thérèse, et je fus frappé de son désir d'aller mourir chez les Maures. Je faisais de petites chapelles, mais sans aucun sentiment ni aucune idée. Ce n'était qu'un amusement : la mort m'effrayait, et j'avais peur des esprits de ténèbres et des revenants. J'avais le sentiment de quelque chose d'inconnu plein de terreurs. Je n'allai pas au-delà.

La foi était en moi comme si elle n'était pas. J'avais appris quelques paroles que je récitais de mémoire, je répétais le *Credo* et quelques autres prières, mais je ne savais que des mots et ne concevais nullement ce qu'ils signifiaient. Les rapports de Dieu avec moi m'étaient complètement inconnus; j'allais au catéchisme, mais je n'y prenais aucun goût. Cette lettre froide, sans

explication, était pour moi comme de l'algèbre. Je n'ai pas entendu un mot alors qui me donnât une idée des mystères et des preuves de la religion (1). Nous étions à l'époque de l'empire. La philosophie matérialiste du dix-huitième siècle régnait dans le gouvernement et dans les mœurs. Rien ne peut peindre, dit M. de Lamartine qui cherchait alors la poésie comme je cherchais la religion, l'orgueilleuse stérilité de cette époque. Les hommes géométriques qui avaient alors la parole souriaient dédaigneusement quand ils prononçaient les mots enthousiasme, religion, liberté, poésie. Calcul et force, tout était là pour eux. Ils ne croyaient que ce qui se prouve, ils ne sentaient que ce qui se touche. La religion était morte dans leurs intelligences, morte dans leurs âmes, morte en eux et autour d'eux. Le calcul seul était permis, honoré, protégé, payé. On vivait dans une atmosphère de lâcheté et de servitude, on manquait d'espace et d'air. Je ne me rendais pas compte de cette situation morale de la société, mais je la subissais à mon insu. J'ai fait en herborisant de nombreux voyages à la Grande-Chartreuse. J'admirais ses sapins, son torrent, ses montagnes, mais il n'y avait

(1) Je me rappelle avoir été frappé d'une explication du passage de la mer Rouge donnée par un de mes professeurs, qui avait été grand-vicaire à Lyon, mais qui avait abandonné le ministère. Il réfutait l'objection alors accréditée, à cause de l'expédition des Français en Egypte, que Moïse avait profité du reflux de la marée pour faire passer les Israélites à pied sec. Il fit très-bien sentir qu'il était impossible de tromper tout un peuple qui habitait les bords mêmes de la mer Rouge, et de lui faire célébrer comme un miracle, en tirant de ce prodige toute son autorité, ce qui n'aurait été qu'un effet naturel dont le peuple était le témoin chaque jour.

plus alors le moindre vestige de religion. A la chapelle de saint Bruno, pas un signe du culte. Des noms écrits sur toutes les murailles n'indiquaient que la curiosité ou la vanité des voyageurs. On se croyait au milieu des ruines du Christianisme, comme à Thèbes ou à Persépolis on est au milieu des ruines de l'idolâtrie. A la croix du Grand-Son, qui apparaissait encore au milieu de ces déserts et dominait tout, je ne me prosternai même pas. Personne ne me donnait cet exemple. Je ne savais pas ce que voulait dire ce signe sacré. J'y inscrivis mon nom comme à la croix de Charousse, au-dessous de Revel, machinalement. L'idée de Dieu ne subsistait au fond de mon âme que par le sentiment d'admiration dont j'ai toujours été pénétré pour lui sur le sommet des montagnes.

Telle était la situation de mon esprit, lorsque j'ouvris Voltaire pour la première fois. Je n'avais jamais entendu parler des merveilles opérées par Jésus-Christ, ou si j'en avais entendu parler, c'était sans y prêter aucune attention. Les jours d'abstinence observés par habitude, des chapelets, des prières récitées sans ferveur, des chants dans une langue qui me paraissait barbare, parce que je goûtais beaucoup le latin de Virgile, des Légendes, des histoires de prodiges et de revenants; c'était là pour moi toute la religion. Je n'exagère rien. Voilà l'inconvénient terrible, dans l'éducation, de mettre la cérémonie avant l'idée.

Voltaire me donna des idées justes de la littérature, de la poésie; il m'apprit, je le croyais, l'histoire, la physique, la philosophie; il me fit connaître l'Europe,

la France, enfin je crus savoir par lui toutes choses, et la religion m'apparut sous les couleurs qu'il lui donne. D'abord je triomphai, je me crus un esprit supérieur, je regardai en pitié tout ce qui m'entourait, je raillai tous ceux qui parlaient devant moi du Christianisme. J'adoptai toutes les objections.

Voltaire dit quelque part dans son *Essai sur l'histoire générale* qu'il a pris les deux hémisphères en ridicule, que c'est un coup sûr. Il est certain qu'il inspire le mépris de la race humaine dans l'histoire, comme dans sa philosophie le mépris de la loi révélée. Il saisit les esprits superficiels avec ce grand nom de Dieu et les mots d'humanité et de patrie, et c'est à l'aide de maximes vraies rendues dans de beaux vers qu'il séduit les cœurs et les entraîne ensuite à croire toutes les erreurs qu'il leur présente.

Je redisais ces vers de son discours sur l'Égalité des conditions :

Gardons-nous de l'éclat qu'un faux dehors imprime;
Tous les cœurs sont cachés; tout homme est un abîme.
La joie est passagère et le rire est trompeur.
Hélas! où donc chercher, où trouver le bonheur?
En tous lieux, en tout temps, dans toute la nature,
Nulle part tout entier, partout avec mesure,
Et partout passager, hors dans son seul auteur,
Il est semblable au feu, dont la douce chaleur
Dans chaque autre élément en secret s'insinue,
Descend dans les rochers, s'élève dans la nue,
Va rougir le corail dans le sable des mers,
Et vit dans les glaçons qu'ont durcis les hivers.

Les vers sur l'envie me parurent admirables :

Qu'il est grand, qu'il est beau de se dire à soi-même
Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime;
Je prends part à leur gloire, à leurs maux, à leurs biens;
Les arts nous ont unis, leurs beaux jours sont les miens!
C'est ainsi que la terre avec plaisir rassemble
Ces chênes, ces sapins qui s'élèvent ensemble,
Un suc toujours égal est préparé pour eux:
Leur pied touche aux enfers, leur cîme est dans les cieux.
Leur tronc inébranlable et leur pompeuse tête
Résiste, en se touchant, aux coups de la tempête;
Ils vivent l'un par l'autre, ils triomphent du temps;
Tandis que sous leur ombre on voit de vils serpents
Se livrer, en sifflant des guerres intestines,
Et de leur sang impur arroser leurs racine.

Je répétais avec transport ce morceau sur la modération :

Nul ne peut avoir tout. L'amour de la science
A guidé la jeunesse au sortir de l'enfance.
La nature est ton livre, et tu prétends y voir
Moins ce qu'on a pensé que ce qu'il faut savoir.
La raison te conduit : avance à sa lumière,
Marche encor quelques pas, mais borne ta carrière.
Au bord de l'infini ton cours doit s'arrêter :
Là commence un abîme, il le faut respecter.
Réaumur, dont la main si savante et si sûre
A percé tant de fois la nuit de la nature,
M'apprendra-t-il jamais par quels subtils ressorts
L'éternel artisan fait végéter les corps?
Pourquoi l'aspic affreux, le tigre, la panthère,
N'ont jamais adouci leur cruel caractère,
Et que, reconnaissant la main qui le nourrit,
Le chien meurt en léchant le maître qu'il chérit?
D'où vient qu'avec cent pieds qui semblent inutiles
Cet insecte tremblant traîne ses pas débiles?
Pourquoi ce ver changeant se bâtit un tombeau,
S'enterre et ressuscite avec un corps nouveau,

Et le front couronné, tout brillant d'étincelles,
S'élance dans les airs en déployant ses ailes?
Le sage Du Faï, parmi ces plants divers,
Végétaux rassemblés des bouts de l'univers,
Me dira-t-il pourquoi la tendre sensitive
Se flétrit sous ses mains honteuse et fugitive?
Pour découvrir un peu ce qui se passe en moi,
Je m'en vais consulter le médecin du roi.
Sans doute il en sait plus que ses doctes confrères,
Je veux savoir de lui par quels secrets mystères
Ce pain, cet aliment dans mon corps digéré,
Se transforme en un lait doucement préparé;
Comment, toujours filtré par des routes certaines,
En longs ruisseaux de pourpre il court enfler mes veines,
A mon corps languissant rend un pouvoir nouveau,
Fait palpiter mon cœur et penser mon cerveau.
Il lève au ciel les yeux, il s'incline, il s'écrie:
Demandez-le à ce Dieu qui nous donna la vie.

La perfection de ce style, cette simplicité qui est la grâce du génie, ce bon goût littéraire, me remplissaient d'admiration. Je ne savais pas alors que tous ces sentiments, toutes ces images étaient puisés dans les livres de Salomon ou dans l'Evangile. N'est-ce pas, en effet, le Christianisme qui a dicté ces vers de son poëme de la Loi naturelle?

Dans nos jours passagers de peines et de misères,
Enfants d'un même Dieu, vivons du moins en frères;
Aidons-nous l'un et l'autre à porter nos fardeaux;
Nous marchons tous courbés sous le poids de nos maux;
Mille ennemis cruels assiégent notre vie,
Toujours par nous maudite et toujours si chérie.
Quelquefois, dans nos jours consacrés aux douleurs,
Par la main du plaisir nous essuyons nos pleurs.
Mais le plaisir s'envole et passe comme une ombre;
Nos chagrins, nos regrets, nos pertes sont sans nombre.

Notre cœur égaré, sans guide et sans appui,
Est brûlé de désirs ou glacé par l'ennui.
Nul de nous n'a vécu sans connaître les larmes ;
De la société les secourables charmes
Consolent nos douleurs, au moins quelques instants ;
Remède encor trop faible à des maux si constants !
Ah ! n'empoisonnons pas la douceur qui nous reste.
Je crois voir des forçats dans leur cachot funeste,
Se pouvant secourir, l'un sur l'autre acharnés,
Combattre avec les fers dont ils sont enchaînés.

Voltaire traduisait ici saint Paul mot pour mot; mais il avait bien soin de ne pas le dire. Il entassait des nuages autour du Christianisme, et le jour qu'on trouvait en lui était emprunté à ce divin soleil. Je ne le savais pas. Le déisme de Voltaire devint ma religion. Je répétai ses vers, sa prose, ses objections contre la religion chrétienne, qui me semblait contraire aux sentiments de justice et d'humanité innés en moi. Je crus à une morale naturelle, indépendante de toute croyance religieuse et de tout culte extérieur.

Tout le venin de la philosophie de Voltaire se trouve dans le Pour et le Contre, adressé à Mme de Rupelmonde.

Viens, pénètre avec moi, d'un pas respectueux,
Les profondeurs du sanctuaire
Du Dieu qu'on nous annonce et qu'on cache à nos yeux.
Je veux aimer ce Dieu, je cherche en lui mon père.

Je ne voyais pas alors la perfidie de cet exposé. C'est à l'aide des sentiments de bonne foi, de respect; c'est avec les mots de lumière, avec ses déclarations contre

le fanatisme et la superstition, que Voltaire agissait alors sur mon esprit.

On me montre un tyran que nous devons haïr.
Il créa des humains à lui-même semblables,
Afin de les mieux avilir;
Il nous donna des cœurs coupables
Pour avoir droit de nous punir;
Il nous fit aimer le plaisir
Pour mieux nous tourmenter par des maux effroyables
Qu'un miracle éternel empêche de finir.

Voltaire a bien soin de tronquer ici tous les faits et d'oublier la liberté de l'homme, origine de toutes les péripéties de la race humaine. Il attaque sans cesse le peuple juif. Ce peuple est le seul qui eût conservé cette unité de Dieu dont Voltaire faisait sa religion, et il ne le disait pas. Ce qui m'importe, c'est la vérité conservée par les Juifs, comme ce qui m'importe dans le genre humain c'est la vie que j'en ai reçue. Que me font les torts du sacerdoce ou de la paternité, du prêtre ou du père! Ils sont chargés de me transmettre la vérité et la vie, le font-ils? Voilà toute la question. Ensuite venaient les objections tirées de ce que la Rédemption n'avait pas changé le genre humain; mais c'était là faire naître une difficulté insurmontable contre Dieu même, car si c'est une objection contre le Dieu Rédempteur du monde qu'il y ait encore des vices et des crimes, c'en est une également pour le Dieu qui a créé l'homme et qui n'a dû le créer qu'afin de le rendre heureux.

Son sang du moins, le sang d'un Dieu mourant pour nous,
N'était-il pas d'un prix assez noble, assez rare

Pour suffire à parer les coups
Que l'enfer jaloux nous prépare ?
Quoi! Dieu voulut mourir pour le salut de tous,
Et son trépas est inutile !

Voltaire demande ensuite pourquoi Dieu punit.

Sur ses derniers enfants l'erreur d'un premier père ;
Il en demande compte à cent peuples divers.
Assis dans la nuit du mensonge,
Il punit au fond des enfers
L'ignorance invincible où lui-même il les plonge.
Je ne reconnais point, à cette indigne image,
Le Dieu que je dois adorer :
Je croirais le déshonorer
Par une telle insulte et par un tel hommage !

On peut juger du mal que cette philosophie superficielle dut faire à un esprit de quinze ans. Mais quand j'eus frondé, à l'aide de toutes ces objections, tout ce qui était autour de moi, les nouvelles pensées tombées dans mon esprit y creusèrent un abîme de doutes.

Les objections de Voltaire contre la religion devinrent pour moi des objections contre l'existence de Dieu. Tout ce qu'il dit en effet du plan de Dieu dans le Christianisme se retournait contre le plan de Dieu dans l'univers.

Ces vers du poëme sur le désastre de Lisbonne détruisaient pour moi tout le déisme de Voltaire :

Philosophes trompés qui criez : TOUT EST BIEN,
Accourez, contemplez ces ruines affreuses,
Ces débris, ces lambeaux, ces cendres malheureuses,
Ces femmes, ces enfants, l'un sur l'autre entassés,
Sous ces marbres rompus ces membres dispersés ;

Cent mille infortunés que la terre dévore,
Qui sanglants, déchirés et palpitants encore,
Enterrés sous leurs toits, terminent sans secours
Dans l'horreur des tourments leurs lamentables jours!

Que devenait l'objection tirée du déluge, après la lecture de ces vers! Le dieu de la nature était aussi inexplicable que le Dieu de la Bible.

Aux cris demi-formés de leurs voix expirantes,
Au spectacle effrayant de leurs cendres fumantes,
Direz-vous : c'est l'effet des éternelles lois
Qui d'un Dieu libre et bon nécessitent le choix?
Croyez-moi, quand la terre entr'ouvre ses abîmes,
Ma plainte est innocente, et mes cris légitimes.
Partout environné des cruautés du sort,
Des fureurs des méchants, des piéges de la mort,
De tous les éléments éprouvant les atteintes,
Compagnons de nos maux, permettez-nous les plaintes.
Dieu. . . . .
Tient en sa main la chaîne, et n'est point enchaîné.
Par son choix bienfaisant tout est déterminé.
Pourquoi donc souffrons-nous sous un maître équitable?
Voilà le nœud fatal qu'il fallait délier.
Guérirez-vous nos maux en osant les nier?

Et c'était là l'objection que Voltaire avait fait naître dans mon esprit pour renverser le Christianisme et l'idée du péché originel; et loin de détruire cette objection dans sa religion naturelle, il la fortifiait.

Il le faut avouer, le mal est sur la terre,
Son principe secret ne nous est point connu.
De l'auteur de tout bien le mal est-il venu?
Il existe pourtant, ô tristes vérités!
O mélange étonnant de contrariétés!
Ou l'homme est né coupable, et Dieu punit sa race,
Ou ce maître absolu de l'être et de l'espace,

Sans courroux, sans pitié, tranquille, indifférent,
De ses premiers décrets suit l'éternel torrent;
Ou la matière informe, à soi-même rebelle,
Porte en soi des défauts nécessaires comme elle.
. . . .

Tout Voltaire est dans ces deux pièces de vers. C'est là toute sa philosophie. Quoi qu'il en dise, le fond en est le scepticisme. Il a soutenu toutes les opinions tour-à-tour, parce qu'il n'y portait guère que son imagination; c'est-à-dire ce qu'il y a de plus mobile par soi-même. Dans sa correspondance, on retrouve les mêmes idées, et de plus les impiétés de d'Alembert, et l'athéisme du grand Frédéric. À chaque instant dans les lettres de ces deux personnages reviennent ces mots terribles, en parlant de l'immortalité de l'âme : *non liquet*. Partout, je rencontrai dans Voltaire et dans ses amis la haine du Christianisme, le mépris de la Bible. La religion ne m'apparaissait qu'à travers les fautes ou les crimes des hommes. L'inquisition, la Saint-Barthélemi, les massacres des Indiens, voilà sous quels traits je voyais alors le Christianisme.

Dans son Histoire générale, Voltaire établit que les Blancs, les Nègres, les Albinos, les Hottentots, les Lapons, les Chinois, les Américains sont des races entièrement différentes. Il admet pour plusieurs peuples une antiquité au-delà de la chronologie de Moïse, et prétend que l'homme a pu former son langage. L'idée de l'âme lui paraît une idée née de la civilisation, la connaissance d'un Dieu le fruit d'une raison cultivée. Enfin toutes les objections répandues en France contre la foi, et toutes

les railleries contre les mystères se retrouvent dans Voltaire.

Je lisais ses Entretiens philosophiques et je trouvais les arguments que j'avais lus dans ses vers, et qui m'avaient laissé des impressions si funestes. A propos du manichéisme, Voltaire dit :

« Pardonnons aux hommes accablés de misères et de chagrins d'avoir justifié si mal la Providence dans les bons moments où quelque relâche dans leurs peines leur laissait la liberté de penser. Pardonnons-leur d'avoir supposé un grand être malfaisant, éternel ennemi d'un grand être favorable. Qui peut n'être pas effrayé quand il considère que la terre entière n'est que l'empire de la destruction ?

« Exceptez-en quelques sages, la foule des hommes n'est qu'un assemblage horrible de criminels infortunés, et le sol ne contient que des cadavres. Je tremble encore une fois d'avoir à me plaindre de l'Etre des êtres en portant une vue attentive sur cet épouvantable tableau. Je voudrais n'être pas né.

« Le mot de *Chrétien* a prévalu, il restera ; mais peu à peu on adorera un Dieu sans mélange, sans lui donner une mère, ni un fils, sans lui dire qu'il est mort par un supplice infâme, enfin sans cet amas de superstitions qui mettent des peuples policés au-dessous des sauvages. Ne vantez donc plus ni les peines ni les consolations que la religion chrétienne fait éprouver. Convenez hautement qu'elle n'approche en rien du culte raisonnable qu'une famille honnête rend à l'Etre-Suprême sans superstition. Laissez là vos mystères con-

tradictoires et inutiles, l'objet de la risée universelle; prêchez Dieu et la morale, et je vous réponds qu'il y aura plus de vertu et plus de félicité sur la terre. »

Je trouvais toujours Voltaire affirmatif quand il attaquait la religion chrétienne, et plein d'hésitation quand il parlait de Dieu et de l'âme :

« On est bientôt parvenu, dit-il, à ne se jamais entendre quand on prononce le mot âme; il a fait naître mille questions qui forcent les savants à se taire et qui autorisent les charlatans à parler. Que devient cette âme, quand le corps n'est plus ? »

La métaphysique de Voltaire développait celle de Locke. En établissant que la matière peut penser; il me jeta dans le doute sur notre immortalité : que devenait l'âme, avec un pareil système !

CHAPITRE III.

Lecture de Diderot et d'Helvétius.

Après Voltaire, je lus Diderot et Helvétius, et j'avoue que les arguments de Voltaire en faveur de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme ne pouvaient me défendre contre les arguments des matérialistes et des athées. Le mystère de la création, le mystère de Dieu, le mystère de l'âme, le mal répandu sur la terre, malgré la bonté et la justice de Dieu, la certitude que je n'avais rien fait pour mériter les douleurs que je pouvais souffrir, me paraissaient des ténèbres qu'aucune lumière ne venait dissiper. Enfin une nuit immense se répandit dans mon esprit. Je perdis la foi en Dieu, en ma propre exis-

tence. Un vide affreux se fit dans mon âme à l'idée du néant.

Plus j'avais joui du sentiment de l'existence, et plus je souffrais de la crainte de la perdre à jamais. Le néant était un cauchemar que je ne pouvais supporter. Toutes les fois qu'après mes herborisations, où j'étais poursuivi par de sombres pensées, je rentrais dans la maison paternelle, je fondais en larmes à la vue de ma mère et de mes sœurs, en songeant qu'elles devaient mourir à jamais.

La pensée que la vie pouvait finir pour moi d'un moment à l'autre, et que je ne verrais plus ceux que j'aimais, m'était intolérable. Un voile épais me semblait répandu sur toute la nature. Je voyais tous les hommes comme des automates remués par des fils. L'être me semblait manquer de toutes parts. J'ai bien senti alors que la privation de Dieu était un mal infini. Il n'y avait plus pour moi que le néant et un abîme de misères. Je ne puis comparer cet état qu'à celui d'un homme suspendu sur un précipice, dont le pied glisse, la tête tourne, et qui sent qu'il va rouler dans l'abîme. C'était un joug affreux que cette pensée, la plus dure captivité. Mon cœur se serrait à chaque instant, je versais des larmes, et vingt fois j'ai voulu mettre fin à ma vie, ne pouvant supporter l'idée que je devais la perdre ; j'ai éprouvé les tourments de l'enfer ; j'ai senti ce que veut dire le mot de ténèbres visibles, l'horreur du désespoir. Personne ne savait la cause de mes angoisses, je me disais quelquefois que je préférerais une souffrance éternelle à l'anéantissement. Je me souviens qu'un jour,

revenant de Saint-Nizier, j'avais le Drac à traverser pour rentrer à Grenoble. J'étais sur le bateau, et je me sentis saisi du désir de mettre fin à mon supplice en me jetant dans le torrent. Je ne sais comment j'échappai à cette tentation. Voilà où m'avait conduit mon enthousiasme pour Voltaire, et ce qui explique tant de suicides que nous avons sous nos yeux.

J'étais au fort de mes doutes. Le désordre du monde, les vices, les crimes, les maladies, l'ignorance, la mort, le silence de Dieu au milieu de toutes les douleurs de l'homme, l'abandon où je croyais l'humanité, m'avaient fait rejeter l'idée de Dieu. Voltaire avait détruit pour moi la chaîne de la révélation. Le monde me paraissait sans sagesse. L'idolâtrie et le Christianisme, qui me semblait une autre idolâtrie, la superstition, le fanatisme, voilà donc à quoi nous étions invinciblement livrés. Plus de liberté pour l'homme ; Dieu, s'il y en avait un, se jouait de nous, il avait donné une âme à la douleur.

Toute la nature, qui auparavant avait tant de charmes pour moi, était devenue une sombre prison. J'étais dans un cachot, environné de déceptions dont je n'avais pas le mot, j'étouffais.

Au milieu de cette situation, j'ouvris un jour l'*Emile*, et quand j'arrivai aux pages de Rousseau qu'on va lire, l'émotion que j'éprouvai fut si vive, qu'elle n'est pas encore sortie de ma mémoire.

« Mon enfant, n'attendez de moi ni des discours savants ni de profonds raisonnements. Je ne suis pas un grand philosophe, et je me soucie peu de l'être ; mais

j'ai quelquefois du bon sens, et j'aime toujours la vérité. Je ne veux pas argumenter avec vous ni même tenter de vous convaincre; il me suffit de vous exposer ce que je pense dans la simplicité de mon cœur. Consultez le vôtre durant tous mes discours; c'est tout ce que je vous demande. Si je me trompe, c'est de bonne foi; cela suffit pour que mon erreur ne me soit point imputée à crime; quand vous vous tromperiez de même, il y aurait peu de mal à cela. Si je pense bien, la raison nous est commune et nous avons le même intérêt à l'écouter; pourquoi ne penseriez-vous pas comme moi ? »

Ce début me frappa ; ce langage, si différent de celui de Voltaire, me rendit attentif.

« Newton a trouvé la loi de l'attraction; mais l'attraction seule réduirait bientôt l'univers en une masse immobile. A cette loi il a fallu joindre une force projectile pour faire décrire des courbes aux corps célestes. Que Descartes nous dise quelle loi physique a fait tourner ses tourbillons; que Newton nous montre la main qui lança les planètes sur la tangente de leurs orbites. Je crois qu'une volonté meut l'univers et anime la nature. Voilà mon premier dogme ou mon premier article de foi.

« Si la matière mue me montre une volonté, la matière mue selon de certaines lois me montre une intelligence, c'est mon second article de foi. Où la voyez-vous exister ? m'allez-vous dire. Non-seulement dans les cieux qui roulent, dans l'astre qui nous éclaire; non-seulement dans moi-même, mais dans la brebis qui paît,

dans l'oiseau qui vole, dans la pierre qui tombe, dans la feuille qu'emporte le vent.

« Je crois donc que le monde est gouverné par une volonté puissante et sage ; je le vois ou plutôt je le sens, et cela m'importe à savoir.

« Cet être qui veut et qui peut, cet être actif par lui-même, cet être enfin, quel qu'il soit, qui meut l'univers et ordonne toutes choses, je l'appelle Dieu. Je joins à ce nom les idées d'intelligence, de puissance et de volonté que j'ai rassemblées, et celle de bonté qui en est une suite nécessaire ; mais il se dérobe à mes sens et à mon entendement ; plus j'y pense, plus je me confonds ; je sais très-certainement qu'il existe, et qu'il existe par ui-même ; je sais que mon existence est subordonnée à la sienne, et que toutes les choses qui me sont connues sont absolument dans le même cas.

« Après avoir découvert ceux de ses attributs par lesquels je conçois son existence, je reviens à moi, et je cherche quel rang j'occupe dans l'ordre de choses que la Divinité gouverne et que je puis examiner. Quel être ici-bas, hors l'homme, sait observer les astres, mesurer, calculer, prévoir leur mouvement, leurs effets, et joindre, pour ainsi dire, le sentiment de l'existence commune à celui de son existence individuelle ? Qu'y a-t-il de si ridicule à penser que tout est fait pour moi, si je suis le seul qui sache tout rapporter à lui ?

« Qu'on me montre un autre animal sur la terre qui sache faire usage du feu et qui sache admirer le soleil ! Quoi ! je puis observer, connaître les êtres et leurs rapports ; je puis sentir ce que c'est qu'ordre, beauté,

vertu; je puis contempler l'univers, m'élever à la main qui le gouverne; je puis aimer le bien, le faire, et je me comparerais aux bêtes! Ame abjecte, c'est ta triste philosophie qui te rend semblable à elles; ou plutôt tu veux en vain t'avilir, ton génie dépose contre tes principes, ton cœur bienfaisant dément ta doctrine, et l'abus même de tes facultés prouve leur excellence en dépit de toi. »

Ces paroles me faisaient du bien, mais elles ne répondaient pas à l'objection terrible du mal répandu sur la terre, objection qui avait jeté tant de trouble dans mon esprit. Je continuai :

« Mais quand, pour connaître ensuite ma place individuelle dans mon espèce, j'en considère les divers rangs et les hommes qui les remplissent, que deviens-je? Quel spectacle ! Où est l'ordre que j'avais observé ! Le tableau de la nature ne m'offrait qu'harmonie et proportion, celui du genre humain ne m'offre que confusion, désordre! le concert règne entre les éléments, et les hommes sont dans le chaos! Les animaux sont heureux, leur roi seul est misérable ! O sagesse! où sont tes lois! O Providence! est-ce ainsi que tu régis le monde? Etre bienfaisant, qu'est devenu ton pouvoir? je vois le mal sur la terre ! »

Vous pouvez juger avec quelle avidité je recueillais ces paroles dans l'état où se trouvait alors mon âme; et comme j'attendais avec impatience la réponse de Rousseau :

« Croiriez-vous, mon bon ami, reprend Rousseau, que, de ces tristes réflexions et de ces contradictions

apparentes se formèrent dans mon esprit les sublimes idées de l'âme, qui n'avaient point jusque-là résulté de mes recherches ? En méditant sur la nature de l'homme, j'y crus découvrir deux principes distincts, dont l'un l'élevait à l'étude des vérités éternelles, à l'amour de la justice et du beau moral, et dont l'autre le ramenait bassement en lui-même, l'asservissait à l'empire des sens, aux passions qui sont leurs ministres. En me sentant entraîné, combattu par ces deux mouvements contraires, je me disais : Non, l'homme n'est point un ; je veux et je ne veux pas ; je me sens à la fois esclave et libre ; je vois le bien, je l'aime, et je fais le mal ; je suis actif quand j'écoute la raison, passif quand mes passions m'entraînent, et mon pire tourment, quand je succombe, est de sentir que j'ai pu résister.

« L'homme est donc libre dans ses actions, et, comme tel, animé d'une substance immatérielle ; c'est mon troisième article de foi. De ces trois premiers vous déduirez aisément tous les autres, sans que je continue à les compter.

« Si l'homme est actif et libre, il agit de lui-même ; tout ce qu'il fait librement n'entre point dans le système ordonné de la Providence, et ne peut lui être imputé. Murmurer de ce que Dieu ne l'empêche pas de faire le mal, c'est murmurer de ce qu'il le fit d'une nature excellente, de ce qu'il mit à ses actions la moralité qui les ennoblit, de ce qu'il lui donna droit à la vertu.

« Homme, ne cherche plus l'auteur du mal ; cet auteur, c'est toi-même. Il n'existe point d'autre mal que

celui que tu fais ou que tu souffres, et l'un et l'autre vient de toi.

« Plus je rentre en moi, plus je me consulte, et plus je lis ces mots écrits dans mon âme : « Sois juste, et tu seras heureux. » Il n'en est rien pourtant, à considérer l'état des choses ; le méchant prospère et le juste est opprimé. Voyez aussi quelle indignation s'allume en nous quand cette attente est frustrée ! La conscience s'elève et murmure contre son auteur ; elle lui crie en gémissant : Tu m'as trompé !

« Je t'ai trompé, téméraire ! et qui te l'a dit ? Ton âme est-elle anéantie ? As-tu cessé d'exister ? O Brutus ! ô mon fils ! ne souille point ta noble vie en la finissant ; ne laisse point ton espoir et ta gloire avec ton corps aux champs de Philippes. Pourquoi dis-tu : La vertu n'est rien, quand tu vas jouir du prix de la tienne ! Tu vas mourir, penses-tu : non, tu vas vivre, et c'est alors que je tiendrai tout ce que je t'ai promis.

« On dirait aux murmures des impatients mortels que Dieu leur doit la récompense avant le mérite, et qu'il est obligé de payer la vertu d'avance. Oh ! soyons bons premièrement, et puis nous serons heureux ; n'exigeons pas le prix avant la victoire, ni le salaire avant le travail. Ce n'est point dans la lice, disait Plutarque, que les vainqueurs de nos jeux sacrés sont couronnés, c'est après qu'ils l'ont parcourue.

« Si l'âme est immatérielle, elle peut survivre au corps ; et, si elle lui survit, la Providence est justifiée. Quand je n'aurais d'autre preuve de l'immatérialité de l'âme que le triomphe du méchant et l'oppression du

juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter.

« Le désordre moral qui dépose contre la Providence aux yeux des philosophes ne fait que la démontrer aux miens ; mais la justice de l'homme est de rendre à chacun ce qui lui appartient, et la justice de Dieu de demander compte à chacun de ce qu'il lui a donné.

«Plus je m'efforce de contempler son essence infinie, moins je la conçois ; mais elle est, cela me suffit ; moins je la conçois, plus je l'adore. Je m'humilie, et lui dis : Etre des êtres, je suis parce que tu es ; c'est m'élever à ma source que de te méditer sans cesse. Le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant toi ; c'est mon ravissement d'esprit, c'est le charme de ma faiblesse de me sentir accablé de ta grandeur. »

Je ne puis rendre l'effet que produisirent sur moi ces belles pages ; mais il me semble encore aujourd'hui, à plus de trente ans de distance, qu'en les lisant un rayon de lumière entra dans l'obscurité de mon esprit. Il se fit comme une illumination soudaine en moi. Quelque chose d'intime et de doux venait de se révéler à mon cœur. Je crus en Dieu et en mon âme, je me jetai à genoux ; c'était sur la montagne de la Bastille, dans un champ que je vois encore. Je fus baigné de larmes ; je remerciai Dieu de s'être ainsi manifesté pour moi, et je me promis bien de ne plus abandonner cette vérité que je venais si merveilleusement de recouvrer. Je me souviens que les derniers mots de cette instruction restèrent gravés si profondément en moi, que pendant longtemps ils furent ma prière, et que je les répétai sur toutes les montagnes où j'herborisais.

J'avais prié, j'étais calme. Je descendis à Grenoble rempli d'un sentiment nouveau, et je revis les miens, ma mère, mes sœurs, mes frères, mon père, mes amis, avec une indéfinissable tendresse. J'étais donc sûr de ne pas les perdre, de vivre à jamais avec eux. Le monde n'était qu'une épreuve, la terre un lieu de passage, et nous allions tous vers une patrie inconnue où ceux qui s'aiment ne se sépareront plus :

Où serait sans la mort l'espoir de la vertu?
Va! l'immortalité, quand le juste succombe,
Comme un astre naissant se lève sur sa tombe!

C'est ainsi que s'est développée en moi l'intelligence. Heureusement que mon cœur n'était pas corrompu; j'aurais pu sans cela ne jamais sortir du scepticisme.

CHAPITRE IV.

Contradictions de Rousseau. — Passages sur Jésus-Christ. Ma détermination.

Je menais alors une vie très-singulière. Je passais beaucoup de temps dans une solitude absolue, n'ayant aucun des amusements des jeunes gens de mon âge, toujours occupé d'études et de méditations. J'avais des amis et des sœurs que j'aimais beaucoup : je ne vivais donc que de mes idées et de mes affections.

Je dévorai tout Rousseau. Ses contradictions me jetèrent dans de grandes perplexités. Mais le calme que j'avais recouvré me permit de reprendre mes études. Je rencontrai alors un jeune homme fort spirituel, très-

occupé de littérature, et avide de se faire un nom dans les lettres. Nous mîmes nos travaux en commun. Il m'excitait à composer des vers, à écrire de la prose. Nous lisions ensemble Virgile, Horace, Racine, l'abbé Delille, les Eloges académiques, le Cours de Littérature de Laharpe. Nous discutions le mérite de chacun de ces écrivains, mais rien ne m'arrachait à ma grande préoccupation.

Je commençais à juger ceux que je lisais. J'étais étonné de trouver dans Rousseau des contradictions frappantes.

J'avais recouvré le calme, mais je sentais que le théisme de Rousseau n'a point de sanction. Et quand je l'entendais dire, moi qui sortais à peine de l'enfer du doute : « Les plus grandes idées de la Divinité nous viennent par la raison. Voyez le spectacle de la nature, écoutez la voix intérieure : Dieu n'a-t-il pas tout dit à nos yeux, à notre conscience, à notre jugement? » ce n'était pas une réponse pour moi.

Ce qui m'étonnait le plus dans Rousseau, c'était que son jugement fût tenu en suspens sur le Christianisme, que je regardais comme une religion sans base.

« A l'égard de la révélation, dit-il, IL Y A TANT DE RAISONS SOLIDES POUR ET CONTRE, que, ne sachant à quoi me déterminer, *je ne l'admets ni ne la rejette.* »

J'étais confondu de cette incertitude de Rousseau, tant mes préjugés contre le Christianisme étaient grands!

J'arrivai enfin au passage si étonnant sur Jésus-Christ. Je l'ai redit cent fois. Je vois encore le lieu où je l'ai lu d'abord. C'était dans les bois de Prémol, non loin de

Vizille. Il a été d'une si grande importance pour moi, que je crois devoir le rapporter ici :

« Je vous avoue aussi que la majesté des Ecritures m'étonne ; la simplicité de l'Evangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe : qu'ils sont petits, près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime soit l'ouvrage des hommes ! Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur ! quelle pureté dans ses mœurs ! quelle grâce touchante dans ses instructions ! quelle élévation dans ses maximes ! quelle profonde sagesse dans ses discours ! quelle présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses ! quel empire sur ses passions ! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation ? Quand Platon peint son juste imaginaire, couvert de tout l'opprobre du crime et digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ : la ressemblance est si frappante, que tous les Pères l'ont sentie, et qu'il n'est pas possible de s'y tromper. Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie ? Quelle distance de l'un à l'autre ! Socrate, mourant sans douleur et sans ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage ; et si cette facile mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son esprit, fût autre chose qu'un sophiste. Il inventa, dit-on, la morale ; d'autres, avant lui, l'avaient mise en pratique ; il ne fit que dire ce

qu'ils avaient fait, il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avait été juste avant que Socrate eût dit ce que c'était que justice ; Léonidas était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer sa patrie ; Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété ; avant qu'il eût défini la vertu, la Grèce abondait en hommes vertueux. Mais où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure dont lui seul a donné des leçons et l'exemple ? Du sein du plus furieux fanatisme la plus haute sagesse se fit entendre, et la simplicité des plus héroïques vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate, philosophant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse désirer ; celle de Jésus, expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente et qui pleure ; Jésus, au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu. Dirons-nous que l'histoire de l'Evangile est inventée à plaisir ? Mon ami, ce n'est pas ainsi qu'on invente, et les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. Au fond, c'est reculer la difficulté sans la détruire ; il serait plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce ton, ni cette morale, et l'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si

parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. »

Ce passage a fait une profonde impression sur moi. Il commençait à me faire sortir des incertitudes du théisme de Rousseau. Il a décidé de toute ma vie. Je me dis alors que puisque Rousseau parlait ainsi de Jésus-Christ, malgré les railleries de Voltaire, la religion chrétienne méritait d'être discutée, et je me promis de me livrer avec ardeur à cet examen.

Rousseau ajoute :

« Avec tout cela, ce même Evangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions? Etre toujours modeste et circonspect, mon enfant; respecter en silence ce qu'on ne saurait ni rejeter ni comprendre et s'humilier devant le grand être qui seul sait la vérité. Voilà le scepticisme involontaire où je suis resté, mais ce scepticisme ne m'est nullement pénible. »

Le scepticisme ne me paraissait pas possible comme à Rousseau, et je pris la résolution de consacrer ma vie tout entière s'il le fallait à la grande question de savoir ce qu'était Jésus-Christ : homme, envoyé de Dieu, ou Dieu.

J'ai rempli ma promesse, et je vous dirai tout ce que j'ai fait pour l'accomplir.

CHAPITRE V.

Rencontre du curé de Saint-Ferjus.

Je ne savais pas alors que tout ce que je lisais de beau dans l'*Émile* était emprunté au Christianisme, mais toutes ces vérités fesaient sur moi une grande impression. Ces paroles allaient à mon cœur. J'étais rentré dans la vie. Chose remarquable! Voltaire, avec ce qu'il disait de vrai, avait fondé sur moi son autorité, et cette autorité une fois établie avait servi ensuite à me pénétrer de ses funestes erreurs. Rousseau ne me fit que du bien, parce que ses contradictions m'apparurent au premier coup-d'œil.

Je ne pouvais concilier avec son scepticisme ce que dit le vicaire savoyard à Emile : « Retournez dans votre patrie, reprenez la religion de vos pères, suivez-la dans la sincérité de votre cœur, et ne la quittez plus. Elle est très-simple et très-sainte, je la crois de toutes les religions qui sont sur la terre celle dont la morale est la plus pure, et dont la raison se contente le mieux. »

J'avoue que je ne partageais point de semblables idées. Je me disais que si le Christianisme était vrai, je l'embrasserais; mais que si je n'y trouvais pas les caractères d'une religion divine, rien ne me le ferait adopter.

Le goût des lettres m'avait lié avec le jeune homme dont j'ai parlé. Nous faisions ensemble de longues promenades, lisant les auteurs anciens et modernes. Un jour que nous étions sur les bords de l'Isère, un livre à la main, nous passâmes devant un ecclésiastique occu-

pé à dire son bréviaire, et nous ne remarquâmes pas un moment après qu'il nous suivait. Nous étions dans ces riantes prairies arrosées par l'Isère en face de l'Ile-Verte et de nos belles montagnes couvertes de neige. Nous nous arrêtâmes tout-à-coup près d'une machine à rouir le chanvre, ne sachant ni l'un ni l'autre à quel usage elle servait. Le bon vieillard, qui nous avait suivis, s'approcha de nous d'un air bienveillant, et voyant notre embarras, il nous expliqua ce qui attirait notre attention. Puis, continuant la promenade avec nous, il se mêla à notre conversation, et prit parti dans nos discussions littéraires. Tout respirait en lui la candeur et la simplicité. Son aspect était vénérable, sa physionomie pleine de douceur et de gravité. Son presbytère, entouré de berceaux de vigne et rempli de fleurs, s'élevait sur les bords de la rivière, il nous proposa d'y entrer. Nous fûmes en un instant fort à notre aise avec lui, et il connut bientôt la disposition de nos esprits.

Nous revînmes souvent chez lui ; sa conversation était douce et variée. Il parlait de la religion de manière à prouver que son cœur était touché. Il avait l'air calme et heureux. Nous faisions souvent quelques lectures devant la porte de son jardin, au pied de nos Alpes. Toutes les fois que je me rappelle ces promenades le long de l'Isère, le commencement de l'Octave de Minucius Félix me revient à la mémoire. Permettez-moi de vous rappeler ce charmant passage, qui prouve combien presque toujours le calme de la nature sert à préparer le calme de l'ame : « Nous nous dirigions un matin, dès le point du jour, vers la mer, en suivant le

rivage pour respirer un air frais et pur. De petites vagues, qui venaient mourir doucement sur le sable, semblaient l'aplanir pour la promenade. La mer ne cesse pas d'être un peu agitée, lors même que les vents se taisent; elle ne poussait point alors vers ses bords des ondes blanches et écumeuses; c'était plutôt des vagues doucement émues. Nous goûtions un plaisir extrême à voir leurs détours venir nous mouiller lorsque nous étions au bord de l'eau, et que le flot tantôt se jouait à nos pieds, et que tantôt replié et revenant sur lui-même il allait se perdre au sein de la mer. Nous avancions à pas tranquilles, trompant la longueur de la route par le charme des récits. » Le bon curé me prêta Fénélon, Bossuet, la Bible, que je voulais lire pour juger si elle méritait le mépris que Voltaire montrait pour elle.

CHAPITRE VI.

Lecture de Fénélon.

Je commençai par les Œuvres spirituelles de Fénélon.

Je ne connaissais de l'archevêque de Cambrai que le Télémaque, les dialogues des Morts, les dialogues sur l'Eloquence; et de l'évêque de Meaux, que les Oraisons funèbres et le Discours sur l'histoire universelle, la première partie et la troisième, celle des empires; j'avais passé la seconde sur la religion, parce que Voltaire m'avait dit que Bossuet n'était là qu'un déclamateur.

La première lettre de Fénélon au duc d'Orléans me sembla faite pour la situation où je me trouvais :

« Je suis en ce monde, dit Fénélon, sans savoir ni d'où je viens, ni comment je me trouve ici, ni où je vais. Le véritable usage de la raison qui est en moi est de ne rien croire sans savoir pourquoi je le crois, et sans être déterminé à m'y rendre sur un signe certain de vérité. Mais ma raison est bien faible et ma volonté bien exposée aux piéges de l'orgueil et des passions. J'ai besoin d'une force d'en haut.

« Etre infiniment parfait ! s'il est vrai que vous soyez et que vous entendiez les désirs de mon cœur, montrez-vous à moi, levez le voile qui couvre votre face, préservez-moi du danger de vous ignorer, d'errer loin de vous et de m'égarer dans mes vaines pensées en vous cherchant ! O vérité ! ô sagesse, ô bonté suprême ! s'il est vrai que vous soyez tout ce que l'on dit, et que vous m'ayez fait pour vous, ne souffrez pas que je sois à moi et que vous ne possédiez pas votre ouvrage ; ouvrez-moi les yeux, montrez-vous à votre créature ! » Cette prière, si pleine d'onction, répondait au besoin de mon ame. Je la répétai avec amour.

Je ne rapporterai aucun des arguments de Fénélon sur l'idée de l'infini, sur l'existence de Dieu, sur la liberté de l'homme, sur l'âme et son immortalité. Rousseau m'avait laissé sans objection sur tous ces points ; ce qui m'importait, c'est la question que l'archevêque de Cambrai pose sur le culte extérieur. Aussi la réponse de Fénélon me frappa vivement. Toutes mes douleurs étaient venues de ce que je ne croyais pas à un culte nécessaire, et de ce que je regardais toutes les religions comme des inventions humaines dont Dieu n'avait pas besoin.

« Dieu, dit Fénélon, n'a pu créer les hommes avec une intelligence et une volonté qu'afin que toute leur vie ne fût qu'admiration de sa suprême vérité et amour de sa bonté infinie. Telle doit être la fin essentielle de notre création.

« La religion n'est que l'amour de Dieu, et l'amour de Dieu est précisément cette religion. Dieu ne veut point d'autre culte intérieur que son amour suprême. *Nec colitur Deus nisi amando.* Dieu n'a aucun besoin de nos biens. Il compte pour rien les temples visibles, lui qui remplit l'univers, ou pour mieux dire, dans l'immensité duquel l'univers n'est qu'un point. Il ne veut ni la graisse, ni le sang des victimes, ni l'encens des hommes profanes; il veut non ce qui est à nous, mais nos cœurs; il veut que nous le préférions à nous. C'est ce sacrifice qui coûte le plus cher à l'homme, et dont Dieu est jaloux.

»Mais ce culte d'amour doit-il être tellement concentré dans mon cœur que je n'en donne jamais aucun signe au-dehors ?

« Dieu a mis les hommes ensemble dans une société où ils doivent s'aimer et s'entre-secourir comme les enfants d'une même famille qui ont un père commun. Il faut donc qu'il y ait entre eux une société de culte de Dieu; c'est ce qu'on nomme religion : c'est-à-dire que tous les hommes doivent s'instruire, s'édifier, s'aimer les uns les autres, pour aimer et servir le même père. Le fond de cette religion ne consiste dans aucune cérémonie extérieure; car elle consiste tout entière dans l'intelligence du vrai et dans l'amour du bien souverain : mais ces sentiments ne peuvent être sincères sans

être mis comme en société parmi les hommes par des signes certains et sensibles. Ces signes sensibles du culte sont ce qu'on appelle *les cérémonies de la religion.* Ces cérémonies ne sont que des marques par lesquelles les hommes sont convenus de s'édifier mutuellement, et de réveiller les uns dans les autres le souvenir de ce culte qui est au-dedans. Voilà la religion inséparable de la croyance du créateur ! »

Il m'était impossible de ne pas reconnaître la vérité de ce que vous venez de lire. C'était un pas de plus que faisait mon esprit, car Rousseau n'établit pas la nécessité du culte extérieur. La vérité entre dans un esprit de bonne foi comme une douce lumière dans des yeux délicats : tant l'âme est véritablement chrétienne, comme l'a dit Tertullien ! Sans doute le véritable culte est purement intérieur et se consomme tout entier dans l'ame. Adorer l'Etre souverain, contempler ses perfections, s'unir à lui par les mouvements d'un amour pur, la louange, la bénédiction, l'action de grâces, c'est toute la religion du ciel, c'était celle de l'homme avant sa chute ; mais dans l'état où nous sommes, il faut à notre culte des objets sensibles qui aident notre foi, qui réveillent notre amour, qui nourrissent notre espérance, et nous unissent à nos frères.

Une observation que je dois faire encore, c'est que Voltaire et Diderot m'avaient fait haïr et mépriser les hommes et nier le Créateur. Rousseau m'avait inspiré de l'amour pour Dieu, mais Fénélon me faisait aimer les hommes. Voltaire, Diderot, et même Rousseau, détruisaient pour moi mes rapports avec la tradition

et la société; je dédaignais tout ce qui avait vécu avant moi, je me croyais seul éclairé. Fénélon me mettait, au contraire, par la nécessité d'un culte public, en relation avec les hommes de tous les temps et de tous les pays.

Comment me refuser aux conséquences de la nécessité d'un culte développées ainsi par Fénélon!

« Puisque le premier être qui m'a créé, dit-il, a fait toutes choses pour lui, et qu'il demande des créatures intelligentes un culte d'amour qui soit public dans la société, il faut qu'il existe dans le monde un culte public, pour m'y unir et pour l'exercer avec les autres hommes qui l'exercent ensemble. Mais où trouverai-je ce culte si nécessaire? Je jette donc les yeux sur tous les siècles et sur toutes les nations pour y découvrir ce culte pur du Créateur.

« Il me faut un culte qui soit digne du premier être et qui purifie mes mœurs. Encore une fois où le trouverai-je ce culte qui doit être nécessairement sur la terre puisque ce n'est que pour lui que la terre est faite et que les hommes n'ont été créés que pour lui? »

Cette question était d'accord avec l'idée que je portais en moi-même et qui m'avait poursuivi de telle manière que lorsque j'avais cru qu'aucune religion sur la terre ne venait de Dieu, j'avais été jusqu'à ne pas croire en Dieu, tant il m'était impossible de penser que Dieu eût créé l'homme et qu'il ne lui eût pas parlé. Où était donc ce culte? L'idée que Dieu avait parlé à l'homme répondait à tous mes doutes. J'écoutais avidement Fénélon :

« J'aperçois dans un coin du monde un peuple tout

singulier. Tous les autres courent après les idoles, tous les autres adorent aveuglément une multitude monstrueuse de divinités vicieuses et méprisables ; ce peuple, qu'on nomme les *Juifs*, n'adore qu'un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre ; sa loi essentielle, à laquelle tout son culte se rapporte, l'oblige à aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de toute sa pensée et de toutes ses forces. Mais ce peuple attend un Messie qui doit renouveler le fond de l'homme, répandre la connaissance et l'amour de Dieu sur la terre.

« Il n'y a sur la terre, ajoute Fénélon, que deux peuples, savoir, le Juif et le Chrétien, qui me montrent ce culte d'amour que je cherche partout pour l'embrasser. Il faut que je me fixe à le pratiquer chez l'un de ces deux peuples. Or, entre ces deux peuples, je ne puis faire aucune sérieuse comparaison. Le peuple chrétien a des traits de perfection qui sont infiniment au-dessus de tout ce qu'il y a de meilleur dans le peuple juif. La perfection n'est que dans ce peuple nouveau qui est uni à l'ancien ; c'est là que j'aperçois du premier coup d'œil l'adoration en esprit et en vérité, en un mot, cet amour qui est seul la loi et les prophètes.

« Je trouve dans le peuple chrétien, composé de tous les peuples du monde connu, le peuple héritier des promesses, qui ne fait qu'un même corps et une succession non interrompue depuis les patriarches jusqu'à nous. Par là je trouve ce que je cherche, c'est-à-dire ce culte d'amour qui doit être aussi ancien que le monde, et pour lequel le monde lui-même a été fait. Je le vois distinctement marqué dans tous les âges.

« La religion judaïque n'était que le commencement imparfait de l'adoration en esprit et en vérité qui est l'unique culte de Dieu. Retranchez de la religion judaïque les bénédictions temporelles, les figures mystérieuses, les cérémonies accordées pour préserver le peuple du culte idolâtre, il ne reste que l'amour ; ensuite développez et perfectionnez cet amour, voilà le christianisme, dont le judaïsme n'était que le germe et la préparation. »

Ces réflexions de Fénélon en m'expliquant l'existence du peuple juif changèrent toutes les idées que Voltaire m'en avait données. Je trouvais ainsi l'unité de Dieu, l'immortalité de l'ame, la nécessité d'un culte, objet d'une révélation spéciale qui remontait jusqu'à l'origine du monde. Non seulement il y avait un Dieu, mais ce Dieu avait parlé à l'homme et n'avait cessé d'être en relation avec lui. Toutes mes angoisses étaient expliquées. Dieu a mis dans l'homme le besoin de s'unir à lui : c'était cet instinct divin qui faisait mon supplice tant qu'il n'était pas satisfait.

CHAPITRE VII.

Une objection m'arrête : *Hors de l'Église, point de salut.*

J'étais frappé de toutes ces raisons, mais une des objections contre le Christianisme en lui-même que j'avais trouvée dans Voltaire et dans Rousseau, revenait se présenter avec une grande force à mon esprit. J'avais lu les *Lettres provinciales*, que Voltaire m'avait dit être un chef-d'œuvre. Mais à l'aide du charme de son style,

Pascal m'avait rempli de l'idée que d'après la véritable croyance de l'Église Dieu n'est pas mort pour sauver tous les hommes, et que tous ceux qui n'étaient pas nés catholiques s'étaient perdus à jamais. Cette pensée me désolait. Le Dieu des chrétiens me paraissait un tyran injuste et barbare. Je me proposais, dans une de mes promenades chez le bon curé de Saint-Ferjus, de lui dire toutes mes inquiétudes à ce sujet. J'allai le voir dans une grande anxiété; j'avais déjà peur de perdre ce qui me semblait la vérité et cette lumière qui commençait à poindre pour moi : avant de continuer mon examen, lui dis-je, je voudrais savoir comment vous entendez la maxime : *Hors de l'Église, point de salut!* Cette maxime si dure à mes yeux, et qui ferme à tant de personnes l'entrée de la religion.

« Je ne veux pas vous parler d'après moi-même, reprit le bon vieillard; je vais vous lire un ouvrage de Fénélon, que vous ne connaissez pas, et qui réfute très-bien les *Provinciales* que vous connaissez. »

Il me lut d'abord ce que Fénélon dit des *Provinciales* à la tête de cet ouvrage : « L'auteur s'est servi du jeu du dialogue, pour inspirer au lecteur les préventions les plus sérieuses, il donne à une erreur affreuse, que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, je ne sais quoi de touchant et de gracieux; il écarte toutes les épines, et sème son chemin de fleurs. Le venin coule de sa plume avec une douceur flatteuse qui enchante l'esprit. »

« Je crois, ajoute l'archevêque de Cambrai, que Dieu veut sincèrement rendre le salut possible à tous les hommes, et qu'en vertu de cette bonne volonté, il leur donne

un secours surnaturel et suffisant, toutes les fois qu'il leur commande des vertus surnaturelles.

« Le principe fondamental de saint Augustin est que personne ne doit ce qu'il n'a point reçu. C'est de Dieu même que l'homme a reçu de faire le bien quand il le veut. Personne n'est coupable de ne pas faire le bien qu'il n'a pas reçu ; mais il est coupable s'il ne fait pas ce qu'il doit. Le péché proprement dit est celui qui est commis par une volonté libre et avec science.

« Saint Augustin ajoute que les Gentils qui ont la loi écrite dans leurs cœurs, comme parle l'apôtre, appartiennent à l'Evangile, il assure même que ces infidèles qui meurent dans l'impiété ont une grâce intérieure pour parvenir à la grace qu'ils ont rejetée. Vous voyez que l'incrédule n'est coupable que parce qu'il a reçu sans fruit une grâce pour croire. Ainsi saint Augustin se réduit sans cesse à la règle de l'apôtre, que tous ceux qui ont péché sans loi périront sans loi. Saint Thomas pense comme saint Augustin. Dieu, plutôt que de manquer à ses enfants et que de les priver du souverain bien qu'il leur promet gratuitement, éclairerait un homme nourri dans les forêts d'une île déserte ou par une révélation intérieure et extraordinaire, ou par une mission de prédicateurs évangélistes, semblable à celle des Indes orientales et occidentales que sa Providence saurait bien procurer. Dieu fait tout pour nous sauver, excepté de nous ôter le libre arbitre. Dieu veut sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité. C'est nommément pour les infidèles que saint Augustin décide ainsi.

« Si l'on demande ce qu'il faut croire de tous les hommes qui n'ont jamais embrassé le Christianisme ni le judaïsme, saint Augustin répond : La volonté de Dieu n'a jamais manqué de se manifester aux hommes justes et pieux. Tous ceux donc qui, ayant cru en lui depuis le commencement du monde, et en ayant eu quelque connaissance, ont vécu dans la piété et dans la justice, en gardant ses préceptes, ont été sans aucun doute sauvés par lui en quelque temps et en quelque lieu du monde qu'ils aient vécu. Quoique la religion ait paru autrefois sous un autre nom et sous une autre forme, qu'elle ait été autrefois plus cachée, et qu'elle soit maintenant connue d'un plus grand nombre d'hommes, c'est toujours la même et véritable religion annoncée et observée. Comme l'Ecriture sainte marque quelques hommes dès le temps d'Abraham qui n'étaient point de sa race, ni originairement israélites, ni associés à ce peuple, auxquels cependant Dieu fit part de ce mystère, pourquoi ne croirions-nous pas qu'il y en a eu d'autres dans les nations répandues çà et là, quoique nous ne lisions point leurs noms dans les saints livres?

« Ainsi le salut promis par cette religion seule véritable et fidèle dans ses promesses n'a jamais manqué à celui qui en était digne, et s'il a manqué à quelqu'un, c'est qu'il n'en était pas digne. Tout homme qui aura un commencement de l'amour pour Dieu, la vraie religion et le fond du christianisme, aura déjà en lui un premier fruit de la médiation du Messie ; la grâce du Sauveur opérant en lui, le mènera au Sauveur lui-mê-

même. Le principe intérieur le conduira à l'autorité extérieure.» (1)

Cette doctrine de Fénélon me satisfit pleinement. Elle me montrait en même temps la mauvaise foi de ces hommes qui avaient caché la vérité à mon esprit, car ils la savaient. Il est impossible qu'ils n'eussent pas lu Fénélon. Je témoignai cette indignation au bon curé, qui reprit aussitôt : « Ces accusations des philosophes sont d'autant plus inexplicables, que l'Eglise n'a pas cessé depuis près de deux siècles ans de répéter contre le jansénisme : *Dieu veut sauver tous les hommes.* » C'était une joie indicible pour moi de voir ainsi se dissiper peu à peu toutes mes préventions, et je me promis bien de me livrer à l'examen approfondi du christianisme, qui me présentait toutes les solutions aux difficultés que les philosophes avaient élevées dans mon esprit.

J'avais déjà fait un grand pas, puisque je comprenais la nécessité d'une religion révélée, et que je voyais la possibilité qu'elle fût dans le monde depuis la création et le moyen pour tous les hommes d'y parvenir.

A mesure que mes objections se dissipaient, j'éprouvai je ne sais quel bien-être. Je ressemblais à un prisonnier qui a été longtemps privé d'air et de lumière, et pour qui le jour se fait par degrés. Mon ame se dilatait. Je sentais déjà le désir que cette religion fût vraie, tant elle satisfesait mon intelligence et mon cœur.

Mais il y avait encore deux objections de Rousseau qui

(1) Depuis, Mgr. l'évêque d'Hermopolis a porté dans la chaire chrétienne cette vérité de manière à ne laisser aucune incertitude dans les esprits.

me fermaient l'entrée de cette terre promise : « Pourquoi des hommes entre Dieu et moi ? Pourquoi des mystères ? » La première objection céda à cette réflexion : si Dieu m'a transmis la vie par des hommes, il a pu employer le même moyen pour me transmettre la vérité? Mais pourquoi cette vérité enveloppée de mystères ? Pourquoi n'est-elle pas aussi visible que la lumière du soleil ?

CHAPITRE VIII.

Suite des doutes de mon esprit.

Vous avez vu comment la nécessité d'un culte extérieur me fut révélée par Fénélon, et la manière dont le bon curé de Saint-Ferjus dissipa toutes mes inquiétudes, par rapport à la maxime : Hors de l'Eglise point de salut.

Mais pourquoi des mystères et des miracles ? Pourquoi des dogmes inaccessibles à la raison et des faits contraires aux lois de la nature ? J'étais tourmenté par ces objections.

« Comment croire, dit Voltaire, ce que nous ne concevons pas et en avoir aucune certitude ? Comment la raison pourrait-elle porter un jugement sur un objet incompréhensible ? Juger, c'est apercevoir la liaison ou la disconvenance de deux idées : si l'une ou l'autre passe notre conception, comment voir s'il y a entre elles de la liaison ou s'il n'y en a pas ? »

« Dieu, dit Rousseau, n'est pas un Dieu de ténèbres, pourquoi révélerait-il à l'homme des dogmes inintelligibles ? »

Je ne pouvais pas répondre à ces raisonnements ; j'é-

tais trop jeune, trop ignorant encore; mon esprit ne voyait pas, mais j'avais un sentiment profond du secours que Dieu devait m'avoir préparé dans sa bonté. Il me paraissait impossible que dès le premier jour il n'eût pas parlé à l'homme, et qu'en lui donnant la vie il ne lui en eût pas révélé le but.

J'étais évidemment soutenu par ces idées qu'on peut appeler primitives, et qui sont le fond de notre âme : « Il n'y a pas d'effet sans cause; je pense, donc je suis; je suis, donc Dieu existe; Dieu m'a créé, donc il doit se faire connaître à moi; Dieu doit être puissant, sage et bon, et tout doit révéler à l'homme ces grands caractères de Dieu. » Voilà la lumière qui est en nous, que les sophismes peuvent obscurcir, mais qu'ils ne peuvent pas détruire, si la volonté de l'homme n'est pas complice par les passions de ce travail de ténèbres.

Deux définitions me frappèrent alors : « Tout ce qui tient à la nature de Dieu doit être incompréhensible; or, puisque Dieu est infini et que l'homme est fini, les mystères que le christianisme propose sont au-dessus de la raison, mais ne sont pas contraires à la raison. » Encore aujourd'hui le mot du grand Frédéric me revient sans cesse à la mémoire : « L'incompréhensible n'est pas l'absurde. »

Une image qui s'offrit à mon esprit servit aussi à détruire l'idée de l'invraisemblance des mystères, et je dois la rapporter ici.

Comment faire concevoir à un aveugle de naissance qu'une glace dont il sent la surface plane et limitée par un cadre étroit puisse contenir des profondeurs, un vaste

espace, un nombre infini d'objets variés, avec leurs formes, leurs couleurs, leur dimension, leurs distances respectives, et des traits de réalité si forts et si frappants, qu'on a besoin d'une certitude morale pour ne pas les croire vraiment existants? Ce sont les lois géométriques de la réfraction de la lumière qui produisent ces effets. L'aveugle pourrait, à la rigueur, en comprendre la théorie, mais livré aux sens qui lui restent, il lui est impossible de se faire une idée de ce phénomène, qui pour lui est un véritable mystère. J'avais vu ailleurs la comparaison ingénieuse d'un tableau dont la toile est unie, tandis qu'au moyen des lignes, de la perspective, des ombres et de la lumière, on y peut montrer des enfoncements et des saillies qui échappent au sens du toucher.

Je me disais : ne sommes-nous pas, par rapport aux mystères, comme cet aveugle? Que nous manque-t-il en effet? un sens intellectuel que nous n'avons pas et que nous aurons un jour.

C'était alors le temps où dans les études tout était donné aux mathématiques. Plusieurs de mes camarades de collége se préparaient à entrer à l'école polytechnique. Ils étaient tous des esprits forts. L'un d'eux me dit un jour : « Comment s'occuper encore de la religion? Les dogmes catholiques sont des faussetés évidentes. On dit dans l'Eglise que trois font un; cela est absurde : trois font trois. D'ailleurs, ajoutait-il, puisqu'il n'y a pas de certitude hors des mathématiques, comment croire à l'histoire de l'Evangile appuyée uniquement sur des témoignages humains? »

Je me souviens très-bien de l'effet que ces paroles produisaient sur moi. Je ne laissais pas voir la souffrance morale que j'éprouvais, mais tout ce qui était obscurité pour mon esprit me glaçait le cœur. La vie de l'âme s'arrête en effet quand l'intelligence s'obscurcit. Je voyais beaucoup Champollion, qui depuis s'est rendu célèbre par la découverte des hiéroglyphes. Nous étudions l'hébreu ensemble. Il donnait aux monuments égyptiens, dont il était déjà fort occupé, une antiquité qu'il a reconnue depuis être erronée; il me parlait du zodiaque de Dendérah comme d'un argument contre la révélation; ses doutes, que lui-même a détruits depuis, me troublaient et m'arrêtaient dans la voie où j'étais entré.

Quant à l'objection de mes condisciples sur la Trinité, elle serait tombée d'elle-même si j'avais su répondre que l'Eglise ne dit pas, sous le même rapport, qu'il y a unité et trinité en Dieu, et que trois personnes font une personne, ou que trois Dieux font un Dieu, ce qui serait une véritable contradiction; elle proclame seulement l'unité de la nature divine et la trinité des personnes; elle dit que trois personnes font un Dieu et non pas que trois dieux font un Dieu.

Quand on n'est pas remonté de l'incrédulité à la foi par le travail de l'intelligence auquel j'ai été condamné à cause de l'esprit du siècle où je suis né, on ne peut se figurer la joie que j'éprouvais à chaque idée juste qui détruisait mes objections et me faisait entrevoir la vérité.

Je n'eus pas de peine à réfuter l'objection contre la certitude historique, puisque l'authenticité de tous les

livres sur lesquels se fondaient mes études n'était pas l'objet d'un doute pour moi.

Est-ce que l'évidence n'est pas aussi entière dans l'histoire, dans la physique, dans la métaphysique, que dans les mathématiques?

Ne suis-je pas aussi sûr de l'existence de Rome que de l'axiôme : La ligne droite est le plus court chemin d'un lieu à un autre? C'est une certitude d'un autre genre, mais c'est une certitude.

J'avais alors seize ans; quelles perplexités on m'aurait épargnées si dès mon enfance, en me parlant de ces grandes vérités, on m'avait montré les moyens de les défendre contre les attaques. Je puis dire que la religion a été pour moi une conquête; mais après quelles souffrances et à quel prix je l'ai obtenue!

CHAPITRE IX.

Admirable passage de Fénélon.

Je lus alors un passage admirable de Fénélon, que je crois devoir rapporter ici.

Je vous prie de remarquer qu'en citant des passages de nos grands écrivains catholiques où se trouve, pour ainsi dire, toute la substance de la vérité religieuse, je ne m'écarte point du but que je me suis proposé : l'histoire de mon âme. Ces lectures s'assimilant à mon intelligence comme les aliments au corps de l'homme, comme le rayon du soleil à nos yeux, deviennent une partie intégrante de cette intelligence même, et c'est ainsi que

la consistance d'un esprit se forme par les lectures et par les enseignements, mieux encore qu'elle ne pourrait le faire par les méditations et le mouvement des idées.

La pensée qui m'a dominé, quand j'ai entrepris ce récit, doit frapper déjà la vue du lecteur attentif. J'ai voulu montrer que cette société toute catholique renferme dans ses traditions, dans sa littérature, dans ce fonds commun des esprits où les générations qui naissent viennent puiser la vie spirituelle, tout l'aliment nécessaire pour les intelligences, comme elle renferme la nourriture des corps. Les écrivains même les plus ennemis de la religion contiennent une portion des vérités essentielles. C'est la lumière voilée d'un soleil derrière les nuages. Leurs combats entre eux servent à manifester la vérité qu'ils ont l'intention de retenir. C'est ainsi que Rousseau même dans ses erreurs détruisait les erreurs de Voltaire, et que Fénélon et Bossuet présentant dans leur ensemble des vérités éparses et altérées dans les philosophes, portaient la conviction dans mon esprit et complétaient le travail de mes idées. Sans doute il serait plus satisfaisant pour l'orgueil de l'homme qu'il pût trouver la vérité par la seule force de sa pensée. Mais les choses ne se passent pas ainsi, et c'est une raison de plus de louer et de bénir la Providence, qui a pourvu à ce que la vérité se conservât dans une nation et pût arriver à tous les hommes. Saint Paul l'a dit : *Fides ex auditu*, *la foi vient de l'ouïe*, et les choses sont ordonnées de telle sorte que tout cœur droit et toute raison saine cherchant la vérité de bonne foi, sont assurés d'y parvenir dans une société chrétienne.

Je lisais les entretiens du chevalier de Ramsay et de Fénélon. Le chevalier de Ramsay avait été livré aux mêmes combats que moi. En 1710, il avait été frappé des mêmes objections; il avait fait les mêmes questions à Fénélon, et voici les réponses qu'il a obtenues. C'est dans ces entretiens que Fénélon s'est élevé le plus haut. Platon et Rousseau n'ont jamais rien écrit de plus sublime. Voici comment parlait, il y a près d'un siècle et demi, l'archevêque de Cambrai :

« Il ne s'agit pas d'examiner s'il est nécessaire que Dieu nous révèle des mystères pour humilier notre esprit, il s'agit de savoir s'il en a révélé ou non; s'il a parlé à sa créature, l'obéissance et l'amour sont inséparables. Le Christianisme est un fait. Dès que vous ne doutez plus des preuves de ce fait; toutes les difficultés s'évanouissent.

« Dieu n'a-t-il pas des connaissances infinies que nous n'avons point? Quand il en découvre quelques unes par une voix surnaturelle, il ne s'agit plus d'examiner *le comment* de ces mystères, mais la certitude de leur révélation. Ils nous paraissent incompatibles sans l'être en effet, et cette incompatibilité apparente vient de la petitesse de notre esprit, qui n'a pas de connaissances assez étendues pour voir la liaison de nos idées naturelles avec ces vérités surnaturelles. Pourquoi rejeter tant de lumières qui consolent le cœur parce qu'elles sont mêlées d'ombres qui humilient l'esprit? La vraie religion ne doit-elle pas élever et abattre l'homme, et lui montrer tout ensemble et sa grandeur et sa faiblesse?

« Le christianisme n'est pas seulement une loi sainte

qui purifie le cœur, il est aussi une sagesse mystérieuse qui purifie l'esprit. C'est un sacrifice continuel de tout soi-même en hommage à la souveraine raison. En pratiquant sa *morale*, on renonce aux plaisirs pour l'amour de la beauté suprême. En croyant ses *mystères*, on immole ses idées par respect pour la vérité éternelle. Sans ce double sacrifice des pensées et des passions, l'holocauste est imparfait, notre victime est défectueuse. C'est par là que l'homme tout entier disparaît et s'évanouit devant l'être des êtres.

« Au reste, pourquoi ces mystères? Vous allez l'apprendre. Voici le plan de la Bible.

« Dieu a tellement tempéré la lumière et les ombres dans ses oracles que ce mélange est une source de vie pour ceux qui cherchent la vérité afin de l'aimer, et un abîme de ténèbres pour ceux qui la combattent afin de flatter leurs passions.

« Dieu veut être aimé comme il le mérite avant de se faire voir comme il est. La vue lumineuse de son essence nous déterminerait invinciblement à l'aimer, mais il veut être aimé d'un amour de pur choix. C'est pour cela que tous les êtres libres passent par un état d'épreuve avant que de parvenir à la suprême béatitude de leur nature; le commencement de leur existence est un noviciat d'amour.

« Voilà le plan général de la Providence, au lieu de ces tours faux et malins que les incrédules donnent à la religion; voilà, pour ainsi dire, la philosophie de la Bible. Y a-t-il rien de plus digne de Dieu ou de plus consolant pour l'homme que ces hautes et nobles idées? Ne

devrait-on pas les souhaiter vraies, supposé qu'on ne pût en montrer la vérité? »

Ce passage de Fénélon me frappa tellement que je portai partout ses entretiens avec M. de Ramsay, et que je les lisais à tous mes amis, qui en étaient émus comme moi.

Quel est le voyageur qui en parcourant des montagnes par un temps brumeux n'ait pas été attristé du spectacle que présentent les objets tantôt cachés par les nuages, tantôt prenant des formes bizarres et fantastiques? Tout est confondu. On ne sait plus de quel côté se diriger. Les précipices sont voilés, les arbres sont des fantômes, les maisons des rochers; on se méprend sur les distances; mais qu'un rayon de soleil vienne à pénétrer au milieu de tout ce chaos, les fantômes se dissipent, et l'on voit des prairies d'une verdure brillante, de beaux châlets, des sapins magnifiques, et des cimes majestueuses qui vont toucher le ciel. Alors on ne craint plus les abîmes, le chemin se déploie devant vous, et l'on peut jouir en toute sécurité des beaux spectacles de la nature.

CHAPITRE X.

Retour sur le passé.

Je vous ai peint fidèlement mes premières impressions quand je pris, pour ainsi dire, possession de la vie dans notre belle vallée du Graisivaudan. J'étais né en présence de la nature la plus riche. La beauté des sites, l'imposante majesté de ces montagnes couronnées de glaces

éternelles, ces cascades qui roulent en torrents entre des sapins jetés çà et là sur des pierres énormes détachées des rochers, le soleil se levant sur la cime des Alpes et projetant la lumière et les ombres du haut de ces pics d'où l'on voit à ses pieds s'étendre les nuages où gronde la foudre; tous ces spectacles que j'avais sans cesse sous les yeux, avaient élevé mon âme, elle semblait s'être agrandie par la contemplation de ces merveilles. Les objets extérieurs s'ajoutent, pour ainsi dire, à notre être. Le soleil, en les éclairant, les attache à nous par ses rayons, qui frappent en même temps notre œil et tout ce qui nous environne. Le chant des oiseaux, le balancement des feuilles et des arbres, le murmure de l'eau, les parfums des fleurs, la fraîcheur de l'air, la brise embaumée du soir, la saveur des fruits nous mettent en possession de tous nos sens. Les images de grâce, d'harmonie, de beauté, de grandeur répandues dans la nature, nous révèlent toute la puissance de notre âme.

Ces rochers que je gravissais, et qui me donnaient l'idée de ma force, puisque je dominais ces masses énormes, me faisaient sentir que j'étais vraiment le descendant de celui qui fut créé le roi de l'univers. Je me connaissais moi-même; je connaissais ce que je voyais. Je valais donc beaucoup mieux que le monde et le soleil, merveilles admirables, mais qui n'ont ni le sentiment ni la connaissance de leur grandeur.

Vous avez vu comment, bientôt après, les images de la mort avaient obscurci mon esprit, comment Voltaire avait jeté le doute sur mes rapports avec Dieu, et com-

ment tout ce bonheur s'était écroulé pour moi. Cette joie que j'avais ressentie à la vue de la lumière, de la voûte des cieux, de la verdure, de la beauté des plantes, du cristal des eaux, s'évanouit; tout fut changé : la nature me parut morte, la vie ne me sembla qu'une apparence, la mort seule était réelle, et je tombai dans l'effroi et l'anxiété. Qu'y avait-il donc de changé? Rien dans le tableau, mais le flambeau qui l'éclairait s'était éteint dans mon esprit.

Dans la situation d'âme où je me trouvais alors, toutes les images de la mort me causaient une horreur inexprimable. Je ne pouvais pas m'approcher du lit des mourants. Je détournais la tête à l'aspect d'un cimetière ou d'un convoi funèbre. J'étais comme ces hommes qui errent à tâtons dans les ténèbres en s'effrayant de tous les bruits, en reculant au contact de tous les objets. La seule incertitude sur l'immortalité de l'âme me rendait la vue de la mort insupportable, et quand je compare mes impressions d'alors avec celles que j'éprouve aujourd'hui, je sens profondément le bonheur d'une croyance de cette révélation qui ne fait plus de la mort qu'un passage à la vie véritable, la transition du temps à l'éternité.

Aussi, quand mon intelligence fut entrée dans la voie de la vérité, à mesure que je trouvais la possibilité, la vraisemblance, la vérité d'une révélation, je renaissais. Il restait sans doute encore autour de cet édifice de la religion bien des nuages, mais la raison les dissipait peu à peu, et je voyais l'espérance se lever à l'horison.

Je rentrais ainsi en possession de la vie par l'intelli-

gence. Le soleil reprit son éclat, la nature sembla revivre tout entière. Le chant des oiseaux, le bruit mystérieux des bois balancés par le vent, le murmure des eaux, toutes les voix de la création, enfin, redevinrent douces à mes oreilles. Je retrouvais mes premières impressions, mes premières félicités, grâce à la foi. C'était une véritable résurrection. Je ne dis point assez encore, car il y avait entre ces deux joies toute la distance qui existe entre la beauté suprême des vérités intellectuelles et les beautés naturelles du monde physique qui n'en sont que l'image.

L'intelligence me faisait découvrir des rapports entre Dieu et moi : Dieu est celui qui est, je remontais donc à la source de la vie. Le monde était un spectacle où je pouvais le voir, et qui devait me servir à m'élever à lui.

Je sentais le besoin de ce qui est éternel. Tout ce qui me parlait de Dieu, d'une autre vie, de l'immortalité de l'âme, me faisait éprouver les plus délicieuses et les plus vives émotions. Ainsi la vie, voilà le premier besoin de l'homme, voilà ce qui se développe d'abord en nous. Les yeux, l'imagination, la mémoire sont des moyens d'étendre notre existence en nous mettant en communication avec les objets extérieurs; mais l'homme a besoin d'avenir : s'il en doute, sa vie est empoisonnée, et ses rapports avec Dieu, aliment réel de son intelligence, peuvent seuls assurer son existence future et le calmer sur la vie présente.

Je compris alors que la vérité est aussi nécessaire à l'esprit que le soleil à la vue. La vérité, c'est toute l'intelligence; et si la vie se développe par la nourriture,

l'intelligence ne peut vivre que de la vérité, son éternel aliment.

Quand je repasse tout ce qui m'est arrivé; et que je songe comment Dieu m'a conduit à travers tous les dangers que mon imprudence m'a fait courir; quand je pense à la manière dont il m'a guidé, et comment il a fait entrer les erreurs même de Voltaire et de Rousseau dans le plan de mon instruction, comment il m'a guéri de l'un par l'autre, et comment j'ai trouvé dans Rousseau même le contre-poison au mal qu'il pouvait me faire, je ne puis assez admirer ces combinaisons si justes, si variées, si imperceptibles, par lesquelles Dieu a mené mon cœur de la région de l'ombre de la mort jusqu'à la lumière des vivants.

Non, je ne puis me lasser d'admirer la bonté de la Providence qui auprès du poison m'a fait rencontrer le remède. Si j'avais commencé par lire Rousseau, peut-être serais-je resté plus longtemps dans l'incrédulité? Rousseau m'a guéri du déisme de Voltaire, au lieu que Voltaire n'aurait pu me guérir du mal que m'aurait fait le théisme de Rousseau.

CHAPITRE XI.

Lecture de la Bible.

Après vous avoir entretenu des impressions que j'ai reçues du livre de la nature, je dois vous parler du bonheur que j'éprouvai à lire la Bible, le livre de Dieu.

Je lus la Genèse, Job, Salomon, les Psaumes, les Cantiques, Isaïe, d'abord en littérateur, et je fus étonné

du mépris que Voltaire affectait pour l'Ecriture, car cette sublime poésie des livres saints me transporta d'admiration.

Comment pouvais-je n'être pas frappé de la simplicité de l'histoire de Joseph? Où trouver un drame plus sublime que celui de Job, des hymnes, des odes, des cantiques comparables à ceux de Débora, de David, d'Isaïe? Job m'étonna par sa profondeur, et, dès cette époque, je commençai à le traduire d'après la Vulgate. Les douleurs de l'humanité sur la terre, où sont-elles peintes avec plus d'énergie? « Pourquoi la lumière a-t-elle été donnée aux malheureux, la vie à ceux qui sont dans l'amertume, qui attendent la mort sans qu'elle vienne, comme ceux qui creusent la terre pour y découvrir un trésor, et qui tressaillent de joie quand ils ont trouvé un sépulcre. Les voies de l'homme lui sont inconnues, et Dieu l'entoure de ténèbres. » Ces images reproduisaient tout ce que j'avais éprouvé de triste et d'amer en l'absence de la foi.

« L'homme né de la femme vit peu de jours, et il est rassasié de misères. Comme la fleur, il s'élève et il est foulé aux pieds, et il fuit comme l'ombre et ne s'arrête jamais. Les jours de l'homme sont courts; ô Dieu! vous avez compté le nombre de ses mois, vous avez marqué le terme qu'ils ne pourront point dépasser. L'arbre qu'on a coupé n'est pas sans espérance, il peut reverdir, il porte de nouveaux rejetons. Quand sa racine aurait vieilli dans la terre, quand son tronc serait mort dans la poussière, il germerait à l'approche de l'eau, et ses feuilles renaîtraient comme au jour où il fut planté. Mais quand

l'homme est mort, dépouillé, consumé, où est-il? L'eau s'écoule d'un lac, les fleuves tarissent; ainsi l'homme, lorsqu'il a passé ne revient plus. Jusqu'à ce que les cieux soient détruits, il ne s'éveillera pas de son sommeil. » Toute cette poésie me ravissait. Quelle profonde mélancolie et que de grâce dans toutes les images de ce drame de la vie humaine!

« Nous nous sommes lassés, disent les impies, dans la voie d'iniquité et de perdition, et nous avons marché par des chemins difficiles, et nous avons ignoré la voie du Seigneur. Que nous ont laissé l'orgueil et l'ostentation des richesses? Toutes ces choses ont passé comme l'ombre, comme le courrier qui se hâte, comme le vaisseau qui fend la mer agitée, et ne laisse après lui aucune trace, aucun sentier dans les flots, ou comme l'oiseau qui traverse les cieux et dont on ne peut distinguer la voie, mais seulement le bruit des ailes quand il frappe l'air léger et s'ouvre ainsi une route dans le ciel; il a agité ses ailes, il a disparu; et après nul vestige de son passage. Ainsi nous sommes nés, et soudain nous avons cessé d'être, et nous n'avons donné aucun signe de sagesse, et nous avons été consumés par notre malice. Voilà ce que disent en enfer ceux qui ont péché, parce que l'espérance du pervers est comme la poussière que le vent emporte, comme l'écume légère poussée par la tempête, comme la fumée que le vent dissipe, comme la mémoire d'un hôte d'un jour qui s'éloigne. »

Ce beau langage m'étonnait, j'avais été si longtemps nourri dans l'idée que la Bible était un livre sans grâce ni beauté. Il me semblait aussi que toutes ces pa-

roles avaient été écrites pour moi, et c'est-là un des caractères particuliers de l'Ecriture. Destinées à l'humanité tout entière, elles semblent être un dialogue intime entre Dieu et l'âme de chaque homme qui les lit.

Le Cantique de Débora n'est-il pas l'ode avec tous ses transports! Quel feu! quel mouvement! On assiste à un combat, à la délivrance d'un peuple. Quoi de plus dramatique que la mort de Sisara et ces illusions dont on berce sa mère, tableau emprunté à la Bible par lord Byron! Le trait de la fin est le dernier coup de pinceau donné à un chef-d'œuvre de poésie lyrique.

Le Psaume d'Asaph me ravissait; indépendamment de la beauté de la poésie, il répondait à mon objection : Pourquoi le mal sur la terre?

« Mes pieds se sont presque égarés, mes pas ont presque chancelé, parce que je me suis indigné comme l'insensé en voyant la paix des impies. Ils n'ont pas de langueur qui les traîne à la mort; leur corps est plein de vigueur. Ils ne connaissent ni le travail ni les douleurs de l'homme. Ils se parent de l'orgueil comme d'un collier d'or, ils se couvrent d'un vêtement d'iniquité. Leur iniquité sort de leur abondance : les pensées de leur cœur dérobent, elles ravagent, elles se répandent en calomnies. Ils parlent comme d'un lieu élevé, ils opposent leur bouche au ciel et leur langue parcourt la terre. Et voilà pourquoi ce peuple répète sans cesse : La coupe de l'abondance s'épanche pour les impies, et il a dit : Dieu les voit-il? Dieu en a-t-il connaissance? Voilà que ces impies, ces heureux du siècle multiplient leurs richesses! C'est donc en vain que j'ai purifié mon cœur, et

que j'ai lavé mes mains dans l'innocence. J'ai été frappé de votre verge durant tout le jour et châtié dès le matin. Je disais : Je raconterai ces choses et la génération de vos enfants m'a nommé prévaricateur.... Et j'ai médité pour savoir, et mes yeux n'ont vu qu'un grand travail, jusqu'à ce que je sois entré dans le sanctuaire de Dieu, et que j'ai compris la fin des pervers. Vous les avez placés dans des lieux glissants; vous les avez fait s'écrouler dans la désolation,

« Comment sont-ils tombés soudain dans la ruine? Ils ont défailli, ils ont été dévorés de terreur. Comme un songe, après le rêve ils se sont évanouis. Seigneur, quand vous réveillerez les morts, vous mépriserez leur ombre. »

Voyez comme dès son début Isaïe s'annonce en poète inspiré : « Cieux écoutez, terre prête l'oreille, le Seigneur a parlé.» Avec quelle force il parle de la vanité et de la fragilité des choses humaines! « Les mortels ne sont que de l'herbe, et toute leur beauté ressemble à la fleur des champs. Le Seigneur a répandu un souffle brûlant, l'herbe de la prairie s'est desséchée, sa fleur est tombée; oui, vraiment les peuples sont comme l'herbe de la prairie. L'herbe sèche, la fleur tombe, mais la parole de notre Dieu subsiste dans l'éternité. » Que ses leçons de morale sont vives et belles! « Malheur à vous qui joignez toujours à vos maisons une maison nouvelle, et qui étendez vos champs sans mesure, voulez-vous habiter seuls au milieu de la terre? Malheur à vous, qui dès le matin vous livrez à la volupté et ne cessez jusqu'au soir de vous enivrer des vapeurs du vin! Malheur

à vous, qui traînez l'iniquité comme de longues chaînes, et le péché comme les traits d'un char ! Malheur à vous, qui êtes sages à vos propres yeux ! Malheur à ceux qui croient à leur prudence ! » Isaïe va-t-il menacer un peuple fier de ses flottes nombreuses, il s'écrie : « Malheur à la ville qui fait retentir les voiles de ses vaisseaux comme des ailes ! » et cette image vive et rapide est empruntée à ces troupes d'oiseaux qui traversent les mers.

Quand ma première impression d'admiration littéraire fut passée, je fus frappé des rapports étonnants de toutes les paroles d'Isaïe avec la mission du Christ, l'établissement de l'Eglise et la fin de la synagogue. Rome et Jérusalem, dans l'état même où elles sont aujourd'hui, me parurent prédites à toutes les pages.

Ce qui me frappa le plus dans Isaïe, c'est que toutes les prophéties se rapportent au Messie ; les unes déterminent le temps de sa venue, les autres déclarent ce qui est relatif à sa personne. Les troisièmes annoncent quelle sera son œuvre.

Il n'y a pas un chapitre d'Isaïe qui n'ait produit sur moi la plus vive impression. J'ai lu ce grand Prophète avec transport d'un bout à l'autre. Chaque verset était une révélation, et je défie un homme de bonne foi de le lire sans devenir chrétien. Jésus-Christ y est prédit à toutes les pages.

Que je sentis bien alors la vérité de ces paroles de Rousseau : « Je vous avoue aussi que la majesté des Ecritures m'étonne, la simplicité de l'Evangile parle à mon cœur. » Sublimité et simplicité sont, en effet, les deux carac-

tères du style de la Bible, et la sublimité et la simplicité doivent être les deux traits de l'esprit de Dieu, comme la justice et la miséricorde sont les deux traits du caractère divin. La Bible me mettait donc en communication avec Dieu lui-même. Je connaissais par elle sa parole et son cœur; aussi c'est avec le cœur qu'il faut lire l'Ecriture. Si l'univers révèle la grandeur de Dieu, la Bible nous révèle sa bonté. Le sentiment de cette bonté ne se trouve exprimé et approfondi que dans ce livre admirable, et ce sentiment est celui que nous aimons le plus à trouver en Dieu, parce que sa bonté semble exister surtout pour nous. Le spectacle de la nature m'avait donné au plus haut degré l'idée de la puissance de Dieu; la religion me révélait sa sagesse, la Bible me manifestait son amour.

Aussi je m'engageai, pour réparer le mal que j'avais pu faire en partageant les dédains de Voltaire, en les communiquant à mes camarades de collége, à traduire les livres saints et à consacrer à ce travail tout le sentiment poétique qui était en moi.

CHAPITRE XII.

Suite de mes impressions.

Vous avez vu comment les premières années de ma vie se sont écoulées au pied des Alpes. Les grands spectacles de la nature continuellement sous mes yeux dans mon enfance, avaient élevé mon imagination et agrandi mon âme. La lecture des poëtes, d'Homère, de Virgile, du Tasse, me remplit ensuite d'admiration

pour le génie de l'homme. Tous les personnages de l'*Iliade*, de l'*Enéide* et de la *Jérusalem* vivaient pour moi; mais c'étaient là des fictions. La nature était morte à mes yeux, lorsque je n'étais pas sûr de l'immortalité de mon âme, lorsque je ne connaissais pas mes liens avec l'auteur de l'univers: tous les personnages créés par les poètes et que je ne devais jamais rencontrer, étaient un amusement pour mon imagination et non un aliment pour mon cœur.

Dans la Bible, au contraire, tout était réel; c'était mon histoire, l'histoire de l'humanité, c'était l'histoire de l'auteur de ma vie, c'était la solidarité humaine. Grâce à la Bible, je me trouvais contemporain de tous les âges, citoyen de tous les lieux, et ma vie ne se bornait pas aux courtes années que nous passons ici-bas.

Je voyais Dieu prendre soin de l'humanité, régler le sort des individus comme celui des nations, et, par une action constante, conduire tout à un but déterminé. Je le voyais l'œil toujours ouvert sur l'homme, le récompenser et le punir, même dès cette vie. Dieu n'était donc plus ce Dieu muet, ce Dieu sourd, ce Dieu étranger à ma conduite, tel que me l'avaient peint les philosophes.

La dégradation primitive de l'homme écrite dans la Genèse, me montrait la source des maux que je ne pouvais expliquer, et j'en découvrais le remède dans ce libérateur promis comme le réparateur de la nature humaine. Le mal et la Providence, voilà ce qui me paraissait inconciliable; j'avais follement abandonné une idée claire, l'existence de Dieu, à cause d'une difficulté qui

me paraissait insoluble, l'origine du mal; et maintenant je voyais se dérouler tout le plan de la Divinité sur l'homme! Le malheur, punition d'une première faute, servait à réparer le mal, à développer la vertu, les qualités de nos esprits et de nos cœurs, à montrer tout l'amour de Dieu pour nous. Ce qui m'avait troublé, c'est la pensée que sous un Dieu bon, l'homme ne pouvait pas être si misérable! Tout était devenu clair pour moi depuis que la cause du mal moral, cause du mal physique, m'était révélée.

Avec quel attendrissement je vis dans l'Ecriture les infortunes de Joseph servant de degrés à son élévation, un peuple entier associé à son innocence et à son malheur; l'envie de ses frères, le faisant parvenir au plus haut degré de puissance et le rendant ensuite le sauveur de l'Egypte et de sa famille. La Bible est vraiment l'histoire de la Providence et de l'humanité! On y lit à chaque instant que la sagesse de Dieu atteint tout avec force d'une extrémité jusqu'à l'autre et dispose tout avec douceur. Dans ce plan sublime, tout ce qui existe ici-bas se rattache à un autre ordre de choses que nous n'apercevons pas encore; ce monde visible est l'ébauche d'un monde invisible où tout sera remis à sa place; les prospérités du méchant sont de courte durée; les combats de la vertu lui assurent une félicité éternelle; les souffrances du juste seront suivies d'un prix immense de gloire et de félicité.

Avec quel bonheur je trouvais dans Isaïe ces paroles que le prophète met dans la bouche de Dieu:

« Une mère peut-elle oublier son enfant, le fruit de

ses entrailles? et quand elle l'oublierait, moi je ne vous oublierai jamais. Je vous porte gravé dans ma main. » Et ces autres paroles du Sermon sur la montagne: « Regardez les oiseaux du ciel, ils ne sèment point, ne moissonnent point, votre Père céleste les nourrit, et vous, n'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux? »

Dieu s'occupe donc de moi, comme de Joseph, de Tobie, de Job, d'Abraham; il est mon maître, mon père, mon roi, mon législateur. Etre des êtres, quelle joie de me sentir uni à vous et de penser que vous êtes ce bon génie que dès mon enfance j'avais désiré pour guide et pour protecteur!

« Seigneur, dit Isaïe, vous avez connu de loin mes pensées, vous avez prévu toutes mes actions. » Et comment douter que Dieu ne voie le secret des cœurs, quand il annonce l'avenir, et qu'il le déroule devant les yeux des prophètes? Sa prescience ne prouve-t-elle pas sa Providence? Voilà les idées qui remplissaient alors mon cœur!

Quand je compare les premières impressions que j'ai reçues du spectacle de la nature à celles que m'a fait éprouver la Bible, je ne puis assez remercier Dieu du bienfait de la révélation.

Dieu est trop loin de moi, voilà la pensée qui attristait mon âme quand je contemplais les merveilles des Alpes, ou, dans une belle nuit, la splendeur d'un ciel parsemé d'étoiles. Dieu est près de tous ceux qui l'aiment, voilà la pensée douce et consolante que je rencontrais à chaque page dans l'Ecriture. L'univers m'avait manifesté la puissance de Dieu, la Bible m'apprenait donc à connaître sa bonté.

Aussi, Dieu, dans la Bible, a été plus grand pour moi, si je puis parler ainsi, que Dieu dans l'Univers. J'éprouvais une jouissance que j'appellerai intellectuelle, quand Rousseau me prouvait que Dieu a donné à l'homme le sentiment du bien, la conscience et la raison pour démêler la vertu d'avec le vice ; mais lorsque je voyais avec quelle bonté Dieu s'occupe des hommes, puisqu'il les aime jusqu'à vouloir naître, souffrir et mourir pour eux, mon cœur était inondé de douceur et mon esprit de ravissement.

Ce qui me frappait encore dans l'Ecriture, c'est cet ensemble imposant où tout se tient, tout s'enchaîne, tout se lie, et par conséquent cette unité de plan, cette variété dans les détails, cet accord, cette harmonie. Là point de confusion, point de disparate, comme dans les ouvrages des hommes. C'est l'histoire de la Rédemption, et l'on voit partout que, comme l'a dit un Père, le centre de l'homme est la volonté de Dieu, parce que l'essence de la volonté de Dieu, c'est le salut de l'homme. Dans la création, nous admirons cette sagesse qui a disposé les œuvres de la puissance pour les besoins, les plaisirs et l'instruction du genre humain! Quel spectacle en effet que celui de la belle vallée où j'ai commencé ma vie! Des montagnes couvertes de neiges, des côteaux chargés de fleurs et de fruits, des prairies avec toutes les nuances des couleurs les plus brillantes, une rivière qui coule au milieu de la végétation la plus riche, et réfléchit dans ses mille détours des ombrages verts et un ciel d'azur; et cependant la variété des détails ne nuit jamais à l'harmonie de l'ensemble! Le même accord entre toutes les parties

se fait voir dans la Bible. Tout a pour objet le rédempteur, et par conséquent le salut de l'homme. Il n'y a pas un événement, pas un fait, pas une parole qui ne se rapporte à Jésus-Christ. On dirait que Dieu dans le temps a tracé un cercle dont Jésus-Christ est le centre, et tous les siècles sont des rayons qui sont venus ou qui viendront y aboutir.

On ne peut se figurer ma joie en lisant ces pages inspirées; je me sentais pénétré d'une conviction de plus en plus intime et profonde, lorsque je me voyais éclairé de cette lumiere pénétrante et vive sur mes rapports avec Dieu et avec l'univers. Je ne puis comparer mon bonheur à la lecture de la Bible qu'au plaisir que j'éprouvais quand, après avoir gravi péniblement une haute montagne, je découvrais un vaste horizon. L'air sur les Alpes est plus vif, on y respire plus librement, on y arrive très-fatigué et l'on ne sent plus sa lassitude; j'éprouvais des joies et un bien-être semblables à mesure que je m'élevais dans le monde moral. Ne vous êtes-vous pas trouvé quelquefois dans un lieu que vous ne connaissiez pas, où la nuit vous a surpris en arrivant? Vous avez entendu un bruit monotone; si vous avez fait quelques pas dans les ténèbres, vous vous êtes heurté contre des pierres ou des arbres, vous êtes resté enfin sous l'impression des sensations les moins agréables. Quel changement s'opère dans votre esprit lorsque le lendemain à votre réveil vous voyez que ce bruit était produit par de magnifiques cascades dont les eaux écumantes brillent aux rayons du soleil, que ces pierres ou ces arbres étaient des statues parfaitement belles et des bosquets ravissants,

et que les ténèbres vous cachaient un paysage majestueux et riant, et des jardins délicieux!

J'étais dans cette situation; tout ce qui avait été obscurité pour moi dans l'univers devenait lumière. Les événements que je ne comprenais pas me semblaient maintenant des desseins de la sagesse et de la bonté de Dieu. La Bible était l'explication de tous les événements de la vie. Ainsi la nature m'avait donné l'idée du beau et m'avait inspiré un grand sentiment d'admiration; les ouvrages de l'homme avaient été pour moi un témoignage de son intelligence et m'avaient manifesté sa prééminence sur tout ce qui l'entoure, la Bible parlait un langage qui pénétrait mon cœur. C'était la voix de Dieu rendue sensible à mes oreilles et à mon intelligence. Je compris alors la vérité de ces vers du poète:

La nature est muette, on l'interroge en vain,
On a besoin d'un Dieu qui parle au genre humain.
Il n'appartient qu'à lui d'expliquer son ouvrage,
De consoler le faible et d'éclairer le sage.

J'ai reconnu, grâce à la Bible, que Dieu tire du mal, qu'il nous a laissé faire parce que nous sommes libres, un plus grand bien encore; et que sa sagesse brille encore plus quand on le voit régler jusqu'au dérèglement des volontés libres, et faire rentrer leur désordre dans l'ordre universel.

Sans doute il y a loin encore de ces idées aux sentiments produits en moi par la pensée que Dieu m'a créé pour le posséder, que telle est la fin pour laquelle il m'a donné l'être, que je contemplerai la beauté infinie, que

je posséderai le bien infini pendant l'éternité. Aujourd'hui je vois Dieu dans tout ce qui se passe autour de moi, je sais qu'il me regarde sans cesse et qu'il m'aime avec une tendresse inexprimable; mais la persuasion où j'étais qu'il ne pouvait pas tomber un cheveu de ma tête sans sa permission commença en moi ce sentiment de résignation changé depuis en un sentiment d'adoration, mais qui suffisait alors pour me soumettre sans murmure à tous les accidents de la vie.

Toutes ces impressions que je retrace ici se sont succédées en moi; elles n'ont pas été simultanées, mais j'ai voulu les réunir parce qu'en me repliant sur moi-même j'en retrouve tout le développement. Voilà pourquoi j'ai interrompu la suite des événements de ma vie, sur lesquels j'ai besoin de revenir.

CHAPITRE XIII.

Ma vie de collége.

On a vu que j'avais d'abord cherché à communiquer à mes condisciples mes dédains pour la Bible. J'étais externe au collége de Grenoble. J'avais pour professeur en seconde un prêtre très-pieux, M. Jamet, qui m'inspirait un grand respect. Il ne discutait pas avec moi, il me donnait de fort bons avis, et n'avait pas l'air de s'apercevoir de la disposition de mon esprit. La pureté de sa vie et son indulgence faisaient aimer la religion et me réconciliaient comme à mon insu avec elle. Plusieurs de ses maximes ont toujours été présentes à mon esprit, et je me rappelle encore la sérénité de son visage. Le jour

de sa mort, une circonstance me frappa : le ciel avait été très-sombre toute la matinée; le soleil se dégagea des nuages un seul moment, ce fut celui où l'on descendit son corps dans la fosse disposée pour le recevoir. Tous ses élèves virent là comme un rayon de son auréole de gloire qui venait luire sur sa tombe. Je le rencontrais souvent chez un de mes condisciples que j'aimais beaucoup, avec qui je passais des journées entières à lire, à écrire ou à herboriser. J'étais très-peu d'esprit et de cœur au collége, mais bien plus dans l'intérieur de la famille de mon ami.

Je puis dire que j'ai goûté là toutes les douceurs de l'amitié. Que de fois, mon ami et moi, nous nous sommes assis sur nos coteaux, regardant le rocher de Saint-Nizier qui les borne, et nous demandant ce qu'il y avait de caché pour nous derrière la montagne! Notre avenir cependant nous occupait peu, notre horizon moral ne s'étendait pas beaucoup plus que celui de notre vallée. Le bonheur de nous voir, la certitude de nous retrouver encore le lendemain, l'idée que le lendemain ressemblerait à la veille, faisaient le charme de notre vie et nous suffisaient complètement. Combien d'heures nous avons passées à cueillir des plantes et à les dessécher, heureux de nous trouver ensemble ! Cette amitié a tenu une grande place dans ma vie, elle a été pour moi d'une grande douceur. Elle a servi à me révéler les joies des affections et le trésor d'amour que nous portons dans notre cœur.

Ce qui me charmait surtout dans de semblables affections c'étaient tous nos rapports si doux, nos entre-

tiens, les impressions, les jugements mis en commun, la bienveillance réciproque, cette joie qui s'insinue dans les âmes et n'en fait qu'une de plusieurs. C'est cette douceur de vie que l'on aime dans ses amis, quand on ne connaît pas encore cette amitié sainte, le commerce des âmes unies pour s'élever à la contemplation du beau, à l'amour du bien et pour vivre d'une charité qui est l'amour même de Dieu répandu dans les cœurs.

Je retrouve dans mes papiers une relation d'un voyage en Maurienne, dans cette année 1808, relation où je retraçais quelques-unes des impressions de cette époque. J'étais sorti de mes grands combats; c'était après la lecture du Vicaire Savoyard. Je vais reproduire ici quelques traits de ce voyage. Je n'y change rien. Ils aideront à faire mieux connaître la disposition de mon âme. Voici donc ce que j'écrivais alors:

« J'ai trouvé des amis et ces amis m'ont donné les plus grandes joies que j'ai éprouvées. Comme ils se retracent avec force à mon souvenir ces moments heureux où rien n'était en moi que par mon cœur, ces jours d'une félicité si douce et si pure qu'elle me semble encore le bonheur que nous réserve le ciel. O mes amis, quand vos yeux se fixaient sur les miens, quand votre main pressait la mienne, j'étais heureux, et ces impressions ont fait les délices des premiers jours de ma vie. Combien de fois, au milieu de nos herborisations, assis près d'une cascade, au bord d'un précipice, à la vue d'un magnifique horizon qui se développait devant nous, seul avec mon ami, versant des larmes de joie et recueillant les siennes avec transport, me suis-je dit, ivre de mon

bonheur : Moments délicieux, que votre souvenir aura pour moi de charmes! Quand je serai près d'expirer, que mes derniers regards voient encore ces bois, ces vallées, où j'ai cueilli des plantes avec mes amis; où nous avons parlé de notre passé, de notre avenir, du bonheur d'être ensemble; que je me rappelle ma jeunesse, et je mourrai content!

« Pendant tout le temps qu'a duré mon voyage, mes amis ne sont pas sortis un seul instant de mon souvenir. J'aimais à les faire juges de mes actions, à les leur faire partager, quoiqu'ils fussent bien loin de moi. Je traversai notre belle vallée du Graisivaudan, et j'arrivai aux Marches pendant la nuit; la lune blanchissait les maisons du village, Il était dix heures du soir. Je ne songeais pas sans émotion que dans ce lieu mon père avait passé son enfance. Je me rappelai les récits de son premier âge, la gaîté du village, la bonté des maîtres du château, ses jeux si doux et si simples, je n'avais rien oublié. En arrivant à Chambéry, je courus aux Charmettes; j'y reconnus tout ce que Rousseau a décrit, les côteaux, le chemin creux, le ruisseau; mais j'y trouvai quelque chose de plus, le souvenir de J. J. Chambéry est une ville assez jolie, les maisons sont toutes couvertes en ardoises, ce qui leur donne, au milieu des arbres dont elles sont entourées, un aspect agréable quand on est sur les côteaux qui avoisinent les faubourgs. Tous les voyageurs ont vanté l'accueil aisé, l'esprit liant, la bonté de ses habitants.

« De Chambéry à Montmélian il y a deux lieues, et l'on passe à côté des Marches. Du château de ce village,

frontière de la Savoie et du Dauphiné, de belles terrasses descendent en Amphithéâtre jusqu'à la prairie qu'arrose l'Isère. La vue remonte par des côteaux riants jusqu'à la cime des Alpes couronnées de neige.

« Les fruits de l'Italie et de la Provence, les oranges et les grenades, croissent sur les terrasses du château, c'est un des plus beaux aspects de la vallée du Graisivaudan.

« Il est peu d'endroits aussi agréables que Montmélian, vu de la rive gauche de l'Isère. Sur la rive opposée on découvre les riches côteaux de Saint-Jean-de-la-Porte, de Saint-Pierre, d'Albigny. De tous les côtés s'élèvent des montagnes couvertes de neiges éternelles. A gauche l'œil embrasse une partie de la vallée, à droite, dans le lointain, les balmes superbes du Montblanc. A Francen, la vue est magnifique. L'Isère se déroulait devant moi, et Saint-Nizier dans le fond resplendissait de l'éclat du plus beau couchant. Une blancheur éblouissante, répandue dans le ciel, contrastait fortement avec l'incarnat le plus vif, et les arbres qui se dessinaient sur ce fond paraissaient environnés de lumière.

« J'approchais de la Maurienne. J'allais voir ce pays où mon père avait été élevé. J'étais heureux de ce souvenir, il ne me manquait que mes amis. Ces belles cascades qui tombaient à mes pieds, ces rochers suspendus sur ma tête et qui semblaient à chaque instant me menacer de leur chute; ces grands arbres sur des précipices, ces branches sans cesse agitées par un torrent, image de notre vie; ces villages épars sur des côteaux, cette vallée qui semble se rétrécir à chaque pas et qui

s'ouvre tout-à-coup, offraient à chaque instant un nouveau spectacle à mes yeux étonnés.

« A deux lieux de Saint-Jean de Maurienne, on trouve un joli village appelé Saint-Julien. Il faut traverser un pont pour en sortir. Comme je le passais avec plaisir; j'approchais de Saint-Martin. Je courais dans ce village avec transport; à tous les pas que je faisais s'offraient à moi l'image d'un père chéri. Ces arbres, ces maisons, tout me parlait de lui. Quand il fallut partir, il me sembla que je quittais une seconde fois mon père. »

Je passe ici les vers qui se trouvaient mêlés à cette prose; mais ce que je ne dois pas oublier de rappeler, puisque j'écris l'histoire de mon âme, c'est la note que je trouve à la fin. Cette note a été écrite quatre ans après à Paris. « J'ai relu avec étonnement ce voyage en Maurienne, je n'y ai pas trouvé un sentiment pour le Dieu à qui je dois tout, Je le conserve pour voir l'état où se trouvait un cœur qui pouvait déjà aimer, et qui n'aimait pas encore le Dieu qu'il connaît enfin. Puisse-t-il ne jamais l'oublier! (Mars 1812.) »

C'est après ce voyage entrepris au mois d'octobre, (l'automne est la plus belle saison de notre vallée), que j'entrai en rhétorique.

CHAPITRE XIV.

Ma rhétorique.

En rhétorique, j'eus encore pour professeur un prêtre. Celui-là s'irritait de mes objections, il discutait avec moi; ses réponses ne me satisfaisaient pas. Je me

rappelle qu'un jour il me dit en pleine classe : « Vous faites avec moi comme Voltaire avec le père Porée, voulez-vous être ainsi que lui un étendart d'incrédulité ? » J'étais alors plein de dédain et de mépris pour la religion. Je n'étais occupé que du désir de savoir. J'embrassai avec ardeur une multitude de connaissances. Je dévorai tous les ouvrages littéraires. Je suivais en outre des leçons de mathématiques, pour lesquelles je n'avais aucun goût. Un de mes professeurs qui m'enseignaient cette science a eu cependant une grande influence sur ma vie par son départ pour Paris, où il entra au séminaire de Saint-Sulpice. C'est-là un de ces soins mystérieux de la Providence, imperceptibles d'abord, et plus tard bien visibles! Je ne savais pas alors qu'en allant le voir plus tard à Saint-Sulpice je devais y rencontrer l'homme qui, après le curé de Saint-Ferjus, m'a rendu le plus grand des services, M. l'abbé Teysseyre, celui qui a guéri mon cœur comme le premier avait servi à guérir mon esprit, et à qui je dois peut-être ma vocation pour le sacerdoce. Mais n'empiétons pas sur l'avenir.

Au sortir de ma rhétorique, j'entrai à l'Ecole de Droit de Grenoble. Je ne fis pas de philosophie. J'ai complété plus tard ces études à Paris; elles ont remplacé mes études littéraires et affermi mon esprit contre l'incrédulité. C'est surtout pendant ma rhétorique et durant le temps qus je passai à l'Ecole de Droit que se fit en moi le grand travail dont j'ai parlé. Je ne pris, du reste, aucun goût au droit pas plus qu'aux mathématiques.

Mon esprit était occupé uniquement de littérature et

de l'étude de la religion; mais pendant que je cherchais les preuves du christianisme, mon cœur qui n'était pas défendu par la religion se laissa prendre à l'amour de la gloire humaine; il fut tout entier aux succès des lettres. J'essayais de tout. J'apprenais les pièces de Racine, de Corneille et de Voltaire; je lisais sans cesse, je copiais les plus beaux ouvrages littéraires, pour les apprécier davantage. Mes jours, mes nuits, se passaient dans ce travail. J'avais commencé un poème sur la *Colombiade;* j'avais voulu faire une tragédie sur la *mort* d'*Abel*; je lisais alors les *Mémoires* de Marmontel, et je me laissais séduire par le récit de son départ pour Paris, où il était allé chercher de la célébrité sous les auspices de Voltaire. Le jeune homme dont j'ai parlé, avec qui j'avais rencontré le curé de Saint-Ferjus, m'entretenait dans ces idées de vaine gloire et me poussait à faire un voyage dans la capitale. Nous lisions ensemble tous les ouvrages qui paraissaient alors. Il travaillait à une pièce de vers dont l'Institut avait donné le sujet, en promettant un prix au meilleur ouvrage; je m'en occupai aussi. Je me vois encore avec lui, lisant au bord du Drac la *Lettre sur l'Italie* de M. de Châteaubriand à M. de Fontanes. Dans cette *Lettre* si remarquable, ce qui me frappa le plus cependant, c'est la prière de M. de Châteaubriand au milieu de cette petite chapelle de la campagne de Rome, pour cet inconnu qu'il ne devait jamais revoir. Le sentiment religieux était toujours le plus fort en moi.

CHAPITRE XV.

Lecture de Bossuet.

J'étudiai alors le *Discours sur l'Histoire universelle.*

En lisant Bossuet, je fus frappé de voir que la même religion a toujours existé sur la terre, qu'Adam, les patriarches, Moïse et les prophètes, Jésus-Christ et les papes, ont enseigné le même culte, que Jésus-Christ attendu ou donné a été dans tous les temps l'espérance ou la consolation des enfants de Dieu, et que le Dieu créateur et le Christ sauveur sont réellement la religion de l'humanité.

Comme ces faits répondaient bien à toutes les pensées de mon esprit et à tous mes doutes! Quand j'avais pu un moment imaginer qu'il n'y avait pas sur la terre une révélation divine, j'avais douté de Dieu! Tant il me paraissait impossible que Dieu eût créé l'homme sans se faire connaître à lui! Si Dieu n'a pas parlé à l'homme, Dieu n'existe pas, répétais-je souvent, et je trouvais dans le catholicisme une religion aussi ancienne que le monde, continuée sans interruption, sans altération, et soutenue par la main de Dieu même.!

Je voyais le bonheur du premier état de l'homme après sa création, et je n'avais pu en effet, sans une faute primitive, le péché originel, concilier nos misères et nos faiblesses avec la bonté divine. Dieu n'a donc jamais abandonné l'homme, me disais-je, Dieu a toujours parlé à son esprit et à son cœur, et l'humanité et la divinité sont tellement unies, que Jésus-Christ est un Homme-Dieu.

Je comprenais que tout s'explique ainsi par la religion et que la fraternité humaine est dans la Rédemption comme dans notre origine.

Je voyais toutes les traditions s'accorder avec les traditions de Moïse; toutes parlant d'une première faute, toutes disant que l'homme avait emporté l'espérance en sortant du Paradis Terrestre, et de la femme devait naître ce Messie par qui la tête du serpent a été écrasée.

Quand l'idolâtrie se répandit dans l'univers, Abraham, le père des croyants, fut choisi pour conserver l'unité de Dieu et la promesse du Sauveur.

Un peuple entier, sorti d'Abraham, exista au milieu de l'idolâtrie universelle avec la foi en un seul Dieu et la promesse du Messie. Moïse avait annoncé un prophète semblable à lui, et l'histoire du peuple Juif a été la préparation au salut du monde.

Je voyais ce Messie prédit à Adam au sortir du Paradis terrestre, puis à Abraham, à Isaac, à Jacob. J'entendais David parler de sa naissance dans les splendeurs de Dieu, lors même qu'il le montre les pieds et les mains percés, Isaïe annoncer sa génération éternelle et sa naissance d'une Vierge, Michée indiquer le lieu de sa naissance, d'autres raconter l'adoration des mages, la fuite en Egypte, son retour, sa demeure dans la ville de Nazareth, ses miracles, sa mort, les outrages qu'il a reçus, sa résurrection, son ascension, la réprobation des Juifs, la vocation des païens, l'Eglise établie sur les ruines de la synagogue. J'ai vérifié toutes ces prophéties dans l'Ecriture, elles sont toutes d'une exactitude frappante.

Les Juifs, dépositaires de ces prophéties, ne pouvant plus les expliquer, ont prononcé l'anathème contre ceux qui supputent les temps du Messie; comme on voit, dit un Père, dans une tempête qui a écarté le vaisseau trop loin de sa route, le pilote désespéré abandonner son calcul et aller où le mène le hasard.

La Religion s'est ainsi développée successivement comme toutes les œuvres de l'univers; à chaque chose son temps. Regardez les créatures. Voici d'abord une faible graine, puis un germe, de ce germe naît un arbuste, les rameaux et le feuillage s'étendent et se fortifient, l'arbre paraît, les bourgeons se forment, la fleur se développe et le fruit sort de la fleur. Ce fruit lui-même croît peu à peu, s'adoucit et acquiert une saveur agréable. Rien dans la nature qui n'attende et ne reçoive sa perfection du temps.

Cette suite de l'histoire de la religion dans Bossuet répondait à toutes mes objections. Et comment douter de l'authenticité des livres saints et des prophéties, puisque l'ancien Testament est entre les mains d'un peuple entier, des Juifs, ces aveugles portant en tous lieux le flambeau divin qui éclaire le monde.

CHAPITRE XVI.

Retour sur moi-même.

De tout ce que je vous ai dit de mes combats contre l'erreur et de mes souffrances, il est impossible de ne pas conclure que nous sommes entraînés vers la vérité

par une force irrésistible, et que notre intelligence a besoin de vérité comme notre cœur de bonheur.

Quand je me rappelle les efforts de mon esprit luttant contre l'ignorance; quand je me souviens de cette avidité de savoir me poussant à connaître tout ce qui est réellement, comment pourrais-je douter que Dieu ne m'ait créé pour lui, pour cette religion qui établit entre lui et moi des rapports éternels?

Je n'ai jamais pu me contenter de cet oreiller du doute dont parle Montaigne, et les subtilités des sophistes et les déclamations des rhéteurs n'ont jamais fondé complètement leur règne sur moi.

C'est un spectacle curieux que celui d'une âme au milieu d'une atmosphère d'incrédulité, écoutant tout, éprouvant de cruelles douleurs quand elle reçoit des idées contraires à la religion, heureuse quand elle voit luire un rayon de vérité; choisissant, comparant, d'après des sentiments qui sont en elle, sentiments d'ordre, de beauté, de justice, de raison, de vérité.

Notre raison est donc une participation d'une raison plus haute, de la raison même de Dieu, notre lumière est donc un reflet de la lumière incréée.

Le vrai suicide moral consiste donc à détruire en soi le sentiment de Dieu, de l'ordre, du beau, du bien, du mal, de la foi, de l'espérance, de l'amour. Ces notions primitives dominent notre intelligence, et repoussent sans cesse tout ce qui tend à les obscurcir ou à les détruire. Fontenelle a eu raison de dire: on croit reconnaître la vérité la première fois qu'elle nous est annoncée.

Oui, le sentiment de Dieu, de l'infini, est en nous; car une belle nuit, la vue des Alpes et de la mer, produisent dans nos âmes quelque chose qui ressemble à l'impression que l'idée de Dieu fait sur notre cœur.

Il y a donc des premiers principes qui sont comme une ancre de salut pour l'intelligence, et sans lesquels elle flotterait à jamais dans le vide.

Pendant longtemps je n'avais que des idées vagues ou fausses, et je ne voyais que des préjugés populaires dans les vérités de la religion. J'avais beaucoup de ces demi-lumières qui font apercevoir les difficultés sans donner la force de les résoudre. Il est certain que la religion ne me paraissait que fanatisme, et que j'aurais voulu voir le sacerdoce disparaître de l'univers. Je regardais la religion comme une sorte de mythologie, une suite d'inventions fabuleuses, une chose surannée. La religion détruite à mes yeux, il n'y avait plus de lien entre Dieu et moi. J'étais malheureux alors. Je ne pouvais supporter la vie. La lumière avait cessé de luire dans mon intelligence.

A mesure que j'avançai dans la connaissance de la vérité, j'éprouvai l'émotion d'un voyageur qui, longtemps perdu dans les lieux bas et profonds des catacombes, et après avoir déjà renoncé à remonter au séjour des vivants, aperçoit tout-à-coup dans le lointain un point douteux qui lui semble moins sombre que le reste. Il marche, et le point grandit à mesure qu'il avance: quelques pas de plus, c'est une étincelle; quelques pas encore, l'étincelle est un flambeau; il marche toujours en laissant derrière lui les ténèbres, il marche plus li-

brement au milieu des objets que l'aube commence à blanchir, et va tomber enfin à genoux à l'entrée du gouffre à la vue du soleil qui rayonne au sein du firmament.

Quelle reconnaissance ne dois-je pas à Dieu, qui n'a pas permis que je vinsse à Paris dans l'âge des passions, avant d'avoir affermi la vérité de la religion dans mon esprit! Si j'étais arrivé dans cette capitale du monde sans connaître Jésus-Christ, j'aurais pu me perdre au milieu de la corruption de cette grande ville.

CHAPITRE XVII.

Continuation de la lecture de la Bible et du Discours sur l'histoire universelle.

Tout, dans la Bible, me frappait de plus en plus. La définition de Dieu donnée par Moïse : « Je suis celui qui suis, » me parut digne de l'Être infini. Ces mots : « Il a dit que la lumière soit, et la lumière fut, » m'étonnaient par leur grandeur. Toutes les erreurs des païens, des athées et des panthéistes sont détruites par un seul verset de l'Écriture : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.* Par un seul acte de sa volonté, Dieu a tiré l'univers du néant. Dieu est la source de tous les êtres; tout remonte à cette nature bienheureuse, à cette bonté immense, à cette beauté si désirable, à cette source de la vie, à cette lumière spirituelle, à cette sagesse inaccessible. Dieu est le principe de tout ce qui existe. Ces mots si simples détruisent tous les systèmes des sages du siècle. Ils sont la révélation de l'origine du monde,

et la preuve de sa fin. Les choses visibles n'ont commencé qu'après les invisibles. Le monde spirituel a précédé le monde sensible.

La parole de conseil dont Dieu se sert pour la création de l'homme : « Formons l'homme à notre image et à notre ressemblance, » me fit profondément réfléchir. Dieu, se parlant à lui-même, parle à des personnes. L'âme, créée à l'image et ressemblance de la nature divine, doit toujours demeurer unie à celui qui l'a formée; c'est ce que signifie le souffle divin qui l'a fait naître. L'homme porte en lui l'image de deux grands mystères : le mystère de la Trinité et le mystère de l'Incarnation. Si la Trinité nous présente un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, la vie, la puissance et l'amour; l'âme de l'homme nous offre en elle trois attributs distincts, l'être, la raison et l'amour, tous trois ne faisant qu'une seule âme. La nature humaine et la nature divine en Jésus-Christ forment une seule personne. L'homme aussi est une substance spirituelle unie à une substance matérielle. Ces deux mystères de l'homme et de Dieu se soutiennent donc et s'éclairent l'un par l'autre. La nature humaine et la nature divine sont unies dans le Rédempteur, comme en nous la nature matérielle et la nature spirituelle. Sans doute ce sont là des mystères; mais s'ils sont au-dessus de mon intelligence, ils n'ont rien de contraire à ma raison, et ils sont démontrés vrais dès qu'ils sont démontrés révélés. Tout consiste donc à s'assurer de la révélation. Dieu a parlé par Moïse, il parle par l'Ecriture, et l'Ecriture rend témoignage de deux

grandes vérités : la création et la rédemption. Jésus-Christ est aussi visible dans l'Ecriture que Dieu dans l'univers.

La prophétie de Daniel sur la date de la naissance du Messie m'étonna par sa précision, et le grand évêque de Meaux développe admirablement cette preuve éclatante de la religion. Daniel, pendant la captivité de Babylone, annonce que le Christ paraîtra et *sera mis à mort*, *Christus occidetur*, soixante-dix semaines d'années après l'édit publié par Artaxerxès pour rebâtir Jérusalem; que le peuple qui l'aura renié ne sera plus son peuple, et qu'un autre peuple, dépendant d'un autre chef, viendra et détruira la ville et le sanctuaire (1). Prophétie merveilleuse, accomplie par la mort de Jésus et l'entrée des Romains à Jérusalem! Comment douter de cette prophétie antérieure à Jésus-Christ? Et comment expliquer sans Jésus-Christ non-seulement les préditions qui déterminent le temps de la venue du Messie, mais encore celles qui décrivent sa personne, l'œuvre accomplie par lui dans le monde, et les moyens qu'il devait employer pour l'accomplir? Toutes ces prophéties, si frappantes aujourd'hui, étaient interprétées par la Synagogue avant la venue du Messie comme nous les interprétons nous-mêmes depuis sa venue : seulement depuis la mort de Jésus-Christ les Juifs ont cherché à les obscurcir. Comment comprendre,

(1) Les soixante-dix semaines d'années forment, depuis la captivité de Babylone, les quatre cent quatre vingt-dix ans après lesquels le Messie devait paraître dans le monde.

sans le dessein formel de Dieu de manifester le Messie à l'univers, l'état actuel des Juifs dispersés dans le monde entier, et attestant la promesse d'un Messie?

Dans toutes les parties du monde connu, on trouve une Synagogue, et l'on voit un peuple à genoux devant le livre qui contient son histoire, qui renferme la loi donnée au Sinaï, et les oracles annonçant le Sauveur du monde. Ce livre est fermé depuis plus de deux mille ans. Le peuple qui le conserve fidèlement atteste son authenticité, ce peuple que cinq mille ans n'ont pu détruire ni même altérer, ce peuple à l'épreuve du temps, de la fortune et des conquérants, et dont les lois, les mœurs et les rites dureront autant que le monde, malgré les haines et les persécutions du genre humain; ce peuple était le seul, avant la venue de Jésus-Christ, qui crût à l'unité de Dieu : les autres nations étaient alors plongées dans l'idolâtrie. Le livre des Juifs porté encore par eux dans tout l'univers, intéressant à un si haut degré l'humanité, contient la grande promesse faite à Adam, à Seth, à Noé, à Abraham, à Isaac, à Jacob. Ce livre est conservé par le grand peuple sorti de la famille de Jacob, il est le plus ancien monument de l'histoire du monde primitif. Le commencement de la Bible a été conservée par les Samaritains quand ils se séparèrent de Jèrusalem, et le texte se lit encore dans les mains d'une tribu, reste de Samarie, retrouvée au pied du Liban. Trois cents ans avant Jésus-Christ, la Bible a été traduite en grec par les Septante, et cette traduction a rendu impossibles les altérations du texte et les falsifications qu'auraient pu vouloir y

introduire les Juifs et les Chrétiens. Et la Bible, qui annonce au monde un Messie, en décrit d'avance tous les traits!

Comment un envoyé de Dieu pouvait-il prouver sa mission autrement que par des prophéties et par des miracles? Et Jésus-Christ établit son autorité d'abord sur des prophéties, ensuite sur des miracles. « Sondez les Ecritures, dit-il, elles vous parleront de moi; voyez mes œuvres, elles me rendent témoignage. » Toutes ces preuves me remplissaient d'admiration ; plus tard j'ai appris à soulever les voiles mystiques dont l'Ecriture est couverte, et à trouver le sens caché renfermé dans le sens littéral.

Je m'étais dit souvent : les miracles, pour être admis comme preuve d'une révélation, doivent être des faits publics, palpables, visiblement contraires aux lois de la nature, et non pas des prestiges propres à fasciner les yeux.

Les témoins de ces miracles doivent être à l'abri de toute illusion et de tout soupçon d'imposture.

Il faut que les faits miraculeux n'aient pu être exagérés, altérés ou supposés.

Et ces miracles de Jésus-Christ, qui étaient tous des bienfaits, ont eu des témoins, et ces témoins sont morts pour attester ce qu'ils ont vu, et ces témoins sont les apôtres! Ils assurent qu'ils ont vu Jésus-Christ, mangé et conversé avec lui depuis sa résurrection, qu'ils l'ont vu enfin monter au ciel. Leur témoignage a été scellé de leur sang. Il a reçu pendant trois siècles le sceau de la certitude historique par le témoignage de

leurs disciples et des disciples de leurs disciples. Ceux-ci ont soutenu par milliers, jusqu'à la mort, qu'ils avaient vu les miracles des apôtres, et le monde n'a été changé que parce qu'il a vu les merveilles opérées au nom de Jésus-Christ.

Je remarquai dès-lors la grande différence qui existe entre les martyrs du Christianisme et les martyrs des autres religions. Les martyrs des chrétiens sont de véritables témoins dans le sens du mot grec *martur*. En effet, les apôtres ne sont pas morts pour affirmer que Jésus-Christ était Dieu, comme les Mahométans ont pu mourir pour soutenir que Mahomet était un prophète; ils sont morts pour attester des faits qu'ils ont vus, et sur lesquels ils n'ont pu tromper ni être trompés. Ce ne sont pas des fanatiques séduits par un grand homme, mais des témoins de faits miraculeux, et de faits sur lesquels leur témoignage pouvait s'exercer comme sur des faits naturels. Cette distinction me frappa; elle était de la lumière pour moi.

Je dois dire que, dans mon examen du Christianisme, je n'ai jamais cédé sans être arrivé à la conviction, sans avoir donné une adhésion complète à chaque point, objet de mes doutes. J'ajouterai encore qu'à mesure que j'étudiais la religion j'avais le sentiment intérieur de sa vérité, et que ce sentiment était une impression de lumière et de force, impression vraiment irrésistible.

Bossuet me fit encore entrevoir que l'histoire était soumise à l'action providentielle, et qu'il y avait une raison divine des événements de ce monde. Cette vérité m'apparut seulement alors. Aujourd'hui elle fait ma

joie et ma contemplation. L'ensemble et la liaison secrète de tout ce qui se passe autour de nous prouvent que les caprices et les passions des hommes ne changent rien aux desseins de Dieu. Je comprends aujourd'hui que Dieu est aussi grand dans le gouvernement moral que dans le gouvernement physique de l'univers, dans la marche des empires que dans la vie d'une âme. Mais l'histoire a été longtemps pour moi un livre fermé.

CHAPITRE XVIII.

Mes dernières objections.

Quelques objections me restaient encore.

Je vais les parcourir ici rapidement, parce que tout ce qui inquiète les esprits qui n'ont pas examiné m'avait inquiété aussi, et longtemps arrêté dans le doute.

Le *Dictionnaire philosophique* et les plaisanteries de Voltaire sur la Bible m'avaient fait beaucoup de mal. J'ai reconnu depuis que Voltaire est rempli de mensonges. Il cite un chapitre de l'historien Josèphe, et pas un mot attribué à cet historien ne s'y trouve. Il parle des ixions et des griffons, animaux fantastiques interdits par Moïse, et c'est une invention. Les mariages entre frères et sœurs n'ont existé que dans son imagination. Ezéchiel dit que les animaux mangeront la chair des braves, et Voltaire prétend que les Juifs mangeaient de la chair humaine, et il cite Ézéchiel. Il fait entendre que quarante-deux mille hommes furent égorgés pour n'avoir pas bien prononcé le mot Schibo-

leth. Son ignorance dépasse toute idée; il fait un homme du *Sadder*, poëme persan.

J'avais lu dans Voltaire que les Juifs ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme. Je fus bien étonné de lire textuellement dans Daniel que de cette foule de morts qui dorment dans la poussière les uns se réveilleront pour une vie éternelle, les autres pour un opprobre éternel. J'ai remarqué plus tard qu'une foule d'objections élevées par l'ignorance contre la Bible viennent de fausses interprétations. Ainsi le mot qu'on a traduit par *les géants* veut dire *des hommes puissants*. Nabuchodonosor, devenu fou et se croyant un animal, a été présenté par Voltaire comme changé en bête. La consécration de Jephté au Seigneur est devenue, pour quelques traducteurs, un sacrifice sanglant.

Combien de fois je m'étais dit que je ne pouvais admettre une religion qui fait un devoir à l'homme de croire sans examen, et je lisais le contraire dans les apologistes de la religion : « Nous devons, dit saint Pierre, être toujours prêts à répondre à tous ceux qui nous demandent raison de l'espérance que nous avons. »

« Notre religion craint-elle la lumière? dit M. de Châteaubriand, dans le *Génie du Christianisme*. Une grande preuve de sa céleste origine, c'est qu'elle souffre l'examen le plus sévère et le plus minutieux de la raison. Veut-on qu'on nous fasse éternellement le reproche de cacher nos dogmes dans une nuit sainte, de peur qu'on n'en découvre la fausseté? Le Christianisme sera-t-il moins vrai, quand il paraîtra plus beau? Bannissez une frayeur pusillanime! par excès de religion ne laissons

pas la religion périr. Nous ne sommes plus dans le temps où il était bon de dire : Croyez, et n'examinez pas ; on examinera malgré nous, et notre silence timide, en augmentant le triomphe des incrédules, diminuera le nombre des fidèles. »

L'Amérique, peuplée quand Christophe Colomb y débarqua, était une objection pour moi. La lecture de Robertson et tout ce qu'il raconte de la manière dont l'Amérique reçut les diverses peuplades du nord et du midi suffit pour me détromper.

Une autre objection se présenta souvent à mon esprit ; elle avait puissamment contribué à mon éloignement de la religion : c'est l'esprit d'intolérance imputé au clergé. Les *Incas*, de Marmontel, avaient fortifié les préventions que m'avait données l'*Essai sur l'Histoire générale*. Je demandai la vérité à l'étude des faits, et je vis dans l'*Histoire ecclésiastique* saint Ambroise refusant de communiquer avec ceux qui poursuivaient la mort des hérétiques. J'entendais le pape Grégoire disant à l'évêque de Terracine, qui avait chassé des Juifs d'un lieu où ils s'assemblaient : « Nous voulons que vous fassiez cesser ces plaintes ; car c'est par la douceur, la bonté, les exhortations, qu'il faut appeler les infidèles à la religion chrétienne, et non par les menaces et par la terreur. Il ne faut pas les amener malgré eux, puisqu'il est écrit : « Je vous offrirai un sacrifice volontaire. »

CHAPITRE XIX.

Suite des objections.

Les objections contre le déluge et contre la chronologie ne résistèrent pas à l'examen. Je lus l'*Histoire ecclésiastique* tout entière, et je fus frappé de la marche étonnante de Dieu par rapport à l'Eglise, de la séparation des deux puissances, principe de la vraie liberté, de l'abolition de l'esclavage, et de l'établissement du droit des gens, bienfaits admirables dus au clergé, aux ministres du Christianisme. Les recherches de la Société asiatique établie à Calcutta ne laissèrent aucun doute dans mon esprit sur l'identité des traditions indiennes et des traditions mosaïques. Les géologues avec leurs couches de terre, les chronologistes avec leurs dynasties chinoises ou égyptiennes, les astronomes avec leurs périodes, qui me glaçaient d'effroi, ne me faisaient plus aucune impression. La Genèse avait triomphé de ces nouvelles attaques comme elle avait triomphé des anciennes : les entrailles de la terre et les régions des étoiles n'ont pas fourni un argument solide contre la religion du Fils de l'homme et du Fils de Dieu.

L'argument de Bayle sur la prescience et sur l'origine du mal m'avait embarrassé plus qu'inquiété.

La lecture de la Théodicée de Leibnitz dissipa tous mes doutes, ainsi qu'un passage de Fénélon, où il montre très-bien que la prescience de Dieu n'influe pas plus sur les actions de l'homme que notre post-science,

la science historique, sur les actions de ceux qui ont vécu avant nous. La pierre arrachée aux carrières demande-t-elle compte à l'architecte, dit Leibnitz, d'avoir été enlevée à la terre pour y être bientôt après replacée et servir aux fondements d'un temple? Les colonnes, avant que le fronton les surmonte, doivent-elles s'étonner d'être ainsi exposées aux vents et à la pluie, et accuser l'architecte d'agir sans plan et sans intelligence? Attendons que l'œuvre de Dieu soit complète, et lorsque nous connaîtrons les raisons de toutes les choses créées, nous les trouverons pleines de sagesse.

Je compris alors qu'il suffisait d'étudier la religion pour trouver des réponses aux objections, et que l'ignorance seule causait l'éloignement de tant de personnes pour elle.

Je vis donc que pendant quelques années je n'avais fait que m'élever contre des imaginations fantastiques, croyant réellement combattre en elles la foi du chrétien; impie et téméraire que j'étais, de condamner ce dont il eût fallu d'abord m'instruire avant d'oser en parler.

Je ne puis dire la réaction qui se faisait dans mon esprit contre ceux qui m'avaient trompé; car il n'est pas plus permis d'abuser de l'esprit et du talent pour corrompre que du pouvoir pour opprimer.

Quand le breuvage est mortel, qu'importe qu'il soit présenté dans une coupe d'or? Qu'importe que Voltaire et Rousseau aient été de grands écrivains, puisqu'ils étaient de grands corrupteurs? Ce qu'il y a de plus odieux dans leur conduite, c'est qu'ils ont renouvelé

les objections de tous les hérétiques, de Celse, de Julien, de Porphyre, sans citer les réponses d'Origène, de Tertullien, de saint Augustin. Ils ont copié les livres des Juifs, des Protestants et des Sociniens, sans dire tout ce qui leur avait été répondu par Bossuet, Fénélon, Leibnitz, etc. Ils ont appelé à leur aide tous les secours des sciences, les relations des voyageurs, sans critique, sans discernement. La foi gênait leurs passions, ils ont voulu la détruire. On l'a dit depuis longtemps, si la foi ne l'obligeait pas dans sa conduite, tout incrédule deviendrait croyant.

L'exemple de la conversion de La Harpe me toucha beaucoup, ainsi que tout ce qu'il a écrit contre les philosophes, son Discours sur la poésie sacrée et ses fragments d'Apologie de la religion chrétienne, que je lus alors. Il connaissait bien Voltaire et les philosophes. Ses réponses à leurs sophismes sont péremptoires. Quand je suis arrivé à Paris, Dupuis et Volney avaient encore des partisans : le livre des *Ruines* de l'un, et l'*Origine des Cultes* de l'autre, avaient encore des lecteurs. Selon Dupuis, Jésus-Christ est le soleil, les apôtres les signes du Zodiaque, la sainte Vierge la constellation de la Vierge, Adam celle du Bouvier, la fête de Pâques l'entrée du soleil au signe du Bélier. Ce système a été livré au ridicule, et ne méritait pas une autre réfutation. On a montré que l'histoire de Napoléon pouvait être expliquée de la même manière; que ses voyages d'un bout de l'Europe à l'autre représentaient la marche du soleil autour du globe ; les douze maréchaux, les douze signes du Zodiaque : enfin, que toute sa vie n'é-

tait qu'un tissu de fables renouvelées de la mythologie païenne.

Il était enfin clair pour moi qu'il n'y a sur la terre qu'un seul culte, par lequel je puisse être agréable à Dieu ; que rien ne m'importait plus que de connaître ce culte ; que je ne pouvais le découvrir que par la voie de la raison ou par la voie de la révélation ; que la raison, obscurcie par les passions, est insuffisante pour arriver à cette découverte ; que d'ailleurs la religion consiste dans des devoirs que Dieu prescrit à l'homme ; que la raison ne peut sonder les desseins de Dieu : d'où résulte la nécessité de la révélation. Il était évident encore que la connaissance d'un Dieu imprimée dans l'âme avait été défigurée et presque anéantie avant Jésus-Christ ; que toutes les nations n'avaient alors qu'une idée confuse de la Divinité ; que les hommes étaient prosternés aux pieds des idoles, et que la révélation seule leur a fait connaître le principe de nos vices, l'étendue de nos maux, et le remède qui doit les guérir.

CHAPITRE XX.

Mes études philosophiques.

Je ne puis trop redire le bonheur que j'éprouvais de voir toutes mes objections disparaître une à une. Je me suis déjà servi de la comparaison des brouillards des Alpes, et de la lumière qui les dissipe ; je la retrouve dans le Dante. Permettez-moi de la citer ici :

Ricorditi, lettor, se mai nell' Alpe
Ti colse nebbia per laqual vedessi
Non altrimenti che per pelle talpe,
Come, quando i vapori umidi e spessi
A diradar cominciansi, la spera
Del sol debilemente entra per essi :
E fia la tua immagine leggiera
In giugnere a veder, com' io rividi
Lo sole.

« O lecteur, si jamais, dans les Alpes, tu as été surpris par un brouillard à travers lequel on ne pût pas plus distinguer les objets, que certains animaux ne peuvent les reconnaître à travers la peau qui recouvre leurs yeux, rappelle-toi comment le rayon du soleil pénètre peu à peu les noires et humides vapeurs, quand elles commencent à se dissiper, et tu auras une faible idée de l'aspect que m'offrit le soleil. »

J'avais lu la philosophie sèche de Condillac, et je n'en avais rapporté que des doutes. Je me vois encore emportant dans mes promenades le *Traité des sensations*, que me vantaient mes camarades de collége, imbus alors de tous les préjugés philosophiques. Ce livre me glaçait. Cette statue recevant l'esprit successivement par ses sens : quelle idée froide et triste ! Mais Voltaire m'avait tant répété cet axiôme d'Aristote : Rien ne peut être dans l'esprit qu'il n'ait été auparavant dans les sens, *nihil est in intellectu quàm priùs fuerit in sensu*, que je subissais encore sa terrible influence, même à mon insu. Je crus donc quelque temps, avec Condillac, que nos pensées étaient des *sensations transformées*, et

avec Locke, que la matière pouvait être susceptible de la faculté de penser.

D'après Hume et d'après Locke, il n'existe ni esprit ni matière ; il n'existe que des esprits sans objet, sans sujet ; ombres vaines que l'imagination retient suspendues en quelque sorte sur l'abîme du néant universel.

Locke, Berkeley et Hume anéantissaient l'esprit et la matière. Le scepticisme universel est le résultat de cette philosophie.

J'étudiai alors Platon, Descartes, Malebranche, et le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, de Bossuet, et toutes ces études m'amenèrent à ces conclusions philosophiques si simples et si claires :

« Il y a en dehors de nous une raison essentielle, commune à toutes les intelligences, une lumière éternelle, supérieure à nos esprits, qui contient en elle-même tous les principes des sciences et des arts, tous les principes de la morale et des lois que nous devons suivre ; en un mot, une raison suprême, nécessairement existante.

« Il y a en nous une raison naturelle, commune à tous les hommes, qui est un don du Créateur ; c'est l'œil, pour ainsi dire, que nous avons reçu pour contempler la lumière de la raison suprême, pour en recevoir les rayons dans notre âme et pour les développer par notre attention.

« Il y a aussi dans le monde une espèce de raison arbitraire, une raison factice ou de création purement humaine que chacun se fait à lui-même, selon ses vues particulières, pour la substituer à la place de la raison

universelle dans ses raisonnements, et plus encore dans sa conduite. Notre raison est donc le regard de notre âme, et doit s'attacher à rechercher la vérité, à l'aide de la raison de Dieu, qui conserve des communications ineffables avec la raison de l'homme. »

Voilà la philosophie à laquelle j'arrivais après avoir traversé celle de Locke et de Condillac.

Avec Descartes et Malebranche j'avais trouvé un terrain solide, et je dois ajouter que les ouvrages de M. de Bonald sur la métaphysique fortifièrent en moi la philosophie spiritualiste et catholique. Ses dissertations sur cette belle question posée par Rousseau : La parole a été nécessaire à l'homme pour inventer la parole, me ravirent d'admiration. « Pour moi, dit Rousseau, convaincu de l'impossibilité presque démontrée que les langues aient pu naître et se former par des moyens purement humains, je laisse à qui voudra l'entreprendre la discussion de ce difficile problème. »

CHAPITRE XXI.

De ma volonté et de mes affections.

Pendant ce travail de mon intelligence, qui l'absorbait tout entière, que devenait la partie active de moi-même? Où était ma volonté? Quels étaient mes sentiments? Quel était le mobile de mes actions?

Outre le désir invincible de connaître, désir qui existe dans l'homme, il y a en lui un besoin irrésistible d'être et d'aimer. La raison doit tout conduire en nous; mais pour qu'elle conduise, il faut qu'elle ait elle-même une

règle, et cette règle est dans la parole, dans la volonté de Dieu, dans la religion. La religion ne pouvait pas régler mon intelligence, puisque mon esprit lui demandait compte de ses titres. La religion doit diriger tous les mouvements de l'âme, les sentiments, les agitations qu'elle éprouve, comme l'amour, la haine, la crainte, l'espérance, le désir, les passions enfin. Mais quand la religion ne domine pas l'intelligence, la raison n'est plus souveraine, et l'âme ressemble à un vaisseau flottant au gré des vents et des flots, sans boussole et sans gouvernail.

« Ni créateur, ni créature, dit le grand poète de l'Italie, n'ont existé sans amour. Le cœur, créé pour aimer, se dirige vers tout ce qui lui plaît; l'imagination nous retrace un objet, et nous en développe tellement le charme, que l'esprit est captivé et se porte tout entier vers cet objet. Ce sentiment devient une nouvelle nature. De même que le feu s'élève en haut, et tend à monter toujours, ainsi l'esprit conçoit un désir qui est une continuelle aspiration, et il ne s'arrête plus qu'il n'ait obtenu ce qu'il veut. La raison doit repousser les affections coupables; elle doit conseiller, diriger, et garder la porte de nos pensées. » Ainsi parle le Dante. Mais quand la raison cherche elle-même des bases, elle ne peut plus servir à diriger les sentiments et les actions; voilà pourquoi, pendant que mon esprit cherchait la vérité, mon cœur était complètement livré à lui-même.

Nous avons tous le désir d'être heureux, nous éprouvons tous le besoin d'étendre notre existence par la possession des richesses ou par l'opinion des hommes;

la fortune ne me tentait pas, mais la gloire, c'est-à-dire le sentiment de l'immortalité, séduisait mon imagination. Les lettres m'en parurent le moyen. La volonté s'attache à ce qui nous semble un bien. Cet éclat de la réputation me paraissant un bien réel, ma volonté inclinait de ce côté. Je ne songeais pas alors que ces idées de gloire ne reposent sur rien de solide.

C'est de la vérité que dépend notre destinée éternelle; tout le reste passera, et cette vérité ne passera point. Les sciences en elles-mêmes honorent Dieu, puisqu'elles s'occupent de ses ouvrages; elles honorent l'homme, puisqu'elles signalent l'énergie de ses facultés. Il en est de même des arts, dont notre imagination a fait l'espèce de création que Dieu a voulu permettre à l'homme, l'imitation des choses créées. Mais cette imitation n'est pas au-dessus des choses mêmes, et finira comme elles. Tous ces ornements d'un édifice périssable tomberont avec lui; et si l'homme, bercé par ses illusions, oublie la nature des choses, elles ne continuent pas moins à entraîner dans leur cours, vers un terme inévitable, tout ce qu'il se plaît à éterniser dans ses chimères. Qu'importe que ceux qui ont chanté le soleil et les mers, ou qui les ont transportés sur la toile coloriée, aient appelé immortels, dans leur langage d'un jour, ces fragiles monuments d'un jour! Où seront les chants et les couleurs, quand le soleil et les mers ne seront plus? Qu'importe que ceux qui ont représenté sur la scène les actions des rois et des héros se flattent d'une gloire aussi durable que celle de leurs personnages! Que deviendra cette scène de gloire, quand le grand théâtre

du monde se sera lui-même éclipsé? Enfin, qu'importe qu'un Newton ait calculé les lois du mouvement des corps célestes, sans pouvoir soupçonner même la cause de ce mouvement? Que restera-t-il à Newton, quand tous ces corps innombrables et immenses rentreront dans le néant (1)?

C'est cependant ce sentiment de vaine gloire littéraire qui m'a fait sortir de cette belle vallée où je suis né, qui m'a poussé à quitter ma famille, mes amis, pour venir à Paris, où je ne connaissais personne.

Mais Dieu s'est servi de ce mobile pour m'amener dans cette grande ville, parce que c'est là que je devais être conduit jusqu'au sacerdoce.

Je ne savais pas alors pourquoi je venais à Paris : je rêvai la vanité, j'ai trouvé la vérité.

La bonté de la Providence sur moi s'est manifestée sans aucune participation de ma raison, et j'ai été conduit pour ainsi dire à mon insu dans la voie où elle voulait me faire entrer, et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que ma liberté a été entière, quoique mes plans et mes projets fussent différents des résultats où je suis arrivé.

Je retrouve dans les *Confessions* de saint Augustin les mêmes réflexions quand il parle de son départ pour Rome :

« Ce fut par un dessein de votre Providence, dit ce grand homme, que je me laissai persuader d'aller à Rome et d'y enseigner ce que j'enseignais à Carthage;

(1) La Harpe.

dans ces petites choses se découvrent la profondeur de vos conseils et votre miséricorde toujours présente pour nous secourir.

« C'était vous, mon Dieu, vous, mon espérance et mon partage dans la terre des vivants, qui, pour sauver la vie de mon âme, m'excitiez ainsi à changer de pays; c'était vous qui me faisiez si vivement éprouver ces dégoûts qui me poussaient en quelque sorte hors de Carthage; vous encore qui me présentiez ces amorces par lesquelles je me sentais attiré vers Rome.

« Vous seul, mon Dieu, vous seul saviez la fin pour laquelle je partais d'ici pour aller là. Votre miséricorde m'a conduit sans péril au travers des flots jusqu'à cette source des eaux vivifiantes de votre grâce qui devaient me purifier de toutes mes souillures. Vous aviez résolu de m'arracher à mes passions par les passions même qui m'entraînaient. »

CHAPITRE XXII.

Départ de Grenoble. — Arrivée à Paris.

Je lisais habituellement le *Mercure*. Les articles de M. de Fontanes sur madame de Staël et sur M. de Châteaubriand, *le Jour des morts*, les vers adressés à l'illustre chantre des Martyrs, m'avaient inspiré pour le grand-maître de l'Université la plus grande confiance. Je lui écrivis pour lui demander de me donner une place auprès de lui. Je lui fis ma demande en prose et en vers. Je reçus deux lettres. M. de Fontanes me donnait quelque espérance. Je pris la résolu-

tion de partir, et je disposai tout pour mon voyage.

J'obtins de mon père et de ma mère leur consentement, parce qu'ils ne croyaient pas que j'en userais sitôt; mais ma détermination était prise. Je ne pensais plus qu'à l'exécuter. J'avais un parent à quelques lieues de Lyon; je devais m'arrêter quelques jours chez lui. Habitué comme je l'étais par mes herborisations à faire de grandes courses à pied, je me levai un jour à cinq heures du matin, c'était au mois de mars 1810. Je trouvai dans l'escalier ma sœur aînée, qui avait compris la veille ma résolution; elle m'attendait. Elle m'embrassa en pleurant, et voulut me donner tout ce qu'elle possédait de plus précieux pour me servir en cas que j'eusse besoin d'argent.

Je n'oublierai jamais son émotion. Je lui dis adieu en pleurant, et me voilà longeant les terrasses du jardin de Grenoble et me dirigeant vers la porte de France, traversant Voreppe, Moirans, Rives, laissant derrière moi ces montagnes et cette vallée où s'était passée mon enfance, et où j'avais commencé ma jeunesse. Quand l'horizon se développa devant moi sans être borné de tous côtés par des rochers, il me sembla que j'entrais dans un autre monde, que j'allais commencer une vie nouvelle.

Je fis de longs adieux à nos montagnes; mais je me souviens moins de mon regret en les quittant que de ma joie, quand je les revis en 1812 (1).

(1) Je me rappelle encore mon émotion à mon retour. J'arrivai de nuit au pied des montagnes de Voreppe, je descendis de la voiture, je courais en avant; la lune était voilée, je cherchais avidement à reconnaître tous les lieux que j'allais revoir. Les souvenirs de mon enfance passée dans les Alpes

Combien de fois je me retournai vers Grenoble! que de peine j'avais à m'arracher de l'aspect de cette belle vallée!

De Bourgoing à Lyon je pris les voitures publiques, ainsi que de Lyon à Paris. Le souvenir de ce voyage le plus présent encore pour moi, c'est, auprès de Fontainebleau, l'aspect de toutes les petites voitures dont les cochers criaient : *Paris! Paris!* Ce mot était magique. La curiosité me soutenait. Je croyais que j'allais entrer dans une ville d'or et de marbre; tous les hommes que je devais voir m'apparaissaient comme des géants. Quelle fut ma surprise quand on me dit : *Voilà Paris*, et que je me trouvai dans le faubourg Saint-Marceau! Je ne

sont si vifs, que toutes les circonstances en sont encore présentes à mon esprit. Tout ce qu'on dit de l'amour des Suisses pour leurs montagnes, et du mal du pays qu'ils éprouvent, ne m'étonne pas.

Les souvenirs de mes herborisations ont eu longtemps pour moi un charme inexprimable. Toutes les fois que j'ouvrais mon herbier, je me rappelais les lieux où j'avais cueilli telle ou telle plante; les oiseaux que j'entendais chanter en ce moment au-dessus de ma tête, le mouvement de l'air dans les feuilles des arbres, le nuage qui passait dans le ciel, tout m'était présent. Je comprends ce matelot qui, né dans un vaisseau, mourut lorsque ce vaisseau fut hors d'état de se remettre en mer, et que les planches en furent dispersées. Cette anémone me rappelle un soir où je m'étais perdu après avoir cherché des plantes toute la journée : j'avais trouvé cette magnifique fleur près d'un précipice au-dessous d'un rocher qui dominait la Romanche. J'étais descendu dans ce précipice. Le jour tombait, je ne savais de quel côté me diriger. Enfin j'entendis les sonnettes de quelques vaches. Un berger me remit dans mon chemin, et je rentrai dans le châlet. A la vue de cette gentiane, je suis encore saisi de l'aspect d'un châlet de Charousse; je vois encore le rocher qui était auprès, la prairie d'un vert admirable où paissait un beau troupeau. Je revois la Grande-Chartreuse, la prairie qui l'entoure, la chapelle de Saint-Bruno, en jetant les yeux sur ces campanules blanches que j'ai cueillies à la porte du couvent.

pouvais revenir de ma surprise. Je descendis dans un hôtel de la cour du Commerce; je pris là une petite chambre très-modeste, et je me hâtai d'aller rue Dauphine chez un jeune homme avec qui j'avais herborisé dans nos Alpes, et qui depuis deux ans était à Paris. Il me conduisit partout. J'étais pressé de voir mon professeur de mathématiques, et je me rendis quelques jours après mon arrivée au séminaire de Saint-Sulpice. Je trouvai là M. David; il me reçut très-bien, et me présenta à un ecclésiastique qu'il me dit être notre compatriote. Je n'entreprendrai pas de peindre l'impression que me fit l'abbé Teysseyre; je sentis pour lui un attrait irrésistible. Je promis de le revenir voir souvent, et j'ai tenu ma parole. Je puis dire comme saint Augustin parlant de saint Ambroise :

« C'était vous, Seigneur, qui me meniez invisiblement vers lui, afin que, m'ouvrant les yeux, il me menât ensuite vers vous. Je commençai aussitôt à l'aimer. J'étais suspendu tout entier aux paroles qui sortaient de sa bouche. »

Je voulus être présenté aux personnages les plus marquants de cette époque, et je vis successivement MM. de Châteaubriand, Bernardin-de-Saint-Pierre, Palissot, Andrieux, Saint-Ange, de Talleyrand, de Bonald, mesdames de Staël, de Genlis, de Coigny.

Paris était alors rempli du mouvement des fêtes du mariage de Napoléon. Nous étions en 1810. Je partageai ma vie entre les cours publics au collége de France, mes travaux littéraires, le Théâtre-Français, le Théâtre-Italien, le Musée, quelques excursions à Bellevue, Ver-

sailles, Chantilly, Morfontaine, Ermenonville. J'allai aux Français entendre Talma. Je me rappelle encore l'impression profonde que me firent les *Horaces*. Je pleurai d'admiration en entendant ce vers du vieil Horace à ses enfants :

Faites votre devoir, et laissez faire aux dieux.

Le sentiment de l'admiration a toujours été un des sentiments dominants de ma vie, et ce vers un de ceux que j'ai le plus goûtés.

J'allai passer au Musée, où se trouvaient alors les plus beaux tableaux de l'Italie, des journées entières en contemplation. Je recherchais surtout dans la peinture l'élégance des poses, la perfection du dessin, l'expression et la pensée.

La beauté des formes antiques, la pureté du langage, l'harmonie des sons, mettaient mon âme en relation avec un monde idéal dans lequel j'aimais à vivre. L'année où j'arrivais était l'année de l'exposition de l'*Atala* de Girodet et de l'*Endymion*. Ces deux tableaux me charmèrent; mais j'étais toujours ramené aux peintures de l'Italie, à la *sainte Famille* et au *saint Michel* de Raphaël. J'entendis aux Italiens madame Grassini, et plus tard madame Pasta.

La poésie et la musique me révélaient le langage de l'âme dans l'éternité; aussi jamais je n'ai cru que les arts dussent se borner à une simple imitation de la nature; ils peuvent servir à nous faire comprendre cette beauté idéale que l'âme perçoit et qui n'a pas de nom

ici-bas. Je n'ai jamais trouvé la moindre beauté dans l'école flamande, qui représente la nature telle qu'elle est. La beauté idéale de la forme, voilà ce que je cherchais dans les tableaux.

Les arts m'ont toujours servi de moyen de comprendre un autre monde que celui-ci, où toutes nos imperfections et toutes nos misères disparaîtront. Que de fois je me suis dit : Dieu est bien au-dessus de Raphaël, que sera donc notre corps quand il se plaira à l'embellir?

Corneille, Racine, Homère, Théocrite, Voltaire, tous les poètes étaient sans cesse dans mes mains. Je les lisais et les relisais sans cesse. La poésie est, si je puis m'exprimer ainsi, la musique de l'intelligence. La poésie est le reflet de l'univers. L'idée et la forme y apparaissent dans tout leur éclat. La poésie est l'expression du vrai et du beau; elle rend tout : l'idée, l'image, le sentiment; elle emploie le son, le rythme, la cadence, la mesure. Platon définissait la musique l'expression de l'ordre, à cause de l'harmonie qu'elle représente, l'harmonie, le charme de l'univers. La musique est la parole de l'âme, elle nous met en communication avec le monde spirituel. Il y a des moments où en entendant de la musique on se croit hors du monde des corps, dans la région des esprits. La musique exprime la pensée et l'amour. Le son produit sur l'ouïe l'effet de la lumière sur la vue, de la parole sur l'intelligence; le son va réveiller dans l'âme des secrets indicibles.

Comment peindre les impressions délicieuses produites par ces sons prolongés, doux, flexibles, mélodieux, qui redisent à l'âme tout ce qu'elle a senti? C'est

un miroir moral où l'artiste concentre toutes nos émotions et nous les présente tout-à-coup : la pitié, l'amour, la tristesse, les regrets, les souvenirs, l'abattement, la joie, la douleur. L'esprit reconnaît le lien étonnant qui existe entre ces sons et le sens intime de notre âme.

La musique a toujours eu beaucoup d'empire sur moi. Je me rappelle encore que je ne pouvais pas entendre chanter ou jouer du piano sans verser des larmes. Ma mère et ma sœur avaient de belles voix, je les entendais souvent dans mon enfance, et tous les chants me rappelaient ma mère et ma sœur.

Qui ne retrouve en effet dans la musique ses joies du foyer maternel, le charme de ses affections, ses aspirations vers Dieu, et ce sentiment ineffable où l'âme se plonge et où elle trouve l'infini? Il n'y a pas jusqu'aux bruits de la forêt, aux frémissements de la nuit, au son des cloches, au vent dans les arbres, à l'éclat du tonnerre, aux gémissements des oiseaux, à l'émotion religieuse qu'on éprouve devant les Alpes, devant l'océan, ou devant une belle nuit, qu'on ne retrouve dans la musique. Jugez de l'effet qu'elle produit dans un temple où toutes ces impressions se réunissent pour s'élever à l'Eternel, d'où elles viennent toutes. Aussi la musique militaire et religieuse, voilà la véritable musique !

CHAPITRE XXIII.

Visites à Saint-Sulpice.

A cette époque, le jeune homme avec qui je me promenais sur les bords de l'Isère quand je rencontrai le curé de Saint-Ferjus vint à Paris; il ne pensait qu'à la gloire humaine, et je ne pus parvenir à l'en détacher. Il tomba malade; et lui, dont la vie était tout entière consacrée à l'idée de laisser un nom dans la mémoire des hommes, il se leva pendant une nuit où il se sentit près de mourir, il prit une cassette ou étaient ses vers, et les brûla tous. Quelle image de la vanité humaine et de ses effets! quelle leçon!

Mes visites à Saint-Sulpice se multipliaient de plus en plus. M. Teysseyre me répétait sans cesse ces mots de saint Bernard : *O beata solitudo! ô sola beatitudo!* ô heureuse solitude! ô seule béatitude! Il me disait souvent, en faisant allusion aux difficultés que certains hommes opposent à la religion : « Si les vérités mathématiques obligeaient dans la pratique, il y aurait peu de personnes qui croiraient aux vérités mathématiques. » Le miel découlait de ses lèvres. « Il faut s'engager hautement pour la religion dans le monde, me disait-il sans cesse. Faites profession de vos croyances, vous serez défendu même par ce qui perd les autres, par le respect humain. » Un jour je rencontrai dans sa chambre le duc de Rohan, et il nous dit en nous présentant l'un à l'autre : « *Faciem euntis in Jerusalem*, voici la figure de quel-

qu'un qui va à Jérusalem. » Depuis la mort de M. Teysseyre, M. de Rohan et moi nous nous sommes tous deux fait prêtres.

Je racontai toute ma vie à M. Teysseyre. Il me parla de la nécessité de me confesser et de communier. Je savais tout ce que les protestants et les philosophes opposent à la confession et à la communion. Mais il m'était impossible, depuis que je reconnaissais l'autorité de Jésus-Christ, de ne pas voir dans ces paroles du Sauveur aux apôtres : « tout ce que vous lierez et délierez sur la terre sera lié et délié dans le ciel, » l'établissement du pouvoir d'absoudre les péchés; et dans ces autres paroles : « ceci est mon corps, » l'établissement de l'Eucharistie et le dogme de la transsubstantiation. L'argument qui m'a le plus frappé en faveur de la confession auriculaire et de la présence réelle, c'est que les Grecs, les Nestoriens et d'autres sectes, séparées de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans, pensent sur ce point comme les Latins. Que répondre à ces professions de foi demandées par Louis XIV à l'Église grecque et qui sont parfaitement semblables à celles des catholiques? L'Eglise romaine n'a donc point innové; elle a donc conservé la tradition apostolique, et l'on peut répéter aux protestants l'anathème que Bossuet a porté contre eux : *Vous êtes d'hier*. Je trouvai une grande joie à suivre ses conseils. « Faites toutes vos actions, me répétait-il souvent, comme si vous deviez mourir après. » L'Esprit saint était en lui, c'était un ange terrestre comme saint Bernard.

Quand il est mort, c'était le 23 août 1818, j'étais à

Toulouse... je l'ai prié aussitôt... Tous ses amis ont agi comme moi, et nous lui avons tous appliqué ce verset de l'Ecriture : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

CHAPITRE XXIV.

Ma communion. — Amour de Dieu.

C'est à la chapelle de la sainte Vierge, à Saint-Sulpice, que je communiai en 1811, et je puis dire que ce fut là ma première communion. Je me donnai tout entier à Dieu, et j'éprouvai la vérité de ce vers du Dante :

Tanto si dà quanto truova d'ardore.

« Dieu se donne à nous d'autant plus qu'il trouve en nous plus d'ardeur. » La communion me fit connaître les joies de l'amour divin, je ne songeai plus qu'à servir Dieu et à être utile aux hommes. Tous les biens du monde me parurent de la vanité, je voulus me dévouer à soigner les malades dans les hôpitaux, je désirai entrer au séminaire et passer dans les pays de mission. Je ne pouvais plus comprendre que j'eusse aimé quelque chose en dehors de Dieu. Qu'était-ce que la beauté des sites et celle que j'avais contemplée dans les tableaux de Raphaël et du Guide à côté de la beauté infinie de Dieu? Qu'étaient la bonté des hommes et leur puissance, en comparaison de Dieu? Dieu m'aime, me disais-je, Dieu a voulu souffrir et mourir pour moi. Ces pensées me ravissaient.

Non, je n'oublierai jamais tout ce que j'éprouvai après ma communion de Saint-Sulpice. C'est de là que datent pour moi le désir du martyre, l'amour du séminaire, les vœux ardents pour la vie contemplative. Je me vois encore dans une des rues de Paris où je passais souvent, et où je demandais à Dieu de mourir pour lui; ou à la Charité, près du lit des malades; je me rappelle les délices que j'éprouvais dans mes promenades à Aulnay au lever du soleil, mes lectures, mon désir de souffrir : tout cela ne venait point de moi, mais de la communion.

Les cérémonies de l'Eglise avaient jusqu'ici été une lettre morte à mes yeux.

Mais, lorsque j'en eus pénétré les raisons, je compris leur langage symbolique, et elles devinrent une expression tendre de l'amour qui était dans mon cœur. C'est bien plus tard que j'ai compris la croix, et les grands liens du Calvaire, le plus grand des spectacles pour l'homme; car, en nous révélant la grandeur de l'amour de Dieu pour nous, il nous dit le prix que nous devons attacher à notre âme, puisque Dieu a tant souffert pour elle, et l'horreur que doit nous inspirer pour le péché, puisqu'il n'a pu être effacé que par le sang d'un Dieu.

J'éprouvai tout ce que saint Augustin a si bien exprimé après sa conversion. Vous comprenez aisément, mon cher ami, que je ne vois en cela qu'un rapprochement de situation d'esprit et de cœur, et non pas un parallèle avec cet homme admirable dont la gloire est consacrée par les siècles.

« Je vous aime, Seigneur, disait ce grand saint, et ce n'est point avec doute, mais avec certitude, que je sais que je vous aime. Vous avez frappé mon cœur par votre parole, et aussitôt je vous ai aimé, et voilà que de toutes parts le ciel, la terre, et toutes les choses qu'ils renferment, me disent de vous aimer et ne cessent de le dire à tous les hommes, afin que, s'ils ne vous aiment pas, ils soient sans excuse.

« Qu'aimè-je donc, ô mon Dieu, lorsque je vous aime? Ce n'est pas ce qu'il y a de beau dans le monde visible, ni ce que les révolutions du temps nous apportent d'agréable, ce n'est ni l'éclat de la lumière dont les yeux [illegible] charmés, ni la douce impression des chants les plus mélodieux, ni [illegible]ave des fleurs et des parfums, ni le miel si doux, ni tout ce qui peut charmer dans les joies du monde.

« Ce n'est rien de tout cela que j'aime lorsque j'aime mon Dieu, et néanmoins c'est comme une lumière, une voix, un parfum, un aliment, et je ne sais quelle volupté secrète que j'aime lorsque j'aime mon Dieu : lumière, voix, parfum, aliment, volupté que je goûte dans cette partie de moi-même tout intérieure et invisible, où brille aux yeux de mon âme une lumière que ne borne point l'espace ; où se fait entendre une mélodie dont le temps ne mesure pas la durée; où s'exhale un parfum qui ne se dissipe point dans l'air; où je me nourris d'un aliment immortel que mon avidité ne peut ni diminuer ni détruire; où je m'attache étroitement à un objet aimable, sans qu'il y ait jamais satiété dans les délices dont m'enivre sa possession.

« Voilà ce que j'aime lorsque j'aime mon Dieu. Qu'est-ce donc que cet objet de mon amour? Je l'ai demandé à la terre, et elle m'a répondu : Ce n'est point moi; et tout ce qu'elle contient m'a fait la même réponse. Je l'ai demandé à la mer, aux abîmes, et à tout ce qu'ils renferment de vivant, et ils m'ont répondu : Nous ne sommes point ton Dieu, cherche au-dessus de nous. J'ai interrogé l'air que nous respirons, et l'air m'a répondu avec tous ses habitants : Je ne suis pas Dieu. J'ai interrogé le soleil, la lune, les étoiles : Nous ne sommes point le Dieu que tu cherches, m'ont-ils répondu. J'ai dit ensuite à tous les objets qui m'environnent : Puisque vous n'êtes point mon Dieu, apprenez-moi du moins quelque chose de ce qu'il est, et tous ont élevé la voix et se sont écrié : C'est celui qui nous a faits. J'ai donc demandé à tout l'univers quel est mon Dieu, et l'univers m'a répondu : Ce n'est pas moi, mais celui qui m'a fait. »

Je compris alors que l'amour de Dieu est la fin de l'homme, et que tout est vanité sur la terre, hors aimer Dieu et ne servir que lui.

Et déjà Dieu n'est-il pas partout? La lumière du soleil nous présente un certain éclat de sa gloire et de sa majesté. La durée du temps, le cours perpétuel des rivières, nous offrent quelque trace de son éternité. Nous trouvons un rayon de sa beauté dans l'émail des fleurs et dans les couleurs de l'aurore. L'instinct des animaux, si merveilleux, nous montre des vestiges de sa sagesse. La fécondité de la terre, qui produit toujours sans jamais se lasser, nous parle de sa bonté infinie; et la vaste étendue des cieux nous révèle son

immensité. Enfin, toutes les créatures portent quelques traits de ses perfections, et notre âme comprend toutes ces merveilles et s'élève jusqu'à lui.

Qu'on ne dise donc plus qu'en aimant Dieu on aime quelque chose d'invisible; il est dans tout ce que nous aimons, ou plutôt il est tout ce que nous aimons dans les objets créés. Tout ce qu'il y a de beau, d'aimable, de gracieux dans les créatures n'est qu'une goutte d'eau auprès de l'océan des beautés et des bontés de Dieu. Mais c'est surtout le soin de sa providence qui confond notre amour. Bonté infinie, il semble que vous n'aimiez que moi seul au monde, et que vous ayez abandonné le reste des hommes pour n'aimer que moi! *Tanquàm omnium sis oblitus et de me solo sis sollicitus.*

Je revois encore par la pensée un crépuscule d'Aulnay, qui me rappelle une des prières les plus vives que j'aie adressées au ciel, et une nuit étoilée qui m'a porté, pour ainsi dire, aux pieds du trône de Dieu.

Ceux qui ont été religieux, ceux qui le sont, ont connu et connaissent un monde inconnu aux autres hommes.

La vie de mon âme peut se diviser en deux parts :

Un premier travail de la lumière pour chasser les ténèbres de mon esprit;

Un travail de l'amour divin pour chasser les affections terrestres. Le récit de ce second travail sera l'objet de la seconde partie de l'histoire d'une âme. Je ne sais pas encore quand je l'écrirai, ni si je l'écrirai.

Je terminerai ce récit par les belles pages d'un Père de l'Eglise sur la religion chrétienne :

« Si Platon était encore au monde, et qu'il voulût bien que je le questionnasse, ou si, pendant qu'il vivait, un de ses disciples l'eût interrogé sur cette partie si élevée et si sublime de sa doctrine par laquelle il enseigne que la vérité est une chose où les yeux du corps ne sauraient atteindre, qui ne se voit que des yeux d'un esprit purifié; que le bonheur et la perfection de nos âmes consistent à s'attacher à cette éternelle vérité; que rien ne nous en éloigne davantage que l'amour des voluptés, et ces images trompeuses que les choses qui frappent nos sens font passer en nous, et qui deviennent la source d'une infinité d'erreurs et d'illusions; qu'il faut donc purifier notre esprit pour le rendre capable de voir cette forme primitive et ce modèle immuable de toutes choses, cette beauté éternelle toujours égale et toujours semblable à elle-même; qui n'est rien d'étendu dans l'espace, ni de sujet aux vicissitudes du temps; mais toujours et toujours la même, et néanmoins si peu connue des hommes, qu'ils croient même que ce n'est rien, quoiqu'elle seule existe véritablement et souverainement, puisque toutes les autres choses ne font que naître et mourir, passer et s'écouler, et ne tiennent le peu d'être qu'elles ont que de cet être éternel que nous appelons Dieu, qui les a produites par sa *vérité;* qu'entre toutes les substances qu'il a créées, l'âme raisonnable et intelligente est la seule qu'il ait rendue capable de jouir de la contemplation de son éternité, et d'en recevoir des impressions qui, l'embellissant et la perfectionnant, lui font mériter la vie éternelle; mais que, lorsque cette âme se laisse

aller à l'amour des choses passagères, qu'elle se livre à ses sens et à tous les assujettissements inséparables de cette vie mortelle, elle s'aveugle et s'affaiblit jusqu'à croire qu'on se moque quand on dit qu'il y a quelque chose de très-réel où ni les yeux du corps, ni les fantômes de l'imagination ne sauraient atteindre, et qui ne se peut voir que par la pure intelligence ;

« Si ce disciple, dis-je, de Platon lui eût demandé ce qu'il dirait d'un homme qui viendrait à bout d'établir dans le monde entier une doctrine si élevée, en sorte que ceux mêmes qui ne sont pas capables de comprendre ce qu'elle nous propose ne laissent pas de le croire, et s'il ne regarderait pas un tel homme comme infiniment au-dessus des autres hommes, et ne le jugerait pas digne des honneurs que l'on rend à la Divinité, Platon aurait répondu sans doute qu'il n'était pas possible qu'un homme fît un tel changement dans le monde, à moins que Dieu même, par un miracle de sa sagesse et de sa toute-puissance, ne l'eût tiré de la condition ordinaire des autres hommes pour se l'unir intimement ; qu'il ne l'eût éclairé dès le berceau, non par des instructions comme les hommes sont capables d'en donner, mais par une effusion intime des plus vives lumières de la vérité ; et qu'enfin il ne l'eût enrichi de tant de grâces, muni de tant de force, et porté à un si haut point d'excellence et de majesté, qu'il pût mépriser tout ce que la dépravation des hommes leur fait rechercher, s'exposer à tout ce qui leur inspire le plus d'horreur, faire à leurs yeux ce qu'il y a le plus capable de leur donner de l'admiration, et les faire entrer dans cette foi si salutaire et

si sainte, autant par l'attrait de l'amour que par le poids de l'autorité.

Platon aurait répondu : « Pour les honneurs dûs à un tel homme, ce serait en vain qu'on le consulterait, puisque chacun sait assez quels honneurs on devrait rendre à la sagesse même de Dieu ; et que, comme elle habiterait dans cet homme, et que ce serait elle-même qui, agissant par lui, aurait fait entrer les hommes dans la voie du véritable salut, il est hors de doute qu'il mériterait des honneurs tout particuliers et au-dessus de tous les honneurs mérités par les hommes.

« Eh bien ! si toutes ces merveilles sont déjà accomplies ; si les écrits et les autres monuments qui en conservent la mémoire les ont rendues célèbres par toute la terre ; si des hommes choisis et envoyés de toutes parts, du seul pays du monde où l'on adorait le vrai Dieu, et où il convenait qu'un tel homme prît naissance, ont allumé dans toutes les parties de la terre le feu de l'amour divin par la force de leurs paroles et l'éclat de leurs miracles ; si, en quittant la terre, après avoir ainsi établi la doctrine du salut, ils ont laissé comme en héritage à toute la postérité la lumière de ces divines connaissances ; et, pour ne point parler des chosses passées, que quelques-uns pourraient ne pas croire, si l'on prêche aujourd'hui par tout le monde « qu'au commencement était le Verbe, et le Verbe était avec Dieu, et le Verbe était Dieu, qu'il était au commencement avec Dieu ; que toutes choses ont été faites par lui, et que rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui ; » si, pour redonner la force et la santé à nos âmes et les rendre capables

non-seulement de soutenir l'éclat de ces grandes vérités, mais encore de les comprendre, de les embrasser, de les aimer et de s'en nourrir, on dit aux avares : « N'amassez pas des trésors sur la terre, où la rouille et les vers dévorent, et où les voleurs fouillent et dérobent. » Aux voluptueux : « Celui qui sème dans la chair recueillera de la chair la corruption ; celui qui sème dans l'esprit recueillera de l'esprit la vie éternelle. » Aux orgueilleux : « Celui qui s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé. » Aux vindicatifs : « Vous avez reçu un soufflet, tendez l'autre joue. » Et à tous ceux qui, par leur aigreur et leurs animosités, rompent l'union qui doit être entre les hommes : « Aimez vos ennemis, etc., etc.

« Si ces divines leçons se donnent tous les jours aux peuples dans toute la terre ; s'ils les reçoivent avec respect et avec amour ; si, malgré l'effort des puissances qui ont répandu le sang de tant de martyrs, malgré les feux et les autres supplices qu'on leur a fait souffrir, les Eglises vont tous les jours se multipliant jusque parmi les nations les plus barbares ; si c'est aujourd'hui une chose si commune de voir des milliers de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe renoncer au mariage et professer une chasteté perpétuelle, que personne ne s'en étonne plus ; au lieu que Platon, pour avoir vécu quelque temps de cette sorte, fut si frappé de la crainte de ce que les fausses opinions de son siècle lui pouvaient attirer, qu'on dit qu'il sacrifia solennellement à la *Nature*, comme pour expier un tel péché ; si nous voyons ces divins enseignements tellement reçus et respectés

dans le monde, qu'il est aujourd'hui aussi monstrueux de les combattre qu'il le paraissait autrefois de les proposer; si l'on n'est admis à la profession du christianisme et à la participation des sacrements que sous la promesse solennelle de les observer; si les évêques les font lire et les expliquent tous les jours aux peuples dans les églises; si l'on voit de toutes parts ceux qui s'efforcent de les suivre et de les mettre en pratique frapper leur poitrine devant Dieu par les sentiments d'une sainte componction; s'ils sont si généralement reçus et embrassés, que les îles les plus désertes et les solitudes les plus reculées sont présentement remplies d'une multitude innombrables de personnes de toutes conditions, qui, ayant renoncé aux honneurs et aux richesses de la terre, se consacrent pour toute leur vie au service du seul véritable Dieu; enfin, si dans les villes, la campagne, les bourgs, les villages et les maisons particulières, on voit une infinité de gens qui cherchent à détourner leur cœur de toutes les choses passagères pour le tourner tout entier vers le seul véritable Dieu; et si les hommes de presque toutes les parties de la terre répondent aujourd'hui tout d'une voix aux pasteurs qui les exhortent, qu'ils ont le cœur élevé vers le Seigneur, comment se trouve-t-il encore des hommes qui puissent demeurer infectés des moindres restes de leur vieux levain? »

Ailleurs le saint docteur s'adresse à l'Eglise, et lui parle ainsi:

« Vous savez former les hommes par des enseignements et des exercices proportionnés aux forces et à

l'âge de chacun : les enfants, par des instructions et des pratiques simples et faciles; les hommes faits, par des vérités plus élevées et des exercices plus forts; et les vieillards, par les lumières pures et tranquilles de la sagesse.

« Vous voulez que les femmes soient soumises à leurs maris par une obéissance fidèle et chaste, pour les aider dans la conduite de leur famille et de leurs affaires, et pour mettre des enfants au monde, et non pas pour contenter la sensualité.

« Vous donnez aux maris l'autorité sur leurs femmes, non pour abuser de la faiblesse de leur sexe, mais pour les gouverner selon les règles d'un amour sincère.

« Vous assujettissez les enfants à ceux qui leur ont donné la naissance; et vous les tenez sous eux dans une espèce de servitude toute libre; comme l'empire que vous donnez aux pères et aux mères sur les enfants, est un empire tout de tendresse et de douceur.

« Vous tenez les frères encore plus étroitement unis par le lien de la religion que par celui du sang.

« Vous unissez, par une bienveillance réciproque, tous ceux qui se trouvent liés par quelque sorte de parenté et d'alliance, et vous faites que l'union des cœurs subsiste entre eux aussi bien que celle de la nature.

« Vous apprenez aux serviteurs à s'attacher à leurs maîtres, bien plus par l'amour de leur devoir que par la nécessité de leur état.

« Vous inspirez aux maîtres de la douceur pour leurs serviteurs, en leur remettant sans cesse devant les yeux que Dieu est le commun maître des uns et des autres;

et vous faites qu'ils sont bien plus portés à leur faire du bien et à les instruire avec douceur, qu'à les châtier avec dureté.

« Vous ne vous contentez pas d'unir les citoyens d'une même ville, vous unissez encore les différentes nations et généralement tous les hommes, non-seulement par le lien de la société civile, mais en les faisant souvenir, qu'étant descendus d'un même père, ils sont tous frères les uns des autres.

« Vous apprenez aux rois à bien gouverner les peuples, et aux peuples à bien obéir à leurs rois.

Enfin, vous apprenez à tout le monde que l'on doit honorer, respecter, aimer, craindre, instruire, exhorter, consoler, reprendre, corriger ou châtier; et que, quoique on ne doive pas les mêmes choses à chacun, on doit la charité à tous les hommes sans exception, et qu'on ne doit jamais faire aucune injustice à personne. »

Voilà la religion exposée par un des plus grands génies de l'antiquité chrétienne. Qui pourrait résister à tant de sagesse! Qui ne tomberait aux genoux de celui qui a apporté sur la terre une pareille doctrine et qui ne s'écrierait comme Thomas lorsqu'il eût touché les plaies de Jésus-Christ : vous êtes mon Seigneur et mon Dieu! Athènes, Rome, Alexandrie, ont répété les paroles de saint Thomas dès l'apparition du Christianisme. L'Europe, l'Amérique, redisent aujourd'hui les mêmes paroles, et l'Asie et l'Afrique vont les répéter. Le monde est en travail, le monde tout entier sera catholique, Jésus-Christ l'a dit, Jésus-Christ, dont toutes

les prédications sont réalisées maintenant. Le ciel et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront pas. C'est aujourd'hui la conviction de mon âme, et cette conviction est tout mon bonheur. Je suis aujourd'hui la marche providentielle des événements, admirant Dieu et connaissant que tout est subordonné au triomphe de Jésus-Christ. *Jésus-Christ triomphe*, *il règne*, *il est vainqueur*. Ces mots, gravés sur l'obélisque placé, à Rome, devant Saint-Pierre, sont la prophétie de l'avenir et l'explication du passé.

Je crois devoir placer à la suite de l'*Histoire d'une âme* quelques Conférences ou Entretiens improvisés en 1841 et qui compléteront ce que j'ai dit sur les preuves de la religion.

CONFÉRENCES.

CONFÉRENCES

OU

ENTRETIENS (1).

SUR

LA FOI (2).

> Est autem fides sperandarum substantia rerum, et argumentum non apparentium.
>
> La foi est la substance des choses que nous espérons, et la preuve de celles que nous ne voyons pas encore.
>
> SAINT PAUL, ép. aux Héb., XI, I.

La raison est un flambeau placé entre les mains de l'homme pour lui faire connaître l'univers, et par l'univers le Créateur, le Dieu éternel ; et ce flambeau nous sert encore à nous amener à Jésus-Christ comme à l'envoyé de Dieu, en nous présentant l'ordre de preuves le plus convaincant et le plus persuasif de sa mission divine : les prophéties, les miracles, l'établissement du Christianisme. Mais la raison toute seule,

(1) Ces Conférences ou Entretiens sont des improvisations recueillies par des sténographes.

(2) Chaque partie de ce discours a formé une instruction.

malgré les assertions contraires de quelques philosophes modernes, était incapable de nous révéler la Trinité, le Père, le Fils, le Saint-Esprit, la puissance, la raison, l'amour, et les rapports de l'homme et de Dieu. Celui qui habite au sein du Père pouvait seul nous manifester les splendeurs de la lumière inaccessible, les profondeurs du sanctuaire impénétrable.

La foi, initiation, commencement de la vie future, pour parler le langage de saint Thomas, est la lumière qui nous découvre ces vérités célestes que le genre humain n'aurait pu trouver, ces vérités éternelles qui triomphent du temps, ces vérités sublimes, supérieures, mais non contraires à la raison. La foi nous est donnée comme supplément de notre intelligence pour nous conduire de la mort à la vie, du temps à l'éternité, de la terre au ciel. *Argumentum non apparentium.* La foi et la raison sont donc les deux moyens par lesquels Dieu nous élève jusqu'à lui. Séparer la raison de la foi ou la foi de la raison serait une égale erreur, la raison et la foi se prêtent un mutuel accord pour nous préserver de tous les écueils. Les objets de notre croyance : la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, voilà le domaine de la foi ; les motifs de notre croyance, c'est-à-dire les prophéties, les miracles, l'établissement du Christianisme, voilà le domaine de la raison. Les motifs de notre foi sont appuyés sur des preuves irréfragables ; les objets de notre foi, participant de la nature même de Dieu, sont incompréhensibles pour nous. Il en est de même de toutes les choses visibles.

La raison et la foi, la nature et la religion, venant du même auteur, doivent avoir le même caractère. Aussi, toutes les obscurités de l'ordre de la grâce ont des obscurités correspondantes dans l'ordre de la nature.

Le doute n'est pas possible, il n'est pas permis de dire : *Je voudrais bien, mais je ne puis croire.* Tous les hommes peuvent et doivent croire, parce que tous les hommes sont

doués de la raison, et que la raison nous conduit infailliblement à la foi. Telle est l'idée fondamentale du plan d'Instructions que nous développerons devant vous durant ces jours de grâce et de salut.

Nous nous efforcerons, par le spectacle de l'univers visible, de nous élever à la contemplation des choses que nous ne voyons pas encore selon ces paroles de mon texte : *argumentum non apparentium.*

Ce qui retarde le plus le progrès dans la perfection, c'est, comme on l'a dit, d'avoir des idées communes de Dieu et de ses mystères, et de tout ce qui concerne la foi. Nous gardons au milieu de notre misère une sorte d'élévation qui ne nous permet de nous intéresser qu'à ce qui est grand. Nous nous attacherons donc, dans la suite de notre discours, à montrer que rien n'est plus sublime que la religion.

Examinons l'accord des principaux dogmes de la religion avec les mystères de l'univers, nous verrons ensuite les avantages que ces dogmes ont apportés au monde ; car les objets de notre foi ne doivent pas seulement satisfaire notre esprit, *argumentum non apparentium*, ils doivent encore répondre aux besoins de notre cœur, *sperandarum substantia rerum* ; ainsi, nous verrons que dans la religion, comme dans l'univers, tout existe pour le bonheur de l'homme, tout satisfait sa raison : en deux mots, analogie des mystères de la religion avec le monde physique, analogie de ces mystères avec les besoins du monde moral, voilà tout le partage de ce discours.

Esprit-Saint, vous qui révélez à notre cœur les mystères que le Verbe divin manifeste à notre intelligence, donnez-nous de pratiquer ce que Jésus-Christ nous a enseigné. Nous vous le demandons par l'intercession de Marie.

Ave, Maria.

PREMIÈRE PARTIE.

L'univers est tout d'une pièce comme l'Océan, selon la belle expression d'un philosophe, et toutes les parties du monde matériel et du monde spirituel sont tellement liées entre elles qu'il est impossible de rien abandonner à l'erreur ou au doute sans compromettre l'ordre tout entier, et avec l'ordre, la raison, le salut et le bonheur des hommes.

Les merveilles de l'univers, objet de notre admiration, sont l'œuvre de la puissance divine. Les cieux racontent la gloire de l'Eternel, et toute la création est un hymne en l'honneur du Dieu dont le nom est écrit sur les étoiles comme sur la poussière du désert. Les dogmes de la foi sont la révélation apportée aux hommes par Jésus-Christ et consacrée par la mort d'un Dieu pour nous faire connaître toute l'étendue de son amour. Les dogmes sont des faits divins, des faits visibles, qui racontent la sagesse et l'amour de Dieu comme les ouvrages de la nature révèlent sa puissance.

Si le fait que je ne comprends pas dans la nature est sous mes yeux, dans la religion aussi la parole de Dieu, la parole de Jésus-Christ est visible pour moi. Les mystères de la religion sont donc des faits comme ceux de la nature, des faits d'un autre ordre, mais des faits non moins réels. Lorsque j'ai reconnu Jésus-Christ comme Dieu, et que je suis assuré de la réalité de ses paroles, ce qu'il a dit est vrai pour moi, et ma raison accepte toutes ses paroles, quelque incompréhensibles qu'elles soient.

Ceux qui refusent de croire aux dogmes révélés, parce que ces dogmes sont des mystères, seraient obligés pour être conséquents de ne pas admettre ce qu'ils voient, car tout est mystère autour d'eux; il est aussi impossible au philosophe d'expliquer une goutte d'eau, un grain de sable qu'au théolo-

gien de comprendre la Trinité et l'Incarnation. Le Christianisme a des mystères. Quoi d'étonnant ! l'univers en est rempli. Au lieu de chercher à pénétrer le *comment* et le *pourquoi* des choses surnaturelles et divines, il faut s'attacher seulement à savoir ce qui est ou ce qui n'est pas révélé, comme la science est obligée d'admettre les faits, sans en connaître les causes.

Ne dites donc pas : Je ne veux pas croire ce que je ne puis comprendre, car vous seriez conduits à ne croire ni la création, ni l'éternité, ni l'homme, ni le temps, ni l'espace, ni la durée, ni l'univers. Cherchez seulement ce qui existe et ce qui est révélé de Dieu, et quand vous aurez reconnu un fait divin ou une parole divine, abaissez votre raison et répétez avec un philosophe du dernier siècle : « Etre des êtres, je ne puis te comprendre, mais ma grandeur est de m'anéantir devant toi. » Cet acte d'humilité fait partie du sacrifice que l'homme doit à Dieu.

Nous développerons plus tard cet ordre de vérités, écartons aujourd'hui l'objection prise des obscurités de la foi, et montrons comme les faits de l'univers renferment des obscurités de même nature que les faits révélés.

Quels mystères vous paraissent surtout incompréhensibles et confondent votre raison ? Un Dieu présent partout, un Dieu engendrant un Dieu, un Dieu en trois personnes, un Dieu fait homme, un Dieu mort sur une croix, un Dieu nourrissant chaque jour l'homme de sa substance.

Eh bien ! vous allez voir qu'en demandant à votre raison son assentiment pour ces mystères, nous ne vous demandons de croire que ce que vous admettez tous les jours dans les choses qui sont sous vos yeux. Nous ne prétendons pas expliquer ce qui est inexplicable, mais, par des similitudes, faire entrevoir aujourd'hui la possibilité des mystères.

Quelle idée avons nous de Dieu ? Dieu est un pur esprit,

un être simple, indivisible, immuable, éternel, nécessaire, indépendant. Comment comprendre, dites-vous, que le même être soit à la fois présent dans les moindres parties de l'univers et dans l'univers entier? mais l'âme de l'homme n'est-elle pas présente au même moment dans tout son corps, et ne l'anime-t-elle pas tout entier ainsi que la moindre de ses parties? Dieu est donc dans l'univers comme notre âme dans le corps qu'elle habite, invisible en son essence, visible et palpable en ses œuvres.

Un Dieu peut-il venir d'un Dieu? « Celui-ci est mon fils bien-aimé. Je l'ai engendré avant l'aurore. » C'est ainsi que Dieu parle de son Verbe. Le Verbe est l'image de Dieu, la sagesse divine, la lumière du Ciel. Voyez un miroir, placez-le devant un objet, c'est l'objet lui-même qui s'y réfléchit. Le Verbe est aussi la parole de Dieu. La Parole, fille de la pensée, est la parfaite image de notre pensée : image passagère, parce que tout en nous est passager; mais en Dieu la parole et la pensée sont des personnes distinctes et éternelles. Le Verbe est la lumière du Ciel. Nous voyons les objets, leurs couleurs et leurs formes, grâce au soleil. Où découvrons-nous les vérités sur lesquelles nous sommes tous d'accord, si ce n'est dans une lumière universelle, le Verbe?

Dans le mystère de la Trinité, nous disons que trois ne font qu'un, sans prétendre que trois dieux soient un seul Dieu. Nous affirmons simplement qu'il y a trois personnes en Dieu. La nature humaine nous sert ici de lumière pour croire ce grand mystère, car si la Trinité nous présente un Dieu en trois personnes, l'âme de l'homme nous offre en elle trois attributs distincts, l'être, la raison, l'amour, tous trois ne faisant qu'une seule âme; et ces trois facultés ne sont pas plus trois âmes que les trois personnes divines ne sont trois dieux. Ainsi, selon la parole de saint Augustin, les traces de la Trinité sont dans l'âme de l'homme : *Vestigia Trinitatis sunt*

in animâ hominis. Il y a toutefois cette différence que ce qui est propriété, faculté dans l'homme, est personne distincte et subsistante en Dieu.

Notre âme est pensée, parole et volonté. Il n'est d'homme complet pour nous que celui qui doit établir un parfait accord entre toutes ses facultés. Sa parole doit être l'expression de sa pensée, et ses actions procéder de sa pensée et de sa parole; s'il agit autrement qu'il ne pense ou ne parle, il est un homme inconséquent ou faible, et il tombe dans le mépris. Admirable image de l'unité, de la multiplicité et de l'accord qui existent dans la Trinité!

Vous avez vu la Trinité au-dedans de nous. Vous allez la voir hors de nous. Le soleil n'en est-il pas une brillante image? Sa substance produit la lumière, comme le Verbe est engendré de Dieu le père, et de cette lumière et de cette substance procède la chaleur, comme le Saint-Esprit, l'amour, procède du Père et du Fils, de l'être et de l'intelligence.

Par le mystère de l'Incarnation, une des personnes divines, le Verbe, la Raison, la Sagesse, est à la fois homme et Dieu. Le Verbe est Dieu dans les splendeurs éternelles, il est homme dans les douleurs de la rédemption, et la nature humaine et la nature divine en Jésus-Christ ne forment qu'une seule personne. C'est là sans doute un mystère difficile à comprendre. Mais l'homme aussi est une substance spirituelle unie à une substance matérielle, et l'âme et le corps ne font qu'une seule personne. Qui peut rendre notre corps dépendant de notre pensée, notre pensée dépendante du mouvement de notre corps? Comment naît la pensée en nous, comment s'opère le mouvement? Ces deux mystères de l'homme et de Dieu se soutiennent et s'éclairent l'un par l'autre. La nature humaine, la nature divine, sont unies dans le Rédempteur, comme en nous la nature matérielle et la nature spirituelle.

L'homme est par l'union des deux substances à la fois corruptible et incorruptible, immortel et mortel. Quand nous disons : Dieu est mort sur la croix, ne disons-nous pas dans le même sens, l'homme meurt, quoique l'âme ne meure pas non plus que Dieu ?

Nouveau prodige d'amour ! Contemplez maintenant le mystère de l'Eucharistie. Vous avez peine à concevoir que Jésus-Christ se multiplie sur les autels et se donne à des milliers de personnes à la fois, que le Verbe incarné entre dans toutes les Eglises au même moment ; et ne voyez-vous pas le soleil, corps subtil et lumineux, moins parfait que le corps de Jésus-Christ, entrer, comme pour manifester ce divin mystère, dans toutes les Eglises en même temps ? Soleil de justice et d'amour, seriez-vous moins pénétrant, moins universel que le soleil qui brille au firmament ? Seriez-vous moins parfait que le soleil des corps, Verbe éternel, qui êtes le soleil des âmes ! Jésus-Christ et le soleil se trouvent sur les mêmes autels. Jésus-Christ se multiplie dans les hosties, le soleil multiplie son image dans des miroirs, et cette image échauffe et brûle. Si le corps de Notre-Seigneur se multiplie à l'autel, la parole multiplie la pensée pour des milliers de personnes, et un flambeau allume des milliers de flambeaux !

Continuons ces analogies. Jésus-Christ transforme sur l'autel la substance du pain et du vin, en sa chair et en son sang ; et par la nourriture que nous prenons, le pain et le vin se changent en notre corps ; le pain et le vin deviennent de la chair et du sang en nous ; le pain et le vin deviennent sur l'autel la chair et le sang de Jésus-Christ !

Le prodige de la greffe se reproduit dans l'Eucharistie. Le vieil Adam devient le nouvel Adam, comme le sauvageon, avec ses fruits amers, devient un arbre aux fruits savoureux. Voyez cette âme qui a senti la douleur d'avoir offensé Dieu, elle a reçu en elle, par le repentir, l'incision salutaire ; et la

communion, lui apportant le germe de l'immortalité, la vivifie et en fait une créature nouvelle; la Divinité est entée sur l'humanité. Le vin de la terre fortifie notre corps, le vin de l'autel fortifie l'âme, et le Verbe s'unit à un corps pour nous montrer que notre âme peut s'unir à Dieu,

Admirez l'enchaînement des mystères de la création et de la rédemption, de la nature et de la grâce. Un homme et une femme, Eve et Adam, ont donné la mort à tout le genre humain; un homme et une femme, Jésus-Christ et Marie, ont donné la vie à toute l'humanité. Quoi de plus simple dans le plan de Dieu que la substitution de Marie à Eve, de Jésus-Christ à Adam! Le vieil Adam nous a transmis un corps périssable, le nouvel Adam nous rend un corps immortel. Le corps de Jésus-Christ a été formé par l'Esprit-Saint sans l'intervention de l'homme, dites-moi comment a pu être formé le corps du premier homme, sinon immédiatement par Dieu lui-même?

Comprendrez-vous, mes frères, qu'une école de prétendus philosophes, qui a couvert la France de ruines, ait pu, pendant cinquante ans, égarer le monde avec des objections démenties par les faits les plus éclatants de la nature?

Ils demandaient pourquoi des hommes entre eux et Dieu pour leur transmettre sa parole et sa vérité, et ils voyaient Dieu, au lieu de nous créér tous en même temps comme les anges, chargeant des hommes de nous transmettre la vie, et la vie de l'intelligence se propageant de la même manière que la vie sensible! Le sacerdoce transmet la vérité, la paternité transmet la vie. L'œuvre du Père et l'œuvre du Fils sont soumises à la même loi, preuve d'unité parfaite dans la Trinité, et marque éclatante de la vérité chrétienne!

Quel bruit n'ont-ils pas fait de la transmission du péché d'Adam à toute sa race? Cette transmission leur paraissait contraire à toutes les idées de justice et de bonté divine; et ils refusaient de voir les maux héréditaires parmi les hommes,

et les enfants punis dans leur sang pour les désordres de leur père. Ils demandaient comment Dieu avait envoyé le déluge, exterminé des populations entières, frappé de lèpre les murmurateurs, ouvert la terre sous leurs pieds. Mais le Dieu de Moïse n'est-il pas le Dieu de la nature, et ce Dieu de la nature n'a-t-il pas créé la mort, la guerre, les fléaux, la peste, les tremblements de terre, les volcans, les révolutions? Ils appelaient le Dieu des chrétiens un Dieu cruel, mais ils devaient donner le même nom au Dieu de l'univers, anéantir Dieu partout; car il y a ici parité, et puisqu'ils accusaient le Dieu de la Bible, il fallait accuser le Dieu de la nature, ou bien il fallait reconnaître que le Dieu de l'univers et le Dieu de la Bible, le Dieu de la création et de la rédemption sont le même Dieu, le Dieu qui frappe et guérit, qui punit et sauve, qui perd et ressuscite. Dieu est un Dieu caché dans la création, il est un Dieu caché dans la rédemption. Que n'a-t-on pas dit et que ne dit-on pas encore sur l'état du monde depuis Jésus-Christ? Un Dieu est venu sur la terre, et les schismes, les divisions, les hérésies subsistent encore. Les hommes n'ont pas été tous changés. La guerre n'a pas cessé d'ensanglanter le monde, et ceux qui parlaient et qui parlent ainsi croient à Dieu, à la création; ils nous disent que Dieu est intervenu dans la formation de l'homme, qu'il lui a donné la loi naturelle. Mais qu'était le monde avant Jésus-Christ? L'idolâtrie régnait partout. Jésus-Christ aurait donc été dans leur système plus puissant que Dieu! Toutes les notions sont ainsi confondues. Voilà comment le déisme a conduit à l'athéisme.

Il n'y a pas de milieu, il faut être catholique ou athée. Il faut croire tout ce qui est révélé ou ne rien croire. L'esprit humain n'est pas fait pour le doute. S'il ne croit pas à la religion révélée, il ne croira pas à Dieu; s'il ne croit pas à l'enfer et au ciel, il ne croira plus au bien ni au mal, à la vertu

ni au vice, il n'aura plus de règle. La raison seule ne suffit donc pas plus que la foi pour nous conduire. Toutes les deux nous sont nécessaires. Voyez où en sont les hommes qui ont voulu rejeter ce qu'il leur est impossible de comprendre, ils sont tombés dans toutes les erreurs du jour : le déisme, le panthéisme, le progrès humanitaire! Les plus conséquents sont descendus jusqu'au matérialisme. Si vous rejetez tout ce que vous ne voyez pas ou ne comprenez pas, niez donc les esprits, parce qu'ils échappent à votre vue ; la création, parce que nous ne pouvons comprendre un être qui, par sa volonté, a fait quelque chose de rien ; Dieu, parce que nous ne concevons pas un être qui remplit l'espace infini ; infirmez sa prescience, si difficile à concilier avec la liberté humaine, sa sagesse démentie par les maux physiques et moraux de ce monde, sa bonté incompréhensible avec les supplices éternels.

Mais si vous refusez de croire à Jésus-Christ et à l'Eglise, vous êtes obligé de refuser de croire à Dieu et à lui-même, car la Bible et la nature sont deux livres écrits de la même main. Admirable preuve de la grandeur de l'esprit de l'homme et de sa ressemblance avec la raison divine ! L'homme ne peut s'empêcher d'être conséquent, même lorsqu'ils a cessé d'être raisonnable.

Nous avons donc eu raison de dire en commençant, que toutes les parties du monde physique et du monde moral étaient tellement liées qu'il suffisait de détacher une pierre de cet édifice pour qu'il s'écroulât tout entier devant nous. Tout, dans la nature comme dans la religion, doit nous servir à nous élever vers le ciel, et le monde visible est la révélation du monde invisible.

La raison et la foi, la nature et la religion sont tellement l'ouvrage de la même main, que, pour exprimer les vérités morales, les expressions, les images sont toutes empruntées

à l'ordre matériel. Nous disons que la vérité éclaire, que l'amour embrase. La terre est attirée vers le soleil comme l'âme est attirée vers Dieu.

Les maladies physiques nous représentent les maladies morales; les poisons, les erreurs; la mort, la séparation de l'âme et du corps, est l'image du péché, le péché, la séparation de l'âme et de Dieu. Aussi, une âme dans l'état de péché est si affreuse, qu'il faut toutes les ténèbres de l'enfer pour la cacher; une âme en état de grace est si belle, qu'il faut toutes les splendeurs du ciel pour l'éclairer. La succession des ténèbres et de la lumière nous représente le combat de l'esprit du mensonge contre la vérité; l'hiver et le printemps sont des images de la mort et de la résurrection; les maux et les biens de cette vie rappellent le ciel et l'enfer.

L'âme, ce sanctuaire caché, contemplera la Trinité dans le ciel. Notre œil voit sans confusion au même instant des montagnes, des vallées, des multitudes d'arbres, il voit aussi vite ce qui est à des milliers de lieues, la lune et les astres, que le faîte d'une maison ou le sommet d'une montagne. Pourquoi donc l'âme de l'homme n'embrasserait-elle pas un jour tout le monde spirituel, puisque notre œil peut contenir tout l'univers créé?

Tout ce monde matériel est donc l'image du mond immatériel : *Invisibilia enim ipsius à creaturâ mundi per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur.* Tout ce qui est visible ici-bas est la manifestation des choses invisibles.

Lumière, beauté, grâce, harmonie, amour, gloire, joie, bonté, vous êtes des traces de Dieu, *vestigia Dei ;* des degrés placés sur la terre pour nous élever jusqu'à lui, des révélations du ciel. Les noms même dont nous nous servons ici-bas, les noms de roi, de père, d'époux, de juge, de pontife, d'ami, de frère, seront des noms éternels, parce qu'ils se rattachent au monde invisible.

Les faits du monde moral s'expliquent ainsi par les faits du monde physique. Grâce aux mystères de la religion, toute la nature a un sens qu'elle n'a pas sans eux. Langue des symboles, que vous êtes éloquente et belle, et que l'homme avancerait vite dans la science spirituelle, s'il savait lire dans ce magnifique livre ouvert sous nos yeux! Mais l'homme peut fermer ses yeux à la lumière comme il peut fermer son cœur à la grâce.

Voilà comment nous devons entendre *Dieu en toutes choses*, selon l'admirable expression de saint Paul; c'est ainsi que les chrétiens voient Dieu en tout et ne font pas de toutes choses la substance de Dieu! Voilà comment l'homme, selon saint Pierre, devient participant de la nature divine en s'unissant à elle sans faire partie de sa substance, comme le disent nos panthéistes modernes, *est autem fides argumentum non apparentium.* C'est ainsi que le monde de la grâce s'explique par le monde de la nature.

L'apôtre a donc eu raison de dire que nous voyons Dieu à travers des énigmes et comme dans un miroir; c'est cette vue de Dieu qui seule peut nous transformer en lui et nous rendre dignes de le voir tel qu'il est. Mais la foi n'est pas faite seulement pour l'esprit, elle répond à tous les besoins de notre cœur, *sperandarum substantia rerum.* Aussi, le monde a été changé quand il a connu les divins mystères, tant ils étaient appropriés à la nature de l'homme. C'est ce changement du monde opéré par la connaissance des dogmes de notre foi que nous allons voir dans la suite de ce discours.

DEUXIÈME PARTIE.

Avant que la foi chrétienne fût connue de l'univers, les vices les plus grossiers avaient des autels : la politique, le culte,

les arts, la musique, la poésie, la peinture, les fêtes, les spectacles, tout servait à propager le crime et la corruption. Le sang coulait sur les autels, l'homme était ennemi de l'homme, et la moitié du genre humain esclave de l'autre. Le culte des dieux servait à dégrader leurs adorateurs. Le peuple, les prêtres, étaient plongés dans les mêmes ténèbres et dans les mêmes désordres. La philosophie, loin de corriger les hommes, les jetait dans l'athéisme ou dans un déisme impuissant à les retenir sur la pente de l'abîme.

Il faut lire dans les ouvrages des écrivains qui embrassèrent la religion de Jésus-Christ, saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, Tatien, Athénagore, jusqu'où était descendu l'univers sous le joug de la superstition ou de l'idolâtrie. Quelle honte! quels abaissements! quelles misères! Le culte public dégradait l'homme, et la philosophie s'occupait vainement à le relever. L'homme ne connaissait pas Dieu et ne se connaissait pas lui-même. L'ignorance des sages était un prodige. Ceux qui proclament un Créateur, le disent étranger à tout ce qui passe sur la terre; les autres le croient assujetti à un aveugle destin. L'orgueil et la volupté sont tout l'enseignement des philosophes. Les uns jettent l'homme dans l'orgueil; les autres, dans le désespoir; ceux-ci, ne voyant que sa grandeur, prétendent que l'homme peut s'égaler à Dieu et que sa nature est divine, ceux-là, voyant sa misère, le comparent aux animaux et le livrent à ses sens. Ni les uns ni les autres ne connaissent le remède à nos maux, parce qu'ils ne connaissent ni la chute ni la rédemption. Les lumières n'avançaient plus, dit un écrivain défenseur du christianisme, elles reculaient; les arts tombaient en décadence, la philosophie ne servait qu'à répandre une sorte d'impiété; la pudeur et l'humanité n'étaient pas mises au nombre des vertus, les sociétés flottaient sans cesse entre le despotisme et l'anarchie. »

Les mœurs de cette époque sont en harmonie avec ses lu-

mières, je veux dire avec ses ténèbres! les combats des gladiateurs avaient pris un caractère de férocité inouï, et les supplices étaient devenus si multipliés qu'on avait enlevé les statues d'Auguste pour ne pas être obligé de les voiler sans cesse ou de les rendre témoins de tant de meurtres. Les vestales même se plaisaient à ces spectacles de mort. Les femmes étaient le jouet des caprices de l'homme, et les maîtres exposaient dans l'île d'Esculape leurs esclaves malades pour s'épargner le soin de les soigner et de les nourir. Auguste, au lieu d'interdire les sacrifices humains, s'était contenté de les défendre aux citoyens de Rome. Tous les vices étaient sur le trône, l'impiété était dans les temples où tous les crimes étaient divinisés. Rome avait adopté les dieux des nations qu'elle avait vaincues, et ces dieux, honteuse création des passions humaines, avaient des prêtres, des sacrifices et des fêtes! Le courage le plus admiré était de se donner la mort. Le suicide était en honneur. Les pères avaient droit de vie sur leurs enfants, les maris sur leurs femmes, les maîtres sur leurs esclaves.

Tout-à-coup les apôtres paraissent au milieu des nations: à Rome, dans les écoles des philosophes et dans l'aréopage, ils annoncent le Dieu inconnu, ils apprennent aux peuples les dogmes de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, le Père, le Fils, le Saint-Esprit, le Verbe, la lumière incréée, le Saint-Esprit, l'amour qui enseigne toute vérité. Suivez le grand spectacle qui va s'ouvrir.

Entendez les prédications des premiers chrétiens, ouvrez les Pères de l'Eglise. Voici les grandes vérités qu'ils font briller au milieu des ténèbres:

« Dieu, un dans son essence et en trois personnes, a fait l'homme à son image; Dieu est puissance, raison, amour; Dieu se contemple et s'aime éternellement lui-même.

« Mortels, vous avez en vous la pensée, la parole et l'amour, et cet amour, uni à la pensée et à la parole, fait de vo-

tre âme une même existence. La grandeur de l'homme consiste à s'unir constamment aux trois personnee divines, à vivre de chacune d'elles. Vous êtes un rayon de la gloire de Dieu, un souffle de sa vie, vous pouvez donc connaître, contempler, aimer Dieu, comme Dieu se connaît, se contemple et s'aime. Appelée à posséder Dieu, la trinité imparfaite qui est en vous aspire à la Trinité céleste.

« Vous êtes une trinité commencée. La Trinité est la religion du ciel, l'homme, qui représente la Trinité, devient sur la terre le second temple de la religion éternelle. »

Quelle sublime élévation! quelles magnifiques idées de Dieu et de l'homme!

Aussi, une révolution soudaine s'opère de toutes parts à la lumière sortie du dogme de la Trinité. L'idolâtrie tombe devant la grandeur du mystère de l'âme et du mystère de Dieu. L'homme alors paraît un Dieu fait par un Dieu, les divinités païennes sont chassées du ciel, depuis que Jésus-Christ a dit : Vous êtes tous des dieux et les fils du Très-Haut.

« Homme, sans doute vous êtes un Dieu, mais l'image de la Trinité a été défigurée en vous par le péché. Voilà pourquoi le Verbe divin s'est uni à l'humanité, afin qu'elle devienne une seconde fois l'image de Dieu et qu'elle réfléchisse sa grandeur.

« Dieu, dit saint Pierre, nous a donné par son Christ de précieuses promesses qui nous font participer à la nature divine. Le Verbe s'est fait homme pour que chaque homme se fît Dieu, en imitant le Verbe son image. Le Verbe, l'homme-Dieu, reproduit son incarnation dans tous les hommes de bonne volonté. Le besoin de l'infini que nous portons en nous se trouve ainsi satisfait. Mortels, qui rêvez sur cette terre la puissance, la gloire, l'immortalité, unissez-vous à Jésus-Christ, et la grandeur et l'éternité du Verbe se communiqueront à vous! Vous qui approfondissez sans cesse les secrets de

la nature, qui descendez dans les entrailles de la terre, qui traversez les abîmes de la mer pour ajouter à vos connaissances, unissez-vous au Verbe, et vous participerez à la science de Dieu même. Vous qui cherchez dans les affections la joie et la félicité, unissez-vous au Verbe, il vous donnera son divin esprit, l'amour même, et vous boirez à la source des plus pures délices. » Ainsi par l'incarnation Dieu est homme, et l'homme est Dieu ; la parole qui avait tiré la lumière des ténèbres a encore une fois séparé la vérité du mensonge, le vice de la vertu. L'homme est relevé de sa chûte, le monde est expliqué.

Ce n'est pas tout encore, Dieu a tant aimé le monde qu'il nous a donné son propre fils pour Rédempteur. Un Dieu est mort pour le salut des hommes. Un ami, dit Jésus-Christ, ne peut rien faire de plus pour son ami que de mourir pour lui, et je meurs pour vous. Merveille des merveilles ! O profondeur des richesses de Dieu ! Ne dites plus : les mystères ne sont que ténèbres. Voici qu'ils éclairent tout de leur lumière, qu'ils vivifient tout par leur chaleur, l'Incarnation comme la Trinité, la Rédemption comme l'Incarnation !

Voyez comme l'amour descendu de la croix crée un monde nouveau. L'homme a désormais en lui un sanctuaire où il peut adorer. Le désert se peuple de solitaires uniquement occupés de contempler la divinité et de s'unir à elle. Des vierges, des martyrs attestent par leur joie au milieu des sacrifices et des tourments l'amour de Dieu et de l'homme. Des docteurs défendent ces vérités sublimes devenues leur contemplation et leur joie, et l'Eglise garde les dogmes de la foi comme un dépôt plus précieux que cette vie passagère, dépôt qui renferme le gage de la vie éternelle.

Dans les souffrances et dans la mort d'un Dieu, l'univers a retrouvé la vie ; dans le sang de Jésus-Christ, l'homme a retrouvé l'amour divin qui s'était perdu dans le sang d'Adam.

Le mystère de la Rédemption a changé le monde parce qu'il est le mystère du cœur, le mystère de l'amour; il a créé la véritable morale, celle qui est fondée sur l'amour de Dieu et des hommes; la morale découle de tous les dogmes chrétiens qui en sont la racine et la base.

L'enfance comme l'âge mûr comprennent, en effet, ce que veut dire un Dieu né dans une crèche, mort sur une croix pour détruire le péché, et placé dans un tombeau pour anéantir la mort.

A mesure que ces grandes vérités se propagent dans l'univers, les membres épars de la grande famille d'Adam se rapprochent, tous les liens se resserrent, le sang humain ne coule plus sur les autels, l'amour partout remplace la haine, la civilisation succède à la barbarie, les lumières les plus pures brillent à côté des plus généreux sacrifices.

Je vois l'enfance, arrachée à la mort ou au crime, puiser dans le lait d'une mère chrétienne la vie que lui refuse une mère selon la nature. Chaque misère, chaque souffrance obtient le soulagement qui lui est propre et trouve un asile prêt à la recevoir. L'humanité est partout respectée et soulagée, partout s'élèvent des monuments de la charité chrétienne recueillant dans son sein toutes les infortunes; ces asiles de la misère et de la douleur sont témoins tous les jours des plus noble dévoûments; une foule de jeunes vierges y viennent ensevelir leur beauté, leur jeunesse, leurs brillantes espérances selon le monde pour épouser l'humanité souffrante. Les contrées les plus éloignées, les régions les plus barbares ont été parcourues par des hommes qui abandonnent parents, amis, patrie, pour porter la vérité à des hommes qu'ils ne connaissent pas.

Civilisation dont l'Europe est aujourd'hui si fière, lumières et vertus, lois libératrices, droits de l'humanité proclamés, esclaves affranchis, enfants sauvés de la mort, misères secourues, maladies soulagées, palais de la douleur, asile du re-

pentir, vierges saintes, nous devons tout à ces mystères! Autant de mystères, autant de services rendus à l'humanité! La Trinité a chassé les dieux de l'Olympe et renversé les idoles, l'Incarnation a détruit tous les faux systèmes; la Rédemption a fait tomber les fers de l'esclavage, et créé l'amour de Dieu et de l'humanité.

Et s'il fallait une nouvelle preuve que les dogmes ont refait l'homme et la société partout où ils sont connus, voyez la civilisation, le respect pour la nature humaine s'affaiblissant partout à mesure que la foi s'est s'affaiblie, comme le froid de la nuit se fait sentir à mesure que le soleil s'éloigne. Contemplez les contrées de l'Afrique sous saint Augustin; considérez ce qu'elles sont aujourd'hui! Rappelez-vous quand la France a perdu la foi ce qu'elle est devenue. La France si douce, si polie, surpassa les fureurs des peuplades les plus sauvages, et la barbarie sortit un jour tout armée de cette civilisation d'où la foi s'était retirée.

Regardez nos missionnaires entrant chez des peuples où règnent les mœurs païennes, ils annoncent nos mystères, et les merveilles accomplies dans les premiers temps de l'Eglise se renouvellent à leur voix. Et vous qui n'avez pas le bonheur de croire, s'il en est ici en ce moment, que ne devez-vous pas à la foi? Dans les temps où elle semble moins vive, c'est encore elle qui éclaire le monde, comme le soleil caché par les nuages maintient encore le jour. Si la nuit de votre esprit et de votre cœur se répandait autour de vous, si la société tout entière était comme votre âme livrée aux ténèbres du doute et de l'incrédulité, que deviendrait l'ordre de l'univers à l'abri duquel vous vivez? Quelle garantie auriez-vous pour vos familles, pour la sûreté même de vos existences? Supposez au contraire que cette nuit répandue en vous se dissipe, que la lumière de la foi pénètre tout-à-coup dans votre âme, enfin que la Trinité vous apparaisse dans toute sa vérité, que vous

vous sentiez en rapport avec les trois personnes divines qui la composent, la vie, l'intelligence et l'amour; que vous croyiez à l'Incarnation, c'est-à-dire qu'un Dieu s'est uni à vous et que vous pouvez vous unir à lui; qu'enfin il vous aime jusqu'à mourir pour vous sur la croix, ah! convenez-en, vous seriez inondés de joie, vous voudriez vivre et mourir pour lui; votre foi serait si ardente qu'elle transporterait les montagnes, et vous ne vous étonneriez pas que l'univers ait été transformé parce que vous vous sentiriez transformés vous-mêmes.

Gloire donc à l'Eglise qui a porté son admirable symbole à travers les siècles, conservant dans toute leur pureté la foi en ses dogmes, immuable quand tout change, invincible quand les peuples et les rois se sont ligués contre elle! Pendant trois cents ans, sa patience a été plus forte que ses bourreaux, et la foi s'est étendue sous le fer et le feu des persécuteurs. Pendant dix-huit siècles, l'Eglise a flétri toutes les sectes d'un anathème éternel, elle ne s'est laissée surprendre par aucune erreur, une seule erreur aurait suffi pour la détruire. Elle survit à tous les naufrages; arche de la nouvelle alliance, elle a sauvé toutes les espérances du genre humain. Nous avons vu disparaître les anciennes erreurs et nous verrons de même passer ces nouveaux systèmes qui ne sont marqués par aucune lumière, par aucun bienfait, systèmes démentis par la nature entière et désavoués par le cœur de l'homme. Jamais aucune époque ne fut plus féconde en miracles. Jamais Dieu n'a défendu la foi, protégé son Eglise et signalé sa providence par de plus étonnants prodiges. Vous qui avez été jetés par nos tempêtes politiques sur tous les rivages, vous savez par quelles merveilles accomplies en nos jours vous êtes rentrés dans la patrie, conservez donc votre espérance. Le bras de Dieu n'est pas raccourci. Soutenez les attentes du Seigneur. Attachez-vous de plus en plus à la colonne de la vérité, c'est pour vous ame-

ner à lui que Dieu a remué le ciel et la terre. Tout a été fait pour vous, pour votre salut. *Omnia propter salutem.* Examinez tous les événements de ce point de vue, et vous verrez qu'ils se rapportent à votre sanctification et à un meilleur avenir.

Songez aux vertus que vous devez à la foi, aux inclinations perverses qu'elle a détruites en vous. Songez à ce que vous êtes par elle, à ce que vous seriez sans elle. Le monde voit tout le mal que la foi n'empêche pas, il ne voit pas le mal qu'elle prévient.

Le soleil est le premier mobile de cet univers : s'il s'arrêtait, tout s'arrêterait ; mais comme son action est continuelle, tout est mis en mouvement par lui. La foi dans notre âme est comme le soleil. C'est la vertu principale qui anime toutes les autres. C'est la foi qui nous fait aimer nos ennemis, qui nous fait haïr les plaisirs du monde, qui nous fait bénir Dieu dans les souffrances.

Vivez donc de la foi, dégagez-vous de la fascination des choses qui passent, défendez-vous de l'indifférence pour cette vie future qui nous attend, et à laquelle tout se rattache ici-bas.

Ne pas croire au milieu de tant de lumières, c'est un aveuglement inconcevable, mais croire sans pratiquer, avoir la lumière sans la suivre, c'est un prodige non moins inexplicable.

Croyez donc aux dogmes de la foi, mes chers auditeurs ; sachez ce que vous devez croire pour savoir ce que vous devez faire, ce que vous devez espérer, ce que vous devez craindre ; mais, ne l'oubliez pas, pour avoir la foi, il ne suffit pas de connaître la vérité, il faut la pratiquer. L'amour seul peut conserver la lumière. Ne vous étonnez pas des doutes qui se répandent dans votre esprit sur des dogmes qui vous obligent dans la pratique, ces nuages viennent de votre cœur. Si la croyance

des vérités les plus ordinaires nous forçait à être chastes, doux, humbles, pacifiques, nous viendrions à en douter, à les nier même. Soyons purs si nous voulons être inondés des lumières de la foi. Soyons purs, et nous entrerons dans le sanctuaire de la foi, et plus tard tous les voiles seront levés devant nous, et la claire vue sera la récompense de notre foi.

Ainsi soit-il.



DE

LA CERTITUDE DE LA FOI.

La raison conduit infailliblement à la foi (1), et nous vous exposerons, à l'appui des vérités du christianisme, des motifs de certitude tellement forts, tellement inébranlables, qu'un homme qui voudrait douter de la religion serait obligé de douter de toutes les choses sur lesquelles il fonde chaque jour ses convictions.

Dans le temps où nous vivons, non-seulement nous avons besoin de croire, mais encore de savoir les raisons que nous avons de croire. Les familles se confient aux médecins pour guérir les maladies ordinaires. Mais nous avons vu, il y a très-peu d'années, quand un fléau contagieux se répandit parmi nous, les médecins se rassembler et publier une instruction générale, afin que toutes les familles pussent elles-mêmes se préserver d'un mal dont l'effet était si rapide qu'on n'avait pas le temps d'aller chercher ailleurs du secours. On peut dire qu'il en est de même aujourd'hui par rapport à la religion.

Nous vivons dans une atmosphère remplie d'incrédulité, les objections nous arrivent de tous les points de l'horizon ;

(1) Le mot de *foi* est pris ici dans le sens que saint Paul lui donne souvent quand il dit : Evangéliser la foi, prêcher la foi; l'apôtre parle des objets de notre croyance, des vérités qu'il faut croire.

elles viennent d'Allemagne, d'Angleterre, d'Amérique, d'Espagne, de Portugal, il faut donc nécessairement que nous sachions les réponses qu'on peut y faire, pour garantir de la contagion ceux qui nous entourent.

Dans la famille, le père et la mère doivent préserver leurs enfants, les frères se prémunir entre eux; il n'y a pas un moment où nous ne devions veiller pour garder ce précieux dépôt de la foi dont parlait l'apôtre, *depositum custodi.*

Il importe donc d'abord de connaître bien les motifs que nous avons de croire. Il faut que nous soyons tous persuadés qu'il n'y a pas de vie morale sans la foi. Pendant que les incrédules cherchent partout des objections, les croyants doivent partout chercher des preuves.

L'évêque d'Hermopolis disait que ce qui était suffisant il y a cent ans ne l'est plus aujourd'hui, et qu'il serait véritablement téméraire de se lancer dans un monde impie et pervers, sans avoir pris toutes les précautions nécessaires pour défendre sa foi; que sans cela on ressemblerait à un soldat qui se jetterait sans armes au milieu des bataillons ennemis.

Voyons donc quels sont les motifs sur lesquels la foi repose. Ces motifs doivent être forts, ces motif doivent être incontestables; car Dieu ne peut pas avoir envoyé sur la terre son Fils sans l'entourer de caractères tellement frappants, qu'il soit impossible en effet à l'homme de résister à l'évidence d'une pareille mission.

La mission divine de Jésus-Christ, voilà ce qu'il importe avant tout de démontrer; car, lorsque nous en aurons acquis la preuve, il nous sera impossible de ne pas recevoir tout ce qu'enseigne l'Eglise. Pour cela, il faut bien distinguer entre les objets de la foi et les motifs de la foi.

Les objets de la foi sont incompréhensibles; mais l'incompréhensibilité, comme disait un philosophe moderne, n'est pas

l'absurde. Pour qu'il y ait absurdité, il faut qu'il y ait contradiction, car l'incompréhensibilité n'est qu'une marque de la Divinité, puisque l'homme ne peut pas pénétrer l'essence de Dieu. Mais ce qu'il importe avant tout d'établir, c'est que notre foi repose sur les motifs les plus raisonnables.

Jésus-Christ lui-même, quand il s'est présenté dans la Judée, a dit à tous ceux qui l'entouraient ce que je vous dis aujourd'hui : que sa mission divine était manifeste pour tous. « Sondez les Écritures, elles vous parleront de moi. » Il en appelait ainsi à la preuve des prophéties. Pendant quatre mille ans, en effet, il a été annoncé, et tous les traits de son avénement avaient été marqués d'avance. Il ajoutait encore : « Voyez mes œuvres, elles vous parleront, elles vous rendront témoignage de moi. » Voilà donc comment Notre-Seigneur s'est présenté lui-même dans la Judée, il a dit : « Croyez-en moi parce que je vous apporte des preuves manifestes de ma mission divine. Dieu m'a envoyé, toutes mes paroles doivent être reçues de vous comme les paroles mêmes de Dieu. »

Les motifs raisonnables de notre foi, tel sera le sujet de cet entretien.

Tous les motifs de notre conduite ici-bas reposent sur trois sortes de certitude : la certitude qui nous vient du témoignage des sens, la certitude que nous obtenons par le raisonnement, la certitude que nous tirons de l'histoire. Toutes les connaissances naturelles sont celles qui tombent sous nos sens. Tout l'ordre des faits extérieurs de l'univers, le changement des saisons, la constitution de l'homme, la notion si variée de tous les êtres, tout ce que nous voyons enfin, appartient à la première certitude, à la certitude des sens.

Nous sommes assurés que les objets que nous voyons sont

des objets réels. Mais il est un autre ordre de preuves sur lequel nous appuyons nos connaissances, c'est l'ordre de raisonnement. Ainsi, nous disons que le tout est plus grand que la partie, que la ligne droite est le chemin le plus court pour aller d'un point à un autre. Nous disons que lorsque les deux angles d'un triangle sont donnés, le troisième est connu. Toutes les sciences intellectuelles, toutes les sciences mathématiques reposent sur ce genre de preuves.

Mais il y a d'autres connaissances, et qui ne sont pas les moins importantes : ce sont les sciences historiques, les sciences qui s'appuient sur le témoignage. Nous ne sommes pas moins assurés de l'existence des villes que nous n'avons pas vues, des hommes que nous n'avons pas connus, que de l'existence des villes où nous habitons, des hommes au milieu desquels nous vivons. Pourquoi avons-nous l'assurance que Rome et Constantinople existent? Parce que les personnes qui ont vu Constantinople et Rome, et nous en ont parlé, n'ont pas pu se tromper, n'ont pu vouloir nous tromper, et n'ont pu être trompées.

Quand nous avons ces trois caractères pour nous assurer d'une vérité, nous possédons ce qu'on appelle la certitude morale, la certitude du témoignage. Toutes nos connaissances les plus essentielles, ce qu'il nous importe le plus de savoir, la famille, la société, reposent sur cette espèce de certitude.

L'homme est placé au milieu de l'univers et des générations. Il doit savoir tout ce qui s'est passé avant lui et tout ce qui se passe autour de lui ; et, comme l'a dit un poète, nous ne sommes pas seulement contemporains de tous les âges, nous sommes citoyens de tous les lieux.

Comment connaissez vous la manière dont tous les faits vous ont été transmis? Vous remontez les siècles, vous trouvez à l'origine du monde les divers peuples qui ont brillé sur la terre, vous savez les événements qui se sont tout-à-coup

manifestés au milieu des hommes, vous connaissez l'histoire de Rome, de l'Egypte, de la Grèce, et vous n'êtes pas moins sûrs de plusieurs de ces faits que vous ne l'êtes de ceux que vous avez tous les jours sous vos yeux.

La certitude historique, la certitude du témoignage est d'une telle force qu'elle détermine la plupart de vos actions. Vous ne sauriez pas ce que vous êtes, à quelle famille vous appartenez, dans quel pays vous êtes nés; vous ne connaîtriez rien des relations des hommes sans le témoignage; et l'éducation tout entière n'est fondée que sur la foi de l'enfant dans sa mère, du disciple dans son maître. Voilà l'ordre le plus naturel, l'ordre d'après lequel toutes les sociétés existent. La religion chrétienne, tout entière, est fondée sur cette certitude historique, et toutes les preuves que vous pouvez demander pour vous déterminer dans le cours de votre vie, vous les retrouverez à l'appui du Christianisme.

Mais, dit-on, ce sont là des faits miraculeux, au lieu que les autres faits qui nous sont transmis par l'histoire sont des faits naturels. Nous pouvons bien croire les hommes qui témoignent de faits semblables à ceux que nous voyons tous les jours; mais des faits miraculeux, c'est fort différent. Et pourquoi? Est-ce que ces faits miracnleux ne peuvent pas être soumis au témoignage comme les faits naturels?

Voyez quelqu'un les pieds reposant sur la terre, ou voyez-le tout-à-coup s'élever dans les airs : ce sont deux faits qui tombent également sous vos sens et dont vous pouvez rendre témoignage. Dans ces deux cas, il ne s'agit que de savoir si les témoins sont dignes de confiance. Si ces témoins n'ont pas pu se tromper, ni être trompés, ni vouloir tromper, il est certain que vous devez admettre leur rapport. Et si ces témoins, comme ceux du Christianisme, sont morts pour confesser ce qu'ils ont vu, il faut dire, comme l'illustre Pascal, j'en crois des témoins qui se font égorger.

Il me semble qu'il faut admettre que dans des faits qui s'écartent de l'ordre naturel on peut exiger que les témoignages soient plus nombreux, plus positifs, plus formels. Si l'on avait été témoin de pareils faits, on les aurait étudiés, avant de les croire, avec une attention plus particulière; on aurait interrogé toutes les circonstances environnantes avec plus de soin ; on peut donc exiger des témoins qu'ils aient agi comme nous aurions agi à leur place. Plus un fait est difficile à croire, plus l'enquête doit être complète et sévère. Du reste, les faits du Christianisme n'ont qu'à gagner à la sévérité de cette enquête.

Voyons si les miracles du Christianisme ont été transmis par des hommes qui n'avaient pu ni se tromper, ni être trompés, ni vouloir tromper.

Jésus-Christ a paru au milieu de la Judée; il a guéri des paralytiques; il a rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds; il a ressuscité des morts, et des morts ensevelis dans le tombeau depuis plusieurs jours.

Voilà des faits sur lesquels il était impossible de se tromper. Il est certain qu'il n'y a pas un homme qui ne puisse rendre témoignage de ce qu'il a vu; et quand même ce qu'il aurait vu serait d'un ordre miraculeux, si cet homme affirme qu'il a vu, et s'il est dans les conditions par lesquelles on peut s'assurer de la réalité du fait, il n'est pas possible de douter de son témoignage.

Mais les hommes qui ont entouré Jésus-Christ ont-ils pu être trompés? Comment être trompé sur la résurrection d'un mort, sur la guérison d'un paralytique de trente-huit ans présenté à Jésus-Christ, et que Jésus-Christ a fait marcher devant lui. Il est certain que le paralytique ne pouvait pas se tromper sur le mal dont il avait été affligé pendant tant d'années.

Les hommes qui l'avaient apporté aux pieds de Jésus-Christ

ne pouvaient pas non plus avoir été trompés sur le fait qu'ils avaient sous les yeux. Il n'y a pas moyen de dire qu'ils ont été trompés. Ont-ils pu vouloir tromper? Mais dans quel intérêt? Quand on trompe, c'est par amour des honneurs, des richesses, de la gloire, de la réputation.

Ici, c'est un très-grand nombre d'hommes qui ont vu et qui rendent témoignage. Ce sont des bateliers que Jésus-Christ a trouvés sur les bords du lac de Génésareth, des hommes grossiers, et non des philosophes qui veulent de la réputation à tout prix.

Reste une autre objection : les histoires qu'ils ont écrites sont-elles bien véridiques?

Vous savez que dernièrement un homme a prétendu que tout ce qu'on lisait dans l'Evangile était autant de mythes et de symboles, et l'on a vu dans un pays protestant quarante mille personnes soulevées contre la nomination de cet homme à une chaire de théologie. Cet ouvrage a fait un grand bruit en Allemagne et en Suisse. Il est peu connu en France; mais cependant on sait l'ordre de raisonnements sur lequel il s'appuie. Chose remarquable! le même homme a été conduit lui-même à se réfuter, car dans la troisième édition de son livre il nous a dit : que pour supposer les faits de l'Evangile non historiques, il fallait établir qu'ils n'avaient pas été écrits par des hommes témoins de tout ce qui s'était passé; mais comme il avoue que saint Jean a été témoin de tout ce qui était arrivé pendant la vie de Jésus-Christ, dès-lors on ne peut plus douter, ou du moins, suivant lui, il est très-difficile de douter de l'authenticité du quatrième évangile. Tout son système s'est écroulé par cet aveu. Et dans cette Allemagne, où l'on admet l'Ecriture, mais où l'on ne reçoit pas la tradition, les adversaires de l'écrivain qui niait l'existence de Jésus-Christ ont été obligés de recourir à la tradition pour défendre l'existence même de Jésus-Christ, et ils ont montré

par là combien nous avons raison, nous catholiques, de nous appuyer à la fois sur l'Ecriture et sur la Tradition, et de répéter avec saint Augustin : « Nous ne croirions pas à l'Evangile, si ce n'était pas l'Eglise qui nous le donnât. » Et ne trouvons-nous pas un appui solide de notre foi dans la tradition constante des faits de l'Evangile? Ces faits ont été communiqués aux Eglises avant le temps où ils ont été écrits; car ces Eglises ont été fondées sur toute la terre, et elles existaient bien des années avant que les évangiles eussent paru. L'évangile de saint Matthieu n'a été publié que dix ans après la mort de Notre-Seigneur. L'évangile de saint Marc et l'évangile de saint Luc ont été écrits par les disciples de saint Pierre et de saint Paul. L'évangile de saint Jean n'a paru qu'à la fin de la vie de cet apôtre, et uniquement parce que les Eglises lui demandèrent de réfuter les hérésies de Cérinthe et d'Ebion répandues dans toute l'Asie. Ainsi les Eglises de Rome, de la Grèce et de l'Asie, existaient avant les écrits du nouveau Testament.

Il n'y a donc pas possibilité pour nous de douter des miracles rapportés dans l'Evangile, puisque les hommes qui les ont racontés avaient été témoins de tout ce qu'ils nous ont dit.

Nous trouvons encore une preuve de ce témoignage dans la succession constante des pasteurs de l'Eglise, succession qui n'a pas été un seul instant interrompue; et parce qu'à l'époque où l'Evangile a paru, où la prédication des apôtres a eu lieu, il y avait déjà des hérétiques.

Ainsi, dans le second siècle, les Valentiniens répandaient leurs erreurs. Dès le premier siècle même, nous voyons Cérinthe, Ebion, les hérétiques auxquels saint Jean a répondu. Nous avons les ouvrages des premiers sectaires, la réponse qui leur a été faite, ainsi que les livres des philosophes qui se sont convertis au Christianisme, ceux de Tatien, de saint Justin, d'Athénagore.

Nous lisons même dès-lors plusieurs évangiles cités avec autorité et comme existant depuis longtemps ; en sorte qu'à l'époque où l'on a supposé les évangiles écrits par des hommes qui n'avaient pas été témoins des faits, l'autorité complète de ces mêmes évangiles était déjà établie.

Il est donc impossible de détruire cette chaîne admirable par laquelle nous tenons aux premiers jours du Christianisme. On nous dit encore : mais que de livres il faut lire pour s'assurer de la vérité de la révélation ! Non, il n'en est pas ainsi. Dieu ne peut pas avoir voulu envoyer son fils pour instruire l'univers, sans l'entourer de marques tellement infaillibles d'une mission divine, qu'en effet tous les hommes pussent être amenés à croire en lui.

Aussi c'est par des faits miraculeux, moyen le plus propre à frapper les esprits, que le Christianisme s'est propagé.

Toute la question de la religion se réduit aux plus simples arguments.

Que voyons-nous en-dehors de l'idolâtrie, erreur que nous n'avons pas besoin de discuter ? Des déistes, des athées, des juifs, des chrétiens, des catholiques et des protestants. Entre les déistes et les athées, qui d'entre nous peut hésiter ? Tout proclame l'existence d'un Dieu bon, sage, rémunérateur et vengeur qui a créé le monde, et nous a mis sur la terre pour nous éprouver, afin que nous puissions faire un usage complet de notre liberté, et mériter des récompenses éternelles.

Entre les Juifs et les Chrétiens, qui donc a raison ? Les Chrétiens disent que Jésus Christ est le Messie annoncé aux Juifs pendant quatre mille ans ; les Juifs d'aujourd'hui, car les premiers Chrétiens ont tous été des Juifs qui ont rendu témoignage à la venue du Christ, disent que Jésus-Christ n'est pas le Messie. Mais cette question est décidée ; elle a été discutée chez les Grecs et chez les Romains, chez les Egyp-

tiens, chez tous les peuples. Quand Jérusalem a été détruite, la nation juive a été jetée au milieu des nations, et alors les hommes qui croyaient à la résurrection de Jésus-Christ, et qui rendaient témoignage à ces faits éclatants, les hommes qui n'y croyaient pas, les hommes qui croyaient le Messie venu, les hommes qui croyaient que le Messie n'était pas venu, se sont présentés dans les écoles des philosophes, à Rome, à Athènes, à Alexandrie ; la question a été débattue avec le plus grand soin, elle a été jugée, et les païens ont déclaré que les Chrétiens avaient raison, que le Christ était véritablement le Messie annoncé pendant quatre mille ans, et qn'il était sorti du tombeau. Vous le savez, mes frères, pas un philosophe de la Grèce ou de Rome ne s'est fait juif, presque tous sont devenus chrétiens; et le monde changé, et le paganisme détruit, pour faire place au Christianisme, toute cette grande révolution est le jugement de l'univers dans cette question. Le monde, en se faisant chrétien, a déclaré que le Christ était le Messie, le Messie annoncé depuis l'origine des siècles.

Les protestants et les catholiques se présentent ensuite. Nous, catholiques, nous soutenons que la vérité apportée par Jésus-Christ, et transmise par ses apôtres, ne repose pas seulement sur l'Ecriture, mais sur une tradition constante. Nous disons que cette tradition a commencé avec le Christianisme, que les premières Eglises ont été fondées d'après l'instruction orale des apôtres; que, par conséquent, cette instruction orale doit être consultée avec soin par nous, et que les premiers livres des Chrétiens doivent être lus avec la plus grande attention pour constater toutes les vérités révélées par Jésus-Christ; nous ajoutons que tout ne se trouve pas dans l'Ecriture.

Il s'agit de décider ce point important comme nous avons décidé les deux autres. La raison nous répond qu'il est impos-

sible de ne pas admettre que les apôtres doivent être crus, non-seulement pour ce qu'ils ont écrit, mais pour ce qu'ils ont dit.

Il faut donc bien établir la tradition; aussi l'Eglise catholique demande-t-elle le consentement général des Pères pour déterminer une doctrine venant des apôtres; aussi ne croyons-nous que ce qui a été cru universellement, partout et toujours. Lorsque la guerre entre le protestantisme et le catholicisme fut finie, qu'on posa les armes des deux parts, que le traité de Westphalie fut signé, alors on eut recours à la discussion, et le siècle de Louis XIV vint répondre à toutes les objections du protestantisme.

Arnauld, Bossuet, demandèrent à Louis XIV de faire venir de Constantinople les professions de foi des Grecs sur les points controversés, sur la transsubtantiation, la confession, les honneurs qu'on devait rendre à la Vierge, sur tous les points que les protestants nient comme n'étant pas fondés sur l'Ecriture, et que nous reconnaissons d'après la tradition. Les professions de foi des Grecs se trouvèrent semblables aux nôtres. On reconnut tous les points controversés dans ces Eglises, tels que l'Eglise latine les enseigne aujourd'hui. Or, l'Eglise grecque s'était séparée au neuvième siècle, et les protestants avaient dit que c'était au onzième siècle qu'on avait inventé la transsubstantiation.

Il fallut abandonner cette supposition. Alors, les protestants furent conduits à infirmer l'autorité de l'Eglise grecque, à prétendre que l'erreur s'était répandue peu-à-peu dans cette Eglise. Les mêmes hommes qui avaient demandé à Louis XIV de faire venir les professions de foi des Grecs réclamèrent les professions de foi des Nestoriens, des Eutychiens, des sectes qui s'étaient séparées au quatrième et cinquième siècles. Elles furent trouvées identiques sur tous les points contestés. On dit alors : c'est encore ici une tradition apostolique; elle re-

monte non-seulement au neuvième, mais au quatrième et au cinquième siècles.

Un écrivain célèbre vient de publier en Angleterre un ouvrage intitulé : *Voyage d'un Irlandais à la recherche de la vérité*, dans lequel il prouve que les ouvrages des premiers Pères de l'Eglise portent la tradition de toutes les vérités que l'Eglise catholique croit et que les protestants refusent de croire.

Il fut donc évident, au dix-septième siècle, que les protestants, en niant les vérités que les catholiques maintiennent, niaient des traditions apostoliques, et qu'en voulant ne faire intervenir dans la discussion que l'Ecriture, ils refusaient un autre moyen de s'éclairer, la tradition : que la tradition et l'Ecriture ne pouvaient se séparer et qu'il fallait reconnaître que la foi chrétienne vient de ces deux sources.

Ainsi, dans les trois questions si importantes que nous venons de poser, tout est résolu et il ne s'agit ni de faire de longues études, ni d'ouvrir beaucoup de livres; il ne faut, pour croire, que voir ce qui se passe autour de nous.

Dieu existe-t-il ou n'existe-t-il pas ? Jésus-Christ est-il le Messie, et l'Eglise catholique est-elle dépositaire de la foi ? Voilà les trois questions à résoudre pour tout homme qui cherche la vérité.

Nous pouvons donc remercier Dieu, qui a bien voulu que, dans tout ce qui intéresse notre avenir, les raisons fussent si fortes qu'il est impossible de ne pas s'y rendre; si fortes, que l'on peut dire que la raison conduit infailliblement à la foi.

Aussi, le chancelier d'Aguesseau s'écriait : « Je rends grâce à Dieu de ce qu'il a voulu que la divinité de la religion me fût aussi prouvée que l'existence de César et d'Alexandre. » Répétons donc, dans l'effusion de notre reconnaissance : Seigneur, vos témoignages sont remplis de force, *testimonia*

tua credibilia facta sunt nimis. Toutes les vérités chrétiennes, si parfaitement établies, sont pour nous la garantie de cet avenir de bonheur qui nous est promis. Notre vie est associée à la vie de Dieu, nous serons éclairés de sa science, inondés de ses délices.

Les vérités de la foi demandent toute notre application. Que ceux qui croient pratiquent tous les jours davantage, qu'ils se fortifient tous les jours de plus en plus, afin de défendre leur foi. Et que ceux qui ont le malheur de ne pas croire encore étudient la religion. Ils verront qu'il est impossible à un cœur pur, à un homme de bonne volonté, de ne pas se rendre à toutes ces preuves ; et alors ils béniront Dieu de s'être ainsi manifesté aux hommes, et ils se réjouiront de cette parole, la parole du salut : Dieu a tant aimé le monde, qu'il a envoyé son fils unique pour le sauver.



DES PROPHÉTIES.

Pour développer ce que nous avons établi, que la raison conduisait infailliblement à la religion les hommes de bonne volonté, nous avons examiné les divers genres de certitude sur lesquelles repose la croyance des hommes. Nous avons vu que ces certitudes ou évidences sont de trois sortes : l'évidence des sens, l'évidence du raisonnement, et l'évidence du témoignage. On ne peut pas dire que l'une de ces évidences amène une certitude plus grande que l'autre; car nous sommes aussi assurés des choses que nous savons par le témoignage, que nous le sommes de celles que nous connaissons par l'évidence des sens, ou par l'évidence du raisonnement.

Vous avez vu que la religion tout entière reposait sur l'évidence du témoignage, et qu'il faudrait renoncer à tous les moyens que nous avons de nous assurer de la réalité des faits, pour ne pas reconnaître les miracles de Jésus-Christ, attestés par des hommes qui n'ont pas pu se tromper, et qui n'ont pas pu vouloir tromper. Enfin nous avons réduit, dans notre dernière instruction, la décision sur le point si important de notre foi à trois questions entre le déiste et l'athée, entre le juif et le chrétien, entre le protestant et le catholique.

Nous arrivons maintenant aux prophéties, considérées comme un des plus grands motifs de crédibilité. C'est la question que nous traiterons aujourd'hui.

Quand nous invoquons les prophéties comme un des plus grands moyens de nous affermir dans notre foi, on nous ré-

pond que ces prophéties sont obscures ; que nous prenons à notre gré des passages tantôt dans un des livres de l'Ecriture, tantôt dans un autre; que nous formons ainsi un ensemble qui n'existe pas réellement; que les traits divers, dont nous composons le tableau, sont plutôt notre ouvrage que celui de Dieu même.

Cette objection, très-souvent répétée, demande ici une réfutation.

Je ne chercherai pas aujourd'hui, par des textes nombreux, à vous prouver la vérité des prophéties ; je prendrai un fait unique, un fait qui, loin de s'effacer avec les siècles, se développe tous les jours de plus en plus, un fait incontestable dans son origine, incontestable dans son accomplissement, un fait qui seul sert de base à tous les autres et soutient tout l'édifice de notre foi, un fait imprimé dans la chair des peuples, écrit dans l'histoire des nations, enfin un fait, je puis le dire, aussi éclatant que le soleil.

Il y a eu un homme dans le monde, qui remplit la terre de son nom, dont la postérité est innombrable, dont vous connaissez tous les aïeux, dont vous voyez tous les descendants; cet homme, qui a un privilége unique parmi les enfants d'Adam, cet homme est Abraham. Voyez autour de vous les nations qui ne sont pas idolâtres; vous en trouverez trois, la nation juive, la nation arabe, et les Chrétiens, qu'on pourrait appeler la nation chrétienne. Eh bien! tous ces peuples sont véritablement descendants d'Abraham. Les Arabes descendent de lui par Ismaël, les Juifs par Isaac, les Chrétiens par Jésus Christ; tous sont fils d'Abraham, selon la chair ou selon l'esprit, et, chose merveilleuse, la précaution que Dieu a voulu prendre, lorsqu'il demanda à Abraham de circoncire Ismaël et Isaac, sert encore à montrer la descendance de ce grand patriarche. Nous voyons tous les Arabes circoncis aujourd'hui à treize ans, les Juifs à huit jours, parce qu'Ismaël

avait treize ans au moment de la circoncision, et Isaac seulement huit jours. Tous les Chrétiens sont baptisés et reçoivent ainsi le gage, le sceau, la marque du Christ. Par le baptême, nous devenons donc tous Chrétiens et enfants d'Abraham.

Voilà donc un fait extrêmement remarquable, c'est qu'il n'y a pas aujourd'hui sur la terre un homme croyant à l'unité de Dieu qui ne soit un fils d'Abraham selon la chair ou selon l'esprit; et tous les temples élevés au Dieu créateur l'ont été par un fils d'Abraham. Ce fait, déjà si étonnant, le devient encore plus quand on considère que tout ce que nous voyons a été prédit il y a quatre mille ans.

En effet, entrez dans une synagogue, parlez aux Juifs, demandez-leur : Qu'est-ce que le livre autour duquel vous êtes réunis? Ils vous diront que ce livre contient l'histoire de leur origine, que leur père est Abraham, que dans ce livre se retrouve la généalogie des ancêtres d'Abraham, et ensuite la promesse faite à ce patriarche, et la manière dont elle a été transmise à travers les siècles.

Ouvrons donc ce livre; qu'y lisons-nous? Nous voyons que Dieu dit à Abraham de sortir de la terre de la Chaldée, parce que l'idolâtrie s'était déjà répandue partout, quelques siècles après le déluge. Abraham est choisi pour préserver le monde de ce nouveau et déplorable naufrage, comme Noé l'avait préservé du déluge. Abraham reçoit plusieurs promesses. Ces promesses, les voici :

« Vous serez le père d'un grand peuple. » Et Dieu change son nom, et au lieu d'Abram, il l'appelle Abraham, ce qui veut dire père d'un grand peuple. Dieu lui dit que le peuple qui sortira de lui possédera la terre de Chanaan, dans laquelle il lui ordonne d'entrer; que ce peuple habitera une terre étrangère pendant plusieurs années, qu'il y passera des jours très-difficiles, et qu'ensuite il sortira emportant les richesses de ce peuple, pour s'établir dans la terre qui lui avait été pro-

mise, et la date même de la conquête se trouve écrite dans le même livre. C'est quatre cents ans après la promesse de Dieu, que les Juifs devaient entrer dans la terre de Chanaan.

Cette autre promesse brille encore parmi celles que vous venez d'entendre : « en un fils de la race d'Abraham toutes les nations de la terre seraient bénies. »

Il faut bien se rappeler ce que signifie ce mot de *bénédiction*. Pour les Juifs, la première bénédiction avait été la préservation de l'idolâtrie, et le grand et beau privilége d'être le seul parmi les autres peuples à connaître l'unité de Dieu.

Reproduisons textuellement ces prédictions :

« Or, le Seigneur dit à Abraham : Sors de la terre de ta parenté, et de la maison de ton père, et viens dans la terre que je te montrerai ; je t'établirai sur une grande nation et je te bénirai, et je glorifierai ton nom, et tu seras béni ; je bénirai ceux qui te béniront et maudirai ceux qui te maudiront, et en toi seront bénies toutes les familles de la terre. »

Et quand Abraham se fut rendu dans la terre de Chanaan et l'eut habitée, Dieu lui parla de nouveau et lui dit :

« Lève les yeux et regarde du lieu où tu es maintenant vers l'Orient et l'Occident : toute la terre que tu vois, je te la donnerai et à ta postérité pour toujours ; je multiplierai ta postérité comme la poussière de la terre. Si quelqu'un entre les hommes peut compter la poussière de la terre, alors il pourra compter ta postérité. Lève-toi et parcours cette terre en sa longueur et en sa largeur, car je te la donnerai. »

Enfin, lorsqu'Abraham entrait dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, Dieu lui apparut une quatrième fois et lui dit : « Je suis le Seigneur tout-puissant, marche devant moi et sois parfait. J'établirai mon alliance entre moi et toi, et

je multiplierai prodigieusement ta race. » Abraham tomba le visage contre terre, et Dieu lui dit : « Moi je suis, et mon alliance sera avec toi, et tu seras le père d'une multitude de nations. Je te ferai croître d'une manière prodigieuse, et je t'établirai le chef des peuples, et des rois sortiront de toi; j'établirai mon alliance entre moi et toi, et en ta postérité après toi dans ses générations par un pacte éternel, afin que je sois ton Dieu et le Dieu de ta postérité après toi. Je te donnerai, et à tes descendants après toi, la terre de ton héritage, toute la terre de Chanaan pour la posséder et je serai leur Dieu.

Quand le Seigneur menace Sodome, il dit : « Puis-je cacher à Abraham ce que je vais faire, lorsqu'il doit être établi sur un grand peuple, sur un peuple grand et fort, et qu'en lui seront bénies toutes les nations de la terre ? »

Au moment même où Dieu commande à Abraham le plus grand des sacrifices pour éprouver sa foi, il lui renouvelle toutes ses promesses en ces termes :

J'ai juré par moi-même, dit le Seigneur, parce que tu n'as pas épargné ton fils unique à cause de moi, je te bénirai et je multiplierai ta postérité comme les étoiles du ciel, et comme le sable qui est sur le rivage de la mer. Ta postérité possédera les portes de ses ennemis, et toutes les nations de la terre seront bénies en celui qui sortira de toi, parce que tu as obéi à ma parole. »

Est-il une prédiction plus formelle, plus claire, plus solennelle; elle existe donc, et nous allons voir s'il y en eut jamais de plus authentique ?

Qui l'a écrite ? Moïse, le grand législateur des Juifs; elle remonte ainsi quinze cents ans avant le Christ, car la Genèse, où elle se trouve consignée, fait partie du Pentateuque conservé par les Samaritains séparés des Juifs mille ans avant Jésus-Christ, et par les Ptolémée, qui l'ont fait traduire en grec près de trois cents ans avant Jésus-Christ.

La prédiction a donc une date certaine par rapport à Jésus-Christ, cela est incontestable; et quant à la promesse qui regarde la terre de Chanaan, c'est l'accomplissement même de cette promesse qui a donné tant de confiance aux Juifs dans le Messie promis également à Abraham.

Dieu, qui avait fait une prédiction si formelle intéressant à un si haut degré le genre humain, a pris soin de la mettre à l'abri de toute altération. Elle est la foi d'un peuple tout entier avant la venue du Christ. Si ce peuple eût voulu y faire le moindre changement, les Samaritains se seraient élevés contre lui. Plus tard, les Gentils ont été mis en possession de cette prédiction qui devait servir à les convertir, et le peuple juif tout entier n'existait que pour conserver ce dépôt des promesses de l'alliance divine. Il n'y a donc pas dans le monde d'acte de naissance, de contrat, d'archives conservés d'une manière plus sûre et plus à l'abri de toute altération. La prédiction existe donc, elle est conservée de la manière la plus certaine, voyons maintenant son accomplissement.

Lorsqu'Abraham reçut cette promesse, qu'était-il? Un simple pasteur de la Chaldée; aujourd'hui, son nom remplit l'Orient et l'Occident; de lui viennent les Arabes par Ismaël, les Juifs par Isaac, les Madianites, les Iduméens, tous les fils de Céthura et d'Esaü; enfin les Chrétiens, par Jésus-Christ.

Les Hébreux ont été mis en possession de la terre de Chanaan, les fils d'Abraham sont multipliés comme les sables de la mer par celui en qui toutes les nations devaient être bénies; Abraham est le père d'un grand peuple en vertu d'une alliance qui dure toujours.

Il faut remarquer dans cette prophétie ce qui les caractérise toutes, un fait présent garant d'un fait avenir.

Dieu dit à Abraham que sa race posséderait la terre de Chanaan quatre cents ans après sa promesse, et Moïse, écri-

vant dans le désert la prédiction faite à Abraham, consignait cette promesse qu'il ne devait pas exécuter lui-même. C'était certainement un grand prodige que la conquête de cette contrée par les fils d'Abraham. Isaac et Jacob passèrent comme voyageurs sur cette terre que leurs enfants devaient posséder. Enfin, Josué s'empara de la terre promise et la distribua aux fils d'Abraham. Cette première prédiction, accomplie sous les yeux des Juifs, leur a fait attendre le fils d'Abraham, en qui toutes les nations devaient être bénies.

Examinons maintenant cette seconde promesse.

Il n'était pas vraisemblable au temps où Jacob et les soixante-douze personnes qui composaient sa famille entraient en Egypte, que deux millions d'hommes, conservant l'unité de Dieu, traverseraient la mer Rouge et le désert, et renverseraient les idoles des Chananéens pour élever un temple à l'unité de Dieu au milieu de Jérusalem.

Mais quoi de plus contraire à toute vraisemblance, qu'un homme sorti du milieu de ce peuple renverserait les idoles sur toute la terre, et donnerait à Abraham toutes les nations pour postérité ?

Eh bien ! mes chers auditeurs, regardez autour de vous, y a-t-il aujourd'hui une seule nation reconnaissant l'unité de Dieu, qui ne descende d'Abraham. Les Arabes viennent de lui par Ismaël, les Juifs par Isaac, les Chrétiens par Jésus-Christ. Jésus-Christ est le fils de Salomon, de David, de Juda, de Jacob, d'Isaac, d'Abraham. L'alliance spirituelle par la foi a sa marque comme l'alliance dans la chair : le baptême, et le baptême des Chrétiens, prouve la filiation, selon la chair, d'Ismaël et d'Isaac.

Abraham est donc le père des nations, comme il le lui a été dit ; il a enfanté le peuple Juif, il a enfanté le peuple Arabe, il a enfanté et il enfante chaque jour toutes les nations chrétiennes !

Depuis 1800 ans, les nations qui se font chrétiennes reçoivent le baptême et entrent dans sa famille; elles portent le sceau du Dieu vivant, signe de l'alliance contractée avec son fils. Chaque conquête du Christianisme faite encore aujourd'hui est une réalisation de la promesse et l'achève pour ainsi dire. Autour du tombeau de Jésus-Christ nous voyons les Arabes, les Juifs et les Chrétiens se disputer la terre qui a été donnée à leur père.

Notre foi repose donc sur le fait le plus éclatant, comme nous l'avons annoncé. Pour ne pas reconnaître Jésus-Christ, il faut, comme l'athée, fermer les yeux et ne pas voir le soleil. Jésus-Christ brille dans l'histoire des peuples, comme le soleil dans les cieux.

Qu'on ne dise pas que les prophéties ne sont pas claires, qu'on se dispute sur les textes, qu'il faut être savant pour devenir chrétien; il faut seulement ouvrir les yeux à la lumière, et interroger ce qui est autour de nous; il suffit de connaître le nom des peuples, d'apprendre ce que sont les Juifs, les Arabes, les Chrétiens, pour savoir qu'il y eut un homme dans l'Orient qui reçut de Dieu la promesse d'un Rédempteur de la race humaine. Il suffit, pour se prosterner aux pieds de Jésus-Christ, de demander pourquoi les nations chrétiennes sont maîtresses du monde et les Juifs dispersés. Jésus-Christ est sorti des entrailles d'un peuple né d'Abraham. Il a enfanté lui-même le plus grand peuple qui ait jamais existé. Tout est pour lui, tout se rapporte à lui. Il est tout pour l'homme, que l'homme soit donc tout entier à lui par la foi d'Abraham.

Examinons comment la prédiction du Messie a été conservée parmi les hommes, et comment Dieu a visiblement manifesté sa puissance, pour perpétuer parmi les Juifs cette promesse de la rédemption faite à l'homme après sa chute. Vous savez qu'à l'instant même où Adam tomba, Dieu dit au

serpent : Une inimitié sera mise entre toi et la femme, et un fils de la femme écrasera la tête du serpent. Telle est cette grande promesse, la consolation de la terre.

Abraham, au moment où l'idolâtrie se répandait sur la terre, reçut de nouveau la promesse de l'alliance de Dieu avec l'homme; après lui, ce fut Isaac, à qui Dieu la renouvela. Viennent ensuite Jacob et Esaü. Esaü était l'aîné, mais Dieu voulut que la promesse fût faite à Jacob. Ce n'est pas l'aîné qui est l'héritier de la promesse, mais le second des fils d'Isaac, parce que Dieu veut manifester de plus en plus que c'est ici une naissance spéciale, une naissance qui intéressait le genre humain tout entier, et il fallait que Dieu montrât visiblement son intention, afin que nous puissions aujourd'hui nous assurer de la promesse et de son accomplissement.

Jacob, à son tour, rassemble ses fils au moment de sa mort autour de son lit, et là, il désigne l'héritier de la promesse. Va-t-il prendre les fils de Joseph, Ephraïm ou Manassé? Sera-ce Benjamin le bien-aimé, à qui il dira qu'il lui est réservé de donner naissance au fils de Dieu? Non, c'est à Juda qu'il s'adresse, ce Juda qui n'est pas même l'aîné; c'est Juda qui reçoit la promesse, c'est de lui que sortira l'*envoyé*, et le sceptre ne sera enlevé de Juda qu'au moment de la venue du Messie.

Vous voyez donc que cette promesse se transmet à travers les siècles, en sorte que nous ne pouvons pas douter que Dieu ne soit intervenu pour enfanter celui en qui toutes les nations de la terre doivent être bénies.

Les Juifs s'établissent dans la terre de Chanaan. Là, Juda reçoit la part la plus grande; c'est lui qui possède la ville de Jérusalem; elle s'appelle Judée à cause de lui. La promesse repose dans sa tribu; enfin, elle est renouvelée à David; après David, à Salomon, fils de Bethzabée, parce que Dieu veut montrer ainsi que son fils est né pour tous les pécheurs. Cette

prédiction se conserve jusqu'à Marie, jusqu'au moment où le sceptre sort de la maison de Juda, car, à l'époque où Jésus-Christ apparut sur la terre, ce n'était plus la famille de Juda qui régnait; mais un prince iduméen, Hérode, était maître de la Judée.

Ainsi nous pouvons suivre à travers les siècles la main de Dieu, et cette intervention manifeste nous prouve qu'en effet nous touchons à l'événement le plus merveilleux, celui qui intéresse le plus l'humanité tout entière.

Maintenant il vous est facile de comprendre combien un fait, maintenu avec tant de soin, est pour vous le gage le plus assuré de toutes les promesses divines.

N'oubliez pas que ces livres que nous venons d'invoquer ont été écrits avant la naissance de Notre-Seigneur, et qu'il est impossible d'en douter. En effet, nous l'avons déjà remarqué, trois cents ans avant la naissance de Jésus-Christ, les livres hébreux furent traduits en grec, la langue la plus répandue de l'univers: cette version grecque est connue sous le nom de version des Septante. Nous trouvons encore un peuple séparé des Juifs, les Samaritains qui ont conservé avec soin le texte du Pentateuque, où se trouve la prédiction faite à Abraham, les Samaritains séparés à peu près mille ans avant Jésus-Christ. Il est impossible que les Samaritains eussent reçu avec tant de respect le Pentateuque, s'ils n'avaient pas les mêmes motifs que les Juifs de respecter l'autorité de Moïse. C'est donc bien réellement Moïse qui a écrit ces prédictions admirables, quinze cents ans avant la naissance de Notre-Seigneur.

Afin que la tradition fût mise dans un jour plus éclatant, Dieu a voulu que, trois siècles avant la naissance de son fils, il y eût dans le pays le plus remarquable de l'univers, à Athènes, un homme qui s'efforça d'établir l'unité de Dieu. Cet homme fut mis à mort. Il avait pour disciples les personnages

les plus distingués de la Grèce : Platon, Aristote, Xénophon ; Platon, le plus grand des écrivains; Aristote, le plus grand des philosophes; Xénophon, ce général si connu par la retraite des Dix mille, et par les écrits immortels qu'il a laissés après lui.

Hé bien, qu'est-il arrivé de cette prédication de l'unité de Dieu? Socrate est mort en buvant la ciguë ; Platon a écrit à Dion, après la mort de son maître, qu'il était dangereux de faire connaître ces grandes vérités, qu'il était plus prudent de se taire, et il n'y a pas eu une seule bourgade de l'Attique convertie par les soins de Socrate et de ses disciples. Il n'en fut pas ainsi quand Jésus-Christ parut dans le monde ; il rassembla autour de lui les hommes les plus grossiers, des artisans, des pêcheurs du lac de Nazareth ; mais il était le fils d'Abraham, l'héritier de la promesse, c'est en lui que toutes les nations de la terre devaient être bénies ! Aussi voyez ce qui s'est passé : à l'instant où Jésus-Christ a paru dans l'univers, le monde s'est ébranlé. Cent ans après sa mort, nous lisons dans saint Justin que le monde romain tout entier connaissait déjà l'unité de Dieu, que les apôtres s'étaient répandus partout ; que les bénédictions divines, la bénédiction spirituelle, s'était étendue dans l'univers ; que l'unité de Dieu, la providence de Dieu, tous ses attributs, se répandaient, comme l'Océan, dans le monde entier.

Voilà un fait aussi éclatant que le soleil, et nous pouvons le dire : si le soleil prouve l'existence de Dieu, l'histoire des nations prouve que Jésus Christ est véritablement Dieu.

C'est donc dans cette prédiction faite à Abraham que nous trouvons la garantie la plus complète de notre foi. Oui, mes chers frères, pour que quinze cents ans avant le Christ la révolution merveilleuse qui s'est accomplie dans l'univers ait pu être prédite, il fallait que Dieu même eût annoncé tous les événements qui devaient suivre ; car Dieu seul peut faire

concourir la liberté de l'homme à ses desseins. Nous apprenons ainsi que cette providence divine gouverne toujours l'univers; que notre liberté n'est pas gênée, mais qu'elle concourt à tout ce que la Providence veut opérer dans le monde.

Les différentes nations qui ont paru sur la terre ont eu pour but l'accomplissement des promesses faites à Abraham. Nous avons vu tour-à-tour les Mèdes, les Perses, les Grecs, les Romains, accomplir ce que Dieu avait prédit pour son fils. Depuis dix-huit cents ans, tous les événements ont servi à la propagation du Christianisme, à la propagation de cette bénédiction spirituelle que Dieu a promise, annoncée à Abraham?

Oui, nous en sommes assurés maintenant, Jésus-Christ est véritablement celui qui a été prédit à Abraham; celui en qui toutes les nations devaient être bénies, et voilà pourquoi Dieu dit qu'il est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, parce qu'il est le Dieu de Jésus-Christ, le père de Jésus-Christ, de celui qui a été suscité pour sauver toute la race humaine. Et ne croyez pas, mes chers frères, que ce salut promis, qui s'est accompli successivement, n'ait pas été pour tous les hommes. Le salut a été annoncé à l'instant même où Adam est sorti du paradis terrestre; le rédempteur de la race humaine a été prédit, le Verbe s'est immolé dès l'origine du monde. Tous les hommes sans exception, à quelque pays qu'ils appartiennent, grâce à cette intervention du Verbe, sont héritiers de la promesse; et la religion chrétienne s'appelle catholique parce qu'elle est la religion universelle, car elle comprend les dogmes du genre humain, l'existence de Dieu, la chute de l'homme et la rédemption. Voilà la religion des patriarches; c'est aussi la religion des Juifs, c'est la religion des catholiques. Les sociétés qui ont professé cette religion ont toujours été visibles pour l'univers, et Abraham seul, entre tous les hommes, peut nous montrer sa généalogie, en

sorte que nous voyons tous ses aïeux comme tous ses descendants. Eh bien! ses aïeux, les patriarches, ont eu la même foi qu'Abraham.

Voici, mes frères, comment Abraham mérita le titre de père des croyants. Dieu lui ordonne de sortir de sa famille et de son pays; il ne balance pas. Il lui ordonne de se rendre dans la terre de Chanaan, il s'y rend. Il lui dit que cette terre lui appartiendra, il le croit: il lui annonce qu'un enfant naîtra de Sara, stérile, il n'en doute pas. Il lui déclare que sa postérité sera aussi nombreuse que le sable de la mer, il se confie à cette promesse; il lui promet toutes les nations en héritage, Abraham espère. C'est par un fils éloigné que toutes les nations seront bénies, Abraham voit ce jour d'avance. Enfin, quand son fils, dépositaire de toutes les promesses de l'alliance est devenu grand, Dieu lui commande de le conduire sur la montagne de Moria et de l'immoler.

Elevez-vous sur cette montagne de Moria, devenue plus tard la montagne du Calvaire, contemplez Abraham plein de douleur, mais soumis entièrement à la volonté de Dieu. Sans doute il aurait pu opposer bien des raisonnements aux ordres du Très-Haut. Il aurait pu dire que Dieu avait défendu les sacrifices humains; que Dieu lui avait promis de faire sortir d'Isaac un peuple innombrable. Mais non, il ne raisonne pas, il marche, il accomplit le sacrifice qui lui est demandé.

Voilà pourquoi il est devenu le modèle d'obéissance le plus parfait pour nous. Voilà comment Isaac son fils s'est associé à cet esprit de foi, et comment tous deux ont mérité d'être les pères de toute la race des croyants. Et ce grand sacrifice, le sacrifice de la montagne de Moria, figure de l'immolation du Calvaire, nous apprend ce que nous devons être par rapport à Dieu.

Croyons à ce qui a été accompli dans Abraham; car vous ne pouvez pas dire: si j'avais vu Dieu comme Abraham, je

ferais tout ce qu'il a fait. Dieu est aussi visible pour vous qu'il l'était pour ce patriarche dans la terre de la Chaldée; car il est visible pour l'univers entier par l'accomplissement de ses promesses.

Prenez donc pour modèle cet homme dont le nom est répandu sur toute la terre, cet homme honoré dans l'Orient comme dans l'Occident. Vous avez vu aussi la mère de Dieu ne pas hésiter dans le sacrifice qui lui a été demandé, et c'était à une mère que Dieu demandait le sacrifice d'un fils. Elle aurait pu, elle aussi, opposer bien des raisonnements aux ordres de Dieu; elle ne l'a pas fait, elle a cru, sa foi lui a été imputée à justice, et elle est devenue la mère des vivants.

Quelle foi fut jamais plus généreuse, plus docile, plus entière, plus obéissante que celle d'Abraham! Obéissance prompte, il quitte tout; obéissance de jugement, il ne raisonne pas; obéissance de volonté, c'est sans murmure qu'il est prêt à immoler Isaac, son premier-né.

C'est ainsi qu'il était la figure de ce fils à venir, le modèle de l'obéissance, de l'obéissance jusqu'à la croix. Et nous, enfants d'Abraham et de Jésus-Christ, pourrions-nous refuser rien à Dieu? Si nous sommes les enfants d'Abraham, faisons les œuvres d'Abraham.

Tout ce que nous venons de dire est une garantie pour nous de toutes les promesses du Christ. Si toutes les promesses faites à Abraham se sont accomplies visiblement, toutes les promesses de Jésus-Christ le seront un jour. Oui, nous entrerons aussi dans la terre promise; et cette terre, c'est le ciel. Là, nous verrons tous ceux que nous aurons perdus; là, nous jouirons de la présence même de Dieu.



MÊME SUJET.

Pourquoi le symbole dit-il que l'Esprit-Saint à parlé par les prophètes? Pourquoi n'est-ce pas le Verbe, la lumière du ciel et de la terre, qui les a inspirés pour annoncer sa venue? C'est que les oracles qui prédisaient le rédempteur étaient la manifestation de l'ordre surnaturel de l'amour. Aussi l'Esprit-Saint, le Dieu d'amour, *Deus caritas*, a-t-il inspiré successivement les hommes suscités dans Israël, afin que la promesse faite à Adam et à Abraham fût conservée, et que l'espérance ne cessât de luire au milieu des ombres de la loi?

L'inspiration prophétique a donc maintenu dans Juda et dans Israël l'espérance de ce rédempteur, en qui toutes les nations devaient être bénies. Vous avez vu, dans nos précédents entretiens, Dieu, après la chute, annonçant à Adam la rédemption du genre humain. Vous l'avez vu ensuite suscitant Abraham, et le faisant sortir de la terre de Chaldée, où régnait déjà l'idolâtrie, pour lui annoncer qu'en lui toutes les nations de la terre seraient bénies, c'est-à-dire éclairées de la lumière divine; vous avez vu cette promesse répétée au fils d'Abraham, à Isaac et à Jacob, fils d'Isaac. Enfin, je vous ai rappelé les prophéties de Jacob à son lit de mort, lorsque, entouré de tous ses enfants, il choisit non pas Benjamin, non pas le fils de Joseph, non pas même l'aîné, mais le quatrième de ses enfants, Juda, comme le chef de la tribu dans laquelle devait naître le Messie.

Nous allons continuer cette suite d'instructions sur les pro-

phéties et rappeler les oracles qui ont été publiés dans Juda. Tel sera le sujet de cet entretien.

Moïse, en donnant la loi aux Juifs fit entendre ces paroles : « il viendra un prophète semblable à moi, écoutez-le. » Remarquez cette expression, *semblable à moi.* Il y a eu dans Juda et dans Israël une suite de prophètes qui sont venus annoncer successivement le rédempteur promis; mais aucun de ces prophètes n'a été semblable à Moïse, c'est-à-dire aucun n'a été législateur. Moïse fit sortir le peuple hébreu de la terre des ténèbres, de la terre d'Egypte, pour l'introduire dans la terre promise. Il reçut la loi de Dieu surle mont Sinaï, et la communiqua au peuple. Le prophète *semblable à lui* devait donc être un prophète législateur; comme Moïse il devait former un nouveau peuple, le faire sortir de la terre de ténèbres pour l'introduire dans la terre promise.

Aussi, ce ne fut pas Moïse qui entra dans la terre de promission, ce fut Josué; car Josué ou Jésus est le même nom, et ce mot veut dire le *Sauveur.* Josué était donc une figure nouvelle du Messie qui devait en effet sauver le genre humain.

Enfin, les Hébreux s'établirent dans la terre autrefois promise à Abraham, quatre cents après la vocation du père des croyants. Dieu l'avait ainsi annoncé. La tribu de Juda fut placée en tête de toutes les autres, parce qu'elle devait enfanter le Messie. Jérusalem devint le siége de cette nouvelle tribu ; le temple élevé à l'unité de Dieu se trouva au milieu de la tribu de Juda, et c'est dans cette tribu glorieuse que devait naître le Messie. Les promesses deviennent toujours de plus en plus précises.

Dieu, à l'époque où David monta sur le trône, indique ce prince comme celui de qui devait naître son fils ; et David nous a laissé des témoignages admirables de la grandeur de ses

pensées et des inspirations de son amour. Il est impossible de lire avec attention les Psaumes sans y trouver partout le Messie et l'Eglise.

Parmi les Psaumes nous en choisirons deux, pour vous montrer à quel point les prophéties en sont frappantes.

Voyons d'abord le psaume 109 que nous récitons tous les dimanches à l'office divin :

« Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite,

« Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied.

« L'Eternel va faire sortir de Sion le sceptre de votre autorité, vous établirez votre empire au milieu de vos ennemis.

« Les peuples vous obéiront au jour de votre force, au milieu de la splendeur de vos saints : je vous ai engendré avant l'aurore.

« L'Eternel l'a juré, il ne révoquera jamais son serment ; vous êtes le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech.

« Le Seigneur est assis à votre droite, il dominera les rois au jour de sa colère.

« Il jugera les nations, il multipliera la mort ; il brisera la tête de celui qui a dominé la terre.

« Il boira en passant l'eau du torrent, c'est pourquoi il lèvera la tête. »

Il est très-important de se bien pénétrer du sens de ce psaume.

« Le Seigneur a dit à mon Seigneur. » David a écrit ce psaume mille ans avant Jésus-Christ, cela est incontestable ; et nous y voyons que David, parlant du Messie et de Dieu, s'exprime ainsi : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur. » C'est de ce psaume que Jésus-Christ s'est servi, lorsqu'il a voulu prouver sa mission aux pharisiens. N'est-il pas surprenant que David parle ainsi de son fils, de celui qui lui a été promis comme devant

gouverner le monde, et qu'il en parle comme de son Seigneur? *Le Seigneur a dit à mon Seigneur.* Son fils devait donc être son maître; dans ces premières paroles se trouve manifestement indiquée la double nature de Jésus Christ, à la fois Dieu et homme : fils de l'homme, suivant la chair; fils de Dieu selon sa substance éternelle, et par conséquent souverain maître de son aïeul David.

« Le Seigneur a dit à mon Seigneur : asseyez-vous à ma droite. » Il est impossible de méconnaître ici l'autorité du Christ comme Dieu de la terre.

« Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied. L'Eternel l'a juré, vous êtes prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisedech. » Voilà encore le sacerdoce de Jésus-Christ manifesté à David, et Jésus-Christ n'est-il pas aujourd'hui le prêtre du monde entier, comme il le sera dans l'éternité, c'est-à-dire le prêtre qui offre à Dieu le sacrifice de tous les hommes? « Le Seigneur est assis à votre droite, il dominera les rois au jour de sa colère. » N'est-ce pas encore là la prédiction la plus manifeste de la domination qu'exercera successivement Jésus-Christ sur le monde? N'avez vous pas vu tous les rois du paganisme, tous les rois barbares s'incliner tour-à-tour devant lui?

« Il jugera les nations. » Il a jugé Jérusalem et Rome, et nous voyons encore ce jugement empreint visiblement devant nous. Rome nous apparaît brillante de gloire, et Jérusalem couverte d'opprobre.

« Il boira en passant l'eau du torrent, c'est pourquoi il lèvera la tête. »

Cette expression, *boire l'eau du torrent*, signifiait, chez les Hébreux, être dans la douleur, dans l'opprobre; et qui a plus souffert, qui a été plus humilié que Jésus-Christ avant de lever la tête, avant d'être glorifié!

La prédiction contenue dans le psaume 21 a ceci de très-re-

marquable, qu'elle commence par un verset répété par Notre-Seigneur sur la croix : *Heli! Heli! lamma Sabacthani!* Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonné? *Pourquoi* veut dire ici *dans quel motif*; et ce motif, la fin du psaume nous l'apprend.

Jésus-Christ, en répétant ces paroles, nous fait comprendre que ce psaume de David est une prédiction frappante de sa venue et de sa mort.

« Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné! N'éloignez pas de moi votre salut, ne soyez pas sourd à mes cris!

« Mon Dieu, je vous invoque durant le jour, et vous ne m'écoutez pas; je crie vers vous au milieu de la nuit, et le repos ne peut entrer dans mon âme.

« Cependant vous êtes le Saint qui habitez dans Israël, vous êtes l'objet de ses louanges.

« Nos pères ont espéré en vous, ils ont espéré en vous, et vous les avez délivrés.

« Ils vous ont imploré, et ils ont été sauvés; ils se sont confiés en vous, et ils n'ont pas été trompés dans leur attente.

« Pour moi, je suis un ver de terre, et non pas un homme; je suis l'opprobre des mortels et le rebut de la populace.

« Tous ceux qui me voient m'insultent, le mépris sur les lèvres; ils ont secoué la tête en disant :

« Il a mis son espoir en Dieu, que Dieu le délivre; que Dieu le sauve, puisqu'il se plaît en lui.

« Et c'est vous qui m'avez tiré du sein de ma mère; vous étiez mon espérance, lorsque j'étais encore à la mamelle.

« Du sein de ma mère j'ai été reçu dans vos bras; vous étiez mon Dieu lorsque je suis sorti de ses entrailles.

« Ne vous éloignez pas de moi, mon Dieu, parce que la tribulation me presse, et personne n'est là pour me secourir.

« Une multitude de jeunes taureaux m'ont environné, les taureaux de Basan m'ont assailli.

« Ils fondent sur moi la gueule entr'ouverte, comme le lion qui déchire et qui rugit.

« Je me suis écoulé comme l'eau, tous mes os ont été ébranlés; mon cœur a défailli au-dedans de moi, comme la cire qui se fond.

« Ma force s'est desséchée comme l'argile, ma langue s'est attachée à mon palais, et vous m'avez conduit à la poussière de la mort.

« Des chiens dévorants m'ont environné, le conseil des méchants m'a assiégé.

« Ils ont percé mes mains et mes pieds; ils ont compté tous mes os; ils m'ont regardé, ils m'ont considéré attentivement; ils se sont partagé mes vêtements; ils ont tiré ma robe au sort.

« Mais vous, Seigneur, ne vous éloignez pas; vous êtes ma force, hâtez-vous de me secourir.

« Arrachez mon âme au glaive, et délivrez moi de mes ennemis.

« Sauvez-moi de la gueule du lion, et détournez-moi de la corne du taureau.

« Je raconterai votre nom à mes frères; je publierai vos louanges au milieu de leur assemblée.

« Louez le Seigneur, vous qui le craignez; glorifiez-le, race de Jacob; craignez-le tous, vous qui êtes de la race d'Israël.

« Il n'a pas dédaigné ni rejeté la prière du pauvre; il n'a pas détourné de moi son visage; il m'a exaucé quand j'ai crié vers lui.

« O Dieu, vous êtes ma louange au milieu de votre Eglise si étendue; j'offrirai mes vœux en présence de ceux qui craignent le Seigneur.

« Les pauvres mangeront et seront rassasiés. Vous qui cherchez le Seigneur, vous célébrerez ses louanges, et votre âme vivra éternellement.

« Les peuples les plus reculés se souviendront du Seigneur et se tourneront vers lui; toutes les nations se prosterneront devant lui.

« A lui appartient l'empire, il régnera sur tous les peuples.

« Tous les grands de la terre mangeront et adoreront; tout ce qui descend dans la tombe s'inclinera devant lui.

« Les générations à venir le serviront; elles seront consacrées au Seigneur.

« Ils viendront, ceux qui annonceront la justice aux peuples futurs; c'est le Seigneur qui prépare ces merveilles. »

Comment ne pas reconnaître Jésus-Christ à chacune de ces paroles; et quand on songe que ces psaumes ont été écrits, comme je le disais tout-à-l'heure, mille ans avant le Seigneur, qu'ils sont conservés avec le plus grand soin par une nation qui nie l'avénement du Christ, en attendant toujours le Messie; quand on voit que les titres de notre foi sont conservés par ceux qui ont le plus d'intérêt à les nier, il est impossible de ne pas se rendre à des preuves aussi positives.

Le Saint-Esprit fait dire à David : « Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont compté tous mes os. » Ce verset 18 du psaume 22 demande une attention particulière; il est le seul où il y ait une altération manifeste dans les manuscrits des Juifs.

Ces mots, *ils ont percé mes mains et mes pieds*, ne se retrouvent pas dans les textes hébreux conservés par les Juifs. On y lit : ils ont percé mes mains comme *un lion*. Pour donner ce sens au passage, les Juifs ont substitué une lettre à une autre.

Il était évident en effet que si, après avoir crucifié Jésus-Christ, les Juifs avaient gardé une prédiction où il était dit que le Messie aurait les pieds et les mains percés, c'était là une prophétie accablante pour eux. Ils ont substitué une lettre à une autre, et le mot substitué veut dire *comme un*

lion. C'est *kari* au lieu de *karou*. Mais ici les Juifs se trouvent confondus, parce que trois cents ans avant la venue de Notre-Seigneur, la traduction des Septante existait, la traduction en grec de tous les livres hébreux faite sur la demande du roi d'Egypte, Ptolémée, par les envoyés du grand-prêtre Eléazar; et cette version des Septante, écrite trois cents ans avant Jésus-Christ, porte les mots de la Vulgate : *ils ont percé mes mains et mes pieds*. Ainsi les chrétiens n'ont pas changé ce passage, et les mots qui annoncent le crucifiement du Messie se trouvent unis à son nom dans les livres inspirés.

Rien n'est plus frappant que ce psaume, et l'on comprend aisément que Notre-Seigneur ait voulu en répéter le premier verset sur la croix, afin d'indiquer à l'univers la vérité de sa mission, attestée par le genre de sa mort.

David avait vu dans son fils Salomon l'image du Messie qui devait venir. Ce n'est pas David qui bâtit le temple; Salomon fut chargé de ce soin, parce que Salomon devenait ainsi l'image de Jésus-Christ, qui nous introduit dans le temple véritable, dans le temple du ciel.

Les prophètes ne cessèrent de faire entendre leur voix dans Juda durant six cents ans après David, et pendant ce temps leurs prédictions devinrent toujours de plus en plus circonstanciées.

Vous avez pu remarquer que la prédiction faite à Adam s'appliquait à toute l'humanité : *il sortira de la femme un fils qui écrasera la tête du serpent*. Voilà les premières espérances du genre humain, et l'on trouve cette prédiction conservée chez tous les peuples.

La prophétie va ensuite se particularisant, si je puis m'exprimer ainsi. C'est Abraham, c'est Isaac, c'est Jacob, qui conservent l'espérance d'un Messie. Ensuite, cette famille produit un peuple, et dans ce peuple, une tribu doit porter

les espérances du genre humain. Dans cette tribu, Dieu choisit encore un homme, cet homme est David, et il est élevé sur le trône, afin que la promesse soit plus manifeste à tous les yeux, parce que de David doit sortir le Messie.

Les autres prophètes viennent successivement annoncer les caractères divers de ce Messie. Michée prédit que le lieu de sa naissance sera Bethléem; un autre, qu'une vierge concevra, c'est la prédiction d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet.*

C'est ce même Isaïe qui, sept cent cinquante ans avant Jésus-Christ, a peint toutes les circonstances de sa vie et de sa mort dans ce chapitre 53, non moins étonnant que le psaume 21 que vous venez d'entendre.

« Qui croira à notre parole? pour qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé?

« Il s'élèvera en la présence de Dieu comme un arbrisseau, comme un rejeton qui sort d'une terre aride : il n'a ni éclat ni beauté, et nous l'avons vu, et il était méconnaissable.

« Méprisé, le dernier des hommes, homme de douleurs, il connait l'infirmité : son visage était obscurci par les opprobres et par les ignominies; et nous l'avons compté pour rien.

« Il a vraiment lui-même porté nos langueurs, il s'est chargé de nos souffrances; oui, nous l'avons vu, comme un lépreux, frappé de Dieu et humilié.

« Il a été blessé lui-même à cause de nos iniquités, il a été brisé pour nos crimes : le châtiment qui doit nous donner la paix s'est appesanti sur lui, nous avons été guéris par ses meurtrissures.

« Nous nous sommes tous égarés comme des brebis : chacun de nous suivait sa voie; et le Seigneur a fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous.

« Il a été sacrifié parce qu'il l'a voulu, et il n'a pas ouvert la bouche : il sera conduit à la mort comme un agneau,

il sera muet comme une brebis devant celui qui la tond.

« Il est mort au milieu des angoisses, après un jugement : qui racontera sa génération? Il a été retranché de la terre des vivants : je l'ai frappé pour les crimes de mon peuple.

« On lui réservait la sépulture de l'impie : il a été enseveli dans le tombeau du riche, parce qu'il a ignoré l'iniquité, et que le mensonge n'a point souillé sa bouche.

« Le Seigneur a voulu le briser dans son infirmité, il a donné sa vie pour expier le crime; mais il aura une race immortelle, et la volonté du Seigneur s'accomplira par ses mains.

« Son âme a été dans la douleur, mais il verra et il sera rassasié de joie; ce juste, mon serviteur, justifiera un grand nombre d'hommes par sa doctrine, et portera lui-même leurs iniquités.

« Parce qu'il s'est livré à la mort, et qu'il a été mis entre des scélérats, parce qu'il s'est chargé des péchés d'une multitude criminelle, et qu'il a prié pour les violateurs de la loi, je lui donnerai en partage un peuple nombreux; il distribuera lui-même les dépouilles des forts. »

Il est impossible de ne pas reconnaître le Messie. Aussi le Juif Orobio, disputant en Angleterre contre un évêque anglican Limborch, disait hautement que c'était là l'histoire de Jésus-Christ.

Ce chapitre a converti plusieurs incrédules, et c'est celui que lisait sur son char l'Ethiopien baptisé par l'apôtre Philippe.

Après cette étonnante prédiction, vient le 54e chapitre, où Isaie voit tout-à-coup l'Eglise succéder à la synagogue, et dans ses transports de joie et d'allégresse, il s'écrie :

« Réjouis-toi, stérile qui n'enfantes pas; chante des cantiques de louanges, pousse des cris de joie, toi qui n'avais

pas d'enfants : l'épouse abandonnée, a dit le Seigneur, est devenue plus féconde que celle qui a un époux.

« Etends l'enceinte de ton pavillon; n'épargne rien, allonge tes cordages, affermis tes pieux.

« Tu pénètreras à droite, à gauche; ta postérité héritera des nations, et remplira les villes désertes.

« Ne crains pas; tu ne seras pas confondue, tu n'auras point à rougir; tu ne connaîtras plus la honte, tu oublieras la confusion de ta jeunesse, tu ne te rappelleras plus l'opprobre de ta viduité.

« Celui qui t'a créé sera ton Seigneur (son nom est le Dieu des armées), et son rédempteur, le saint d'Israël, sera appelé le Dieu de toute la terre. »

Mais les prédictions devenaient toujours de plus en plus précises, et montraient toujours davantage quel était celui qui devait venir.

Nous trouvons dans Zacharie que le Messie paraîtra dans Jérusalem comme un roi pacifique. Le même prophète dit qu'il sera vendu pour trente deniers, et donne le nom même du champ acheté avec cet argent. Enfin Malachie et Aggée voient ce Messie entrant dans le second temple; temple qui effacera la splendeur du premier, parce que le Désiré des nations doit y entrer.

Les Juifs, conduits en captivité à Babylone, y reçoivent des consolations particulières de Dieu. Le ministère des prophètes n'est pas interrompu un seul moment, et nous entendons Daniel annoncer aux Juifs des événements plus frappants encore.

« Pendant que je parlais encore en ma prière, voilà que Gabriel, que j'avais vu en une vision au commencement, vola soudain, et me toucha au temps du sacrifice du soir.

« Et il m'enseigna, et il me parla, et il dit : Daniel, maintenant je suis venu afin de t'enseigner, et que tu comprennes.

« La parole est sortie dès le commencement de tes prières ; mais je suis venu pour te dire que tu es un homme de désirs : toi donc, médite la parole, et comprends la vision.

« Les soixante et dix semaines sont abrégées sur ton peuple et sur la sainte cité, afin que la prévarication soit consommée, et que le péché prenne fin, et que l'iniquité soit effacée, et que la justice éternelle paraisse, et que la vision soit accomplie et la prophétie, et que le Saint des saints reçoive l'onction.

« Sache donc et comprends : Depuis la fin de la parole, que Jérusalem sera de nouveau réédifiée, jusqu'au Christ roi, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines, et de nouveau seront édifiées la place publique et les murailles dans ce court espace de temps.

« Et après soixante deux semaines, le Christ sera mis à mort ; et ce peuple ne sera plus son peuple, car il doit le renier : et un peuple, avec un chef qui doit venir, dissipera la cité et le sanctuaire ; et la fin sera la destruction, et, après la fin de la guerre, la désolation ordonnée.

« Et il confirmera l'alliance à plusieurs dans une semaine ; et, au milieu d'une semaine, l'oblation et le sacrifice cesseront ; et l'abomination de la désolation sera dans le temple, et persévérera jusqu'à la consommation et à la fin. »

Telle est la prédiction de Daniel qui fixe d'une manière étonnante l'époque précise où le Messie doit venir. Par ces mots *soixante-dix semaines* il a toujours été constant pour les Juifs qu'il fallait entendre des semaines d'années ; et pour échapper à l'accomplissement de la prophétie, les rabbins maintenant sont obligés de supposer que ce sont des semaines de siècles ; ce qui ferait quarante-neuf mille ans depuis la captivité de Babylone jusqu'à la venue du Messie.

Vous voyez qu'il leur a fallu échapper à l'évidence de cette prophétie, et voilà pourquoi ils ont parlé de semaines de

siècles, au lieu de semaines d'années, terme fixé pour l'arrivée du Messie! En effet, depuis la vingtième année de l'édit du règne d'Artaxerxès (l'édit de réédification du temple et des murailles), quatre cent quatre vingt-dix ans après, c'est-à-dire après soixante-dix semaines d'années, a paru le Christ, et l'époque de sa mort annoncée aussi par Daniel se trouve exactement la dernière année de la prédiction du prophète, car c'est l'an 33 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire trente-trois ans après la naissance de Notre-Seigneur que cette prédiction a été entièrement accomplie. Les quatre cent quatre-vingt-dix ans à dater d'Artaxerxès finissent évidemment à la mort de Jésus-Christ, et ici encore se trouve cette autre prédiction non moins étonnante : « Après que le Christ aura été mis à mort, parce que le peuple l'aura renié, un peuple et un chef qui doivent venir dissiperont la cité et le sanctuaire. » Voilà les Romains entrant dans Jérusalem trente-sept ans après la mort de Notre-Seigneur et détruisant la ville. Daniel l'avait prédit : « Alors l'abomination sera dans le temple. » Le mot d'*abomination* signifiait chez les Juifs l'idolâtrie, et les enseignes romaines portant les idoles de ce peuple furent plantées en effet dans le temple, lorsque Titus y pénétra.

Les prophéties n'ont donc pas cessé un seul instant dans Juda et dans Israël : le Messie a été annoncé avec des caractères toujours plus positifs, en sorte qu'il est impossible aujourd'hui de le méconnaître.

Mais où se trouve le livre que nous venons de citer? Entrez dans toutes les synagogues d'un bout du monde à l'autre, et vous y verrez toutes ces prédictions conservées précieusement. Vous y trouverez le chapitre 53e d'Isaïe, le 21e psaume de David, le 109e psaume de David, le 9e chapitre de Daniel, où sont renfermés tous ces oracles.

Il est donc bien certain que Dieu n'a pas cessé un seul moment, par le ministère de ses prophètes, d'annoncer cette

rédemption de l'humanité qui devait consoler l'univers de la chute d'Adam.

Les prophètes qui paraissaient successivement dans Juda annonçaient toujours deux sortes d'événements, les uns plus rapprochés, les autres plus éloignés. On trouve toujours au milieu de ces prophéties des bénédictions et des menaces. Les bénédictions et les menaces sont aujourd'hui manifestement accomplies. Les bénédictions sont la venue du Christ, le renversement des idoles, la vocation des gentils. Il suffit de jeter les yeux sur l'Europe pour être frappé de la réalisation des bénédictions divines, et de tourner les yeux vers les contrées de l'Orient que les prophéties ont désignées comme devant subir la vengeance céleste, pour voir des ruines où les prédictions avaient annoncé des ruines. Isaïe n'a pas seulement écrit ce cinquante-troisième chapitre que je viens de lire et où vous voyez manifestement le Messie et sa passion, il a prophétisé la destruction de Babylone; il a vu Cyrus qui devait venir et rétablir le temple de Jérusalem.

Tout ce qu'il a prédit de Babylone est accompli de nos jours: les ruines mêmes de cette ville immense dont parle Hérodote ont péri, et les voyageurs modernes nous ont laissé de tous ces lieux des descriptions qui sont l'accomplissement des prophéties. Les prophètes avaient tout dit avant les événements.

Un fait curieux par rapport à la grande prophétie d'Ezéchiel sur la ruine de Tyr, c'est le témoignage d'un incrédule, auteur d'un voyage en Syrie. Volney, arrivant à Tyr et citant toute cette prédiction, s'étonne de trouver les lieux qu'il parcourt entièrement conformes à ce que le prophète avait annoncé (1). Tyr n'est plus en effet qu'un rocher nu où les pé-

(1) Volney, après avoir cité la prophétie d'Ezéchiel, ajoute : « Les révolutions du sort, ou plutôt la barbarie des Grecs du Bas-Empire et des

cheurs font sécher leurs filets. Il en est de même de toute l'Idumée, de la Judée et des villes de Moab. Toutes ces contrées sont des terres désolées et livrées au joug des Mahométans. Voilà des preuves manifestes de l'accomplissement des menaces de Dieu, comme les nations chrétienn s sont la marque évidente des bénédictions que Dieu devait répandre sur le genre humain.

Cet ordre prophétique, si bien manifesté dans les livres saints, et si bien réalisé dans le monde, cet ordre prophétique fut interrompu quatre cents ans avant Jésus-Christ. La prophétie de Malachie annonce qu'un sacrifice pur, une oblation sans tache s'offrira dans tout l'univers. C'était la prédiction du grand sacrifice de Jésus-Christ qui devait être substitué aux sacrifices de la loi. Après cela, le silence le plus grand règne en Israël et dans Juda.

Vous savez que les tribus séparées de Juda furent dispersées sur toute la terre. Juda reste seul, et la prophétie de Jacob va s'accomplir.

Jacob avait dit que *le Messie ou l'envoyé viendrait lorsque le sceptre serait ôté de Juda.* A l'époque où Jésus-Christ a paru sur la terre, Hérode avait usurpé le sceptre en Israël. C'était le temps marqué. Les Samaritains croyaient, comme les Juifs, à la venue d'un Messie, et cette opinion même existait chez les auteur païens; car nous lisons dans Tacite et dans Suétone, qu'un bruit répandu partout annonçait qu'un homme devait sortir de l'Orient pour régner sur l'univers.

Ainsi, à l'époque précise annoncée par les prophètes, le monde croyait qu'un Messie devait venir; et les Juifs aujour-

musulmans ont accompli cet oracle. Tyr, réduite à l'état d'un misérable village, n'a plus, pour tout commerce, qu'une exportation de quelques sacs de grains et de coton en laine.

d'hui défendent, sous peine d'anathème, de supputer les temps, parce qu'en effet la supputation des temps prouve que le Messie est venu.

Alors le livre des prophéties de l'ancien Testament fut fermé. Il n'y a plus d'autres prophètes en Israël que les prophètes de la nouvelle loi. Dans les synagogues, aujourd'hui, le livre des Juifs finit avec l'histoire des Machabées, et cependant jamais les Juifs n'ont été plus fidèles à la loi de Dieu. Ils ont été punis de leur penchant à l'idolâtrie par la captivité de Babylone, qui a duré soixante-dix ans. Mais le crime commis depuis par eux est un crime bien plus grand, car voilà dix-huit siècles qu'ils sont dispersés sur toute la terre, et qu'Osée avait dit que le peuple hébreu serait sans temple, sans roi, sans autels, sans sacrifices, sans oracles.

Si vous entrez maintenant dans une Eglise chrétienne, et que vous ouvriez le livre placé sur nos autels, que voyez-vous? Les prophéties de saint Jean Baptiste, de Zacharie, de la sainte Vierge, d'Elisabeth, et toutes ces prophéties de la nouvelle alliance s'accordent avec les prophéties de l'ancienne loi.

Saint Jean dit, en voyant Jésus-Christ : « voilà l'Agneau de Dieu, et il annonce qu'il baptisera les hommes dans l'Esprit-Saint, et qu'il séparera les bons des méchants.

Zacharie prédit que son fils Jean sera le précurseur, l'enfant qui préparera les voies du Seigneur.

Dans saint Luc vous entendez la prophétie d'Elisabeth à Marie : Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et enfin, dans le *Magnificat* de la sainte Vierge, vous lisez toutes les merveilles de l'avenir. Marie s'écrie dans un transport prophétique : « Voilà que toutes les générations m'appelleront bienheureuse. »

Grâce à l'Evangile, l'Esprit de Dieu n'a donc pas cessé de parler; il parle aux apôtres, aux évangélistes, comme il avait parlé aux prophètes.

Il est donc impossible de douter d'un ordre surnaturel annoncé d'une manière surnaturelle, et quand nous entendons des hommes nier la chute et la rédemption, et s'obstiner à dire qu'il n'existe pas d'ordre surnaturel de la grâce, d'ordre surnaturel de secours divins, il faudrait, pour établir cette impiété, effacer d'abord l'ordre surnaturel de lumières, l'ordre surnaturel d'inspirations que nous voyons éclater visiblement dans le monde pendant quatre mille ans.

Nous ne pouvons pas douter des prophéties, nous ne pouvons pas douter que Dieu ne soit occupé sans cesse du genre humain; qu'après la chute de l'homme un rédempteur n'ait été promis; que ce rédempteur n'ait été désigné d'âge en âge; qu'il n'ait été annoncé d'abord à Adam, c'est-à-dire à tout le genre humain; ensuite promis à Abraham comme au père de tous les peuples; qu'une tribu n'ait été choisie, et dans cette tribu une famille, et que cette famille n'ait été la maison de David.

Que résulte-t-il de tant de clartés divines? Que la Providence a prévu tout ce qui devait arriver dans l'univers. Pour en douter, nous serions obligés de fermer nos yeux à la lumière; il faudrait ne pas croire que la plus grande partie des événements ont été annoncés.

Tout dans le monde se rapporte donc au Messie. Or, si tous les événements passés se rapportent visiblement à Jésus-Christ, quel fruit devons-nous tirer de cette vérité pour notre conduite? Dieu, pour nous sauver et nous conduire au ciel,la véritable terre promise, dispose tous les événements comme pour la venue de son fils. Nous sommes ses enfants; nous sommes tous les membres du corps de Jésus-Christ. Vous êtes donc bien assurés, mes frères, que tout ce qui se fait dans l'univers arrive pour votre salut, pour votre bonheur, pour votre perfection, comme parle l'apôtre.

Vous ne pouvez pas nier la prescience et la providence,

quelques difficultés que vous ayez à concilier la liberté de l'homme avec la prescience de Dieu. Livrez donc vos cœurs à la joie, croyez à cet ordre surnaturel de la grâce, croyez à cette communication intime que vous avez tous les jours avec la lumière de Dieu, le Verbe; avec l'amour de Dieu, le Saint-Esprit. Il y a dans vos esprits une lumière qui éclaire toutes vos actions, et dans vos cœurs le mouvement nécessaire pour vous élever au-dessus de toutes les choses qui passent, et vous faire aspirer sans cesse aux biens immuables et éternels.



L'ÉCRITURE-SAINTE.

Il existe un livre dans le monde, un livre qui a traversé tous les âges, qui a tiré le monde moral du chaos, un livre fait pour tous les temps, pour tous les hommes : ce livre, c'est la Bible.

La première page de ce livre contient l'histoire de la création du genre humain; la dernière page, la fin de l'homme sur la terre, et toute l'histoire de l'humanité s'y trouve renfermée.

Ce livre contient les notions les plus pures sur la philosophie, sur la législation, sur la morale. Il est rempli en même temps d'une poésie que l'homme n'a jamais égalée.

La parole de Dieu est donc visible dans l'univers comme sa puissance. Cette parole nous a été conservée avec un soin particulier; Dieu a voulu que le bienfait de la vérité fût pour nous aussi assuré que le bienfait de la vie; et, de même que la paternité transmet la vie, le sacerdoce transmet la vérité, et porte dans tous les âges le livre sacré, objet de toutes nos espérances, gage de notre immortalité.

Ce livre a été attaqué dans son inspiration, dans son authenticité, dans son intégrité. C'est surtout dans le dernier siècle que nous avons vu des hommes s'élever contre la Bible.

Il est donc très-important pour nous d'établir son authenticité, son inspiration, son intégrité. Ce sera le sujet de cet entretien.

Les premiers chapitres de la Bible contiennent la création, le déluge, la dispersion des peuples. Ces grandes vérités ont été attaquées sous toutes les formes, afin d'infirmer l'autorité de Moïse; et si Moïse eût, en effet, enseigné dans les premiers chapitres de la Genèse des erreurs formelles, il est certain qu'il n'eût pas été inspiré de Dieu. On a donc nié d'abord la création par des arguments tirés des sciences, afin de faire crouler l'édifice de la religion sur sa base.

Les six jours ont été, pour les incrédules du dernier siècle, le sujet d'une violente attaque contre la vérité du récit de la création; ils trouvaient dans la géologie, science qui ne faisait que commencer, des objections contre l'œuvre des six jours; mais il a suffi de répondre que ces jours dont parle Moïse pouvaient avoir une durée indéterminée pour que la science moderne n'eût plus rien à objecter, parce que six périodes, au lieu de six jours, expliquent tous les phénomènes de la création.

On s'étonnait que Moïse eût placé la création de la lumière avant la création du soleil; et, comme on soutenait alors que le soleil répand la lumière, on affirmait que Moïse avait ignoré les notions les plus simples de la physique. Depuis, la science a détruit elle-même cette objection, et il a été prouvé que la lumière est un fluide lumineux répandu dans l'espace, fluide que le soleil met en mouvement. Ce fluide pouvait et devait donc exister avant la création du soleil. La science elle-même, après avoir fait l'objection, l'a résolue de cette manière.

Il existe un moyen très-simple de répondre à tout ce qui a été avancé sur les découvertes récentes de fossiles gigantesques ensevelis dans les couches de la terre au-dessous des couches appelées diluviennes. En effet, le premier verset de l'Écriture dit : *Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre;* et ensuite nous lisons : *Or, la terre était informe et*

nue. Il y a évidemment, entre ces deux versets du livre sacré, un grand intervalle de temps. Moïse, après avoir raconté la création du ciel et de la terre, ne rappelle ni la création des anges, ni la chute des démons. Moïse peut donc n'avoir parlé, après avoir placé le grand dogme de la création dans ces mots, *in principio*, que d'une restauration de la terre au moment où l'homme fut créé.

Plusieurs docteurs pensent que Satan avait été placé sur la terre, différente alors de ce que nous la voyons aujourd'hui, et que, le désordre s'étant introduit dans le monde par l'effet du crime de Satan, Dieu intervint pour chasser les anges devenus rebelles, et qu'il remplaça Satan par l'homme. On comprenait ainsi le second verset de la Bible : *Or, la terre était informe et nue.* En effet, il ne peut rien y avoir dans la création de désordonné ; et cette expression de Moïse indiquerait un véritable chaos, le mot principal de ce verset signifiant *la ruine et la dévastation.* Tous les phénomènes géologiques s'expliqueraient alors sans blesser la foi.

On a prétendu que le déluge n'avait pas été universel ; et, depuis, il a été constaté que les plus hautes montagnes portent des traces de cette grande catastrophe.

Nul doute que le monde n'ait été soumis à l'action d'un bouleversement immense produit par les eaux. Les voyageurs ont rencontré dans les montagnes les plus élevées de l'Amérique, au-dessus de Quito, dans les Andes et les Cordillières, des bancs de coquillages et des pierres qui portent l'empreinte de plantes appartenant visiblement à notre Europe. Ainsi, on ne peut en douter, une grande catastrophe a porté de l'Asie en Amérique, de l'Amérique en Europe, des plantes et des pierres propres à des climats divers, et de là une foule de phénomènes aujourd'hui sous nos yeux. le déluge est donc à l'abri de toute discussion. Partout existent de véritables médailles de cette catastrophe.

On a ensuite fait grand bruit de ce que plusieurs hommes sont de couleurs et de formes différentes ; on a nié l'unité de la race humaine. Ici encore les réponses de la véritable science ont détruit toutes les objections, et il a été bien constaté que les différences de couleur sont le produit des climats ; car on voit, en Amérique et dans les Antilles, à la troisième, à la quatrième génération, des nègres qui perdent la forme de leur tête. Au lieu d'être aplatie, elle se redresse insensiblement. La rudesse des cheveux change aussi ; la couleur et la forme elle-même se modifient donc suivant les temps et suivant les lieux (1).

Que n'avait-on pas dit sur les peuples découverts en Amérique, lorsque la mer environnait de tous côtés le continent ? Comment, demandait-on, les hommes avaient-ils pu y aborder ? il a été prouvé, par les voyageurs, qu'il y a peu de distance entre les deux continents, et l'on a reconnu même, par les langues de ces peuples mieux observées, une identité étonnante entre les idiômes de l'Amérique et les langues de l'Asie.

Nous trouvons, dans cette question des langues parlées par tous les peuples, si diverses et si nombreuses, puisqu'on en compte maintenant plus de mille, la preuve de la dispersion des hommes après la confusion des langues.

Ainsi, tout ce que la science a découvert, et qui sert à détruire les objections répandues si généralement dans le siècle dernier, est pour nous une marque frappante de la vérité, de l'inspiration, de la divinité des livres de Moïse, puisqu'il a été impossible de rien trouver de solide pour les contredire.

Que n'a-t-on pas dit encore des chronologies des peuples ?

(1) La forme est la conséquence de la civilisation ; la couleur tient au climat et aux habitudes de la vie.

On a prétendu qu'il existait chez les Indiens des livres qui avaient plus de deux millions d'années. A la fin du dernier siècle, comme au commencement de celui-ci, on fit de grands raisonnements sur cette découverte. On soutint que la chronologie de Moïse n'avait aucune réalité.

L'examen plus approfondi de toutes ces questions a été un nouveau triomphe pour Moïse. Un homme, fameux par son incrédulité, et dont le livre a eu de la vogue au commencement de ce siècle, avait affirmé qu'un des ouvrages indiens, apportés en Europe, remontait à vingt-cinq mille ans. Un anglais, le docteur Bentley, est allé s'établir dans l'Inde pour étudier le sanscrit et toute la religion des Indiens. Après avoir vérifié les calculs astronomiques de ce peuple, il a rapporté les preuves les plus manifestes que le livre, dont les connaissances astronomiques devaient renverser toute la chronologie de Moïse, était de sept cents ans seulement antérieur à Jésus-Christ.

On avait encore tiré un grand parti d'un autre ouvrage où se trouvait l'histoire de Krisnah. Cette histoire présentant quelques traits de ressemblance avec l'histoire de Jésus-Christ, on concluait de ce que le livre était antérieur au Sauveur, que les évangélistes avaient emprunté leurs récits à des traditions connues avant eux. Le docteur Bentley prouva encore que cet ouvrage avait été imaginé par un Brame, afin de s'opposer à la propagation du Christianisme, et ce même docteur anglais établit d'une manière irrécusable que l'histoire de Krisnah avait paru plusieurs siècles après Jésus-Christ.

Vint ensuite l'engouement pour les Chinois : on soutint que leur origine se perdait dans la nuit des temps, et que leur chronologie détruisait la chronologie des livres saints.

L'examen approfondi des faits a montré encore ici, et c'est un des hommes les plus savants de ce siècle qui a établi cette

vérité, que les livres les plus authentiques des Chinois, loin d'être antérieurs à Jésus-Christ de quelques millions d'années, comme on le soutenait, ne remontent pas à plus de sept siècles avant Jésus-Christ.

Les Egyptiens avaient une antiquité qui devait aussi, disait-on, détruire tous nos calculs; et il est reconnu aujourd'hui que ce peuple, pour augmenter son ancienneté, mettait à la suite les unes des autres les dynasties qui ont régné en même temps à Tanis, à Thèbes, à Thin et à Memphis.

Le savant qui a eu l'honneur de lire le premier les hiéroglyphes a prouvé qu'il n'y avait pas un seul monument en Egypte antérieur de plus de deux mille ans à Notre-Seigneur. Lorsqu'on apporta en France les fameux zodiaques que l'armée française avait trouvés en Egypte, il sembla un moment qu'on allait renverser la religion chrétienne. A en croire certains savants, ces zodiaques remontaient, au moins l'un d'eux, à sept mille ans avant Jésus-Christ; et le zodiaque de Denderah, le plus ancien, examiné avec soin lorsqu'il fut apporté à Paris, a été reconnu postérieur à l'ère chrétienne. Il est du siècle des Antonins; et, ce qui a porté cette démonstration jusqu'à l'évidence, c'est la découverte d'une momie égyptienne dans laquelle on a trouvé ce même zodiaque. Alors il a été manifeste que ces zodiaques n'étaient pas des zodiaques astronomiques, mais des zodiaques astrologiques.

Aucune de ces difficultés ne supporte donc un examen sérieux. Elles viennent toutes de l'imperfection des sciences, et non des fautes de nos textes sacrés. Aussi, l'on peut dire maintenant que la religion a triomphé complètement de toutes les objections de la science. O religion, tu as vaincu! *Religio, vicisti!*

Les découvertes de ces derniers temps ont montré encore mieux l'accord entre toutes les traditions des peuples et les récits des premiers chapitres de Moïse. En effet, tout ce qui

est antérieur à la confusion des langues appartient à l'humanité entière et se trouve chez tous les peuples. Il en devait être ainsi. Les hommes, dispersés, ont dû emporter partout les traditions générales, communes aux hommes qui vivaient rassemblés dans les mêmes lieux; et depuis seulement les traditions sont devenues particulières, parce qu'elles sont l'histoire de chacun des peuples qui se sont formés après la dispersion.

Si nous examinons quelques-unes de ces premières traditions, nous y trouvons une conformité étonnante avec la création de l'homme racontée par Moïse. Les Perses, les Indiens, racontent que Dieu créa l'homme et l'univers, qu'il plaça l'homme et la femme dans un grand jardin, et que là ils furent tentés par un serpent.

Cette tradition se rencontre partout. Nous voyons aussi chez les Perses la connaissance de la chute des anges dans l'histoire d'Arimane et d'Oromase. Dans la mythologie des Grecs et des Romains le monde est d'abord tiré du chaos. L'allégorie de Pandore rappelle Eve et le paradis terrestre; la boîte remise à la femme, afin qu'elle ne l'ouvrît pas, contenait tous les maux, mais l'Espérance était au fond. La promesse du rédempteur fut en effet l'espérance emportée par Eve au sortir du paradis terrestre.

Nous voyons encore dans la mythologie païenne le combat des dieux et des titans, et le déluge universel. Ces traditions primitives existent chez les Mexicains comme chez les peuples du nord.

Ainsi, dans tout l'univers, vous trouvez les preuves les plus frappantes de la vérité du livre sacré que les Juifs et les Chrétiens portent en tous lieux, comme le dépôt de l'inspiration divine, de la parole de Dieu même.

Aucune objection ne peut atteindre la Bible; et, si on en a contesté l'authenticité, si on a prétendu que le Pentateuque,

ce livre de Moïse, avait été écrit longtemps après lui, ces objections ont servi au triomphe de la vérité; et les preuves sont venues de tous les côtés pour mieux l'établir.

Je vous ai parlé d'un texte samaritain découvert chez une tribu au pied du mont Liban. Vous savez aussi que dans l'Inde une tribu de Juifs noirs conservait précieusement le Pentateuque de Moïse. Ce Pentateuque, apporté en Europe et comparé à celui qui est entre les mains des Juifs et des Chrétiens, contenait à peine quarante différences qui tiennent à la ponctuation, ou à des erreurs de copistes, et ces différences n'ont aucune importance en elles-mêmes.

Dernièrement un Anglais a réuni jusqu'à six cents manuscrits des anciens livres de la Bible. On les a compulsés avec le plus grand soin. Les variantes sont si légères, qu'elles ne méritent pas même qu'on les rappelle.

Ainsi, l'inspiration, l'authenticité, l'intégrité de ces livres sont à l'abri de toute espèce de doute.

On a encore attaqué quelques récits de l'Ecriture-Sainte. On s'est étonné de trouver, par exemple, Nabuchodonosor changé en bête. Mais il est évident qu'il est question en cet endroit d'une maladie par laquelle Nabuchodonosor se croyait semblable à un animal.

On a demandé, à propos du sacrifice de Jephté, comment Dieu avait pu ordonner à un père de sacrifier sa fille; mais il ne s'agit nullement dans ce passage d'un sacrifice humain. Il faut l'entendre de la consécration faite par Jephté de sa fille à Dieu.

Je pourrais parcourir ainsi toutes les objections faites contre la Bible; mais cet examen nous entraînerait trop loin.

Les Juifs ont conservé la Bible avec un scrupule si religieux, qu'ils en ont compté toutes les lettres.

Vous pouvez donc maintenant ouvrir l'Ecriture et la lire, bien assuré que depuis le premier mot jusqu'au dernier vous

n'y trouverez que l'inspiration divine: *Omnis Scriptura divinitùs inspirata*, dit saint Paul.

Mais en quoi consiste cette inspiration? S'étend-elle à toutes les paroles de l'Ecriture? Non, mes frères. Dieu a donné seulement une assistance particulière à tous ceux dont les livres nous ont été conservés, afin que, dans le récit qu'ils ont fait, il n'y eût pas d'erreur possible. Mais en même temps il leur a inspiré tout ce qui dépasse les lumières naturelles, et le dessein d'exposer, de raconter tous les faits contenus dans l'Ecriture. Voilà dans quel sens l'Eglise comprend l'inspiration de la Bible.

Dans la primitive Eglise, l'Ecriture était lue dans toutes les familles. Saint Jean-Chrysostôme dit même: c'est parce que la Bible n'est pas assez répandue, que le désordre des mœurs s'introduit de toutes parts; et il attribue à cette ignorance la naissance et la propagation des hérésies.

Saint Jérôme recommande à plusieurs dames romaines de faire lire la Bible avec soin à leurs enfants. Sans doute l'Eglise a changé sa discipline à cet égard au temps des Vaudois et des Albigeois, époque où l'ignorance était à son comble; elle vit des inconvénients à ce qu'au milieu des objections du protestantisme on laissât les livres saints entre les mains de tous les fidèles qui n'étaient pas assez instruits alors pour les défendre contre les attaques et contre les interprétations répandues partout; mais il est certain que jamais elle n'a refusé de mettre entre les mains des chrétiens les livres sacrés, et qu'on a toujours permis, à ceux pour qui l'Ecriture n'avait aucun inconvénient, de la lire sous la direction d'un guide éclairé.

Dans l'Ecriture, Dieu nous parle. Dans la prière, nous parlons à Dieu. Dans la Bible, Dieu nous parle directement, Dieu nous instruit de tous nos devoirs, Dieu nous montre ce que nous devons croire.

Qui ne connaît ces paroles d'un incrédule dans le dernier siècle : « Je vous avoue aussi que la majesté des Écritures m'étonne. La simplicité de l'Evangile parle à mon cœur. Voyez tous les livres des philosophes : avec toute leur pompe, qu'ils sont petits auprès de celui-là ! Se peut-il qu'un livre, à la fois si simple et si sublime, soit sorti de la main des hommes ! » Et il ajoute que l'Evangile a des caractères de vérité si grands, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros !

Grâce à l'Ecriture, nous connaissons l'esprit et le caractère de Dieu, si je puis parler ainsi. L'esprit de Dieu est simple et sublime, et tel est le style de l'Ecriture-Sainte ; et en même temps nous trouvons partout la bonté et la justice, caractère de la Divinité. Nous connaissons donc ainsi l'esprit et le cœur de Dieu.

Pour nous mettre en communication avec Dieu, il faut d'abord le connaître ; et quel meilleur moyen pour connaître Dieu que de lire le livre où sont renfermés sa parole et ses actes.

L'apôtre a dit : *Il faut qu'il y ait des hérésies.* Cette parole se vérifie aussi par rapport à l'Ecriture. Les sectes séparées de l'Eglise catholique, ayant toutes fondé leur foi sur la Bible, ont dû la défendre avec le plus grand soin. Aussi les ouvrages les plus savants ont constaté en Allemagne et en Angleterre l'authenticité, l'inspiration et l'intégrité de l'Ecriture, et ces livres sont entre toutes les mains. Ils ont préservé les pays protestants de l'invasion de l'incrédulité.

C'est un grand avantage sans doute, et si les Anglicans y joignaient comme nous les traditions sur les vérités et les sacrements que l'Eglise conserve, et qu'elle portera en tous lieux jusqu'à la consommation des siècles, ils auraient la vérité, l'unité dans la vérité et la charité, cette charité particulière au Christianisme, qui a enfanté des institutions dont on

ne trouve nulle part de modèle. Cherchez en effet ces missionnaires qui vont au péril de leur vie porter la foi au milieu des peuples; ces hommes héroïques, qui aspirent à répandre leur sang pour la vérité, afin de renouveler ce grand témoignage des martyrs donné à l'origine de l'Eglise, vous ne les trouverez pas, vous ne verrez chez les protestants, ni les hommes apostoliques, ni les saintes femmes toutes dévouées au service de l'humanité.

Le caractère propre de notre Eglise, c'est d'avoir enfanté des âmes qui ont vécu uniquement pour Dieu et pour les hommes. Cette charité, l'amour de Dieu et l'amour des hommes, subsiste parmi les catholiques, parce qu'avec l'Ecriture ils ont conservé la communion. La communion est la source de toutes les merveilles de la charité que nous voyons éclater parmi nous.

Il est deux aumônes que nous devons faire: l'aumône de la vérité et l'aumône de la charité. La vérité est un des plus grands moyens de faire du bien aux hommes. Voilà pourquoi vous devez vous mettre en état de détruire les objections répandues aujourd'hui dans les esprits, et qui empêchent certaines personnes d'entrer dans le sein de l'Eglise.

Occupez-vous donc sérieusement de vous instruire, parce qu'il ne suffit pas, dans le temps où nous sommes, d'avoir la foi; il faut encore, comme disait saint Pierre, pouvoir rendre compte de sa foi. Etudiez sans cesse les preuves admirables de notre religion, mais en même temps répandez votre foi dans vos actions. Saint Clément d'Alexandrie exprimait cette pensée d'une manière admirable : « Nous n'avons pas aujourd'hui à répandre notre sang pour notre foi, mais répandons notre foi dans toutes nos actions. » Et la meilleure manière de prouver notre foi, c'est l'amour de la vérité, ce sont les bonnes œuvres, c'est la charité. C'est ainsi que nous

pratiquerons les devoirs que Dieu nous a prescrits, et que nous conserverons en nous les trois grandes vertus divines: la foi, l'espérance et la charité.



LE SYMBOLE.

L'Eglise catholique nous transmet la vérité, comme la société nous transmet la vie; et, si tout, dans les royaumes temporels, est disposé afin de nous conserver le bienfait de la vie, nous voyons aussi que, dans l'Eglise, tout a servi à conserver la vérité à travers les siècles malgré l'incrédulité, malgré les schismes, malgré les attaques de l'orgueil.

L'Eglise porte avec elle son symbole, elle le montre à ses enfants, elle en fait l'objet de leurs méditations; et ce symbole contient toutes les vérités objet de notre foi, ces vérités notre consolation, la sanction de tous nos devoirs, la source de tous nos droits à l'immortalité.

C'est à la manière dont Dieu a défendu la vérité parmi les hommes que nous consacrerons cette instruction.

Une seule vérité importe essentiellement à l'homme, c'est qu'il a été créé pour s'unir à Dieu dans l'éternité. Mais comment se forme cette union? Nous l'avons dit, l'homme étant tombé, un médiateur lui a été promis, et ce médiateur, l'espérance du genre humain, est venu sur la terre pour nous introduire dans le ciel.

Depuis la chute, les hommes ont toujours gardé cette espérance. Chez les patriarches, la religion consistait dans trois dogmes: Dieu, la chute de l'homme et la rédemption. Les Juifs n'ont pas eu une autre religion; ils ont cru en Dieu, ils ont attendu le Messie à cause de la chute de l'homme. Et

maintenant qu'est-ce que notre religion? C'est aussi le Messie, mais le Messie venu sur la terre, le Messie qui nous a dit ce que nous sommes, d'où nous venons, où nous allons. Telle est donc la religion du genre humain : un médiateur à venir, un médiateur venu pour sauver l'homme de la mort et lui rendre l'immortalité; et ce médiateur, quel est-il? Un homme-Dieu pacifiant le ciel et la terre, unissant l'homme à Dieu.

Rien de plus grand, rien de plus essentiel à l'homme que ce dogme, aussi précieux pour nous que la vie. Aussi l'Eglise at-t-elle défendu à toutes les époques cette grande vérité attaquée par toutes les passions : la croyance en un homme-Dieu, en un rédempteur-Dieu venu sur la terre pour sauver tous les hommes. Cette vérité a été conservée par elle dès l'origine du Christianisme jusqu'à l'effusion du sang de ses enfants.

Toutes les erreurs successivément frappées d'anathème par l'Eglise pouvaient toutes détruire la divinité de Jésus-Christ, et par conséquent rompre le lien ineffable qui unit maintenant l'homme et Dieu.

La première erreur, anathématisée dans un concile universel, a été celle d'Arius. Elle renversait tout le Christianisme. Vous savez que les Ariens prétendaient que Jésus-Christ, né avant l'aurore, avant les collines, était au-dessus de toutes les créatures, de tous les anges, mais ils ajoutaient qu'il y avait eu un moment où il n'était pas; et ils disaient, pour exprimer cette opinion : le Verbe est semblable à Dieu, mais non consubstantiel.

Vous n'ignorez pas les railleries du siècle dernier à ce sujet. Le philosophe de cette époque, le plus hostile à la religion, se moquait de ce que la différence entre les Ariens et les Catholiques consistait seulement dans un *iota*, les Catholiques se servant du mot *omoousios*, quand les Ariens employaient le mot *omoiousios*; mais si Jésus-Christ n'est pas

de la même substance que son père, s'il est seulement semblable à son père, il n'est plus Dieu, il a été créé, l'humanité n'est plus unie à la nature divine dans la personne de Jésus-Christ, la plaisanterie de Voltaire n'a donc aucun sens.

Vous comprenez maintenant, mes frères, l'intérêt immense du genre humain tout entier à ce que cette vérité fût défendue, comme elle l'a été, jusqu'à l'effusion du sang.

L'erreur fut condamnée, et l'Eglise soutint que Jésus-Christ, comme Verbe, était de la même substance que son père. Ainsi, le Christ, ce médiateur annoncé dès l'origine du monde, est bien réellement Dieu. Un Dieu s'est uni à notre nature, un Dieu est médiateur entre l'homme et Dieu.

Après Arius, d'autres esprits superbes voulurent encore attaquer le dogme de l'incarnation et de la rédemption. On prétendit que, dans Jésus-Christ, il y avait deux personnes, l'une descendue du ciel, l'autre formée dans le sein de la vierge Marie; et il résultait de là que Jésus-Christ, le Verbe incréé, n'avait pas été réellement enfanté comme nous. Le genre humain se trouvait encore déshérité de sa communauté avec Dieu. Or, ce qu'il y a de plus touchant dans le Christianisme, c'est la pensée qu'en effet un Dieu a voulu naître comme nous, et subir toutes les conditions de notre destinée. Voilà ce qui nous remplit de consolations, et nous fait attendre avec joie, au milieu des ténèbres et des souffrances de la vie présente, la couronne immortelle qui nous est promise.

Si Jésus-Christ, en effet, eût été composé de deux personnes, toute notre grandeur serait anéantie, parce que la personne humaine agirait indépendamment de Dieu, au lieu que, dans Jésus-Christ, la personne humaine a disparu, et l'humanité ne forme avec la Divinité qu'une seule personne.

Vous savez avec quels transports de joie la ville d'Ephèse reçut la déclaration des Pères du concile après l'anathème prononcé contre cette erreur. La salle où délibéraient les

évêques était entourée d'un peuple immense, et c'est à la lueur des flambeaux, au milieu des transports de l'admiration et de l'allégresse, qu'ils furent reconduits jusqu'à leurs demeures.

Un nouvel hérétique voulut nier dans Jésus-Christ les deux natures; mais s'il n'y avait pas dans Jésus-Christ deux natures, la nature divine et la nature humaine, comment pourrions-nous, pour vous exciter à pratiquer tout ce que Jésus-Christ nous a enseigné et tout ce qu'il a fait lui-même, vous dire aujourd'hui : l'exemple du Christ n'est-il pas suffisant pour vous soutenir? Vous nous répondriez : Jésus-Christ est Dieu, il n'était pas homme comme nous, nous ne pouvons pas imiter un Dieu.

Or, nous vous disons : Jésus est Dieu, et il est homme ; en lui la nature divine et la nature humaine se trouvent réunies. Chacun de nous peut donc supporter tout ce qu'il a supporté, faire tout ce qu'il a fait.

La constance avec laquelle l'Eglise a perpétuellement veillé sur ce dogme adorable de l'incarnation et de la rédemption du genre humain, ce dogme d'où dépend notre éternel bonheur, est donc le plus grand des spectacles, un ordre surnaturel de faits qui surpasse toutes nos idées. Ce dogme des dogmes, un Dieu uni à l'homme, qui nous ravit d'admiration ! Telle est notre religion, tel est le Christianisme, voilà la révélation tout entière !

Vous savez maintenant pourquoi l'Eglise a été fondée par Jésus-Christ pour défendre cette vérité dans l'univers et la porter jusqu'à la fin des siècles.

L'erreur ne s'arrêta pas là ; elle voulut établir qu'il y avait dans Jésus-Christ une seule volonté. C'était encore la destruction de tout le mystère de l'incarnation. Il y a deux volontés dans Jésus-Christ, la volonté divine et la volonté humaine, et la volonté humaine en lui est sans cesse unie à la volonté

divine. Par là, nous comprenons que notre volonté peut toujours s'unir à la volonté divine. Jésus-Christ, au jardin des Olives et sur le Calvaire, nous montre en effet qu'il y avait en lui deux natures et deux volontés. Que dit-il au moment où le calice lui est présenté? « Mon père, que ce calice s'éloigne de moi; cependant que votre volonté soit faite, votre volonté et non la mienne. »

Ainsi nous apprenons que nous devons, dans toutes les situations, ressembler à Jésus-Christ, afin de faire comme lui de la volonté de Dieu notre nourriture ici-bas.

L'erreur attaqua successivement tous les dogmes du Christianisme. Les Pélagiens disaient que l'homme, par le secours du libre arbitre, pouvait, indépendamment de la grâce, accomplir des œuvres méritoires pour le salut.

Cette erreur intéressait encore le mystère de la rédemption; car, si l'homme par lui-même pouvait faire des actes dignes de la gloire éternelle, l'Incarnation de Jésus-Christ devenait inutile.

L'Eglise repoussant cette innovation déclara que les hommes ne sauraient arriver aux biens surnaturels que par la grâce de Dieu, grâce donnée dès l'origine, grâce attachée au sacrifice du Verbe, holocauste offert dès l'origine du monde, mais grâce qui vient de Jésus-Christ, parce que toutes les grâces découlent de cette source adorable.

Vous apprenez encore, par le grand mystère de l'Incarnation, l'horreur que vous devez avoir pour le péché. Puisqu'il a fallu la mort d'un Dieu pour satisfaire à la justice divine, le péché mérite donc toute votre haine. Grâce au Calvaire, vous comprenez que les offenses qui peuvent vous séparer de Dieu sont infinies, non pas sans doute par rapport à vous, êtres finis; mais par rapport à Dieu, être infini. Comme il n'y a pas, à l'égard de Dieu, de légères offenses, un prix infini était nécessaire pour racheter la faute de l'homme; et les souffrances

d'un Dieu, l'holocauste d'un Dieu, sont le principe de toutes les grâces répandues sur le genre humain, la source de tous nos mérites. Toutes nos œuvres tirent leur prix de la satisfaction de Jésus-Christ; et, si vous pouviez penser un instant que, sans le secours de Jésus-Christ, vous arriverez au salut, vous seriez dans une erreur condamnée encore par l'Eglise. Il y a trois cents ans une secte nia l'autorité du sacerdoce instituée par le Sauveur, rompant ainsi la tradition qui nous unit aux apôtres et à Jésus-Christ, et laissant à l'interprétation arbitraire de chacun le sens de la parole divine. Cette secte a donné naissance à une autre qui prétend que Dieu a fait des hommes deux parts, l'une pour la damnation, l'autre pour la gloire éternelle, et que Jésus-Christ n'est pas mort pour sauver toute l'humanité. Cette idée, née dans le protestantisme, car Calvin et Luther ont professé cette horrible doctrine, soutenue par des hommes distingués par leur talent et par leurs vertus, a été répandue en France, où elle a produit l'incrédulité en révoltant le sentiment de justice que Dieu a gravé dans le cœur de l'homme. Comment ne pas reconnaître la liaison étonnante qui existe entre cette erreur et d'autres erreurs plus funestes? Les philosophes du dernier siècle se sont appuyés principalement, pour rejeter le Christianisme, sur cette maxime que, hors de l'Eglise, il n'y avait pas de salut, maxime entendue par eux dans le sens des jansénistes. Ceux-ci supposaient que les hommes séparés extérieurement de l'Eglise n'appartenaient pas au règne de Jésus-Christ. Mais, ce n'est pas là ce que l'Eglise catholique enseigne, puisque, partout où il y a un homme de bonne volonté, la paix doit être avec lui, selon la belle parole des anges au berceau de Jésus-Christ.

Il n'est donc pas vrai que les hommes tombés dans le schisme ou dans l'hérésie par le malheur de leur naissance ou par une ignorance invincible soient exclus du salut. Saint Augustin l'a

dit : « Tous ceux qui n'ont pas participé par la volonté, et avec connaissance de cause, au schisme et à l'hérésie, font partie de la véritable Eglise. »

Il faut reconnaître qu'un grand nombre d'esprits se sont éloignés de la religion chrétienne à cause de cette erreur attribuée à l'Eglise. Et cependant l'Eglise n'a cessé de protester pendant deux siècles contre le jansénisme. Elle n'a cessé de foudroyer, d'anathématiser cette maxime que Jésus-Christ n'était pas mort pour tous les hommes; elle a sans cesse répété que Dieu veut que tous soient sauvés, et qu'aucun ne périsse. Saint Thomas a déclaré que, loin de laisser périr un sauvage de bonne volonté, Dieu lui enverrait un ange pour lui enseigner les mystères essentiels au salut.

Pendant dix-huit cents ans, l'Eglise n'a cessé de veiller au précieux dépôt qu'elle a reçu, dépôt de la vérité, vérité divine, vérité admirable, notre joie dans le temps, notre gloire dans l'éternité : vérité sublime, bien propre à nous faire pratiquer toutes les œuvres surnaturelles indispensables au salut : un Dieu mort pour sauver tous les hommes!

Oui, tout est fait pour Jésus-Christ, tout se rapporte à lui. Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera demain. Jésus-Christ a été prédit depuis l'origine du monde, il a été désigné par tous les prophètes, et, depuis qu'il est annoncé sur la terre, tous les événements ont servi à manifester sa divinité. Vous le voyez partout aujourd'hui régénérant les sociétés, détruisant la barbarie, abolissant l'esclavage, créant parmi les nations chrétiennes un droit des gens inconnu au monde païen.

Et dans le commencement de ce siècle, lorsque la foi en Jésus-Christ a cessé d'exister dans l'esprit d'une foule d'hommes, qu'avez-vous vu? Les horreurs du paganisme. Tous les crimes auxquels on avait peine à croire, reparaissaient parmi nous.

La première des vérités pour nous c'est que Jésus Christ est venu sur la terre pour nous sauver, Jésus-Christ le fils de Dieu ; c'est que Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son fils unique pour le racheter.

Voilà comment nous entrons en société avec les anges, comment notre foi crée l'espérance, et notre espérance l'amour. Voilà comment ces trois vertus naissent dans l'homme et fécondent toutes les autres ! Aussi nomme-t-on ces trois vertus la foi, l'espérance, la charité, les vertus théologales, c'est à-dire les vertus qui nous mettent en rapport avec le ciel, et qui appellent sur nous les secours de l'esprit de Dieu, et la force d'en haut.

Qu'est-ce qui nous distingue de toutes les sectes, de toutes les religions ? Ce n'est pas la morale, car la morale se trouve partout. Elle n'est pas sans doute aussi pure que dans l'Evangile, mais ses grands préceptes se rencontrent chez tous les peuples. La lumière du Verbe n'a jamais été complètement détruite. Et ce qui n'existe que chez les catholiques, c'est la foi en un Dieu rédempteur, foi sublime qui nous introduit dans un ordre de vérités propre à satisfaire nos esprits et nos cœurs. C'est notre foi qui nous distingue des Juifs, des Mahométans, des idolâtres ; c'est cette foi qui nous fait catholiques. Grâce à cette foi, vous n'êtes plus étrangers à rien dans l'univers, il n'est pas un événement qui ne s'explique ; et la mort, cette formidable énigme, quand on la considère à la lumière de la raison, devient à la lumière de la foi le terrible châtiment du péché infligé à l'homme. Si vous voyez, depuis six mille ans, le bras de Dieu ne cessant de s'étendre pour punir la faute du paradis terrestre, si nous mourons tous, si nous entrons tous *dans cette voie du genre humain*, comme parle l'Ecriture, c'est une preuve que la justice de Dieu s'apaise uniquement par Jésus-Christ.

Nous avons devant nos yeux cette image sans cesse renou-

velée de la justice divine. Cette justice s'est étendue jusqu'au Calvaire, où il a fallu que le Fils de Dieu mourût pour les hommes; mais la miséricorde n'a pas cessé un moment d'être manifestée à tous les yeux; et, en même temps que l'homme était condamné pour expier l'offense envers Dieu, nous étions tous rachetés en Jésus Christ. Nous avons donc la certitude, grâce au Verbe incarné, que notre vie ne se bornera pas à celle-ci, que nous ressusciterons, que Jésus-Christ nous ressuscitera au dernier jour; que nous reprendrons le corps laissé par nous sur la terre, que ce corps sera spirituel et glorieux, que nous ne serons pas séparés de ceux que nous avons aimés et qui seront morts dans la même foi, par conséquent que notre vie ici-bas est le commencement de l'autre. Toutes les grandes figures de l'ancien Testament sont des figures qui nous annoncent notre avenir. Voyez les Israélites, sortant de la terre d'Egypte: ils ont un bâton de voyageur à la main, ils mangent l'Agneau pascal avec les herbes amères; ils doivent traverser la mer Rouge et le désert avant d'entrer dans la terre promise. N'est-ce pas l'image de notre destinée? Nous aussi, nous sommes des voyageurs sur la terre; nous aussi, nous devons manger l'agneau pascal avec les herbes amères de la vie; nous aurons des combats à soutenir; notre salut n'est pas seulement en danger par les séductions de notre nature, il l'est encore par les ennemis que nous avons à combattre, ennemis spirituels répandus dans l'air, comme parle saint Paul. Mais combattons généreusement, puisons des forces dans le tabernacle où réside Jésus-Christ; l'Eucharistie est le vrai pain d'Elie; ce pain nous soutiendra jusqu'au sommet de la montagne d'Horeb, la montagne de la contemplation.

Ah! puissiez-vous, au moment de la mort, comme le pasteur que nous avons perdu (1), vous écrier avec confiance:

(1) Mgr de Quélen.

« Je ne crains pas la mort ! je serai jugé par celui que j'aime ! » Aimons Jésus-Christ, et nous sommes assurés d'être jugés par celui que nous aurons aimé, et qui nous donnera la vie éternelle.



SUR

LE SECOND AVÉNEMENT

DE JÉSUS-CHRIST.

> **Videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multâ et majestate.**
>
> **Ils verront le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté.**
>
> **SAINT MATTHIEU, ch. XXIV, ℣ 30.**

Je viens annoncer aujourd'hui à tous les hommes entraînés par les choses présentes, et qui négligent le soin de leur éternité, le retour de Jésus-Christ sur la terre, non plus dans un état d'obscurité et d'humiliation, mais dans un appareil de gloire et de majesté ; je viens leur annoncer la fin du monde, la résurrection des morts, le jugement dernier, où les bons et les méchants seront séparés, les uns pour aller au supplice éternel, les autres à la joie éternelle. *Tunc videbunt filium hominis venientem in nubibus cœli.*

Et sur quoi repose la certitude où je suis de ces vérités ? Sur une preuve infaillible, sur des prédictions dont l'accomplissement est déjà en partie sous vos yeux.

Si un homme vous avait prédit tous les événemens de votre existence, et qu'une partie de ces événements fût déjà réalisée, douteriez-vous de la réalisation de l'autre ?

L'Esprit-Saint qui a prédit, il y a des siècles, le premier avénement de Jésus-Christ, et tout ce qui se passe maintenant

dans l'univers, annonce également toutes les vérités que je viens de vous rappeler et qu'il vous importe le plus de croire.

Qu'avons-nous vu depuis dix-huit cents ans, et que voyons-nous maintenant? Le premier avénement de Jésus-Christ, la ruine de Jérusalem, la désolation de tous les lieux où furent autrefois Tyr, Edom, Moab, Babylone et Ninive, la chute des idoles, l'Eglise fondée par Pierre sur les débris de la puissance romaine, les Juifs dispersés, les nations converties. Tous ces faits que la sagesse de l'homme ne pouvait prévoir, sont écrits dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Dieu, l'auteur de ces événements miraculeux, pouvait seul les prédire. Mais si les événements que nous vous annonçons aujourd'hui sont écrits dans ces mêmes livres, il est évident qu'ils doivent également s'accomplir.

Je vous disais dernièrement que la raison conduisait infailliblement les hommes à la foi, je puis aller plus loin aujourd'hui, et affirmer qu'il ne faut que des yeux pour croire, puisque les prophéties sont un miracle perpétuellement devant nous, un flambeau qui brille dans un lieu obscur selon la belle expression de Saint Pierre. Aussi, quand même je ne viendrais pas aujourd'hui réclamer de vous une foi divine, en mettant sous vos yeux toutes ces prophéties, vous seriez obligés de m'accorder une foi humaine; c'est-à-dire que vous seriez forcés de croire à l'avenir par les mêmes motifs qui vous font croire au passé.

Oui, je le répète, pour ne pas croire à Jésus-Christ venu et à Jésus-Christ à venir, il faut dire que l'on ne croit pas au soleil. Il faut fermer volontairement les yeux à la lumière. Il faut renoncer à l'évidence, à la certitude morale; il faut se retrancher de la société des hommes.

Je montrerai les grands événements accomplis sous nos yeux, qui comprennent tout le passé, clairement prédits dans les livres saints; je ferai voir ensuite le second avénement de Jésus-Christ

également annoncé par des prophéties aussi claires et aussi évidentes que les premières.

Vous reconnaitrez ainsi que tout se lie, tout s'enchaîne dans la Bible et dans l'histoire du monde. Le passé sera pour vous le garant de l'avenir.

Implorons les lumières de l'Esprit-Saint par l'intercession de Marie.

Ave, Maria.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ordre de l'univers montre que tout est soumis à des lois constantes, immuables, lois du Dieu créateur des choses visibles et invisibles. Les nations ont aussi leurs lois invariables, lois morales auxquelles sont attachés leur gloire ou leur opprobre, leur grandeur ou leur décadence, selon que ces lois sont suivies ou violées. Quel homme n'a pas compris le langage des événements accomplis depuis la création? En quels lieux cette voix éclatante n'a-t-elle pas retenti? En sorte qu'il est vrai de dire que si Dieu a révélé sa puissance et sa sagesse dans le spectacle de l'univers, il a révélé sa justice et son amour dans l'histoire des peuples.

Regardez autour de vous. Parmi toutes les nations, il en est deux qui s'élèvent comme des témoins, les Chrétiens et les Juifs : elles dominent toutes les autres, et présentent à elles seules l'histoire du genre humain. Deux villes où ces nations ont régné tour-à-tour, Rome et Jérusalem, attirent aujourd'hui tous les regards. Jérusalem, autrefois la merveille de la terre, est maintenant déserte et désolée; Rome, la ville de la guerre, est la ville de la paix; Rome, l'effroi du monde sous les empereurs païens, en est devenue l'amour sous les successeurs de Pierre. Rome, véritable cité du Dieu vivant, de celui

en qui toutes les nations devaient être bénies, voit successivement accourir dans ses murs tous les peuples, et elle s'assujettit par la religion ceux qu'elle ne subjugue plus par les armes.

Jérusalem a renié le fils de Dieu, elle est assise solitaire au milieu du monde, et les lamentations du prophète peuvent seules égaler ses calamités. Rome a reconnu Jésus-Christ, et elle règne sur le monde. Le temple de Jérusalem, autrefois la splendeur de l'univers, est détruit; et le temple de Pierre, du batelier qui a confessé la divinité de Jésus-Christ, l'a remplacé dans l'admiration des hommes.

Les deux peuples qui ont régné dans l'une ou dans l'autre de ces villes, ont dans leurs mains un livre conservé d'âge en âge, renfermant leur culte, leur religion, leur morale; et ces deux livres, qui n'en font qu'un, se rapportent au même Emmanuel, le Dieu avec nous: l'un pour l'annoncer, l'autre pour le manifester. L'un de ces peuples est maintenant errant sur la terre où l'autre est roi: l'un a blasphémé Jésus-Christ, l'autre l'adore, et tous deux aujourd'hui sont des témoins miraculeux de l'ordre surnâturel nié par les panthéistes, des signes éclatants de la justice et de l'amour de Dieu. Enivrés des biens de la terre, les Juifs rêvent un Messie guerrier et conquérant. Ils attendent encore un rédempteur qui doit leur donner les richesses du monde, un envoyé de la tribu de Juda, un fils de David, et il est impossible de distinguer parmi eux la tribu de Juda et la famille de David. Les Chrétiens, au contraire, adorent un Dieu caché, un Messie anéanti, humilié, un Messie qui fait régner la justice et la sainteté. Ainsi s'accomplissent tous les oracles. Ainsi les Gentils ont vu la lumière qui s'est levée de l'Orient, et les Juifs sont ensevelis dans les ombres de la mort.

Cependant la religion des Juifs descendue de la religion des patriarches contient les trois dogmes de l'humanité : Dieu, la

chute de l'homme, la promesse d'un rédempteur; et leurs livres renferment d'avance toute l'histoire de Jésus-Christ. Aveugles, ils portent le flambeau qui éclaire le monde! Et s'il n'existait pas dans l'univers des hommes qui en présence du soleil doutent de Dieu, on ne comprendrait pas les Juifs qui lisent la Bible et n'y voient pas Jésus-Christ.

Toute la vie du divin Sauveur est en effet écrite d'avance dans l'ancien Testament. Aucun trait, aucune circonstance n'y manquent: sa naissance à Béthléem, sa vie cachée, sa mission, sa prédication dans le second temple, ses miséricordes, ses opprobres, sa croix, sa mort, la gloire de son règne. Pendant quatre mille ans, il a été annoncé par les prophètes, figuré par les patriarches, enfanté par les événements, en sorte que l'on peut dire, en lisant David, Isaïe et Daniel: Quels sont les historiens? Sont-ce les prophètes? Quels sont les prophètes? Sont-ce les historiens?

Le premier avénement de Jésus-Christ a été le prélude des grandes révolutions de l'univers. Après sa mort, tous les oracles s'accomplissent. Nous voyons une loi nouvelle publiée en tous lieux la ruine de Jérusalem, la dispersion des Juifs, la chûte des idoles, l'Eglise fondée par Pierre, la conversion du monde, et toutes les nations bénies successivement en un fils d'Abraham.

La loi sort de Sion, la parole de Jérusalem, comme l'avait annoncé Isaïe. Les nations sont convoquées à Rome, la Jérusalem nouvelle; l'Eglise remplace la Synagogue. Tous les peuples accourent à la nouvelle montagne du Seigneur, à Rome, la nouvelle Sion; une nouvelle alliance entre Dieu et les hommes est promulguée. Depuis les lieux où le soleil se lève jusqu'aux lieux où il se couche, l'oblation pure, le sacrifice nouveau promis par le prophète Malachie, étonnent et consolent l'univers.

Les prophètes avaient prédit le jour où l'homme, jetant loin de lui les dieux d'or et d'argent, ouvrages de ses mains, cesse-

rait d'adorer de vils animaux et tournerait ses regards vers le saint d'Israël. Ecoutez Isaïe : « La montagne de la maison du Seigneur attirera tous les peuples, ils y accourront en foule, se disant les uns aux autres : Venez, et montons à la maison du Dieu de Jacob, il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers. Les îles attendront la loi du Seigneur ; cette loi se reposera sur les nations et sera leur lumière. Le juste, le Sauveur n'est pas loin, il va paraître ; les peuples des extrémités de la terre mettront toute leur confiance dans le Seigneur. »

La voilà, cette monarchie spirituelle, entrevue par Daniel, qui devait s'élever au-dessus de toutes les monarchies! Cette Jérusalem nouvelle dont parle Isaïe, et qui devait sortir du désert brillante de clartés, c'est l'Eglise de Jésus-Christ ! Quand Isaïe s'exprimait ainsi, l'empire de Salomon et de David n'existait plus, les beaux jours de Juda étaient passés, les dix tribus étaient séparées. Aussi les Juifs ont-ils toujours appliqué à la venue du Messie ces oracles qu'aucun de leurs rois ne pouvait accomplir. Le prophète entrevoit la grandeur de l'Eglise, la nouvelle Jérusalem ! « Lève-toi, Jérusalem, lève-toi. La gloire du Seigneur va briller sur ton enceinte, les nations marcheront à ta lumière, et les rois à ta splendeur. Lève les yeux, regarde autour de toi, tes fils viendront de loin, tes filles accourront de tous côtés. Tes portes seront ouvertes nuit et jour, on ne les fermera jamais, afin de laisser entrer les rois et l'élite des nations ; car le peuple et le royaume qui ne te recevront pas périront. Les enfants de ceux qui t'avaient humiliée se prosterneront devant toi, tous tes ennemis adoreront les traces de tes pas, ils t'appelleront la cité du Seigneur. »

Voilà ce qui devait signaler la venue du Messie. Regardez maintenant : la loi universelle n'est-elle pas promulguée dans tout l'univers? Rome, la Jérusalem nouvelle, n'a-t-elle pas

établi son empire sur toute la terre? Les rois n'ont-ils pas marché à la splendeur de sa lumière? Le sacrifice de Jésus-Christ n'a-t-il pas remplacé tous les sacrifices? L'Eglise n'a-t-elle pas reçu et ne reçoit-elle pas tous les jours dans son sein l'élite des nations?

Jésus-Christ a paru, et des débris de la synagogue et de la réunion des Gentils s'est formée une Eglise répandue dans l'univers. Ce que les prophètes ont annoncé les apôtres l'ont accompli, et les événements achèvent la prédication des apôtres et des prophètes?

Où sont les idoles qui couvraient la terre? Qu'est devenu ce temps où tout était Dieu, excepté Dieu lui-même? Les temples du monde connu sont maintenant ce qu'était autrefois le temple de Jérusalem, et, pour trouver aujourd'hui dans l'ancien monde romain des idoles adorées, il faut les chercher dans l'abîme des cœurs.

Mais au milieu de ce mouvement de l'univers, de cette conversion des nations qui accourent en foule sous l'étendard de Jésus-Christ, et forment un nouveau peuple, que devient le peuple juif, celui qui seul un moment adora le vrai Dieu? Les prophètes ont tout raconté d'avance, et l'histoire n'est encore ici que l'accomplissement de la prophétie. Admirable témoignage! Miracle au-dessus de tous les miracles! Merveille aussi éclatante que le soleil! La prophétie n'a-t-elle pas ici deux langages : la parole et les événements?

Tournez les yeux autour de vous : partout vous verrez des Juifs sans rois, sans sacrifices, sans autel, sans territoire, poursuivis par la vengeance divine, et seuls, dans l'univers, ne comprenant pas qu'ils ont fait mourir le Messie, l'objet de leur longue attente! Les temps sont accomplis, et ils ne le voient pas, aussi étrangers par l'intelligence aux événements du monde moral que l'athée au spectacle de la création et de l'ordre de l'univers.

Celui, disait saint Augustin, qui ne voit pas Jésus-Christ, est aveugle; celui qui le voit et ne le bénit pas, est ingrat; celui qui le blasphème, est insensé.

En effet, les oracles, les figures qui signalent la venue du libérateur, pouvaient-ils s'accomplir avec plus de clarté et d'évidence que dans Jésus-Christ? Ne voit-on pas se réfléchir sur lui tous les traits épars dans les prophètes? N'est-ce pas lui qu'annonçaient toutes les figures de la loi, Abel, Noé, Abraham, Isaac, Joseph, Moïse, Elie? Qui a fait tomber les idoles? Au nom de qui tombent-elles encore? Les caractères de la loi prédite par l'ancien Testament ne sont-ils pas les caractères de la loi chrétienne? La révolution prédite à l'époque du Messie n'est-il pas le grand événement accompli dans l'univers depuis dix-huit cents ans? Abraham n'est-il pas aujourd'hui le père d'un grand peuple? Sa postérité n'est-elle pas multipliée comme la poussière de la terre? Ne possède-t-elle pas les portes des villes, c'est-à-dire la puissance de la terre? La promesse faite au pasteur de la Chaldée n'est-elle pas un miracle toujours subsistant aux yeux de l'univers? Le soleil des intelligences qui s'est levé à Bethléem n'aura-t-il pas bientôt fait le tour du monde? Que voudrait dire le peuple sans roi, sans territoire, sans sacrifice, répandu dans tout l'univers, si le sang de Jésus-Christ n'était pas sur lui? Pourquoi Jérusalem est-elle déserte? Pourquoi la Judée fume-t-elle encore de la foudre qui l'a frappée? Pourquoi Rome, la maîtresse du monde, appartient-elle au successeur du batelier de Génésareth, à qui Jésus-Christ a dit qu'il le ferait pêcheurs d'hommes? Jérusalem, que te reste-t-il maintenant de ton temple magnifique, de tes superbes édifices, de tes murailles, de tant de monuments, l'admiration du monde? Il te reste un lieu de supplice, le Calvaire, et un tombeau entouré des hommages des peuples, et Rome, sous le règne des successeurs de Pierre, est aujourd'hui la reine des nations. Les

pontifes ne sont plus à Jérusalem; Dieu n'y réside plus comme dans son sanctuaire ; Rome institue tous les prêtres qui offrent à Dieu le sacrifice pur et sans tache, le sacrifice, la rédemption de l'humanité.

Qui pourrait refuser de voir un miracle permanent dans les prophéties, quand il est prouvé que les prophéties sont véritables, et que les événements, prédits si longtemps avant leur accomplissement, font partie maintenant de l'histoire des nations? Comment ne pas reconnaître que nos yeux seuls suffiraient pour nous conduire à la foi ?

Comment ne pas répéter avec l'Evangile, en parlant des incrédules, s'ils ne croient pas à Moïse et aux prophètes, ils ne croiraient pas à la résurrection des morts ?

Ainsi, mes chers auditeurs, il n'y a pas un événement prédit par le livre des Juifs et par le livre des chrétiens, qui ne soit accompli.

Puisque tout ce qui s'est passé dans la conversion du monde s'est opéré d'après les prédictions des livres de l'ancien et du nouveau Testament, Dieu a donc sanctionné ces livres aux yeux de toutes les nations; et comme le temps à développé toutes les paroles des prophètes et de Jésus-Christ, Dieu lui-même autorise les prophètes et atteste la divinité de Jésus-Christ aux yeux du monde entier. Ne nous demandez plus une inspiration particulière, quelque miracle nouveau ou l'intervention des anges, pour croire à ce que nous vous annonçons. Ceux qui ont vu les anges ont vu des ministres de Dieu. Et vous, vous avez entendu, vous voyez Dieu lui-même! Car les prophéties, devenues les événements, sont la voix du Très-Haut. Tout ce qui est sous nos yeux nous dit : Dieu a parlé, il nous parle dans les ruines de Babylone, de Ninive et de Tyr, par la destruction de Jérusalem, par la splendeur de Rome, par la chute de toutes les idoles, par les hommes élevés à l'unité divine sur toute la terre. Avons-nous besoin de

nouveaux miracles? Une prophétie accomplie n'est-elle pas un miracle toujours subsistant? Au commencement, dit saint Ambroise, les miracles étaient nécessaires pour affermir les fondements de la foi; maintenant ils ne le sont plus, parce que la foi passe d'un peuple à un autre par la réalisation des prophéties, *populus populum ad fidem adducit.*

Ainsi le monde, attiré à Jésus-Christ, quand il a été élevé sur la croix, comme il l'avait lui-même prédit, ainsi la loi sortant de Sion, et les apôtres allant prêcher à toutes les nations au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; saint Pierre, continuant au Capitole à être pêcheur d'hommes, selon la promesse de Jésus-Christ; le temple de Jérusalem renversé, et les Juifs errants sur toute la terre, l'unité de Dieu établie partout, et les idoles abattues, ce sont là des miracles au-dessus de tous les miracles; car de pareils faits, impossibles à prévoir quand ils ont été prédits, deviennent la conséquence du plus grand des miracles : l'intervention perpétuelle de Dieu dans les événements humains. Notre foi, dit saint Augustin, est affermie des deux côtés. Ni les apôtres, ni nous, ne pouvons douter : ce qu'ils ont vu dans la source les a assurés de toute la suite; ce que nous voyons dans la suite nous assure de ce qu'ils ont vu et admiré dans la source.

Ainsi, nous pouvons dire que, depuis dix-huit siècles, Dieu est intervenu et intervient miraculeusement sur la terre. Plus nous nous éloignons de l'origine du Christianisme, plus la preuve devient forte, plus l'accomplissement est visible et perpétuel, plus les prédictions deviennent des récits, les promesses des réalités. Le merveilleux est historique. Les prophéties sont de l'histoire, et les miracles des faits certains. La conversion de l'univers, résultat des prophéties et des miracles, est aujourd'hui le plus grand des miracles, et suffirait seule pour rendre, comme l'a dit saint Paul, notre foi raisonnable.

Maintenant que faudrait-il pour soumettre les esprits? Quels plus grands prodiges pourrait-on demander? Quels miracles nouveaux seraient plus puissants pour persuader l'univers? J'ai donc eu raison de dire au commencement que si l'on ne voulait pas croire à la religion d'une foi divine, il serait impossible de lui refuser une croyance humaine.

Dieu a donc parlé par les événements d'une manière aussi solennelle que par le spectacle imposant de l'univers. Dieu a fait entendre sa voix à la terre; sa justice et son amour sont manifestés à tous les yeux. Et comment alors pouvoir douter de toutes les prophéties qui doivent encore s'accomplir, des prophéties du second avénement que nous allons développer dans la suite de ce discours?

DEUXIÈME PARTIE.

Ouvrons le livre des Chrétiens et le livre des Juifs, ces livres qui contenaient l'histoire de tout ce que nous voyons; interrogeons les nouvelles prophéties qui complètent et dénouent le drame de la destinée humaine.

Tandis que les Juifs sont toujours dans l'attente du premier avénement du Messie, déjà le second se prépare, et les Chrétiens attendent le retour de Jésus-Christ.

Quand l'ordre des siècles sera révolu, dit Bossuet, les mystères de Dieu consommés, l'Evangile annoncé par toute la terre; quand le nombre de nos frères sera rempli, quand la sainte société des élus sera complète, quand il n'y aura plus de vide dans les célestes légions où la désertion des anges rebelles a laissé tant de places, alors il sera temps de détruire pour jamais la mort et de la reléguer aux enfers d'où elle est sortie. Aussi, tous les oracles attestent la résurrection. L'heure vient où les morts entendront la voix du fils de Dieu, et ceux

qui l'entendront auront la vie : Esprit, soufflez sur les morts, et qu'ils revivent, et les ossements s'approcheront des ossements, et les nerfs et les chairs les recouvriront, et la peau s'étendra, et l'esprit entrera en eux, et l'armée innombrable des morts se lèvera sur ses pieds.

J'assemblerai, dit le Seigneur, toutes les nations dans la vallée de Josaphat, et je me placerai sur un trône pour les juger. Alors, ajoute Daniel, ceux qui dorment dans la poussière se réveilleront : les uns, pour la vie éternelle; les autres, pour un opprobre qui ne finira pas. Le soleil, dit saint Matthieu, s'obscurcira, les étoiles, n'ayant plus de nuits à éclairer, tomberont du ciel, alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans les cieux, et le Fils de l'homme viendra sur les nuées avec une grande puissance et une grande majesté. Il faut, dit saint Paul, que nous soyons présentés devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui lui appartient selon qu'il a fait le bien ou le mal. Dieu découvrira ce qui est caché dans les ténèbres, et manifestera le secret des cœurs. Dans le bruit d'une effroyable tempête, les cieux passeront, dit saint Pierre, les éléments embrasés se dissoudront, la terre, avec tout ce qu'elle contient, sera consumée par le feu.

Enfin, le Seigneur lui-même, après son second avénement, dira aux justes : Venez, les bien-aimés de mon Père, dans le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde; allez, maudits, au feu éternel préparé au démon et à ses anges.

Nous allons voir maintenant tous les traits épars des prophètes et des évangiles réunis dans un seul tableau. Et qui va nous l'offrir? Celui qui avait puisé tous les secrets de l'avenir dans le sein du Verbe lui-même, le prophète de la nouvelle loi, l'ami du Seigneur, qui fut apôtre, prophète, évangéliste, le Verbe du Verbe, *Verbum Verbi*.

« Je vis un grand trône éclatant de blancheur, dit saint

Jean, et quelqu'un assis, devant la face duquel la terre et le ciel s'enfuirent, et leur place même ne se trouva plus. Et je vis les morts, grands et petits, debout devant le trône; les livres furent ouverts, et un autre livre, le livre de la vie, fut encore ouvert, et les morts furent jugés selon leurs œuvres sur ce qui était écrit dans ces livres. La mer rendit ceux qui étaient morts dans les eaux ; la mort et l'enfer rendirent aussi leurs morts, et chacun fut jugé selon ses œuvres. L'enfer et la mort furent précipités dans l'étang de feu, la seconde mort. Et quiconque ne se trouva pas inscrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu. Et je vis un ciel nouveau, une terre nouvelle, car le premier ciel et la première terre avaient disparu, et la mer n'était plus. Et moi, Jean, je vis descendre du ciel, la sainte cité, la nouvelle Jérusalem, qui venait comme une épouse parée pour son époux. Et j'entendis une grande voix sortie du trône, qui disait : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il demeurera avec eux, ils seront son peuple, et Dieu, au milieu d'eux, sera leur Dieu, et Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux, et la mort ne sera plus, ni le deuil, ni les cris, ni la douleur. » Et quand doivent s'accomplir tous ces événements? Après que les Juifs auront reconnu Jésus-Christ et qu'ils auront travaillé à la conversion de l'univers, après que l'Antechrist aura paru sur la terre.

Ces prophéties, que vous venez d'entendre, sont aussi claires, aussi formelles, que les prophéties qui regardent le premier avénement. Ne remarquez-vous pas ici la fin du monde, la résurrection, le jugement, la séparation des bons et des méchants, les splendeurs des cieux et les horreurs de l'abîme? Les livres dans lesquels elles sont contenues sont les mêmes livres où nous trouvons prédits, et la conversion du monde, et le royaume spirituel des successeurs de Pierre, et la ruine de Jérusalem et la dispersion des Juifs. La fin du monde, la

résurrection des morts, le jugement dernier, le ciel et l'enfer, sont donc des événements qui arriveront d'une manière aussi infaillible que tous les événements prédits avant Jésus-Christ.

Puisque vous ne pouvez pas douter des premières prédictions dont vous voyez l'accomplissement sous vos yeux, comment douteriez-vous des secondes? C'est sur la foi des premiers oracles qui manifestaient la venue du Christ, que les apologistes des premiers siècles annonçaient le second avénement. Saint Justin disait, il y a seize cents ans, aux empereurs romains : « Nous avons vu que tout ce qui est arrivé avait été prédit avant l'avénement, nous devons croire à l'accomplissement futur de tout ce qui n'est pas encore réalisé. Qu'avaient annoncé les prophètes? Un double avénement du Christ. Dans le premier, déjà accompli, il devait paraître tel qu'on l'a vu, humilié et souffrant; dans le second qui se prépare, on le verra descendre du ciel environné de gloire et entouré de ses anges. Alors il doit ressusciter les hommes qui auront passé sur la terre, revêtir les saints de gloire et d'immortalité, envoyer les méchants dans un feu éternel pour y souffrir à jamais avec l'ange des ténèbres. »

Mes chers frères, quand David, Isaïe, Daniel, annonçaient, au milieu des nations guerrières et maîtresses du monde, la venue d'un Juif, d'un fils des pasteurs de la Chaldée, qui devait changer l'univers, cet événement apparaissait dans le lointain, enveloppé d'une grande obscurité. Que pensaient les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains, maîtres et vainqueurs des Juifs, de cette monarchie spirituelle s'étendant sur le monde entier, et de la conversion du monde attendue par les Juifs? Ils pensaient ce que beaucoup d'entre vous pensent aujourd'hui lorsqu'on leur parle de la conversion des Juifs, de la venue de l'Antechrist, de la fin du monde, de la résurrection des morts, de l'enfer et du ciel. Quand les pro-

phètes annonçaient la chute des idoles, la connaissance du vrai Dieu se répandant sur toute la terre, quand Jésus-Christ disait à Pierre qu'il deviendrait pêcheur d'hommes et que l'Église reposerait sur lui, ces prédictions avaient besoin d'être accomplies pour être comprises. Aujourd'hui elles sont très-claires pour nous; mais ces prophéties étaient-elles plus claires que les prophéties des derniers jours? Non, sans doute. Servez-vous donc de ce que vous voyez pour comprendre ce que vous ne voyez pas. Lizez l'avenir dans les livres saints comme vous y lisez le passé. Oui, vous ressusciterez et vous serez jugés, vous irez dans le ciel ou dans l'enfer. Les premiers événements annoncés par les prophètes, et qui frappent aujourd'hui nos regards, étaient moins faciles à croire que les derniers.

La foi est donc obligatoire pour tous les hommes, et l'Écriture a raison de dire que celui qui ne croira pas périra. Qui pourrait, après tant de preuves si éclatantes, ne pas croire en Jésus-Christ et être absous au jour du jugement? Quel est l'homme qui n'a pas entendu parler maintenant de Jésus-Christ? la chaîne des prophéties de quarante siècles se termine à Jésus-Christ, et vingt siècles bientôt depuis le miracle de l'accomplissement de ces prophéties n'attestent-ils pas sa divinité? Jésus Christ, ainsi que le dit le Psalmiste, a donc placé son tabernacle dans le soleil? Pour qui Rome et Jérusalem ne sont-elles pas des témoignges vivants de la justice et de la miséricorde divine?

Choisissez donc entre ces deux croyances, car l'une ou l'autre doit être nécessairement la vôtre. L'homme est tombé, et Dieu nous a tant aimés qu'il nous a donné son propre fils pour rédempteur; le Verbe s'est fait homme pour élever les hommes jusqu'à lui, il a changé le monde pour prouver sa venue, ou Dieu a permis qu'un simple artisan fût annoncé pendant quatre mille ans comme un Dieu, agît comme un

Dieu, par ses miracles et par ses prédictions, se fit adorer de toute la terre comme un Dieu, et cependant ne fût qu'un homme!

Vous voilà placés entre une croyance sublime conforme à la nature de Dieu, à la nature de l'homme, et une idée monstrueuse aussi déshonorante pour Dieu que pour l'homme, car Dieu lui-même, si Jésus-Christ n'était pas Dieu, aurait créé une nouvelle idolâtrie!

Qui, parmi vous, pourrait hésiter, qui ne proclamerait pas Jésus-Christ, fils d'Abraham et de David, le Messie, le Rédempteur promis, le Dieu du ciel et de la terre, le juge des vivants et des morts, puisque lui-même il s'est dit Dieu? Si Jésus-Christ n'était pas Dieu, Dieu aurait divinisé l'imposture et trompé l'univers.

Mes chers frères, vous ne sauriez douter de la fin du monde, de la résurrection de vos corps, du jugement dernier, du ciel et de l'enfer; ne vous attachez donc pas à cette terre qui va passer, et que vous sentez manquer sous vos pieds; écoutez! ne croyez-vous pas déjà, comme saint Jérôme, entendre les trompettes du jugement dernier?

Qui sait si nous sommes bien éloignés des jours de l'homme du péché, de celui dont l'entrée dans le monde sera suivie de prodiges et de mensonges, celui qui doit être le signe précurseur des derniers temps! Comme la mer et la terre doivent lui obéir, selon les Pères, que toute l'Eglise doit être persécutée par lui, et que son règne doit être fort court, une année, deux années, et une demi-année, il faut que les peuples soient dans une communication presque aussi rapide que la pensée, pour que les événements qui regardent l'Antechrist soient universels; et n'est-ce pas là ce que nous voyons s'accomplir sous nos yeux par ces progrès des lumières et des sciences qui feront bientôt de toutes les nations un seul peuple? Les anciens Pères disaient que les démons de l'air et des

eaux obéiraient à l'Antechrist. Ne voyez-vous pas aujourd'hui ces ailes données aux vaisseaux, l'eau acquérant une si grande puissance par l'action du feu, toutes les pensées de l'homme portées à travers les airs, d'un pôle à l'autre, la vie des peuples mise en communication pour rendre possible le règne si court de l'Antechrist sur l'univers? ne semble-t-il pas que nous approchons de ces jours où les ossements desséchés des enfants d'Israël se relèveront et se réuniront pour recevoir une nouvelle vie? Les rois de l'Aquilon ne sont-ils pas à la veille de chasser Ismaël, le fils de l'imposteur, des pays conquis sur Isaac, pour y réintégrer les fils d'Abraham selon la chair? Ne pourrait-on pas penser que tous les efforts de l'Europe, afin de conquérir le tombeau du Christ, n'ont été impuissants que pour rendre plus sensible le dessein de Dieu sur les Juifs, destinés peut-être à reconquérir le tombeau de Jésus-Christ, le jour où ils reconnaîtront celui qu'ils ont percé!

Les événements se pressent, les peuples se donnent la main de nouveau. On dirait à voir ce mouvement, ce progrès autour de nous, que les nations commencent à se réunir pour paraître ensemble devant le juge des vivants et des morts. Tout parait se précipiter à la fin; mais n'oubliez pas que pour chacun de nous le second avénement peut arriver aujourd'hui même. En sortant de notre corps, nous trouverons non Jésus humilié, mais Jésus dans la gloire. Hâtez-vous de vous convertir. La trompette sonne pour chacun de nous, parce que la mort nous menace à chaque instant. Qu'avons-nous besoin des signes des derniers temps pour croire au grand dénouement de la vie humaine, dénouement sans lequel rien ne peut s'expliquer? En ce jour, Dieu veut être jugé, il veut être reconnu juste et bon par toutes les créatures.

Hâtez-vous donc de vivre comme devant mourir. Souvenez-vous que, tant que vous êtes sur cette terre, vous êtes sous l'empire de la miséricorde; mais que d'un moment à l'autre

vous pouvez en sortir. Voyez toujours à côté de vous l'Eglise annoncée par les prophètes, elle a tous les secours qui vous sont nécessaires : d'une main, elle vous soutient sur la terre; de l'autre, elle vous montre le ciel.

Hâtons-nous de nous réfugier dans cette arche d'alliance, arche élevée pour le salut du monde au-dessus des grandes eaux, arche éternelle qui traverse tous les âges, chargée de recueillir les hommes et de les porter dans le sein de Dieu.

Hors de l'Eglise nous lutterions en vain contre les vagues, les tempêtes et la longueur de la traversée. Sans appui, sans secours, nous serions le jouet des vents et brisés contre tous les écueils. Entrez-donc, mes chers frères, dans l'arche du salut, toujours prête à vous recevoir, et vous êtes sûrs d'arriver au port : le temps est court, la raison comme la foi vous le crie : *Scitote esse judicium*, sachez qu'il y aura un jugement; souvenez-vous qu'il y aura un second avénement où Jésus-Christ paraîtra plein de gloire et de majesté. Dans le premier, il était humilié, il était le Sauveur des hommes; dans le second, il sera revêtu de majesté. Profitons du temps de miséricorde pour recevoir Jésus-Christ dans nos cœurs. Tant que le monde subsiste, Jésus-Christ est Sauveur; plus tard, il ne sera plus que juge. Les Hébreux, pour sauver leurs premiers-nés, marquaient le seuil de leur porte du sang de l'Agneau pascal; soyons teints aussi du sang du Sauveur, c'est ainsi que nous échapperons à la justice en nous associant à la miséricorde.

Ainsi-soit-il.



NOTES.

NOTES

DE L'HISTOIRE D'UNE AME.

Nous croyons devoir placer ici une description du château du Plessis-aux-Tournelles, que M. de Genoude a acheté en 1826, et où il a passé dix-huit ans de sa vie. On aura ainsi le commencement et le milieu de sa carrière.

Vers l'an 1730, M. le duc de Fleury épousa une demoiselle de Monceaux d'Auxy qui possédait entre autres la terre du Plessis-aux-Tournelles. Tous deux vinrent y fixer leur séjour. C'était un ancien château formant un carré parfait, ayant à chaque angle une grosse tour élevée de plus de quatre-vingts pieds, et surmontée de ces grands toits en pointe qu'on ne voit plus que dans quelques vieux tableaux. L'entrée principale était au milieu d'un grand corps de logis construit en briques et en pierres de grès entremêlées. Il joignait la tour du nord à celle de l'est. Entre cette dernière et la tour du sud, régnait une longue galerie qui aboutissait à une chapelle dont le chœur était dans la tour même. Le bâtiment qui était parallèle entre les tours du nord et du couchant contenait la bibliothèque et les salons de réception. L'esplanade, d'une toise de large environ, se prolongeait autour du château, et une balustrade de fer, à hauteur d'appui, régnait le long des fossés. Il était facile de reconnaître que ces fossés profonds de vingt pieds et larges de soixante-dix avaient servi autrefois de fortification et de défense; mais les pont-levis des temps antérieurs avaient été remplacés par des ponts en pierre de grès qu'on voit encore aujourd'hui, l'un à la façade du nord et l'autre à celle du midi.

M. le duc de Fleury tenait grande maison. La duchesse de

Fleury, pieuse et bonne, donnait l'exemple de toutes les vertus; et si l'on en croit les traditions, jamais femme ne mérita plus d'être heureuse. De longues années se passèrent pendant lesquelles la paix et le bonheur régnèrent au château du Plessis. Il s'y développait cependant un germe de trouble et de malheur. La duchesse de Fleury avait eu un fils, et sa naissance avait comblé de joie le duc de Fleury, enchanté d'avoir un héritier de son nom, de son titre et de ses grands biens. Cette joie se fût changée en un profond chagrin s'il eût pu lire dans l'avenir, car le jeune marquis devint prodigue, joueur et dissipé comme l'avait été le régent de honteuse mémoire. Sa mère effrayée songea vite à le marier, espérant que la fougue de la jeunesse se calmerait devant un acte aussi sérieux que celui du mariage, et que la raison viendrait pour remplir les devoirs de père de famille.

Un incident vint ajourner à quelque temps l'exécution de ce projet. M. le duc de Fleury, qui était lieutenant-général des armées du roi, reçut l'ordre d'aller prendre un commandement dans l'armée confiée au duc de Richelieu. Ce fut un grand événement pour le pays, et la nouvelle s'en répandit avec une telle rapidité, qu'en moins de vingt-quatre heures il n'y avait pas aux alentours un enfant de trois ans qui ne pût dire que le seigneur partait pour la guerre. Ce que c'était véritablement que la guerre, les bonnes gens n'en savaient rien; car depuis *la venue des Lorrains* [1], comme ils le disent encore, leur pays n'avait pas vu un seul homme d'armes. Contre qui était cette guerre, ils le savaient encore bien moins; à bien dire même, tout cela ne leur importait pas beaucoup, le grand événement pour eux, c'était que monsieur le duc allait partir, et ils savaient le moindre détail de tous les préparatifs qui se faisaient au château.

Aujourd'hui, un général qui se rend à l'armée n'emporte que des cartes et son épée; le reste mérite à peine qu'il s'en occupe; il couche au milieu des soldats, vit, mange, combat, triomphe, ou meurt avec eux; il ne faut pas pour cela déployer un bien grand appareil, et malheur peut-être à celui qui essaierait de se départir de cette simplicité guerrière! Mais il n'en était pas ainsi à l'époque de notre histoire: un général jouissait tout d'un

coup d'une considération d'autant plus grande qu'il étalait plus de faste. Il fallait un nombreux domestique, de superbes attelages, des voitures de voyage et d'apparat, et des fourgons chargés de vaisselle, de façon à pouvoir représenter dignement dans les villes et dans les camps. Cette longue caravane, dont se faisaient précéder ou suivre tous les généraux qui avaient une naissance illustre, venait grossir les bagages et gêner étrangement les mouvements d'une armée; mais dans ce temps-là, on ne gagnait pas des batailles par de rapides manœuvres ou avec les *jambes des soldats* comme on l'a vu depuis. Quand venaient les premières gelées ou la saison des pluies, on prenait les quartiers d'hiver, et on menait pendant quatre mois joyeuse et élégante vie. On n'avait pas encore imaginé de se battre sur la glace et de faire prendre des frégates par de la cavalerie. On attendait patiemment le dégel, et l'on recommençait alors suivant toutes les règles de l'étiquette. Tout l'attirail dont je parle était quelquefois un inconvénient; mais il y a cela de remarquable que l'armée avait alors de nombreux et riches bagages que la France ne payait pas, au lieu que, depuis, la nation a payé à certains généraux de coûteux équipages de guerre que personne n'a vus. Cela tient au progrès.

Tout était donc en mouvement au château, et tel était à cette *odieuse* époque de l'ancien régime l'aveugle attachement des serviteurs pour leurs maîtres, que chacun demandait à suivre M. le duc de Fleury, sans penser le moins du monde à obtenir pour cela une augmentation de salaire. Tout s'arrangea pour le mieux cependant, car si les uns se vantaient d'avoir été choisis pour accompagner *monsieur le duc*, les autres tiraient à honneur que madame la duchesse les eût désignés particulièrement pour rester près d'elle pendant l'absence de leur seigneur à tous.

Quand le grand jour fut venu, il se trouva qu'un des hommes de sa suite étant tombé malade ne pouvait partir, et qu'on éprouva quelque difficulté à le remplacer parce que ses fonctions consistaient à conduire trois mulets sur lesquels on avait chargé les diamants, l'argenterie et les objets les plus précieux. Personne n'ambitionnait ce poste; car chacun savait bien qu'il était pé-

rilleux en cas de déroute ou d'attaque imprévue. Le duc de Fleury commençait à s'impatienter, lorsqu'il vit s'avancer un jeune homme aux cheveux plats, à l'accent du midi et au sourire tranquille. C'était Pierre Leguay, ancien ouvrier maçon, qui, après avoir travaillé au château, y était resté en qualité de garçon de peine. On ne le désignait que sous le nom de *Savoyard*, pour rappeler son origine, et chacun l'aimait comme on aime celui qui ne peut jamais nous faire ombrage. Il s'avança donc; ses offres de service furent acceptées, et le signal du départ fut donné.

Et bientôt les gazettes du temps annoncèrent qu'on venait de voir arriver à l'armée très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, gouverneur et lieutenant-général de la Lorraine et du Barrois, gouverneur particulier des ville et citadelle de Nancy; colonel du régiment du roi, dragons; gouverneur d'Aigues-Mortes en survivance, sénéchal de Carcassonne, Béziers, et Limoux, seigneur de Florange et autres lieux, seigneur et baron du Plessis-aux-Tournelles; car dans ce temps-là, ce n'étaient pas les titres qui manquaient.

Cependant la saison s'avançait, et avec un tout autre adversaire on aurait pensé à prendre ses quartiers d'hiver; mais Frédéric, qui ne voyait dans le mauvais temps qu'un allié, comme s'il n'était pénible que pour ses ennemis, Frédéric ne paraissait pas disposé à prendre du repos. Le 5 novembre, on vit les Prussiens qui s'étaient repliés la veille près du village de Rosback, paraître tout-à-coup devant les lignes françaises. Le comte de Saint-Germain et le prince de Soubise avaient concerté un plan pour les envelopper; mais Frédéric, qui avait deviné leurs intentions, fit un mouvement si rapide et si habilement exécuté, qu'il chargea tout-à-coup en flanc l'armée française étonnée, et que le désordre se mit dans tous les rangs. C'est en vain que les chefs voulurent rallier les soldats. Les premiers coups de feu s'étaient fait entendre à trois heures, et à cinq heures tout était fini.

La consternation fut grande dans les plaines du Plessis quand

on y reçut cette nouvelle ; mais il n'était rien arrivé de fâcheux au bon seigneur, seulement il avait été séparé d'une partie de ses bagages, et au nombre de ceux de ses gens qu'on ne vit pas reparaître on compta Savoyard.

Ce fut une étrange coïncidence que celle qui fit disparaître le même jour les trésors du duc et celui qui en avait la garde. On pensa d'abord qu'ils étaient tombés entre les mains des ennemis ; mais, comme les gazettes prussiennes n'en firent aucune mention, et qu'on n'aurait pas manqué d'y parler d'une aussi riche capture, on ne tarda pas à se dire tout bas que Savoyard aurait bien pu saisir cette occasion de faire fortune. Le duc de Fleury ne partageait pas ces soupçons, et il était de ceux qui conservaient encore quelque espoir. Cependant les jours et les mois se passaient sans qu'on entendît parler de Savoyard, et chacun dans le pays resta dans le doute sur son sort.

Un soir que le duc de Fleury se promenait fort tard sur l'esplanade du château, la duchesse de Fleury vint l'y rejoindre. De là ils dominaient cette courte plaine où l'œil s'arrête si vite, mais où le son arrive de si loin, parce que les vents ne trouvent sur leur passage ni montagnes, ni rochers, ni précipices, ni forêts. Le ciel était pur et serein, l'air calme et chaud ; il régnait un profond silence qui n'était interrompu de temps à autre que par quelques bêlemens de bestiaux, ou par quelques airs que les bons habitants des campagnes faisaient entendre à leur retour au hameau que les rayons de la lune laissaient apercevoir sur la gauche du château.

L'heure fuyait !

La duchesse de Fleury disait toute la satisfaction qu'elle éprouvait ce jour-là. Elle avait obtenu le pardon d'un fils chassé du chaume paternel, et, grâce à son intervention, un pauvre fermier avait pu renouveler son bail avec un propriétaire exigeant ; car elle avait l'œil à tout, *la bonne duchesse !* Le duc de Fleury l'écoutait avec complaisance, et quand elle vint à lui apprendre la convalescence d'une pauvre jeune mère dont on avait désespéré, il lui dit en souriant :

« Vous n'hériterez donc pas cette fois de trois petits orphelins ?

— Vous ne voudrez cependant pas m'empêcher de leur donner quelques soins maternels ?

— Non vraiment, repartit le duc en riant ; il ferait beau vouloir se mêler de vos affaires ! Allons, faites, faites, Dieu comptera. Moi, je suis fier de vous, et voilà tout.

Ils causaient de la sorte, parlant de malheurs à réparer, de bienfaits à répandre, ou même de plaisirs à offrir à leurs hôtes ; car il y en avait sans cesse dans les tours hospitalières du Plessis. Ils se livraient à une de ces douces conversations intimes, sans suite et sans but ; à un de ces entretiens de deux esprits qui se comprennent et de deux cœurs qui s'entendent, lorsqu'un són lointain, mais à peine distinct, vint frapper leurs oreilles.

Le duc tressaillit.

« N'entendez-vous pas ? dit-il tout ému ; qu'est ceci ?

— Ce n'est qu'une clochette, » répondit la duchesse.

Et quoi qu'elle pût faire pour renouer la conversation interrompue, le duc resta silencieux et rêveur, absorbé par une attention profonde. Un nouveau bruit arriva jusqu'à eux...

« Que Dieu me soit en aide, s'écria le duc de Fleury, madame, ce son-là m'est bien connu ! Si je ne croyais rêver, je jurerais que j'entends les grelots de mes mulets, et je m'attendrais à voir paraître Savoyard. »

Peu à peu le son devint plus distinct, et le duc de Fleury était dans une grande agitation difficile à décrire, lorsque tout-à-coup il se hâta vers le château en s'écriant : Qu'on ouvre les grilles ! ouvrez les grilles !... Voici mes mulets !

On vit alors descendre tous les gens du château. Le nom de Pierre Leguay, le surnom de Savoyard circulaient de tous côtés. Les plus alertes couruient en avant avec des lanternes, et quand ils furent au bout de l'avenne, ils jetèrent de grands cris, et c'étaient des cris de joie !

Enfin Savoyard parut.

Dès qu'il aperçut le duc de Fleury, il fut à lui, et saisit respectueusement la main qui lui était tendue.

« Vous voilà, Savoyard ? dit le duc, je suis heureux de vous revoir.

— Monseigneur, je vous ramène tout.

— Mon honnête Savoyard, dit la duchesse de sa voix douce et bonne, vous n'avez pas été blessé?

— Madame, il ne manque rien, répondit le fidèle serviteur qui ne songeait qu'à son devoir. »

Et lorsqu'on fut rentré dans le château et que les mulets, autour desquels chacun s'empressait, eurent été fêtés à l'écurie comme leur conducteur l'était au salon, le duc de Fleury voulut entendre les aventures de Savoyard.

La bataille avait été décidée si vite que le digne homme, persuadé qu'elle avait été gagnée par les Français, avait cru bien faire en prenant les devants, en sorte qu'il ne s'était pas trouvé dans le camp lorsque, dans la nuit, les Prussiens vainqueurs revenant sur leurs pas, se mirent à le piller. Aussitôt qu'il apprit le désastre, il boucha les grelots de ses mulets avec de la terre, et se jeta audacieusement en avant. Il marcha ainsi à plus de vingt lieues au-dehors du théâtre de la guerre, se faisant passer pour marchand, puis il revint sur ses pas. Il avait laissé pousser sa barbe, de sorte que chacun le prenait pour un de ces colporteurs juifs qu'à cette époque on voyait toujours en grand nombre à la suite des armées. Enfin il toucha le sol de la France. Il aurait bien voulu écrire, mais il ne le savait pas, et il ne voulait se confier à personne. Après bien des journées de marche, il arriva à Provins. Là seulement il se fit raser, l'honnête Savoyard, car il avait fait vœu intérieurement à *la bonne Sainte-Vierge* qu'il ne couperait sa barbe que quand il apercevrait les hautes tourelles du beau château du Plessis.

« Et aujourd'hui après vêpres je me suis mis en route, monseigneur, dit-il en finissant; et quand je suis arrivé à Maison-Rouge, j'ai ôté la terre des grelots, et en entendant leur son, et en sentant la bonne odeur de la forêt, j'étais heureux parce que je me disais : V'là les mulets, l'argenterie et tous les trésors ! »

En prononçant ces derniers mots, l'honnête serviteur sentit une larme s'échapper de son œil, et, dans son embarras, il se mit à faire un gros rire en s'essuyant de sa manche rapée et presque en lambeaux.

Alors le duc de Fleury se leva...

« Pierre Leguay, tu as un noble cœur! Tant qu'il y aura quelqu'un vivant de la maison de Fleury, les descendants de Pierre Leguay ne manqueront de rien; et tant que le château du Plessis-aux-Tournelles sera debout, j'en jure par Dieu et le roi de France, les Leguay y seront chez eux! »

Quelques jours après, la duchesse de Fleury fit remettre à Savoyard toutes les clefs du château, afin que tout fût sous la garde de sa haute probité. Dès ce moment il eut pour charge la surveillance générale de la maison, et personne ne s'en plaignit, parce que chacun comprit que c'était une récompense méritée, et peut-être aussi parce que celui qui en était l'objet n'en fut ni plus fier ni moins bon camarade. Seulement il ne porta pas la livrée, il porta les longs cheveux, le chapeau rond à basse forme et à larges bords, l'habit marron à larges basques et à collet droit. C'était le milieu entre le paysan et le citadin, et même, pour pencher un peu plus du côté du citadin, il ne rougit pas d'aller passer tous les jours deux heures auprès du maître d'école pour apprendre à lire.

Maintenant il faisait pour ainsi dire partie des dépendances du château, car on ne pouvait parler du Plessis-aux-Tournelles sans parler de lui. — Qui recevait les fermages? Le père Savoyard. — A qui s'adressait-on pour obtenir l'appui de la bonne duchesse? Au père Savoyard. — A qui le jeune marquis avait-il recours pour cacher ses folies ou pour faire l'aveu de ce qu'il appelait ses malheurs? Au père Savoyard! Toujours au père Savoyard. Et le digne homme, qui dans le fond de son cœur s'était identifié avec cette famille, gémissait bien souvent des désordres du marquis, désordres que le mariage n'avait pas diminués.

Car, pendant que Savoyard était encore en Prusse, le marquis s'était marié avec une Laval-Montmorency, et dès les premiers temps la jeune marquise laissa à la duchesse de Fleury la pratique de toutes les vertus, pour se livrer à ce que son mari appelait les devoirs du monde. Elle donna dans toutes les folies du siècle, crut à Cagliostro et à Mesmer, et l'on raconte qu'elle but

du poison dans une des chambres du château, parce qu'elle ne se croyait pas aimée d'un autre que de son mari. De son côté, le marquis fit des extravagances d'une autre sorte. Il dépensa des sommes énormes en équipages éclatants, en modes folles, en fantaisies magnifiques. Il joua et perdit; emprunta pour payer, puis pour rembourser; et chaque fois il trouvait assez facilement de l'argent, parce qu'on savait qu'il était le seul héritier d'une immense fortune. D'ailleurs, personne ne signait avec meilleure grâce une traite de cent mille écus pour n'en recevoir que cinquante mille; et on assure qu'il ne fit pas de bien sérieuses objections quand il fallut se résigner à n'en recevoir que vingt-cinq mille, car l'argent devint rare quand le crédit devint faible.

Il arriva souvent que le marquis de Fleury, poussé à toute extrémité, se trouvait sans ressource. C'était alors le père Savoyard qui était le confident, et c'était lui, véritable *Caleb* du Plessis-aux-Tournelles, qui avait le chagrin d'aller déchirer le cœur de la duchesse de Fleury. Quand cette excellente mère eut épuisé toutes ses économies, ou réalisé tout ce qui lui appartenait en propre, quand elle eut ensuite vendu tous ses diamants, il fallut en venir à tout déclarer à son mari. Ce fut encore le père Savoyard qui fut chargé de faire cette communication. Les dettes furent payées pour en voir contracter d'autres, et un jour, soit que ces créanciers eussent obtenu permission d'arrêter l'héritier du nom de Fleury, soit, comme on le dit dans le pays, que le duc l'eût fait *exiler aux îles*, toujours est-il qu'un jour le marquis disparut pour ne plus reparaître; et que, lorsqu'on prononçait son nom devant le père Savoyard, le brave homme fermait les yeux, agitait lentement ses mains près de sa tête en signe de deuil, et soupirait amèrement.

Un seul beau jour vint encore luire au milieu de tous ces chagrins : ce fut celui où le fils aîné du marquis de Fleury épousa mademoiselle de Coigny. Le château de Fleury parut aussi triste, aussi sombre à la nouvelle mariée qu'à la première, et elle ne tarda pas à remplir sa vie d'aventures romanesques pour arriver à un fin presque tragique. Hors ce jour, qui fut pour tous les habitants du château du Plessis un jour d'espérance et presque

de bonheur, hors ce jour, il ne s'en leva plus que de tristes, et une main de plomb s'appesantit sur cette famille, en même temps que des destinées plus terribles encore vinrent peser sur la France.

Les passions de quelques hommes, la lâcheté de beaucoup d'autres, précipitèrent le pays dans ce fatal abîme, résultat imprévu du beau mouvement de 89.

Dès les premiers jours de la révolution, le duc de Fleury s'était rendu à Paris, mais Dieu permit qu'il ne fût pas témoin de toutes les horreurs qui devaient se succéder si rapidement, et épouvanter le monde. Il mourut croyant au bonheur de la France et à l'avenir de la maison de Fleury, car il laissait deux petit-fils héritiers de son nom.

La république fut proclamée, puis vint la terreur. On ferma les églises, on ouvrit les temples à la Raison, les échafauds s'élevèrent sur les autels renversés, et les arbres de la liberté furent plantés de commune en commune, comme pour servir de jalons à la guillotine. Le sang coula à grands flots; mais, il faut le dire cependant, cette fureur ne rugit pas partout avec la même force, et sur quelques points du territoire on ne sentit que les contre-coups de ces convulsions sociales. Il en fut ainsi autour de la terre seigneuriale du Plessis-aux-Tournelles. Il est vrai qu'il n'y avait là ni grand propriétaire, ni bourgeois des villes; il n'y avait que château, fermes ou chaumières. Ce que les bons habitants savaient, c'est que les seigneurs s'en allaient; et ils déploraient cette absence, qui était pour eux un grand mal. Il n'y avait plus là personne pour venir à leur aide quand la grêle compromettait leur récolte; plus personne pour envoyer des médicaments aux malades, du linge aux enfants, des secours aux vieillards infirmes. A quoi servait de venir à l'ombre du château? cette ombre ne protégeait plus.

Quand on vint leur parler de la déclaration des droits de l'homme, ils n'y comprirent rien; quand on leur parla d'égalité, ils regardèrent en souriant les tourelles du château; et quand on leur dit qu'il fallait faire une guerre à mort aux nobles, ils firent le signe de la croix et prièrent pour leurs anciens maîtres. Ils ne purent jamais comprendre qu'ils ne pourraient plus répa-

rer un chemin sans une permission expresse de Paris, ni appeler un bourgeois autrement que citoyen.

Et ceci me rappelle une bonne histoire qu'on raconte dans le pays, et à laquelle je ne veux rien changer, pas plus que je ne l'ai fait à celle du père Savoyard, car elle peint à merveille les sentiments des bons habitants dont je parle.

Chenoise est à un quart de lieue du Plessis. Le château appartenait depuis des siècles à une noble famille que je ne puis nommer, condamné que je suis à parler avec peu de gravité d'un de ses descendants. Le marquis d'H*** était un homme assez fantasque, et doué d'une de ces imaginations *impressionnables* qui sont sujettes à se faire des systèmes à tout propos. Il arriva, par exemple, qu'il lui prit un grand amour de portes et de fenêtres; il en faisait percer partout, d'abord pour avoir plus de jour, puis pour l'égaliser, puis pour la symétrie, puis pour jouir d'un point de vue; tant et si bien qu'il y avait des portes à chaque panneau, et un si grand nombre de fenêtres que le bâtiment avait fini par ressembler à une cage. Un beau dimanche que les maîtres et les domestiques étaient déjà partis pour la messe, le hasard fit que le régisseur était seul, et qu'entendant les derniers coups de cloche il se hâta de sortir pour se rendre à l'église. Il n'avait pas fait deux cents pas qu'il éclata un grand bruit derrière lui : c'était le château qui s'écroulait.

Plus tard, sous le régime de la terreur, le marquis fut saisi d'une autre idée, et celle-là était bien excusable, car c'était la crainte des tribunaux révolutionnaires. Il ne voulait pas émigrer pour sauver ses biens, et il voulait trouver un expédient pour sauver sa personne. Il imagina de faire le patriote. Le voilà donc traitant les gens de citoyens, négligeant sa mise, et fredonnant des airs patriotiques. Mais il avait beau faire, le pauvre marquis, tous ses efforts ne lui réussissaient guère. Alors il imagina de mettre à son chapeau une énorme cocarde tricolore, et pour en finir une bonne fois il se résolut à adopter un pantalon tricolore aussi. Paré de la sorte, il se promenait dans Chenoise; mais il avait beau dire : « Bonjour, citoyen! on lui répondait respectueusement : — Bien le bonjour, monsieur le marquis.

— Citoyens, répondait-il, il n'y a plus de marquis. — Cela vous plaît à dire, monsieur le marquis, répliquaient les bonnes gens ; mais, malgré toutes leurs bêtises de Paris, nous savons trop ce que nous vous devons pour oublier ce que vous êtes. — Citoyens, insistait M. de H***, les hommes sont tous égaux. — Vous êtes bien bon, monsieur le marquis, c'est vrai pour nous autres, ça ; mais pas pour vous, monsieur le marquis, ni pour *mesdames vos petites demoiselles.* »

Et le pauvre marquis se désespérait, car on lui disait ainsi trois mots qui pouvaient le faire condamner trois fois. Et le pis de tout cela, c'est qu'il lui était arrivé en effet deux petites demoiselles qui n'étaient pas patriotes du tout à la façon de ce temps-là ; enfants qui riaient des muscadins en sabots, des législateurs en bonnet rouge, et des sans-culottes en pantalons tricolores. Or donc, quand le marquis vit arriver ces petites filles au langage aristocratique, il se crut perdu ; et, pour se mettre à l'abri de tout danger, il imagina de les présenter aux municipaux de l'endroit ; mais les bons municipaux se levèrent avec respect, et, quoi que fît le marquis, effarouché de tous ces hommages, il ne put jamais obtenir des citoyens de s'asseoir en sa présence. Il appelait ces déférences une véritable conspiration contre ses jours ; mais il en fut quitte pour la peur, et le château de Chenoise est habité aujourd'hui par sa petite-fille, cousine du roi de Sardaigne, alliée à la maison de Lorraine, ce qui ne la rend pas plus fière, car c'est l'une des femmes les plus spirituelles de France.

Si le pays du Plessis put échapper aux horreurs de la république, on n'en saurait dire autant de tous ses habitants. La duchesse de Fleury fut arrêtée. Elle était suspecte à bon droit, car elle avait pleuré au 21 janvier, pleuré encore au 16 octobre, et depuis elle avait prié tous les jours. On la jeta en prison ; elle était alors bien âgée, toujours imposante, et toujours bonne. Dans les cachots, elle reprit ses habitudes du Plessis, car il y avait là des affligés à consoler, des malades à soigner, des faibles à encourager, des forts à exhorter. Une bonne habitante de son ancien château parvint jusqu'à elle, et tout ce qu'elle entendit

de cette bouche si pure furent ces mots : « Il faut se résigner, Dieu le veut ! » Elle échappa au massacre, et, comme le dit la tradition du Plessis, elle fut délivrée en thermidor, *lorsqu'on découvrit la conspiration de Robespierre.*

Un de ses petits-fils, Marie-Maximilien-Hector de Rosset de Fleury, n'eut pas le même bonheur, si toutefois c'en est un d'échapper à la mort quand il faut se résigner à tant de sacrifices et de malheurs. Il avait aussi été jeté en prison comme suspect : pourtant personne ne devait l'être moins que lui, car certes on peut dire qu'il jouait sa tête *cartes sur table.* Il prit d'abord son parti avec cette insouciante gaieté qui distinguait la jeune noblesse de cette époque. Il passait son temps à jouer à la balle ou aux barres avec toute l'ardeur d'un écolier ; mais lorsqu'il apprit le massacre de plusieurs de ses parents et l'emprisonnement de sa grand'mère, le désespoir s'empara de lui, la vie lui devint à charge ; il ne voulait pas se tuer, mais, comme il voulait mourir, voici le billet qu'il écrivit à Dumas, président du tribunal révolutionnaire : « Homme de sang ! égorgeur ! cannibale ! monstre ! scélérat ! tu as fait périr ma famille ; tu vas envoyer à l'échafaud ceux qui paraissent aujourd'hui devant ton tribunal ; tu peux me faire subir le même sort, car je te déclare que je partage leurs sentiments. » La lettre fut remise à Dumas ; il l'accueillit comme une pétition à laquelle on s'intéresse, et, comme il avait dans le cœur toute la sensibilité de l'époque, il ne voulut pas remettre sa bonne action au lendemain, n'était-ce que pour avoir la gloire de s'en vanter le soir même à l'antre des jacobins. Il fut trouver Fouquier-Tinville.

Ce Fouquier-Tinville était le grand accusateur de l'époque. Il ne respirait que pour accuser ; il se vantait de ne le faire que sur des présomptions, et si quelques victimes avaient été acquittées, il aurait été de force à le déplorer en pleine assemblée. Il n'en aurait pas conclu qu'il accusait trop, il aurait affirmé qu'on jugeait mal, et il aurait presque proposé de condamner sans entendre.

Or donc Dumas fut trouver Fouquier-Tinville son ami, car ces gens-là se disaient amis entre eux, et lui dit ces propres pa-

roles : « Voilà le billet doux qu'on m'écrit, je t'invite à en pren« dre lecture. Que faut-il répondre à celui qui me l'adresse? » Fouquier-Tinville prit le billet, le lut, et, grimaçant un affreux sourire qui s'alliait fort bien avec toute l'expression de sa hideuse physionomie, Fouquier dit à Dumas avec une effusion tout amicale : « Ce *monsieur* me paraît pressé... eh bien ! nous allons le « satisfaire. » Et Dumas se trouva l'obligé de Fouquier, car deux heures après le jeune comte paraissait au tribunal révolutionnaire. Il se trouva là avec une quarantaine d'autres victimes qu'il n'avait jamais vues, accusées d'avoir conspiré avec lui contre la vie de Collot d'Herbois, dont elles n'avaient jamais entendu parler, et tous ensemble, vêtus par exception d'une chemise rouge, furent conduits à l'échafaud dressé sur la place de la Concorde. Ce jour-là le bourreau demanda une gratification, car il était bien las. Et Fouquier-Tinville put dire en se couchant : Je n'ai pas perdu ma journée.

Et tandis que ces événements se passaient, un homme parcourait une fois par semaine le chemin du château du Plessis à la ville de Provins. Ses habitudes l'auraient fait prendre pour un terroriste par quiconque ne l'aurait pas connu. Il se rendait dans un café, s'asseyait en silence, et ne remerciait que d'un signe de tête quand on posait devant lui les numéros du *Moniteur*. Il regardait tout d'abord s'ils contenaient des procès-verbaux des tribunaux révolutionnaires, et lorsqu'une liste de condamnés frappait ses regards, son agitation devenait visible, il la parcourait rapidement dans tous les sens, comme effrayé d'y voir un nom, puis avec moins de désordre, pour se bien assurer que ce nom n'y était pas, et puis enfin il lisait doucement, posément, pour jouir du plaisir de ne pas voir le nom chéri dont l'apparition était si redoutée. Il poussait alors un profond soupir comme s'il était soulagé d'un poids énorme. et reprenait le chemin du château.

Deux fois on l'entendit faire des exclamations qu'il ne put retenir. L'une était de désespoir, l'autre de joie. Et c'est assez dire que c'est ainsi que l'honnête père Savoyard apprit la mort

du comte de Fleury, son jeune maître, et la mise en liberté de la duchesse de Fleury, sa noble bienfaitrice.

Le digne homme n'avait rien changé à ses habitudes. Malgré le poids des années, il parcourait chaque jour les salles désertes du château, fermait toutes les portes chaque soir, et ouvrait quelquefois les grandes fenêtres pour donner de l'air le matin. Il agissait en toutes choses comme si le château était encore habité, et par système il ne se serait jamais permis d'entrer dans l'ancien appartement de son maître et de sa maîtresse sans frapper d'abord timidement à la porte. Quant à sa mise et à son langage, il n'était pas de ceux qui avaient composé avec la révolution. Il n'avait pas quitté son habit marron coupé à l'ancienne mode, et il portait haute et fière sa tête chauve et poudrée. Quand on disait devant lui *septidi* et *pluviose*, il disait intrépidement et très-distinctement *dimanche* et *février*; s'il passait près de l'arbre de la liberté, il médisait des peupliers. Jamais le mot *citoyen* ne profana sa bouche, et même, en parlant des puissances du jour, il disait *monsieur* Couthon, *monsieur* Fouché, *monsieur le duc* d'Orléans, *monsieur* Marat, et quand il parlait de ses maîtres il avait grand soin de dire Monseigneur le duc de Fleury, lieutenant-général des armées du roi de France.

C'est en vain qu'il avait nourri l'espoir de revoir sa bonne maîtresse au Plessis, elle n'y revint pas, et bientôt il fut réduit à pleurer d'avance sur cette famille qu'il avait vue si nombreuse et si prospère. Le duc de Fleury n'était plus, un de ses petits-fils avait été assassiné par Fouquier-Tinville. Il n'en restait plus qu'un, celui qui devait porter le titre de duc, et qui semblait destiné à perpétuer sa famille; mais une suite d'événements malheureux compléta la ruine des Fleury. En partant pour l'Angleterre, le petit-fils du duc de Fleury avait laissé sa jeune femme à Paris. Il avait chargé un de ses amis de la lui amener; mais cet ami, profitant de la loi du divorce, lui fit prendre son nom au lieu de celui qu'elle portait. Plus tard il l'abandonna. Elle dédaigna de s'en venger et de s'en plaindre; seulement, un jour qu'on s'étonnait devant elle que l'homme pour lequel elle avait failli vécût depuis de longues années avec une dame fort

connue : « Ne voyez-vous pas, dit-elle, qu'ils se tiennent par « les griffes ? »

On cite encore dans le monde beaucoup de ses bons mots, et c'est elle qui disait que Charles X avait passé sans transition des romans aux livres de piété. Parmi les papiers que Napoléon trouva aux Tuileries au 20 mars, et qu'il fit publier dans les cent-jours, se trouvait une lettre fort remarquable : cette lettre était d'elle ; mais elle ne l'avait pas signée de Fleury, car elle avait renoncé à ce nom depuis son fatal mariage.

Revenons au père Savoyard, qu'on ne désignait plus alors dans le pays que sous le nom du *vieux monsieur Savoyard*. Il s'était laissé aller à un chagrin qui tenait du désespoir, quand il avait vu s'accumuler contre la famille de ses maîtres tant d'éléments de ruine et de malheur ; mais quand il les vit dépasser tout ce qu'il avait cru possible, sa douleur devint plus morne, et peu à peu elle se changea en résignation. Lui, ordinairement expansif et causeur, il était devenu grave et silencieux.

Il avait encore un malheur à craindre, et il le voyait venir.

A la mort du duc de Fleury, les créanciers du marquis s'étaient présentés en foule, et s'étaient emparés de presque tous les biens ; mais ils n'avaient pu toucher à la terre du Plessis, parce que la duchesse en avait l'usufruit. Ils se résignèrent donc à attendre, et ceci fut sans doute la raison secrète qui empêcha la bonne duchesse de revenir au château, puisqu'elle savait qu'à sa mort il devait passer en des mains étrangères. Le vieux serviteur était tellement persuadé qu'il mourrait avant sa bienfaitrice, qu'il ne craignait pas d'être témoin de ce dernier désastre, et il continuait à errer dans le château, armé de toutes ses clés. Lorsque ses pas lents et solitaires retentissaient dans ces salles immenses et naguère si remplies, il sentait son cœur se serrer. S'il allait à la chapelle, il se souvenait de l'éclat et de la pompe avec lesquels on y avait célébré un mariage si fatal au seul des Fleury qui eût survécu. S'il traversait les pièces du rez-de-chaussée, il songeait au tapage que faisaient les enfants ; et puis dans les cours, il se souvenait des pauvres qui n'y venaient jamais en

vain. Qu'était devenue toute cette jeunesse qui naissait, quand sa tête, à lui, avait déjà blanchi? Le désordre de la famille avait précédé le désordre de la nation, et tout avait disparu!

Les années se passèrent ainsi; le Directoire succéda à la terreur, le Consulat chassa le Directoire, et l'Empire allait étouffer le Consulat, lorsqu'un jour que le père Savoyard faisait ouvrir la grille, il vit arriver un homme qui, assisté de gens de justice de Provins, venait prendre possession du château. Comme on était venu souvent faire de pareilles tentatives, le bon serviteur n'en fut pas très-inquiet. Il reçut assez fièrement tous ces hommes, prit leurs papiers, et tirant de leur étui ses petites lunettes sans branches, il en frotta les verres; et lorsqu'il eut regardé les premières lignes, il rendit les papiers timbrés en disant: « Très-bien, c'est toujours la même chose; messieurs, « vous pouvez repartir; ce château est laissé en usufruit à madame la duchesse de Fleury, et tant qu'elle vivra vous n'avez que faire ici!

« — C'est justement parce que les choses étaient comme vous le dites, que nous nous présentons ici, répondit un des hommes. Allons, monsieur, faites votre devoir, dit-il à celui qui le suivait. »

Et celui-là remit un autre papier à M. Savoyard, en ajoutant d'un ton qu'il voulut rendre solennel: « Vu la mort de dame Anne-Madeleine-Françoise de Monceaux d'Auxy, duchesse de Fleury, je vous somme, de par la nation, la loi et la justice, de remettre à M. *****, ici présent, les clés du château du Plessis-aux-Tournelles, afin qu'il en puisse jouir en pleine et entière propriété. »

Le digne vieillard, étourdi d'un coup aussi inattendu, se prit à trembler et à pâlir. Il tenait le papier qu'on venait de lui remettre, et le regardait avec attention, mais un voile couvrait ses yeux: il ne pouvait distinguer un seul mot. Alors un des hommes de loi, impatienté, le lui prit des mains et se mit à lire à haute voix. C'était une signification en règle du décès de la duchesse de Fleury, et un ordre du président du tribunal de Provins, d'avoir à exécuter à l'instant même les jugements rendus par la cour d'appel de Paris.

Pour toute réponse, le père Savoyard montra le château, et se hâta de traverser le pont : pendant que le nouveau propriétaire constatait sur-le-champ sa prise de possession, en installant, en qualité de concierge, un des hommes qui l'avaient suivi.

Dès le lendemain, on fit annoncer à son de trompe, dans les villages voisins, que tous les ouvriers sans travail pouvaient se présenter au château du Plessis-aux-Tournelles ; et comme le bruit se répandit aussi qu'on devait faire de grandes réparations, on y vint de tous les côtés ; mais quand on apprit qu'il s'agissait de démolir le château à l'ombre duquel chacun était né, tous se retirèrent, en refusant de participer à une œuvre aussi mauvaise ; il y en eut même qui agitèrent sérieusement la question de savoir si, parce qu'on avait fait l'acquisition d'un château, on avait le droit de l'abattre.

Plusieurs jours se passèrent, et chaque matin on pouvait voir sous le grand tilleul qui faisait face à la grille un vieillard pâle, immobile et silencieux, les regards tristement fixés sur l'édifice dans lequel il avait passé soixante longues années. Un matin, à la pointe du jour, on vit venir une troupe d'hommes qu'on pouvait reconnaître aisément pour des ouvriers, car ils portaient des outils de toutes formes ; mais, à leur langage, à leur démarche et à leur costume, on voyait bien que ce n'étaient pas des hommes des environs.

C'étaient des Parisiens !

Ils montèrent l'avenue en riant et en plaisantant, puis ils franchirent le pont en faisant grand bruit, ce pont qui n'avait jamais été le témoin d'une pareille insolence, et bientôt après, on les vit paraitre au premier étage, puis au second, puis en haut de la tour du sud, puis on ne les vit plus.

Un coup se fit entendre, une ardoise vola en éclats, et après celle-ci un grand nombre d'autres. Bientôt, après de grands efforts qu'on faisait en dedans de la tour, une grosse pierre remua, puis se détacha ; en tombant elle brisa la balustrade de fer qui bordait l'esplanade, et en la recevant, l'eau du fossé rejaillit avec force. Les ouvriers jetèrent de grands cris de joie pour sa-

luer le commencement de l'œuvre de destruction. Un faible cri répondit à cette longue clameur; il partait du gros tilleul, et presque aussitôt on vit plusieurs habitants du Plessis emporter un vieillard tombé sans connaissance.

Fragments d'une oraison funèbre de madame de Genoude prononcée au Plessis en 1835.

Madame de Genoude avait eu le bonheur de naître d'une de ces excellentes familles qui font croire à l'excellence des races. Autour d'elle ce n'était qu'honneur et sentiments élevés; on aurait dit que tous n'avaient qu'un caractère et qu'un cœur; et, à travers tous les événements qui bouleversèrent les fortunes et les existences, on ne vit aucun d'eux ni faillir ni faiblir. Elle était parente, par sa grand'mère, de Racine et de Lafontaine, et elle en parlait avec plaisir. Madame de Fleury était morte bien jeune encore, et en mourant elle avait légué ses quatre enfants en bas âge à madame de Chastenet de Puységur, de l'illustre famille de ce nom. Cette dernière accepta cet héritage comme d'autres auraient accepté une fortune; dès ce moment elle eut quatre enfants de plus. Ce fut un grand malheur pour ces enfants que la mort de leur mère; mais on peut dire qu'il fut égalé par le bonheur d'être élevés par une femme aussi parfaite que madame de Puységur. La révolution l'avait trouvée forte et résignée; mais quand elle vit la hache républicaine s'attacher principalement aux noms qui figuraient avec honneur dans l'histoire de France, elle prit son fils dans ses bras, dit adieu à la terre natale, et n'y revint, toujours chargée de ce précieux fardeau, que lorsque l'orage de sang fut assez apaisé pour qu'elle pût espérer qu'il serait permis aux descendants des Puységur d'y mourir dans leur lit. Elle acheta en Touraine la terre de Beugny, et ne permit jamais à son fils d'en sortir, tant elle craignait que le bruit du tambour ne vînt à réveiller en lui cette ardeur guerrière qui semblait appartenir à sa race. C'est là que madame de Genoude vécut jusqu'à son mariage, qui fut dû aux soins

de la princesse de Talmont, devenue depuis madame de La Rochejaquelein, proscrite aujourd'hui et reléguée sur une terre étrangère pendant que tous ses biens sont sous le séquestre en France. Les exemples qu'elle avait eus sous les yeux dans sa jeunesse, et les dons heureux dont elle était douée par la nature, avaient fait de madame de Genoude une de ces femmes rares qu'on estime et qu'on apprécie dès qu'on les voit. Sa conversation, douce et spirituelle, était en même temps mêlée de traits profonds, et j'ai vu bien souvent un étonnement naïf se peindre sur sa figure lorsqu'elle s'apercevait de l'effet qu'elle venait de produire. Elle avait de la gaîté et des dispositions à cet enjouement qui est naturel aux bonnes consciences; si un trait spirituel échappait à quelqu'un, elle était la première à le faire ressortir, et je doute qu'il soit possible à qui que ce soit d'éprouver plus de plaisir du triomphe des autres. Et cependant ce qui la distinguait par-dessus tout, c'était un coup-d'œil si investigateur, si juste, et pour ainsi dire si intime, qu'elle apercevait tout d'abord ce qu'on cherchait le plus à cacher. Elle avait un tact tout particulier à *dépister* le fort et le faible des choses, et sa découverte une fois faite, elle avait l'art de la dépeindre d'un mot où la *franchise* de l'idée était toujours adoucie par le choix de l'expression.

Certes, ici les choses se passent bien différemment. Quand partout ailleurs les douleurs sont finies, que le deuil ne se porte déjà plus, que toutes les images, tous les souvenirs du passé ont disparu; quand devant un cénotaphe vide on célèbre le premier anniversaire de la mort; quand un nouvel ordre de choses commence, qu'un époux pense peut-être à contracter d'autres liens, que des enfants vont nommer une autre mère, des serviteurs obéir à une autre maîtresse, et un pays voir et saluer une autre protectrice, ici la douleur est toujours la même qu'au premier jour, le deuil n'a pas cessé, il sera perpétuel. Nous sommes en présence des restes de celle qui n'est plus, tous les souvenirs sont invoqués et reproduits, elle est dans tout ce qui nous entoure. Aucun changement n'est survenu dans la conduite des affaires domestiques, et jusque dans la distribution des heures et

des travaux de la journée, à tel point qu'il est vrai de dire que l'ordre si régulier, et en même temps si simple et si noble, qui se remarque présentement, est en marche de l'impulsion qu'il a reçue par le passé. La mort n'a pu séparer ceux que le Seigneur avait unis : l'un prononce sur la terre le cantique que l'autre achève dans les cieux. Ainsi se perpétue cette belle, cette heureuse communauté de pensées, de vœux et de sentiments; spectacle que vous admiriez naguère, et modèle parfait d'un mariage chrétien! Non, non, de tendres enfants ne donneront pas à une étrangère, dont la vue viendrait attrister leurs regards, le doux nom de mère; et ce nom, les chers orphelins continueront à le prononcer avec bonheur, car une mère de leur sang, une véritable mère, est encore avec eux. Des serviteurs zélés et reconnaissants ne seront point forcés de dissimuler leurs regrets et de cacher leurs larmes; les parents, les anciens amis n'auront pas à faire une triste comparaison; et à la campagne comme à la ville, le vieillard infirme, la pauvre mère de famille, la jeune fille, le petit orphelin, tous les malheureux, pour qui elle fut une seconde Providence, conserveront avec délices le souvenir de la *Bonne Dame* (1).

Ne me demandez plus, mes frères, la cause de cette différence si remarquable entre ce qui se passe chaque jour ailleurs, une douleur profonde, peut-être, excessive même, mais bientôt effacée, et ce que vous voyez ici de vos yeux, une douleur profonde aussi, mais calme et permanente; d'une part, le besoin d'en finir avec une image importune et des souvenirs déchirants, et de l'autre, le désir constant de se retracer une image toujours chère, et de se complaire dans des souvenirs doux et consolants. La mort cependant n'a rien épargné, et l'on peut dire qu'elle est ici prodigue d'elle-même. Que d'ossements réu-

(1) L'immense fortune des ducs de Fleury a disparu; mais le souvenir de *madame la duchesse de Fleury* est resté au Plessis, et la reconnaissance des habitants pour son inépuisable charité, et leur vénération pour ses vertus a consacré parmi eux le nom de la *Bonne Dame*, que madame de Genoude partagera désormais avec elle.

nis ! Venez, et voyez ; ceux de trois enfants qui ont précédé leur mère, ceux de cette mère, jeune encore, qui les a suivis, et ceux de ce dernier ange dont la mort, se confondant avec la vie, ferme ce cortége funèbre comme un gage d'espérance et d'immortalité.

Pieuses et chères reliques, ah! ranimez-vous; parlez, faites entendre des voix éloquentes et persuasives ; les cœurs sont bien disposés ! Et vous, mes frères, prêtez une oreille attentive : du fond de ces cercueils sortent de touchantes leçons. Apprenez la cause de cette étonnante sérénité dans un si grand sujet de tristesse, et pourquoi, dans une perte si immense, cette tranquillité inconnue ailleurs, cette paix inaccoutumée. Voici tout le mystère qui se révèle : le secret de l'explication que vous attendez, c'est que la mort des saints est précieuse devant le Seigneur, *pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus* (1), et que par une conséquence immédiate cette mort des élus, des amis de Dieu, qui leur ouvre les portes du Ciel, produit sur la terre, pour eux d'abord, et après eux, des fruits abondants de paix et de salut.

La douleur enfante les grandes choses ! Sentant qu'aucune créature ne pourrait plus remplir le vide de son âme, il a voulu que la religion le comblât, et c'est vers le Créateur seul qu'il s'est immédiatement tourné de toute l'ardeur de ses désirs. Dieu ne se laisse pas vaincre en générosité. A l'offrande que ce père avait déjà faite de ses premiers enfants, à l'offrande pure et entière que ce mari faisait d'une femme accomplie, et à l'offrande volontaire de tout lui-même, le Seigneur répondit par l'attrait particulier de sa grâce et d'une vocation sublime. Certes, mes frères, dans les circonstances présentes, on ne croira pas sans doute que les honneurs, les richesses et les plaisirs, ces grands mobiles des intérêts humains, aient pu dicter cette importante et irrévocable détermination. Les honneurs, la gloire du clergé aujourd'hui, c'est d'avoir été jugé digne de souffrir quelque chose pour le nom de Jésus ; sa richesse réelle, c'est la

(1) Psal. 115, verset 5.

pauvreté dont il s'honore ; et les plaisirs qu'il recherche, c'est l'occasion et le moyen, sans protection et sans contrôle, d'accomplir en toute liberté, auprès des hommes, sa mission de paix. C'est vraiment, mes chers auditeurs, un beau spectacle, et qui commande au plus haut degré notre admiration, que cette action sans cesse permanente de l'Esprit de Dieu sur son Eglise pour la perpétuité du sacerdoce. Quand après mille ans toutes les vieilles races sont éteintes, quand les générations les plus illustres ne laissent souvent que des incertitudes et ne montrent qu'obscurité, que les noms mêmes des rois et des peuples s'effacent et se perdent dans la nuit des temps, seul le sacerdoce établi de Dieu selon l'ordre de Melchisédech est éternel, seul il traverse majestueusement les siècles dans un ordre et avec une harmonie que rien ne peut interrompre. Les vocations, il est vrai, ne sont pas toujours les mêmes ; la sagesse divine proportionne les moyens aux temps, les secours aux besoins. Aaron fut appelé par des signes éclatants au milieu d'un peuple grossier et charnel ; Pierre fut marqué d'un sceau visible, et le Ciel s'entr'ouvrit sur Paul. Ces vocations miraculeuses ont dû cesser avec l'établissement du Christianisme ; c'est maintenant par un attrait invincible, c'est par un concours merveilleux de toutes les circonstances, que le Seigneur ouvre l'entrée du Sanctuaire : saint Augustin fut tiré du manichéisme par le besoin impérieux de fixer l'incertitude de son esprit et l'inquiétude de son cœur; saint Justin fut conduit du platonisme à la foi par la sublimité de l'Evangile, et saint François-Xavier vaincu par l'ascendant de cette parole que lui répétait sans cesse saint Ignace : « A quoi sert l'univers, si vous perdez votre âme (1) ? » Ici que de ressorts secrets pour faire traverser à celui qui est devant vous, revêtu aujourd'hui d'un caractère sacré, et l'incrédulité, et le monde, et la politique! Que d'épreuves avant cette dernière épreuve qui a tout décidé! Vous la jugeâtes décisive, vénérable prélat que la Providence a miraculeusement gardé aux jours de sa justice et qu'elle tient en réserve pour la manifestation de ses miséricordes.

(1) Ev. saint Matth., chap. 16, v. 26.

Quand vous vîntes pour affermir le courage de l'époux après avoir soutenu celui de l'épouse, les desseins de Dieu vous furent dévoilés; et lorsque moi même, deux jours après, chargé de vous faire connaître la résolution prise dans les conseils de la mort, je m'approchai de vous, vous suspendîtes sur le bord de mes lèvres les paroles que j'allais prononcer, en m'adressant celles-ci : « Je sais ce que vous allez me dire : la milice sainte compte un soldat de plus (1)! »

On ne dira pas non plus que M. de Genoude se fait prêtre pour s'ouvrir une carrière et pour arriver à une position. Il avait la position la plus belle et la plus enviée de nos jours, celle de l'influence et de la célébrité dans la fortune; il se trouvait au milieu d'une carrière qui aboutissait de toutes parts à la gloire, et plus tard aux grandeurs mondaines.

Si donc il a voulu entrer dans l'état ecclésiastique, c'est qu'il l'a regardé comme un état plus élevé, plus désirable et plus saint, plus complet que tout autre; c'est que la terre et ses biens lui souriaient peu, que le monde lui était trop étroit, et que Dieu parlait à son âme bien plus haut que l'ambition, et l'appelait près de ses saints tabernacles.

Ainsi donc aujourd'hui la grâce a encore de la puissance et peut encore opérer des merveilles, et les jeunes gens qui jusqu'ici se seraient sentis retenus sur le seuil du sanctuaire, moins par la frayeur salutaire qu'il doit inspirer aux lévites, que par cette espèce de mauvaise honte que le siècle affecte de vouloir faire planer sur lui, pourront le franchir sans aucune appréhension, sans aucune autre crainte que celle de la majesté du Dieu qui y réside : la barrière de divorce élevée par l'erreur entre l'Eglise et le monde est brisée, la brèche est faite; vous pouvez passer maintenant, la vigne vous attend, un illustre et infatigable ouvrier vous y appelle et vous y devance.

(1) Discours de M. l'abbé Juste.

Jamais époux ne vit sa douleur mieux comprise que M. de Genoude; ce fut lorsqu'on apprit la mort de sa femme, un cri unanime de consternation auquel succéda un concert unanime d'éloges et de regrets. Au Plessis, cette nouvelle produisit sur tous les habitants d'une contrée dont elle était la bienfaitrice l'effet d'un coup de foudre; à Paris, ce fut pour la société, qui appréciait si bien l'étendue de son esprit, la solidité de son jugement et la grâce de ses manières, une perte irréparable. Les lettres de condoléance les plus touchantes arrivèrent de tous côtés à M. de Genoude; les personnages les plus élevés, les écrivains les plus distingués, célébrèrent en vers et en prose les aimables vertus de la femme modèle; et M. de Genoude eut la consolation de voir apprécier dignement le mérite de celle qu'il avait perdue.

Vers qui ont paru à l'occasion de la mort de madame de Genoude.

Parmi les vers qui expriment le mieux les impressions que cet événement causa dans la société, nous citerons quelques strophes de ceux que M. de Lamartine, gémissant lui-même d'une perte récente, adressa aux enfants de M. de Genoude:

Pauvres petits enfants qui demandez sans cesse
A votre père en deuil ce que c'est que la mort?
Et pourquoi vos berceaux s'éveillent sans caresse,
Et quand donc finira le sommeil qu'on y dort?

La mort qui vous sevra vous fait la vie amère,
Votre lait s'est tari comme à ce pauvre agneau
Qu'un pasteur vigilant sépare de sa mère
Pour lui faire brouter l'herbe avec le troupeau.

Vous n'aurez qu'une vague et lointaine mémoire
De tout ce qu'au matin la vie a de plus doux,
Et l'amour maternel ne sera qu'une histoire
Qu'un père vous dira, seul et pleurant sur vous!

Qu'il nous soit encore permis d'inscrire ici les vers qu'un jeune poète, M. de Limours, improvisa en recevant des mains de M. de Genoude un chapelet composé avec des noyaux d'olives recueillis par M. de Lamartine dans le Jardin des Olives, et offert par lui à madame de Genoude lors de son retour de Jérusalem.

Sauvé corps et âme par cet ange, qui sut l'arracher au désespoir et à l'incrédulité, M. de Limours a prouvé dans ces vers qu'aucun des bienfaits de madame de Genoude n'avait été perdu pour lui :

O toi que l'affligé n'implore pas en vain,
Toi qui vis sur la croix mourir ton fils divin !
O Vierge des douleurs, ô mère inconsolée !
Depuis que de mon cœur la paix s'est envolée,
Ainsi que le roseau sur le bord du chemin,
Depuis que j'ai plié sous l'invisible main,
Souvent des saints parvis mon front use la pierre,
Et je m'en vais t'offrir pour unique prière,
Comme un bouquet pieux qui pare ton autel,
Le mystique salut de l'ange Gabriel.

Les hommes l'ont trouvé si doux, si poétique,
Qu'ils t'adressent encor ce glorieux cantique ;
Tels qu'un rare parfum qu'on brûle avec l'encens,
Ils y mêlent parfois de plus tendres accents,
Et pendant qu'on redit cette double prière,
La main va déroulant un mystique rosaire.
Comme une harpe d'or qui gémit sous nos doigts,
Chaque grain symbolique a sa secrète voix,
Et le regard errant sur ce clavier docile,
Trouve du chant sacré la lecture facile.
L'angélique oraison s'y répète souvent,
Plus douce qu'un soupir que murmure le vent,
Et par moments, des grains plus brillants que les autres,
Jaillit avec éclat l'oraison des Apôtres.

O symbole chéri qui reposes sur moi,
Lien mystérieux où j'ai fixé ma foi,
Toi qui laisses tomber, ainsi que la rosée,
L'espoir consolateur dans mon âme embrasée!
O présent que la mort seule me fait tenir!
O rosaire embaumé d'un triple souvenir!
Tes grains qu'avec respect touchent mes mains craintives,
Des rives du Cédron sont les vertes olives;
L'été les a mûris dans le sacré jardin
Où Jésus, éclairé d'un présage soudain,
Et sentant approcher l'heure du sacrifice,
S'écriait : « O mon père, éloignez ce calice! »
Durant toute une nuit, priant et gémissant,
Son corps fut inondé d'une sueur de sang,
Et j'ai cru bien souvent que les larmes divines
De l'antique olivier fécondant les racines,
Ces fruits que le soleil dans sa course mûrit,
Étaient encor trempés des pleurs de Jésus-Christ.

Que j'aime à vous presser sur ma lèvre muette,
Symbole où s'attacha la lèvre du poete,
Et devant qui son âme en soupirs s'exhalait!
Fruits que sa main pieuse unit en chapelet,
Sur la terre où ses pleurs, comme ceux de Marie,
Baignèrent d'un enfant la dépouille chérie!
Confident des douleurs, cueilli sur un tombeau,
Tu parles, ô rosaire! un langage plus beau.
De consolations source à jamais féconde,
D'autres ont pu goûter la fraicheur de ton onde;
Et comme dans la coupe ou l'on boit un doux vin
Nul encor n'a senti tarir le flot divin.

Souvenir des saints lieux, présent de Lamartine,
Naguère tu passas aux mains de Léontine;
Et quand l'Ange de grâce au Ciel fut enlevé,
Sur sa bouche mourante on ne t'a pas trouvé
Hélas! il t'oublia, symbole de prière,
Sur l'écrit confident de ma longue misère.

Et moi je t'ai reçu, gage d'un double deuil,
Comme un saint héritage, au bord de son cercueil!

O Vierge, près de toi, la voilà donc ravie,
Celle qui m'a donné le double pain de vie!
Elle suivit ta trace en ce vallon de pleurs,
Elle y connut la joie et les longues douleurs!
Lorsque le vrai soleil s'écarta de ma route,
C'est elle de mon cœur qui dissipa le doute;
Pleurant loin de mon père, ainsi que l'orphelin,
C'est elle qui m'apprit à subir mon destin,
C'est elle qui, riant de ma vaine prudence,
Me disait : « L'avenir n'est que la Providence;
« Le plus sage ici-bas répète, en son chemin,
« Dans votre main, Seigneur, ou bien sous votre main! »

De glorieux pinceaux ont montré sur la toile
Son départ pour les cieux, dont elle est une étoile!
On la voit s'élever avec son regard pur;
Sa longue robe flotte au milieu de l'azur;
Endormi sous son voile un jeune enfant repose,
Comme un sylphe léger sous des feuilles de rose;
Ses frères, les premiers qu'a délivrés la mort,
Accompagnent leur mère avec des ailes d'or.
Famille de Chrétiens que le trépas rassemble,
Aux pieds de l'Eternel ils s'envolent ensemble,
Comme un nid de colombe à la blanche couleur,
Qui se sauve, en chantant, des mains de l'oiseleur.
De ce brillant voyage ignorant le mystère,
Trois enfants orphelins demeurent sur la terre;
Leur mère, en leur faisant un passager adieu,
Comme un ange s'enfuit dans le sein de son Dieu.
O mère du Sauveur, Vierge pleine de grâce,
Déjà près de ton trône elle a trouvé sa place,
Et parmi les soleils, aujourd'hui devant toi,
Ainsi que sur ses fils elle veille sur moi,

Car nous avons prié sur le même rosaire;
Il existe entre nous le nœud de la prière;
Chapelet glorieux, invisible, immortel,
Que déjà d'un côté sa main tient dans le ciel!

Jugement de M. de Lourdoueix sur M. de Genoude.

Voilà comment M. de Lourdoueix décrit, dans la préface de la troisième édition de la *Restauration de la société française,* l'amitié qui l'unit à M. de Genoude, et les résultats qu'elle a eus sur la direction des travaux qu'ils ont exécutés en commun :

« Au moyen de cette union, dont le but était plus haut que la terre, l'infériorité individuelle disparut de nos travaux ; la vérité fut avec nous, car l'orgueil était impossible; chacun de nous avait un contrôle pour ses idées et pour ses vues. Il fallait parler toutes les questions et se mettre d'accord sur tous les points, avant d'écrire une seule ligne destinée à la *Gazette de France.* Ce journal est depuis six ans le résultat de ce travail, si toutefois on peut appeler ainsi les entretiens de deux amis qui s'unissent pour chercher la lumière et pour la répandre. Il est impossible qu'à la vue de ce grand spectacle des choses humaines auxquelles il nous est donné d'assister, de ces miracles de la miséricorde qui tire le bien du mal et qui sauve une nation par les catastrophes qui semblaient devoir la perdre, notre pensée ne se reporte pas avec des élans de reconnaissance et d'amour vers cette Providence infinie qui semble faire de la France l'objet de sa prédilection et de ses desseins, et que la contemplation de ce monde moral ne nous fasse pas louer à chaque instant la suprême intelligence qui produit toutes ces merveilles. Cette intelligence suprême est donc en tiers dans nos entretiens, elle est le centre et le lien de nos volontés et de nos esprits, et c'est ce qui fait que notre union est indissoluble. Car à quoi servirait d'avoir des principes, si l'on n'avait le principe des principes, celui qui les assemble et qui les soutient tous?

« C'est ainsi que nous avons en partage les consolations et la joie, tandis que nos adversaires ne trouvent, dans le pouvoir qu'ils ont convoité, que les tribulations et les inquiétudes. Cette joie à laquelle l'amitié vient mêler ses ineffables douceurs, est sans doute une des plus parfaites que l'homme puisse goûter ici-bas. »



APPENDICE.

APPENDICE.

UNE VISITE AU PLESSIS-AUX-TOURNELLES

EN 1834.

Tandis que que la société parisienne, livrée aux occupations, aux plaisirs et aux affaires, suit ce courant du monde dans lequel naissent et meurent les générations, sans trop penser qu'il peut exister une autre sphère d'idées et d'actions, et qu'elle se livre à l'impulsion qu'elle a reçue, non sans être avertie par les révolutions, par les crimes et les suicides qui se multiplient sous ses yeux, que les voies où elle marche ne sont peut-être ni les meilleures ni les plus sûres; tandis qu'elle subit les faits politiques comme des nécessités supérieures qui asservissent les volontés sans satisfaire l'esprit et les pensées, et qu'une littérature qui se dit son expression et son image, lui offre des tableaux effrayants d'immoralité, de malheur et de désespoir, un fait extraordinaire qui se passe en quelque sorte à côté d'elle a excité plus d'une fois son attention curieuse et provoqué ses réflexions.

Cette société a entendu dire que des hommes sortis de cette région littéraire et politique où s'agitent les opinions, où les passions naissent et s'exaltent, où les rivalités paralysent les forces au lieu de les multiplier, que des hommes de journaux et d'écrits dont les noms ont été mêlés à tous les mouvements des esprits et des affaires, avaient été conduits, par ces mouvements même, à chercher, dans d'autres principes que ceux

du monde, la paix et le bonheur, et qu'ils les avaient trouvés. Elle a appris qu'un de ces hommes, frappé dans sa vie par le plus grand malheur qui pût l'atteindre, avait montré dans cette épreuve un courage et une résignation dont l'humanité sait bien que la source n'est point en elle; que cette vie, détruite par la mort, s'était refaite par la foi, et qu'en se donnant à celui qui venait de le frapper dans ses affections les plus chères, cet homme avait rétabli l'édifice de son bonheur, qui semblait à jamais ruiné; enfin la société a su que ce grand problème d'une douleur qui s'apaise sans le secours de l'oubli, d'une viduité qui se remplit sans le secours de l'inconstance, d'un amour qui se continue au-delà du tombeau, sans rien perdre de son charme et de sa puissance, avait été résolu par cette religon qu'on disait si austère dans son esprit, si sèche dans ses applications, si cruelle pour les affections et les tendresses du cœur, et que tout ce sublime de foi, d'espérances, de sacrifices, qu'on ne voit guère que dans les compositions des poètes et des romanciers, s'était réalisé au milieu de Paris avec les circonstances les plus touchantes. Il n'est donc pas étonnant qu'un intérêt plus vif que celui de la curiosité se soit attaché dès-lors à M. de Genoude! « Qu'une famille, dit un de nos écrivains, soit frappée « dans un de ses membres; qu'un coup inattendu vienne « briser violemment en elle les liens qui unissaient l'épouse « à l'époux, le père au fils, le frère au frère; que le malheur « qui met en action toutes les facultés de l'âme fasse écla- « ter dans cette famille de sublimes vertus, de tendres affec- « tions, tous les époux, tous les pères, tous les frères, toutes « les familles enfin, se rapprochent de ces grandes douleurs; « on se sent intéressé soi-même dans cette lutte contre l'af- « fliction et la mort, on sait gré à ces victimes de l'adversité « de soutenir à l'honneur de la nature humaine ce terrible et « mystérieux combat, condition obligée des puissants et des « humbles, du paysan et du potentat.

Mais ce n'est pas là le seul motif qui ait attiré sur M. de Genoude l'attention de la société. Dans un moment où tant

de fortunes acquises péniblement dans la préoccupation des biens terrestres, et souvent au prix des convictions et aux dépens du caractère, se détruisaient par des vicissitudes commerciales ou politiques, une fortune qui s'était acquise pour ainsi dire indirectement, puisque son possesseur ne cherchait que le bien moral et sacrifiait à ses principes son repos, sa liberté et ses intérêts apparents, était un spectacle non moins extraordinaire que celui d'une existence où les affections du ciel et de la terre, les devoirs du prêtre et du père de famille, se trouvaient si merveilleusement conciliés. On savait que l'ancienne terre du Plessis-aux-Tournelle, dévastée pendant vingt ans par la bande-noire, sortait peu à peu de ses ruines; que ce séjour, sanctifié par le sacrifice et consacré à une pensée de restauration universelle, était le centre d'une action religieuse et morale qui s'annonçait déjà par de grands ouvrages. Tout ce qui se rapporte à cette création de la foi chétienne devenait donc un sujet d'étonnement et de réflexions pour ce monde qui, tout léger qu'on le suppose, ne se sent pas assez affermi dans son repos et dans ses jouissances, pour ne pas examiner avec intérêt ce qui s'établit et se développe sur d'autres bases que les siennes.

Initiée par l'amitié aux principaux faits d'une vie qui n'a point de secrets, parce que ses consolations comme ses douleurs sont légitimes et bonnes, j'avais le plus vif désir de visiter un séjour où s'élaborent de grandes pensées, un séjour sur lequel plane une âme bienheureuse parce que là résident ceux qu'elle aime, parce que là doit s'accomplir une de ces entreprises qui consolent la terre et réjouissent le ciel.

Je viens de passer une semaine au Plessis-aux-Tournelles, et je crois répondre à un sentiment plus digne d'égards que celui de la curiosité en essayant de présenter ici un récit simple et fidèle de ce que j'ai vu dans cette maison; mais si l'esquisse que j'entreprends ne devient pas pour les gens du monde un sujet d'études et de réflexions utiles, les espérances que j'ai recueillies dans mon âme pendant le séjour que j'ai fait dans cette terre aimée du ciel ont produit sur moi une im-

pression trop salutaire pour que ceux dont les principes sympathisent avec les miens ne me sachent pas gré de leur communiquer des émotions dans lesquelles ils trouveront, j'en suis sûre, de nouvelles raisons pour aimer la religion et pour se confier à elle.

Avant de parler de la restauration du château du Plessis et des grandes choses qui s'y préparent, il est nécessaire de dire ce qu'était il y a dix ans cette terre si belle et si bien ordonnée maintenant; car il me paraît impossible de ne pas voir une sorte de prédestination dans la manière dont ce château vient de sortir de ses ruines.

L'intéressante notice dans laquelle un écrivain distingué a fait connaître au public l'histoire de cet ancien château que les désordres du dernier duc de Fleury avaient sapé jusque dans ses fondements, avant que les démolisseurs de la bande-noire vinssent faire écrouler ses murailles et ses donjons, me dispense de dire ce qu'était autrefois ce superbe domaine, qui confinait à quatre paroisses, je me bornerai donc à raconter comment M. de Genoude devint propriétaire de ces immenses débris et comment l'ange qu'il a perdu parvint à édifier sur des terres en non-valeur l'honorable fortune dont il jouit maintenant.

C'était en 1826; convaincu que la presse était la seule arme qui pouvait défendre la monarchie contre ses ennemis et même contre d'imprudents amis, M. de Genoude soutenait déjà, dans un journal qu'il avait fondé des débris de plusieurs journaux, les principes d'ordre et de liberté qu'il soutient encore maintenant, lorsqu'il apprit qu'un projet de loi qui exigeait de tout propriétaire de journal un cautionnement en immeubles de la valeur de deux cent mille francs allait menacer à la fois ceux qui cherchaient à soutenir le trône et ceux qui voulaient le renverser.

A cette époque, M. de Genoude n'était pas riche; toutefois la dot de sa femme, réunie au produit de ses ouvrages, formant un peu plus de la moitié de la somme dont il avait be-

soin, il crut devoir se soumettre aux conditions qui lui étaient imposées.

Il s'agissait de trouver un immeuble. Par un de ces hasards providentiels qui, bien mieux que la prudence humaine, disposent de notre avenir, à cette époque l'ancien chaudronnier qui depuis vingt-trois ans exploitait les ruines du Plessis venait de mourir et cette terre était en vente.

Pendant les divers séjours que madame de Genoude avait faits au château de Chenoise, chez mesdames de Bellegarde ses amies, elle avait souvent entendu parler de l'antique manoir du Plessis-aux-Tournelles, situé à une demi lieue de Chenoise, et, pressée par cet intérêt qui s'attache à toute grandeur déchue, elle avait visité plus d'une fois ces immenses ruines d'où s'élevaient, « comme pour donner une idée du colosse tombé, » deux fragments de tours contre lesquels s'étaient brisés les efforts des siècles et la hache des démolisseurs.

Quelque dépouillés que fussent les bois, quelque ravagé que fut le terrain dont se composait cette vaste propriété, madame de Genoude crut que cette acquisition était bonne; mais sa valeur ayant été portée à trois cent mille francs, M. de Genoude, qui ne possédait que le tiers de cette somme, allait renoncer au Plessis, lorsque son beau-père et son beau-frère le forcèrent de conclure, en mettant leur fortune à sa disposition. Ce fut alors que madame de Genoude, sentant toute l'importance des obligations que son mari venait de contracter, résolut d'abandonner Paris pour administrer elle-même une propriété sur laquelle reposait des intérêts si chers et si sacrés.

Pour comprendre le dévouement qu'exigeait une telle résolution, il faut savoir qu'issue d'une noble famille de la Touraine, qui, par une singulière coïncidence, portait, comme l'illustre famille dont elle venait d'acquérir le domaine, le nom de Fleury, madame de Genoude, ayant perdu sa mère au sortir de l'enfance, avait été léguée par cette mère prévoyante à madame Chastenet de Puységur, et que cette personne, aussi distinguée par son esprit que par ses vertus, s'était plu

à se continuer en quelque sorte dans sa fille adoptive, en lui donnant l'éducation la plus forte et la plus brillante.

Qu'on se figure maintenant une femme dont la jeunesse s'est écoulée au milieu de la famille de Puységur, dans une des terres les plus belles et les mieux ordonnées de la Touraine, prenant possession d'un chaos de ruines que par habitude on appelle encore le château, d'une lieue de pierres éboulées qu'on appelle les murs d'enceinte et de trois cents arpens de terrain dévastés qu'on appelle le parc; qu'on se figure, dis-je, l'élève de madame de Chastenet, l'épouse de M. de Genoude, l'amie de mademoiselle de Duras, c'est-à-dire la personne la plus aimable, la plus spirituelle et la mieux classée, n'ayant plus de rapports qu'avec des paysans et des manouvriers, et l'on comprendra qu'il fallait posséder une grande force d'âme pour accepter un tel changement de position.

Et si maintenant on ajoute que cette jeune femme, qui consentait à se séparer d'un monde qu'elle aimait parce qu'elle y était aimée, venait de perdre successivement ses trois enfants; si l'on songe que son mari, retenu à Paris par des devoirs non moins impérieux que ceux qu'elle remplissait au Plessis, était souvent éloigné d'elle, on pourra mesurer toute l'étendue du sacrifice qu'elle faisait à sa famille. A de telles vertus le ciel devait des encouragements, et d'abord l'extrême bonté de madame de Genoude, son sourire triste et doux, ses manières nobles et simples, lui gagnèrent tous les cœurs: charitable avant d'être riche, elle avait conçu le projet de remplacer cette duchesse de Fleury dont le souvenir, survivant aux grandeurs de sa maison, était en vénération dans toute la contrée; elle y parvint, et lorsqu'on sut que celle qui donnait des vêtements aux pauvres, des secours aux malades, du travail aux ouvriers et de bonnes paroles à tous, s'était appelée mademoiselle de Fleury, on s'écria que le pays allait renaître parce que la *bonne dame*, c'est ainsi qu'on appelait la duchesse douairière, était ressuscitée. Se faire aimer, pour madame de Genoude, rien n'était plus facile: mais

amener l'ordre dans le désordre, l'abondance dans la stérilité, la sécurité dans la possession, et se créer enfin une douce retraite au milieu des ruines et de la dévastation, il y avait dans une telle entreprise quelque chose de capable de décourager toute autre femme.

Certaine de les surmonter, madame de Genoude ne s'effraya pas des obstacles qu'elle rencontra, et, secondée par ce tact parfait qui lui fit toujours découvrir autour d'elle les dévouements et les capacités dont elle avait besoin, elle parvint à réaliser toutes les améliorations que son excellent esprit lui avait fait concevoir.

Pour commencer, les deux vastes pavillons situés aux deux côtés de la grille d'entrée, et qui servaient jadis d'habitation au concierge de cette terre ducale, devinrent des logements agréables, commodes, dans lesquels on reconnaît encore le bon goût, l'élégance et la noble simplicité de celle qui les a créés.

Convenablement établie, madame de Genoude répartit toute son activité sur les travaux extérieurs. Une grande et belle ferme fut confiée à un agriculteur intelligent; un terrain inculte, déblayé des vieux murs et des plantes parasites qui l'encombraient, et dessiné avec goût, se changea bientôt en un jardin anglais, et des multitudes d'arbrisseaux plantés en massifs ou en plate-bandes, joignirent l'espérance de leur ombrage au riant effet des gazons qui se déroulèrent au milieu d'eux; le parc retrouva ses étoiles et ses allées, enfin les murs d'enceinte se relevèrent, et c'est avec raison que M. l'abbé Juste a pu dire, dans l'excellent discours qu'il a prononcé lors de la translation des restes de madame de Genoude au Plessis-les-Tournelles: « que l'ordre et la prospérité qui se remarquent présentement sont en marche de l'impulsion qu'ils ont reçue du passé. »

Cinq années s'écoulèrent, douces et paisibles, comme toutes celles qui sont remplies de vertus. Touché par la résignation de madame de Genoude, Dieu avait daigné remplacer deux des enfants qu'il avait enlevés à sa tendresse; les revenus du

Plessis dépassaient ses prévisions; enfin, l'avenir s'offrant à elle grand et beau, elle conçut l'espoir de relever un jour les murailles du vieux château. Le souvenir des beaux lieux au milieu desquels elle avait été élevée s'unissant au désir de créer à M. de Genoude une position digne de son mérite, rendait ce projet bien séduisant; toutefois la prudence vint en arrêter l'exécution, et pendant longtemps il n'eut d'autre résultat que de lui faire sacrifier une partie des jouissances que l'augmentation de sa fortune lui aurait permis de goûter.

Un obstacle sacré pour elle l'empêchait d'ailleurs d'abonder trop fortement dans ses idées de restauration, M. de Genoude n'était pas bien convaincu de leur opportunité; et plus d'une fois il avait exprimé l'intention de faire élever à la place du vieux château une maison élégante et commode qui suffirait, disait-il, pour recevoir sa famille et ses amis. Incapable de trouver une objection contre une volonté, même négative, de son époux, madame de Genoude disait seulement, attendons, et lorsqu'attristé par les images de destruction qu'ils avaient sous les yeux, il lui demandait quelquefois : « Léontine, que ferons-nous de ces ruines? » « Un mauvais ménage a détruit tout ceci, répondait-elle en souriant, un bon ménage le rétablira. »

Quelque confiance qu'il eût dans la prudence de sa femme, M. de Genoude, prévoyant dès-lors la révolution qui s'est faite, éludait, ajournait, quelquefois même rejetait les projets que madame de Genoude lui soumettait, se fondant sur ce qu'ayant plusieurs enfants il était probable que la terre du Plessis ne resterait pas dans sa famille.

A cela madame de Genoude répondait que ces matériaux qui dépréciaient leur propriété coûteraient des sommes énormes à faire emporter, tandis que, relevés sur place, ils ajouteraient beaucoup à la valeur du Plessis.

Appréciant toute la justesse de ces observations, M. de Genoude ne pouvait s'empêcher de sourire, et, se sentant autorisée par ce demi-consentement, madame de Genoude préparait lentement, mais avec une prévoyance admirable, tout

ce qui pouvait faciliter dans l'avenir l'exécution de ses désirs.

Sur ces entrefaites, la révolution de juillet vint mettre en relief des vertus qui étaient à la hauteur des plus grandes épreuves; et la femme forte, remplaçant tout-à-coup la femme modeste et recueillie, madame de Genoude quitte précipitamment le Plessis pour s'associer aux dangers de son époux. Applaudissant du fond de son âme au noble dévouement avec lequel il exposait sa vie pour une cause sainte, loin de chercher à l'intimider, elle fut la première à l'exciter à l'accomplissement de ses devoirs politiques; la prison, l'image même de la mort la plus horrible ne fit pas fléchir son courage. Sous les verroux de Sainte-Pélagie, où chaque jour elle allait partager la captivité de son époux, elle entendit sans se troubler les hurlements de l'émeute qui venait de dévaster l'archevêché et qui demandait qu'on lui livrât les détenus politiques. Quelque fût le danger réel d'un écrivain royaliste qui se trouvait pour ainsi dire à la merci de quelques centaines de prisonniers en pleine révolte, satisfaite de partager le sort de celui qu'elle aimait, madame de Genoude lui déclara, avec cette exaltation calme qui ne souffre pas de contradiction, qu'elle était prête à le suivre partout et même à la mort, si Dieu le voulait ainsi.

Elle l'eût fait! et cependant la santé de cette femme si délicate était alors altérée par une grossesse avancée; mais que ne peut la force morale, lorsqu'elle s'appuie sur la religion! quelque pénible que fût cette grossesse, madame de Genoude accoucha heureusement; pour que son sacrifice fût complet, il fallait qu'elle succombât à un dernier enfantement dans un temps où elle n'était plus entourée que d'images de bonheur.

La réputation de M. de Genoude et l'héroïque conduite de sa femme ont appelé tant d'intérêt sur son malheur que le monde a voulu connaître après sa mort celle que ses vertus avaient dérobée au monde pendant sa vie; se prêtant à un désir qui flattait sa douleur, M. de Genoude a permis que l'on recueillît dans d'incomplètes biographies quelques-unes des

actions et des pensées de celle qui n'était plus. Il est fâcheux que ces fragments détachés d'une aussi belle vie ne soient pas réunis dans un ouvrage qui offrirait aux jeunes femmes le modèle le plus aimable et le plus parfait des épouses chrétiennes.

Comment apprécier en quelques pages la résignation admirable de cette mère, qui trois fois vit mourir les fruits de l'amour le plus tendre, sans qu'un seul murmure vint se mêler aux larmes qu'elle répandait! comment peindre en quelques phrases le courage héroïque de cette épouse qui, alors que la révolution triomphante avait, pour défendre sa victoire contre la raison des écrivains monarchiques, le double glaive des lois et de la sédition, disait à ceux qui lui conseillaient d'engager son époux à mette plus de modération dans la rédaction du journal qu'il dirigeait : « La vue même d'un échafaud dressé pour M. de Genoude ne me porterait pas à lui donner un conseil de faiblesse ! » Comment enfin raconter en quelques mots la mort vraiment sublime de cette femme qui, pleine de jours, d'espérances et d'affections, rendit son âme à Dieu sans accorder un seul regret à son bonheur humain!

Oui, ce serait un livre utile, un bon livre, que celui qui, redressant les fausses idées par lesquelles on cherche à détourner les femmes de leur destination, leur offrirait le type le plus accompli de ce qu'elles doivent être.

L'affranchissement des femmes! quel contre-sens ces mots offrent à la pensée! Nous affranchir! mais ce serait nous ravir toutes nos qualités, tout notre mérite, toute notre influence. Ah! bien loin de nous affranchir, que ceux qui aiment notre gloire multiplient s'il se peut nos liens, nos vertus, nos devoirs; car c'est dans notre dévouement à toutes ces choses que consiste la seule supériorité à laquelle nous puissions prétendre.

Le dévouement! si l'on savait quels trésors de sagesse madame de Genoude a puisés dans ce sentiment, si l'on savait quel empire exerçait sur sa frêle enveloppe ce noble cœur qui, s'élevant au niveau des situations les plus importantes

et des périls les plus pressants, ouvrit toujours les avis les plus généreux, et, sans renoncer aux grâces de sa faiblesse, savait dominer de toute la hauteur de sa nature morale les alarmes qui venaient parfois attaquer l'énergie de son caractère !

Alors, et seulement alors, on comprendrait le bonheur que M. de Genoude a dû trouver dans son union avec une personne dont il était certain d'être toujours apprécié, secondé, compris; alors aussi on comprendrait comment, ne pouvant aspirer à retrouver un semblable bonheur après l'avoir perdu, il a dû diriger son âme et ses pensées vers le séjour de l'éternelle réunion.

Mais avant de parler de cette mort, qui a décidé de la destination actuelle du Plessis, je dois dire comment la restauration du château fut enfin résolue.

Les premiers orages qui suivirent la révolution de juillet étaient apaisés; et la prison de M. de Genoude s'étant ouverte, madame de Genoude fut forcée de retourner au Plessis, où les intérêts de sa famille la rappelaient impérieusement.

En revoyant ces lieux, que six mois d'absence avaient prodigieusement embellis, elle se sentit ressaisie par ses anciens projets, et désirant enfin se créer, au milieu de sa propriété, unu habitation convenable, M. de Genoude permit qu'un architecte vînt jeter sur le papier le devis des plans que sa femme méditait depuis si longtemps.

Ils étaient simples et faciles à executer. Sur l'immense esplanade où se développait autrefois un gothique château entouré de créneaux et flanqué par quatre tourelles, devait s'élever sur une seule ligne un grand corps de bâtiment.

A demi conservée, la tour du sud s'exhausserait pour recevoir la chapelle et la bibliothèque; la tour du nord, également relevée, serait habitée par madame de Genoude et par ses enfants.

Semi-moderne, semi-gothique, le corps de bâtiment qui réunirait les deux tours contiendrait les grands appartements au dessus desquels s'élèveraient les chambres d'amis; les fon-

dations se trouvant intactes, les caves et les cuisines souterraines seraient rendues à leur destination; enfin, assainis par le curage, et rehaussés des deux côtés, les immenses fossés du château offriraient une eau vive à la place de cette végétation marécageuse qui blessait les regards et compromettait la santé.

Pour opérer des changements aussi avantageux, il ne s'agissait que de la main d'œuvre, peu chère dans le pays, car les plus beaux matériaux gisaient amoncelés sur l'esplanade, et trouvant après un examen attentif que rien n'était plus favorable aux intérêts de ses enfants que les désirs de leur mère, M. de Genoude donna son approbation pleine et entière à leur exécution.

La restauration du Plessis-aux-Tournelles, c'était l'entreprise de madame de Genoude; c'était son œuvre. Tandis que, luttant à la fois contre les attaques des partis et contre les tracasseries du pouvoir, son mari travaillait avec une constance infatigable à la restauration de la société, elle voulait prouver tout ce que les familles pouvaient attendre pour leur prospérité particulière de ces principes qui avaient fait renaître dans la contrée qu'elle habitait l'ordre, la paix et le bonheur.

Déjà sous sa direction les ponts avaient été relevés, les fossés nettoyés et leurs murs réparés; déja sur l'esplanade on voyait le sable entassé et les pierres disposées dans un ordre régulier; déjà les tours, dégagées des décombres où elles étaient comme ensevelies, commençaient à grandir; il fallut s'arrêter et suspendre jusqu'au printemps les travaux en exécution..... Mais, hélas! le printemps ne devait plus renaître pour madame de Genoude! trop parfaite et peut-être aussi trop heureuse pour cette terre, ce n'était plus par sa vie, c'était par sa mort qu'elle devait fournir un nouveau triomphe aux principes de son époux. L'hiver approchait; cet hiver, madame de Genoude ne voulut pas, comme elle l'avait fait plusieurs fois, le passer au Plessis, « pour économiser sur ses plaisirs au profit de ses pauvres. » Devenue enceinte pour la septième fois, une grossesse pénible et des pressentiments

inquiets l'obligeaient d'aller chercher à Paris les conseils et les secours d'habiles médecins.

J'ai dit que le ciel avait accordé aux ardentes prières de madame de Genoude trois enfants charmants ; mais, hélas ! son amour de mère n'était pas pleinement satisfait, car Dieu, qui sait l'avenir, ne lui avait pas envoyé une fille pour remplacer sa Noëmi. Une fille ! c'est l'occupation, le charme, le complément de l'existence d'une femme : aussi, quelle que fussent les souffrances qu'elle éprouvait pendant sa grossesse, madame de Genoude, se flattant que ses vœux allaient être exaucés, vit arriver avec joie le moment de sa délivrance, et, comme on s'étonnait du courage avec lequel elle supportait les plus vives douleurs, « que voulez-vous, c'est notre bataille à nous, répondit-elle. »

Long et pénible fut le combat : toutefois la nature parut triompher ; mais, trompée dans son espoir, madame de Genoude mit au monde un fils. Résignée comme toujours à la volonté de Dieu, et plaçant, avant le sien, l'avantage de ses enfants, elle se consola en disant : « Tant mieux, il n'accouchera pas. » Puis accablée par la fatigue, elle parut goûter quelque repos, et pendant vingt quatre heures on put croire que tout allait bien. Mais tout à coup des douleurs affreuses se manifestèrent, une inflammation violente se déclara, et les médecins, consternés, crurent devoir instruire M. de Genoude que les symptômes de la maladie de sa femme leur laissaient peu d'espoir de la sauver.

Quel coup, pour un époux si tendre, et comment préparer à la mort celle qui tenait à la vie par des liens si chers ? Consolateur de toutes les souffrances, M. l'archevêque de Paris se chargea de ce soin, et, devinant son sort en le voyant paraître, madame de Genoude s'écria : « Monseigneur, je suis bien heureuse ; mais si Dieu veut le sacrifice de mon bonheur et de ma vie, je le fais avec joie. » Avec joie !... quel courage la religion donne pour mourir ! quel courage elle donne pour vivre ! Sans elle, madame de Genoude pourrait-elle renoncer sans désespoir à la félicité la plus parfaite ; sans elle, son

époux pourrait-il lui survivre ? Non, il succomberait à sa douleur ; mais il vient d'entendre les admirables paroles de sa pieuse compagne, et, fortifié par son exemple, il trouve la force de répéter au fond de son cœur : si Dieu veut le sacrifice de mon bonheur et de ma vie, je le fais avec joie. De telles dispositions s'élancent au-devant du ciel : aussi le saint archevêque, qui était arrivé si triste, disait-il d'un air radieux en se retirant : « Je n'ai jamais vu une personne si bien préparée à mourir. »

Madame de Genoude a béni ses enfants ; voulant leur épargner une image trop forte peut-être pour leur faiblesse, elle ne doit plus les revoir ; mais elle sait bien que celui qui fut son époux, son guide, son soutien dans la vie, ne lui manquera pas à l'heure de la mort. Il est là, toujours là, et voyant qu'elle se recueille pour jeter un dernier regard sur sa conscience : « Pourquoi vous agiter ainsi, lui dit-il, vous avez eu quelquefois mal aux nerfs, je ne vous connais pas d'autre défaut. » « Je ne crois pas ce que vous dites, répond-elle avec un faible sourire, mais j'en suis bienheureuse, parce que cela me prouve que je ne vous ai jamais donné aucun sujet de chagrin. »

Quel calme, quelle sérénité, et qu'il y a loin de cette résignation toute chrétienne au courage barbare des Lacédémoniennes ! Sans doute, ici comme là, on trouve héroïsme, résignation, sacrifice ; mais dans la femme chrétienne il n'y a pas renoncement à ses affections, et celle qui disait naguère à son époux dans les épanchements de l'amour le plus pur : « Ce que j'aime en vous c'est ce qui ne doit pas mourir ; » celle qui écrivait sur un papier confident de ses regrets maternels : « La Providence ressemble à une mère qui demande à son enfant ce qu'elle lui a donné pour le lui rendre ; » celle enfin qui dans ses derniers instants triomphait des souffrances les plus aiguës en s'écriant : « ce que Dieu voudra, comme il le voudra, quand il le voudra ; celle là, dis-je, savait bien qu'elle allait rejoindre ceux qu'elle avait perdus, sans abandonner ceux qui devaient la rejoindre un jour.

Qui pourrait peindre le courage avec lequel madame de Genoude, sentant approcher la fin de sa vie terrestre, surmonta ses douleurs pour s'entretenir une fois encore avec celui dont elle allait se séparer pour un peu de temps! qui pourrait dire les consolations, les conseils et les sages prévisions qui descendirent du ciel sur ses lèvres mourantes! qui pourrait nombrer les bienfaits, les secours, les bonnes actions qui furent léguées par elle à celui qui devait lui survivre; parents, amis, serviteurs, obligés, nul de ceux qu'elle avait aimés ne fut oublié. Ses enfants surtout, ses enfants! avec quelle tendre sollicitude elle les ramenait sans cesse dans ses discours! Leur santé, leur intelligence, leur caractère servirent de texte aux recommandations les plus touchantes et les plus éclairées, et, quelle que fût la haute idée qu'il eût du mérite de sa femme, M. de Genoude s'étonna de trouver tant de lucidité de cœur et d'esprit dans une personne qui allait mourir. Terminant enfin par un regard de la plus profonde compassion ses adieux aux affections terrestres : « Et vous, dit-elle a son époux, et vous qu'allez-vous devenir? » — « Je me ferai prêtre, répondit-il sans hésiter. » — « Mais vos enfants? » — « Je serai le précepteur de leur précepteur, ou leur précepteur. »

Sans doute en écoutant ces touchantes paroles madame de Genoude dut éprouver une grande joie. Il est si doux de penser que Dieu seul peut nous remplacer! Toutefois, réprimant un sentiment trop humain, ou craignant peut-être d'engager par l'expression de sa reconnaissance l'avenir de celui qu'elle aimait par de la la mort, elle garda le silence, et se retournant à demi, ce fut à Dieu qu'elle demanda l'accomplissement de la promesse qui venait de lui être faite.

Quelques heures s'écoulèrent pendant lesquelles M. de Genoude, absorbé dans la plus douloureuse contemplation, observait avec une anxiété toujours croissante l'affaiblissement progressif de cette vie qui s'éteignait. Jugeant que l'instant suprême approchait, il se pencha vers la douce mourante, et réprimant les battements de son cœur : « Léontine,

lui dit-il, un prêtre est là, voulez-vous recevoir le saint Viatique? » — Oh! avec quelle joie! murmura-t-elle, en élevant vers le ciel un dernier regard!.. Le prêtre s'approcha, mais son ministère était inutile, Dieu venait de recevoir dans sa gloire celle qui, du milieu des ombres de la mort s'apprêtait à le recevoir *avec joie*!

Ainsi se termina le douloureux combat dans lequel la femme chrétienne, « s'enfantant elle-même à la vie éternelle, » réalisa ces belles paroles qu'elle écrivait jadis : « Là où je me suis laissée moi-même, j'ai trouvé Dieu! » Sans doute au moment où elle expira M. de Genoude dut éprouver quelque chose de ce déchirement affreux qui sépare l'âme du corps! Sans doute la nature humaine lui demanda des cris et des gémissements; mais en présence d'une telle mort on sent que le désespoir n'était pas possible. Initié par d'impérissables sympathies au sort de sa compagne, il eût craint de troubler par les éclats de sa douleur la paix d'une âme bienheureuse, et d'ailleurs cette âme emportait dans le ciel une sainte promesse qui devait faire triompher la nature divine. Ce fut donc avec le courage, avec la résignation d'un martyr que M. de Genoude se prosterna devant les dépouilles mortelles de sa femme, sans doute les larmes coulèrent... mais la foi déchirant le voile qui sépare le temps de l'éternité lui montra la vie dans la mort, l'immortalité dans les apparences de la destruction, et l'amour infini recueillant dans son sein toutes les affections dont il est la source.

Quelle âme capable de concevoir de semblables consolations pourrait ne pas les embrasser avec transport! quel cœur privé de ses plus chères délices pourrait ne pas s'élancer de toutes ses forces vers l'éternelle vie, vers l'éternel amour? Non, ce n'est pas le cœur, ce n'est pas l'âme de M. de Genoude. Puisant dans la mort de l'être qu'il aimait le plus au monde de nouvelles raisons pour s'attacher à celui qui ne saurait périr, il s'écria comme saint Augustin : « J'ai perdu celle qui m'avait été donnée, mais je n'ai pas perdu celui qui me l'avait donnée. » Puis, en songeant au bonheur dont

jouissait sa compagne chérie, il dit encore avec le même docteur : « Mon amie ne converse plus avec moi, mais elle puise à la source de tous les biens; cette pensée me console, elle me remplit de joie, et je serais un faux ami si j'enviais le sort bienheureux dont jouit mon amie. » Les grandes douleurs enfantent les grandes choses. Sans doute, en mourant, l'épouse chrétienne traça le sillon de lumière dans lequel son époux marche maintenant... Quoi qu'il en soit, c'est à Dieu qu'il consacre les jours qui lui restent à passer de ce côté-ci du tombeau, et, plein de force, il se relève, et devant sa douleur si calme et si profonde chacun est saisi de respect, et dès le même jour il confie à l'homme de Dieu, qui vient prier et pleurer avec lui, l'intention où il est de se faire prêtre.

Déférant toujours aux sages conseils du directeur que la Providence lui a envoyé, M. de Genoude ne fera point connaître immédiatement une résolution que le monde pourrait attribuer à l'égarement de la douleur; bien plus, avant de s'engager dans la sainte milice « *il sondera son cœur et ses reins*, » et si dans quelques mois ses désirs sont les mêmes, l'homme de Dieu lui aplanira le chemin du ciel.

Satisfait par cette promesse, M. de Genoude attendra; mais il est bien certain que sa vocation est réelle. N'a-t-il pas senti s'agiter en lui, dès sa plus tendre jeunesse, cette pensée de dévouement qui, succédant à une horrible phase de matérialisme comme le jour à la nuit, le conduisit dans un séminaire où il a fait toutes les études nécessaires pour devenir prêtre? Si dès-lors il n'obéit pas à l'attraction puissante qui l'appelait dans les ordres, c'est qu'obligé de retourner dans sa famille pour soigner sa santé, que la traduction de la Bible avait épuisée, les événements de 1814 vinrent le jeter dans un autre genre d'apostolat. Sans doute il dut céder alors aux impulsions puissantes qui le jetèrent en dehors de l'Eglise; mais, accoutumé à chercher les voies de Dieu au milieu des événements de ce monde, M. de Genoude a su découvrir dans la mort de sa femme un moyen de bonheur pour elle et de

perfectionnement pour lui; or, vivant comme il le faisait, le seul perfectionnement qu'il pût amener dans son existence, c'était de la consacrer tout-à-fait au Seigneur. Ce projet, lorsqu'il commença à transpirer dans le public, acquit à M. de Genoude l'estime et l'admiration de toutes les âmes capables de comprendre la sienne; mais il trouva aussi de nombreux contradicteurs. Etonnés et presque effrayés d'une semblable résolution de la part d'un homme dans toute la force de l'âge, d'un homme auquel son mérite, sa fortune et ses avantages personnels permettaient d'aspirer aux plus brillantes alliances; d'un homme enfin qui semblait appelé, par l'influence politique qu'il exerçait, à occuper un jour les plus grandes positions; ceux de ses amis qui ne croyaient pas aux regrets éternels firent briller à ses yeux toutes les séductions que l'ambition et le monde et l'amour pouvaient lui offrir dans l'avenir.

Inébranlable dans sa résolution, M. de Genoude leur répondit : « J'étais heureux, complètement heureux, et si Dieu n'eût voulu de moi autre chose que ce que je faisais alors, il ne m'eût point retiré la compagne de ma vie, car, au lieu de m'être un obstacle dans le bien, elle m'y était un secours, un encouragement et un guide; si donc Dieu n'avait rien voulu changer à mon existence, il n'eût rien changé autour de moi; ce grand coup a dû être un avertissement, un signal, un ordre... J'obéirai! »

Je n'ai pas eu le bonheur de connaître madame de Genoude; mais quelle femme ce devait être, que celle dont son époux parle ainsi, que celle dont une personne qui se connaît en vrai mérite, madame la vicomtesse de Laval, disait : « Elle est la seule femme dont j'ai toujours entendu faire l'éloge sans qu'on pût y ajouter un seul *mais...* »; que celle enfin dont les habitants du Plessis ne peuvent se souvenir, après plus de trois ans, sans que des larmes viennent étouffer les effusions de leur reconnaissance et de leur vénération.

Ah! qu'il a bien compris le vide qu'une telle perte avait créée dans son existence, celui qui, repoussant de prétendues

compensations, a comblé ce vide à force d'amour divin! qu'il a bien compris les voies de la Providence, celui qui, se dépouillant à jamais de toute ambition terrestre, n'a plus d'autre ambition que celle de répandre par toute la terre le nom de celui dont il est le ministre!

Assurément elle n'était point oisive, cette vie qui suffisait à la traduction des livres saints, à la direction d'un journal, aux devoirs du monde, aux épanchements de l'amitié, aux grandes et légitimes affections du mariage et de la paternité, et à l'exercice de toutes les pratiques du christianisme; mais au sein de l'union la plus tendre et la plus parfaite qui fut jamais, M. de Genoude se reprochait quelquefois d'accorder au bonheur des heures destinées au travail, et peut-être aussi de mêler des intérêts humains aux intérêts de l'ordre et de la vérité.

Dieu le voulait tout entier, rien n'est plus certain, puisqu'il a ôté de sa vie tout ce qui pouvait donner du charme au repos, du prix à la fortune, l'orgueil au succès; puisqu'il a placé dans le ciel le seul être qui pût l'attacher à la terre. Eh bien, le voilà, Seigneur, il est prêtre! prêtre dans toute l'étendue, dans toute la sublimité de ce mot; et maintenant, parlez! Faible instrument dans vos puissantes mains, il est prêt à accomplir l'œuvre pour laquelle vous l'avez sans doute réservé.

Cette œuvre, c'est au Plessis qu'elle a été conçu; c'est au Plessis qu'elle doit s'accomplir. Habitué à contempler les événements humains des hauteurs de cette religion catholique ou universelle qui domine l'humanité tout entière, M. de Genoude est convaincu que les faits qui régissent aujourd'hui la société chrétienne sont produits par des erreurs philosophiques qui ne règnent déjà plus dans les intelligences supérieures; il croit que la grande révolution de 1793, en livrant à l'expérience des peuples les principes des sectes déistes et matérialistes, a décidé pour jamais les questions que le dix-huitième siècle avait soulevées, et c'est, selon lui, parce que cette phase de philosophie était finie en 1830 qu'elle n'a pu

produire alors qu'une révolution avortée: en sorte que les faits réalisés daus la politique par l'usurpation de la classe moyenne ne seraient pas en harmonie avec les idées, la raison et la conscience des classes éclairées.

Il pense donc, et cette opinion est partagée par un grand nombre d'esprits supérieurs, tant en France qu'en Allemagne et en Italie, que nous approchons d'une époque de rectification et de restauration sociale, époque dans laquelle le christianisme va étonner le monde par une nouvelle manifestation de la puissance et de la vitalité qui sont en lui, et que la France, que M. de Genoude appelle : *le peuple de Dieu des temps modernes*, en réalisant ce triomphe éclatant de la vérité chrétienne, étendra cette phase à l'Europe, à l'Afrique et à l'Asie, par la réunion à l'Eglise universelle de toutes les sectes qui s'en sont séparées, par les conquêtes qu'elle fera sur l'Islamisme, et enfin par une nouvelle constitution de l'Europe qui permettra à la Russie, délivrée du schisme, de porter son influence civilisatrice sur l'Orient. (1)

C'est à seconder ce grand mouvement religieux et politique que M. de Genoude, uni à M. de Lourdoueix par les convictions et les espérances les plus hautes, a consacré la puissance d'action dont il est doué, et la fortune que Dieu lui a faite.

Rien n'est plus vaste et en même temps mieux coordonné que le plan qui se développe dans les travaux de ces deux hommes, dont l'amitié, sans exemple peut-être dans nos temps modernes, est déjà une preuve de la force d'unité du principe qu'ils professent, comme l'accord de leur dévouement et de leurs témoignages est un gage de la réalité des faits moraux qu'ils proclament. Tandis que dans la *Gazette de France*, dont la direction est le résultat de leurs communes méditations, tous les événements politiques sont rattachés à la justice

(1) Voir les préfaces et le résumé de *la Raison du Christianisme* par M. de Genoude, *l'Appel à la France* et *la Restauration de la Société française* par M. de Lourdoueix.

et à la miséricorde de Dieu, et présentent la double preuve de l'infirmité radicale des doctrines révolutionnaires pour fonder des institutions bonnes et durables, et de la nécessité des principes chrétiens et monarchiques, M. de Genoude a déjà, dans le vaste ouvrage de la *Raison du Christianisme*, réuni tous les témoignages des plus grands génies dont s'honorent les sciences humaines, en faveur de la vérité des dogmes chrétiens. Cet ouvrage, qui se compose de 12 volumes in-8°, va être suivi d'une publication immense, remontant jusqu'aux principes du christianisme. M. de Genoude va offrir au public une traduction des *Pères de l'Eglise* qui ravivera en quelque sorte les sources de la civilisation chrétienne au sein de cette nation qui avait cessé d'y puiser. De son côté, M. de Lourdoueix, suivant une ligne parallèle, a déjà rétabli, dans la *Restauration de la Société française*, les bases constitutives de notre ancienne monarchie et montré, au-dessus des partis créés par les erreurs de ces derniers siècles, les vérités politiques qui doivent les réunir et terminer leurs divisions. Il s'occupe en ce moment d'un travail où la restauration sociale est prise de plus haut, puis qu'en prouvant logiquement que Dieu est le principe universel de la vérité philosophique, il démontrera que tous les systèmes qui partent de l'homme conduisent nécessairement à l'erreur dans les théories et à l'anarchie dans la pratique; il partira de ces démonstrations pour indiquer une réforme générale de la philosophie, de la politique et de l'instruction publique, réforme qui sera immédiatement réalisée en ce qui concerne l'instruction publique, dans un collége situé à Paris.

La terre du Plessis-aux-Tournelles est le centre où s'élaborent ces grandes pensées, en attendant que l'achèvement du château permette d'y réunir les hommes de religion, de talents et d'études qui se consacreront à les développer. C'est dans les forêts inspiratrices de cette belle contrée, c'est dans l'immense bibliothèque que M. de Genoude y a réunie, c'est surtout dans la chapelle, où il renouvelle chaque jour son sacrifice et ses actes de dévouement, que se préparent et se

coordonnent tous ces ouvrages qui alimentent déjà dans Paris un établissement de librairie dans lequel plus de cent personnes sont employées.

MM. de Genoude et de Lourdoueix, en partant l'un des sciences théologiques, l'autre des méditations philosophiques, se sont rencontrés dans le Verbe, qui est la sagesse de Dieu, la raison des choses, la parole créatrice et conservatrice de l'univers; c'est donc le *Verbe fait chair*, pour éclairer et pour rétablir l'humanité dégradée par le péché, qui est l'objet de leur adoration et le principe fécond de leurs efforts. Ils sont convaincus que dans cette nation intelligente, où la puissance de la parole s'est manifestée plus qu'ailleurs par les écrits et la tribune, la parole vraie n'aura besoin que d'être entendue pour être accueillie avec amour, et que *les ténèbres comprendront la lumière*, dès que *la lumière sera tirée de dessous le boisseau* où le dix-huitième siècle l'avait placée.

Déjà plusieurs ecclésiastiques aussi distingués par leur piété que par leur érudition sont entrés dans cette pensée, et MM. de Genoude et de Lourdoueix ont trouvé des hommes pleins du même zèle et des mêmes idées qu'eux. On peut remarquer dans les journaux de province des esprits qui semblent faits à leur image, et souvent on croit les lire encore en parcourant des écrits inspirés par les mêmes pensées à des hommes qui ne les ont même pas entrevus.

Il ne m'appartient pas d'apprécier toute la portée de ce vaste plan de régénération sociale, qui est déjà en pleine activité; femme, il m'est plus facile de sentir que d'exprimer tout ce qu'il a de grandeur et tout ce qu'il peut avoir d'influence sur les destinées de la France; mais j'en ai dit assez, je crois, pour faire comprendre les sentiments avec lesquels j'ai visité ce château que l'âme d'une sainte et la foi d'un apôtre ont fait sortir de ses ruines pour le consacrer à la plus noble des institutions, et maintenant je vais essayer de recueillir les souvenirs que j'ai rapportés de ce lieu où tout est bon parce que tout est religieux.

Avant de quitter Paris, j'avais eu soin de relire l'excellente notice dans laquelle se trouve l'histoire du vieux château du Plessis-aux-Tournelles, et, l'imagination encore remplie de ponts-levis brisés, de fossés comblés, de tours croulantes, de murailles démantelées, j'avais peine à me figurer que tout ce désastre eût pu se réparer en moins de quinze mois.

Tout en songeant à la marche du temps qui relève d'un coup de son aile les monuments qu'un coup de son aile a renversés, je voyais fuir, avec une satisfaction extrême, les routes, les champs, les villages; et mes regards se promenaient avec distraction sur les fertiles plaines de la Brie.

J'avais hâte d'arriver au Plessis et de *Maison-Rouge*, petit hameau de poste où l'on quitte la route de Provins pour gagner le château, qui n'est qu'à une lieue de distance, j'entrevis enfin ses murs blancs à travers des bouquets d'arbres : les détours du chemin me les dérobèrent promptement ; mais au moment où je descendais de voiture pour échapper à l'effroi assez puéril que me causaient les ornières, inaccoutumées pour moi, du chemin vicinal, j'aperçus dans les airs une croix qui semblait s'élever du milieu d'un oasis de verdure ; une croix, c'est la douleur, mais c'est aussi l'espérance ! Je compris que le bâtiment que cette croix surmontait devait être du château du Plessis-aux-Tournelles

C'était lui, et sortant bientôt de l'immense parc qui déroulait devant nous sa blanche ceinture, nous aperçûmes M. de Genoude qui, pour rendre son hospitalité plus complète, venait au devant de nous accompagné de sa mère et précédé par ses jeunes enfants. Toute la société réunie au château les suivait ; et, pour dire la vérité, ce cortége m'intimida un peu, moi pauvre voyageuse outragée par la poussière, désordonnée par le vent, et qui de tout ce monde ne connaissais que M. de Genoude et sa mère. L'accueil bienveillant qu'il me firent, les figures fraiches et ouvertes de ses enfants, tout cela m'eut bientôt rendu la confiance qu'inspire toujours la bonté, et, guidée par M. de Genoude, nous entrâmes dans le parc par une longue avenue ayant à droite et à gauche quatre rangées

d'arbres, plantation jeune encore, mais qui promet une ombre salutaire aux méditations des solitaires du Plessis.

En suivant dans toute sa longueur cette belle avenue, nous n'apercevions que de côté le nouveau château ; mais l'énorme tour qui l'appuie me donnant une idée assez juste de ses proportions, je ne fut point surprise lorsqu'au détour d'une allée nous découvrîmes à distance un vaste bâtiment dont l'architecture noble et simple appelle des idées d'ordre et de grandeur plutôt que des idées d'orgueil et de magnificence.

Ce n'est plus le château superbe qui s'étendait naguère sur les trois faces d'un carré flanqué à ses quatre angles par des tourelles gigantesques comme lui, représentation matérielle d'une de ces maisons puissantes qui dominaient une société monarchique ; mais c'est encore le château bienfaisant à l'ombre duquel s'abritaient les chaumières : « certaines de pouvoir échanger des services contre de la protection, de l'attachement contre des bienfaits. » Ce ne sont plus ces murs héréditaires qui, par leur vétusté et par le désaccord de leur architecture, racontaient l'histoire du passé ; ce sont des murs jeunes, forts et pleins d'avenir comme la génération actuelle; ce n'est plus un blazon effacé par les temps comme les priviléges qui le soutenaient, c'est une croix qui surmonte l'édifice qu'un homme désabusé des gloires de la terre vient d'élever à la seule gloire qui ne doit pas périr.

Ainsi, les édifices fondés par la puissance aristocratique sont tombés dans la poussière, et le christianisme s'est emparé de leurs débris comme pour montrer, par une image sensible, qu'il est l'héritier de toutes les grandeurs humaines, et qu'une pensée de charité a le pouvoir de relever et de vivifier les monuments que l'orgueil avait produits, mais qu'il a laissé détruire.

Une seule chose atteste encore les proportions colossales des anciennes constructions, je veux parler de ces fossés profonds de douze pieds et larges de cinquante, qui, remplis d'une eau vive sur laquelle de beaux cignes se promènent

comme des nacelles vivantes, entourent carrément la place où s'élevait jadis le vieux château.

Au lieu de trois faces, le nouveau château n'en occupe plus qu'une seule; mais la ligne sur laquelle il s'étend est terminée à ses deux extrémités par deux belles tours crénelées dont l'une, qui remonte, dit-on, au neuvième siècle, était sans doute, à en juger par sa vaste circonférence et par l'épaisseur de ses murs, de celles que les anciennes chroniques désignent sous le nom de *la maître tour*: le château repose sur les fondements indestructibles des vieilles murailles militaires qui unissaient les deux tours; des caves et des cuisines magnifiques et parfaitement conservées parce qu'elles ont été construites avec cette prodigalité et ce choix de matériaux qu'on n'emploie plus aujourd'hui que dans les monuments publics, forment en quelque sorte un étage souterrain dans le nouvel édifice, qui conserve les vastes proportions de l'ancien, quoique son étendue ait été restreinte. C'est un corps de bâtiment haut et spacieux, ayant deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, de 178 pieds de long avec 45 fenêtres de 11 pieds de hauteur, et légèrement brisé dans le millieu par une saillie à laquelle est adossé le vestibule, saillie qui est terminée par un fronton triangulaire surmonté par une élégante campanille. Rien n'est plus imposant et plus sévère que l'ensemble de ce château, conçu par la pensée d'une faible femme, et dont l'architecte, M. Allouard, a fait preuve de talent et de goût.

Adossé aux grands bois du parc qui communiquent, par une suite de bocages à la belle forêt de Jouy, la façade est tournée vers la ville de Provins dont on fait remonter l'origine jusqu'aux livres saints, et, laissant à la culture une partie du sol qu'il occupait jadis, il permet aux regards de se reposer sur une vaste pelouse avant d'aller se perdre dans l'immense horison qui s'ouvre devant eux.

Quoi qu'au milieu d'une plaine, le terrain où il repose étant légèrement exhaussé, on y jouit d'un de ces points de vue qui, sans éveiller les transports que font naître les accidents des pays de montagnes, saisissent l'âme par leur éten-

due et font longtemps rêver, parce qu'ils parlent de l'infini.

Qu'on se figure des campagnes immenses déroulant devant les yeux leurs nappes de blé que le vent fait onduler comme les flots de la mer; de loin en loin quelques villages, avec leur église et leurs groupes d'arbres, représentent assez bien des iles habitées; enfin, Provins lui-même, Provins, dont les antiques tours et les clochers aigus sortent seuls du vallon où la ville se cache, se dessine à l'horison comme un grand vaisseau qui aurait jeté l'ancre dans cet océan de verdure.

Çà et là quelques maisons de campagne, quelques vieux châteaux et quelques fabriques animent le paysage; enfin, des débris de monastères, tels que ceux de l'abbaye de Jouy; les ruines de la Mercy se découvrent dans le lointain, et semblent, par les souvenirs qu'ils rappellent, protéger de toute leur influence l'institution naissante du Plessis.

Que d'orages ont passé sur cette contrée, depuis le temps où César en fit une colonie romaine jusqu'aux jours où la révolution vint ajouter tant de ruines aux ruines célèbres de l'ancien *Agendicum* ! et cependant elle est belle et riante, cette contrée qui de ses illustrations n'a conservé que celle de ses roses comme pour nous montrer que les hommes ne peuvent détruire que l'ouvrage des hommes, et que Dieu, qui fit les campagnes, y maintient les productions dont il les a dotées.

Après avoir admiré pendant quelques instants l'immensité de ce tableau, nous entrâmes dans la chapelle du château, sous laquelle reposent, dans un caveau, les restes de madame de Genoude.

Une salle carrée sert en quelque sorte d'introduction à ce sanctuaire, où l'autel, dressé sur un tombeau, réalise la victoire de la vie sur la mort; cette salle est décorée par la délicieuse composition dans laquelle Mademoiselle Godefroi, s'élevant encore au-dessus du beau talent qu'on lui connait, à su peindre l'insaisissable passage de la vie à la mort, et fixer sur la toile le moment où l'âme bienheureuse de madame de Genoude, affranchie de sa prison, s'élance vers la véritable

patrie, emportant sur son sein l'ange qui fut la cause de sa délivrance.

Destiné à consoler de jeunes enfants, en établissant d'une manière sensible pour eux les invisibles liens qui les unissent à leur mère, ce tableau est un véritable poëme dans lequel la douleur et la joie, la mort et l'immortalité, les affections terrestres et les affections célestes sont exprimées de la manière la plus ingénieuse et la plus parfaite.

Vaporeuse, aérienne et légère comme une ombre qui fuit, l'âme de madame de Genoude semble avoir emprunté le corps spirituel et glorieux dont saint Paul nous apprend que les élus seront revêtus au grand jour de la résurrection; cependant, sur ses traits, où brille dans tout son éclat la béatitude céleste, le génie de l'artiste a su placer je ne sais quelle expression de mélancolie qui indique que cette âme visible tient encore à la terre par ses affections.

Pour adoucir l'instant d'une courte séparation, sa fille et les deux autres enfants qu'elle a perdus viennent la recevoir à *mi-ciel*, et, la soulevant dans leurs bras, ils l'enlèvent au divin séjour, tandis que, réunis au bas du tableau, les trois enfants qu'elle laisse à leur père tendent leurs innocentes mains vers elle et semblent invoquer, dans une fervente prière, celle qui va devenir leur protectrice auprès de Dieu.

Dans un coin du tableau, et sur une pierre tumulaire, on lit ces mots qui résument l'esprit de cette admirable composition : « *Pourquoi cherchez-vous dans la mort ce qui est dans la vie* ? »

J'ai dit que les restes de madame de Genoude étaient déposés dans le caveau qui se trouve sous la chapelle; sur la pierre qui les recouvre on a gravé ces mots :

« *Gratia super gratiam mulier sancta et pudorata* »

« Une grâce au-dessus de toute grâce est celle d'une femme
« sainte et pleine de pudeur. »

Voici le reste de l'inscription.

« A la mémoire d'une personne heureuse à jamais : Léon-
« tine de Fleury, dame de Genoude, morte dans le Seigneur
« le 28 février 1834, après avoir mis au monde l'ange qui
« repose ici; trois enfants l'avaient précédée dans le ciel. Priez
« pour l'époux et pour les trois enfants qu'elle a laissés sur
« la terre. »

En pénétrant pour la première fois dans la chapelle qui recouvre des restes si précieux, j'éprouvai un attendrissement extrême; mais, associée par la foi aux espérances de M. de Genoude, ma pensée se détacha de la terre pour demander à l'ange protecteur du Plessis de me voir d'un œil favorable admise au sein de sa famille, et je ne sais quelle satisfaction intérieure vint me dire que ma prière était exaucée.

Je pus alors examiner dans tous ses détails cette jolie chapelle qui, construite dans la grande tour, présente l'aspect d'une rotonde où s'élève l'autel entre deux renfoncements formés par l'épaisseur des murs dans lesquels sont percées deux grandes fenêtres décorées par des vitraux de couleur. Au-dessus du tabernacle, un espace vide attend un tableau du Christ dont l'exécution a été confiée au pinceau de Gérard, parce que lui seul pouvait traduire dans toute sa sublimité la céleste humanité de celui que M. de Genoude appelle le fondateur du Plessis.

Ajourné par l'état de souffrance de M. Gérard, ce tableau est pourtant assez-avancé pour qu'il soit permis de dire que ce grand maître n'a rien fait de plus beau : expression, figure, caractère, il a tout compris, et les habitants du Plessis attendent avec une impatience qu'augmente le tendre intérêt qu'ils portent à M. Gérard qu'il puisse donner les derniers coups de pinceau à ce chef-d'œuvre.

A gauche de l'autel est un portrait de sainte Geneviève; réintégrée dans tous ses droits, cette ancienne patronne de l'ancien château du Plessis-aux-Tournelles semble sourire aux généreux projets du nouveau propriétaire de cette terre, et,

tournée vers ce Paris qu'elle a sauvé des fureurs d'Attila, elle prie pour celui qui espère dérober sa bonne ville à l'esprit de révolution, ce fléau des temps modernes.

Un autre tableau offre aux hommages des fidèles la consolatrice des affligés, la seconde Eve, la mère du Verbe incarné, en attendant que celui de nos sculpteurs qui conçoit le mieux la poésie du christianisme, parce qu'il est chrétien, M. Gayrard, fasse sortir d'un bloc de marbre un de ces types de vierges que Raphaël et le Corrège ont légués à l'intercession des mortels.

Au sortir de la chapelle, nous montâmes dans la bibliothèque, vaste salle circulaire naguère consacrée sans doute à loger des archers et des hommes d'armes, et qui, garnie de douze mille volumes, est aujourd'hui l'arsenal où de nouveaux combattants, réunis sous la bannière du Verbe incarné, défendront la civilisation contre les attaques de l'esprit d'erreur.

Nous continuâmes la visite du château en traversant les appartements de réception et les chambres d'honneur, longue enfilade de pièces qu'on est en train de parqueter; divisé en chambres nombreuses, l'étage supérieur est destiné à recevoir ceux qui viendront, un peu plus tôt ou un peu plus tard, travailler à la vigne du Seigneur. De ce lieu, les solitaires du Plessis jouiront d'une vue immense comme l'œuvre à laquelle ils seront associés.

Ce ne fut pas sans éprouver un profond serrement de cœur que nous visitâmes la tour que madame de Genoude devait habiter avec ses enfants : quelle en sera la destination? je l'ignore; mais il est bien certain que son souvenir fera naître en ce lieu des idée pieuses et salutaires.

Au sortir de la tour de l'Est, nous descendîmes par un superbe escalier dans les appartements du rez-de-chaussée : vestibule, réfectoire, salle de réunion, tout sera grand et beau. Le péristyle, qui doit aboutir par deux escaliers au centre du château, n'étant point encore achevé, nous sortîmes par la chapelle et nous nous nous retrouvâmes sur l'esplanade.

Traversant alors un des ponts en pierre qui remplacent les ponts-levis, nous nous acheminâmes à travers des massifs d'arbustes en fleur vers les pavillons qui servent encore de logement à la famille de M. de Genoude et aux hôtes qu'elle veut bien admettre dans son intérieur.

Sous l'empire des impressions que je venais d'éprouver en visitant des lieux consacrés par des pensées si hautes et si fécondes, je ne pus m'empêcher de porter mes regards sur les plaines immenses qui s'ouvraient devant moi, et j'admirai comment celui qui dispose les choses humaines s'était plu à placer, dans une contrée plane et sans collines, un des points culminants du monde intellectuel, comme pour nous rappeler que les montagnes physiques ne sont que les images d'une élévation que le Dieu des intelligences réalise comme il lui plaît dans les cœurs qui sont à lui.

Un peu fatiguée du voyage, je ne pus ce jour-là apprécier qu'en passant les belles pelouses, les bosquets embaumés et les grâcieuses allées que le bon goût et l'ordre parfait d'une femme ont fait sortir d'un aride désert; et réunis bientôt autour d'une table hospitalière, il nous fallut descendre des hauteurs de l'autre monde dans les servitudes de celui-ci.

Il faut bien convenir toutefois que ce repas, animé par une conversation aimable, gaie, spirituelle, brillante, me parut d'autant plus agréable qu'il me permit d'apprécier sous des rapports nouveaux la société qui se trouvait en ce moment réunie au Plessis.

Pour que l'on puisse comprendre l'agrément et le profit que j'ai dû retirer de ces bonnes relations qui faisaient fuir si rapidement les heures, qu'il me soit permis de parler des personnes dont se composaient notre réunion. Destinées pour la plupart à faire partie d'une institution qui a pour but l'intérêt de la société, elles ont des droits à sa bienveillance, et je pense qu'on aimera à connaître ceux qui, même au milieu de ses plus funestes égarements, n'ont jamais désespéré de la France.

C'était d'abord, outre M. de Genoude et sa famille, M. l'abbé G....., ancien proviseur du collége de Provins, qui, plein d'estime et d'affection pour le propriétaire du Plessis, a consenti à quitter une ville où il était aimé autant qu'il mérite de l'être, pour consacrer ses soins et son érudition aux vastes publications qui se préparent dans la maison du Verbe, et à l'éducation des enfants de M. de Genoude.

C'était M. de Lourdoueix, le meilleur ami, le frère de M. de Genoude, qui depuis dix ans partage ses travaux sans que jamais une seule dissidence ait troublé l'accord de leurs esprits, accord qui prouve que le temps prend le parti d'agglomérer ce qu'il ne peut détruire.

L'amitié qui existe entre ces deux hommes est un phénomène moral trop extraordinaire dans le siècle où nous sommes pour ne pas appeler les réflexions sur le principe qui l'a produit. Assurément il existe dans le monde de tendres époux, de vrais amis, et des hommes capables de belles actions; mais quel sentiment peut amener la fidélité dans la mort, la constance dans l'amitié, la persévérance dans les idées généreuses? Quel sentiment sait dompter les rivalités, les jalousies et les autres misères que l'égoïsme jette au travers des affections les plus tendres? La religion! elle seule peut garantir des faiblesses du cœur les associations de la terre; la religion, voilà le lien cher et sacré qui unit M. de Genoude et M. de Lourdoueix; voués tous deux à la plus sainte et à la plus légitime des causes, ils s'élèvent l'un à côté de l'autre comme les colonnes du même temple, et telle est l'unité de leurs esprits, qu'il leur semble à chacun que l'un des deux ne peut rien sans l'autre.

Au premier rang, parmi les intimes, était M. de Beauregard, homme aussi remarquable par son esprit que par son noble caractère, et l'un des plus fermes soutiens de la *Gazette de France*, à laquelle des sympathies de cœur et des rapports de principes lui ont fait consacrer depuis huit ans toute la verve d'un talent aussi facile qu'il est piquant et varié.

Au nombre des amis que M. de Genoude avait rassemblés

se trouvait encore M. le vicomte de Larochefoucault, qui joint à l'avantage de porter un des plus nobles noms de France le mérite d'être plus noble encore que son nom : tout le monde connaît le caractère chevaleresque, le courage et le dévouement avec lesquels il a servi la cause de la légitimité ; mais ce que tout le monde ne connaît pas, c'est la bonté de son cœur, la franchise, la loyauté de son caractère et l'élévation de son esprit.

J'eus encore au Plessis l'avantage de rencontrer madame de Bellegarde, dont la vieillesse conserve je ne sais quel reflet d'exaltation et de mélancolie qui fait deviner qu'une grande douleur habite au fond de cette âme, autrefois initiée à tout ce que les arts ont de plus poétique.

Deux excellentes mères, mesdames de Genoude, de Lourdoueix, complétaient notre réunion. Entourées de respect, de soins et de tendresse, elles se confiaient mutuellement leur satisfaction présente et leurs chagrins passés ; car quelle mère n'a pas acheté par des larmes l'avenir de ses enfants ? A les entendre se féliciter mutuellement de l'honorable conduite de leurs fils, et remercier Dieu de les avoir, par des chemins divers, amenés dans ses voies, on concevait facilement pourquoi ces fils sont devenus des hommes supérieurs. Heureuses mères ! votre tâche est achevée, la mienne commence ; moi aussi, j'ai un fils : ah ! puisse-t-il, comme les vôtres, se rendre utile à son pays, et, soutenu par celui qui a vaincu le mal, passer sur la terre en faisant le bien !

Quant à vous, anges vivants, fleurs détachées de la couronne d'une sainte, Guy, Réné, Henry, qui pourrait craindre pour votre avenir ? élevés à l'ombre du sanctuaire, et sur les genoux de celle qui forma le cœur de votre père, vous grandirez pour la vertu et vous continuerez avec courage l'œuvre qui va commencer sous vos yeux.

Telles étaient les réflexions que je faisais en caressant le plus jeune des fils de M. de Genoude, et son innocente figure semblait sourire à mes pensées. A ses cheveux de chérubin, à ses traits délicats et purs, surtout à ses beaux yeux qui

semblent refléter le regard de sa mère, on reconnaît celui qu'elle appelait son Benjamin, parce qu'il était le dernier et le plus faible de ses fils; paré encore des grâces de l'enfance, Guy est aussi le Benjamin de tous ceux qui le voient, et l'on voudrait pouvoir, à force de caresses, remplacer les douces caresses qu'il a perdues.

Dirigés par un jeune maître d'études que dirige M. l'abbé G....., ses frères, beaux et forts, se développent de la manière la plus heureuse, et tout fait espérer que ces enfants seront un jour des hommes.

Toutefois, si divers sont les dons que le ciel nous dispense, que l'on peut remarquer déjà une grande différence dans les caractères de ces jeunes garçons, élevés tous les trois de la même manière. A peine âgé de huit ans, Henri c'est la raison, la bonté, la sagesse; aimant par-dessus tout son père, dont le mérite a frappé dès longtemps sa jeune imagination, il est particulièrement remarquable par la justesse de son esprit, qui, traversant les difficultés que présentent les questions les plus ardues, arrive toujours de plein-saut à la solution la plus droite et la plus élevée. Plus impétueux, mais généreux et bon, Réné est plus difficile à conduire; doué d'un esprit aussi pénétrant, mais moins docile que celui de son frère, il semble deviner toutes les objections de la philosophie, et ce Voltaire de sept ans présente ses observations de manière à embarrasser des personnes moins instruites que celles dont il est entouré. En ces occasions, M. de Genoude se plaît souvent à renvoyer à Henri la solution des problèmes posés par son frère, et c'est quelque chose de piquant que de voir ces deux enfants poser et défendre des questions qui ont embarrassé des hommes éclairés.

Une de ces discussions se passa devant nous. Il s'agissait de la rédemption, et M. de Genoude demandait à Henri pourquoi Jésus-Christ était mort? — Pour expier l'orgueil d'Adam, répondit-il. — Mais en ce cas, objecta Réné, Jésus-Christ est mort pour Adam, et non pour nous, car nous n'avions pas été orgueilleux avant sa venue, puisque nous

n'étions pas nés. — Voilà une grave objection, dit en souriant M. de Genoude, et qui ne va à rien moins qu'à nous déshériter du sang de Jésus-Christ. Voyons, Henri, que penses-tu qu'il faille répondre à ton frère? — Papa, Jésus-Christ est mort pour nous, puisqu'il savait bien que, déchus par la faute d'Adam, nous serions orgueilleux comme il l'a été. — A merveille, reprit M. de Genoude, et tu peux ajouter que si la prévoyance humaine nous fait penser, dès leur naissance, à l'avenir de nos enfants, la prévoyance divine a bien pu, dès la naissance du monde, préparer la rédemption.

On demandait un jour aux enfants rassemblés : Qui a créé les anges? — C'est Dieu, répondirent-ils d'un commun accord. — Mais qui a créé le diable, ajouta-t-on, est-ce aussi Dieu? — Oh! par exemple, s'écria le petit esprit fort, voyant que ses frères hésitaient, on ne me fera jamais croire que Dieu ait créé le diable! — Attends, attends Réné, s'écria Henri, accourant au secours de son frère, c'est Dieu qui l'a fait ange, mais c'est lui qui s'est fait diable.

On le voit, la solution ne pouvait être formulée d'une manière plus simple et plus précise.

C'est par de semblables conversations, interrompues par des jeux et par des caresses, que l'on fait pénétrer dans ces jeunes âmes des vérités qui sembleraient dépasser la portée de leur âge, si le genre d'éducation qu'ils reçoivent ne les leur rendait en quelque sorte familières.

Essentiellement religieuse, cette éducation se mêle à toutes les actions de leur vie pour les colorer et pour l'embellir. Tout ce qu'ils voient, tout ce qu'ils entendent, tout ce dont ils se souviennent, les unit à la volonté de Dieu, en identifiant leurs facultés naissantes aux vérités du Christianisme. Chaque matin une messe célébrée par leur père et servie par eux les associe à son sacrifice et les offre à celui auquel M. de Genoude s'est donné sans réserve.

Quel tableau que celui de ce père, jeune encore, se présentant à l'autel paré des ornements sacerdotaux, ayant sous les pieds le tombeau où est enfermé tout son bonheur terrestre,

entouré par ces trois beaux enfants revêtus de la robe de lin, symbole d'innocence et agenouillés sur le marbre qui recouvre la dépouille mortelle de leur mère! quelles prières que celles qui s'élèvent alors vers le ciel! comme on sent, dans la voix du prêtre, une puissance d'émotion religieuse qui pénètre l'âme et la dispose à quitter les affections de ce monde pour s'élancer vers Dieu!

S'inclinant devant le Seigneur, le prêtre commence la messe; Henri, l'aîné de ses fils, fait les réponses; le prêtre monte à l'autel, il se retourne, et sur son front on voit briller toute la majesté de son ministère; le canon de la messe est arrivé, Henri et Réné versent le vin qui va devenir le sang de Jésus-Christ. Avant d'accomplir le mystère, le prêtre se recueille, il a besoin de concentrer en lui les terreurs de joie et d'amour qui viennent inonder son sein. La formule qui appelle le Seigneur au milieu de l'assemblée des fidèles fait descendre la paix dans tous les cœurs, le *Memento* les rattache à la terre. Mais le moment de l'élévation est arrivé, Dieu descend sur l'autel à la voix d'un homme, et la pensée de cet homme est dans le ciel!... Oh! avec quelle ardeur il demande pour ceux « *qui reposent en Jésus-Christ un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix!* » Mais l'instant de la communion est arrivé: « *Le sang de Jésus-Christ garde l'âme de son ministre pour la vie éternelle!* il s'absorbe en lui-même; et, lorsqu'il se retourne pour bénir l'assistance, il y a en lui quelque chose qui dit éloquemment que le prêtre a triomphé de l'homme, et que l'édifice de son bonheur est miraculeusement rétabli sur des bases inébranlables.

J'essaierais vainement de peindre les sentiments que j'ai éprouvés la première fois que j'ai assisté à cette messe; pour les comprendre, il faudrait avoir entendu M. de Genoude parler avec une châleur entraînante des grâces, des consolations et de la force qu'il puise chaque jour dans l'aliment eucharistique; il faudrait avoir écouté quelques-unes de ces exhortations dans lesquelles il établit avec tant d'éloquence les fondements de notre foi; il faudrait enfin l'avoir suivi dans tous

les détails d'une vie qui s'offre et se donne sans cesse à celui qui s'offre et se donne sans cesse pour nous tous. Et quelle âme ne serait pas profondément émue en assistant à cette communion d'une famille qui des deux côtés du tombeau se rejoint en quelque sorte dans le sein de Dieu? C'est quelque chose de si touchant que ces anges visibles qui entourent l'autel, tandis qu'invisibles et présents d'autres anges viennent sourire à l'union de leur père avec Jésus-Christ; c'est quelque chose de si édifiant que le recueillement de cette assemblée dans laquelle se trouve une mère, heureuse de courber sa tête sous la bénédiction de son fils!

Et puis cette chapelle si simple, ces ornements si beaux, ce jour mystérieux qui, nuancé par les vitraux, illumine l'autel de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, tout cela forme un ensemble si harmonieux qu'en le voyant l'incrédule lui-même eût envié la foi, que le poète eût senti frémir les cordes de sa lyre, et que l'artiste eût voulu fixer sur la toile quelque partie de ce tableau.

Parmi les sujets que le respect lui eût permis de peindre, il en est un qui me frappe.

M. de Genoude lit avec une grande onction le dernier Evangile de la Messe, c'est qu'il y a dans cet Evangile selon saint Jean quelque chose qui se rattache d'une manière toute particulière à l'institution du Plessis.

« Au commencement était le Verbe et le Verbe était en « Dieu et le Verbe était Dieu..... toutes choses ont été faites « par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui; en « lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes; et la « lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont pas « comprise, etc. »

Toute la philosophie du Plessis, et peut-être toute la philosophie véritable est renfermée dans ces paroles dont la profondeur confond d'étonnement tous ceux qui arrêtent leurs pensées sur les vérités qu'elles renferment. Au commencement était la parole divine, la raison des choses; cette raison, cette sagesse, cette logique de l'Univers était en Dieu de

toute éternité, elle était Dieu ! le Verbe, la Parole, est la lumière des intelligences ! Quelle conscience éclairée ne sent pas la vérité de ces propositions sublimes ! Quel esprit ne serait pas illuminé, vivifié par ces mots si simples et si profonds ! Un habitant de la Judée, sans lettres et sans études, aurait-il découvert ces hautes vérités si, comme il le dit, *la vérité elle-même n'avait pas habité avec lui, s'il n'avait pas vu sa gloire !*

Il n'est donc pas étonnant que les écrivains du Plessis, ayant conçu l'espoir de rattacher à la foi chrétienne une nation spirituelle et logicienne comme la nation française, en lui montrant dans l'Evangile toutes les vérités philosophiques dont elle a besoin, c'est appuyé sur l'autorité de l'Eglise, c'est éclairé et secondé par ses docteurs présents et passés que M. de Genoude, animé de l'ardente charité qui consuma les premiers apôtres, entreprend de faire voir à son siècle ce qu'il voit, de lui faire comprendre ce qu'il comprend, et de l'amener enfin dans cette raison divine qui est la voie, la vérité et la vie ! Une femme dont le jugement, en pareille matière, ne saurait être suspect, madame de Staël, dit dans son ouvrage sur l'Allemagne :

« Il faut bien mal connaître le christianisme pour recom-
« mander à ceux qui veulent y croire l'ignorance et l'aveugle-
« ment. Ouvrez toutes les portes du temple, appelez le génie,
« les beaux-arts, la science, la poésie, et de ce cortége de
« lumières sortira, plus brillante que jamais, la religion du
« Christ. »

Rien n'est plus vrai ; destiné à régir le monde jusqu'à la fin des siècles, l'Evangile contient en germe tous les perfectionnements qui seront successivement développés par l'humanité. L'affranchissement des esclaves en est sorti, quoiqu'il ne fut pas explicitement prescrit par le rédempteur ; croyons que l'esprit de charité qui en déborde de toutes parts produira bien d'autres miracles.

C'est la conviction de M. de Genoude ; aussi s'efforce-t-il d'appeler dans la foi et dans la morale du christianisme tous

les esprits qui ne se sont égarés en de stériles tentatives que parce qu'ils ont cherché hors de la religion des principes qui ne sont qu'en elle. On le voit, ce n'est point à arrêter la marche de l'esprit humain, c'est à l'éclairer, à la faciliter, à la dégager des erreurs qui l'obscurcissent, que les écrivains du Plessis consacreront leurs talents et leurs efforts. Sachant très-bien que tous les principes se tiennent, ils n'abandonneront pas la position politique qu'ils ont conquise pour en fonder une autre dans la philosophie religieuse ; mais ils montreront comment la raison monarchique se lie avec la raison catholique et avec la philosophie, et c'est seulement quand l'ordre moral sera rétabli en France par le triomphe des principes qui la constituent, que M. de Genoude, considérant sa mission politique comme finie, ira exercer dans la chaire évangélique un talent oratoire dont il nous a été donné d'apprécier toute l'élévation.

Mais, entraînée malgré moi dans cet avenir de régénération sociale qui commencera pour le christianisme une ère de splendeur et de développement incalculables, j'oublie que je dois compléter par quelques détails le récit que j'ai entrepris sur mon séjour au Plessis-aux-Tournelles.

A une demi-lieue de distance du château, entre une vaste plaine et la magnifique forêt de Jouy, se trouve un ancien couvent de la Mercy qui, fondé au quinzième siècle, envoyait chaque année quelques-uns de ses religieux en Terre-Sainte pour y délivrer des captifs. Voulant offrir aux nouveaux travailleurs du Plessis un but de promenade, ou mieux encore une retraite dans la retraite, M. de Genoude a fait l'acquisition de ce bâtiment, que nous allâmes visiter le lendemain de notre arrivée.

Au sortir d'un bois de hautes futaies, nous aperçûmes ses vieilles murailles, son toit pointu et ses contre-forts en ruines. Rien de plus imposant que ces débris situés au milieu des bois, loin des habitations et des routes : l'humble colline sur laquelle ils sont assis est entourée d'un petit vallon occupé par une prairie émaillée de fleurs qui unit la forêt à

l'esplanade de l'abbaye. L'aspect général de ces ruines n'a rien de bien pittoresque, mais une fois que nous fûmes entrés dans la cour qui servait autrefois de cloître aux religieux, les fragments de pilastres, les arceaux brisés, et ces dalles sur lesquelles la mousse, les lichens et les graminées dévorent des noms inconnus de la terre, mais sans doute inscrits dans le ciel, reportèrent nos méditations sur les fins de l'homme, sur la figure de ce monde qui passe, et enfin sur les miracles de dévouement que la charité peut produire; et quand je vins à me rappeler que les bons religieux de la Mercy s'embarquaient pour des pays barbares afin d'aller délivrer des hommes chargés de chaînes matérielles pour les rendre à la religion et à la patrie, mes réflexions se reportèrent naturellement sur la destination de cette institution nouvelle dans laquelle des écrivains, animés aussi par la charité chrétienne, consacrent leur existence à délivrer de leurs chaînes morales d'autres esclaves de la barbarie pour les rendre au Christ et à la France. Peut-être, pensai-je encore, ce passage du matériel au moral pour l'accomplissement d'une mission qui au fond est toujours la même, est-il tout ce qui distingue le moyen-âge du dix-neuvième siècle?

C'est sous l'impression de ces idées que les ruines de la Mercy avaient fait naître, que nous revînmes au château, en continuant une de ces conversations à la fois sérieuses et fécondes qui donnent tant de charme à l'hospitalité du Plessis.

Les personnes du monde qui recherchent de préférence les sujets de conversation légers et futiles, espérant y trouver du délassement et de l'agrément, ne savent pas qu'elles vont au-devant de l'ennui en voulant le fuir; l'ennui, n'est-ce pas l'absence de tout intérêt? et qu'y a-t-il de moins intéressant que des paroles qui ne portent sur rien, ou que sur des riens? qu'y a-t-il, au contraire, de plus intéressant pour nous que ce qui concerne notre destination future, que les preuves et les garanties de notre éternelle existence, que le bonheur auquel nous sommes appelés dans un monde meilleur? Comment toutes nos facultés ne seraient-elles pas vivement solli-

citées par des entretiens où les moyens d'atteindre à cette félicité, qui ne doit pas finir, sont discutés par des hommes supérieurs ; où les faiblesses de notre nature sont en cause, où notre raison voit ruiner les petits édifices qu'elle avait construits pour s'arrêter dans les voies de la perfection ! Sans doute, dans une conversation générale, les avis sont détournés, mais le *moi* qui écoute sent bien que toutes ces grandes questions qui s'agitent se rapportent à lui. Il sait que les vérités qu'on lui montre ne tendent qu'à l'élever, à le fortifier, et que ses intérêts les plus chers sont impliqués dans ces entretiens ; car, outre que ces questions sont en elles-mêmes les plus belles qui puissent occuper notre intelligence, ce sont celles qui nous touchent de plus près.

Ceux qui connaissent M. de Genoude savent quelle clarté il sait répandre sur ces sortes de sujets, dont il possède à la fois la science et le sentiment. Sa charité, qui n'est pas de celles que Rivarol appelait « la petite charité qui tue la grande, » lui fait soutenir toujours les vérités les plus fortes, convaincu que lorsqu'il a transporté notre esprit dans les positions avancées, il a évité à notre faiblesse un chemin qui nous aurait coûté de longues fatigues et de pénibles efforts. Mais on sait aussi combien de ressources il trouve dans sa bonté, dans sa dialectique, dans son érudition théologique et dans sa foi ardente pour aplanir le chemin qu'il fait faire, et pour y jeter l'attrait et les consolations qu'il y trouve lui-même. Quelque austère et sévère qu'elle soit, sa logique n'a rien de rude ni d'offensif pour l'attention de ses auditeurs; une mémoire prodigieuse lui fournit sans efforts des anecdotes amusantes et des citations pleines d'intérêt à l'appui des propositions qu'il soutient ; posée à l'improviste, une question n'est jamais abandonnée avant d'avoir été résolue ; commencée à la promenade, elle se continuera pendant le repas ; quelquefois même on la verra reparaître à la chapelle, tranchée par quelques docteurs de l'Eglise, dans une de ces lectures de piété que M. de Genoude fortifie encore par ses commentaires explicatifs. Ainsi, l'unité d'intérêt se conserve et s'augmente

sous des formes variées, et la conviction ne saurait manquer de s'établir d'une manière définitive. Autour de M. de Genoude, il faut nécessairement que les idées marchent et se développent dans les voies de la vérité, et souvent il est arrivé que des réflexions, devenant chez ceux qui l'écoutaient des principes de volonté qui changeaient leurs destinées, ont pris naissance dans ces conversations, qui ne se présentaient d'abord que comme un délassement des esprits.

Le salut, au Plessis, paraît d'ailleurs facile et simple; l'air qui vient du ciel est si pur, les plaisirs de l'âme sont si doux, et la religion, chez M. de Genoude, se présente sous des dehors si bienveillants! travailler pour les hommes par amour pour Dieu, telle est la mission qu'il a reçue; et, grâce à la manière dont il l'exerce, il semble travailler pour Dieu par amour pour les hommes.

En effet, Dieu serait-il moins Dieu si les hommes refusaient de le connaître et de l'aimer? Non; mais les hommes seraient moins que des hommes, s'ils étaient privés de sa connaissance et de son amour.

L'esprit vraiment apostolique de M. de Genoude a déjà produit des fruits dans la contrée où il s'exerce; il est enfin parvenu à faire apprécier aux bons paysans dont elle se compose les secours et les bienfaits que la religion leur offrait, et nous avons eu le plaisir d'assister à trois mariages réparateurs qui rétablissent dans l'ordre trois familles dont les bases avaient été placées dans le désordre et dans l'irréligion.

Une cérémonie non moins intéressante eut lieu quelques jours après; préparés par M. l'abbé G....., dont le zèle est infatigable, dix-huit enfants des deux sexes firent leur première communion dans la petite église du village. Toute la société du château assista à cette fête religieuse, et les excellents discours que prononcèrent en cette occasion M. de Genoude et M. l'abbé J..... furent si parfaitement appropriés aux besoins des enfants et à ceux de leurs parents, qu'ils ont rendu à la religion des cœurs longtemps séparés d'elle.

L'exemple des habitants de cette commune produit aussi un

effet salutaire sur les communes environnantes, et nous avons entendu un ecclésiastique d'un mérite fort distingué, M. le curé de Chenoise, se féliciter des salutaires résultats que sa charité obtenait depuis quelque temps.

C'est qu'il y a dans l'existence de M. de Genoude quelque chose qui, pour les hommes simples sur lesquels il agit, ajoute encore à l'autorité de ses exhortations : il est riche, il est instruit, et il s'est fait prêtre ! La religion n'est donc pas un esclavage imposé seulement aux pauvres et aux ignorants; charitable et bon avant d'entrer dans les ordres, il est devenu meilleur et plus charitable encore depuis qu'il s'est donné à Dieu; la religion est donc quelque chose qui élève et perfectionne la nature humaine? que dirai-je encore du Plessis? parlerai-je de cet esprit de famille et d'hospitalité si merveilleusement uni à l'autorité du sacerdoce? Parlerai-je de la sainteté de ce lieu, qui saisit le cœur et l'esprit, et dispose aux méditations et à la piété? Parlerai-je de ces regards jetés de l'autre côté du tombeau, regards qui nous faisaient si bien sentir que la vie n'a de prix que parce qu'elle doit finir? Parlerai-je enfin de l'ardeur avec laquelle, nous associant aux généreux projets du fondateur du Plessis, nous appelions les hommes, la France, le monde entier dans la sphère que nous habitions?

Je n'ai fait connaître qu'imparfaitement, je le sens, cette belle solitude dans laquelle se préparent de grandes choses; mais je dirai, en finissant, que la bénédiction du ciel est évidemment sur cette terre si récemment échappée à la dévastation; un château est sorti de ses ruines; des champs et des prairies sont devenus fertiles; des arbres grandissent, des enfants charmants croissent en force, en beauté, en sagesse; de grands ouvrages religieux, historiques et philosophiques sont publiés, de plus grands encore se préparent. Comment douter de l'influence que ces lieux pourront exercer sur la société, lorsqu'on ne peut y séjourner sans devenir meilleur, ou du moins sans être disposé à des efforts pour avancer dans le bien?

C'est assurément là quelque chose d'assez extraordinaire; et, dans un temps où la pensée de la Providence paraît reprendre quelque faveur, il est difficile qu'on ne voie pas sa participation dans une création qui s'accomplit hors des traditions du monde et dans un esprit contraire au sien.



LE FAMEUX LA NOUE (Bras-de-Fer)

ET

LE PLESSIS-AUX-TOURNELLES.

(Extrait des Mémoires de Petitot.)

La prison dans laquelle on enferma La Noue lui fit présumer que la résolution était prise de lui faire éprouver toutes les espèces de supplices.

C'était une tour qui n'avait de jour que par une ouverture pratiquée dans le haut; il y pleuvait, et le lit du prisonnier, placé dans un coin, était à peine à l'abri des injures de l'air.

Le gouverneur du château était Gaspard de Robles, seigneur de Billy : il aurait été naturellement disposé à traiter avec humanité l'infortuné dont la garde lui était confiée; mais des ordres précis le contraignirent à être sévère. La Noue n'eut d'abord d'autre consolation que quelques relations qu'on ne lui défendit pas d'entretenir avec sa famille.

Il avait eu de sa première femme, Madeleine de Téligny, deux fils qui donnaient les plus belles espérances : Odet, l'aîné, était attaché au prince d'Orange et faisait la guerre dans les Pays-Bas; Théophile n'avait pas encore quitté la maison paternelle. Sa seconde épouse, Marie de Juré, lui était tendrement attachée, et elle possédait une force de caractère qui la mit en état de lui donner les plus sages conseils. Aussitôt qu'elle apprit son malheur, elle quitta Montreuil-Bonin, et vint s'établir au Plessis-les-Tournelles, autre maison qu'elle possédait près de Paris et d'où il lui était plus facile d'avoir des correspondances avec les Pays-Bas. La première lettre qu'elle reçut lui fit connaître toute l'étendue des souf-

frances de son mari : « La Noue lui marquait qu'il était traité « non pas comme un gentilhomme pris les armes à la main, « non pas comme un Turc saisi par les chrétiens, mais comme « un criminel destiné au dernier supplice. » Et cependant il ne se permettait aucune plainte amère ni aucune récrimination contre ses persécuteurs. Sa résignation, sa douceur, sa patience, attendrirent le gouverneur, qui prit sur lui de ne plus faire exécuter à la lettre les ordres de Philippe II. Il fit fermer l'ouverture par laquelle la tour recevait la lumière, ce qui rendit cette prison beaucoup plus saine. La Noue étant tombé malade, par suite de ses souffrances morales et physiques, eut la permission d'appeler un médecin, dont l'entretien le soulagea plus que les remèdes. Lorsqu'il fut convalescent, le gouverneur l'admit quelquefois à sa table, et consentit à ce qu'il fît des promenades sur les boulevards de la forteresse.

Sa captivité devenait moins rigoureuse lorsque de nouveaux ordres le firent transférer dans la citadelle de Charlemont. Le duc de Parme s'y trouvait, et voulait connaître plus particulièrement un capitaine qui lui avait inspiré la plus haute estime : ces deux grands hommes eurent ensemble de longues conversations, tant sur la guerre que sur la politique; et le duc, ne pouvant s'empêcher d'admirer le beau caractère du prisonnier, allait travailler sérieusement à sa délivrance, s'il ne fût pas arrivé un ordre pour le reconduire à Limbourg. Cette translation inattendue fit évanouir toutes ses espérances et celles de sa famille.

Madame de La Noue, désespérant de le voir libre, demanda qu'il lui fût permis de partager sa prison; elle n'obtint que l'autorisation d'y venir passer vingt jours. Les deux époux, réunis pour si peu de temps, concertèrent les moyens d'assurer leur correspondance; ils inventèrent un chiffre; et si leur séparation fut pénible, la résignation qu'ils s'étaient réciproquement inspirée la rendit moins douloureuse.

Quelque temps après, La Noue, d'après le conseil de ses amis, crut pouvoir faire près du roi d'Espagne une démar-

che pour obtenir sa liberté : il offrit d'aller servir en Hongrie la maison d'Autriche, et d'y faire pendant quatre ans la guerre aux Turcs. Cette offre fut rejetée dans des termes qui lui firent présumer qu'il était condamné à une prison perpétuelle, et ayant insisté pour qu'on s'expliquât plus clairement, on lui répondit qu'il ne pouvait espérer d'être libre que s'il consentait, en se laissant crever les yeux, à cesser d'être pour l'Espagne un objet d'effroi. Ainsi la terreur qu'il inspirait et la haine aveugle de ses ennemis faisaient renouveler, dans le seizième siècle, les horribles précautions qu'avaient autrefois employées les princes du Bas-Empire.

La Noue, dont tous les vœux se bornaient à terminer au moins ses jours au sein de sa famille, se figura qu'un accident, une maladie, pouvaient le priver de la vue, et que ce n'était point acheter à un trop haut prix le bonheur après lequel il soupirait : il ne fut donc pas éloigné de se soumettre à ce supplice; mais sa femme, qu'il consulta, parvint à le détourner d'une résolution désespérée; elle lui fit sentir que les circonstances pouvaient changer, et elle fut assez heureuse pour lui inspirer un courage qui ne l'abandonna plus. Trouvant des consolations dans la lecture de l'Ecriture-Sainte, il s'attachait surtout à l'histoire de David et au livre de Job : il y puisait cette pieuse résignation qui fait supporter toutes les infortunes. Madame de la Noue, frappée de ce changement, qui était son ouvrage, écrivait alors à un ami commun : « A « voir ses lettres, je le trouve comme tout transformé, et « semble qu'il n'ait plus rien de commun avec le monde; mais « qu'estant de cœur et d'affection transporté au ciel, il ne « gouste plus que ce qui est divin et céleste. »

Il était dans cette position lorsqu'un gentilhomme ferrarois, attaché au duc de Guise, passa par Limbourg, en allant aux eaux de Spa, et obtint la permission de voir l'illustre prisonnier; ayant pris un grand intérêt à ses malheurs, il lui promit d'engager le duc à employer en sa faveur le crédit dont il jouissait près de Philippe II. A son retour, il se rendit à Saint-Maur, où était la cour de Henri III, et il s'acquitta de

la commision dont il était chargé. Brantôme, l'un des amis les plus zélés de La Noue, ne tarda pas à être instruit de cette démarche, et il aborda le duc dans la chambre de Catherine de Médicis : « Monsieur, lui dit-il, vous avez reçu des nou-
« velles de M. La Noue par un gentilhomme qui l'a veu : vous
« qui estes si généreux, brave et vaillant, ne voullez-vous
« pas faire quelque chose pour vos semblables? M. de La
« Noue l'est tel, vous le sçavez, vous l'avez veu aux affaires;
« obligez-le à vous par un tel bienfait. — Je le voudrois bien,
« mon grand amy, reprit le duc, car le pauvre homme,
« qui est un grand capitaine, me fait pitié; mais je m'assure
« que le roy m'en voudroit mal, car il ne l'ayme point, et si
« s'entend avec le roy catholique pour la grandeur de sa dé-
« tention. — Vous avez raison, monsieur, poursuivit Bran-
« tôme, car j'ai esté assez hardi pour en parler à sa majesté,
« qui m'a rabroué bien loin. Toutefois, monsieur, ne laissez
« pas pour cela à vous employer pour cet honneste homme,
« ainsi captif misérablement; Dieu et le monde vous en sau-
« ront gré, et si l'obligerez à vous immortellement, et pou-
« vez faire cela sans bourre si finement et escortement que
« l'on n'en sentira que le vent. — Laissez-moi faire, dit le
« duc, nous ferons quelque chose si nous vivons. En effet,
« il s'employa pour le prisonnier, qui cependant n'obtint sa
« liberté que deux ans après. »

Les lectures et les méditation n'occupèrent pas seulement La Noue dans sa prison. Ce fut là qu'il composa une grande partie de ses discours politiques et militaires, ouvrage aussi remarquable par le style que par la force des pensées, et dont nous parlerons bientôt amplement. Dans cet ouvrage, où l'auteur a principalement pour objet de retracer la situation de la France pendant les guerres de religion, on ne trouve aucune exagération, aucune aigreur, et l'on y rencontre au contraire des hommages fréquemment rendus aux grandes qualités des chefs catholiques. Lorsqu'il se consolait ainsi par la lecture et le travail, il apprit que son fils aîné, Odet de La Noue, qui avait continué de servir sous le prince d'Orange,

venait d'être fait prisonnier près Anvers, et qu'il était conduit dans le château de Tournay pour y subir une longue captivité (décembre 1584). Ce nouveau malheur, si terrible pour un père, ne l'abattit point : il eut même le courage d'écrire une longue lettre à son fils pour lui donner des leçons de résignation. Enfin, au mois de juin 1585, les sollicitations des amis de La Noue, et l'intervention du duc de Guise, de la maison de Lorraine, levèrent les obstacles qui s'opposaient à ce que ses fers fussent brisés.

Il fut échangé contre le comte d'Egmont, prisonnier du roi de Navarre; mais on lui imposa les conditions les plus rigoureuses. Il fallut qu'il jurât de ne jamais porter les armes contre l'Espagne, ni contre ses alliés; de ne plus mettre le pied sur le territoire des Pays-Bas, et qu'il se privât de son plus jeune fils, Théophile de la Noue, qui dut être confié pour un an à la garde du duc de Lorraine. Pendant sa prison, qui dura cinq ans, l'entreprise du duc d'Alençon avait complètement échoué, soit par l'imprudence, soit par la perfidie de ses conseillers. Après avoir été proclamé duc de Brabant en 1582, il avait été chassé par les Flamands l'année suivante, et il était mort à Château-Thierry en 1584. La Noue, privé de ses deux fils, vint trouver son épouse au château du Plessis-les-Tournelles, où elle s'était fixée depuis sa captivité. Il y resta jusqu'à la fin de l'année 1586, époque à laquelle les protestants firent les apprêts d'une nouvelle guerre : ne pouvant y prendre part, il partit avec madame de La Noue pour Genève, dont les magistrats lui firent l'accueil le plus honorable. Le duc de Savoie menaçait alors cette ville; La Noue aida les Genevois de ses conseils, mais il refusa de se mettre à leur tête.

Pendant les moments de loisir dont il jouissait après tant de souffrances et de travaux, il termina les discours politiques et militaires dont il s'était occupé dans sa prison; et, secondé par Dufresne, qui, proscrit par la ligue, était venu le trouver, il en publia la première édition, qui parut à Bâle en 1583. Il contracta en même temps une liaison in-

time avec le jeune duc de Bouillon, Guillaume Robert de La Marck, que des affaires avaient appelé à Genève. Ce prince, en mourant au mois de janvier 1588, crut, avant d'expirer, devoir confier à son ami la tutelle de sa sœur Charlotte, son unique héritière, qui épousa depuis le vicomte de Turenne, l'un des généraux de Henri IV. La Noue se rendit aussitôt à Sedan pour remplir les nouveaux devoirs dont il était chargé; mais cette fonction était difficile, parce que la maison de Lorraine, alors toute puissante, se préparait à dépouiller la jeune princesse: il prit les armes pour la défendre, sans croire manquer au serment qu'il avait prêté en sortant de prison. Il était engagé dans cette lutte, lorsque les troubles qui suivirent l'assassinat du duc de Guise (23 décembre 1588) firent changer la face des affaires. Henri Ier et le roi de Navarre se réconcilièrent près de Tours (30 avril 1589), et La Noue, brûlant de les servir, alla trouver à Saint-Quentin le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, fils de celui qui l'avait rapproché de Charles IX, après le massacre de la Saint-Barthélemy. Ils reçurent d'abord l'ordre d'aller à Langres au-devant d'une troupe de suisses que Dancy demandait aux deux monarques. Au moment de leur départ, ils apprirent que Montmorency-Thoré s'était emparé de Senlis au nom de Henri IV, et qu'il n'était pas en état de se maintenir contre les forces de la ligue, commandées par le duc d'Aumale, qui venait assiéger la ville. Ils prirent sur eux de suspendre l'exécution de l'ordre qu'ils avaient reçu, et volèrent au secours de Montmorency avec une grande partie de la noblesse de Picardie.

Le commandement de cette expédition appartenait de droit au duc de Longueville, gouverneur de la province; mais ce jeune prince, reconnaissant la supériorité du vieux général, voulut servir sous ses ordres... La Noue s'y refusa longtemps, et, cédant enfin aux plus vives sollicitations : « Or, bien « monsieur, lui dit-il, puisqu'il vous plaît, je donneray des « ordres, à la charge que vous aurez toute la gloire du « bon succès que Dieu leur accordera. » On manquait d'ar-

gent pour acheter des munitions, et les traitants refusaient d'en fournir : « Oh bien, s'écria La Noue, ce sera donc moy « qui feray la dépense ; gardera son argent quiconque l'esti- « mera plus que son honneur. Tandis que j'auroy une goutte « de sang et un arpent de terre, je les employeroy pour la « défense de l'Etat où Dieu m'a fait naître. » Et il engagea sur-le-champ sa terre du Plessis-les-Tournelles. S'étant mis à la tête de l'armée royale, plein d'ardeur et de confiance, il força le duc d'Aumale à lever le siége de Senlis.

Le lendemain du combat, il invita les principaux officiers à un repas en plein air : la table était dressée dans une prairie, et des pierres disposées en cercle servaient de siége. Tout le monde le complimentait sur sa victoire : « Messieurs, dit-il, « c'est au général, après Dieu, qu'appartient la gloire de ce « combat, et vous savez bien que c'est M. le duc de Longue- « ville qui l'est. Quant aux ordres, il a voulu que je les « donnasse avant et durant le combat ; je l'ai fait parce qu'il « a voulu. A cette heure, ma charge est passée, et c'est de « lui que nous les devons tous recevoir. Allons donc à Senlis, « où il est, et je vous accompagnerai pour lui rendre nos « devoirs, et savoir de lui ce que nous devons faire. »

Le résultat de cette action fut que Mayenne, qui harcelait, près de Tours, Henri III et le roi de Navarre, fut obligé de se rapprocher des provinces du nord, ce qui ouvrit aux deux rois le chemin de la capitale. La Noue et le duc de Longueville allèrent ensuite au-devant des Suisses : ils les joignirent, et leur firent passer le pont de Montereau, que Mayenne s'efforça vainement de défendre. Puis ils se rendirent à l'armée royale, où Henri III, satisfait de leur conduite, expédia à La Noue le bonnet de la première charge de maréchal de France qui viendrait à vaquer. Le siége de Paris était commencé par les deux monarques, et tout leur faisait espérer les plus heureux succès, lorsque Henri III fut assassiné à Saint-Cloud par Jacques Clément (2 août 1589). Henri IV devenu roi, perdit une grande partie des troupes catholiques, fut obligé de lever le siége, et se dirigea vers la Nor-

mandie pour recevoir les secours que lui avait promis la reine Elisabeth. La Noue le suivit et se distingua dans les combats d'Arques : il fit aussi des prodiges de valeur à la bataille d'Ivry ; et lorsque Paris fut assiégé de nouveau (1590), ayant reçu l'ordre d'attaquer le faubourg Saint-Laurent, il l'emporta après trois charges furieuses contre le chevalier d'Aumale, et avoir reçu une blessure grave.

Lorsqu'il fut guéri, Henri IV l'envoya en Bretagne pour diriger le jeune prince de Dombes, qui luttait contre le duc de Mercœur, l'un des chefs de la ligue (1591). En partant, il semblait frappé d'un pressentiment sinistre. « Je « vais, disait-il à ses amis, mourir à mon giste, comme le « bon lièvre. »

Cependant la délivrance de son fils aîné, Odet de La Noue, qu'il dut à l'intervention de la reine d'Angleterre, fut une heureuse diversion aux idées tristes qui le tourmentaient malgré lui.

Arrivé en Bretagne, il crut devoir conseiller au prince de Dombes d'entreprendre le siége de Lamballe, dont le château était très-fort. Toutes les dispositions furent prises pour que la place ne pût compter sur aucun secours, et bientôt la brèche fut faite. La veille du jour où La Noue devait être blessé mortellement, on le vit se promener dans un jardin, et y cueillir des branches de laurier pour en orner son casque. « Tenez, mon cousin, dit-il à un de ses parents qui « l'accompagnoit, voilà toute la récompense que vous et « moy espérons, suivant le mestier que nous avons em- « brassé. »

Le lendemain, il descendit dans le fossé pour reconnaître la brèche, et il monta sur une échelle dressée contre les ruines de la muraille. Ayant levé la visière de son casque afin de mieux observer, une balle , partie du château, lui effleura la peau du visage, alla donner contre une pierre, et revint lui frapper le front. Le contre-coup fut si violent, qu'il tomba, et fut longtemps sans connaissance. On le conduisit à Montcontour, où il fut d'abord résolu de le trépa-

ner ; mais malheureusement un chirurgien promit de le guérir sans avoir recours à cette opération. Au bout de quinze jours, le danger devint extrême, et l'on n'eut plus aucun espoir de le sauver. Il se soumit à son sort avec résignation; et s'étant fait lire par un ministre plusieurs passages du Nouveau-Testament, il expira dans les bras de son épouse le 4 août 1591, à l'âge de soixante ans. Henri IV, instruit de sa mort, manifesta la plus vive douleur : « C'étoit un grand « homme de guerre, dit-il, et encore plus un grand homme « de bien : on ne peut assez regretter qu'un petit château « ait fait périr un si grand capitaine qui valait mieux que « toute une province. » Il est impossible de rien ajouter à cet éloge, sorti de la bouche du prince qui savait le mieux apprécier le mérite et les talents.

La Noue, qui, suivant l'expression de Bentivoglio, *maniait aussi bien la plume que l'épée*, a laissé des ouvrages qui ont contribué à former la langue française. En même temps qu'il travaillait dans sa prison à retracer les malheurs de son temps, il composa des notes sur toutes les vies de Plutarque et un abrégé de ce livre, production qui fut égarée dans ses voyages, et qui n'a jamais paru. Plusieurs années auparavant, il s'était occupé d'un Commentaire sur l'histoire de Guichardin, qui fut imprimé en marge de la traduction de Chamedey, Paris 1568 et 1577 ; Genève 1578 et 1583. Mais l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur est celui dont nous avons déjà parlé, et qui a pour titre : *Discours politiques et militaires*: il fut souvent réimprimé, et les éditions les plus remarquables sont celles de Bâles, 1587 et 1590, et celles de Paris, 1638. C'est la première que nous avons suivie, parce qu'elle fut faite sous les yeux de l'auteur.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

CONFÉRENCES ou ENTRETIENS.

FIN DE LA TABLE.

BIOGRAPHIE

DE M. DE GENOUDE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE SAPIA, RUE DU DOYENNÉ, 12.

BIOGRAPHIE

DE

M. DE GENOUDE

PAR UN COLLABORATEUR

DU JOURNAL *LE BOURBONNAIS*.

> La royauté a ses droits comme le peuple a les siens qui sont inviolables.
>
> (M. DE GENOUDE en 1814.)



PARIS
CHEZ V. DE PERRODIL, ÉDITEUR,
RUE DU DOYENNÉ, 12.

—

1844.

BIOGRAPHIE

DE M. DE GENOUDE

PAR UN COLLABORATEUR

DU JOURNAL *LE BOURBONNAIS*.

> La royauté a ses droits comme le peuple a les siens qui sont inviolables.
>
> (M. DE GENOUDE en 1814.)

Dans un moment où M de Genoude et la ligne politique de ses amis sont en butte aux attaques les plus violentes, nous avons voulu chercher le secret de ces récriminations et de ces colères. La vie et les travaux de l'écrivain ont passé sous nos yeux et nous publions le résultat de notre examen.

Homme de province et de solitude, c'est moins une biographie qu'une étude politique et littéraire que nous avons prétendu écrire. A cette distance, notre jugement est à l'abri des influences ou de la séduction des partis. Cette petite guerre d'épigrammes, ces insinuations perfides, ces mille bruits, propagés et accueillis par la légèreté ou la passion, ne dépassent guère l'horizon de la capitale. M de Genoude ne nous étant connu que par ses idées, il nous a été plus facile d'échapper à la fascination qu'exerce toujours l'homme supérieur, et à l'entraînement, parfois involontaire, de l'amitié.

Par une conséquence nécessaire, la question personnelle passe au second rang et se trouve ainsi dégagée des étroites

proportions auxquelles, trop souvent, nous l'avons vue réduite. Les partis qui ne vivent que sur les préjugés et sur les malentendus se plaisent à cette guerre de noms propres. Il est temps de ramener la discussion sur le terrain des principes. Cette marche, d'ailleurs, convient à notre indépendance. A nos yeux, les hommes n'ont de valeur que par les principes qu'ils représentent. Laissant donc un peu l'homme à l'écart, notre attention se portera, avant tout, sur l'écrivain et nous essaierons de le montrer tel qu'il s'est révélé à nous dans ses écrits. Tel est le seul but de ce travail, où nous n'apportons que l'amour de la vérité et le besoin de la dire.

C'est toujours un beau spectacle que de voir une intelligence se développer dans toute sa liberté. On aime à suivre sa marche; on se plaît à étudier sa nature, ses tendances, l'accord de ses facultés et enfin l'emploi qu'elle fait de sa force et de ses richesses.

Mais si cette intelligence, partie des dernières limites du doute, a eu assez de force pour traverser les régions de l'erreur et pour arriver à la vérité; si, alors, elle a exercé une action marquée sur son siècle; si, par la seule puissance de la raison, elle est parvenue à soumettre les esprits et à les entraîner à sa suite dans les voies qu'elle a suivies; si, enfin, elle s'est mêlée à tout le mouvement de son époque, alors l'intérêt grandit, l'œuvre du biographe devient plus vaste et plus difficile. Reconnaître le sillon que cette intelligence s'était tracé; découvrir, dans les faits, l'empreinte de son passage; juger les situations diverses qu'elle a parcourue; faire la part des hommes et des temps; apprécier le mouvement qu'elle imprima aux événements, ou l'impulsion qu'elle en reçut à son tour; démêler, avec impartialité, les résultats fournis par l'étude et l'observation; puis, les proclamer avec courage et franchise, tel est le problème posé à l'historien et qu'il s'agit de résoudre.

On voit déjà d'un coup-d'œil toute l'importance du travail que nous avons entrepris. M de Genoude, en effet, a pris une part plus ou moins active à tous les événements politiques qui ont marqué nos vingt-cinq dernières années. La position élevée qu'il s'est créé dans la presse lui a donné une influençe incontestable sur la marche de l'opinion publique. Cette influence a-t-elle été, pour notre pays, heureuse ou funeste, fatale ou féconde en bons résultats? Voilà ce que nous avons voulu examiner. Qui donc osera nier que ce ne soit là un sujet grave et digne de la plus sérieuse attention?

Ainsi le cercle de la discussion, qui pouvait paraître étroit et rétréci, s'étend jusqu'à embrasser les intérêts et l'avenir de notre belle patrie. Il s'agit bien toujours d'un homme et de ses idées, d'un journal et de son système politique; mais l'horizon s'agrandit et nous voyons, devant nous, la France et ses glorieuses destinées. La question individuelle s'élève à la hauteur d'une question nationale et européenne. Toutes les idées qui préoccupent le monde sont en cause, pour ainsi dire, et l'histoire contemporaine tout entière est appelée dans ce vaste procès. Les questions de nationalité, le passé et l'avenir du principe monarchique, les rapports de l'Eglise et de l'état, les droits et les devoirs du clergé et sa mission sociale, la liberté de la presse et du droit de discussion, les relations extérieures de la France et sa situation vis-à-vis de l'Europe, tout est là; car la vie politique de M. de Genoude touche à tous ces points.

Et qu'on ne vienne pas dire qu'entraîné par un enthousiasme irréfléchi, nous rabaissons la question sociale jusqu'à en faire un piédestal pour une ambition particulière; que nous rassemblons les ténèbres à dessein pour pouvoir, à l'aide de cette confusion, exalter un nom propre et le grandir outre mesure.—A Dieu ne plaise que nous méritions jamais un semblable reproche!—Il y aurait peu d'habileté et de grandeur à se

servir du nom de la France pour couvrir un intérêt individuel et à mêler à de misérables intrigues ce qui doit être sacré pour nous. Mais le plus simple examen des choses suffira pour faire comprendre que nous n'exagérons rien, et que nous avons eu raison d'associer la cause de M de Genoude à la cause de la nation et de la monarchie. Sans doute, M de Genoude est doué des plus rares facultés de l'esprit; son intelligence est supérieure, sa raison ferme et sûre, son sens droit; mais ces admirables qualités expliquent sa force et ne la produisent pas. Disons-le hautement : le mérite de M de Genoude consiste surtout à se placer dans la logique des principes monarchique. Ne lui ôtons rien de ce qui le distingue : sa pensée est plus énergique et plus profonde, mais elle ne diffère pas de la pensée royaliste; son œil est plus pénétrant et plus exercé, mais il s'éclaire à la même lumière. Cet esprit si vigoureux puise toute sa sève au sein du parti royaliste et c'est là ce qui lui donne cette puissance redoutable. Il est fort, parce qu'il est l'expression des idées que le temps a déposées au sein de la société française. Le grand publiciste en effet n'est jamais isolé; il se pose comme l'organe le plus actif d'un parti puissant par ses vertus, par sa probité, par sa valeur morale et par ses lumières : il voit, à ses côtés ou devant lui, les Chateaubriand, les Dreux-Brézé, les Lamartine, les Larochejaquelein, et ce grand ministre que M Canning proclama *le premier homme d'état de l'Europe*; il marche, enfin, entouré de tout ce que le pays compte de plus éclairé, de plus national et de plus dévoué.

La vie de M de Genoude est peu fertile en événements. C'est une vie d'étude et d'intelligence; les idées dominent tout et laissent peu de place aux faits matériels.

M Eugène de Genoude est né en 1792, à Montélimart dans le Dauphiné. Ses premières années se passèrent au pied des Alpes, dans la belle vallée du Graisivaudan. Son berceau

fut placé près de Visille, d'où partit, il y a cinquante-cinq ans, le premier signal du mouvement qui amena la convocation des états-généraux.

C'est le propre des âmes d'élite de garder l'empreinte de la nature extérieure avec laquelle elles sont en contact. C'est ainsi que M de Lamennais a quelque chose de la fougue et de la ténacité bretonne, et que l'âme de Chateaubriand semble avoir emprunté je ne sais quelle teinte de tristesse à la grève où lui apparut Velléda.

M de Genoude n'a point échappé à la loi commune. Sa vie est dominée par les images et par les souvenirs de la terre natale. L'aspect des montagnes, les mœurs sévères de ces contrées se reflètent dans son caractère. Son talent est fier et indépendant; on sent que son regard est accoutumé aux vastes horizons. Son âme répond à tous les sentiments qui vivent dans ce pays où la liberté, selon l'expression d'un vieil historien (1), est ancienne, *indigène et vivace comme le mélèze.* Son éducation politique se fait dans sa province. Les hommes et les événements qui passent sous ses yeux lui apportent chacun son enseignement. Les premiers faits qui aient frappé son imagination sont l'arrivée de Pie VI à Grenoble, le concours immense de la multitude qui se pressait autour du glorieux prisonnier, et les adieux de quelques jeunes gens royalistes que le directoire envoyait à la mort.

Les deux faits confiés à la mémoire de l'enfant ont dû appeler plus tard l'attention du publiciste et le conduire à reconnaître toute la puissance du catholicisme et de la royauté en France, puisque ces deux principes renaissaient plus vigoureux après dix ans de terreur et en face des sophistes et des échafauds. De même, l'appel de Visille aux principes de la constitution française, cet effort de l'esprit provincial pour

(1) Guy Allard.

ramener la vérité dans les institutions, ayant été annulé ou faussé par l'usurpation de l'assemblée constituante et par la dictature de Mirabeau, M de Genoude en ramenant sa pensée sur ce résultat, comprend tout ce que le principe de la souveraineté populaire renferme de dangers et d'orages. Puis, les erreurs de ses compatriotes, Mounier et Barnave, lui révèlent le vide des constitutions *à priori*, et l'impuissance des théories anglaises ou américaines pour le bonheur de la société française. Dès-lors son système est complet. Les grandes lignes de sa carrière politique se dessinent déjà à ses yeux. M de Genoude ne séparera plus, dans sa pensée, les droits de la royauté des droits de la nation, le principe de l'autorité et de l'ordre du principe de la liberté. Et c'est ainsi que nous avons le secret de cette existence vouée au développement du catholicisme, de la monarchie, de la liberté et consacrée à ces longs combats contre l'incrédulité, le monopole, les usurpations et le despotisme.

M. de Genoude montra, de bonne heure, les facultés dont il avait été doué. L'activité de son esprit égalait, seule, son amour pour l'étude. La botanique occupa ses premières années, et cette science a contribué sans doute à développer en lui ce sentiment si vif des beautés de la nature qui se révèle dans quelques pages de ses nombreux écrits. Cette étude allait bien, d'ailleurs, à l'activité de cette âme, et les impressions qu'il en reçut furent profondes, puisqu'aujourd'hui, à quarante ans de distance, M de Genoude, pour peindre les émotions de son enfance, retrouve encore son enthousiasme et la fraîcheur de ses souvenirs.

« Nulle part, écrivait-il l'année dernière (1), le prin-
« temps n'est plus doux, ni l'automne plus beau qu'au pied
« des Alpes. Encore aujourd'hui, quand je veux reproduire

(1) *Histoire d'une âme*, p. 5, 6.

« en moi les impressions les plus vives que j'ai reçues de « la nature, je me reporte à ces jours où je partais de « Grenoble pour aller chercher des plantes dans les Al- « pes, car la botanique et la lecture ont été les passions « de mon enfance. Je revois encore ces forêts si vertes, ces « côteaux si fleuris, ces cascades tombant en gerbes d'eau « et de lumière, ces cytises avec leurs grappes jaunes sus- « pendues à nos rochers, ces nuages glissant à travers les pics « des montagnes, ces brouillards fantastiques de nos forêts « de sapins; j'entends les chants des oiseaux, le cri des ai- « gles, le roulement des torrents, la sonnette des troupeaux; « je revois ces soldanelles et ces violettes que je cueillais d'une « main, tandis que de l'autre je prenais de la neige pour « étancher ma soif; et ces silènes, et ces myosotis qui tapis- « sent des bancs énormes de pierre de leur couleur bleue et « rose, et ces gentianes azurées, et ces anémones, et tout cet « essaim brillant de plantes, dont la délicatesse et la grâce « contrastent avec l'horreur des précipices où elles crois- « sent. »

Cependant cette occupation ne suffisait point à sa curiosité insatiable. Aux heures de récréation, il aimait à s'enfermer chez un libraire et à parcourir au hasard les livres étalés; aussi, ses succès furent rapides. Les langues anciennes et la littérature devinrent ses études favorites; mais les mathématiques, au premier rang dans les écoles de l'empire, n'eurent aucun attrait pour cet esprit d'ailleurs si sévère et si exact.

M. de Genoude avait seize ans et suivait, comme externe, les cours du collége de Grenoble. A force de feuilleter et de remuer des livres, sa main tomba sur un volume de Voltaire. Séduit par la grâce du style, trompé d'ailleurs par ce scepticisme confiant que Voltaire affecte dans les ouvrages où la haine ne l'emporte point, le jeune lycéen, dont l'éducation religieuse avait été laissée au hasard, adopta la

philosophie de l'*Essai sur les mœurs* et y puisa les principes du déisme. Cependant, ses lectures l'entraînaient toujours en avant. Après Voltaire, vinrent Helvétius et Diderot : c'était la logique du mal. La parole des sophistes atteignit bientôt les idées de Dieu et de l'immortalité de l'âme, restées jusque-là dans l'esprit du jeune homme, mais ébranlées déjà par les attaques, les doutes et les hésitations du philosophe de Ferney. M. de Genoude jeta alors les yeux autour de lui ; il interrogea les ruines faites dans son intelligence et le néant seul lui répondit. Il erra, longtemps, tourmenté par le spectre affreux du doute. Son âme, fatiguée, demandait la paix et, pour la trouver, il la chercha dans le désespoir et le suicide. M. de Genoude nous a raconté lui-même cette chûte profonde, et les tourments qu'il éprouva, avec une énergie de style et de pensées qui rappelle les sombres lamentations de l'infortuné Jouffroy :

« La pensée que la vie pouvait finir pour moi d'un
« moment à l'autre, et que je ne verrais plus ceux que j'ai-
« mais, m'était intolérable. Toutes les fois qu'après mes her-
« borisations, où j'étais poursuivi par de sombres pensées, je
« rentrais dans la maison paternelle, je fondais en larmes à la
« vue de ma mère et de mes sœurs, en songeant qu'elles de-
« vaient mourir à jamais. Un voile épais me semblait répandu
« sur toute la nature. Je voyais tous les hommes comme des
« automates remués par des fils. L'être me semblait manquer
« de toutes parts. J'ai bien senti, alors, que la privation de
« Dieu était un mal infini. Il n'y avait plus, pour moi, que le
« néant et un abîme de misères. Je ne puis comparer cet état
« qu'à celui d'un homme suspendu sur un précipice, dont le
» pied glisse, la tête tourne et qui sent qu'il va rouler dans
» l'abîme. C'était un joug affreux que cette pensée, la plus
» dure captivité. Mon cœur se serrait à chaque instant; je ver-
» sais des larmes et, vingt fois, j'ai voulu mettre fin à ma vie,
» ne pouvant supporter l'idée que je devais la perdre; j'ai

» éprouvé les tourments de l'enfer ; j'ai senti ce que veut dire
» le mot de ténèbres visibles, l'horreur du désespoir. Personne
» ne savait la cause de mes angoisses ; je me disais, quelque-
» fois, que je préfèrerais une souffrance éternelle à l'anéantis-
» sement. Je me souviens qu'un jour, revenant de Saint-
» Nisier, j'avais le Drac à traverser pour rentrer à Grenoble.
» J'étais sur le bateau, et je me sentis saisi du désir de met-
» tre fin à mon supplice, en me jetant dans le torrent. Je ne
» sais comment j'échappai à cette tentation. »

Toutefois, avec la certitude de sa pensée et la droiture de son caractère, M. de Genoude devait tôt ou tard revenir à la vérité. Il n'a point, selon l'expression de Montaigne, une de ces têtes faites pour l'oreiller du doute. Il se mit, donc, à la recherche de la vérité et la demanda à toutes les philosophies. Les contradictions et la confusion des doctrines humaines, écueil redoutable aux faibles intelligences, le ramenèrent à la foi chrétienne. Les sophismes, en se succédant, se balancèrent et se détruisirent. C'est en étudiant les maîtres de l'erreur que M. de Genoude revint à celui qui a, seul, les paroles de vie.

La lecture de l'*Emile* lui ouvrit les yeux et le détacha de la philosophie de Voltaire. Les ouvrages de Fénélon et de Bossuet complétèrent la démonstration. M. de Genoude entrevit la vérité et, dès ce jour, il fut acquis à la cause catholique. Il est beau de l'entendre célébrer lui-même son retour à la foi. On est frappé de la joie de son âme à chaque vérité découverte ou reconquise. La lumière intérieure semble passer dans le style qui s'éclaire comme par degrés :

« C'est ainsi, dit-il, que je rentrai en possession de la vie par
» l'intelligence. Le soleil reprit son éclat, la nature sembla revi-
» vre tout entière. Le chant des oiseaux, le bruit mystérieux des
» bois balancés par le vent, le murmure des eaux, toutes les
» voix de la création, enfin, revinrent douces à mes oreilles.

» Je retrouvai mes premières impressions, mes premières fé-» licités, grâce à la foi. C'était une véritable résurrection. Je » ne dis point assez, encore ; car il y avait, entre ces deux joies, » toute la distance qui existe entre la beauté suprême des vé-» rités intellectuelles et les beautés naturelles du monde phy-» sique qui n'en sont que l'image.

» L'intelligence me faisait découvrir des rapports entre » Dieu et moi : Dieu est celui qui est ; je remontais donc à la » source de la vie. Le monde était un spectacle où je pouvais » voir et qui devait me servir à m'élever à lui.

» Je sentais le besoin de ce qui est éternel. Tout ce qui me » parlait de Dieu, d'une autre vie, de l'immortalité de l'âme, » me faisait éprouver les plus délicieuses et les plus vives sen-» sations.

» Je compris, alors, que la vérité est aussi nécessaire à l'es-» prit que le soleil à la vue. La vérité, c'est toute l'intelli-» gence ; et si la vie se développe par la nourriture, l'intelli-» gence ne peut vivre que de la vérité, son éternel aliment.

» Quand je repasse tout ce qui m'est arrivé et que je songe » comment Dieu m'a conduit à travers tous les dangers que » mon imprudence m'a fait courir ; quand je pense à la ma-» nière dont il m'a guidé et comment il a fait entrer les er-» reurs mêmes de Voltaire et de Rousseau dans le plan de mon » instruction, comment il m'a guéri de l'un par l'autre, et » comment j'ai trouvé, dans Rousseau, le contre-poison » au mal qu'il pouvait me faire, je ne puis assez admirer ces » combinaisons si justes, si variées, si imperceptibles, par » lesquelles Dieu a mené mon cœur de la région de l'ombre » de la mort jusqu'à la lumière des vivants !

» Non, je ne puis me lasser d'admirer la bonté de la Pro-» vidence, qui, auprès du poison, m'a fait rencontrer le re-» mède ! Si j'avais commencé par lire Rousseau, peut-être » serais-je resté plus longtemps dans l'incrédulité. Rousseau

» m'a guéri du déisme de Voltaire, au lieu que Voltaire n'au-» rait pu me guérir du mal que m'aurait fait le théisme de » Rousseau (1). »

Félicitons M. de Genoude de nous avoir initié au travail intérieur de sa pensée. L'*Histoire d'une Ame* est, en réalité, l'histoire de notre siècle. Ce livre sera utile à plusieurs. La foule, aujourd'hui, se presse autour de ces voyageurs de l'abîme qui nous signalent les écueils où ils se sont brisés et, longtemps jouets de la tourmente, nous rapportent, pour ainsi dire, la carte de cette mer féconde en naufrages. Quelle âme ne se sentirait profondément émue, en écoutant ces humbles récits, ces aveux empreints d'une candeur et d'une simplicité inimitables à l'orgueil humain! En effet, deux hommes avant M. de Genoude ont écrit leurs *Confessions*. Le premier est modeste, plein d'abandon; sa pensée, quoique pleine de franchise, est toujours chaste: le second, austère en apparence, semble se plaire à ses aveux impurs; sa parole cynique ne connaît point le repentir : « Il y a de la haine dans » sa tristesse, et son caractère manque de grandeur mo-» rale (2). » Rousseau affecte l'austérité et le stoïcisme; sa bouche a des maximes retentissantes; mais le langage, à la fois hardi et retenu, passionné ou plein de pudeur, ces soupirs où se révèlent les inquiétudes de l'esprit et les émotions de l'âme, ces cris de repentir et d'amour, ce mélange inouï de grâce et de sévérité, tout cela n'appartient qu'à l'évêque d'Hippone. Le saint est un pénitent qui connaît ses faiblesses et qui pleure en les racontant; le philosophe s'accuse; mais, pour nous donner, ce semble, une occasion de faire son apologie et de se draper dans son orgueil.

M. de Genoude, comme saint Augustin, s'est placé, pour

(1) *Histoire d'une âme*, pages 59 et 60.
(2) Villemain, *Revue de Paris*, 1er avril 1838.

écrire, au point de vue moral. L'*Histoire d'une Ame* ne doit pas être rangée parmi ces *Mémoires* dictés par la vanité. Vous chercheriez en vain l'homme dans ces pages modestes; vous n'y trouveriez que le chrétien.

Il est digne de remarque, aussi, que l'erreur, chez M. de Genoude, est toujours restée dans l'intelligence. « Ce qui dé-
» gage les jeunes gens, les affranchit de tous les liens, dit un
» biographe, et les jette, d'ordinaire, dans tous les écarts,
» fit un tout autre effet sur le jeune homme dont les idées
» devaient, en effet, suivre plus tard un cours tout contraire.
» Pour lui, ce ne fut pas une liberté mensongère qu'il con-
» quit (1). »

L'incrédulité n'éveilla point la révolte des sens; le combat ne descendit point dans la volonté et cette circonstance suffit, seule, pour donner au récit une physionomie particulière qui le distingue des *Confessions* de saint Augustin. Toutefois, le livre de M. de Genoude, sous plusieurs rapports, se rapproche de celui du grand évêque. Le *moi* y est contenu par l'humilité chrétienne et la personnalité a disparu. L'analyse psychologique, à la vérité, y est moins profonde, le coup-d'œil moins pénétrant, l'observation moins déliée. La métaphysique y occupe, aussi, une moindre place; enfin, on n'y trouve pas cette chaleur de sentiment, ces élans de l'âme si fréquents qui se formulent en prières ou en aspirations; mais c'est encore une œuvre de talent qui répond aux besoins de l'époque et qui ne sera pas sans influence sur les esprits.

Nous avons dû nous arrêter sur cette période importante de la vie de M. de Genoude. Cette conversion est comme un fait primitif, placé au début de sa carrière, et dans lequel nous pouvons trouver la raison de toute cette existence. Main-

(1) *Biographie des hommes du jour,* par MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme.

tenant que cet esprit, en retrouvant le catholicisme, s'est mis en possession du principe sur lequel viendra s'appuyer l'édifice de ses idées et de ses déductions, il ne déviera plus dans sa marche. Toutes ses études ne serviront qu'à grandir ses convictions et à éclairer sa croyance.

Plusieurs années furent consacrées à ce travail fondamental. Cependant, le soin de l'avenir préoccupait M de Genoude. L'amour de la célébrité littéraire ou, plutôt, un instinct secret de sa destinée l'entraîna à Paris.

Plein d'admiration pour M. de Fontanes, dont le *Mercure* lui avait fait connaître les beaux vers, le jeune homme, qui s'occupait alors de poésie et qui avait déjà l'esquisse d'une tragédie dans son portefeuille, se hasarda à lui écrire, et le grand-maître de l'Université lui répondit deux fois en lui donnant quelque espérance.

Ce fut au mois de mars 1810 que M. de Genoude arriva dans la capitale. Sa vie nouvelle fut laborieuse et remplie. Il partagea ses journées entre les cours publics, les musées, la poésie, les théâtres, la musique. Cette manière de vivre convenait bien à son ardeur et à ses goûts. Mais les exigences de la conscription impériale menacèrent bientôt de l'enlever à ses travaux. M. de Fontanes lui ouvrit un refuge et lui offrit une position modeste dans un des collèges de Paris.

Le jeune professeur, échappé ainsi aux dangers des champs de bataille, se préparait en secret pour une lutte plus belle. M. de Genoude, dans ses fréquentes visites à St-Sulpice, avait rencontré un homme qui paraît avoir exercé une grande influence sur les déterminations de sa vie. M. l'abbé Teysseyre s'efforça de tourner vers le bien l'activité de son jeune compatriote. A partir de ce moment, les sentimens religieux, chez M. de Genoude, prennent un caractère plus décidé. Il trace déjà le plan du grand ouvrage qui devait lui coûter vingt ans de travail. Il traduira les livres saints pour répondre, d'un

seul coup, aux sarcasmes de Voltaire et à ses épigrammes contre la barbarie de la Bible. L'étude de l'Hébreu, déjà commencée au collége, de concert avec le célèbre Champolion, est donc poursuivie avec ardeur et persévérance.

On le voit : ce temps de silencieuse obscurité n'était point un temps d'inertie. Les idées de M. de Genoude s'élaboraient lentement; mais le progrès se faisait sur tous les points. Les conversations de M. de Chateaubriand, qu'il voyait dans sa maison d'Auteuil, l'*introduisaient* à la science politique. En 1812, quand l'empire s'agrandissait jusqu'à embrasser l'Europe dans ses limites, le grand écrivain lui faisait toucher du doigt la plaie qui rongeait le colosse. M. de Genoude apprit ainsi à percer l'écorce des faits pour y découvrir les principes qui s'y trouvent cachés et pour en suivre les conséquences. Aussi, dès sa première apparition en 1814, sa pensée politique se formula avec cette précision et cette clarté qui fait le caractère de son talent. Le vice fondamental de la Charte, il le découvrait dans ce *droit d'octroi* que s'attribuait la royauté et qui devait, tôt ou tard, amener une réaction républicaine. Il crut de son devoir de signaler le danger, et il publia ses *Réflexions politiques*, brochure remarquable, où il demandait que la monarchie s'appuyât sur la nation et où se trouvent en germe les principes d'ordre et de liberté qu'il a développés depuis vingt-cinq ans et qui sont au fond de tous ses écrits.

Les événements, au reste, vinrentb ientôt démontrer la justesse de ces prévisions. Le coup de main du 20 mars, en forçant Louis XVIII à fuir devant le soldat que quelques régiments insurgés imposaient à la France, prouva évidemment que la monarchie, ainsi chancelante au moindre choc, malgré ses racines profondes dans les esprits, avait été posée sur une base trop étroite.

Toutefois, le jeune royaliste n'hésita pas un seul instant et

se hâta de mettre son épée au service de la royauté. Mais en remplissant un devoir, il lui convenait qu'on ne pût suspecter son indépendance, et tandis que les dévouements équivoques, les ambitions serviles prenaient la route de Gand, M. de Genoude se dirigeait dans les provinces du midi. Il interrogea les populations et, convaincu de la nationalité et de l'opportunité de la résistance royaliste, il sortit de France, se rendit à Coppett, près de Mme de Stael et, de là, à Chambéry où se trouvait M. de Polignac, revêtu de pouvoirs extraordinaires.

« L'armée piémontaise couvrait les frontières et faisait des » excursions sur notre territoire. Nommé capitaine et aide de » camp, on le vit, au risque de se faire destituer, se porter » sur les points envahis, et faire de grands efforts pour em- » pêcher le passage. Les braves habitants des montagnes n'en » ont pas perdu le souvenir. Il reçut l'ordre de se rendre à » Zurich pour presser l'exécution de la promesse que les can- » tons avaient faite au comte d'Artois d'envoyer 20,000 Suis- » ses. Il remplit cette mission sans répugnance, précisément » parce qu'il avait la crainte trop bien fondée de voir l'étran- » ger intervenir dans nos affaires. Les Suisses, les Piémon- » tais ne lui paraissaient pas devoir donner de l'ombrage, at- » tendu qu'ils sont trop faibles pour être jamais autre chose » que des alliés. C'était un mal, cependant, et nous sommes » de ceux qui pensent que l'étranger, même inoffensif, ne » peut et ne doit jamais toucher le sol de la France, s'il est » armé; mais nous comprenons qu'un jeune homme se soit » laissé emporter par ses bonnes intentions et qu'il n'ait rien » vu de mal dans ce qui, au fait, ne pouvait menacer ni l'a- » venir, ni l'indépendance du pays. Nous devons à la vérité de » reconnaître qu'il ne voulait à aucun prix, ni des Autrichiens, » ni des Anglais, ni des Russes, ni des Prussiens et que, lors- » qu'il apprit la funeste nouvelle de la désastreuse journée de

» Waterloo, on le vit se jeter dans Grenoble et conjurer les
» hommes les plus influents de fermer les portes, au nom du
» roi de France, à toute troupe étrangère. Cependant, la
» même pensée française surgit autre part dans le parti roya-
» liste. On sait que la Vendée, en armes, offrit de se joindre à
» l'armée de la Loire pour aller combattre les Prussiens et
» mourir aux frontières. L'esprit français prévalut sur l'es-
» prit de parti. » Nous avons dû, pour montrer M. de Genoude en face de l'invasion de 1814, emprunter les paroles d'un adversaire ardent, mais loyal (1).

Déjà nous avons reconnu, à cette conduite pleine de dignité, celui qui dans sa pensée placera sur la même ligne la royauté et l'honneur de la patrie. Et, hâtons-nous de le dire, M. de Genoude, en agissant ainsi, ne faisait qu'obéir à l'inspiration de la pensée royaliste. Le principe de la légitimité est en effet la première garantie de l'intégrité du territoire. C'est l'épée de nos rois qui a tracé les limites de la carte de France. Héritiers de toutes les traditions françaises, les royalistes ont gardé intact le dévoûment antique et le culte de la patrie. Ce sentiment se fait jour aux époques les plus désastreuses et domine les emportements de nos dissensions civiles.

Nous le retrouvons dans cette reine de France, toute fière encore, au milieu de son exil, des conquêtes et des victoires de la République; dans le cœur de ces princesses pleurant au récit des désastres de l'armée qui les chassait devant elle, et dont les mains royales pansaient nos blessés; dans l'âme de ces prêtres exilés qui allaient sur les pontons de l'Angleterre parler de Dieu et de la France à nos soldats prisonniers; dans ces trois générations de Condés qui *s'estimaient trop malheureux d'avoir à combattre sans relâche ceux qu'ils auraient*

(1) Sarrut, *Biographie des hommes du jour*, p. 6.

voulu embrasser (1) ; nous le retrouvons enfin dans les rangs de cette noblesse émigrée que l'esprit de parti a, bien souvent, calomniée. Entraînée par son dévoûment à la cause royale, ce n'est point à la France, c'est à la révolution qu'elle a déclaré la guerre. Mais ces héroïques soldats que le flot révolutionnaire poussa violemment hors du sol de la patrie restèrent français de cœur et d'affection et surent forcer l'admiration et l'estime de leurs adversaires. « Souvent, dit madame de Staël, les émigrés ont été fiers des victoires de leurs compatriotes; ils étaient battus comme émigrés, mais ils triomphaient comme Français (2). » — « J'avais vu, écrivait à son tour le général Hoche, des émigrés plus français que royalistes pleurer de joie au récit de nos victoires (3). »

Ces admirables idées ne meurent point chez les hommes attachés à l'opinion monarchique. En 1815, nous les retrouvons vivantes chez les royalistes armés contre la tyrannie impériale, et chez ces glorieuses bandes ralliées sous le drapeau des Larochejaquelein. Elles ont grandi avec le temps, et les royalistes, pleins de confiance dans la force de leurs principes, attendent tout du progrès de la discussion et de la raison publique. *Tout pour la France et par la France*, voilà leur devise. Cette parole, sortie d'une bouche auguste, est inscrite sur leur bannière; et deux fois l'odieuse accusation de complicité avec l'étranger ayant osé se produire à la tribune, les représentants de l'opinion royaliste se sont trouvés en face de la calomnie pour lui donner au nom de tous un éclatant démenti (4).

(1) *Histoire de la Révolution*, par M. de Conny.

(2) *Considérations sur la révolution française.*

(3) *Histoire de la révolution*, par M. Thiers. Voy. encore l'*Exposition royaliste*. par M. Alfred Nettement, p. 96.

(4) M. de Dreux-Brézé, à la chambre des pairs.

Quand le mouvement royaliste de 1815 eut rendu la monarchie à la France et délivré le pays de l'usurpation militaire, M. de Genoude revint à Paris et donna sa démission. Ces luttes à main armée ne pouvaient convenir à cet esprit si logique. Profondément convaincu qu'il fallait chercher les causes des événements et la solution des problèmes sociaux dans une sphère plus haute, il se remit à l'étude et à ses méditations habituelles.

Avec cette rectitude de jugement et cet amour de la vérité, M. de Genoude devait se tracer une route inflexible ; aussi, depuis vingt-cinq ans, sa pensée est toujours la même. Ses idées, il est vrai, se développent et s'étendent ; mais, dès 1815, les bases de la ligne qu'il a suivie depuis se dessinent nettement à ses yeux. M. de Genoude, en effet, est un de ces hommes *tout d'une pièce*, comme dit Montaigne, et sa vie se réduit à une merveilleuse unité. Catholicisme , liberté , monarchie ! ces trois mots résument toute la pensée et dominent la vie entière du laborieux écrivain. Ces derniers principes lui apparurent au berceau de notre société ; il suivit leur marche à travers quatorze siècles ; il les vit présider au développement moral et politique de notre patrie ; et lorsqu'enfin ils succombèrent en partie sous les coups d'une philosophie incrédule, il se souvint que, pour les remplacer, l'échafaud s'était dressé sur les ruines de nos palais et de nos temples. M. de Genoude se voua donc à la défense de ces prineipes nécessaires à l'existence de notre pays. Sa vocation fut irrévocable, et sa carrière tracée. Aussi, toute son existence d'homme, d'écrivain religieux, de publiciste roulent-elles sur ces données fondamentales. On l'y voit se développer dans un parallélisme frappant. Il traduit *Isaïe* de la même main qui porte l'épée de volontaire royaliste ; il écrit dans le *Conservateur* à côté de Chateaubriand, et il publie sa *Bible ;* plus tard, enfin, il est prêtre et journaliste. Suivons-le, dans cette double phase de son talent, et voyons, d'abord, le côté chrétien et religieux.

Voltaire, dont le fanatisme anti-chrétien poursuivait la *Bible* jusque dans *Athalie* qu'elle avait inspirée, Voltaire était parvenu à couvrir, pour un temps, cette admirable poésie sous d'ignobles travestissements et sous un déluge de bouffonneries indignes de son talent. La littérature, au commencement de ce siècle, se faisait l'écho de ses odieuses parodies. Cependant les esprits s'étaient émus devant ces belles pages où l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* avait introduit le vieil Homère luttant, avec les souvenirs de la Grèce et de l'Ionie, contre la poésie tour à tour sublime, mélancolique ou naïve de Moïse, de Job ou de Ruth. A cette époque, un jeune homme, qui alors n'était que poëte et qui depuis est devenu un philosophe, M. Ballanche, proposait à Chateaubriand de donner les discours et les notes d'une *Bible* dont la traduction aurait été empruntée aux ouvrages de Bossuet et autres grands écrivains français. Le but qu'on se proposait avec cette idée, il était réservé à M. de Genoude de l'atteindre. Sa *Bible* parut, et M. de Lamartine pût dire, avec raison, que la poésie sacrée, cette poésie toute parfumée de la délicieuse simplicité des anciens jours, unie parfois à l'éclat de l'imagination orientale, avait trouvé enfin un interprète dans la littérature moderne, dans la langue de Racine et de Bossuet.

De nombreuses critiques ont été dirigées contre la traduction de la Bible de M. de Genoude. Il convient, sans doute, pour rester fidèle à nos habitudes d'historien que nous exposions à la fois et le blâme et les éloges. Un critique, dans ces derniers temps, s'est fait remarquer par sa sévérité. M. Glaire, après quelques observations d'une brièveté un peu hautaine, finit en déclarant que, pour contrebalancer les défauts graves et nombreux qui déparent cette traduction, il n'a rencontré qu'un certain nombre de passages rendus en un style élégant (1). Cepen-

(1) *Introduction hist. et crit.*, *etc.*, t. I, p. 309.

dant, les suffrages du public et des hommes les plus distingués sont restés, depuis vingt ans, fidèles à la *Bible* de M. de Genoude. Quatre éditions successives sont une preuve non équivoque de la faveur qui s'est attachée à cet ouvrage. Les témoignages des littérateurs ne lui ont point manqué. « C'est » bien dommage, disait M. de Chateaubriand, que quelques-» uns des savants hommes qui vivaient sous le règne de » Louis XIII, ou pendant la minorité de Louis XIV, ne nous » aient pas laissé une traduction complète des livres saints. » La langue de Corneille et de Pascal conserve une naïveté » et une énergie merveilleusement propres à rendre le carac-» tère du style de la *Bible*. Notre langue actuelle s'est peut-» être trop éloignée de la simplicité primitive pour repro-» duire une parfaite image des Ecritures. M. de Genoude a » lutté, contre cette difficulté, avec succès; mais il n'a pu tou-» jours suivre un idiôme rebelle; il n'a pas eu, toujours, le » courage de dédaigner la fausse élégance du français mo-» derne pour employer le mot plus naturel du vieux fran-» çais. »

Et après quelques citations pour appuyer la critique : » M. de Genoude, continue l'illustre écrivain, peut effacer ai-» sément ces petites taches qui, d'ailleurs, sont à peine » aperçues dans un ouvrage si considérable et si bien exé-» cuté. La traduction d'Isaïe était le premier essai d'un au-» teur de vingt-un ans. Il est juste de remarquer que le style » de l'écrivain, sensiblement amélioré dans la traduction de » Job, a achevé de s'épurer dans les psaumes. Nous recom-» mandons aux hommes instruits le grand travail de M. de » Genoude (1). »

M. de Lamennais tenait aussi le même langage : « M. de » Genoude, disait-il, a, dans sa traduction des livres saints,

(1) *Conservateur*, t. v, p. 554.

» beaucoup approché de la perfection d'un pareil travail. Son
» style est généralement pur, sans aucune sorte d'affectation,
» simple comme l'antiquité dans les récits, plein de douceur,
» d'harmonie et de grâce divine dans le cantique ravissant où
» l'épouse figurative du vrai Salomon soupire ses ineffa-
» bles amours; concis et sentencieux dans les livres des pré-
» ceptes, il s'anime dans les psaumes, il s'élève dans les pro-
» phètes; et, soit que les envoyés du Très-Haut menacent les
» nations ingrates, foudroient l'orgueil de Tyr et de Babylone,
» ou consolent Israël par la promesse d'un rédempteur, il re-
» trace presque toujours avec autant de bonheur que de fidé-
» lité les merveilles de cette divine poésie (1). »

A ces autorités imposantes vient se joindre encore le jugement précieux de M. l'abbé Fayet, aujourd'hui évêque d'Orléans : « Bossuet, écrivait-il, traite de demi-barbares les tra-
» ductions qui avaient paru jusqu'à lui. M. de La Harpe fit
» un essai plus heureux. Mais, s'il est vrai qu'une version
» doit reproduire non seulement le caractère de l'écrivain ori-
» ginal, mais encore le génie de sa langue, M. de La Harpe
» n'a pu remplir cette condition nécessaire. Il a traduit une
» traduction des Psaumes; et son ouvrage est resté au des-
» sous de ce qu'on pouvait attendre du Quintilien français.
» M. de Genoude, qui nous a déjà donné la traduction de
» Job et d'Isaïe, aidé de la connaissance de la langue hébraï-
» que, a pu en saisir les rapports, en sentir la précision, en
» apprécier les équivalents dans notre langue. Aussi, l'ouvrage
» que nous annonçons se distingue par un caractère de force
» et de chaleur qui lui appartient en propre. M. de Genoude
» possède, aussi, l'art de plier, à son gré, l'idiome dans lequel
» il écrit; inspiré par le texte, il a le don de l'enrichir en

(1) Cité par G. Sarrut, p. 8.

» créant, au besoin, des rapprochements et des tours nou-
» veaux, mais toujours heureux.

» Je regrette que le petit espace qu'on permet à cet article » de ravir à la politique me dispense d'en citer des exemples. » J'ose croire que tous les hommes de goût partageront mon » sentiment, après avoir partagé le plaisir que m'a fait la » lecture de l'ouvrage qui vient augmenter nos richesses lit- » téraires et religieuses (1) ».

Il nous serait facile d'ajouter à ces paroles, déjà si explicites, l'opinion des journaux de l'époque qui, tous, furent d'accord sur le mérite non contesté de cette œuvre immense. Voici comment s'expliquait un homme qui ne sera pas suspect : « Ce qui distingue le travail de M. de Genoude, c'est la faci- » lité, la brièveté, l'élégance et une érudition choisie qui » suffit au commun des fidèles, qui plaît même aux sa- » vants (2). »

A la même époque où M. de Genoude présentait aux hommes du monde les livres sacrés si longtemps méconnus, il traduisait pour eux l'*Imitation de Jésus-Christ*. Ce livre a eu un succès rapide et mérité. « Le travail de M. de Genoude, dit » un estimable écrivain, loué à son début par d'habiles criti- » ques, a essuyé, depuis, de violens reproches. Mais c'est injus- » tement qu'on l'a accusé de n'avoir fait que copier et rajeu- » nir la traduction du P. Lallemant. Un examen attentif de » ces deux versions nous a prouvé qu'elles diffèrent en beau- » coup de points; et nous osons même dire, malgré l'autorité » imposante de M. de Lamennais, que M. de Genoude a » mieux fait que de corriger les versions anciennes, et que » les derniers livres sont, au moins, aussi bien traduits que les » premiers (3). »

(1) *Conservateur*, t. III, p. 552, 553.

(2) Lanjuinais, *Revue encyclopédique*, t. VII, p. 279; août 1820.

(3) M. Dassance, *Imitation* (*préface*), p. 8.

Au reste, s'il a été surpassé, selon nous, par M. de Lamennais, n'oublions pas qu'il a l'avantage d'avoir précédé celui-ci dans la carrière et d'avoir, ainsi, aplani la route à son redoutable vainqueur.

Des épreuves plus rudes encore lui étaient destinées. M. de Genoude avait épousé en 1821, mademoiselle Léontine de Fleury. Cette union qui dura treize ans fut heureuse et douce. En 1834, Mme de Genoude mourut en donnant le jour à un fils qui ne lui survécut pas. C'était une femme d'un mérite supérieur, distinguée par le cœur et par l'intelligence, et pour tout dire, digne d'être pleurée par la muse de Lamartine (1). La vie de M. de Genoude fut brisée par ce coup imprévu. Son âme semble en avoir gardé une légère teinte de tristesse, et nous pourrions citer telle page de ses écrits évidemment inspirée par ces douloureux souvenirs. Chargé seul de veiller à l'avenir de ses trois fils, M. de Genoude prit une grande résolution et entra dans les ordres sacrés. « Et cette détermina-
» tion, dit un écrivain que nous aimons à citer, ne fut chez
» lui ni l'effet du désespoir, ni ce besoin de consolation qui
» porte une âme attristée à chercher un refuge au pied de la
» croix; ce fut une nouvelle et sainte mission qu'il se donna.
» Il revenait à sa vocation première. Il passa successivement
» par tous les degrés avant d'être ordonné prêtre; mais le
» temps des épreuves fut abrégé pour lui, comme si l'Église,
» heureuse de cette conquête, voulait en jouir plus vite (2). »

Depuis cette époque, la vie de M. de Genoude n'a été marquée d'aucun événement bien important. Toute son activité est concentrée dans ses travaux politiques et religieux que nous apprécierons plus tard. Ce sera, d'ailleurs, une occasion naturelle de revenir sur quelques faits qui ont besoin, si on

(1) Voy. *Mélanges Poétiques*.

(2) Sarrut, *Notice*, p. 17.

veut les juger sainement, d'être vus dans leur liaison avec les idées qui les ont produits. — Exposons maintenant quelques vues générales sur le talent et le caractère de M. de Genoude. L'étude de l'homme intellectuel jettera de la lumière même sur les faits, et c'est ainsi que notre travail se résoudra en une idée complète et harmonique.

M. de Genoude, pour arriver à la foi catholique, avait demandé des preuves de crédibilité au génie humain. Les écrits des grands hommes lui avaient fourni chacun sa réponse et son rayon de lumière. Plus tard, M. de Genoude réunit ces témoignages épars et en forma la *Raison du Christianisme.* Cet ouvrage répondait aux besoins des esprits et servit à détruire un préjugé dangereux. En effet, Voltaire, avec cet incroyable instinct du mal qui le caractérise, avait donné cours au sophisme le plus dangereux, peut-être, sur des esprits français. Il avait fait passer la foi pour la vertu des âmes faibles. A l'en croire, les mystères du christianisme ne pouvaient être admis que par la crédulité ou l'ignorance. Ainsi, c'était une déplorable scission entre la foi et la raison. Mais voilà que M. de Genoude évoque la raison humaine, et le génie des Bâcon, des Pascal, des Newton, des Leibnitz, des Euler, des Schlegel, des Cuvier, rend hommage à la raison du christianisme; et la raison humaine, représentée par ces grands hommes, s'incline devant la sublimité des dogmes chrétiens.

M. de Genoude, ensuite, voulut introduire les hommes de notre siècle dans le sanctuaire de la philosophie catholique et il publia les Pères des trois premiers siècles. Cette publication arrivait encore à propos.

L'Eglise, dans sa marche à travers les âges, n'a trouvé que deux ennemis : le sophiste ou le bourreau. Au premier, elle oppose la parole et la vérité : en face du second, elle incline la tête et elle meurt. A sa naissance, elle se montre à nous,

d'abord, sous la pourpre du martyre; puis, quand la hache du soldat tomba de lassitude, la grande lutte des intelligences commença. A peine descendue de l'échafaud, l'Eglise ne dédaigna ni le manteau, ni la chaire du philosophe. Au mysticisme éclectique de l'école d'Alexandrie, elle opposa la dialectique et la science de ses docteurs; à Plotin, à Celse, à Porphyre, à Iambique, ses apologistes savants, les Justin, les Athénagore, les Tatien, les Guadrat.

Aux plaintes éloquentes du prêtre africain succèdent, tour à tour et sans interruption, les effrayants travaux et les magnifiques intentions d'Origène, et les vastes recherches de Clément d'Alexandrie, et l'harmonieuse parole de Lactance, et les chants de Grégoire de Naziance qui retrouve sur sa lyre quelques sons échappés à la harpe des prophètes. Noble série de travaux immortels qui vient aboutir aux méditations philosophiques de l'évêque d'Hippone et aux travaux philologiques du savant solitaire de Bethléem! Sublime concert du génie dont les échos se prolongent à travers dix-huit siècles! Phare immense allumé par l'esprit divin pour jeter ses illuminations aux générations lointaines!

Une analogie frappante se révèle, d'abord, entre la situation actuelle des esprits et celle des premiers siècles. N'avons-nous pas eu 93 et ses sanglantes proscriptions? Ne découvre-t-on pas dans les âmes ce dégoût, ce matérialisme grossier, cette soif des jouissances qui rongeait la société païenne? N'avons-nous pas, enfin, pour dernier trait de ressemblance, l'éclectisme de M. Cousin, le syncrétisme de M. Jouffroy, une philosophie panthéiste, enfin, qui introduit le symbolisme dans l'interprétation de nos dogmes et, comme l'école néo-platonicienne, prétend réduire les faits de l'histoire évangélique au sens de simples mythes et de pures allégories? Nous le demandons maintenant : n'est-ce point une heureuse idée de venir opposer, à ces rêveries d'une science orgueilleuse et

vaine, les affirmations si précises des grands philosophes catholiques?

Ajoutons aussi que la science protestante d'Allemagne avait affirmé que l'origine des dogmes catholiques ne pouvait remonter au-delà du quatrième siècle. M. de Genoude, pour réfuter la calomnie, a soulevé, aux yeux de tous, les voiles qui cachaient les premiers âges et il a montré que la tradition catholique, comme un fleuve immense, prend sa source dans les paroles du Verbe et transmet, jusqu'aux générations les plus reculées, ses flots purs et toujours limpides. Les travaux de M. de Genoude, sur les Pères des trois premiers siècles, auront démontré, sans réplique, la vérité de cette parole d'un homme qui n'est pas suspect, de Gibbon : « Un homme ins-
» truit ne saurait résister au poids de l'évidence historique
» qui établit que, dans toute la période des quatre premiers
» siècles de l'Eglise, les points principaux des doctrines pa-
» pistes étaient déjà admis en théorie et en pratique (1). »

Cependant, M. de Genoude, avec sa vive intelligence des besoins de notre société, voulut attaquer l'incrédulité jusque dans son dernier asile : l'ignorance et les préjugés. La vérité, selon la belle expression des livres saints, *se défend par elle-même* (2).

L'erreur vit dans les ténèbres, mais elle expire si on la force à regarder le soleil. L'*Exposition du dogme catholique* était donc conçue d'après une magnifique idée. Ce livre devait être, pour l'incrédulité, ce que l'*Exposition de la doctrine catholique* de l'évêque de Meaux avait été pour le protestantisme. M. de Genoude n'a point mis à définir le dogme, la concision qu'y avaient apportée Leibnitz et Bossuet. Il a voulu faire ressortir la poésie, la sublimité et la philosophie du

(1) *Mémoires*, t. I, ch. 1er.
(2) Psalm 18, v. 10

christianisme. A la clarté, qui ne laisse aucun refuge à la mauvaise foi et à l'ignorance, se joignent les considérations les plus élevées qui préviennent le doute ou le dissipent. C'est ici que le catholicisme se montre dans tout son éclat avec la profondeur de ses mystères, la fécondité de ses lois, son majestueux ensemble, ses merveilleux rapports et ses harmonies avec le monde moral et les besoins de notre nature. Il y a, dans ce livre, beaucoup de métaphysique, et c'est un grand mérite à nos yeux; mais la métaphysique est rendue accessible par la lucidité du style et la chaleur douce qu'y a répandue l'âme de l'auteur Toutefois, le plan de cet ouvrage n'est point assez marqué. Le lien secret qui unit ces diverses parties existe, mais il ne se révèle qu'après une longue attention. C'est une suite de méditations, disons mieux, de traités sur les dogmes; mais l'enchaînement logique est un peu voilé ou, du moins, nous avons eu quelque difficulté à le saisir. Tel qu'il est, toutefois, ce livre, à notre avis, est d'une grande portée, surtout dans les circonstances présentes. Nous n'hésitons point à le regarder comme un digne couronnement des travaux religieux et philosophiques du savant auteur.

Le dévouement aux intérêts de la religion et le désir de faire triompher la vérité dans les cœurs suffiraient, seuls, pour expliquer l'activité de M. de Genoude. Cependant, il est facile de reconnaître que toutes ses entreprises sont conçues d'après un système raisonné. Une pensée philosophique anime, secrètement, ses travaux. Cette pensée, pour être comprise, a besoin d'être étudiée dans les ouvrages d'un écrivain qui se présente à nous comme le disciple de M. de Genoude : c'est déjà nommer M. de Lourdoueix et son livre de *la Vérité universelle*. Cet ouvrage, d'une profondeur remarquable, a pour but d'offrir toute une philosophie prise au point de vue chrétien.

C'est dans l'idée même de Dieu, telle qu'elle nous est donnée par la raison et par la foi, qu'il cherche la solution de toutes les questions qui préoccupent l'esprit humain. La Trinité et le Verbe divin, surtout, lui apparaissent comme l'origine, la raison de toutes les existences.

C'est à cette *lumière qui éclaire tout homme venant dans le monde* qu'il demande le secret des lois de l'univers, des phénomènes de la nature, des mystères de l'âme et de la société (1). Cette *philosophie du Verbe* indique toute la tendance métaphysique des idées de M. de Genoude. Par là, nous comprenons sa prédilection pour Malebranche, ce philosophe à l'âme si contemplative et si pure, dont il a publié les *Œuvres complètes*. Par là encore se révèle le but des *Preuves de la divinité de Jésus-Christ*, où M. de Genoude a rassemblé toutes les lumières de l'histoire, de la logique et de la raison sur ce dogme fondamental, toujours attaqué de préférence par l'incrédulité et l'orgueil.

M. de Genoude, au dire de la presse et des biographes, porta dans la chaire cette parole grave et raisonnée, cette netteté de vues, cette élévation de pensées que nous avons déjà signalées. Dès sa première station, il prit, parmi nos orateurs, une place distinguée. Le talent de M. de Genoude choisit de préférence les sujets du dogme. Son érudition, ses im-

(1) M. de Lourdoueix avait promis de publier la dernière partie de son travail et d'attaquer, alors, plus directement, les théories ténébreuses du panthéisme allemand. Combien ne doit-on pas regretter que les travaux politiques n'aient point permis au savant écrivain de réaliser ses promesses!

menses lectures, l'étude qu'il a faite de la situation des esprits, sa longue habitude des luttes de la pensée lui permettent d'étudier un sujet dans les sources, de le traiter avec exactitude et profondeur, de frapper toujours à propos et, enfin, de conduire la discussion ave un coup d'œil ferme et sûr. Logicien inflexible, il est plus occupé des idées que de la diction, et c'est bien de lui qu'on peut dire qu'il se sert *de la parole comme un homme modeste de son vêtement pour se couvrir.* Ses sermons sont imprimés et la réputation de l'orateur s'en est accrue. Le style de M. de Genoude n'a pas besoin des prestiges du geste pour être apprécié. Le mouvement est, surtout, dans les idées, et cette qualité brille même à l'épreuve de la lecture. Nous avons montré l'écrivain ; il faut voir l'orateur dans la chaire sacrée : « Son extérieur est digne, sa figure im-
» posante a de l'autorité du prêtre et de la modestie de l'hom-
» me. L'abbé de Genoude ayant vécu dans une société choi-
» sie, ayant, dès son entrée dans le monde, fréquenté la
» bonne compagnie, été en contact avec les personnages les
» plus considérables de son temps, en a pris les habitudes de
» bon goût, la noble simplicité. Son action oratoire n'a rien
» de très-remarquable, comme effet sur ses auditeurs ; on
» pourrait même croire, parfois, qu'il n'y attache qu'une im-
» portance assez secondaire; son geste, en général, est naturel;
» mais son organe ne répond pas toujours à la haute impor-
» tance des sujets et à la manière supérieure avec laquelle
» ils sont traités. Il a quelques notes sourdes dans la voix, pas
» assez de variété dans les inflexions. L'exercice de la chaire
» a déjà, sous ce rapport, fait gagner beaucoup à M. de Ge-
» noude; mais il reste encore à faire pour que l'auditeur n'é-
» prouve pas, quelquefois, une peine bien naturelle, et que cha-
» cun de nous a éprouvée, c'est celle d'entendre des pensées qui
» saisissent par leur élévation et leur profondeur, et de re-
» gretter que la plus belle voix du monde, que le geste le

» plus éloquent ne viennent pas leur prêter leur brillant pres-
» tige (1). »

Cependant, M. de Genoude vit la foule se presser autour de lui. Tout le monde sait l'heureuse action qu'il exerça sur la jeunesse de Paris, pendant le cours de sa première station ; et quand on songe que M. de Genoude avait débuté sous les yeux, et nous pourrions dire sous les auspices de Monseigneur de Quélen, on ne peut s'empêcher de s'étonner de cette mesure récente qui lui interdit la prédication à Paris, mesure que nous ne voulons point juger, parce que nous ne l'avons jamais comprise.

Enfin, M. de Genoude a couronné ses travaux religieux par la fondation récente d'une revue périodique consacrée à la défense de la religion. *Le Monde Catholique* a pour but de faire connaître le mouvement du catholicisme, ses combats, ses progrès, ses douleurs, ses victoires sur tous les points du globe. C'est avec une grande joie que nous avons vu ce savant et infatigable écrivain appliquer plus spécialement au service de la religion cette activité, cette logique puissante qui le distinguent.

Voilà M. de Genoude sous le rapport religieux. Ne vous semble-t-il pas que cette vie est dignement et noblement remplie jusque-là? Nous n'ignorons point quels reproches lui sont faits, d'un certain côté, sur ses opinions gallicanes. La *Gazette de France* dans une discussion politique, ayant été amenée à apprécier la querelle entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel, a blâmé les agressions violentes du pontife. Quelque jugement qu'on adopte sur ce point historique, *au moins assez obscur*, cette appréciation, à notre avis, ne peut pas attirer sur M. de Genoude une improbation qu'elle n'a pas attirée sur Feller, le père Daniel, etc.

(1) *Orateurs Sacrés Contemporains*, p. 342, Vaton; Paris, 1840.

On reproche encore à la *Gazette* d'avoir défendu le premier article de la déclaration de 1682, c'est-à-dire d'avoir nié le pouvoir des papes sur le temporel des rois. Mais, ici, la *Gazette* est avec Bossuet, avec M. Fraysinous, avec M. Affre, avec la déclaration des évêques de France, en 1828. Qui ne sait, d'ailleurs, que le gallicanisme est une pure théorie, une pure *opinion* discutée encore librement dans les écoles théologiques, et qu'à Rome même, l'ancienne opinion, qui admet la légitimité du pouvoir des papes sur les couronnes des princes, n'est plus professée dans les écoles, ni soutenue dans les thèses publiques (1). Puis, n'y a-t-il pas quelque prudence à repousser une théorie qui heurte les idées du siècle ? D'ailleurs, M. de Genoude a toujours, depuis vingt ans, et de l'aveu même de ses adversaires, combattu les opinions ultramontaines sur ce point; pourquoi ne lui en fait-on un crime que depuis quelques années ? Prenons garde que les passions et les rancunes politiques ne se cachent sous le masque d'un zèle si emporté et si amer.

Nous avons essayé de dire ce que M. de Genoude a fait pour la religion; nous allons montrer ce qu'il a fait pour la France et pour la monarchie.

Quoique ses travaux religieux et politiques aient toujours été parallèles et simultanés, nous avons cru, toutefois, devoir les diviser dans l'analyse ou, pour mieux dire, examiner les uns et les autres dans un ordre distinct, nous réservant de faire ressortir plus tard les relations, la connexion, l'identité qui subsistent entre eux, puisque, selon l'admirable définition de Bossuet : « La politique est la morale appliquée au « gouvernement des peuples. »

L'appréciation des travaux religieux de M. de Genoude, de-

(1) Frayssinous, *les Vrais Principes de l'Eglise gallicane*, p. 63, in-8; Paris, 1818.

puis 1817 jusqu'à ce jour, ayant eu lieu sans interruption et sans mélange de ses autres travaux politiques, nous devons actuellement envisager ceux-ci. Mais, pour y parvenir et en montrer l'ensemble et la suite, il faut nécessairement reprendre les époques antérieures et remonter aux événements qui ont placé M. de Genoude dans la mission du publiciste.

La vocation politique de M. de Genoude, comme toutes les vocations supérieures, fut le résultat d'une impulsion instinctive et irrésistible. *La Législation primitive* de M. de Bonald lui tomba entre les mains, et cet ouvrage décida de sa carrière en lui révélant le caractère et les tendances de son talent. L'illumination fut rapide et soudaine. Cet esprit réfléchi s'enflamma au contact du génie. La parole grave et solennelle du grand écrivain, sa métaphysique élevée, ses vues profondes, allaient bien à l'esprit sérieux du jeune homme; et c'est à cette forte école, sans doute, que M. de Genoude développa ces facultés éminentes, cette logique si ferme, cette sagacité, cette pénétration qui sont l'apanage de sa haute raison.

A peu près vers la même époque, des relations fréquentes avec les membres les plus marquants de l'opinion libérale, en l'initiant à la connaissance pratique des hommes et des choses, servirent à étendre encore et à rectifier ses idées. Admis dans l'intimité d'un de ses compatriotes, M. Lenoir-Laroche, il rencontra chez lui les Périer, les Malleville, les Lanjuinais, les Savoie-Rollin, les Français de Nantes, etc., et se fit, dès-lors, remarquer dans les discussions politiques par la sagesse, la modération et la fermeté des opinions qu'il professait (1).

C'est dans ces circonstances et sous cette double influence que M. de Genoude écrivit ses *Réflexions politiques.* Cette brochure fut remarquée dès son apparition, et valut à son au-

(1) M. Müller, *Gazette* du 10 août 1843.

teur les approbations de Lemercier, Mme de Staël, Ducis et autres notabilités de l'époque. Des écrivains l'ont même regardée, depuis, comme *le meilleur écrit* politique du savant publiciste (1). Quoiqu'il en soit, cette publication arrivait à propos. Les circonstances étaient graves, et les événements de 1814 soulevaient les plus ardentes discussions sur l'origine de la souveraineté et sur les fondements du pouvoir politique. M. de Genoude, à peine âgé de vingt-deux ans, abordait ces questions redoutables avec une profondeur, une franchise et une vigueur de parole remarquables.

Il s'attachait d'abord à donner la vraie notion du principe de la légitimité, et, faisant ressortir tout ce qu'il y a de faux dans cette prétention d'appliquer à la France les théories du droit divin, il montrait comment le pouvoir du roi et les libertés du peuple avaient leur fondement dans l'idée même de société.

« Les droits du roi, les droits des peuples, écrivait M. de « Genoude, ce sont là des questions qui, dans tous les temps, « ont agité les esprits. On a vu régner, tour à tour, des opi- « nions absolues sur des choses qui ne le comportent pas. Au- « jourd'hui, la leçon du malheur a été commune aux rois « et aux peuples; l'anarchie et le despotisme ont paru dans « toute leur horreur; il est temps de chercher la vérité sur « des questions éternellement débattues, et de voir les es- « prits s'accorder; c'est en remontant aux principes généraux « qu'on peut parvenir à ce résultat.

« Qu'est-ce qu'une nation? Pourquoi une nation existe-t-elle? « C'est par l'examen de ces deux questions que les autres doi- « vent s'éclaircir. Une nation est la réunion d'une multitude « d'individus qui ont des intérêts communs. Une nation existe

(1) M. A. Madrolle, journal de l'*Univers*, janvier 1841.

« pour le perfectionnement des êtres qui la composent et pour
« leur bonheur. Comment leur sûreté est-elle garantie? Par
« la force publique. De là dérive la nécessité du pouvoir, pou-
« voir qui doit être réglé par l'intérêt de tous. C'est à ces pro-
« positions si simples que viennent se réduire tous les discours
« qu'on a faits sur le contrat originel entre les peuples et les
« rois. Je m'explique : la loi du pouvoir dans une société est
« un de ces rapports nécessaires qui dérivent de la nature des
« êtres créés par Dieu ; donc, tout pouvoir vient de Dieu,
« comme parle saint Paul. Mais le pouvoir doit être réglé par
« l'intérêt des peuples, véritable volonté générale ; donc, les
« lois ou l'intérêt des peuples doivent gouverner les rois. Sans
« l'une ou l'autre de ces deux propositions, il n'y a plus de li-
« berté, c'est-à-dire, d'accord du pouvoir avec les lois qui dé-
« rivent de la constitution des sociétés.

« Ainsi, dans un état parfait, on peut dire également : *Si*
« *veut la loi, si veut le roi ; si veut le roi, si veut la loi*,
« parce que le pouvoir ne doit jamais se séparer de la loi, sans
« quoi il cesse d'être pouvoir ; il est le despotisme, c'est-à-dire
« l'exercice de la force sans loi ou puissance. Oui, du peuple
« dérive la loi, puisque son intérêt doit la former ; oui, c'est
« de Dieu qu'elle émane, puisque nous n'inventons pas la loi
« et que nous la découvrons seulement dans les rapports que
« Dieu a établis entre les êtres ; oui, le roi est la loi, puisqu'il
« ne règne que par elle. LA ROYAUTÉ A SES DROITS COMME LE
« PEUPLE A LES SIENS QUI SONT INVIOLABLES. »

Puis il maintenait avec force l'indépendance de la liberté politique, les droits des contribuables à participer à la représentation et au vote de l'impôt

« Le roi est créé pour le peuple et non par le peuple ; il doit
« gouverner selon les intérêts du peuple, et le moyen le plus
« simple d'être éclairé sur ses besoins, c'est que l'*élite de la*
« NATION ASSEMBLÉE *concoure avec lui à la formation de*

« *la loi.* Les princes ressemblent alors à des pères au milieu de « leurs enfants, et l'état est l'image de la famille. En France, « nos rois connurent le principe que les peuples n'ont un « prince que pour se préserver d'avoir un maître; et les Fran- « çais ont toujours conservé la maxime que les taxes person- « nelles et les impôts attaquant directement le droit de pro- « priété et, par conséquent, le vrai fondement de la société « politique, sont toujours sujets à des conséquences dange- « reuses, s'ils ne sont établis avec L'EXPRÈS CONSENTEMENT DU « PEUPLE ou de ses représentants. »

Et tout en insistant sur l'étendue des droits de la nation, afin toutefois d'ôter tout prétexte aux malentendus ou à de perfides exagérations, il ajoutait aussitôt :

« Sans doute il n'est aucune institution sociale qui ne doive « se rapporter à l'intérêt du peuple, et *dans ce sens on peut « dire que le peuple est souverain*, puisque l'utilité publi- « que doit régler toutes les lois, déterminer toutes les fonc- « tions. *Mais prétendre que le peuple, en vertu de sa sou- « veraineté, peut à son gré nommer et changer ses rois, « c'est une confusion de termes et de choses que les révo- « lutions, qui ont toujours suivi la croyance à de pareils « principes, ont assez convaincu de folie.* Il faudrait donc « soutenir avec Jurieu que le peuple a le droit de *se faire mal « à lui-même.*

« Le peuple n'a ce pouvoir que comme un homme a celui « de se donner la mort; car il faut le dire, LE RENVERSEMENT « D'UN GOUVERNEMENT LÉGITIME PAR LE PEUPLE EST UN VRAI « SUICIDE NATIONAL. D'ailleurs, les constitutions faites au nom « du peuple souverain ne sont qu'un fantôme propre à dégui- « ser le véritable pouvoir qu'exercent plusieurs hommes au « lieu d'un. Toutes ces folies sont réprouvées des sages, et ces « édifices fantastiques détruits par la raison laissent dans leurs « ruines des matériaux dont la raison fait usage. Les repré-

« sentants de la nation doivent *participer* à la puissance et
« non l'exercer. »

Enfin, jettant un regard sur notre histoire et déplorant les fautes de toute espèce et les longs abus qui suspendirent parmi nous l'action des principes constitutifs, il montre la fin des agitations dans l'union des principes d'ordre et de liberté, dans l'alliance de la royauté et de la nation.

« En France, dit-il, les trois ordres de l'état ont été coupa-
« bles de grandes erreurs, et le pouvoir royal lui-même n'a
« pas été sans tache. La noblesse a voulu consacrer son indé-
« pendance, et son orgueil a produit l'anarchie féodale. Le
« clergé, en tolérant la doctrine que l'Eglise peut étendre sa
« puissance sur le temporel des états et délier les sujets du
« serment de fidélité, a fait naître la guerre des Albigeois. Le
« tiers-état adopta le principe de la souveraineté du peuple, et
« on vit paraître la convention. Après ces excès qui auraient
« fini par tout détruire, sans cet amour de l'ordre qui anime
« en secret le genre humain, notre siècle peut devenir le siècle
« des lumières, de la paix et de la réconciliation; et déjà, en
« effet, nous voyons dans toutes les parties de l'Europe, les
« droits des peuples affermir les droits des rois, et l'autorité
« royale à son tour garantir le repos des nations. »

C'est ainsi que, dès son début, M. de Genoude traçait déjà d'une main sûre les lignes principales de son système politique.

Ainsi se révèle à nos yeux cette identité d'opinions et de sentiments si rare dans notre époque d'agitation et de troubles, et qui est comme le trait saillant de ce caractère si fortement trempé. En 1814 comme aujourd'hui, l'écrivain royaliste répudiait les idées d'absolutisme, de droit divin, de souveraineté du peuple et d'insurrection. Il proclamait la loi d'hérédité et le droit de tous les contribuables à participer au vote de l'impôt comme les deux lois fondamentales de notre droit pu-

blic, et cherchait le remède aux maux de la France dans l'union des esprits et des volontés.

Une fois en possession de ces idées, M. de Genoude se voua tout entier à leur triomphe. Là, nous trouvons toute la raison de la marche politique qu'il a suivie depuis trente ans. Mais nous devons, afin de découvrir le sens logique de cette ligne, remonter plus haut, et tâcher de nous faire une idée exacte de la situation des esprits au commencement de la restauration, et des complications que la charte y avait introduites.

S'il est un fait évident pour tout homme qui sait lire et juger, c'est que le rappel de la maison de Bourbon fut l'ouvrage et le vœu de l'immense majorité du peuple français (1). La France lassée par vingt-cinq ans d'anarchie, de guerre et de despotisme, épuisée d'argent et de soldats, en face d'une invasion triomphante et irritée, chercha le salut dans les bras de ses rois. L'enthousiasme fut profond et universel; la nation crut avoir retrouvé la monarchie et la liberté, ces deux idées dont elle avait poursuivi la réalisation à travers des flots de sang et de larmes. Si, alors, les royalistes, comprenant les besoins de l'époque, s'étaient placés à la tête du mouvement national; si le pays consulté eût pu faire entendre sa voix et manifester ses vœux; si la royauté eût été laissée à la liberté de ses inspirations, l'alliance de la monarchie et de la France aurait été consommée, et la réconciliation des esprits complète et durable. La chose était facile cependant : les éléments du bien existaient dans les esprits, la marche à suivre se présentait d'elle-même; et Louis XVIII l'avait tracée dans sa *déclaration* de 1795 :

« Il faut rétablir, disait alors ce prince, il faut rétablir ce « gouvernement qui fut, pendant quatorze siècles, la gloire de

(1) Voir tous les actes et tous les écrits de l'époque : Chateaubriand Benjamin-Constant, Carnot, Mme de Stael, Bonald, etc., etc.

« la France, qui avait fait de notre patrie le plus florissant des « états, et de vous même le plus heureux des peuples. Nous « voulons vous le rendre. Tant de révolutions qui vous déchi- « rent depuis qu'il est renversé, ne vous ont-elles pas con- « vaincu qu'il est le seul qui vous convienne?

« Eh! ne croyez pas ces hommes avides et ambitieux « qui vous ont dit que la France n'avait pas de constitution, « ou que sa constitution du moins vous livrerait au despo- « tisme. Elle existe aussi ancienne que la monarchie des Francs; « elle est le fruit du génie, le chef-d'œuvre de la sagesse et le « résultat de l'expérience......

« Cette antique et sage constitution dont la chute a entraîné « votre perte, nous venons lui rendre toute sa pureté que le « temps avait affaiblie. Mais *elle nous a mis elle-même dans* « *l'heureuse impuissance de la changer*; elle est pour nous « telle que l'arche sainte; il nous est défendu d'y porter une « main téméraire.....

« Cependant, toujours les abus marchent à la suite de la « gloire et de la prospérité. Il s'en est introduit dans le gou- « vernement de la France, et longtemps ils ont pesé, non- « seulement sur la classe du peuple, mais sur tous les ordres « de l'Etat. Le feu roi notre frère les avait aperçus, il voulut « les détruire; il mourut en chargeant son successeur d'exé- « cuter les projets qu'il avait conçus dans sa sagesse pour le « bonheur de ce peuple égaré qui le laissait périr.

« CE QUE LOUIS XVI N'A PU FAIRE, NOUS L'ACCOMPLIRONS. »

Malheureusement, il n'en fut point ainsi. La révolution, à la suite de Talleyrand et de Fouché, s'était glissée dans les conseils de la diplomatie étrangère et dominait, de là, le vœu de la France et de la royauté. Louis XVIII crut devoir céder aux nécessités de la situation, et la charte fut accordée aux exigences de son implacable ennemie. « La charte, dit très-bien « M. Lubis, ne fut l'expression, ni de l'opinion publique, car

« on ne se donna pas le temps de la consulter, ni du vœu des « mandataires des colléges électoraux qui ne furent pas con- « voqués; elle fut seulement une garantie exigée par le gou- « vernement provisoire, c'est-à-dire par M. de Talleyrand, « l'empereur Alexandre et le sénat (1). » Ainsi, le mouvement national qui avait ramené la monarchie fut faussé par les doctrinaires retranchés derrière les étrangers, et M. de Bonald plus tard jugeant cette époque a pu dire avec vérité : *Les Russes nous ont donné la charte; et la France, les Bourbons.*

Les royalistes furent unanimes dans leurs répugnances contre cette constitution élaborée sous la double influence de la révolution et de l'étranger. A la vue de cette œuvre anglaise, ils se rappelaient involontairement cette belle constitution que les siècles nous avaient faite (2). Ils protestaient au nom de *la nation* et demandaient qu'elle fut consultée (3). Ils gémissaient encore sur cette faiblesse de la royauté qui la portait à sortir de la voie tracée par l'expérience et par la raison, et calculant déjà la fragilité du nouvel édifice, ils signalaient de nouveaux orages. « La lassitude générale, disait M. de Villèle, permettra peut-être de faire marcher quelque temps « cette œuvre d'égoïsme et d'imprévoyance, mais au premier « choc tout croulera et nous rentrerons en révolution.....

« Gardons les institutions qui nous conviennent, ayons la « sagesse et la noble fierté de croire qu'elles sont aussi bonnes « pour nous que celles de nos voisins le sont pour eux; et ne « nous croyons pas, plus qu'eux, réduits à aller chercher hors « de chez nous le modèle de notre constitution.... Revenons

(1) *Histoire de la restauration*, t. 1, p. 36, in-8°.

(2) *Lettre à l'empereur Alexandre*, par M. Marignié, secrétaire du corps-législatif. L'auteur était ami de MM. de Bonald et Chateaubriand.

(3) Bergasse cité par M. Lubis, *Hist. de la Restaur.*, t. 1, p. 284.

« à la constitution de nos pères, à celle qui est conforme à « notre caractère national, qui est dans le sens de nos opi« nions, qui a été gravée en traits ineffaçables dans le cœur « de tous les Français. Les parties de notre ancienne organisa« tion qui ont souffert, nous coûteront moins à réparer, que » les nouvelles institutions ne coûteraient à établir ; l'expé« rience et l'opinion publique commandent la première de ces « mesures et se réunissent pour faire rejeter les autres (1). »

Ces plaintes si vives des royalistes n'étaient que trop fondées. En effet, plusieurs dispositions de la nouvelle charte pouvaient être regardées comme autant de violations flagrantes des principes de notre ancien droit public. D'abord, la royauté, au mépris des traditions nationales, dépassait hardiment les limites de son pouvoir et portait la main sur cette vieille constitution française qu'elle avait elle-même, autrefois, *comparée à l'arche sainte*. Louis XVIII placé par les circonstances dans l'alternative de reconnaitre le droit constituant du sénat, ou de se l'attribuer à lui-même, n'avait plus que le choix des fautes ; il préféra le dernier parti, et, dans le préambule de la Charte, il déclarait accorder cette constitution par manière de *don et d'octroi* ; c'était à la fois une inconséquence et une faute. Puisqu'on voulait, selon l'expression du prince, *renouer la chaine des temps*, pourquoi ne pas remonter au dernier anneau, à cette admirable déclaration du 23 juin 1789, dernier acte constitutionnel par lequel la sanction royale s'était unie, pour les consacrer, aux vœux librement exprimés de plus de six millions de Français ? Et d'ailleurs, le prince ne tenant sa couronne que de la loi d'hérédité écrite dans la constitution, de quel droit se déclarait-il supérieur à cette même constitution? Puis, la nation se trouvait atteinte dans sa dignité par cette prétention de la royauté à substituer

(1) Observations sur le projet de constitution, 1814.

l'arbitraire de sa volonté aux lois fondamentales et traditionnelles de l'état, et à régler, à son gré, l'exercice des libertés publiques. Le principe de liberté, en France, existe au même titre que le principe monarchique. Le roi pouvait donc reconnaître le principe de liberté et le réaliser dans les lois, mais sa puissance n'allait pas jusqu'à le créer. En fait, si la royauté avait eu le pouvoir d'octroyer la liberté, elle aurait pu avoir celui de la restreindre ou de la retirer ; ces conséquences blessaient l'amour-propre national et révoltaient sa fierté ; de là, une cause permanente de défiance et d'hostilité secrète. L'article 14, en laissant aux mains de la royauté une dictature discrétionnaire et une force indéfinie, redoublait encore les prétextes d'alarmes et les soupçons. Le principe constituant, on le comprend assez, recélait de nouveaux orages, et, en face d'un pouvoir armé de coups-d'état, la liberté, effrayée, devait logiquement chercher un appui dans l'émeute et se réfugier derrière les barricades.

Mais, à côté de ce droit d'octroi si impolitiquement accepté par la royauté, les doctrinaires, avec cette dextérité qu'on leur connaît, avaient introduit dans la Charte le principe d'omnipotence parlementaire. En effet, le droit de consentir tous les ans l'impôt nécessaire aux besoins ordinaires de l'Etat, emportant évidemment le pouvoir de le refuser, la chambre, du haut de ce principe, dominait la royauté ; et, chose plus dangereuse encore pour la monarchie ! le parlement, fort du point d'appui qu'il trouvait dans un corps électoral privilégié et constitué dans un intérêt révolutionnaire, devenait d'autant plus redoutable qu'il pouvait appuyer ses résistances sur un refus d'impôt.

Voilà donc deux souverainetés en présence : la prérogative royale et la majorité parlementaire. Ces deux souverainetés étaient constituées par le pacte fondamental dans un état d'antagonisme violent qui, tôt ou tard, devait se résoudre en

une guerre désespérée et amener de nouvelles catastrophes. Mais, dès-lors, il fut aisé de prévoir que la victoire ne resterait pas à la monarchie ; la royauté entrait en lutte avec des chances trop défavorables. Au lieu de se poser sur le large terrain des intérêts et des sentiments nationaux, on la vit au contraire s'isoler chaque jour davantage sur sa base déjà si étroite, et chercher la vie dans les fictions légales, organisées par la révolution et conservées par le despotisme impérial. Puis, son indépendance et sa dignité avaient été profondément atteintes par la rétribution annuelle de la liste civile qui semblait, à chaque session, mettre en question la perpétuité du principe royal. En même temps, et par un aveuglement plus déplorable encore, toutes les institutions, qui sont le plus ferme rempart de la monarchie, avaient été faussées. La création d'une pairie héréditaire transportait chez nous un élément aristocratique étranger à nos mœurs et antipathique à ce sentiment profond d'égalité politique qui distingue la société française. Les libertés provinciales et communales étaient confisquées au profit d'un vaste système de centralisation administrative ; et enfin, pour dernier trait, le droit de représentation électorale, concentré entre les mains de 80,000 censitaires, complétait la série des usurpations. Ainsi, la royauté se vit dépouillée de ses influences naturelles. La révolution s'était emparée des hauteurs de la situation, et la *légitimité*, pour emprunter l'expression d'un illustre écrivain, *fut confiée à la garde de toutes les illégitimités* (1).

La lutte était dans la Charte, elle descendit bientôt dans les esprits et dans la polémique de la presse. La Charte, avec ses principes ambigus et contradictoires, se prêtait facilement aux interprétations les plus opposées. Chaque parti, en la soumettant à ses commentaires, y trouvait la consécration de ses

(1) M. de Chateaubriand, *Conservateur*, t. IV, p. 358.

opinions et de ses désirs. Chaque fraction de l'opinion publique réclamait le développement sincère de la Charte. Ce fait singulier attira l'attention des meilleurs esprits, et M. le cardinal de la Luzerne résuma parfaitement la situation, en posant la question dans les termes suivants (1) : « Comment se « fait-il qu'au nom d'une Charte unique plusieurs opinions di-« verses soient publiées ? que plusieurs systèmes de gouver-« nement différents, et même diamétralement opposés, soient « proclamés, par leurs partisans respectifs, le véritable gou-« vernement établi par la Charte ? » Un esprit éminent dont la haute raison était éclairée par l'expérience et des études pratiques, M. de Villèle en un mot, se présenta pour donner la solution du problème. « J'aurais désiré (ce sont les propres « expressions de ce grand homme d'état), j'aurais désiré « qu'un homme plus habile et plus exercé que moi se fût li-« vré à cet examen ; mais le grand intérêt attaché à cette ques-« tion m'enhardit à donner mon opinion sur ce sujet :

« La Charte ne pouvait contenir toutes les dispositions orga-« niques du gouvernement qu'elle établissait ; mais elle traça « le cadre où devaient successivement entrer des institutions « faites par les pouvoirs législatifs qu'elle créait.

« Ainsi restaient à faire les lois organiques sur la répres-« sion des abus de la liberté de la presse, sur les conséquen-« ces du droit de pétition aux chambres, sur le mode de « recrutement de l'armée, sur l'organisation des colléges « électoraux, des administrations départementales et com-« munales, des jurés, des gardes nationaux, de la chambre « des Pairs en cour de justice ; sur les formes à suivre pour « rendre effective la responsabilité des ministres, et sur « quelques autres points presque aussi importants (2). »

(1) *Conservateur*, t. I, p. 201.

(2) *Conservateur*, t. I, p. 304.

L'écrivain royaliste montrait ensuite comment l'avenir de la monarchie pouvait dépendre des modifications que ces lois organiques feraient subir à la constitution.

Développées dans le sens démocratique, ces lois devaient, par une conséquence nécessaire, substituer un jour la plus complète démocratie à la monarchie tempérée, la liberté anarchique de la révolution aux libertés réelles de la monarchie, enfin *le règne des chambres ou d'une chambre à celui du roi.*

Faites dans le sens de l'école impériale, ces lois devenaient favorables au pouvoir absolu et à l'autorité arbitraire et, sous les apparences de beaucoup de libéralité, devaient, pour dernier résultat, nous donner la réalité du despotisme.

Ces mêmes lois, enfin, développées dans le sens monarchique, pouvaient suffire à l'organisation d'une monarchie bien constituée, et établir sur des bases solides l'alliance du pouvoir et des libertés publiques.

Ces trois développements à donner à la Charte se trouvent au fond de toutes les discussions contemporaines ; et M. de Villèle, avec ce coup-d'œil qui n'appartient qu'à l'homme de génie, avait tracé d'avance l'histoire des idées dans ce pays, depuis vingt-cinq ans.

En effet, dès les premiers jours de la restauration, trois partis descendirent dans l'arène politique ; et nous les avons vus s'efforcer tour-à-tour de faire prévaloir chacun ses idées particulières, et d'entraîner la marche du gouvernement dans le sens de l'une de ces trois interprétations.

Le parti démocratique se présente le premier à nos regards. On voyait, là, les hommes du principe d'insurrection et de souveraineté populaire, les héritiers des maximes de l'assemblée constituante, des ambitieux déçus et avides, et enfin un certain nombre d'hommes honorables, mais égarés, partisans sincères de la liberté et qui, pour échapper au pouvoir cons-

titnant du roi, avaient proclamé le pouvoir constituant des majorités. Cette fraction ardente, compacte, malgré la confusion des rangs et des doctrines, poussa pendant quinze ans à la démocratie par les conspirations et par les émeutes, et posa, dans la presse, les théories de souveraineté parlementaire proclamées dans la Charte de 1830. Aujourd'hui, ralliée en partie aux opinions nationales, ou décimée par les persécutions et l'or du système, elle marche avec ses débris vers son but, qui est la démocratie et la forme républicaine, par le vote universel uni au suffrage direct qui est son moyen (1).

Une scission fondamentale eut lieu dans les rangs du parti libéral et fit sortir de son sein la faction qui poussait au despotisme et à l'arbitraire. La secte doctrinaire, née parmi nous de l'affaiblissement de l'esprit public, s'était recrutée parmi cette race d'hommes qui paraissent toujours à la suite des révolutions, flatteurs de tous les régimes, adorateurs du succès, qui se glissent au pouvoir en invoquant la liberté, et s'efforcent de la briser ensuite comme un instrument dangereux et inutile. Les cours prévotales, les lois de censure, les ordres de mort transmis par le télégraphe, les réactions, les violences, nous ont assez révélé les tendances de ces hommes que nous retrouvons, après 1830, armés des lois de déportation et de disjonction, du code de septembre, et enfin retranchés derrière les canons de 120 bastilles.

Enfin les royalistes se présentaient pour développer la Charte dans le sens monarchique. Tous, malgré leurs répugnances, s'étaient ralliés franchement à la Charte ; leur but à tous était, nous le croyons, d'en faire sortir le salut de la royauté et le bonheur de la France. Tous encore, et c'est notre conviction intime, voulaient la monarchie et le liberté. Mais ils étaient loin de s'entendre sur les moyens propres à

(1) M. A. Nettement, *Histoire de la Gazette de France.*

obtenir ce double résultat, et ils se montrent, dès cette époque, fractionnés en trois nuances distinctes.

La première et la moins nombreuse se composait de royalistes, partisans de la monarchie absolue. Ces royalistes avaient combattu la Charte et le gouvernement représentatif comme une atteinte à l'action de l'omnipotence royale. Les événements des cinquante dernières années ne les avaient point éclairés ; ils jugeaient la société nouvelle avec les idées d'un autre âge; et pour la France du XIXe siècle, transformée sous le feu des révolutions et saturée d'idées libérales, ils rêvaient le régime de Richelieu et une royauté entourée de courtisans ; en un mot, étrangers au mouvement des esprits, ils ne comprenaient plus leur époque, et, les yeux tournés vers le passé, ils prétendaient marcher à la conquête de l'avenir. Ces hommes, on le conçoit de reste, malgré leur dévouement à la royauté, lui nuisaient cependant, en attirant sur elle l'impopularité qui s'attachait à leurs noms et surtout à leurs doctrines.

Venait ensuite une autre nuance de royalistes qui, prenant la société telle que la révolution et les siècles l'avaient faite, avec sa soif de libertés et de progrès, avec ses besoins, avec ses préjugés même, si l'on veut, acceptaient sincèrement la Charte et regardaient les formes anglaises comme l'expression la plus avancée des progrès du siècle et une satisfaction légitime donnée aux tendances de la société. Ces royalistes éclairés auraient pu exercer une utile influence sur l'opinion publique au profit de la royauté; mais, en acceptant sans restriction une Charte d'*octroi* et de monopole, ils s'aliénèrent la confiance du pays et furent confondus avec ces hommes rétrogrades qui *n'avaient rien appris ni rien oublié* (1).

Enfin, une troisième fraction de royalistes, tout en recon-

(1) Expressions de M. de Talleyrand.

naissant les besoins du pays et la nécessité de les satisfaire par une large organisation des libertés publiques, attaquait la Charte et la répudiait ouvertement. Dans la pensée de ces royalistes, le roi, en imposant à la France un gouvernement à l'anglaise, avait méconnu l'esprit du peuple français, dépassé les bornes posées par les lois constitutives, et porté atteinte aux droits imprescriptibles de la nation.

Cette fraction de l'opinion royaliste pouvait, selon nous, sauver la monarchie et la liberté. Elle était nombreuse, et ses forces étaient doublées par l'assentiment de la nation. Malheureusement les royalistes nationaux, répandus surtout dans les provinces, ne pénétrèrent qu'en très-petit nombre dans la sphère du pouvoir et de la cour. « Leur influence fut faible, « dit un historien (1), et ils ne montrèrent pas toute la persévérance et la ténacité désirables dans leur opinion. En « voyant la légitimité rétablie sur le trône, ils purent croire « qu'ils avaient conquis la plus belle portion des principes « monarchiques de la vieille France. Leur opposition fut molle « et inutile; et, tout en donnant des regrets au système national qui tombait en désuétude, ils courbèrent la tête devant « le fait. Peut-être espéraient-ils que, mis en pratique, le gouvernement à l'anglaise ne serait pas aussi funeste à la France « qu'ils voulaient bien se l'imaginer?.... Les royalistes nationaux avaient une belle tâche à remplir, celle de défendre « la nationalité française dans toutes ses parties, à la base « comme au sommet, les droits du peuple comme les droits « du roi. Mais la vie du parti royaliste n'était en réalité apparente que par l'action des deux autres fractions du parti. » Ainsi tout fut perdu ; et les royalistes se manquèrent à eux-

(1) M. le comte Alexandre d'Adhémar, *Du parti légitimiste en France*, p. 12.

mêmes et au pays (1). Ajoutons encore que l'opinion publique se méprit aisément sur le sens de leurs attaques contre la Charte, qu'ils ne trouvaient point assez libérale. Les royalistes nationaux furent méconnus; on les regarda comme des absolutistes et des constituants.

Nous avons dû nous arrêter quelque temps pour reconnaître la situation et le fractionnement des partis par suite de l'octroi de la Charte. Ces nuances diverses d'opinions exercèrent successivement une influence plus ou moins directe sur les affaires, et le gouvernement de la restauration ne fut, au milieu de tous ces partis, qu'un jeu de bascule et d'oscillations.

Après l'ordonnance du 5 septembre 1816, la royauté, désormais livrée entièrement aux mains des doctrinaires, était entraînée dans les voies de la violence et de l'arbitraire. La loi d'élections était faussée, la liberté de la presse bâillonnée par la censure, toutes nos libertés menacées et la royauté, engagée dans les liens du monopole, ne pouvait se défendre contre les tendances démocratiques. MM. de Chateaubriand, de Villèle, de Montmorency, etc., virent le danger; ils firent un appel à leurs amis et, dans l'intention de rallier les forces éparses des royalistes, ils voulurent leur donner un organe et fondèrent le *Conservateur*. M. de Genoude, sur l'invitation du grand écrivain, écrivit dans cette feuille et publia plusieurs articles de politique et de littérature. Sa pensée reparaît ici avec ce double caractère de royalisme et de nationalité, avec le sentiment du besoin de l'ordre et cette passion de la liberté qui furent toujours les mobiles de sa politique. On le voit commencer alors contre les doctrinaires et leur école cette rude

(1) Les royalistes nationaux parurent avec éclat dans la session de 1817; mais leurs efforts furent inutiles et n'eurent aucune influence sur les affaires intérieures.

guerre qu'il poursuit encore avec tant d'éclat. Un article qui fut considéré comme le manifeste de cette école et qui fut attribué à M. Guizot, parut dans les *Archives philosophiques*. M. de Genoude l'attaqua vivement et mit à nu l'immoralité profonde d'une faction qui *n'admettait d'autre droit que ses intérêts* (1) et ne reconnaissait la souveraineté populaire que pour avoir le prétexte d'escamoter le pouvoir à son profit.

Il est intéressant, aujourd'hui, de voir avec quelle inquiétude cet esprit si clairvoyant suit déjà la marche tortueuse de la révolution. « Les doctrinaires, dit-il, poussent à la démocratie et semblent vouloir conserver un « fantôme de monarchie. Aveugles qui se mettent sur « la pente afin d'éprouver s'ils seront assez forts pour ne « pas retomber dans le précipice ! La monarchie légitime se trouve aujourd'hui dans une singulière position. « On voit réunies contre elle ceux qui veulent du despotisme « et de l'anarchie, et tous travaillent de concert à affaiblir la « force de la grande propriété. Ils lui ont arraché l'influence « dans la loi d'élections, pour la mettre plus bas, sachant « bien que la moyenne région renferme les tempêtes (2). » Puis, il marque le but de ces coupables tentatives avec une étonnante sagacité : « Oui, s'écrie-t-il, on veut réduire la « royauté à n'être plus qu'une fonction amovible. Alors, la « place serait vide pour l'usurpation ou la république; et l'on « trouverait pour appui de ce projet tous les ambitieux qui « croient avoir une égale part à un pouvoir qui n'appartient « légitimement à personne (3). »

Ces travaux, qu'il serait long d'examiner, pourraient nous

(1) Il n'y a d'autre légitimité que les intérêts. *Archives philosophiques*, p. 99.

(2) *Conservateur*, tome 2, p. 154.

(3) Idem, tome 2, p. 155.

fournir de précieuses remarques. Un article intitulé : *Des Stuarts ou la Révolution de* 1688 (1), nous a paru surtout remarquable comme signalant, dès 1818, les sympathies du libéralisme pour l'usurpation. C'est un chapitre de l'histoire contemporaine écrit vingt ans d'avance et rempli des rapprochements les plus curieux. Enfin, M. de Genoude laisse partout deviner ce qu'il sera un jour. A cette marche assurée, à cette discussion grave et profonde, on sent que cet esprit est à l'aise et qu'il a fait son entrée dans un monde qui lui appartient.

M. de Genoude s'était voué désormais aux luttes de la presse. Il prit part ensuite à la rédaction du *Défenseur*, et ce fut dans ce recueil qu'il fit le récit de son *voyage dans la Vendée*, hommage d'admiration que l'écrivain royaliste, dès son début dans la carrière politique, voulut payer aux compagnons de Charette, de Lescure et de Larochejaquelein. Cependant, la grande opposition royaliste, conduite par MM. de Chateaubriand et de Villèle, était arrivée au pouvoir. M. de Genoude, devenu propriétaire de l'*Etoile*, donna son appui au ministère de 1821. Pendant sept ans, il combattit à la suite du grand ministre qui s'est retrouvé encore à la tête des royalistes, en 1840, pour réclamer les droits de tous les contribuables et protester contre ce monopole qui *nous ruine et nous déshonore.*

Maintenant, la ligne suivie par M. de Genoude, au milieu de cette complication de vues et d'intérêts opposés, sera mieux comprise et plus facilement suivie. C'est au point de vue monarchique et national que l'infatigable écrivain va demander les motifs de sa conduite. Profondément dévoué à la cause de la monarchie et de la liberté ; également opposé aux idées d'absolutisme royal et aux théories d'un libéralisme bâtard, M. de Genoude, avec les royalistes nationaux, combattit tour-

(1) *Conservateur*, tome 2, p. 116.

à-tour le droit d'octroi de la royauté, la tyrannie doctrinaire, le système de concessions qui démantelait la royauté, et le système des coups-d'état qui la conduisait à l'abîme. Son opposition aux ministères Talleyrand, Decazes, Martignac, et au cabinet du 8 août, aussi bien que l'appui constant qu'il donna à M. de Villèle, était la conséquence logique de la position qu'il avait prise. Les détails où nous allons entrer et la suite des faits donneront à cette assertion toute la clarté de l'évidence.

La France, pour conjurer les idées de guerre et de despotisme réveillées par la tentative du 20 mars, avait fait effort, et cette réaction des forces vives de la nation trouva son expression dans la chambre de 1815. Cette majorité royaliste, organe fidèle des vœux du pays, douée d'un sens pratique exquis, se donna pour mission de dégager la royauté des liens du monopole et d'asseoir la monarchie régénérée sur le large terrain des intérêts de tous. On la vit, dans cette mémorable session, protester au nom de la France contre la confiscation des libertés publiques au profit d'une fraction de la société, et poursuivre les améliorations que le pays avait droit d'attendre de la restauration. Elle proclamait, comme un principe imprescriptible et sacré, le droit de tous les contribuables à concourir à l'élection des députés chargés de voter l'impôt, et proposait de rendre à la France son droit de représentation universelle à l'aide d'une organisation électorale, basée sur le vote à plusieurs degrés. Elle voulait restituer aux communes et aux provinces leurs anciennes franchises, et arriver ainsi à briser la centralisation créée par l'empire, vaste forteresse dont la révolution s'était emparée et qu'elle avait tournée contre la liberté.

A cette franchise de langage, à cette parole qui réveillait toutes les sympathies de la nation, la révolution sentit que son existence était compromise et ses positions menacées. Trop

faible pour lutter de front contre une volonté si énergique, elle prit le parti de céder au mouvement national et de suivre le cours du fleuve, afin d'arriver un jour à l'enchaîner et à le contenir. Cette pensée machiavélique fut poursuivie à l'aide d'un plan dont l'audace étonne. Il ne s'agissait rien moins que de s'emparer de la volonté royale et de s'en faire un instrument contre les royalistes. Pour arriver à ce but, la révolution emprunta les couleurs et le langage du royalisme (1). Tout fut mis en œuvre plus tard pour éloigner les conseillers fidèles de la couronne : les soupçons et les calomnies de l'intrigue (2), les manœuvres de la police (3), les notes obtenues de l'étranger (4), et les séductions du favoritisme. Enfin, le prince, circonvenu et abusé, céda aux obsessions des doctrinaires, et l'ordonnance du 5 septembre cassa cette chambre, justement qualifiée d'*introuvable* et qui avait fait passer tant de mauvaises nuits à la révolution. Peu rassurée, malgré son triomphe, et poursuivie sans cesse par la prévision qu'une majorité royaliste pourrait, en dépit des influences et des circulaires ministérielles, sortir encore de l'urne électorale, la faction doctrinaire avait songé à prendre ses positions dans l'avenir, et le premier article de l'ordonnance qu'elle avait obtenue statuait qu'*aucun article de la Charte ne serait soumis à la révision des chambres*. Elle comprenait bien que la royauté, enlacée dans les liens de la Charte, devait un jour y périr. Toutefois cette garantie ne lui parut point suffisante. L'avenir pouvait ramener des chances favorables à la monar-

(1) MM. Siméon, Decazes, Pasquier, Roy, Soult, Guizot, etc., etc., parlaient alors de l'*éternité* des Bourbons, et aujourd'hui.....

(2) Affaires Cannuel et Donnadieu.

(3) Conspiration Didier, etc.

(4) Déclaration du 20 novembre. — Lettre de l'empereur Alexandre à Louis XVIII.

chie, et l'opinion royaliste n'aurait pas manqué d'en profiter pour dégager la royauté prisonnière. La révolution, afin de parer aux éventualités, voulut profiter de son passage au pouvoir pour tracer, à l'aide de la législation, autour de la Charte, comme un cercle d'airain contre lequel viendraient éternellement se briser la volonté et les efforts des royalistes. Le moment d'ailleurs paraissait favorable. L'opinion nationale dans la chambre avait perdu un assez grand nombre de ses organes, et la majorité de 1817, réformée sous l'influence des préfets, ne se montrait pas trop hostile aux vues ministérielles.

L'importance d'une loi d'élection dans les gouvernements représentatifs est immense. Tout est là, en effet; les éléments du pouvoir législatif, la marche du ministère, l'éducation publique, les impôts, le gouvernement. Aussi, tous les efforts de la révolution se portèrent sur ce point. Déjà, en 1815, elle avait présenté un projet de loi dans le but hautement avoué de placer le corps électoral *sous la dépendance du pouvoir suprême*, et proposait en conséquence de faire entrer dans la composition des colléges les membres des conseils d'arrondissement au choix du roi, les fonctionnaires publics, et enfin un certain nombre des propriétaires et des négociants les plus imposés (1). Mais les royalistes, à cette époque, avaient ruiné le projet en demandant, à l'encontre du système ministériel, la convocation des assemblées primaires et cantonales, et l'extension du droit électoral pour les citoyens payant 25 francs de contributions directes. Il était dès lors impossible de songer à la résurrection de ce projet illibéral. La faction doctrinaire, d'ailleurs, avec cette perspicacité que donne l'habitude du despotisme, comprit tout de suite que ce corps électoral, ainsi constitué, se tournerait facilement

(1) *Exposé des motifs*, etc. — Lubis, *Hist. de la Restaurat.*, tom. IV, p. 105.

contre elle à un changement de règne ou de faveur, et elle s'arrêta à l'idée de constituer un monopole inféodé aux intérêts démocratiques et révolutionnaires.

Les classes moyennes semblaient offrir plus d'éléments de succès pour cette tentative, et les doctrinaires résolurent de concentrer les droits électoraux dans ce cercle étroit. Un article de la Charte indiquait le cens de 300 francs d'impôt comme une condition éventuelle de l'exercice du droit électoral. Ce cens d'imposition, en y faisant figurer le droit de patentes, comprenait justement les classes moyennes de la société. La faction anti-monarchique cacha la perfidie de son projet sous le zèle affecté pour l'intégrité de la Charte. Mais les royalistes ne tombèrent point dans le piége, et ils démêlèrent toutes les conséquences funestes de cette mesure Cette combinaison avait pour effet immédiat d'anéantir l'influence des propriétaires du sol et de la transporter aux petites fortunes, aux marchands patentés, aux industriels, aux acquéreurs des biens nationaux, à ce qu'il y a de plus mobile dans la société. Le peuple se voyait privé de l'exercice d'un droit que l'ancienne constitution lui avait reconnu, et la grande propriété perdait sa légitime influence. La hiérarchie des intérêts et des forces sociales était remplacée par des individualités sans liens et sans rapports, et le pouvoir tombait aux mains d'une minorité remuante, jalouse des supériorités acquises, unissant la fougue des passions populaires à la morgue d'une aristocratie de nouvelle date, exposée à l'action corruptrice du pouvoir central par ses besoins et ses intérêts, et aux séductions de la nouveauté par ses instincts et son éducation. Les royalistes sans doute étaient loin d'être hostiles à la classe moyenne ; un assez grand nombre en faisait partie, et ils se rappelaient encore les efforts tentés par la bourgeoisie contre la révolution sur divers points du territoire ; mais, tout en reconnaissant à cette fraction nombreuse sa part de

droits dans la grande famille sociale, ils s'opposaient vivement à ce qu'elle fût investie d'un privilége exorbitant. Au lieu d'un simulacre de représentation, ils voulaient une représentation universelle, sincère et vraie; au lieu d'une nation légale, fictive et triée d'après les hasards du cens, au lieu d'une agglomération d'individus à cent écus, ils appelaient une nation de 8,000,000 de contribuables, une nation unanime et pressée comme un peuple, la France, en un mot, avec tous ses droits, toutes ses forces, toutes ses volontés.

C'est dans ces termes que la question se posa d'abord. Les royalistes ne faillirent point à leur haute mission; ils se trouvèrent debout en face du monopole, répétant en 1817 ces belles paroles que M. de Villèle prononçait eu 1815 : « Il ne « faut pas que la monarchie *perde* un seul contribuable ; » et la France put voir de quel côté se trouvaient le patriotisme, les sentiments français et les défenseurs des droits de la nation.

Ce fut, en effet, un admirable spectacle que cette lutte ouverte par les idées de liberté contre l'arbitraire et le monopole. Remontons donc par l'étude et par la pensée jusqu'à cette glorieuse époque; et quand nous aurons vu les chefs de la minorité royaliste défendre, avec une égale vigueur, les droits de la royauté et les libertés du peuple; quand nous aurons entendu ces voix éloquentes proclamer solennellement ces deux bases du symbole royaliste, alors on comprendra mieux toute la logique des idées royalistes et nationales, car nous toucherons aux fondements de ce système politique dont M. de Genoude a été l'un des plus habiles et, sans contredit, le plus intrépide défenseur.

Le parti doctrinaire se dessina nettement dans cette discussion et formula sans détour ses théories de servilisme. « En « politique, disait un orateur ministériel, il faut que le maî- « tre parle, le maître l'a dit, le roi a parlé dans la Charte;

« la Charte existe, elle institue les électeurs à cent écus... ..
« Il est bon, d'ailleurs, que la chambre soit remplie de fonction-
« naires, attendu que les hommes qui doivent le plus crain-
« dre les révolutions, ce sont les fonctionnaires attachés au
« gouvernement qui existe (1). »

En face de ces doctrines de servitude, les royalistes établissaient les vrais principes, en matière de liberté électorale, avec une hauteur de vues et une franchise admirables. Leur théorie était simple et lucide : « Cette loi, disaient-ils, a la préten-
« tion d'être populaire, et elle exclut le peuple des élections ;
« elle veut être monarchique, et elle établit la souveraineté
« parlementaire ; elle se dit nationale, et elle confisque les
« droits de tous au profit d'une classe de privilégiés. La
« royauté, pour être forte. doit s'appuyer sur la liberté et
« sur la nation, » Tel était le langage de l'opposition royaliste, et, chose remarquable ! toutes les nuances de la droite sont alors unanimes. Les hommes que nous trouverons plus tard divisés sur des questions d'application et de direction gouvernementale, sont tous unis dans une seule idée : la défense des libertés publiques ; M. Labourdonnaye parle comme M. de Villèle ; M. de Bonald se rencontre avec M. de Corbière. Ecoutons :

« La commune, dit M. de Bonald, est l'élément politique
« d'une nation monarchique, la véritable famille politique,
« et c'est aussi avec la constitution de la commune ou son af-
« franchissement qu'a commencé, en France, la forme régu-
« lière et mieux déterminée de la constitution de l'Etat. La
« commune, qu'on me permette cette expression, est dans le
« système politique ce que le franc est dans notre système
« monétaire, l'unité première et génératrice, l'unité indivisi-
« ble, parce qu'on ne peut la diviser sans tomber dans des

(1) M. Cuvier, janv. 1817.

« fractions sans valeurs et des monnaies sans poids et sans ti-
« tres. Remarquez que la commune est un corps plus réel,
« plus solide, plus visible que le département ou le royaume,
« qui sont plutôt des corps moraux. L'homme, la maison
« qu'il habite, la terre qu'il cultive, sont de la commune avant
« d'être du département ou du royaume; et comme ces trois
« corps, commune, département, royaume, forment le corps
« politique, l'Etat tout entier, il est tout naturel que, dans la
« manière de composer la *représentation universelle de la*
« *nation*, les mêmes corps participent daus le même ordre à
« la députation. Ainsi la commune députe au département,
« le département députe au royaume; système d'élection ana-
« logue et complet.

« C'est donc sur ce fondement invariable, sur la commune,
« qui a précédé les gouvernements et qui leur survit, qu'il
« fallait asseoir la première pierre de l'édifice d'une repré-
« sentation véritablement nationale, et c'était le seul moyen
« de fonder la représentation dans la nation et d'implanter,
« si j'ose le dire, la représentation dans la constitution et la
« constitution dans l'Etat (1). »

A ces hautes considérations, inspirées par la raison et le génie, les autres orateurs royalistes ajoutaient encore d'éloquents commentaires.

« Quatre millions neuf cent mille Français, disait M. Piet,
« seraient dépouillés du droit électoral par le suffrage direct.
« Le système représentatif consiste à défendre tous les inté-
« rêts sociaux, à faire connaître l'opinion et les vœux de la na-
« tion. Ce résultat dépend des assemblées électorales. Je re-
« commande à votre sollicitude cette masse d'intérêts, de
« propriétés supérieures et inférieures que vous ne devez pas
« priver de votre protection, en concentrant, dans des hommes

(1) *Moniteur*, janvier 1817.

« de cent écus, le droit d'élire les membres de la chambre des « députés (1). »

Puis un membre de la droite, resté fidèle à la ligne nationale, M. Cornet-d'Incourt, se mêlait à la lutte, et avec cette vive et spirituelle parole qu'on connaît :

« Le projet, s'écriait-il, contient un vice radical, c'est de « ne pas représenter assez d'intérêts, et tous doivent l'être, « du moins autant que possible. Je ne vois ici de représentés « que les intérêts des cent mille contribuables appelés à vo- « ter. Les petits propriétaires, admis à exercer leurs droits, « pourraient bien à la vérité ne pas donner leurs suffrages à « un commis à pied ou à cheval, ou même à ces fonctionnai- « res d'un ordre plus éminent dont M. le commissaire du roi « a plaidé la cause, et qui ont prouvé pendant vingt-sept ans, « et même cent jours, leur fidélité à leurs places (murmures) ; « mais ils donneraient leurs suffrages à des hommes en pos- « session de leur confiance, dont l'indépendance et le carac- « tère leur offriraient une solide garantie pour le maintien « de leurs droits et de leurs intérêts (2). »

Certes, voilà un langage digne, généreux, vraiment libéral. Maintenant nous allons entendre un des chefs les plus éminents de la droite juger la loi électorale et montrer tout ce qu'elle renferme de faux et de dangereux :

« Dans le gouvernement représentatif, les besoins de l'ad- « ministration publique et les intérêts des peuples sont débat- « tus et réglés en commun. Mais, si quelques-uns de ces in- « térêts ne sont pas appelés, le traité entre l'administration et « la chambre peut se faire à leurs dépens ; ils le croiront du « moins. Et qu'on ne s'y trompe pas, ces intérêts mécon- tents et lésés suffiront pour porter le désordre dans tout le

(1) *Moniteur*, janvier 1817.

(2) *Moniteur*, idem.

« corps. Partout où il ya lésion, il y a souffrance, et tant que « la vie reste encore partout où il y a souffrance, la souffrance « et le repos s'excluent. Ainsi les intérêts non représentés « souffriraient et chercheraient un remède; ils le cherche- « raient hors du gouvernement représentatif, car ils en se- « raient exclus; ils le chercheraient contre lui, puisqu'ils s'en « croiraient traités hostilement. Lorsque le moyen de défense « des intérêts consiste dans une représentation, tous doivent « être représentés; sans cela, ce que les uns acquerraient se « tournerait au détriment des autres, qui se trouveraient dans « une condition pire qu'auparavant.

« Si les classes populaires paraissent avoir au bien public « un intérêt plus faible, chez elles aussi cet intérêt se trouve « dans toute sa pureté. En outre, cette partie de la société « est, par sa situation, la plus exposée à des injustices parti- « culières et a le moins de garanties contre elles. Si vous con- « servez à la classe inférieure quelque participation aux élec- « tions, vous lui assurez un droit à des égards dont elle n'est « pas indigne, à une protection dont elle a besoin. Le projet « de loi, dans sa démarcation tranchante, laisse sans appui « dans l'ordre social une classe bien nombreuse de notre po- « pulation : jamais on n'avait eu l'imprudence de la laisser « dans un tel isolement. Ses corporations lui conféraient jadis « des droits analogues à ceux que les autres avaient alors......

« On vous a fait remarquer que, dans la classe favorisée « par le projet de loi, ne se trouvaient pas les hommes les « plus intéressés à modérer les charges de l'Etat. D'un autre « côté, on peut plus facilement les réduire à la dépendance « par l'appât des salaires publics. Voilà pour les temps ordi- « naires. Pour les moments de crise, quelle influence dange- « reuse ne doivent pas avoir les colléges électoraux que vous « allez organiser? Avec la composition qu'on vous propose, « ne peut-on pas craindre qu'un trop grand nombre de leurs

« membres ne se trouvent accessibles à la séduction des chan-
« ces trompeuses que présentent les troubles civils? *Je crains*
« *donc, dans les temps de troubles, un appui peu sûr*
« *pour le trône, et, dans les temps calmes, trop de con-*
« *descendance pour les ministres.* Je me résume. Le projet
« de loi me paraît, dans le fond même du système qu'il adopte,
« offrir le plus grand des inconvénients dans un gouverne-
« ment tel que le nôtre, c'est de livrer les élections à une
« classe très-faible de la société. Il exclut de droit tout ce qui
« se trouve au-dessous, de fait tout ce qui est au-dessus (1). »

Ainsi parlait M. de Corbière; et on peut voir, aujourd'hui, la justesse des sombres prévisions de cet homme d'état, prévisions auxquelles les événements sont venus ajouter une couleur douloureusement prophétique.

Il serait inutile d'insister plus longtemps pour constater l'unanimité qui éclate dans les rangs des royalistes. Laissons donc les discours de MM. de Caumont, Castelbajac, Clausel de Coussergues, etc.: aussi bien nous ne pourrions que répéter sous des formes diverses une pensée invariable, commune à tous, et que M. de Villèle, l'organe et le chef de la droite nationale, résumait avec une lucidité incomparable :

« Le mode d'élection que le projet vous propose, disait-il,
« renferme d'autres vices qui le rendent inadmissible. En
« effet, seraient-ils bien les députés des départements et ex-
« primeraient-ils bien réellement l'opinion de la France,
« ceux à la nomination desquels n'auraient concouru qu'un
« aussi petit nombre de leurs concitoyens? Cette espèce de
« privilége exclusif, accordé aux contribuables payant 300 fr.
« d'imposition, est-il dans nos mœurs actuelles, est-il d'ac-
« cord avec le système représentatif? Il a paru, au contraire,
« à votre commission que plus sera grand le nombre des

(1) *Moniteur*, janvier 1817.

« Français qui contribueront à la nomination des députés,
« plus la chambre sera ce qu'elle doit être, plus elle portera
« au roi la véritable expression de l'opinion publique, et
« exercera sur la France entière l'influence qui lui est néces-
« saire.

« Toute la force du gouvernement représentatif consiste
« dans la magie de l'élection. Pour que le roi obtienne, sans ré-
« sistance et presque sans plainte, les sacrifices pécuniaires les
« plus pénibles; pour qu'il acquière plus de puissance réelle
« que n'en eurent ses prédécesseurs, il est indispensable que
« chaque Français puisse se croire représenté et défendu par
« les députés de la France, et que chaque contribuable puisse
« regarder, comme venant de lui-même, l'assentiment donné
« par eux à l'impôt ou à la loi qui contrarie ses intérêts par-
« ticuliers.

« La monarchie légitime peut, sans danger, elle doit, par po-
« litique, permettre aux citoyens de se grouper autour de
« leurs intérêts communs pour combiner les moyens les plus
« propres à obtenir qu'ils soient protégés. Ainsi doivent s'é-
« tablir, sous la monarchie légitime, les conseils des adminis-
« trations secondaires, les corps de ville, les chambres de
« commerce, d'hommes de loi, de gens de lettres, de corpo-
« rations de toute espèce. C'est ainsi que vous pourriez évi-
« ter le danger dans lequel tombe le projet, d'atténuer la force
« du gouvernement représentatif et de compromettre la sta-
« bilité de nos institutions en excluant l'immense majorité des
« Français de toute participation à l'élection des défenseurs
« de leurs droits (1). »

La tribune de la chambre héréditaire proclamait à son tour les mêmes maximes de liberté et de raison ; et les Fitz-James, les Mathieu de Montmorency, les Châteaubriand firent entendre, aussi, de solennelles protestations.

(1) *Moniteur*, janvier 1816 et 1817.

Puis, la presse royaliste s'emparait, pour les porter à la France, des paroles tombées de la tribune et prêtait aux doctrines nationales la puissance de ses mille voix. M. de Sallaberry (1) découvrait dans la loi électorale des causes qui devaient un jour amener la chute de la monarchie. MM. Crignon-d'Auzouer (2) et Martainville (3) faisaient remarquer quelles facilités étaient laissées par cette même loi aux influences centrales. M. de Frénilly (4) en signalait les tendances révolutionnaires, et M. de Châteaubriand enfin laissait tomber de sa plume ces lignes éloquentes à force d'indignation et de profondeur :

« La loi du monopole électoral est funeste et sotte. Elle « veut être populaire, et elle exclut le peuple ; elle vise à l'é» galité, et elle établit une violente distinction électorale ; « elle prive de leurs droits l'immense majorité des Français, « et, par une bizarrerie sans exemple, elle enrôle la démo« cratie en un corps aristocratique de 80,000 privilégiés. « Telle est cette loi, qu'elle vous place entre une révolution « inévitable et une corruption exercée par le ministère (5). »

M. de Genoude, alors tout entier à l'immense travail qu'il avait entrepris sur la *Bible*, entendit ce cri d'alarme poussé par les royalistes. Il accourut au secours de la monarchie, et ses travaux politiques, à cette époque, trahissent ses préoccupations et son antipathie contre cette loi *essentiellement démocratique* (6), contre cette loi *que les doctrinaires ont placée*

(1) *Conservateur*, t. II, p. 339.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 53.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 259.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 410, 417.
(5) *Ibid.*, t. IV, p. 476 et suiv.
(6) *Ibid.*, t. IV, p. 608.

dans la classe moyenne, sachant bien que la moyenne région renferme les tempêtes (1).

On le voit, les royalistes, en 1817, étaient tous ralliés par la pensée qui les entraînait à la défense de la liberté électorale, base essentielle du gouvernement représentatif. Ils défendaient la monarchie de toute la puissance de leurs convictions; mais ils voulaient une monarchie entourée d'institutions représentatives sincères, appuyée sur le concours de tous les droits et de tous les intérêts, et puisant sa force dans une représentation universelle au moyen d'une organisation électorale dont le premier degré serait dans la commune.

Malheureusement, les avertissements et les plaintes des royalistes ne furent point entendus. Rien ne put conjurer l'orage, et la loi du 5 février vint consacrer l'existence du monopole et lui donner, pour ainsi dire, un baptême légal.

Dès-lors, l'avénement de la révolution n'était plus qu'une question de dates. Les principes étaient posés, les conséquences ne se firent pas attendre. Les résultats prévus et annoncés par les royalistes frappèrent tous les yeux, et, dès 1820, M. Lainé, dont le royalisme avait été égaré par les intrigues de la faction doctrinaire, effrayé à la vue des dangers de la situation politique, réduisait toute la question à cette redoutable alternative : « Faut-il changer la loi du 5 février pour conserver la monarchie légitime, ou faut-il changer la monarchie légitime pour conserver la loi du 5 février (2)? » En effet, au premier renouvellement opéré sous l'influence de la nouvelle loi électorale, la révolution compta vingt-cinq voix de plus dans la chambre. Le régicide parut dans cette assemblée, et le fanatisme révolutionnaire aiguisa le poignard de Louvel. La France, à cette vue, s'arrêta pleine

(1) *Conservateur*, t. II, p. 154. — Articles de M. de Genoude.

(2) Séance du 26 mai 1820. — Annuaire de Lesur. p. 121. — 1820.

d'effroi : le génie du crime lui était apparu. Les bons citoyens se rallièrent autour du trône. La révolution s'était trop hâtée, *le pied lui glissa dans le sang*, et les royalistes furent appelés à la direction du gouvernement.

M. de Genoude salua l'arrivée de M. de Villèle aux affaires, comme le gage d'une marche plus nationale. Les idées royalistes, si longtemps calomniées et méconnues, arrivaient donc enfin, après six ans de luttes et de combats, poussées par la force de l'opinion et des événements. L'esprit de l'opposition royaliste de 1817 allait donc passer dans les faits. M. de Villèle allait commencer à développer la Charte dans le sens monarchique. Ce grand ministre arrivait au pouvoir avec des connaissances pratiques précieuses, une rare aptitude pour les affaires, l'étude de la tactique dans les assemblées, des idées exactes sur les hommes et les choses, un vif sentiment des besoins du pays. M. de Genoude avait suivi avec attention l'ensemble des idées émises par M. de Villèle à la tribune de la chambre élective. Il y retrouva ses propres idées, et en particulier ce principe fondamental qui reconnaît comme également légitimes les droits du peuple et les droits du pouvoir. Il adopta ce système, il l'entoura de lumière, il l'étendit, il le fit *sien*, il le défendit de toute la vigueur de son talent, de tout l'entraînement de son dévouement pour le roi et pour la France.

Le ministère de M. de Villèle trouva devant lui d'immenses difficultés à résoudre. Les doctrinaires, nous l'avons dit, avaient apporté dans la situation des complications funestes. L'opinion publique, travaillée en sens divers, s'était désorganisée ; l'ordonnance du 5 mars avait introduit dans la chambre héréditaire une majorité libérale ou chancelante ; la volonté royale, sinon hostile, était au moins prévenue contre le nouveau cabinet ; et enfin une loi d'élection démocratique menaçait à chaque renouvellement de livrer à la révolution les clefs

du parlement. Certes, la tâche était immense; mais l'expérience montra que l'intelligence des hommes d'état qui se présentaient pour l'accomplir était à la hauteur des difficultés.

Trois obligations principales étaient imposées au dévouement du nouveau ministère : il devait réparer le passé, assurer le présent et préparer l'avenir (1).

L'ordre établi dans les recettes, l'économie dans les dépenses, l'abaissement de la dette publique, et par suite le dégrévement de l'impôt foncier, les encouragements donnés à l'agriculture, l'essor imprimé à l'industrie et au commerce, et enfin la réalisation d'une prospérité inouïe en France, telles furent les améliorations réalisées par le ministère, dans le but de réparer les lésions du passé.

Assurer le présent était plus difficile encore; car ici on rencontrait devant soi le mauvais vouloir de l'esprit de parti. La royauté était menacée dans son existence même par les emportements de la faction libérale. La presse et la tribune se livraient de concert à des attaques sans frein. De nombreux foyers d'insurrection à l'intérieur répondaient à des mouvements combinés à l'extérieur sur différents points du continent. Le ministère, on le conçoit, avait donc besoin de toute la puissance que donne l'unité de vues dans l'administration. Aussi de nombreuses épurations eurent lieu dans les diverses classes de fonctionnaires, et la révolution fut chassée des positions que lui avaient livrées les précédents ministères. Puis il fallut contenir le mouvement révolutionnaire qui envahissait les théâtres, les journaux, les écrits, la littérature tout entière. Les royalistes appelèrent au secours de la royauté les mesures répressives créées par les doctrinaires, et la censure fut momentanément rétablie. Ce serait erreur ou mauvaise foi

(1) M. de Lourdoueix, *Appel à la France*, p. 54.

que de rendre les doctrines monarchiques responsables de cette mesure; l'arbitraire était dans la logique de la situation. Les royalistes, en se plaçant dans cette situation, devaient en subir les conséquences. Avec des principes de monopole, ils ne pouvaient donner à la France un gouvernement de liberté. Les lois d'exception n'étaient point dans leur système, mais il y avait pour eux nécessité de recourir à ce moyen pour enrayer le char de l'état sur la pente où le régime doctrinaire l'avait conduit. Au reste, l'emploi de ce système de répression était si bien une mesure transitoire, que les royalistes donnèrent à la France six ans de liberté de la presse et six mois de censure, tandis que les régimes doctrinaires avaient donné six ans de censure et six mois de liberté.

Cependant le ministère de 1821, après avoir réalisé la prospérité du pays comme un essai de ce qu'il saurait faire avec la France, après avoir mis, pour un temps, la royauté à l'abri des fureurs de la révolution, ne perdait point de vue l'avenir et préparait sans relâche la destruction du monopole et le triomphe des idées de liberté. Un publiciste distingué de l'école nationale a très-bien décrit le travail du ministère Villèle pour arriver à réaliser un jour le système royaliste de 1815. « Il importait, dit-il, que toutes les mesures législa-
« tives fussent combinées de manière à préparer, à faciliter les
« changements constitutifs qu'on méditait, sans éveiller la dé-
« fiance de la révolution, fortifiée dans la chambre des pairs;
« ainsi la loi d'indemnité n'avait pas seulement pour objet de
« réparer une des grandes injustices de la révolution et de dé-
« truire une cause de division entre les Français, elle tendait
« à écarter un des plus grands obstacles qui se fussent oppo-
« sés à la suppression du monopole électoral et à l'adoption
« des deux degrés: on avait persuadé les possesseurs des
« biens confisqués que la loi du 5 février était la seule garan-
« tie de leur propriété. Pour changer un jour cette loi, il fal-

« lait donc placer ailleurs cette garantie, et il n'existait pas « d'autre moyen, pour consolider les nouvelles possessions, « que de désintéresser les anciens propriétaires. La loi *du* « *trois pour cent* devait avoir pour effet de diminuer la cen- « tralisation des capitaux à Paris, de les faire refluer vers les « provinces pour y favoriser l'agriculture, et d'augmenter les « fortunes territoriales par la diminution de l'impôt fon- « cier.

« La centralisation fut plus directement attaquée dans l'ad- « ministration; on rendit aux communes et aux départements « tout ce qu'il était possible de leur remettre dans la gestion « de leurs propres affaires, sans violer les lois existantes....

« Ceux qui n'auraient pas aperçu le but constant vers le- « quel marchait ce ministère, n'auraient pu se rendre raison « de la ligne qu'il a suivie. Comment en effet comprendre « que les membres de la majorité de 1815, qui avaient si « bien exposé tous les inconvénients du système du monopole « électoral et de centralisation administrative, et qui avaient « prédit en 1817 que la monarchie périrait si on n'asseyait le « trône sur la base nationale des assemblées primaires; si on « ne satisfaisait les intérêts communaux et provinciaux, au- « raient, en arrivant au pouvoir, perdu de vue les dangers « qu'ils n'avaient cessé de signaler? Comment comprendre « qu'ils se fussent enfermés, sans espoir d'en sortir, dans le « cercle du privilége, qu'ils savaient devoir étouffer un jour « la royauté?...... Le ministère de 1821, moins la perspective « du système de 1815, deviendrait inintelligible; il aurait né- « cessairement produit, ou des concessions comme en 1828, « ou des coups d'état comme en 1830 (1). »

(1) M. de Lourdoueix, *Appel à la France*, p. 57. — Nous avons dû citer ce passage substantiel pour répondre en passant à une objection souvent répétée. Les doctrinaires demandent pourquoi les royalistes nationaux

M. de Genoude, devenu propriétaire de l'*Etoile*, s'associa à l'exécution de ces mesures réparatrices. Pendant six ans, il poussa au développement du système conçu par M. de Villèle pour sauver la monarchie par la liberté. Cette ligne a été plus tard le prétexte des plus amères récriminations. Les journaux ministériels et doctrinaires, les écrivains dont la plume vénale n'a trouvé que des apologies pour les mesures illégales et pour le code de septembre, ont répété à l'envi que M. de Genoude avait exercé les fonctions de censeur. Voici sur ce point la vérité tout entière : il est faux que M. de Genoude ait été censeur. Mais nous devons ajouter que le jeune écrivain, tout en refusant ces fonctions qui lui furent offertes, donna son approbation aux mesures restrictives mises à la liberté de la presse. A l'avénement du ministère Villèle, la royauté fléchissait dans son duel avec la presse libérale, et se voyait débordée par les lignes de cette armée redoutable. D'après cela, le volontaire royal, qui, en 1814, avait mis l'épée à la main pour se porter au secours de la monarchie, ne put-il pas croire que la position difficile où se trouvait le principe monarchique excusait en quelque sorte la lésion faite au principe national. « La loi providentielle, dit à ce sujet « M. Alfred Nettement, cette loi qui, par le travail de la « presse, délivre la royauté de cette charte doctrinaire, for« teresse qui n'est au fond qu'une prison dont la révolution a « les clefs, ne s'est pas encore révélée à son esprit. Quoi d'é« tonnant ? L'intelligence humaine n'est-elle pas toujours « courte par quelque endroit, comme parle Bossuet ? Où y a« t-il quelque chose de bien surprenant à ce que, au milieu de « ce chaos moral produit par l'antagonisme de deux principes « contraires, également consacrés dans cette constitution oc-

n'ont pas donné la liberté électorale en 1821. Notre réponse est facile : *C'est que vous l'aviez rendue vous-mêmes impossible.*

« troyée, l'œil d'un homme n'ait pu découvrir tous les secrets « du grand travail de Dieu (1)? » Au reste, ce n'est point une apologie que nous écrivons ; historien sincère, nous racontons les faits, le lecteur les jugera (2).

Cependant M. de Genoude, et c'est ici une louange qui lui est particulière, tout en prêtant son appui au cabinet de 1821, conserva l'indépendance de ses allures. Il ne suivait le ministère que parce que celui-ci restait fidèle aux idées de 1815 et de 1817. Malgré l'admiration qu'il professait pour la haute capacité de M. de Villèle, malgré les liens d'une illustre amitié, son dévouement n'avait rien de personnel, et sa conduite politique ne fut qu'une adhésion au système qui seul pouvait faire entrer la monarchie dans les voies nationales. Au lieu de chercher à reconnaître dans les faits l'empreinte des pas du grand ministre, il avançait toujours, mais les yeux fixés sur les principes. Si la vérité brillait à l'horizon, il marchait à elle sans hésiter. Plus d'une fois on le vit devancer la marche du ministère gêné par les entraves de la diplomatie. C'est ainsi qu'il embrassa la cause des Grecs avec tant de chaleur, que M. Canning crut devoir demander à M. de Villèle le sens de cette vive polémique ouverte dans son journal officiel. De même il défend contre l'intolérance du gouvernement hollandais la liberté religieuse des catholiques belges, et ne craint pas d'attirer encore au cabinet de M. de Villèle les re-

(1) *Supplément à la Gazette* du 29 août 1841.

(2) En répondant à ces calomnieuses imputations, on se demande involontairement pourquoi la presse doctrinaire n'a pas su garder un peu de sa généreuse indignation pour apprécier la conduite de l'ex-censeur M. Villemain, lui qui, sous le ministère Decazes, suspendait un journal avec un billet de quatre lignes. « Nous pourrions reproduire de ces petits « billets adressés aux journaux royalistes de l'époque, » dit M. Lubis, *Hist. de la Rest.*, t. IV, p. 295.

présentations de la Russie, attachée aux intérêts du prince d'Orange.

Cependant, après six ans de lutte et de travaux inouis, au moment où M. de Villèle touche au but et se dispose, à l'aide de mesures législatives, à rectifier la situation faussée par les ministères Talleyrand et Decaze, une défection dans les rangs royalistes et une intrigue de cour lui enlevèrent la direction du pouvoir. M. de Genoude, avec ce coup-d'œil qui pénètre au fond d'une situation pour en saisir toutes les conséquences logiques, vit une révolution dans cette crise ministérielle, et ne craignit pas de l'annoncer hautement (1). Mais, persuadé en même temps que son concours et ses efforts pourraient être utiles à la monarchie, au moment surtout où elle se replaçait sur la pente des abymes, il se décida à rester sur la brèche.

M. de Genoude songea dès lors à se créer une position inattaquable et qui pût garantir l'indépendance de sa polémique quotidienne. C'est dans ce but qu'il accepta un brevet d'imprimeur. Ce fait si simple a été dénaturé avec une telle impudeur par la presse doctrinaire, que nous devons, pour éloigner tous soupçons, recourir à la haute impartialité d'un adversaire politique. « Quelques jours avant de quitter le minis-
« tère, dit M. G. Sarrut, M. de Villèle demanda au directeur
« de la *Gazette de France* s'il ne pouvait rien faire pour
» lui. M. de Genoude, qui avait toujours donné au ministre

(1) Quand le *Journal des Débats* se décida à déclarer la guerre à M. de Villele, le directeur de cette feuille se présenta dans le cabinet du ministre, et lui dit : « Je vous renverserai comme j'ai renversé le ministère « de M. Decazes. » — « Cela est possible ; mais vous serez forcé de deve- « nir révolutionnaire. En attaquant le ministère de M. Decazes, vous avez « combattu des principes funestes à la monarchie ; mais vous ne pouvez at- « taquer les doctrines de mon ministère sans ruiner en même temps le « principe monarchique en France. » — Le *Journal des Débats* est devenu le *journal des Judas !*

« un appui désintéressé, n'avait rien à demander ni à rece-« voir. Mais il est évident qu'il avait à craindre que le nouveau « ministère ne cherchât à entraver le journal en faisant dé-« fendre à l'imprimeur de prêter ses presses. M. de Villèle of-« frit à M. de Genoude, ou, pour mieux dire, à son journal, « un brevet d'imprimeur alors disponible, et dont M. de Mar-« tignac aurait disposé en faveur de l'une de ses créatures. « Dans cette circonstance, M. de Genoude pouvait employer « un prête-nom; il ne le fit pas, et se présenta pour prêter le « serment comme imprimeur. Il savait bien cependant que « ses adversaires du lendemain saisiraient avec empressement « ce prétexte pour lui fermer les portes du Conseil-d'Etat. En « effet, sa destitution ne se fit pas attendre (1). » Voilà cependant ce que des journaux ministériels n'ont pas craint de représenter comme une *spoliation* odieuse, qui aurait amené la ruine du *patriote* Constant Chantpie (2).

M. de Genoude, associé par ses convictions à la ligne politique de M. de Villèle, devait combattre le ministère de concession représenté par M. de Martignac; son opposition fut vive, mais toujours digne et mesurée; et la *Gazette de France* ayant été traduite devant la police correctionnelle, le Tribunal déclara que *cette feuille n'était point sortie du droit de discussion.* Le ministère, alors, eut recours aux petits moyens. M. de Genoude avait été nommé maître des requêtes en 1822. Il fut destitué. Il n'en persista pas moins dans son opposition, et bientôt le ministère de 1828 dut se retirer devant les difficultés de la situation.

A cette époque, une intelligence, partie aussi des sombres régions du doute et de l'incrédulité, égarée longtemps par les théories matérialistes et anti-sociales du XVIIIe siècle, ar-

(1) *Biographie des hommes du jour*, p. 9.

(2) Expressions du *Globe*, etc.

rivait, après un long travail sur elle-même, à la double conquête de la vérité religieuse et monarchique. Une sorte d'homogénéité de nature et de caractère détermina une vive amitié entre ces deux hommes. M. de Genoude offrit à son ami une place dans son journal. M. de Lourdoueix accepta avec empressement sa part du travail et du danger, et, depuis vingt ans, la *Gazette* est le résultat de ce travail, « si toute« fois, pour me servir de leurs expressions, on peut appeler « travail les entretiens de deux âmes qui s'unissent pour cher« cher la lumière et pour la répandre (1). »

Une fois organisée pour le combat, la *Gazette* descendit dans la lice. Il est facile de découvrir la pensée qui inspirait son opposition. Nous l'avons dit, il n'y avait que trois manières d'interpréter la Charte. Par la dissolution du ministère Villèle, on sortait de l'interprétation monarchique; et puisqu'on cédait à une coalition parlementaire, c'était en même temps s'avouer trop faible pour recourir à l'interprétation par le despotisme. Restait donc le système des concessions, système qui aboutissait au triomphe de la démocratie. La *Gazette* voyait l'abîme et le montrait du doigt; elle répétait ses avertissements avec une persistance que l'évidence du danger pouvait seule inspirer. On avait beau lui montrer ce ministère formé d'hommes monarchiques; cette garantie, suffisante aux yeux d'un grand nombre de royalistes, ne rassurait point la *Gazette*, accoutumée qu'elle est à compter plutôt sur la force des principes que sur les efforts des volontés humaines. « Si un homme fort, écrivait-elle (2), se trouve dans le « ministère, il ne croira pas pouvoir calmer les factions par « un système de concessions. A moins que des ministres « soient traîtres ou félons, et nous n'avons pas à craindre d'en

(1) *Restaur. de la société française*, 4[e] édition, préface.

(2) *Gazette* du 12 janvier 1828.

« trouver de tels en France, les concessions qu'ils pourront « faire à la révolution seront toujours insignifiantes pour « elle ; car son avidité est celle de l'abîme. On lui donnerait « quelques intérêts monarchiques à dévorer, qu'ils ne feraient « qu'aiguiser sa faim. »

« Malheur ! s'écriait-elle quelques jours plus tard (1), mal- « heur au gouvernement qui voudrait chercher dans la bien- « veillance du libéralisme un avenir que ses principes ne recè- « lent pas ! Créé pour dissoudre et pour détruire, le libéra- « lisme ne peut produire que la faiblesse et la destruction. « Chaque concession qu'on lui fait est une arme qu'on perd « et qu'on lui donne. »

Puis venaient les *endormeurs*, chargés de calmer les soupçons et les défiances des royalistes entraînés dans le camp du libéralisme. C'était le rôle du *Journal des Débats*. « Per- « sonne ne veut de révolution, disait-il, personne ne cons- « pire, la révolution est impossible, le peuple a donné sa dé- « mission. *La France veut à jamais la race légitime de ses « rois*, race immortelle, qui est une sorte de trésor vivant de « nos annales; espèce de monument historique et sacré de la « patrie.... Que l'on croie possible *de choisir parmi nous ou « d'aller mendier en Europe un* USURPATEUR, *ce sont là « des rêves qu'on peut faire à Charenton.* (2). »

A cet optimisme persiffleur de la feuille doctrinaire, la *Gazette* répond par ces paroles tristes et précises (3) : « *La révo- « lution travaille à changer la dynastie.* Elle ne s'arrête « pas à de vaines questions de personnes, elle marche sur la « place d'un pas ferme.... Sans doute le renversement de la « dynastie n'est pas le but de tous les hommes qui se sont

(1) *Gazette* du 21 janvier 1828.

(2) Février et mars 1828.

(3) 29 févr. et 5 mars 1828.

« engagés dans les idées libérales ; mais le sort des Giron-
« dins devrait leur apprendre qu'une fois les principes monar-
« chiques abandonnés, les grands talents ne peuvent rien
« contre l'action des principes contraires. »

Et comme le *Journal des Débats* opposait la tranquillité et le calme des esprits aux raisonnements et aux alarmes de la *Gazette*, celle-ci lui répondait par les lignes suivantes, qui plus tard sont devenues de l'histoire : « L'immobilité de la ré-
« volution n'est qu'apparente, la révolution ne s'arrête ja-
« mais. Quand on ne la voit pas à l'assaut, on peut être sûr
« qu'elle va pénétrer dans la place par des voies souterraines
« ou par des intelligences... Dès qu'elle sera maîtresse des
« deux positions qu'elle a demandés, la presse et la chambre,
« alors, n'ayant plus les mêmes ménagements à garder, elle
« effraiera le pouvoir par l'audace de ses exigences ; elle re-
« trouvera toute son énergie, toute sa violence ; les éléments
« de sédition et d'anarchie, qu'elle a placés dans la chambre,
« seront mis au jour, et alors, ou elle dominera la chambre
« héréditaire et le ministère, ou elle forcera la royauté à dis-
« soudre la chambre élective, sûre qu'elle est, au moyen de
« la loi des élections, de rentrer dans la chambre, plus forte
« et plus menaçante que jamais. On a donc bien tort de croire
« que cet état de modération, qui est dans la nature des
« choses, peut se prolonger par des concessions de pouvoir.
« *Un jour viendra* où ces concessions trouveront leur terme ;
« car *ce sera la monarchie elle-même qu'on demandera*,
« *et, ce jour-là, il faudra bien résister ou mourir* (1).
Telle était la question engagée par la presse en 1828 ; on sait comment ce grand procès a été vidé en 1830 !

Cette vive polémique dura pendant tout le ministère Martignac. Enfin ce que la *Gazette* avait prévu arriva. Ce ministre,

(1) *Gazette* de mars 1828.

à l'âme honnête et généreuse, avait cru satisfaire par des sacrifices l'avidité de la révolution; mais quand, pilote imprévoyant, après avoir jeté à l'Océan une à une les garanties de la royauté, il vit les flots monter et la tempête grandir, alors sa main laissa échapper le gouvernail, et il ne lui resta que cette parole pleine d'une indicible tristesse : *Nous allons à l'anarchie!*

M. de Genoude prit une part active à toutes les négociations, qui eurent pour but la formation du nouveau cabinet. Il fut chargé d'offrir le ministère de la marine à M. de Rigny. Bientôt, la composition du ministère fut complète. La présidence du conseil devait être confiée à M. de Villèle, car M. de Genoude était convaincu que, sans le concours de cet homme d'Etat, aucune administration n'était possible. M. de Polignac ayant la pensée du roi dans cette circonstance, il importait qu'il entrât dans ces idées. M. de Genoude vit le prince, et put se flatter d'avoir réussi. M. de
» Polignac approuva toutes les raisons qui lui furent données,
» et s'engagea formellement à donner la présidence du con-
» seil à M. de Villèle. Le jour fut pris, et M. de Genoude
» conduisit M. de Polignac chez M. de Villèle. « Monsieur le
» comte, dit-il à ce dernier, je reprends pour un instant mon
» service d'aide-de-camp, et je vous présente mon général. »
» Le prince tint parole. Mais M. de Villèle répondit « que,
» bien qu'il fût toujours prêt à se dévouer aux intérêts du
» roi et de la France, le moment n'était pas venu. » Sa seule
» ambition était d'être utile. Pour être utile, il faut de la puis-
» sance, et, dans un gouvernement constitutionnel, il n'y a
» pas de puissance sans une majorité certaine au parlement.
» Or, la Chambre des députés était dissoute et la ligue des
» 221 se formait. S'il acceptait la présidence, il était à crain-

(1) Sarrut, *Biographie, etc.*, p. 10.

» dre que ses ennemis ne tendissent la main aux partisans » des 221. Lui, effacé, au contraire, on pouvait agir avec » plus de chances dans les colléges électoraux. Il voulait voir » la Chambre avant de se résoudre à entrer au conseil. C'é- » tait agir sagement et prudemment. »

De nouvelles combinaisons eurent lieu : on sait quels noms figurèrent dans la composition du ministère du 8 août. M. de Genoude dût rester sur le terrain de l'opposition. Il ne pouvait appuyer une administration qui lui paraissait funeste au pays. Irrité de cette attitude, le ministère, à l'exemple du ministère précédent, eut recours aux petits moyens. Louis XVIII avait accordé à M. de Genoude une pension pour ses travaux littéraires, on la lui retira. La *Gazette de France* poursuivit sa marche sans s'inquiéter, et tout entière à ses tristes prévisions, elle ne songea plus qu'à dégager la royauté de la responsabilité des actes de ses aveugles amis. Tous ses efforts tendirent à détruire l'accusation de complicité avec les hommes des coups d'Etat.

Après la chute du ministère de concessions, deux voies s'ouvraient devant la monarchie pour sortir de l'impasse où l'avaient conduite d'inhabiles ou de coupables conseillers. Il fallait tendre le ressort du despotisme jusqu'à amener des coups-d'état, ou rentrer dans les idées monarchiques par les principes nationaux de 1815. Le grand ministre, personnification vivante de ce système, pouvait, en 1829, par l'ascendant de ses lumières, par son habileté éprouvée, réunir en un faisceau les éléments du bien, et parvenir ainsi à neutraliser les efforts de la révolution. La *Gazette* fit des efforts inouis pour amener ce résultat qui fut sur le point de s'effectuer. Longtemps, elle pressa M. de Polignac de remettre la présidence à M. de Villèle; mais quand cette espérance lui eut été enlevée, quand elle vit la royauté entraînée dans des me-

sures extra-parlementaires, alors elle reprit l'offensive et attaqua ouvertement le ministère du 8 août.

On a dit que M. de Genoude, à cette époque, avait défendu le principe royal sans se préoccuper des dangers que couraient les libertés de la nation, dont il se montre aujourd'hui si chaud défenseur. Cette assertion est inexacte et ne peut naître que d'une appréciation peu intelligente des faits. La situation des royalistes nationaux, dans les dernières années de la restauration, était complexe. Ils avaient à défendre, à la fois, les deux articles fondamentaux de leur symbole : les prérogatives de la royauté contre les attaques de la presse libérale, et les droits du peuple contre les tendances d'un ministère qui menaçait de suspendre les libertés et de recourir à la violence. Il y a donc deux thèses dans la polémique soutenue par la *Gazette*, en 1829, et cette simple remarque suffit pour éclairer la ligne adoptée par cette feuille.

La faction libérale, malgré les dissidences profondes qui s'agitaient dans son sein et que le temps a révélées, s'unissait, alors, pour faire prévaloir les théories du gouvernement parlementaire. Tout le parti s'était arrêté à l'idée d'amener, parmi nous, une révolution de 1688. La France devait avoir ses Stuarts; son bonheur était à ce prix, et le *National* fut créé pour le dire (1).

M. Thiers se présenta dans le but de poursuivre la réalisation de cette utopie d'origine anglaise. S'appuyant sur l'élément démocratique déposé dans la charte, il demandait, au nom de la logique de la charte, que le gouvernement fût remis aux mains du Parlement. Le roi, dans ce système, ne devait conserver qu'une jouissance de nom et un sceptre fainéant (2). L'action, l'initiative, la souveraineté, enfin, appar-

(1) Louis-Philippe fut le premier abonné inscrit sur les listes du *National*.

(2) *National* du 19 avril 1830.

tenaient de droit aux chambres, et l'idéal des gouvernements devait se trouver dans l'application de la fameuse maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas.* A cette condition, M. Thiers promettait à la France une ère de prospérité et de bonheur sans exemple. Ce système de gouvernement, selon lui, avait amené, pour l'Angleterre, ce prodigieux développement de l'industrie et du bien-être dont nous sommes témoins, et son introduction en France devait assurer les mêmes résultats à notre pays (1).

(1) La situation de la fortune publique et particulière, le déficit dans nos finances, les banqueroutes, les souffrances du commerce et de l'agriculture, depuis quatorze ans, ont assez montré ce qu'il y avait de mensonger dans les promesses du programme de M. Thiers. Quant à l'influence du gouvernement parlementaire sur la prospérité de nos voisins d'outre-mer, M. de Genoude l'a jugée ainsi : « J'ai dû chercher avec « soin d'où venaient ces résultats matériels qui ont élevé si haut l'Angleterre, et je dois dire que je les ai trouvés, non dans cette révolution de 1688 que nos rêveurs de France ont voulu imiter, mais dans « la légitimité de la maison de Hanovre depuis la mort du cardinal de « Yorck ; dans l'unité de l'aristocratie anglaise, antérieure à cette révolution, dont l'esprit a pénétré l'ordre social tout entier ; enfin, « dans ce que l'Angleterre a conservé de la foi chrétienne. » — *Lettres sur l'Angleterre*, p. 11.

Ecoutons maintenant un témoignage qui ne sera pas suspect, celui du *Journal des Débats* :

« Qu'est-ce qu'un changement de dynastie ? Est-ce une révolution ? « Oui, et de l'espèce la plus dangereuse. Qu'a coûté à l'Angleterre sa « révolution de 1688 ? Soixante ans de lois d'exception et d'arbitraire « légal. Soixante ans pendant lesquels toute opposition était soupçonnée « d'être jacobite ou forcée de l'être, et, par conséquent, impuissante « à défendre la liberté. La guerre civile du prince Edouard, la guerre « d'Ecosse, plus d'un siècle d'oppression des catholiques et d'esclavage « de l'Irlande ; car, jusqu'à l'émancipation, c'est, en quelque sorte, le « jacobitisme qui a palpité en Irlande. Voilà ce qu'a coûté à la liberté « et à la stabilité de l'Angleterre la révolution de 1688. — *Journal des Débats*, Février 1830.

A ces vives attaques de la révolution, les royalistes opposaient le système soutenu à la tribune, en 1815 et en 1817, système formulé par ce principe de notre ancien droit public : Le gouvernement au roi, l'administration au pays. Ils soutenaient qu'aux termes de la charte, d'accord, sur ce point, avec les lois fondamentales de notre vieille constitution, l'initiative, le gouvernement appartenaient au roi (1); que le pouvoir, pour être exercé avec fermeté, devait être l'expression d'une volonté une, permanente, souveraine (2); ils faisaient ressortir les inconvénients du régime parlementaire, l'inexpérience, l'hésitation, le désordre des assemblées (3); enfin, ils insistaient sur la nécessité du principe monarchique en France, et montraient que la légitimité était la condition de l'unité, de la prospérité et de la puissance de ce pays. « Le système démocratique, écrivait M. de Genoude, domine « aux Etats-Unis; le système aristocratique, en Angleterre ; « mais la France, privée des éléments de la démocratie amé« ricaine et de l'aristocratie anglaise, ne possède, au con« traire, que les principes monarchiques. Si l'Empire a porté « si haut la gloire et la puissance de la France, c'est parce « que Napoléon avait cherché à l'entourer d'institutions mo« narchiques, et si cette gloire et cette puissance lui ont fait « défaut, c'est que la base véritable et le vrai lui ont manqué. « Concluons, donc, qu'en dehors du principe monarchique il « n'y a aucune garantie pour le pouvoir et aucun gage de « sécurité pour l'avenir, le bonheur et la force de la « France (4). »

C'est ainsi que la *Gazette* défendait le principe d'hérédité, menacé par le mouvement démocratique. M. de Genoude,

(1) *Gazette* du mois d'avril 1830.

(2) *Gazette* du 14 janvier 1830.

(3) *Gazette* du 19 avril 1830.

(4) *Gazette*, citée par M. Sarrut, p. 9.

dans sa lutte avec le *National*, empruntait ses arguments à la logique du droit monarchique. En face d'adversaires qui, pour trouver des garanties à la liberté, voulaient fonder le règne de l'omnipotence parlementaire sur les ruines du pouvoir royal, il devait s'attacher à défendre les droits et la prérogative de la couronne. Ce langage des royalistes nationaux, isolé de la seconde partie de leur programme, pourrait paraître identique à celui de la fraction absolutiste, et c'est là, sans doute, ce qui a fait illusion à quelques personnes. Cependant, les royalistes, tout en soutenant l'inviolabilité du droit héréditaire, étaient loin de mettre en oubli le principe de liberté. M. de Genoude défendait, en leur nom, les droits de la nation et les institutions représentatives contre les tendances rétrogrades du ministère Polignac ; il répudiait les hommes des coups d'Etat, qu'il traitait de *factieux*; il s'efforçait de prévenir les fautes qui ont perdu la monarchie, et poussait à un coup-d'état opéré dans le sens de la liberté. Voici des fragments de cette polémique, soutenue par la *Gazette* au mois de juillet 1830, quelques jours seulement avant les déplorables ordonnances. M. de Genoude disait, le 30 juin :

« Les nuances d'opinion sont tellement multipliées qu'il « n'y a plus, pour le gouvernement, qu'un moyen de remplir « sa mission, celui de réunir sous un même drapeau, le dra- « peau de la charte selon la monarchie, toutes celles qui n'ont « pas un caractère d'hostilité au trône et à nos institutions. Ce « n'est point là céder, ce n'est point entrer dans une voie de « concession, que d'accorder aux intérêts publics tout ce « qu'ils peuvent raisonnablement exiger. »

Le 3 juillet — « *La Gazette* croit que le ministère actuel « n'est pas assez fort pour se présenter aux chambres et y « remplir les conditions de son existence; elle pense qu'il est « de son devoir de le dire aux ministres pour qu'ils n'expo-

« sent point, par présomption, la prérogative qu'ils doivent dé-
« fendre, à tous les périls que leur inexpérience lui fait courir. »

Le 9 juillet. — « Les menaces contre le gouvernement « représentatif ne sont que de la faiblesse. Quand il y a un « parti sûr à prendre dans une affaire, c'est toujours mal fait « d'en prendre un hasardeux. C'est une maxime dont les « grands capitaines conviennent maintenant, qu'il se gagne « plus de batailles par le bon ordre et la bonne contenance « que par les coups d'épée et de mousquet. Le plus sûr « chemin de la gloire est celui que montre la raison. »

Le 16 juillet. — « Pour sauver la monarchie, il ne faut que « deux lois. Il faut bien qu'on le sache, la charte n'a fait que « traduire, dans le langage du jour, les anciennes constitu- « tions de la monarchie; or, dans les anciennes constitutions, « *c'était un droit des peuples d'être consultés*. Les mal- « heurs du royaume prirent naissance dans la désuétude de « ce droit. Tout système qui ne comporterait pas le mode « représentatif ne serait pas un système monarchique. »

Enfin, à mesure que la situation devenait plus grave, le langage de M. de Genoude devenait plus pressant et plus net.

Le 17 juillet, il disait : « *Les libertés publiques sont un « fait primitif parmi nous, et un fait primitif est un « droit.*

« La tactique de la faction qui veut renverser la dynastie « est de pousser les royalistes dans la fausse voie des exagé- « rations ou des coups-d'état; la nôtre doit être de nous « *rallier franchement à la monarchie représentative.* »

Le 24 juillet. — « Lever l'impôt par ordonnance serait la « destruction du gouvernement représentatif. « *Dès les plus « anciens temps de la monarchie, le droit de coopérer « au vote de l'impôt a été reconnu au peuple français.* « La déclaration du 23 juin 1789, en restituant aux Etats-

« Généraux leurs anciens droits, restituait au trône sa vérita-
« ble place. Quelques gens conseilleraient peut-être à la cou-
« ronne de se passer d'un titre légal ; mais ce serait blesser
« la France dans ses plus précieuses prérogatives. »

Ainsi, M. de Genoude reste fidèle au droit national comme au principe monarchique. Ainsi, nous voyons toujours unis, dans sa pensée, les deux articles fondamentaux de son symbole : les droits du roi et les libertés du peuple. Il commence, dès 1829, contre le ministère des ordonnances cette croisade pour la liberté, qu'il doit poursuivre après 1830, contre les doctrinaires et les embastilleurs. Son intelligence lui révèle tout le danger de la monarchie murée, pour ainsi dire, dans l'étroite enceinte de la charte, et qui, pour sortir de cet édifice ruineux, n'a d'autre issue que l'article 14. Mais, loin d'appeler les violences, les tentatives de l'arbitraire et du pouvoir constituant, il aurait voulu qu'on se servît de la force dictatoriale dont l'article 14 investissait la royauté, comme d'un instrument pour briser le frêle édifice du monopole. M. de Genoude proposait, alors, de casser la majorité des 221 et les colléges d'électeurs à 100 écus qui l'avaient produite ; de rentrer dans le droit commun par une loi municipale qui eût réellement émancipé les communes et les départements (1) ; puis, de porter la question au jugement de la nation, convoquée en assemblées primaires, tout en soutenant cette mesure par des démonstrations énergiques qui auraient placé Paris à l'abri d'un coup de main. Ce conseil ne fut point suivi : on aima mieux s'engager dans la région des orages. Le vent des révolutions se leva, et, trois jours après, les flots de la tempête populaire jetaient sur le rivage étranger un vieillard qui allait demander une tombe à l'exil, et brisaient le berceau inoffensif d'un enfant.

(1) M. de Lourdoueix, *Appel à la France* ; etc., p. 86.

Le coup de foudre que M. de Genoude avait prévu n'ébranla point sa foi politique. Quand trois générations royales s'acheminaient lentement vers Cherbourg ; quand le peuple des barricades parcourait les rues de Paris, ivre encore de son triomphe; quand les dévouements du lendemain ne songeaient qu'à se partager le butin de la journée, M. de Genoude, tout entier aux intérêts de la France, s'occupait déjà de l'avenir. « Que va-t-il résulter du nouvel ordre des choses, disait-il « le 9 août 1830? Dans quelle situation se trouvera désormais « le prince qui vient de s'asseoir sur le trône de Charles X, « de Louis XIX et de Henri V? C'est ce qu'il importe d'exa- « miner avec le calme de la raison.

« Philippe d'Orléans est proclamé roi. — Ce n'est point par « le droit de sa naissance qu'il arrive au trône. — Ce n'est « pas non plus par le suffrage constaté du peuple. — Des « députés, élus en vertu d'un principe de légitimité, sans « mandat pour ôter ou décerner la couronne, l'ont salué d'un « titre qu'ils pouvaient tout aussi valablement accorder à tout « autre. Ici, la légitimité héréditaire est écartée, la légitimité « de la nation n'est comptée pour rien. Cette élection aura « donc contre elle, et l'opinion qui admet le dogme de la sou- « veraineté héréditaire, et l'opinion qui croit à la souveraineté « du peuple.

«..... Voilà donc deux éléments de division déjà tout for- « més dans l'Etat. D'un côté, ceux qui adhèrent à la légiti- « mité par sentiment et par principes politiques; de l'autre, « ceux qui ont foi à la souveraineté du peuple. Les uns et les « autres se proposeront un but différent, mais ils seront « d'accord sur la nullité radicale de ce qui a été fait (1). »

(1) *Le Messager*, plus tard, ayant accusé M. de Genoude d'avoir gardé le silence au commencement de la révolution, la *Gazette* cita, pour réponse, cet article du mois d'août 1830, et elle fut traduite devant la cour d'Assises.

Tel était, en face des événements, le courageux langage de M. de Genoude. Tous ses efforts tendirent à empêcher la violation de la loi fondamentale d'hérédité royale, et c'est dans ce but qu'il demanda la prolongation de la lieutenance-générale, la formation d'un conseil de régence, et, enfin, la convocation de la nation pour délibérer sur la situation et trancher la question de majorité. Cette polémique se termina par deux procès et par une condamnation à trois mois de prison et 4,000 fr. d'amende.

M. de Genoude ne se lassa point. Etranger à toutes les fautes, à toutes les exagérations des partis, familiarisé, par ses études et ses relations, avec la connaissance des hommes, il se persuada, non sans raison, que ses conseils pouvaient être utiles au pays et prévenir de nouveaux malheurs. Il accepta donc, des circonstances et de son dévoûment aux intérêts de la France, la noble, mais périlleuse mission de combattre la révolution, de prévenir le développement des principes qu'elle avait posés, et de préparer l'avenir en restaurant dans les esprits les idées monarchiques, condition première de l'ordre et de la liberté.

M. de Genoude, après 1830, se trouvait dans une position avantageuse pour juger les événements et arriver à la découverte de la vérité. Comme nous l'avons dit, il n'y avait rien dans son passé politique qui pût gêner l'indépendance de ses jugements et la liberté de ses allures. Libre de toute préoccupation, il ne consulta que la logique; c'est ce qui explique et la puissance de ses idées et comment, dès son début, il se plaça à une hauteur d'où il put dominer toutes les situations (1).

(1) Nous avons dû, afin de reproduire fidèlement l'ensemble des idées de M. de Genoude, étudier avec soin les écrits du savant publiciste, ses nombreux discours devant la cour d'Assises et cette polémique

Le gouvernement issu de la révolution de juillet s'établit sur le principe de la souveraineté populaire. C'est du peuple et du peuple seul, pour parler comme M. Persil (1), que la charte de 1830 tirait son origine. L'omnipotence des majorités devenait le principe même du nouvel ordre des choses. Ce principe, funeste et dangereux, en ce qu'il consacre le droit de révolution et introduit un élément de désordre dans la constitution de l'état, avait au moins l'avantage d'offrir une issue pacifique pour échapper à la situation anormale dans laquelle la France avait été placée. Une assemblée, vraiment nationale, pouvait, dès-lors, réparer les lésions faites à la constitution par une assemblée de monopole. Il était possible que la France arrivât ainsi, sans sortir des voies légales et sans secousses, à rectifier elle-même, et par la seule puissance de sa raison, les déviations produites par les passions révolutionnaires. Il importait, donc, de conserver au pays cette précieuse voie de salut. D'ailleurs, les royalistes, en maintenant le régime parlementaire, conservaient, en même temps, le droit de discussion qui en découle immédiatement et, par conséquent, ils conservaient la seule action politique qui convînt à leur loyauté et à l'état présent de la France, c'est-à-dire l'action morale, l'action pacifique et légale par la tribune et par la presse. Cette position était magnifique. Les royalistes, en s'y plaçant, faisaient acte de patriotisme et de haute intelligence. L'ère des violences, des luttes sanglantes et armées était passée; on allait assister au combat de la raison contre les passions et les préjugés, de la vérité contre le droit brutal de la force. Les royalistes renonçaient à ces chocs glorieux, mais lamen-

brillante et vigoureuse poursuivie chaque jour dans la *Gazette*. Il est possible que le lecteur retrouve quelques réminiscences, fruit naturel de nos longues études.

(1) *Moniteur*, août 1830. Discussion de la Charte.

tables, entre les enfants d'une même nation, où chaque coup d'épée est une blessure faite à la patrie, et chaque victoire un jour de deuil. C'est par les idées qu'ils voulaient pénétrer dans le monde des faits. Ils se confiaient au bon sens de la nation et, certains d'avance de son jugement, ils n'aspiraient qu'à se montrer ce qu'ils avaient toujours été : les hommes de liberté, de nationalité et de progrès.

Telle fut la première pensée des royalistes nationaux, et M. de Genoude, leur fidèle interprète, entraîna les esprits dans cette direction. « Si nous sommes divisés, écrivait-il, sur les « conditions de l'ordre social et du bonheur de la France, le « désir que nous avons d'obtenir ce résultat ne saurait être « mis en question, pas plus que *le droit d'y concourir selon* « *notre conviction* (1). »

Ainsi, le droit de discussion est, aux yeux de M. de Genoude, la plus précieuse de nos libertés et la plus ferme garantie des droits de la nation. Il comprend que la France sera sauvée, si les royalistes peuvent conserver cette tribune élevée au-dessus des partis et faire, de là, rayonner leurs doctrines sur les esprits.

Cependant, la situation devenait plus grave de jour en jour. Le canon de l'émeute grondait dans les rues. L'Europe, en armes, assistait à nos déchirements intérieurs et semblait se préparer à profiter de nos divisions; enfin, la fraction militante du parti royaliste s'agitait dans le Midi et dans la Vendée. Au milieu de cette complication funeste, M. de Genoude vit bien que les moyens violents, loin d'amener à une solution, ne pouvaient que servir les intérêts du pouvoir et nuire à la cause nationale en fournissant un prétexte aux interprètes du despotisme, en prolongeant les mal entendus, en ravivant toutes les passions révolutionnaires. Ainsi, l'émeute effrayait les in-

(1) *Gazette* du 18 août 1830.

térêts qui cherchaient un abri sous le canon du pouvoir La guerre étrangère rallumait les calomnies contre les royalistes et préparait au pays d'incalculables malheurs. La guerre civile ouvrait, devant la France, la carrière sanglante des réactions. Il n'y avait point à hésiter. Aussi, M. de Genoude se décida-t-il, avec sa franchise habituelle, et en toute occasion il se montra inflexible. On le vit, pendant des années, gémir chaque jour sur les fureurs et les excès de l'émeute et s'efforcer de calmer l'agitation.

Puis, il se prononçait avec énergie contre l'intervention de l'Europe dans nos affaires. « L'intervention étrangère, disait-« il, est, selon nous, la plus détestable pensée qui puisse « s'emparer d'un homme; car c'est la ressource du désespoir « et, grâce au ciel, nous ne voyons pas que nos maux soient « arrivés à ce point, qu'il soit nécessaire d'invoquer, pour « nous en délivrer, un remède qui peut nous tuer (1). »

Et, plus tard, au commencement de 1831, lorsque les partis répondaient par des cris de guerre à l'appel de la Belgique et de la Pologne combattant pour leur indépendance nationale, M. de Genoude, faisant taire ses sympathies, élevait la voix au milieu de l'entraînement des esprits : « Qui « donc, s'écria-t-il, peut désirer la guerre et les fléaux qu'elle « traîne à sa suite? Sont-ce les propriétaires, déjà si obérés? « Sont-ce les industriels, dont les produits n'ont plus d'écou-« lement et dont une conflagration européenne achèverait la « ruine? Sont-ce les cultivateurs, qui n'ont oublié ni les ré-« quisitions, ni le fardeau de l'occupation étrangère? Sont-ce « les pères et mères des jeunes-gens moissonnés par les mala-« dies et les combats? Sont-ce enfin les marchands et les ar-« tisans, qui savent très-bien qu'il n'y a rien à gagner en « temps de guerre qu'en fabricant des fusils et des gibernes?

(1) *Gazette* du 28 août 1830.

« Ce ne sont pas non plus les rentiers, qui, confiant dans les « promesses de la charte, ont tout à perdre à la suite d'une « lutte prolongée, même la plus heureuse. Aucun intérêt ne « voulant la guerre, elle ne peut être désirée, voulue que « par des partis ennemis de leur pays (1). »

Enfin, et cette détermination lui attira de violentes récriminations de la part des royalistes partisans de l'action armée, au moment même où la jeunesse royaliste, cédant à son impatience, venait, l'épée à la main, apporter une éclatante réponse à ceux qui, le lendemain des journées des barricades, avaient demandé avec une amère ironie où se cachaient les soldats de la royauté, au moment même où une mère héroïque venait planter son drapeau sur le sol de la France et jetait un glorieux appel au dévouement des compagnons de Charette et de Cathelineau, M. de Genoude, tout en admirant le courage de l'auguste princesse et en donnant des louanges à cet entraînement chevaleresque, ne craignait point de blâmer énergiquement cette tentative imprudente : « Non, s'écria-t-il « avec chaleur, nous ne voulons ni émigration, ni guerres « civiles, ni intervention étrangère; nous cherchons à faire « prévaloir nos opinions dans la sphère de discussion ouverte « à tout le monde, et si nous invoquons les conséquences des « principes de liberté qu'on a proclamés, ce n'est pas pour « pousser la France dans les abîmes, c'est pour l'aider à en « sortir (2). »

On le voit, M. de Genoude fut inébranlable dans la voie d'opposition pacifique et légale qu'il avait embrassée. L'influence et les conseils de quelques amis ne purent modifier ses convictions. La situation précaire de l'Europe et la jalousie des cabinets de Londres et de Vienne contre la maison de

(1) *Gazette* du 10 janvier 1831.
(2) *Gazette* du 29 août, 1830.

Bourbon ne permettaient pas de douter que l'élévation de la branche cadette ne fût reçue avec joie comme le gage d'une politique plus modeste (1) et éloignaient toute prévision de guerre étrangère. La force à peu près égale des partis disait assez haut tout ce qu'il y avait de téméraire dans la prétention de trancher la question par l'épée. Ainsi, à part les inspirations que M. de Genoude puisait dans son ardent amour pour la France, la raison devait le conduire à cette conclusion qu'il fallait sauver le pays par le pays, et cette idée domine, en effet, toute sa polémique. Réunir tous les partis dans une pensée commune, calmer leurs ressentiments, les dissoudre pour en faire un parti national, ne laisser aux mains des partis que les seules armes du raisonnement et de la discussion, tel est le but de ce programme développé sans relâche par les écrivains de la *Gazette de France*, et que M. de Genoude proclamait sur les bancs de la Cour d'Assises, cette tribune nouvelle que lui avaient élevée les poursuites renouvelées du ministère public : « Tout attendre de la raison et des lumières « de la France, disait-il, en face du jury, lui montrer sans « cesse les libertés dont elle a joui pendant 1400 ans, et pla- « cer dans une assemblée générale le remède aux maux dont « elle est accablée, voilà le plan que j'ai constamment suivi. « Dès les premiers jours de la révolution, je n'ai cessé de ré- « péter : point de guerre civile, point d'émigration, point « d'invasion, point d'appel aux étrangers ; tout pour la France « et par la France. L'étude de notre histoire et du caractère « national, tous les événements accomplis depuis l'origine « de la monarchie jusqu'à ce jour, sous Philippe de Valois, « Charles V, Charles VII, Henri IV, Louis XIV et Louis XVIII, « m'ont convaincu que rien ne pourrait exister sans les deux « principes de notre constitution nationale : le droit hérédi-

(1) Expression de M. Guizot, caractérisant sa propre politique.

« taire et la liberté politique, et que tous les efforts des hom-
« mes de talent s'épuisaient vainement à vouloir quelque chose
« de durable hors de ces bases immuables : de là, mon appel
« constant à la nation. Les communes et les provinces éman-
« cipées, nos cinq millions de chefs de famille appelés, par
« plusieurs degrés d'élections, à participer à la formation
« de la représentation nationale, tel est le symbole de *l'école*
« *française* à laquelle je me fais honneur d'appartenir...

« Périssent mes opinions, si elles ne sont pas dans l'intérêt
« de la France! Ce vœu, que j'ai exprimé déjà, je le répète
« devant vous; je n'ai pas une pensée, pas un sentiment qui
« ne se rapporte à mon pays, à cette noble France, terre de
« générosité, de raison et d'honneur (1). »

Et il ajoutait, dans un autre procès : « Le droit héréditaire
« et le vote universel hiérarchiquement établi doivent marcher
« ensemble. Le tort des doctrinaires qui firent la charte
« de 1814, ce fut de les séparer et de les tourner l'un contre
« l'autre. Pendant les quinze années de la Restauration, nous
« nous sommes trouvé séparés, parce que chacun de nous
« défendait un de ces principes suivant que nos inclinations
« nous y portaient davantage, ou suivant que nous les croyons
« plus ou moins menacés. Quand ils seront réunis, il n'y aura
« plus ni royalistes, ni libéraux; il n'y aura plus que des
« Français (2). »

Toutefois, et ceci mérite d'être remarqué, cette marche pacifique adoptée par M. de Genoude, outre qu'elle faisait tomber les calomnies qui représentaient les royalistes comme un parti violent et uni d'affection avec l'étranger, avait encore l'avantage de ne pas interrompre la grande épreuve du régime parlementaire commencée depuis 1830. Ce système,

(1) Discours devant la cour d'Assises, le 20 janvier 1832.

(2) Discours devant la cour d'Assises, le 7 février 1832.

préconisé pendant quinze ans par l'opposition libérale comme l'idéal vers lequel devaient tendre les efforts du pays, on allait le voir fonctionner en toute liberté. Cet essai s'exécutait sous la direction des chefs les plus habiles du libéralisme ; et il importait, pour que l'expérience fût décisive, que rien n'en vînt troubler le cours. La *Gazette* commandait le silence et conviait la France à cette grande leçon. Puis, avec toute la presse royaliste, elle faisait ressortir les enseignements de ce spectacle ; elle comparait les stériles résultats, les produits avortés du nouveau système avec les magnificences et les fastueuses promesses du programme ; elle signalait les fautes, les déceptions, les manœuvres corruptrices ; elle additionnait le chiffre énorme des budgets ; elle montrait l'abîme du déficit ; elle gémissait sur les hontes du présent et sur les tristes éventualités de l'avenir, sur les lâchetés d'un cabinet toujours à genoux devant l'étranger, sur les hésitations d'un pouvoir faible et violent, flottant sans cesse entre l'anarchie et le despotisme ; elle révélait, enfin, les vices d'un système *qui ruine et déshonore le pays.*

Mais ce n'était point assez de maintenir des issues libres devant la volonté nationale, il fallait encore montrer qu'une de ces issues aboutissait à un terme de gloire et de prospérité. Ce n'était point assez de faire toucher au doigt l'impuissance des idées révolutionnaires, si à ce système vicieux on ne substituait un plan d'institutions politiques plus conforme aux intérêts de la France « Toute critique qui n'édifie pas, a très-« bien dit M. de Genoude (1), est blâmable et indigne d'une « opposition d'honnêtes gens. » Que penser, en effet, d'un homme qui ne songerait qu'à démolir sa cabane, toute misérable qu'elle fût, au risque de courir le danger de se trouver sans abri ? Aussi, M. de Genoude travailla-t-il, dès-lors, avec

(1) *La constitution française defendue*, etc., p. 47.

une persistance invincible, à réunir les matériaux nécessaires pour élever l'édifice où devait un jour venir s'abriter la société française.

En jetant les yeux sur l'état de la France, il la vit partagée en fractions nombreuses et rivales. Chaque parti cherche à faire prévaloir ses idées et aspire à la domination. Le parti que les événements ou la force poussent au pouvoir, dirige toutes les affaires dans le but de sa conservation et néglige les intérêts généraux. Toute sa puissance et son attention s'épuisent à contenir les partis vaincus, qui font effort pour ressaisir la dictature. De là, la nécessité d'une armée permanente et sur le pied de guerre pour surveiller les populations mécontentes; de là, ces budgets si élevés qu'ils tarissent les sources de la prospérité et paralysent l'essor du crédit public; de là, enfin, ces entreprises ruineuses où vont s'enfouir les trésors de la nation. Toutes les forces vives du pays s'usent dans une hostilité, latente et sourde, qui, tôt ou tard, fait redouter les plus lamentables catastrophes. La crainte de commotions nouvelles alarme les intérêts, réveille la défiance de l'Europe et place la France dans un état de gêne et d'infériorité qui ne lui permet ni d'user de ses ressources, ni de réclamer sa place dans l'assemblée des nations.

M. de Genoude, à l'aspect de cette confusion produite et entretenue par des préjugés et des luttes de cinquante ans, ne désespéra point de la France. Il savait qu'au fond des théories exagérées des partis il y a une idée vraie qui leur sert de base et qui séduit les esprits sincères et indépendants. Cette idée première le guida, et il se mit à interroger chaque parti, sans préoccupation, de sang-froid, dans le but seul d'arriver à la vérité et de sauver la France.

Le parti républicain, d'abord, portait des idées nécessaires à la France: le principe de liberté indépendante, le droit de tous les Français à nommer les représentants, l'égalité devant

la loi ; mais il effrayait le pays par ses théories d'insurrection, de souveraineté du peuple et de la rue. Ce que ces doctrines renfermaient de légitime ne suffisait point à rassurer les esprits ; car, au terme de la route qu'il suivait, on croyait voir toujours les idées de banqueroute, de violence, de terreur et d'anarchie dominées par l'image sanglante de la Convention.

Le parti Bonapartiste vivait sur une belle idée, la gloire, qui est un besoin pour la France ; mais il alarmait l'opinion par ses souvenirs de guerre universelle et de despotisme.

Le parti du milieu tend à l'ordre de toute la puissance de ses intérêts : malheureusement, son bon vouloir et ses tendances conservatrices étaient paralysés par le principe d'insurrection qui lui avait donné naissance. Le gouvernement des centres, n'osant proclamer franchement les principes d'ordre, de peur de ramener le gouvernement auquel il a succédé, n'osant parler de liberté et de souveraineté populaire pour ne pas donner raison au parti du mouvement, se voit forcé de se retrancher sur la base étroite du monopole électoral et de blesser ainsi les sentiments nationaux, en refusant aux Français l'exercice de leurs droits politiques les plus sacrés.

Le parti royaliste, enfin, héritier des traditions nationales, se présentait pour donner à la France toutes les idées qui lui convenaient. L'ordre était garanti par le droit héréditaire écrit dans la loi salique ; la liberté s'appuyait sur les monuments laissés par une longue suite d'assemblées nationales et provinciales ; la gloire était dans les souvenirs de la monarchie de Louis XIV. Mais, si les idées nécessaires à la France étaient en germe dans les doctrines des royalistes, il est vrai de dire que les fautes de cette grande opinion lui avaient attiré les soupçons du pays. Les idées royalistes étaient unies, pour beaucoup d'esprits, aux idées de privilége et d'omnipotence royale. On craignait toujours que les royalistes ne conservas-

sent quelques sympathies secrètes pour les abus de l'ancien régime ; et, certes, les exagérations de quelques esprits, et la ligne funeste adoptée par les hommes du pouvoir constituant n'étaient pas de nature à faire tomber les préventions.

La conclusion se présentait d'elle-même. Il y avait donc, dans tous les partis, des erreurs, des exagérations qui entretenaient les défiances et prolongeaient les malentendus. Mais il y avait, en même temps, un certain fond d'idées généreuses sur lequel tout le monde était d'accord, et M. de Genoude résumait ainsi les résultats de ses recherches :

« La France veut aujourd'hui : — L'indépendance, sans « laquelle il n'y a ni roi, ni nation ; — l'ordre, sans lequel « il n'y a ni repos ni sécurité ; — La liberté, sans laquelle il « n'y a ni dignité ni grandeur ; — La gloire, sans laquelle « un français ne peut vivre (1)...

Ainsi, tous les éléments du bien étaient dans les traditions de cette société : il ne s'agissait plus que de les dépouiller de l'alliage et des prétentions des partis. Il y avait donc un terrain neutre sur lequel les opinions diverses pouvaient se rencontrer. Le mouvement pacifique et régulier de la discussion allait succéder au mouvement désordonné des passions et de l'émeute. Tous les partis, tous les fractionnements d'opinions et d'intérêts allaient se fondre dans le parti national ; vaste association, qui devait s'élargir jusqu'à embrasser un jour la France entière ! noble et intelligente armée qui abjurait la haine et les passions égoïstes, et écrivait sur son drapeau les noms de gloire, d'ordre et de liberté !

M. de Genoude, en étudiant la situation de la France, fut naturellement amené à rechercher les causes qui l'avaient produite. Or, en remontant un peu au-delà de cinquante années, au lieu de cette division funeste dont nous sommes témoins,

(1) Lettre à Casimir Périer 1832.

on n'aperçoit qu'un grand peuple uni et serré autour de son roi, confondu dans un seul sentiment, le besoin de consommer l'alliance de l'ordre et des libertés publiques. Les vœux de six millions de citoyens français, déposés dans les cahiers de 1789, prouvent qu'à cette époque la nation était unanime pour demander la royauté héréditaire et irresponsable, la périodicité des assemblées générales de la nation, nommées par tous les contribuables et appelées à voter l'impot; la liberté religieuse et civile, la liberté de la presse, l'administration par le pays au moyen d'assemblées provinciales et communales, l'admission de tous les français aux emplois publics, et, par suite, la destruction des priviléges et des abus. M. de Genoude, en comparant ces vœux, exprimés par nos pères, avec les idées légitimes portées par les partis, fût frappé de leur identité. L'esprit national vivait donc au cœur de cette société; la vérité n'avait point abandonné les générations contemporaines. Elle existait, mais par fragment, mais étouffée sous les exagérations des partis. Elle n'avait point péri dans nos commotions politiques; seulement, au milieu de la tempête, les esprits s'étaient emparés chacun d'une idée fondamentale de la société ancienne, comme on voit dans un naufrage chaque passager chercher son salut en saisissant les débris du vaisseau fracassé. Recueillir ces précieux débris de notre vieille constitution, les dégager des ruines amoncelées par un demi-siècle de révolution, reconnaître ces idées enfouies sous les laves du volcan, marquer leur place dans l'édifice de notre avenir, telle fut, dès-lors, l'unique pensée de M. de Genoude : « L'abandon de l'ancienne constitution « française a causé tous nos maux, disait-il; le retour à la « constitution nationale les fera cesser. La France, depuis « quatorze cents ans, n'a pas cessé d'avancer sous cette cons- « titution..... Il faut bien que nous ne soyons pas dans le vrai, « car, depuis quarante ans, la France est obligée de refaire, de

« trois en trois ans, sa constitution, ses lois, sa politique,
« son existence.

« C'est que tout cela est l'œuvre des partis, que rien n'est « plus anti-national que les partis. Cherchons donc, avant tout, « le sentiment, l'esprit national. C'est ce quelque chose sans « mélange de théories étrangères qui vivait dans l'âme de nos « hommes illustres ; ce quelque chose de grave, de vertueux, « de sublime qui inspirait les Suger, les l'Hospital, les Sully, « les d'Aguesseau, qui tenait compte des droits et de la « liberté de tous. Ce quelque chose d'héroïque qui transpor- « tait Duguesclin, Bayard, Turenne et Condé ; ce quelque « chose enfin qu'on appelle l'honneur, l'esprit français (1). »

M. de Genoude touchait au but. A mesure qu'il avançait dans cette route, la lumière croissait. Ce qu'il n'entrevoyait d'abord que confusément se présentait a ses yeux avec la clarté de l'évidence. Aussi, son langage devenait chaque jour plus ferme et plus précis, et bientôt il annonça hautement qu'il avait découvert le seul moyen de salut qui pût faire sortir la France du labyrinthe où elle errait depuis cinquante ans.

Ce moyen de salut, les feuilles libérales sommèrent M. de Genoude de le formuler nettement. « Si les légitimistes sont « sincères, disait le *Courrier français*, qu'ils formulent net- « tement par titres, chapitres et articles, l'utopie de leur « constitution. Que nous la voyons enfin ; que les portes du « temple s'ouvrent ; que le rideau qui cachait cette divinité « aux regards des mortels se déchire et tombe. »

Le lendemain la *Gazette* contenait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons comme bases fondamentales de la « constitution française établies et consacrées par les assem- « blées générales de la nation :

(1) Discours devant la cour d'Assises, le 7 février 1832.

« 1° La royauté héréditaire, de mâle en mâle, par ordre « de primogéniture, telle qu'elle a été reconnue par toutes les « assemblées nationales de France;

« Nous regardons ce principe, respecté de tout temps, « comme la garantie de l'ordre public et de tous les droits; « nous reconnaissons, avec nos ancêtres, qu'il a été institué « pour la nation et afin d'assurer son repos.

« 2° L'inviolabilité de la personne du roi et la responsabi- « lité de ses ministres;

« L'hérédité ne peut être garantie que par l'inviolabilité « du monarque. La nation possède, dans la responsabilité « ministérielle, toutes les conditions d'ordre et de liberté « dont elle a besoin. Attenter à l'inviolabilité du roi, c'est « chercher dans l'anarchie le remède des abus.

« 3° Nous proclamons le vote libre de l'impôt et des lois « par les représentants de la nation convoquée en assemblée « des communes et des provinces;

« Nous appelons aux assemblées de communes tous fran- « çais ou naturalisés français, âgés de vingt-cinq ans, domi- « ciliés et compris au rôle des impositions directes, confor- « mément à la déclaration du 24 janvier 1789.

« 4° Nous reconnaissons, également, comme bases princi- « pales du droit public de France, reconnues par les délibéra- « tions des assemblées et la déclaration royale du 23 mai « 1789, la liberté individuelle, l'inviolabilité de la propriété, « la liberté de la presse, la liberté religieuse et de conscience, « la franchise du domicile, l'égalité devant la loi et dans la « répartition des charges, l'admissibilité de tous aux fonctions « publiques, l'indépendance des tribunaux, l'institution du « jury.

« Ces droits, devant être soumis aux règles déterminées « par la loi, pour qu'ils ne puissent nuire à la société, et nul « français ne pouvant trouver de limites à sa liberté que

« dans la volonté générale exprimée par la nation, les Etats-
« Généraux détermineront dans quelles bornes et à quelles
« conditions ces droits seront exercés.

« 5° Nous regardons comme acquises à la France l'indé-
« pendance des communes et des provinces en ce qui concerne
« les intérêts locaux ; l'élection de leurs magistrats par les
« citoyens contribuables et domiciliés ; la libre délibération
« des conseils librement élus sur tout ce qui se rapporte à
« l'administration de leurs affaires particulières.

« 6° Nous regardons, comme nécessaires au repos et à la
« prospérité de la France, comme dérivant des principes que
« nous avons établis, les points ci-après :

« 1° La période des Etats-Généraux ;

« 2° Le vote public et patent, seul mode conforme au ca-
« ractère de la nation et à l'honneur français ;

« 3° L'abolition du serment en matière d'élections commu-
« nales, provinciales et générales : les mandataires ne devant
« s'engager qu'envers ceux de qui ils tiennent leur pouvoir ;

« 4° L'association des citoyens entre eux, dans les villes,
« en corporations libres, d'après l'état actuel de la société et
« selon les intérêts communs, auxquelles il sera assuré, non
« des priviléges, mais une représentation ;

« 5° L'administration gratuite ;

« 6° La restitution aux communes de leurs biens non ven-
« dus et établissements, et la libre disposition de leurs capi-
« taux et revenus ;

« 7° La liberté d'enseignement dérivant des droits du père
de famille et de la commune ;

« 8° L'établissement d'un conseil d'état inamovible ;

« 9° La création d'une chambre haute composée des grands
« dignitaires de la couronne, des maréchaux de France, des
« présidents des cours judiciaires et des grandes notabilités
« et capacités de la France ;

« 10° La répartition de l'impôt par les assemblées provin-
« ciales, départementales et communales.

« Telles sont les règles et les conditions que nous regar-
« dons comme propres à assurer à notre pays l'ordre et la
« liberté, en même temps que la prospérité générale et de
« chacun. En mettant le principe de liberté sous la garantie
« du principe de la royauté héréditaire, nous lui donnons
« toute l'étendue dont il est susceptible, en même temps que
« nous fortifions le pouvoir suprême de toute l'autorité de la
« volonté nationale (1). »

Cette déclaration tomba comme une étincelle au milieu du pays et alla réveiller les sympathies endormies dans son sein. De tous les points de la France des voix s'élèvent qui répondent à cet appel et adoptent ces mêmes principes comme l'expression fidèle de leurs convictions. Des hommes de tout âge et de conditions diverses, magistrats, pairs, députés, soldats, publicistes, hommes du peuple, tous prennent part à cette manifestation, tous viennent dire en face du pays qu'ils reconnaissent les maximes fondamentales de la constitution française; que là, seulement, se trouvent la vérité et le salut de la France.

C'est d'abord M. de Bonald qui apporte au système français l'appui de sa renommée philosophique et de son beau talent :

« Nous pensons que les deux lois les plus importantes de
« toute civilisation politique sont la succession légitime au
« trône, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et l'oc-
« troi libre de l'impôt par la nation propriétaire.

« Ces deux lois sont, en effet, les plus fondamentales de
« l'état social puisqu'elles assurent les deux sociétés dont l'état
« se compose; la société publique ou l'état contre l'usurpation

(1) *Déclaration et logique de la Gazette de France* p. 7. 8.

« et la société domestique ou la famille contre la tyrannie.

« La première de ces lois avait été constamment observée « en France depuis dix siècles ; la nécessité de la seconde « n'avait jamais été révoquée en doute, mais par le malheur « des temps et la faute des hommes elle avait plus d'une fois « reçu de graves atteintes. »

M. le marquis de Dreux-Brézé, toujours au premier rang des hommes nationaux et qui, à la tribune de la chambre des pairs, défend d'une manière si brillante les principes d'ordre et de liberté, s'exprimait en ces termes :

« Depuis quarante ans de révolution, la France a été gou-« vernée par une multitude de régimes différents ; toutes les « formes de pouvoir, toutes les formules de constitution ont « été essayées... Au milieu d'un conflit d'opinions si diverses « près de s'entrechoquer, la mission des hommes politiques « doit être de rechercher les moyens, sinon de donner sa-« tisfaction aux exigences des partis, du moins de les réunir « dans tout ce qu'ils désirent de noble, d'utile, de généreux « et de glorieux pour la patrie.

« Voilà le problème à résoudre ; voilà ce que doit recher-« cher tout citoyen véritablement ami de son pays. »

Le loyal duc de Fitz-James, et une de nos plus belles illustrations militaires, le duc de Bellune, autorisaient la *Gazette* à déclarer qu'ils ne voyaient d'ordre, de liberté, de grandeur, de salut pour la France que dans les deux principes constitutifs de ce pays : le droit héréditaire et le vote, par communes, de tous les français contribuables. Ils attribuaient tous les maux de la France à l'usage du pouvoir constituant et à l'oubli de ce principe, qu'il n'y a de loi vraiment nationale que celle qui résulte du vœu libre du peuple et de la sanction libre du roi.

MM. d'Ambray et de Larochefoucauld appelaient de leurs vœux l'union des esprits et des volontés ;

« Nous pouvons prévoir le jour où la lutte des vaines théo-
« ries contre les principes conservateurs de l'ordre, finira
« par l'union des gens de bien dans des assemblées vraiment
« nationales...

« Puissent tous les royalistes, et bientôt tous les français,
« sentir la nécessité d'un accord parfait et être décidés à l'ob-
« tenir, même aux dépens de quelques sacrifices !

Le chef éloquent de la droite parlementaire, M. Berryer, que quarante mille voix saluaient, cette même année, à Marseille, aux cris de *vive la réforme*, écrivait, à son tour, à M. de Genoude :

« Oui, j'ai toujours pensé qu'un peuple qui n'est pas ras-
« semblé d'hier, qui a traversé quatorze siècles en dévelop-
« pant, avec un immense succès, ses lois, son administration,
« ses arts, ses sciences, son industrie, en faisant sentir aux
« autres peuples la puissance de ses armes et de son intelli-
« gence, n'en est pas réduit à chercher sa constitution et à
« se créer des maximes de gouvernement et de liberté; qu'il
« possède, dans les monuments de son histoire et de sa légis-
« lation, tout ce qui lui est nécessaire pour assurer sa dignité
« au milieu des nations européennes et, chez lui-même, sa force
« et sa liberté.

« C'est dans cette longue vie d'un peuple que se consacrent
« les principes immuables de sa constitution; c'est ainsi que
« la France a établi ses lois fondamentales, contre lesquelles
« toutes les entreprises des factions sont vaines, parce qu'il
« ne saurait rien se faire contre elles qui ne fût nul de soi.

« Telle est la loi qui règle, en France, l'ordre de succession
« au trône, le droit royal, qui est le premier des droits du
« peuple parce qu'il est la garantie de tous les autres.

« Telle est la maxime qu'aucun impôt ne saurait être établi
« sans le consentement, au moins médiat, de ceux qui doi-
« vent le payer.

« Ainsi, encore, la liberté des communes, la liberté de « l'enseignement, l'indépendance de la religion et la liberté « du culte sont les lois fondamentales de la monarchie fran« çaise. »

M. Fouquet, juge au tribunal de première instance de Paris, qui partagea, avec M. de Genoude, les honneurs de la poursuite intentée par le ministère, s'écriait avec chaleur :

« Qu'a voulu la France ? Quelle pensée a constamment sur« nagé au milieu des tempêtes qui l'ont si souvent assiégée ? « *L'alliance du pouvoir et de la liberté*..... Or, ce pro« blème, que quarante années d'essais infructueux et de cala« mités de tous genres sembleraient rendre insoluble, ne l'est « point..... Sa solution se trouve écrite dans ces cahiers où la « nation, alors librement réunie, a fait connaître sa volonté. « Monarchie héréditaire, légitimité, vote libre de l'impôt par « ceux-là qui sont appelés à le payer ; une juste part dans « l'administration du pays à quiconque s'y trouve propre par « sa vertu, sa capacité, sa fortune ; enfin, égalité *pour tous*, « sous l'empire des lois et bien-être *pour chacun*, dans la « situation où il se place.

Il nous serait facile de multiplier les citations. Nous pourrions appeler en témoignage les premiers noms parmi nos écrivains, nos guerriers et nos magistrats, tout ce que le pays compte de plus éminent, de plus distingué par l'élévation du caractère et par le dévoûment aux intérêts de la patrie (1).

(1) Nous croyons devoir citer les noms honorables des citoyens qui accédèrent au mouvement de 1832. Ces noms méritent d'être conservés, car c'est à eux qu'appartient l'initiative de l'événement qui sauvera cette société. Ce furent MM. le vicomte d'Ambray, pair de France démissionnaire ; le marquis de Brézé, pair de France ; le duc de Bellune, maréchal de France ; le vicomte d'Arlincourt, Battur, Cyprien Desmarais, Bayard de la Vingtrie, le vicomte de Bonald, pair de France ; le vicomte de Larochefoucauld, le comte Jacques de Puységur, le comte

Puis des adhésions collectives couvertes des signatures les plus recommandables arrivent de Nantes, d'Angers, d'Ance-

de la Ferté-Senectère, de Saint-Vincent, Augier de Crémiers, ancien sous-préfet; Charles de Crémiers, F. de Fontaine, J. de Curel, ancien capitaine d'état-major; baron de Chaulieu, ancien préfet du Finistère et de la Loire; Benoist, Blondel d'Aubers, ancien maître des requêtes et préfet du Gers; de La Haye; Devaulx, Guay, Dupuy, de la Porte, M. Leroux du Chatelet, député de 1815; d'Armont, capitaine adjudant-major, démissionnaire; de Clermont, ex-capitaine de dragons; de Clinchamps, ex-garde-du-corps du roi; Legrand, le baron de Wolbock, Hournon, chevalier Bard de la Côte-d'Or; le duc de Doudeauville, le comte de Nugent, le comte de Cursay, le marquis de Montesquiou, Saint-Valry, baron Locard, vicomte de Guéroult, baron de Croze, préfet démissionnaire; de la Maine, ancien maire; le marquis de Pérignon; le vicomte de Puységur, auditeur au Conseil-d'état, démissionnaire; de Lignac, Frapet, ancien magistrat; le comte de Jouffroi Gonssans, Ange de Saint-Priest, Bourbon Leblanc, de Malartic, ancien Conseiller-d'état, Rouxel de l'Escouet, enseigne de vaisseau, démissionnaire; d'Avoust, Berryer, député; le comte de Labiste, d'Auberjon, ancien préfet; le chevalier de Lépinois, ancien sous-préfet; comte Lepelletier d'Aulnay, le baron de Batz Trenquelleon, Fouquet, juge au tribunal de première instance; marquis de Lentilhac, officier d'état-major, démissionnaire; Meslin, conseiller à la cour royale de Paris, démissionnaire; comte Curial, officier d'ordonnance à l'expédition d'Afrique; Colas de Lanoue, ex-président de chambre à la Cour Royale d'Orléans; de Pirey père, ancien conseiller au parlement; de Pirey fils, ancien officier de cavalerie; comte de Montalembert-d'Essé, Compans de Ferratz, chef d'escadron en retraite; le comte de Saisy, Lahirigoyen, baron de Maricourt, Tomy de La Haye, de Saint-Laurent, le comte d'Hautefort, comte de Grive, ancien général des gardes nationales du Jura; le marquis de Royer, de Lambert, de Salles, le vicomte de Morandais, ancien officier de la garde; Juge de Lavilledieu, de Privezac, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ancien magistrat; de Fourvière, baron Berthier de Viviers, Deveaux, Veillet Prost, de Saint-Périer, ancien capitaine de cavalerie; le chevalier de Forceville, ancien garde-du-corps du roi; de Sainte-Marie, ancien député; baron de Scorbiac, le vicomte de Suleau, an-

nis, d'Yssengeaux, de Montauban. La presse des provinces, expression fidèle de la marche des esprits, reproduit la déclaration et l'accepte comme un gage de rénovation et de salut.

La Gazette d'Anvergne s'exprimait avec une clarté et une franchise remarquable :

« Ce n'est point une charte qu'a prétendu faire la *Gazette* : « ce sont les lambeaux des lois fondamentales de la société « française successivement déchirées par quelques rois ou « ministres absolus, par les courtisans, par les parlements, « par les révolutionnaires, et, finalement, par les doctrinaires « de 1814 et de 1830 ; ce sont, dis-je, ces lambeaux précieux « qu'elle a recueillis et réunis. *La Gazette de France* n'a rien « innové ni rien créé ; elle n'a fait que ressusciter cette an« cienne et admirable constitution française, œuvre des siècles « et éprouvée par eux et qui peut si bien s'approprier et se « plier à tous les progrès du temps.

« Quels sont, en effet, les principes proclamés dans la dé« claration du 28 mars ? D'abord, et en première ligne, l'hé« rédité et l'inviolabilité royales ; ensuite, le vote universel de « l'impôt, les franchises provinciales et communales, la pério« dicité des assemblées de la nation. Or, il n'est aucun de ces « principes qui ne soit un principe national, un principe inhé« rent à la constitution fondamentale ; nous dirons plus, à « la nature même la plus intime de la société française. Qu'on « lise l'histoire, qu'on compulse les délibérations des diverses « assemblées de la nation, on reconnaîtra, à toutes les épo« ques, l'existence de ce droit public. Peu importe que des « rois, des favoris ou des parlements usurpateurs soient « parvenus, à la longue, à vicier et même à étouffer ces

cien conseiller-d'état ; Fleury, Lahirigoyen, négociant ; Minviel, Crucy-Duvax, procureur du roi, démissionnaire.

« principes primitifs; leurs empiétements n'ont point pres-
« crit contre les droits de la nation; et, aujourd'hui, que des
« mains patriotiques tirent de la poussière des âges et de l'ou-
« bli révolutionnaire, les monuments vénérables de notre
« vieille liberté, c'est un devoir, pour tout bon français,
« d'applaudir à ces généreux efforts. Voilà pourquoi nous
« adhérons aux principes proclamés par *la Gazette*.

La Gazette du Languedoc résumait ainsi ses opinions et son programme monarchique :

« La monarchie héréditaire, par ordre de primogéniture,
« l'irresponsabilité et l'inviolabilité du monarque, tel est, à
« nos yeux, le premier principe du gouvernement français.
« Le second, c'est l'intervention du pays dans les affaires pu-
« bliques par les délégués revêtus de son pouvoir. Nous re-
« connaissons que le droit de propriété est le fondement de
« toute société; qu'il résulte de ce droit, que personne, sans
« son consentement, ne peut être privé de ce qui lui appar-
« tient et que, par conséquent, aucun impôt ne peut être
« établi sans le consentement des mandataires de la nation.

« Ainsi, les intérêts généraux de la nation, comme les in-
« térêts des communes et des provinces, doivent être débattus
« et réglés dans des assemblées qui tirent leur origine d'une
« élection libre, où tous les intéressés, c'est-à-dire tous les
« contribuables, soient appelés. »

La Gazette de Metz, aussi, motivait son adhésion et demandait une assemblée générale :

« *Plus de centralisation ! Les Etats-Généraux !...* tel
« est le cri des provinces. Les provinces veulent la décentrali-
« sation, afin d'obtenir une organisation intérieure qui protége
« leurs intérêts matériels; qui puisse les soustraire aux in-
« fluences de la capitale, dominée elle-même par la partie
« turbulente de sa population, en telle sorte que l'émeute, fai-
« sant une révolution dans Paris, l'autorité légitime, la cons-

« titution et l'ordre public ne soient point, par cela seul,
« bannis du royaume.

« Les Etats-Généraux, tels que nous les comprenons à notre « époque, car nous ne voulons pas ressaisir un passé qui ne « nous appartient plus, ni remonter à un ordre de choses dont « le retour est impossible; les Etats-Généraux, nommés par « le concours libre, mais sagement gradué, de tous les fran- « çais payant l'impôt direct, peuvent encore sauver la France, « la tirer, sans secousses, sans guerre civile, sans guerre « étrangère, de la situation violente et contre-nature où l'ont « placée les déviations révolutionnaires que, depuis longtemps, « le triomphe des partis lui a fait subir. »

Plus de trente journaux répétèrent les mêmes déclarations (1) et tinrent le même langage. Le mouvement s'étendait chaque jour. La discussion, engagée sur tous les points contre les feuilles libérales, devenait plus vive, et le système des adhésions menaçait de se généraliser, lorsque le ministère public, alarmé sans doute de l'impression produite par ce fait inattendu, cita la *Gazette* devant la cour d'Assises. Ce procès fameux se termina, malgré la plaidoierie brillante de M. Berryer, par une condamnation et valut 15 mois de prison et 3,000 francs d'amende aux écrivains de *la Gazette* (2).

(1) Le mouvement dans la presse de province fut unanime à cette époque. Tous les journaux fondés depuis 1832 par les royalistes ont proclamé ce symbole national. Qu'il nous suffise de citer entre autres : La *Gazette d'Auvergne*, la *Gazette de Franche-Comté*, la rédaction de la *Boussole*, la *Gazette du Languedoc*, les *Mélanges Occitaniques*, la *Gazette d'Anjou*, la *Gazette de Metz*, la *Gazette du Limousin*, le *Journal du Bourbonnais*, la *Gazette du Rouergue*, le *Mémorial Agenais*, la *Gazette du Maine*, l'*Orléanais*, la *Gazette de l'Ouest*, la *Gazette du Périgord*, la *Gazette du Berry*.

(2) M. de Genoude, sous le poids d'une condamnation à trois mois de prison pour délit de presse, n'avait pu signer le journal; M. de Fleury, son beau-frère, officier distingué de l'armée d'Afrique, et qui, après

Cependant, par le seul fait de la déclaration, la question politique avait fait un pas immense. Ses résultats acquis étaient incontestables. Ainsi, il demeurait établi que les idées françaises vivaient encore dans les souvenirs de la nation. Il était évident que ces idées préexistaient dans cette société; car, pour se manifester avec tant de spontanéité et d'éclat par suite de l'appel fait par quelques écrivains privés de tout moyen de séduction, sans l'appui de la force matérielle, n'ayant d'autre action sur les intelligences que la parole et la raison, il fallait, sans doute, qu'elles fussent d'abord en germe dans ce fonds commun d'idées, de sentiments, de traditions qui sont comme la source de *l'esprit national*.

Par là, encore, il était prouvé que M. de Genoude n'avait été que l'organe et l'interprète fidèle de la pensée des royalistes. La déclaration publiée par la *Gazette* ne faisait que résumer la pensée de nos pères, longtemps étouffée par le

la conquête d'Alger, avait brisé son épée pour s'engager dans la lutte de la presse, lui prêta son nom et s'associa à la défense des doctrines nationales. On sait qu'après la lecture de l'arrêt, M. de Fleury se leva : « Condamné dans cette enceinte par le jury, s'écria-t-il, j'en « appelle de ce jugement à l'opinion de la France.

« Je vais subir l'emprisonnement pour avoir publié des principes « d'ordre et de liberté et exprimé loyalement mes vœux. Ce n'est pas « payer trop cher le service que je crois avoir rendu à mon pays. »

M. de Fleury avait raison. Le ministère public arrivait trop tard. *La Gazette* avait touché le but. Le procès eut du retentissement. M. de Genoude n'y vit qu'une occasion nouvelle d'exposer ses idées devant le pays. Il s'inquiétait peu du fait, pourvu qu'il se plaçât dans les idées. C'est une de ses maximes *qu'il y a des pertes triomphantes à l'envi des victoires* *. « Le procureur général, semblable aux nochers « des sombres rives qui passait les âmes pour une obole, avait con- « senti à passer la vérité dans sa barque pourvu qu'on lui donnât un « prisonnier **. « M. de Fleury s'était offert sans hésiter !...

* *Lettre à Casimir Périer*, datée de Sainte-Pélagie, 19 février 1832.

** *Déclaration et logique de la Gazette*, p. 2.

tumulte des révolutions, mais qui se réveillait, maintenant, plus énergique dans l'âme de leurs enfants. En un mot, ce n'était point un système plus ou moins ingénieux, une théorie sociale, plus ou moins profonde, élaborée à force de combinaisons; c'était le résumé des traditions politiques de notre pays, le résultat de la raison publique et de la sagesse des siècles.

Enfin, ce programme de l'école française renversait, du même coup, les systèmes, les théories des idéologues, les constitutions *à priori*, les chartes octroyées, toutes ces folies de l'école libérale ou doctrinaire, cette fièvre d'innovations, cette manie de tout renverser pour reconstruire sur un plan nouveau. Au lieu de ces formes grecques, romaines, anglaises, américaines, tour-à-tour implantées de force sur le sol de la France et qui semblaient faire violence à ses habitudes et répugner en quelque sorte à son tempérament, on offrait à cette société sa vieille constitution, cette constitution française, œuvre de la nature et du temps, développement des mœurs et des traditions nationales. On échappait, ainsi, à cette cruelle expérimentation à laquelle le pays est soumis depuis cinquante ans. L'édifice social, toujours si chancelant lorsqu'il s'appuyait sur le terrain mouvant des opinions et des théories particulières, retrouvait un fondement inébranlable dans les lois fondamentales et constitutives d'une monarchie de quatorze siècles : tous les partis devaient renoncer à leurs prétentions exclusives pour rentrer sous l'empire des principes qui avaient fait la puissance, la gloire et la vie de la société française; l'unité se faisait sur le terrain des idées nationales, et l'abîme des révolutions était fermé pour toujours.

Cependant, au milieu des vives sympathies que la déclaration de *l'Ecole française* trouvait dans l'opinion publique, il était impossible, vu la situation actuelle des partis, qu'elle ne soulevât de violentes réclamations. Des hommes attachés de cœur au principe de la royauté, des écrivains dévoués, aux

intentions desquels nous aimons à rendre justice, mais qui ne nous paraissent pas avoir une idée bien nette du mouvement des idées et des conditions de la royauté dans ce pays, crurent devoir blâmer le sens et l'opportunité de cette démarche (1).

On accusa, donc, d'abord la *Gazette* d'être tombée dans la faute qu'elle reprochait aux partis qu'elle combattait, d'avoir voulu *octroyer* une charte nouvelle à la France et d'avoir empiété sur les droits de la royauté.

La *Gazette* répondait avec raison que les idées émises par elle n'étaient point des idées qui lui fussent particulières ; qu'elles appartenaient à la France et faisaient partie des vérités dont la société française était dépositaire. Tous les articles de cette déclaration se trouvaient dans les monuments de notre droit politique, dans les ordonnances de nos rois, dans les lois fondamentales sanctionnées par le temps, dans la déclaration de Louis XVI, du 23 juin 1789, dans celle de Louis XVIII en 1799 ; enfin, dans l'ordonnance de réforme, en 1814. Loin, donc, d'avoir saisi le pouvoir constituant pour l'exercer dans le sens de ses idées particulières et pour faire prévaloir un parti, la *Gazette* sapait dans sa base le principe du droit d'octroi, en montrant que les principes du gouvernement étaient hors de question, et les formes du pouvoir réglées par les lois fondamentales; qu'il y avait, en France, une constitution résultant d'actes légaux, indépendante des volontés particulières et basée sur un seul principe, l'accord de la nation et du roi pour créer la loi; une constitution éprouvée par les siècles, qui répondait à tous les besoins du pays, faisait tomber tous les malentendus et allait chercher, jusqu'à la racine, pour les détruire, les abus et les empiétements du pouvoir

(1) Voyez la polémique de la *Gazette* contre le *Courrier de l'Europe* en 1832.

constituant, puisqu'elle déclarait nul de droit tout ce qui aurait été fait par le roi sans le concours de la nation, et, réciproquement, par la nation, sans la sanction du roi.

Quant à la question d'opportunité, les royalistes dont nous parlons pensaient que les engagements pris à l'avance avaient l'inconvénient de lier la royauté et de gêner sa liberté d'action dans les circonstances difficiles. Ils craignaient d'engager l'avenir; et, les révolutions ayant détruit l'ancien ordre politique et les engagements de la royauté, ils regardaient comme imprudent et impolitique d'exposer un système d'idées qui, dans telles circonstances données, pourrait devenir un embarras: la plus simple prudence voulait, selon eux, qu'on maintînt cet état de table rase, afin que le principe monarchique pût donner au nouvel établissement les proportions qui conviendraient à la situation ou à son bon plaisir.

M. de Genoude faisait d'abord remarquer tout le danger qu'il y avait à s'isoler ainsi de toutes les traditions, et à rompre avec le passé de la France. Il insistait, ensuite, sur la nécessité pour les royalistes, dans la position qu'ils avaient prise, d'adopter un programme bien défini et de montrer à tous la devise de leur drapeau. Les royalistes, en effet, avaient presque tous renoncé à l'action armée pour se placer dans les voies d'une action légale et tout intellectuelle. Or, l'action morale n'est possible que par la discussion, et la discussion n'est utile qu'à la condition de produire un système d'idées général et complet sur les divers problèmes dont la France est préoccupée. Puisque les royalistes n'étaient plus dans les faits, ils devaient prendre position dans les idées ou renoncer à l'existence politique; car, selon l'expression de M. Alfred Nettement, *quand on n'est ni dans les faits ni dans les idées, on n'est nulle part; on n'est rien, on aspire au néant.* Se retrancher dans les demi-mots, dans les réticences, s'envelopper de nuages, c'est aller au suicide, à la mort. Certes, le

principe monarchique est nécessaire à la France; il est dans la logique et les idées de cette société; et, pourtant, ce principe est tombé plus d'une fois. Le principe d'hérédité, proclamé par les royalistes, est une condition fondamentale de l'ordre public; tout le monde le reconnaît et, pourtant, le droit héréditaire a été violé en 93, au 20 mars 1815, et en 1830. Comment se fait-il que ce principe, dont la nécessité est admise par la France, ne puisse résister au souffle des révolutions? Pourquoi le pays, malgré son amour pour l'ordre, remet-il ainsi ses destinées aux hasards de l'émeute? C'est que, tout en reconnaissant les avantages du principe d'hérédité, on redoute ceux qui le présentent et l'application qu'ils pourraient en faire. On craint qu'une fois au pouvoir, les royalistes n'abusent de la force de leur principe, en le tournant contre la liberté; qu'ils ne cherchent, enfin, à exploiter la France dans des idées de priviléges, d'égoïsme et de partis. Ces préoccupations, parlons plus juste, ces calomnies, habilement propagées par la perfidie des doctrinaires, ont pénétré dans les esprits. Pour dissiper et faire tomber les défiances, il faut donc se présenter devant la nation sans arrière-pensée, sans calculs; il faut penser tout haut, et montrer à tous ses doctrines et son symbole. La France, après tant de déceptions et de mécomptes, veut savoir où on la conduit; elle ne se donnera qu'à ceux qui se donneront à elle et qui lui offriront des garanties sincères. Aujourd'hui, la seule habileté est de n'en point avoir.

Les engagements pris à l'avance et bien définis, outre qu'ils sont une condition préalable et essentielle pour avoir de l'influence sur les esprits, ont encore cet avantage d'être, pour le pouvoir royal, une garantie contre ses propres faiblesses, contre les exigences des partis et des diplomates constituants. Le pouvoir constituant, laissé à Louis XVIII, a livré la monarchie à M. de Talleyrand, les royalistes à M. Decazes, les

libertés aux doctrinaires, et la France à M. de Lafayette (1).

Cependant, la lutte s'était engagée, sur un autre point. contre la presse libérale. Les organes de la pensée ministérielle, les feuilles dynastiques et révolutionnaires de toute nuance s'étaient liguées contre le système de *l'école française.* La révolution se sentait atteinte dans ses bases. « Cette « question, de savoir si nous avions une constitution, me « semble, avait dit M. Thiers, une des plus importantes, car « c'est l'absence d'une loi fondamentale qui nous justifie « d'avoir voulu nous en donner une (2). » C'était donc. pour la révolution, une question d'existence. Aussi, l'école libérale, reprenant les arguments de M. Thiers, énumérait complaisamment les abus de l'ancien régime, les variations du gouvernement, les entreprises de l'arbitraire. Elle affirmait que la représentation, avant 89, n'était ni sérieuse, ni utile; que les droits du peuple étaient tout-à-fait méconnus; que les actes des Etats-Généraux n'avaient aucune force légale; que la France, en fait de liberté, était moins avancée que les autres états; que l'histoire des Etats-Généraux ne se compose que de deux faits, l'oppression toujours victorieuse et la résistance toujours vaincue; que les Etats-Généraux furent humiliés et avilis de règne en règne (3). Elle ne voyait, dans la vieille constitution française, que les formes incertaines du despotisme et de l'anarchie (4). Puis, elle appelait la raillerie à son aide, et, chaque jour, d'intarissables plaisanteries étaient versées par elle, à pleines mains, sur ce qu'on appelait alors agréablement: *la constitution de la Gazette de France.*

(1) *Déclaration et logique*, etc., p. XXXII.

(2) *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 31, 82, 349; in-8°, 1834.

(3) *Courrier Français*, *Constitutionnel*, etc., etc.

(4) MM. Dupin aîné, Lanjuinais, etc. — C'est pourtant M. Dupin qui écrivait en 1820 : « Le législateur doit se garder d'abroger les lois « fondamentales, *écrites ou traditionnelles*; il jetterait dans la nation « l'inquiétude et le trouble. » *Lois sur lois*, 1820.

Le besoin de répondre à ces objections, et de trouver, pour leur polémique, un appui dans le passé de notre monarchie, conduisit les écrivains de la *Gazette* à étudier les monuments de notre histoire. M. de Genoude et, avec lui, MM. de Lourdoueix (1), de Beauregard (2), Delaforest (3), Cyprien Desmarais (4) et Alfred Nettement (5) se mettent à l'œuvre. Explorateurs infatigables, ils compulsent nos annales, fouillent nos bibliothèques, interrogent les chartes, les ordonnances de nos rois, les procès-verbaux de nos assemblées et retrouvent, enfin, les titres politiques de la France et ses traditions de liberté. Il est impossible de donner une analyse satisfaisante de ces travaux substantiels où l'érudition rassemble les témoignages les plus graves, les faits les plus frappants, et prépare un fondement inébranlable aux déductions d'une logique entraînante. Les publicistes, les hommes d'état, les historiens, les orateurs politiques, les écrivains de tous les siècles sont invoqués et se lèvent, tour-à-tour, pour défendre cette constitution, gravée non sur le cuivre ou l'airain, mais *ès-cœurs de tous les Français* (6); où la liberté est née avec la monarchie (7); cette constitution qui offre, dans la convocation des Etats, *la souveraine médecine des rois et des peuples* (8); qui donne, à la nation entière, le droit de s'assembler,

(1) *La constitut. défendue*; *Restauration de la société*, etc.

(2) *Raison monarchique*, etc., in-8°.

(3) *L'interrègne, le règne et les moyens*, in-8°. *Introduction* aux discours de M. de Dreux-Brézé, 2 vol. in-8°.

(4) *Historiens de la révolution française*, in-12.

(5) Nettement, — ses travaux dans la *Gazette*.

(6) Bignon, *Traité de l'excellence des rois et du royaume de France*, dédié à Henri IV; in-8° 1610.

(7) Savaron, *Traité du roi et de son royaume*; in-8°, 1615. — *Chronologie des Etats-Généraux*; in-8°.

(8) Du Haillan, *Histoire de France*; in-fol., 1590.

soit par elle-même, soit par ses représentants (1) ; qui prouve, d'une façon merveilleuse, la sagesse et la liberté de nos ancêtres (2) ; à laquelle la France doit revenir, pour trouver la paix (3) ; qui a maintenu la monarchie pendant treize siècles et avait fait de la France le royaume le plus florissant de l'univers (4); cette constitution qui pouvait, seule, réaliser l'alliance de l'ordre et de liberté (5); qui accordait à la nation le droit de consentir et de voter l'impôt (6) ; qui, par sa marche régulière, a augmenté sans cesse la puissance de la France (7); cette constitution, également éloignée du despotisme, de l'oligarchie, ou du régime démocratique (8) et que nos rois se reconnaissent dans l'heureuse impuissance de violer (9); d'après laquelle le roi ne règne que par la *loi* et n'a pas de puissance de faire toutes choses à son appétit (10); cette constitution, qui soumet le roi à des lois qu'il n'a pas faites, qui sont l'expression de la volonté nationale, soit à la naissance de la monarchie, soit à des époques plus récentes, et qui ne peuvent être abrogées que sur la demande ou du consentement exprès de la nation, convoquée et assemblée selon les

(1) Le chancelier de l'Hospital, *Discours* à l'assemblée de 1560.

(2) Hotman, *Franco-Gallia*; in-8°, 1573.

(3) L'archevêque de Vienne, Charles de Marilhac, *Discours* à l'assemblée de 1550.

(4) Boulainvilliers, *Mém. hist. sur l'ancien gouvernem. de France*; in-12. — Le parlement de Dijon en 88. —

(5) Barnave, *esprit des édits*, cité par M. de Genoude.

(6) Target, *Esprit des cahiers* présentés aux Etats-Généraux; 2 vol. in-8°, 1789.

(7) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XX, ch. XXII.

(8) D'Espréménil, *Remontrances publiées* en 88.

(9) *Maximes du droit public français* publiées en 1775 par des magistrats du parlement, p. 363.

(10) *Id.* p. 364.

formes antiques et légitimes (1); cette constitution, appuyée sur les deux grandes bases de l'autorité et de la liberté (2), qui avait produit des sentiments de liberté que des siècles d'une administration arbitraire n'ont pu détruire (3); qui renfermait les éléments d'un gouvernement libre, et établissait le règne des lois en leur donnant, pour base, le consentement de la nation (4); qui appelait dans nos assemblées le corps du peuple français (5); sous laquelle le *tiers* avait exercé ses droits d'une manière plus ou moins complète, dans le long cours de la monarchie (6); qui refusait au roi le droit de faire des lois sans le consentement des Etats-Généraux (7); qui

(1) Duvoisin, évêque de Nantes, *défense de l'ordre social*, ch. VII, p. 170; in-8°, 1829. Cette distinction entre les ordonnances du roi et les lois de l'Etat, indiquée par Duvoisin, est reconnue par Mme de Staël, *considérat. sur la France*, p. 147, et par les magistrats français que nous avons déjà cités. « Il y a en France, disent-ils, des lois « que les rois ne peuvent violer; ce sont les lois du royaume à la « différence des lois de circonstances ou non constitutionnelles, appe- « lées *lois du Roi*. Ainsi, la succession à la couronne par la primogé- « niture masculine est une loi fondamentale. — Il en est de même de « celle-ci : Si la dynastie régnante vient à s'éteindre, c'est la nation qui « se donne un roi, p. 29. » — Cette observation est importante pour concilier les textes des écrivains politiques sur l'étendue et les attributions du pouvoir royal.

(2) Henrion de Pansey, *Histoire des assemblées nationales*.

(3) Mirabeau, des *Lettres de cachet*; et Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*, 2 vol. in-8°.

(4) Ch. de Lameth, *Introduction à l'histoire de l'assemblée constituante*.

(5) Condorcet, *des Fonctions des Etats Généraux et des assemblées nationales*, 2 vol. in-8°, 1789.

(6) L'abbé Siéyès, *Mémoire pour le peuple français*, p. 6.

(7) Mme de Staël, *Considérations sur la révolution française*, t. I, p. 147.

avait formé ce royaume triomphant des siècles et des revers (1); sous l'empire de laquelle nos aïeux fondèrent les communes, découvrirent la liberté moderne et se rapprochèrent des mœurs présentes de l'Amérique (2); qui donnait, à la France du XV[e] siècle, une assemblée formée par un vote général et libre (3), et partageait le pouvoir législatif entre le roi et les assemblées de la nation (4) ; qui semblait descendue du ciel, tant ses lois étaient sages, pures, bienfaisantes et favorables à l'humanité (5) ; cette constitution, enfin, qui avait fait de la France le plus beau royaume après celui du ciel (6) ; que Machiavel admirait comme le plus tempéré par les lois (7), et qui renfermait tout ce qu'il faut pour nous rendre l'honneur et l'envie de l'Europe (8).

Après avoir constaté cet hommage rendu à l'existence et à la beauté de notre constitution nationale par la science et le génie, les publicistes de la *Gazette* pénétraient dans le domaine des faits, et suivant, à travers les phases de notre histoire, le travail des principes constitutifs, ils arrivaient à formuler nettement les lois fondamentales de la société française.

Et, d'abord, en tête de la constitution, et comme principe

(1) *Réclamation* de la minorité royaliste le 31 août 1791, citée par M. de Conny, *Hist. de la révolut.* t. II, p. 466; in-8°.

(2) Augustin Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, p. 3.

(3) Journal le *Bon sens*, cité par M. Frédéric Dollé. Lettre à M. Molé, p. 28.

(4) Isambert, plaidoyer contre la *Gazette*, le 13 juillet 1832.

(5) M. de Lamennais, *Essai*, t. I.

(6) Grotius, *De jure belli et pacis*, Epist. ad Lud. XIII.

(7) *Discours sur Tite-Live*, liv. I, ch. 58; Disc. XVI, cité par de Maistre dans un chapitre qui doit être relu ; *Considérations sur la France* ch. VIII.

(8) Burke, *Réflexions sur la révolution*, p. 66. — Fitz William, *Lettres d'Atticus*, p. 17.

d'ordre et de stabilité, paraît la loi d'hérédité légitime par ordre de primogéniture et à l'exclusion des femmes. « Pendant toute la première race, dit un auteur qui ne sera pas « suspect (1), la couronne de France n'avait été portée que « par les descendants de Clovis, à la vérité, sans droit d'aînesse et avec partage. Elle fut possédée de même, sous la « deuxième race, par les enfants de Pépin..... Enfin, sous la « troisième race, le droit successif héréditaire s'est si bien « établi, *que les rois ne sont plus les maîtres de déranger* « *l'ordre de la succession.* » Il serait inutile d'insister sur ce point qui n'est contesté de personne.

Puis, à côté du droit monarchique, la constitution reconnaît les droits imprescriptibles de la nation : la liberté politique et le droit de représentation aux assemblées, nommées par tous les contribuables hiérarchiquement organisés ; la liberté municipale ou l'administration par le pays ; la liberté de la presse, conséquence immédiate et garantie de la liberté civile ; l'intégrité du territoire ; la perpétuité du catholicisme comme religion de l'état, avec la tolérance civile des cultes dissidents ; la liberté individuelle garantie par des formes judiciaires et, enfin, l'égalité politique devant la loi.

Voilà ce qui est écrit dans les monuments de notre glorieux passé, dans les Capitulaires de Charlemagne, dans les ordonnances de nos rois, depuis Saint-Louis jusqu'à Louis XVI ; dans les chroniques des Champ-de-Mars, des Champ-de-Mai, des Etats-Généraux, et, ce qui est plus admirable encore, dans les mœurs, dans les traditions et jusque dans le caractère national (2).

(1) Hénault, *Abrégé chronologique de l'hist. de France.*

(2) « Si un homme de bonne foi, n'ayant pour lui que le bon sens « et la droiture, demande ce que c'était que l'ancienne constitution française, on peut lui répondre hardiment : « C'est ce que vous *sentiez*, « lorsque vous étiez en France ; c'est ce mélange de liberté et d'auto-

En effet, la liberté politique est née avec la monarchie française. Tacite avait vu son berceau dans les solitudes de la Germanie (1). A peine Clovis a-t-il touché le sol des Gaules, qu'il se montre à nous entouré de son armée, qui délibère et fixe l'impôt (2). La nation assiste au conseil du roi, ceinte de l'épée. A la vérité, le roi a son conseil qui discute et publie les réglements d'un ordre inférieur; mais la décision des affaires d'un intérêt général était remise à l'assemblée universelle des citoyens convoqués par le roi et d'accord avec lui. Cependant, le temps introduisit dans la situation politique de la nation des modifications dont le contre-coup se fit sentir dans la composition des assemblées nationales. La dissémination de l'armée conquérante sur le territoire vaincu, la fusion des deux peuples, l'agrandissement du royaume qui s'étendait des bords du Rhin aux Pyrénées, tout concourait à faire sentir la nécessité pour la nation de choisir des députés chargés de la représenter aux assemblées générales et d'y défendre ses droits. La forme représentative, déjà créée par le principe municipal sous l'administration romaine, fut appliquée à la liberté politique. Les évêques, *défenseurs de la cité* et nommés par le peuple, les magistrats municipaux, les prêtres, les notables pénètrent dans les assemblées (3). Nul citoyen

« rité, de lois et d'opinions, qui faisait croire à l'étranger, sujet d'une « monarchie et voyageant en France, qu'il vivait sous un autre gou- « vernement que le sien. » — M. de Maistre, *Considérations sur la France*, p. 123, in-8°.

(1) *De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes. — De moribus Germanorum XI.*

(2) Velly, *Hist. de France* t. I, p. 13, 53, 54; in-12.

(3) « Aux environs d'Ingelheim se rassemblèrent les évêques, la « haute et petite noblesse, le clergé des paroisses, les seigneurs, les « chefs de l'armée, les gouverneurs des provinces et le peuple des « villes et des campagnes. » — Sorbière, *De cons. vet. Germ.*, vol I, p. 304.

n'est exclu des Champ-de-Mars. Les préambules des lois, les lettres de convocation, les historiens du temps ne laissent aucun doute sur ce point (1). Le roi Clotaire II, petit-fils de Clovis, fait lui-même l'énumération des objets dont s'occupaient ces assemblées et reconnaît leur autorité : « on les convoque, « dit-il, parce que tout ce qui regarde la sûreté commune « doit être examiné et réglé par une délibération commu- « ne (2). » L'assemblée portait les décrets que le roi faisait exécuter (3). Ainsi, dès l'origine de la monarchie, la royauté se montre à nous appuyée sur le vœu du peuple et partageant le pouvoir législatif avec la nation.

Mais le principe de liberté politique paraît avec un nouvel éclat sous la dynastie carlovingienne. Plus de soixante assemblées sont convoquées en moins d'un demi-siècle. Il semble que la nouvelle dynastie ait besoin de trouver des forces et de se retremper dans le vœu national. Charlemagne, surtout, se plaît au milieu des représentants de son peuple. Ce grand homme montra toujours le plus grand respect pour les droits des Français et pour les lois fondamentales de l'Etat. Deux fois, chaque année, il appelait près de lui les barons, les évêques, les comtes, les députés du peuple (*Scabini cœtera*

(1) « Les rois mérovingiens, dit Mably, ne donnaient aucun ordre « particulier, aucun diplôme, sans employer les formules suivantes : « Una cum nostris optimatibus fidelibus pertractavimus, omnibus « nobis adunatis. De consensu fidelium nostrorum. » — *Observat. sur l'Hist. de France*. T. I, p. 273 ; in-12, 1791. — Hoc decretum est apud regem et principes ejus apud cunctum populum christianum qui infrà regnum merwingorum consistunt... Placuit atque convenit inter francos et eorum proceres... *Præf. Leg. Sal.*, Recueil de dom Bouquet.

(2) Aimon, de Gest., Franc., liv. IV, ch. I.

(3) Sedebat in sellâ regiâ circumstante exercitu : præcipiebat in illo die quidquid à Francis decretum erat. — *Recueil* de dom Bouquet.

multitudo) (1). Toutefois, ces assemblées ainsi composées n'appelaient à elles que les affaires peu importantes (*causæ minores*), les lois générales, les affaires de haute législation (*causæ majores*) demandaient l'intervention de la nation entière. « La loi, dit M. de Genoude, était rédigée en « simple projet, le projet adressé aux gouverneurs de pro- « vince qui rassemblaient les assemblées de comtés, leur expo- « saient le projet, recueillaient leur vote et le communiquaient « à l'assemblée. Celle-ci comptait les voix des provinces; elle « ne faisait pas la majorité, elle la déclarait (2). »

Cependant, l'affaiblissement de l'autorité royale entre les mains des faibles successeurs de Charlemagne favorisa les usurpations des grands vassaux qui s'attribuèrent, avec le temps, l'hérédité des fiefs qu'ils tenaient de la couronne. Les assemblées nationales avaient déjà disparu au commencement du XIe siècle. La nation n'existait plus et tous les droits politiques se trouvaient confisqués au profit des barons. Pendant trois cents ans, la vie nationale fut comme suspendue par la féodalité. Partout le silence et la solitude, dans cet âge de fer. La royauté fléchit sous le gantelet de la féodalité, la liberté municipale s'éteint dans le servage, le territoire est morcelé; l'Eglise, seule, a gardé la puissance et la vie, et c'est par elle que la société va sortir du chaos. Elle montre le tombeau du Sauveur comme un but à l'activité féodale et lance, contre la barbarie asiatique, des forces que l'inaction rendait

(1) Mably cite des témoignages nombreux et irrécusables de l'admission du peuple à ces assemblées, et il ajoute : « Je ne finirais point, si « je voulais rapporter ici tous les passages de nos anciens monuments « qui prouvent que le peuple entrait au Champ-de-Mai. » *Observat. sur l'hist.* t. II, p. 374.

(2) *Défense de la Constit. franc.*, p. 16. — Henrion de Pansey, *Hist. des assemblées nationales*, p. 21. — M. de Lourdoueix, *Restauration de la société franç.* liv. V, c. III.

dangereuses à la royauté; puis, elle seconde les efforts du pouvoir dans l'affranchissement des communes. Le principe municipal, une fois dégagé, s'unit à la royauté dans sa lutte contre la barbarie; la société française sort de ses ruines et rentre en possession de ses droits imprescriptibles et sacrés. Philippe-le-Bel, pour résister aux prétentions de Boniface VIII et pour justifier, en quelque sorte, ses propres violences contre le pontife, voulut s'appuyer et se couvrir du nom de la nation, et il appela, à l'assemblée générale, les représentants des communes émancipées. Tel fut le point de départ du principe de représentation politique dans les sociétés modernes. L'institution, une fois retrouvée, ne se perdit plus, et la date des principales assemblées, depuis cette année 1301 jusqu'aux derniers Etats-Généraux tenus sous Louis XIII, en 1614, suffit pour prouver combien le développement du principe représentatif fut énergique sous la troisième race (1). Ces

(1) Nous croyons devoir donner ici la liste chronologique des principales assemblées générales sous la troisième race, liste empruntée à M. Delaforest, — *Introd. aux discours* de M. le marquis de Dreux-Brézé — et que nous avons complétée à l'aide des écrits de MM. de Genoude, de Lourdoueix, et d'un savant article du journal *la Nation*, du 22 mai 1843 :

Convocation des Etats-Généraux sous Philippe-le-Bel, en 1301, à l'occasion de ses démêlés avec Boniface VIII; en 1307 et 1314, pour demander des subsides; sous Louis-le-Hutin, en 1315, pour de nouveaux impôts; et, en 1316, pour le couronnement de Philippe-le-Long; sous Philippe-le-Long, en 1321, pour établir l'uniformité des poids et mesures, et, en 1327, pour le couronnement de Philippe-de-Valois, qui les réunit, en 1328, pour statuer sur un cas de régence; en 1329, pour réprimer le luxe des habits, et, enfin, en 1332, 1336, 1345, 1346. Le vote des impôts, la réforme du système des monnaies, l'établissement de taxes nouvelles sont les objets traités dans ces réunions. Nouveaux états sous le roi Jean, en 1350, pour le vote de l'impôt; en 1355, 1356, 1359, où le traité de Londres est rejeté, d'une commune voix; sous Charles V, en 1369, pour approuver la guerre con-

assemblées règlent toutes les questions diplomatiques et nationales, discutent les traités, les projets d'alliance, les lois d'apanage, de succession ou de régence, votent ou refusent la levée de l'impôt, interviennent dans l'administration, concourent à la formation de la loi, et posent les bases fondamentales de la société moderne. La France se dégage, peu à peu, des entraves qui la retiennent. La monarchie représentative grandit et se développe avec une vigueur inconnue. Les droits du pouvoir et ceux de la nation sont reconnus et ren-

tre les Anglais, et, en 1370, pour le vote des subsides: sous Charles VI, en 1380, 1381 et 1385, qui refusent l'impôt. Les Etats tenus, en 1410 et 1413, au milieu des factions d'Orléans et de Bourgogne, sont restés fameux par leurs remontrances sur l'emploi des deniers publics. L'assemblée de 1420, sous la domination anglaise, ne fut point libre dans ses délibérations. Nouvelles convocations sous Charles VII, au plus fort de l'invasion anglaise, en 1425, 1428, 1433 et 1439, où les députés s'engagent à soutenir le roi contre l'étranger, à le servir, *de corps et de biens, jusqu'à la mort inclusivement*; en 1440, où l'armée et les finances sont organisées et la taille perpétuelle consentie; sous Louis XI, en 1464, pour la guerre contre le duc de Bretagne, en 1466, pour la réformation du royaume, et, en 1468, pour des questions territoriales et des mesures de guerre ou de paix; sous Charles VIII, en 1483, pour une question de régence et de diverses matières d'administration et de finances: sous Louis XII, en 1505, 1506 et 1507; le traité de Blois y fut annulé et le titre de *père du peuple* décerné à Louis XII; sous François Ier, en 1526, pour protester contre le traité de Madrid, qui fut déchiré comme contraire aux libertés du peuple et aux lois fondamentales de l'Etat; sous Henri II, en 1558, pour des subsides; sous Charles IX, l'assemblée de 1560, dont les vues d'amélioration, recueillies par le chancelier de l'Hospital, devinrent la base de l'ordonnance d'Orléans, un des plus beaux monuments de la sagesse de nos pères, dit M. Henrion de Pansey; sous Henri III, en 1576, et, enfin, sous Louis XIII, en 1614, assemblées, pour le dire en passant, qui, malgré l'altération du principe représentatif et municipal introduite par le protestantisme, ne furent pas sans résultats heureux et sans utilité.

fermés dans leurs limites naturelles, l'application du principe de liberté se régularise, et la monarchie européenne est trouvée. Les progrès réalisés sous la troisième race étaient tels, que M. Rœderer lui-même les constatait, il y a quelques années, dans le résumé que nous allons citer (1):

« Il est authentiquement prouvé :

1° Qu'à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe les « grands seuls (et par les grands il faut entendre les sei- « gneurs de vastes domaines et les possesseurs à titre de fiefs « des grands offices de la couronne), les grands seuls, di- « sons-nous, et non les nobles, formèrent, dans la constitu- « tion politique, une classe distincte; que les nobles sans « seigneurie furent confondus avec le Tiers-Etat ; et que, « dans les Etats-Généraux, les grands, les seigneurs, recon- « nus ou nommés par le roi, formèrent une chambre distincte « comme aujourd'hui la Chambre des pairs ;

« 2° Qu'alors les députés des trois ordres, ecclésiastiques, « nobles et non nobles, furent élus confusément et sans pro- « portion déterminée entre les membres de chaque ordre, « dans des assemblées communes ;

« 3° Que tous les députés, de quelque ordre qu'ils fussent, « furent députés mandataires, non d'un intérêt particulier « d'ordre ou de corps, mais des intérêts communs ;

« 4° Que les délibérations devaient être communes entre « tous les députés de l'assemblée nationale ;

« 5° Que les voix devaient être comptées par tête, et non « par ordre et sans distinction d'ordre ;

« 6° Que les impôts, pour être légitimement levés, avaient « besoin d'être consentis par ceux qui les payaient ;

(1) *Hist. de Louis* XII, in-8° 1825. — Cet ouvrage, au rapport de M. de Lourdoueix, a pour but de prouver que le mouvement de 89 avait commencé sous Louis XII. L'auteur a très-bien établi l'existence de la constitution française.

« 7° Que la nécessité du consentement résultait du droit « de propriété inhérent à tout français :

« 8° Que l'assemblée des députés avait droit de prendre « connaissance des besoins de l'Etat pour y mesurer les con- « tributions. »

Ainsi, la France était sur le point de faire passer dans ses lois et sous les formes les plus régulières, les principes constitutifs qui président à sa constitution et à son existence. Une seule condition lui manquait pour arriver à la perfection de l'institution représentative, la périodicité des Etats-Généraux. Encore cette périodicité avait-elle été demandée par la dernière assemblée du XVe siècle, l'assemblée de 1483, qui n'avait voulu voter l'impôt que *pour deux ans seulement et non plus.*

Et, chose admirable! ces progrès politiques se réalisaient à la fois dans toute l'Europe. A la fin du XVe siècle, l'Europe est comme une immense famille unie par la même loi religieuse. Elle n'a qu'un nom : c'est la chrétienté. Mais, dans cette unité, chaque état nous présente ses institutions et ses libertés. L'Angleterre a son Parlement et sa grande Charte ; l'Espagne, ses Cortès et ses conciles; l'Allemagne, ses Diètes : et la France, ses Etats-Généraux. Ainsi, la société européenne marchait à ses destinées par une amélioration progressive et continue, par la seule force et sous la tutelle des idées chrétiennes.

Luther parut ; la guerre suivit partout les pas du moine Saxon, et la confédération européenne fut désorganisée.

Deux idées servaient de base à l'édifice social tel que l'avait élevé le christianisme. Le respect de l'autorité, dans l'inférieur, et l'amour du puissant envers le faible. Le pouvoir avait quelque chose de mystérieux et de sacré aux yeux de la foule ; on ne l'attaquait pas avec cette haine et cette amertume que les révolutions nous ont appris à connaître. De son côté, le pou-

voir montrait, pour le pauvre, quelque chose de cette charité que le Christ avait révélée à la terre. « Les serfs appartiennent « à Jésus-Christ, comme nous, disait un de nos rois, et nous « ne devons pas oublier, dans un royaume chrétien, qu'ils « sont nos frères. »

La réforme détruisit, d'abord, cet esprit d'amour et cette merveilleuse tendance à l'unité. Elle jeta l'inquiétude et le malaise dans la société, et développa cette maladie de notre époque, *cette démangeaison d'innover sans fin*, comme dit Bossuet, en flattant, dans le cœur des peuples, ce secret penchant à la révolte et à l'indépendance. La réforme portait dans ses flancs les révolutions sanglantes qui ont désolé l'Europe depuis trois siècles. La révolte politique devait suivre la révolte religieuse. Aussi, *la souveraineté du peuple* est proclamée par le docteur de Witemberg et par l'héritier de ses doctrines, le fougueux Muncer (1). La légitimité de l'insurrection une fois posée en principe, les nations se trouvèrent placées entre les deux plus redoutables écueils qu'elles rencontrent dans leur marche, l'anarchie et le despotisme. Cette défiance, introduite par la réforme entre les gouvernés et le pouvoir, fut fatale à la liberté politique. L'autorité redouta les innovations et resserra encore les liens qui retenaient les pouples déjà si impatients du joug. Alors commença cette longue lutte des rois et des peuples, qui dure encore. L'Allemagne, pendant cinquante ans, s'égorge à la lueur de l'incendie qui consume ses villes. La réforme passe en Angleterre, couvre de ruines et de sang l'Ecosse et l'Irlande, et vient élever, sur la place de White-Hall, l'échafaud de Charles Ier. En France, le protestantisme fit d'abord alliance avec l'esprit féodal, changea les assemblées provinciales et municipales en autant de champs de bataille et créa deux esprits, deux peu-

(1) M. Audin, *Vie de Luther*, t. II.

ples ennemis au sein de cette belle nation. La royauté, alarmée par les tendances révolutionnaires du calvinisme, craignit les assemblées de la nation; le Parlement, peu-à-peu, remplaça les Etats-Généraux et en usurpa les prérogatives; enfin, les progrès de la liberté politique furent suspendus. L'établissement du pouvoir absolu ne fut donc que le résultat de la réaction du principe d'autorité pour comprimer le principe d'insurrection proclamé par Luther. Ce sont les guerres de religion, les troubles de la Ligue et de la Fronde, conséquences de la réforme protestante, qui firent la force de Richelieu et préparèrent la monarchie sans contrôle de Louis XIV et de Louis XV.

Toutefois, au milieu de cette situation anormale créée par le protestantisme, le principe de liberté politique n'était point anéanti. Les enivrements d'un siècle de gloire, et l'éclat d'un règne illustré par la réunion des plus beaux génies et par les chefs-d'œuvre de la littérature et des arts ne purent même déguiser à la France les abus de l'arbitraire royal et parlementaire. « La convocation des Etats-Généraux ne cesse d'ap-« paraître dans le régime des intelligences, comme le moyen « radical et constitutif de dénouer toutes les difficultés et de « trancher les grandes questions. Fénélon et le duc de Bour-« gogne le reconnurent et l'adoptèrent (1); Louis XIV le re-« trouva dans les Conférences d'Utrecht et dans le conseil de « Torcy, à l'occasion de son testament (2). Le duc d'Orléans, « au moment où commença sa régence et après le naufrage « du système de Law; les princes légitimes et quarante gen-« tilshommes l'invoquèrent quand il s'agit de la loi de succes-« sion; Philippe V le réclama au moment de la signature du

(1) Fénélon, *Plan de gouvernement*. OEuvres, t. V, p. 193.

(2) *Mémoire* attribué à M. de Torcy, par Lemontey, *Hist. de la régence*.

« traité de la quadruple alliance ; Dubois le reconnut, en le « combattant avec les armes du monopole et de l'arbi- « traire (1). »

Enfin, le règne de Louis XV porta la nécessité de cette mesure jusqu'à l'évidence : il n'y avait que ce moyen de sortir des embarras de la situation, et le Parlement lui-même, dans son arrêté du 5 septembre 1788, déclara formellement « que « le principe constitutionnel de la monarchie française était « que les impositions seront consenties par ceux qui doivent « les supporter; » et il terminait en priant le *seigneur roi de ne plus permettre aucun délai pour la tenue des Etats-Généraux*.

Louis XVI entendit le vœu de la nation, et le 27 du même mois parut une ordonnance qui convoquait les Etats-Généraux et qui mérita à ce vertueux monarque le titre de *père des français et de restaurateur de la liberté et de la monarchie* (2).

Alors parurent, dans tout leur éclat, les principes constitutifs de cette société. La France est unanime dans ses vœux (3) : ce qu'elle demande, c'est le rétablissement de la constitution. La noblesse, le clergé, le tiers-état sont d'accord pour revendiquer les grands principes de nationalité : Le concours de la

(1) M. de Genoude, *Constit. defend.*, p. 31.

(2) *Adresse* de la ville de Paris à Louis XVI.

(3) Thouret dit que cette assemblée a été nommée par quatre millions cinq cent mille citoyens, qui n'ont eu à remplir, pour devenir électeurs et éligibles, que les formalités suivantes.

1° Etre Français ou devenu Francais ;

2° Etre majeur et domicilié ;

3° Etre contribuable en impôts directs ;

4° N'être pas, pour le moment, dans un état servile, c'est-à-dire dans des rapports personnels trop incompatibles avec l'indépendance nécessaire avec l'exercice des droits politiques. — *Rapport à l'ass. nat.* séance du 9 septembre 1789.

nation à la formation de la loi; le vote libre de l'impôt; le droit de pourvoir, par une élection nouvelle, à la vacance du trône en cas d'extinction de la dynastie régnante; le pouvoir de désigner la régence à chaque minorité; les droits également imprescriptibles et inviolables du peuple et du roi; le catholicisme, la monarchie, la liberté, trinité de principes co-existants, inséparablement unis, mais libres et indépendants.

C'est, en effet, un beau spectacle, que celui de toute une nation debout pour redemander à son roi les libertés anciennes, et poursuivant, sans révolte et par les voies pacifiques, la restauration de ses droits, la réforme des abus, la réparation de toutes les fautes du passé, une régénération complète pour l'avenir. Ce spectacle nous fut donné par nos pères en 89. La sagesse, l'intelligence, le sentiment le plus élevé du droit éclatent à chaque page dans ces immortels *cahiers* où la France entière déposa sa pensée. En voici le résumé que nous empruntons à une plume qui ne sera pas suspecte :

Cahiers du Clergé.

« Dans les questions relatives à l'agriculture et au com-
« merce, le clergé se montra d'une liberté extrême. Il proposa
« la suppression des droits féodaux, des droits de chasse,
« des bannalités, des cens, des corvées, des droits de péage
« et de prévôté, anciens restes, dit-il, du régime féodal,
« entrave de la liberté. Il proposa également la suppression
« des privilèges qui gênent le commerce, ceux des compa-
« gnies, des jurandes, des maîtrises, des offices des jurés
« crieurs. Il sollicite la répression de l'usure, de l'agiotage,
« des banqueroutes frauduleuses, et demande l'établissement
« des tribunaux de commerce. Enfin, le clergé insiste sur
« l'admission du tiers à toutes celles des charges et emplois

« de robe ou d'épée qui étaient réservés à la noblesse (1). »

Cahiers de la noblesse.

« Elle demande que l'assemblée des Etats Généraux ait lieu « périodiquement et à des époques fixes : que nul acte public « ne soit réputé loi, nul impôt établi s'il n'a été consenti par « eux..... On indique diverses mesures relatives à la sûreté « individuelle, à la suppression des lettres de cachet. La no- « blesse de Paris *demande la suppression de la Bastille*, « la liberté de la presse, l'inviolabilité du secret des postes, « le respect pour les propriétés de toute nature (2). »

Cahiers du Tiers.

« La même communauté de sentiments se remarquait sous « des formes différentes, lorsqu'il s'agit de l'abolition de « toute servitude personnelle et de tous droits féodaux, de « la sûreté individuelle, de la liberté de la presse, de la res- « ponsabilité des ministres, de l'égale répartition de l'impôt, « de l'établissement d'états provinciaux chargés de cette ré- « partition (3). »

En même temps que la nation frappe d'une commune réprobation les abus de l'ancien régime et les déviations du passé, elle indique les bases d'une organisation nouvelle et complète. Or, dans l'impossibilité de citer les témoignages innombrables qui appuieraient nos paroles, afin toutefois qu'on ne puisse contester nos assertions, voici dans quels termes un orateur

(1) *Hist. parlement. de la révolution*, par MM. Roux et Buchez. t. I, p. 322.

(2) *Hist. parlement.*, t. I, p. 327.

(3) *Hist. parlement.* t. I, p. 380.

chargé du dépouillement des cahiers des baillages résume les doctrines qu'ils contenaient (1) :

« 1° Le gouvernement français est un gouvernement mo-
« narchique. — La personne du roi est inviolable et sacrée. —
« La couronne est héréditaire à l'exclusion des femmes.

« 2° Le roi est également reconnu comme dépositaire du
« pouvoir exécutif dans toute sa plénitude. — Les agents de
« l'autorité sont responsables.

« 3° Quant au pouvoir législatif, la pluralité des cahiers le
« reconnaît comme résidant dans la représentation nationale,
« sous la clause de la sanction royale, et il paraît que cette
« maxime ancienne des Capitulaires (2), *lex fit consensu*
« *populi et constitutione regis*, est presque généralement
« consacrée par nos commettants.

« Quant à la durée, le plus grand nombre ont demandé la
« périodicité des Etats-Généraux, et ils ont voulu que le re-
« tour périodique ne dépendît ni des intérêts, ni de la volonté
« des dépositaires de l'autorité.

« 4° La nécessité du consentement national à l'impôt et à
« l'emprunt est établi par tous les cahiers.

« 5° La propriété sera sacrée.

« 6° La liberté individuelle et la liberté de la presse sont
« des droits sacrés. »

Certes, s'il y a quelque chose de prouvé après un pareil langage, c'est que la France voulait sincèrement la liberté. Son roi la voulait aussi, et l'immortelle déclaration de Louis XVI, dans la séance royale du 23 juin 1789, montra ce que le pays pouvait attendre de la royauté. Là, furent posés les principes

(1) *Rapport* du comité de constitution fait par M. de Clermont-Tonnerre à l'assemblée nat., séance du 27 juillet, 1789.

(2) Capit., ann. 864, art. 6. — Cité par Mably, *Observat.* t. I, p. 377.

d'amélioration qui auraient donné une légitime satisfaction aux besoins du pays. Malheureusement, les idées de souveraineté du peuple, de pouvoir constituant, fruit malheureux des théories de Raynal, des encyclopédistes et de Rousseau, vinrent fausser le mouvement national de 89. L'assemblée, par le serment du Jeu-de-Paume, usurpa les droits du roi, comme elle avait déjà usurpé les droits du peuple en violant les mandats qu'elle tenait de ses commettants. Elle se déclara *constituante* et supérieure aux lois primordiales et constitutives de la société française. Elle ouvrit ainsi l'ère des révolutions, et se plaça sur la pente de cette voie terrible où elle entraîna le pays, et où la France, égarée, ne trouva, pendant cinquante ans, que ces étapes sanglantes qu'on appelle la terreur, 93, le Directoire et le despotisme impérial. Ce principe constituant, invoqué par l'assemblée de 89, le 20 juin dans la salle du Jeu-de-Paume, passa, en effet, à la suite des réactions politiques et des oscillations du pouvoir, entre les mains de toutes les factions qui s'en servirent comme d'un instrument pour asservir l'opinion publique. C'est là *l'erreur-mère* qui a créé toutes les constitutions que la France a subies depuis un demi-siècle. Pour sortir de ce cercle funeste, où les forces de la nation s'épuisent en vains efforts, il faut donc répudier toutes les folies de souveraineté constituante, populaire ou royale ; revenir aux sages principes proclamés par nos pères dans les cahiers de 89, sanctionnés par l'acceptation de Louis XVI, dans la déclaration du 23 juin, et rentrer, enfin, dans les limites de la constitution française, de cette constitution qui avait donné à notre pays quatorze siècles de gloire et de progrès, et avait fait de la France *l'aînée des nations européennes* (1).

Telles étaient les recherches, les preuves historiques et les

(1) Paroles de M. de Bonald, *législ. primit.*, t. I,

combinaisons des publicistes de *l'école française.* La liaison de leurs idées était facile à saisir. Avec Mme de Staël, ils soutenaient que l'esprit de l'ancienne constitution française était un esprit de franchise et de liberté; ils prouvaient la vérité de ce mot fameux, *qu'en France, c'est la liberté qui est ancienne et le despotisme nouveau* (1). Puis, avec Turgot, Malesherbes, Cazalès, Maury, avec les *cahiers* rédigés au nom de cinq millions de citoyens français de tous rangs, avec Louis XVI, avec la France entière, moins quelques hommes abusés par les utopies *anglaises* ou *américaines*, ils demandent la restauration des principes français et le retour aux principes de la constitution nationale.

Ces écrivains, et nous prions qu'on le remarque, ne niaient aucun des abus du passé : les premiers, ils signalaient les interruptions dans l'exercice des principes constitutifs ; les lésions, les déviations amenées par la force des événements. Mais ils faisaient observer qu'il est de la condition des choses d'être mêlées d'ombres et d'imperfections. Les théories sont exactes, les principes rationnels; l'application, laissée à la faiblesse de l'homme et à ses passions, est presque toujours fautive et mêlée d'abus. Cependant, si les maladies n'empêchent pas que chaque individu ne conserve son tempérament, comment des lésions temporaires et exceptionnelles pourraient-elles détruire la constitution d'une société? D'ailleurs, la constitution française n'est que l'expression logique de principes essentiels et vrais. Or, la vérité, les lois fondamentales des choses ne sont pas atteintes par la prescription. « Nous « avons le droit, s'écriait avec raison Mounier, de revendi« quer nos libertés nationales, eussions-nous été le plus as« servi des peuples pendant dix mille ans (2). » Mais, grâce

(1) *Consid. sur la révolut. française*, t. I, p. 17.

(2) Mounier à l'assemblée de Vizille, le 21 janvier 1788.

au ciel, il n'en était pas ainsi. Les royalistes nationaux avaient fait sortir de notre histoire un éclatant démenti contre ces théories déshonorantes qui voudraient faire passer les Français pour un peuple né d'hier « pour une nation de misérables qui « auraient été plongés dans la servitude et abrutis par le « despotisme jusqu'à l'an premier de la liberté de 1789 (1). »

Ainsi, la *Gazette* n'a rien inventé : ses idées sont encore vivantes dans les archives de notre droit public, dans les traditions de cette société, dans les monuments de notre histoire nationale (2).

Ainsi, encore, la liberté, en France, est un fait primordial et constitutif; elle est née avec la monarchie; elle se développe, elle grandit, elle se modifie avec les formes sociales. L'organisation de la liberté politique, sans doute, n'est pas au camp de Clovis la même que dans le palais de Charlemagne; dans les assemblées soumises à la division des ordres, la même qu'aux assemblées où le vote par tête est reconnu; et, toutefois, sous ces formes variables et diverses le principe de liberté demeure toujours intact; en sorte que la liberté, pour la France, n'est que le développement de son passé en avenir, « l'épanouissement définitif des germes que les deux races « de nos aïeux semèrent en se mêlant sur cette terre, devenue

(1) Burke, *Reflexions sur la révolut.*; p. 66.

(2) Outre les écrits que nous avons eu occasion de citer, on pourra consulter, avec utilité, les ouvrages suivants, indiqués par M. de Laforest : *Mémoires* de Christine de Pisan, de Philippe de Comines, de Sully, du cardinal de Retz, du marquis de Ferrières; l'*Introduction à l'histoire de Charles-Quint*, par Robertson; *l'Histoire de France* de Mézeray; *l'histoire des sessions* de 1815 et de 1816, par Fiévée; *les Etats* de Languedoc, par M. Trouvé; *l'histoire de la Fronde*, par Saint-Aulaire; *l'Essai sur la centralisation administrative*, par M. Béchard; *l'Histoire des Etats-Généraux et des institutions représentatives*, par Thibaudeau; *Rapport à S. M. Louis XVIII*, par M. de Monthyon, 1796, etc. etc.

« la commune et glorieuse patrie de leur postérité. Là, en effet, « le progrès n'est que la perfection du commencement, la « création achevée par la Providence (1). »

M. de Genoude reprenait ensuite, séparément, chacun des articles de la constitution, telle qu'elle était écrite dans notre histoire, et s'efforçait de la placer sous son jour le plus vrai et de prévenir toutes les interprétations erronées. Dans les idées monarchiques de M. de Genoude, la royauté, en France, est de droit national. L'hérédité du trône est fondée sur l'intérêt du peuple. La perpétuité de l'unité monarchique, *la légitimité* est une loi fondamentale de l'état, parce que la nation, elle-même, a déclaré qu'elle voulait vivre sous l'empire de ce principe. Sans doute, il est vrai de dire que toute puissance légitime vient de Dieu; sans doute, l'homme ne peut commander à l'homme qu'en vertu de la volonté divine, qui a établi les pouvoirs humains *pour le bien de la société*. Toute autorité reçue et exercée en vertu des lois en vigueur dans l'état est, en ce sens, un pouvoir divin; car Dieu, qui a établi la société et qui veut qu'elle subsiste, prend sous sa protection toutes les lois gardiennes de l'ordre et de la liberté des peuples. Toutes les formes sociales sont donc légitimes lorsqu'elles sont conformes aux principes qui, pour chaque peuple, règlent la transmission du pouvoir. Ainsi, aux Etats-Unis, le président, élu par les suffrages libres du peuple, exerce, d'après le principe de souveraineté populaire, une autorité aussi légitime que celle exercée par Louis XVI, en 89, en vertu du droit héréditaire et de la loi salique. La légitimité du monarque français et celle du président de la république américaine sont de même nature, car toutes deux sont fondées sur le droit national.

(1) M. Janvier, *Défense de la Gazette* dans le procès pour le refus de l'impôt.

Voilà les maximes adoptées par les royalistes français. Le *droit divin*, dans le sens judaïque donné à ce mot, le gouvernement théocratique, le choix d'une race désignée par Dieu même d'une manière immédiate et en-dehors des lois humaines, toutes ces idées, en tant qu'on voudrait les appliquer à la France, ils les repoussent de toute la puissance de leurs convictions. Leur culte pour la royauté n'est point un aveugle fétichisme ; c'est un assentiment libre et raisonné ; un hommage rendu à la beauté de la constitution française, à la loi de l'ordre établie par la sagesse de nos pères ; une acceptation de ce glorieux principe que les siècles nous ont transmis comme un précieux héritage, comme la plus ferme garantie de paix et de stabilité. Ils disent, avec Fénélon, « que la « puissance temporelle vient de la communauté des hommes « qu'on nomme nation (1). » Ils acceptent ces paroles de Bossuet, développant l'origine et les avantages du gouvernement héréditaire : paroles qui supposent toujours que l'hérédité est une institution purement nationale : « Les peuples où « la royauté est héréditaire *se sont, en apparence, privés* « *d'une faculté, qui est celle d'élire leurs princes* : dans le « fond c'est un bien de plus qu'ils se procurent : le peuple « doit regarder comme un avantage de trouver son souverain « tout fait et de n'avoir pas, pour ainsi parler, à remonter un « si grand ressort. De cette sorte, ce n'est pas toujours abandonnement ou faiblesse *de se donner* des maîtres puissants ; « c'est souvent, selon le génie des états, plus de sagesse et « de profondeur dans les vues (2). « Ils répètent cette profession de foi monarchique de Cazalès : « L'hérédité du trône « a été fondée par le peuple français. Je ne pense pas que le

(1) *Plan de gouvernem.* œuvres, t. V, p. 194, Paris, Lefèvre.
(2) Ve *Avertissement aux protestants.*

« roi *tienne sa couronne de Dieu ni de son épée* (1); je « n'admets pas ces contes ridicules; il la tient du vœu du « peuple. » Ils adoptent la doctrine soutenue par le fils de l'illustre défenseur de Louis XVI: « Nos rois se disaient rois « par la *grâce de Dieu*. Mais cet hommage à la divinité n'é- « tait que l'expression d'un sentiment religieux, et non pas la « reconnaissance d'un fait politique. Les rois de France dé- « claraient tenir leur couronne de Dieu, comme le chef d'une « république déclarait tenir de lui sa magistrature. Tel était « le langage du temps. On ne croyait rien faire de noble, ni « de grand, ni d'heureux, si on ne se plaçait pas d'abord sous « la protection de la Divinité; mais l'autorité de nos rois « *avait ensuite une origine toute humaine* (2).» Ils trouvent enfin l'expression fidèle de leur pensée dans ces paroles de Mgr Latil à Charles X: « Ce n'est point, Sire, l'onction que « nous répandons sur vous qui vous confère aucun droit sur « la couronne; ce droit *vous le tenez de vos ancêtres et* « *des assemblées nationales* (3). »

Puis, M. de Genoude établissait avec netteté le caractère et les prérogatives de la royauté; son indépendance complète, assurée par une dotation territoriale et perpétuelle; son inviolabilité, qui le place au-dessus des orages populaires; sa

(1) Formule ancienne dont les courtisans abusèrent plus tard, et qui maintenait, ainsi, les préjugés contre la monarchie.

(2) M. le Comte de Sèze, dans un écrit publé en 1814, et cité par la *Gazette de France* le 24 avril 1843.

(3) *Mandement* pour le sacre de Charles X. — Il est reconnu, par un grand nombre de publicistes, que le principe électif dans la transmission de la couronne est uni au principe héréditaire. Le roi était appelé à la seigneurie du royaume par la volonté de Dieu *et par le commun accord des prud'hommes et des bonnes gens*. Consultez, sur ce point curieux de notre droit politique, Leber, *Cérémonies du sacre*, in-8° 1825; Mme de Staël, *considérat. sur la révolut. franç.* t. I, p. 19; M. de Lourdoueix, *Restaurat. de la société*, p. 227.

pleine liberté dans l'exercice du pouvoir exécutif et la nécessité de son concours, et de la sanction royale dans l'institution de la loi.

Quant au principe de liberté politique, M. de Genoude ne voulait rien laisser d'indéfini dans le mode d'organisation et d'application qu'il présentait au nom des royalistes; et l'exposition de ses principes, dont nous ne pouvons donner qu'une rapide analyse, embrasse, dans tout son ensemble, cette vaste et importante question.

Et, d'abord, M. de Genoude reconnaissait à l'assemblée de la nation le droit de voter l'impôt et de surveiller les dépenses générales des services publics. Et ce droit n'était point un droit radical, dérivant du principe de souveraineté populaire, *un droit de l'homme*, pour ainsi parler; c'était un droit politique, conséquence du droit de propriété, reconnu par nos publicistes, par nos assemblées nationales, respecté par nos rois et appuyé sur quatorze siècles de possession et d'exercice incontestés: « jusque dans cet ordre féodal, dont on a tant « médit, c'était, dit Mirabeau, une maxime constante que « personne ne pouvait être taxé que de son consentement; « maxime qui renferme le premier droit et le premier garant « de la liberté (1). » « Y a-t-il roi né Seigneur sur la terre, « disait Philippe de Commines, même sous Louis XI, qui « ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur « ses sujets, sans octroi et consentement de ceux qui doivent « le payer, sinon par tyrannie ou violence (2)? » Sous l'ancienne monarchie, c'était au rapport de M. Isambert, une formule fameuse et usitée dans les délibérations des assemblées générales: « Parce que la dite ordonnance nous semble « convenable et profitable à la besogne, et si peu graveuse

(1) *Essai sur le despotisme*, 1792.
(2) *Mémoires historiques*, etc.

« que nul ne doit la refuser, *nous y consentons.* Aussi, ce droit se trouve consigné, à l'unanimité, dans les cahiers de 89, et aujourd'hui il n'y a pas, en France, un jurisconsulte qui osât nier un principe reconnu par MM. Barthe, Mérilhou, Bernard de Rennes, Isambert et Dupin (1), tous défenseurs du gouvernement de juillet.

M. de Genoude montrait ensuite, dans le droit de voter ou de refuser l'impôt, une garantie pour la liberté politique, un moyen pacifique de faire rentrer le pouvoir dans les termes de la constitution. Cette résistance passive, par le refus d'impôt, que l'Angleterre sait mettre en pratique, offre une voie légale pour amener une représentation générale et sincère de la nation. Et ce n'est point là, quoiqu'on ait pu dire, admettre le droit d'insurrection ou de révolte. Car ce refus de subsides ne peut, dans aucun cas, justifier les attaques contre l'inviolabilité royale. Mais, selon la remarque de M. de Genoude, si le peuple ne peut déposer et punir un souverain, même injuste, il est nécessaire qu'il puisse toujours lui faire entendre sa voix et obtenir le redressement de ses griefs.

Cependant, les attributions de l'assemblée nationale ne se bornent point au vote de l'impôt : elle prend part aussi aux décisions législatives, et c'est une maxime reçue comme incontestable par toute *l'école française* que la loi se fait par le consentement du peuple (2).

M. de Genoude reconnaissait encore à l'assemblée nommée par l'universalité des citoyens le pouvoir de décider, en l'ab-

(1) Les témoignages de ces écrivains politiques, et souvent manifestés par eux, ont été réunis par M. de Genoude dans le procès pour refus de l'impôt, 29 mars 1834.

(2) « Si l'on examine bien attentivement cette intervention de la nation, dit un illustre écrivain, on trouvera *moins* qu'une puissance co-législative et *plus* qu'un simple consentement. » *Considérat. sur la France*. p. 128.

sence du principe d'hérédité, les questions de formes politiques. On a cru voir, dans cette opinion, la doctrine de souveraineté populaire. Mais on n'a point voulu se rappeler que M. de Genoude reconnaît, comme supérieures à l'assemblée, des lois fondamentales « contre lesquelles, dit Bossuet, *tout* « *ce qui se fait est nul de soi.* » La France n'est point une nation créée d'hier, sans traditions, sans lois, sans principes; la France est une nation constituée. Cela posé, la majorité de la nation *peut* tout, si son action s'exerce dans les limites des lois constitutives; ses actes, au contraire, sont frappés d'une nullité radicale, si elle se place hors de ces mêmes lois qui la dominent. Une nation ne saurait avoir le droit de créer le désordre et de se détruire elle-même. Toute volonté particulière, fut-ce même celle d'une nation, est sujette de la logique, cette reine du monde. « La volonté nationale, écrivait « M. de Genoude, peut tout, excepté changer la nature des « choses et l'ordre immuable de l'univers; elle peut faire « triompher le principe révolutionnaire, en déclarant que le « principe d'hérédité est aboli, que toute insurrection victo- « rieuse donnera des lois à la France; elle peut faire que le « pouvoir sorti d'une insurrection s'appelle république; mais « elle ne peut faire que ce pouvoir donne à la société l'ordre, « la liberté, la paix, la sécurité, la richesse; elle ne peut « faire que le principe d'hérédité, détruit en haut, ne le soit « pas en bas, que la propriété ne s'affaiblisse pas, que les « confiscations, la banqueroute, les emprunts forcés ne vien- « nent pas déplacer les fortunes.

« La volonté nationale peut aussi, très-bien, proclamer que « l'hérédité du trône sera en vigueur dans la société, que « l'ancienne constitution française, avec tous ses développe- « ments accomplis depuis quarante ans, sera élevée au-dessus « du roi et des assemblées et remplacera ces chartes octroyées « par le roi ou par une chambre; cette volonté nationale a

« certainement le droit de proclamer Henri V avant même sa « majorité (1). La volonté nationale A LE DROIT et le pouvoir « de faire de l'ordre avec les moyens et les conditions de « l'ordre; elle peut, si elle le juge convenable, rendre à tous « les français leurs droits politiques, rétablir les communes et « provinces dans l'administration de leurs intérêts et de leurs « affaires; elle peut, ainsi, assurer à la France la prospérité « matérielle qu'elle a perdue et la placer au premier rang des « nations continentales.

« Mais, ce qu'elle ne peut pas, toute puissante qu'elle est, « c'est faire une monarchie sans des principes monarchiques « et proclamer des principes monarchiques sans produire des « faits monarchiques : par exemple, elle ne peut pas déclarer « que la France est une monarchie sans dire que la royauté « est héréditaire; elle ne peut pas dire que la royauté est « héréditaire sans autoriser les prétentions de celui qui est « véritablement l'héritier en vertu du principe qu'elle pro- « clame. Toutes les volontés humaines ne pourraient pas faire « que M. le duc d'Orléans fût l'héritier de Louis XIX tant que « le duc de Bordeaux existera. Proclamer l'hérédité du trône « pour perpétuer le pouvoir dans la branche cadette, tant que « la branche aînée est vivante, c'est un acte qui peut sou- « mettre les actions extérieures des hommes, mais non pas « les intelligences : car, par une liaison d'idées qui existe « dans la raison de tous les français, l'hérédité appelle l'hé- « ritier (2). »

Ainsi, la volonté nationale a ses limites qui lui sont tracées par le droit naturel, et par les lois particulières des sociétés, telles que le temps et la logique les ont constituées. En un mot, la nation a le pouvoir de choisir entre le principe, mais

(1) Ceci s'écrivait en 1832.

(2) *Déclaration et logique*, p. 15.

alors il y a, pour elle, nécessité d'en subir les conséquences, son *pouvoir* n'a d'autres limites que ses forces; son *droit* est déterminé par les lois de la logique et de la raison. Maintenant, si la majorité de la nation vient à dépasser les limites de son droit en violant les lois constitutives, la minorité, dans l'intérêt de l'ordre et de la paix, se soumet au fait accompli comme à une nécessité et à une force majeure; mais il y a toujours, pour elle, un droit de protester contre l'usurpation de l'assemblée. Ainsi, les royalistes nationaux ne disent point, avec le philosophe du *Contrat social*, que la volonté du peuple est toujours droite, que le peuple *n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes.* Ils soutiennent, au contraire, que la constitution française se compose, dans un ordre de choses normal et régulier, de deux principes inviolables, co-existants et libres; mais ils ajoutent que, dans la supposition de la déviation de l'un ou de l'autre principe, celui qui a sa faculté d'action peut et doit venir au secours du principe lésé. En un mot, la liberté peut revenir par la monarchie, comme la monarchie par la liberté.

M. de Genoude, toutefois, ne concentrait pas la liberté politique dans l'enceinte d'une assemblée représentative. Il voulait que ce principe descendît jusque dans les profondeurs de la société; il voulait que l'assemblée des représentants fût nommée par la nation, convoquée en assemblée des communes et des provinces, et il appelait, à ces assemblées des communes, tous les français âgés de 25 ans, domiciliés et compris au rôle des contributions directes, c'est-à-dire, pour emprunter son énergique expression, tous les français *qui paient l'impôt de l'argent et du sang.* En demandant l'extension des droits électoraux à toutes les classes de la société, M. de Genoude n'innovait rien. Le concours de la nation au choix de ses représentants, par le vote universel et l'élection à deux degrés, dont le premier serait placé dans la commune,

n'est autre chose que l'application du principe d'égalité politique réalisé par les progrès de la société française, et qui, à toutes les époques de notre histoire, s'était fait jour dans la convocation de ses grandes assemblées nationales (1). C'est ce principe, reconnu par Louis XVI dans la déclaration royale du 24 janvier 1789 ; c'est ce principe, demandé, en 1815, par les royalistes de la chambre et par la *Quotidienne*, qui disait : « Le principe de droit est que tous les membres de la nation « doivent être représentés en raison de la part qu'ils prennent « au maintien de l'Etat (2). » C'est ce principe, discuté et soutenu par MM. de Villèle, de Corbière, Châteaubriand et toute l'opposition royaliste en 1817 ; comme par MM. Berryer, de Brézé, Béchard, Larochejaquelein, en 1832 et 1843, ce principe, enfin, que l'assemblée nationale, fidèle alors aux principes déposés dans les cahiers de ses commettants, formulait dans ces paroles citées avec éloge par M. Thiers. « On « est électeur par son existence dans la société, et l'on doit « être éligible par la seule confiance des électeurs (3). »

Le droit de tout contribuable à participer à la nomination des députés chargés de voter l'impôt, étant une fois reconnu comme incontestable et contre lequel rien ne saurait prescrire, tout se réduit, dès-lors, à trouver un système d'élection qui garantisse à chacun le libre exercice de ce droit et sa part de légitime influence.

Les familles répandues sur un même sol, vivant ensemble, se groupent naturellement d'après leurs intérêts ; voilà la

(1) « Il faut dire qu'il n'y eut même pas toujours que les seuls con- « tribuables qui furent appelés à faire partie de nos Etats-Généraux ; « *les hommes de bras* furent aussi convoqués sous Louis XII. » — Frédéric Dollé, *lettre à M. Molé*, p. 30.

(2) En mai 1815, cité par M. A. Nettement. *Lettre* à la *France*, 8 mai 1843.

(3) *Hist. de la révolution française*, t. I

commune. Où plusieurs sont assemblés, il naît des dépenses publiques à faire : entretien des chemins, des édifices ; administration des biens communaux ; frais de police devant peser sur tous et procurer le bien de tous : il faut que ces dépenses soient soumises à la délibération et au suffrage commun. Chaque membre a le droit d'en surveiller l'emploi et d'en confier l'administration à des hommes intègres, de sens et de loyauté.

Les communes se touchent, des relations existent ; il faut régulariser ces rapports. C'est au canton, centre naturel, que sont discutés les intérêts communs. Mais, tous ne pouvant s'y transporter, on choisira, pour représenter la commune dans l'assemblée cantonnale, des hommes probes, capables et dévoués au bien général.

Cependant, une contrée a aussi des intérêts plus vastes et plus élevés : canaux, routes, travaux d'utilité publique, tout ce qui peut faciliter le débouché des produits industriels ou agricoles, et augmenter ainsi le revenu du sol. Voilà ce qui mérite l'attention de tous les membres du corps social. L'assemblée cantonnale nommée, nous l'avons dit, par tous les contribuables, société vraiment élue, choisira dans son sein des hommes capables et les enverra au chef-lieu discuter les intérêts généraux de la province. Ainsi sera formée l'assemblée provinciale, expression fidèle des besoins et des idées de la commune, du canton, du pays tout entier. Ainsi l'organisation provinciale est complète et la liberté municipale réalisée.

Au-dessus, il ne reste plus que le pouvoir politique, centre de l'unité nationale. Ici s'offrent encore de nouvelles charges, de nouveaux intérêts. Le budget général, payé par la nation, demande le concours de toute la nation à la nomination de ceux qui le votent. Il nous faut, par conséquent, un mode d'organisation électorale qui assure à l'universalité des citoyens

français l'exercice de ce droit politique. Or, le problème est résolu, ce mode nous est révélé dans le mécanisme du régime municipal. L'assemblée provinciale, nommée par tous, résume en elle les volontés, les désirs, les tendances de tous. Qu'elle soit chargée de nommer les députés délégués pour voter l'impôt, et nous aurons, alors, une représentation légitime et vraiment nationale. Tous les éléments d'une représentation politique générale et sincère se trouvent dans un bon système d'organisation municipale (1). Qu'on y réfléchisse, et l'on verra bientôt que ce système d'élections graduées est le plus avantageux, le plus naturel et même le seul praticable.

Par son alliance avec le principe municipal, la liberté politique devient plus calme, plus régulière. Son exercice n'offre plus de dangers, car l'intérêt particulier et local n'est plus en opposition avec l'intérêt politique et général; son importance devient plus manifeste, et l'électeur n'est plus indifférent, puisque du suffrage de chacun dépend, à la fois, le bonheur de la commune et le bien de l'Etat.

Ce système, en plaçant le premier degré de l'élection dans la commune, favorise toutes les classes, le villageois comme l'habitant des villes, le pauvre surtout, à qui sa fortune, ne permettant pas les frais d'un voyage et d'un séjour tou-

(1) Nous n'avons ni les moyens ni la volonté d'indiquer comment la liberté politique pourra naître de la liberté municipale. On trouvera d'utiles idées sur ce point dans les *Mémoires sur les municipalités*, par Turgot, ce ministre dont Louis XVI a dit : *Il n'y a que Turgot et moi qui aimions le peuple*; dans le *projet d'organisation municipale, départementale et provinciale* attribué à M. de Villèle; dans des articles remarquables publiés dans la *Gazette* par MM. de Ravez et Larochefoucauld, et enfin dans une excellente brochure de M. le marquis de Bellenave : *quelques idées sur la réforme électorale*, Moulins, 1840.

jours coûteux au chef-lieu, ou d'un déplacement souvent difficile, se verrait ainsi forcé, malgré lui, de renoncer à jouir de ses droits de citoyen.

Ce système s'accommode encore aux intelligences. Il laisse les esprits dans la sphère qui convient à chacun, il utilise toutes les capacités et ouvre la route aux talents. Poussés par les vœux de leurs concitoyens, les hommes d'intelligence et de désintéressement, les administrateurs probes et distingués pourront, de degrés en degrés, s'élever aux plus hautes fonctions publiques. Benjamin-Constant l'a dit avec raison : « le pa« triotisme local est le seul qui soit vrai. » L'élection une fois placée dans la commune, la corruption devient impossible. Les choix sont faits avec cette sûreté qui distingue le bon sens populaire laissé à ses propres inspirations. Tout homme est jugé par ses pairs et d'après les services rendus à la commune et à la patrie. « Dans la commune, dit très-bien M. F. « Dollé (1), tout le monde se connaissant, il n'y aurait aucune « chance de succès pour les intrigants et les ambitieux qui « veulent dépayser les électeurs, afin de les tromper et de « faire de la députation le marche pied des honneurs et du « pouvoir; la France y gagnerait des mandataires intègres « et désintéressés. »

Ainsi, M. de Genoude s'efforçait de restituer aux Français le plus précieux de leurs droits politiques. Depuis douze ans, tous ses efforts tendent à rendre à la France ses libertés communales et provinciales confisquées par la révolution, à briser ce système de despotisme établi sous le nom de *centralisation*, à ruiner dans ses fondements ce monopole *qui ruine et déshonore la France* (2); à proclamer partout, et toujours, la nécessité et l'urgence de *la réforme électorale.*

(1) *Lettres historiques* à M. Molé, p. 24.
(2) *Manifeste* de M. Villèle publié en 1840.

LA RÉFORME ÉLECTORALE! Toute l'opposition de M. de Genoude est dans ce mot. Et nous devons dire, ici, comment tous les royalistes sont conduits logiquement à faire de cette question le point fondamental de leur programme, à adopter ces mots puissants pour les faire servir de devise à leur drapeau (1).

Trois hommes dont les noms résument, à peu près, toutes les tendances de la révolution, MM. Thiers, Guizot et Molé, se sont, depuis dix ans, succédé dans la direction des affaires. On les a vus tour-à-tour à l'œuvre; on a pu les juger sur leurs actes et par les faits. La France attendait d'eux un gouvernement qui la rendît ce qu'elle fut jadis, heureuse et florissante au-dedans, respectée au-dehors. Que lui ont donné ces hommes avec leurs fastueux programmes? quelles améliorations ont-ils réalisées? quels progrès ont marqué leur passage au ministère? La France voulait la liberté, la gloire, le bonheur : au lieu de cela, que voyons-nous?

Les mitraillades de Lyon, les massacres de la rue Transnonain, les forts détachés et l'embastillement de la capitale, les lois de septembre, le triage du jury, des poursuites impitoyables, les lois de disjonction, les visites domiciliaires, les mesures préventives contre les écrivains, la confiscation des journaux par l'amende; voilà pour la liberté!

Le recensement, les impôts excessifs, des dotations princières, la souffrance de tous les intérêts, un déficit chaque jour plus effrayant; voilà pour la prospérité!

Le traité du droit de visite sanctionné par trois cabinets, l'abandon de la Syrie, l'alliance anglaise, l'abaissement continu de notre influence, l'inauguration de la politique modeste et tranquille; voilà pour la gloire!

(1) On doit consulter surtout les *lettres d'un contribuable* publiées par la *Gazette du Languedoc*.

Maintenant, comment des hommes qui ont marché au rebours de l'opinion publique, qui ont froissé tous les sentiments de l'esprit national, ont-ils pu, depuis dix ans, s'imposer au pays qui les repousse et flétrit leur système? Ici nous touchons à la source du mal.

Sous le régime du gouvernement parlementaire dont nous faisons l'épreuve, le ministère ne peut être que l'expression de l'esprit qui domine dans les chambres. C'est donc le parlement que nous devons accuser des funestes résultats que la France subit. Oui, elle est coupable, cette majorité qui s'est mise au service de tous les caprices ministériels; qui a voté l'érection de vingt bastilles, des dotations inutiles, un budget de treize cents millions; qui a sanctionné, par son silence, ces honteuses négociations, ces humiliants traités qui ont fait perdre à la France cette position élevée en Europe qu'elle avait conquise à la pointe de son épée. Et quand on vient à songer que cette majorité si impopulaire a été renvoyée trois fois à la chambre par les électeurs, on est forcé de reconnaître qu'il y a évidemment quelque chose de faux dans un système électoral qui amène de pareils résultats.

Voilà la situation des choses, la voilà telle qu'elle se montre à tous les hommes de bonne foi. Où se portera l'action royaliste dans de telles circonstances? La réponse est simple; elle ressort de tous les événements; il n'y en a qu'une de possible, et la voici : Les royalistes doivent demander la destruction du monopole électoral, s'opposer avec énergie à ce système funeste au pays, et user de tous les moyens légaux que leur offre la constitution pour ramener la vérité dans les institutions, et, par suite, dans les faits politiques.

Le premier objet des efforts du parti national sera d'obtenir une représentation vraie de tous les intérêts de la France, afin qu'aucun parti ne puisse s'imposer au pays et gouverner dans des vues de domination particulière. La réforme électo-

rale attaque le mal dans sa racine, en le cherchant dans le corps électoral, où il s'est retranché; la réforme électorale sera donc le fondement de toute opposition au système actuel. Il y a longtemps que les royalistes sont opposés au monopole établi par la révolution et par les doctrinaires. A trois époques fameuses, ils ont voulu faire prévaloir le droit commun. Leurs efforts ont échoué contre l'astuce de la faction révolutionnaire. Aujourd'hui, les inconvénients et les infirmités du monopole frappent tout le monde et mettent en lumière la vérité de leurs prévisions. Le temps est venu, pour les royalistes, de faire prévaloir leurs idées et de réaliser ce vieux principe de notre droit politique, qui veut que l'impôt soit voté et consenti par ceux qui le paient.

La réforme électorale, par cela seul qu'elle s'adresse au principe qui crée le désordre et maintient le trouble et le malaise dans la société, devient la question d'intérêt général, la question du jour et non du lendemain. En effet, ce qui importe, avant tout, c'est de sortir du *statu quo* dans lequel les forces vitales du pays s'assoupissent; c'est de briser ce cercle du monopole dans lequel la France est fatalement enchaînée. Or, la réforme électorale est le moyen légal le plus puissant qui nous soit offert en ce moment parce qu'il renferme tous les autres.

La France veut faire de la politique extérieure à la manière de Louis XIV, de Napoléon ou de Châteaubriand; elle proteste contre cette politique de la peur à l'usage du système doctrinaire; elle veut garder intacte la pureté de l'honneur national; elle répudie les lâches concessions d'un ministère toujours à genoux devant l'étranger; que la France cherche donc à faire pénétrer son esprit, ses vœux dans la chambre; qu'elle demande la réforme électorale.

Le budget et des charges énormes écrasent les contribuables. Ils attendent un allégement d'impôts, des économies,

un emploi plus éclairé des revenus publics; ils s'indignent de voir des sommes immenses englouties dans des projets sans utilité pour le pays et qui ne servent qu'au despotisme. Que les contribuables changent donc la chambre qui consent à de telles énormités; qu'ils demandent la réforme électorale!

Enfin, le despotisme menace de tout envahir. La France redoute ses projets liberticides et réclame à grands cris la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, les franchises communales. Pour obtenir ces résultats, la France doit tendre, de toute l'énergie de sa volonté, à introduire des modifications dans l'instrument législatif, elle doit, en un mot, demander la réforme électorale!

La réforme électorale, ainsi conçue, est en même temps un but et un moyen. La réforme est un but, car elle n'est autre chose que l'organisation complète de la liberté politique sur la base du droit commun. La réforme est en même temps un moyen, car on arrive ainsi à s'affranchir de la domination des partis et à fonder l'avenir de la France sur les intérêts et sur la volonté de tous.

La réforme électorale est la question la plus féconde de l'époque; c'est la formule complète du système royaliste: le concours de tous les Français à nommer leurs représentants, — liberté d'enseignement, — dégrèvement de l'impôt, — rappel des lois de septembre, — décentralisation et émancipation des communes.

Le premier cri de la réforme est parti de *la Gazette de France*. M. de Genoude, à la vue des complications et de la situation violente créées par la révolution, comprit tout de suite que la réforme électorale serait le seul moyen légal d'amener une solution pacifique. Cette idée, d'abord repoussée par le libéralisme vainqueur, est descendue peu à peu dans les esprits; elle a fait, chaque jour, de nouvelles conquêtes et a recruté d'importantes et de nombreuses adhésions parmi les

organes de la presse et au sein des deux chambres. Aujourd'hui, elle a ses journaux, ses écrivains, ses comités; elle compte ses pétitions par centaines de mille; elle se présente à la France comme le dernier refuge contre la tyrannie et les prétentions des partis.

Cependant, il existe encore, chez quelques esprits, des préventions tenaces contre la réforme électorale. On craint que cette mesure ne devienne une cause d'anarchie dans une société déjà ébranlée par une révolution.

Les hommes qui nous opposent leur terreur pour fin de non recevoir n'ont pas assez remarqué quelles conditions de sécurité donnait le système électoral présenté par la droite.

Sans vouloir entrer dans une discussion que les écrivains et les orateurs royalistes ont épuisée, qu'il nous suffise ici de rappeler que le vote universel, tel qu'il est soutenu par les royalistes, n'est point un appel jeté à la puissance aveugle de la foule et du nombre; qu'il ne s'agit point de jeter pêle-mêle sur la place publique une tourbe populaire privée d'organisation, sans liens politiques et ne représentant que des volontés individuelles. « Le parti de l'ordre n'a jamais séparé l'idée de « représentation générale de celle d'organisation, et l'assem- « blée nationale, telle qu'il l'a toujours conçue, doit être le « résumé d'une société ordonnée selon des formes mobiles, « sans doute, mais aussi selon les lois immuables de la so- « ciété, d'après les intérêts de famille, de corps, de cité, « éléments conservateurs, liens de l'ordre social (1). »

Les royalistes veulent une sage réforme électorale, « bâtie « sur plusieurs degrés d'élection, placée sous la légitime in- « fluence de toutes les supériorités sociales, » une réforme d'après laquelle « la grande, la moyenne et la petite pro- « priété soient admises à concourir à la nomination des dépu-

(1) Béchard, *Lettre à ses commettants.*

« tés dans la proportion où chacune d'elles existe dans le pays « et qui donne une loi d'élection plus populaire et plus mo- « narchique (1). » En fait d'ordre, on peut, ce me semble, s'en rapporter à MM. de Villèle, de Bonald, de Corbière, de Brézé, Béchard, La Rochejaquelein, Doudeauville, et s'en rapporter sans crainte sur leur parole et sur la sollicitude qu'ils ont toujours montrée pour la tranquillité du pays.

Au reste, cette loi anarchique, au gré de quelques-uns, a paru trop aristocratique au parti libéral, qui redoute ce qu'il appelle les influences du château et du clocher (2). Ce contraste d'opinion montre assez tout ce qu'il y a d'exagéré et de chimérique de part et d'autre. La vérité est que cette organisation aurait pour résultat d'amener une représentation sincère des opinions de la France. L'assemblée qui en serait le produit, et où les trois grandes opinions qui divisent le pays entreraient en nombre égal, n'offrirait aucun danger ni pour l'ordre, ni pour la liberté. Il y aurait, en effet, et dans toutes les questions, deux partis pour réprimer les tentatives exagérées du troisième. Ainsi, les royalistes s'uniraient aux conservateurs contre les républicains pour défendre les principes d'ordre et tendraient ensuite la main au parti du mouvement contre les hommes du milieu dans les questions de liberté. Une chambre ainsi composée de tous les éléments qui composent la société française pourrait facilement, par suite d'une transaction entre les partis, consommer l'union des intelligences et des volontés, rendre à la France la force, la paix et la prospérité.

Il nous serait impossible de suivre M. de Genoude dans les

(1) M. de Dreux-Brézé, séance du 13 juin 1839.

(2) Rapport de M. Bérenger sur la loi électorale de 1831. — C'est encore le mot de M. de Lafayette à un député royaliste qui demandait l'élection à deux degrés, sur la base du droit commun : *Nous ne voulons pas d'une loi qui amènerait les chouans dans cette chambre...*

détails du système et dans les plans d'organisation qu'il a présentés à diverses époques. Rien n'échappe à la pénétration de son coup-d'œil.

A l'intérieur, la commune, le département, la province, organisés sur une base large et rationnelle, la religion unie à l'Etat, mais indépendante de tout contrôle dans l'exercice du culte et dans sa discipline, laissée à toute la liberté de son action et de sa pensée; le rétablissement des ordres religieux comme gage d'une concurrence et par suite d'un équilibre salutaire (1); la faculté laissée aux évêques de s'entendre pour la convocation libre, ou même périodique, de conciles provinciaux et nationaux et, afin de conserver au clergé la dignité et l'indépendance qui conviennent à son ministère, une dotation perpétuelle en rentes sur l'Etat ou en propriétés d'un revenu fixe (2).

A l'extérieur, M. de Genoude demande pour la France cette prépondérance, cette influence qui puissent lui permettre de reprendre en Europe ce rôle d'initiative que la Providence semble lui avoir confié. Il proteste contre les traités de 1815,

(1) M. de Genoude a proposé le rétablissement des Oratoriens en France. L'ordre de l'Oratoire est un de ceux contre lequel le siècle a gardé le moins de préventions. Ce projet de M. de Genoude a été encouragé par le Saint-Père, et pris en considération par M. Teste, garde-des-sceaux, en 1840, qui avait promis à M. de Genoude de présenter à cet effet un projet de loi à l'approbation des chambres.

(1) « C'est par intérêt pour la liberté, dit Benjamin-Constant, que « beaucoup d'esprits éclairés s'opposent à ce que le clergé possède des « biens qu'on ne pourra lui prendre, au lieu de recevoir des salaires « qu'on pourrait suspendre ou supprimer; pour moi, c'est par intérêt « pour la liberté que je serais bien aise de voir substituer, aux salaires « précaires, des propriétés assurées. Je demande l'indépendance pécu« niaire du clergé pour le même motif que l'inamovibilité des juges. » — Montesquieu pensait de même: « Rendez sacré l'ancien et néces« saire domaine du clergé; qu'il soit stable et éternel comme lui.» *Esprit des Lois*, liv. XXV, ch. v.

où le droit de la force, en violant les droits de nationalité, constitua l'Europe dans un état d'antagonisme latent qui, tôt ou tard, finira par de déplorables catastrophes. Le respect de chaque nationalité, qui n'est autre chose que le principe civilisateur et chrétien, appliqué au droit international, voilà l'idée qui domine toute la politique extérieure de M. de Genoude. La formation d'un empire chrétien d'Orient, par la réunion des populations catholiques soumises aujourd'hui à la tyrannie du sabre musulman; la restauration du royaume indépendant de Pologne, comme une barrière et le poste avancé de l'Europe occidentale contre les empiétements du colosse russe; les frontières de la France reculées jusqu'à la ligne du Rhin, voilà les combinaisons qu'il propose comme conditions de l'équilibre européen.

Tels étaient, autant qu'il nous a été donné de les saisir, le plan et l'ordre des idées de M. de Genoude. Ce plan renfermait une restauration complète des principes qui ont fait la vie de cette société et dont la lésion avait été le signal de nos malheurs et la cause de quarante ans de calamités; et, hâtons-nous de le dire, ce n'était point là une réhabilitation des formes transitoires d'une société vieillie; ce n'était point la résurrection de la France féodale, du régime de Richelieu ou de Louis XV, que les royalistes nationaux poursuivaient. Ils savaient bien que les nations ne remontent jamais le fleuve du passé; que les nations, comme les individus, sont soumises à l'action du temps, à cette grande loi de la transformation ou du progrès. Mais ils savaient aussi que le progrès n'est qu'une évolution, qu'un développement de principes antérieurs et vrais; qu'aucun changement politique n'a pu se consolider, qu'il n'ait eu pour base l'ancien ordre politique auquel il a succédé (1); qu'on ne saurait, par conséquent, faire une ré-

(1) Châteaubriand, *Monarchie selon la Charte*, 2e partie, ch. XLVIII.

publique avec une vieille monarchie (1). Et c'est pourquoi ils empruntaient à notre passé le principe qui avait fait sa gloire; ils le dégageaient des altérations qu'il avait subies; et, en adoptant les institutions françaises que le temps et les révolutions avaient suspendues, ils les reprenaient, non au point auquel elles étaient restées, mais au point où la raison publique les avait portées (2).

Ce système de M. de Genoude n'était donc pas le symbole étroit et mesquin d'un parti. Il était vaste jusqu'à embrasser toutes les idées de la France. Il ne se bornait pas à la défense du droit héréditaire, il voulait encore la restitution des libertés publiques, il ne défendait pas seulement le principe de légitimité royale; il réclamait toutes les légitimités, tous les droits des citoyens : « La légitimité de la famille sur laquelle « repose la société tout entière, et qui elle-même s'appuie sur le « droit d'hérédité et sur l'autorité paternelle; la légitimité de « la commune, qui est la nation en germe, le premier anneau « de la chaîne qui rattache chacun des citoyens à l'unité cen- « trale; la légitimité du canton, cet intermédiaire nécessaire « entre le département et la commune; la légitimité du dé- « partement, cette unité politique dans laquelle se forme la « représentation nationale; la légitimité de la province, qui

(1) Paroles de Napoléon.

(2) M. de Lourdoueix. *Restaurat. de la société*, p. 126. — La monarchie héréditaire, et le concours de la nation aux mesures législatives et au vote de l'impôt. Voilà deux principes invariables et primitifs. Le mode sous lequel ils apparaissent varie avec la forme sociale et *l'état des personnes*. Nous avons entendu dire que les Etats-Généraux n'étaient plus possibles, parce qu'en France les trois ordres, qui composaient l'Etat, ont disparu Mais ces *trois ordres* avaient été précédés eux-mêmes par les Champs de Mars, apparemment? Faudra-t-il donc revenir à l'enfance de la société. La royauté, la liberté, voilà le principe; *le reste est des humains.*

« résume les unités départementales, leur donne une signi-
« fication et un sens, fait converger, dans un foyer commun,
« des intérêts fractionnés ; la légitimité nationale où viennent
« se résumer, la province, le département, le canton et la
« commune ; la légitimité électorale, qui conserve le droit de
« tous les contribuables à voter, par leurs mandataires, l'im-
« pôt de l'argent et du sang, et à participer à la confection
« des lois ; la légitimité de l'intelligence, qui comprend la
« liberté d'association et de discussion par la parole et la
« presse, ainsi que la liberté de l'enseignement, ce puissant
« véhicule de la moralisation nationale ; la légitimité de la
« justice, qui comprend le droit qu'a tout citoyen de n'être
« jugé que par ses pairs et conformément aux lois ; la légiti-
« mité religieuse, sans laquelle il n'est point d'autorité morale
« ni de liberté de conscience (1). »

Pour compléter l'étude de l'origine des institutions politiques et de leurs effets, au milieu du mouvement européen dans cette première moitié du XIXe siècle, M. de Genoude voulut voir, de près et par lui-même, cette Grande-Bretagne que les protestants et les *philosophes* avaient toujours préconisée comme le pays des constitutions modèles et sur laquelle les doctrinaires de 1814 et de 1830 avaient voulu tailler le patron de la Charte française.

Une des erreurs les plus funestes de l'époque moderne est cet engouement pour les mœurs et les institutions de l'Angleterre. Il faut, pour trouver l'origine de ce préjugé, remonter au siècle de Dubois. Fécondé dans les boues de la régence, ce germe infecta notre société. Voltaire en fit une affaire de bon goût. Alors les mœurs antiques s'affaiblirent ; l'anglomanie régna en souveraine. Les habitudes et les modes, la philosophie et la littérature, ce qu'il y a de plus frivole et de plus

(1) Benjamin-Laroche, *Nation* du 20 novembre 1843.

grave, tout fut emprunté à notre éternelle rivale. L'engouement s'étendit jusqu'aux institutions politiques. Voltaire et Montesquieu, lui-même, vantaient à chaque page de leurs ouvrages la liberté anglaise; et la Constitution française, ce chef-d'œuvre qui arrachait des cris d'admiration à des politiques tels que Grotius, Machiavel et Lhospital, fut représentée comme une œuvre surannée et un Code d'esclavage. Ces idées devaient porter des fruits amers. Une assemblée, usurpatrice des droits de la nation, nous donna, en 91, une Constitution de fabrique anglaise. On poussa la parodie jusqu'au crime. L'échafaud de la place de la Révolution s'éleva en face de celui de White-Hall. En 1814, les principes anglais, introduits dans la Charte par la main de Talleyrand et de Fouché, reçurent presque la sanction royale. Les théories de Mme de Staël, de Benjamin-Constant, l'emportèrent une seconde fois. MM. Thiers, Villemain, Guizot, Carrel écrivirent, dans un but qui est visible aujourd'hui, l'histoire des dernières révolutions de nos voisins; et l'établissement créé en 1830 ne fut, dans la pensée de ses fondateurs, qu'une contrefaçon de 1688.

Aussi la similitude des principes amena des conséquences semblables. Tous les faits marchèrent dans ce sens, et le mouvement de la situation emporta les esprits à des idées qu'on n'avait point prévues. Le principe catholique fut attaqué. La propagande protestante s'éveilla et parvint à prendre position jusque dans la famille de Louis-Philippe. Quelques esprits allèrent jusqu'à prononcer le mot d'église nationale, et l'on n'a point oublié ces paroles de M. de Barante : « *Pour orléaniser la France, il faut la protestantiser.* » Mais en politique l'imitation alla plus loin; et la France, autant du moins que le permettaient son génie et les circonstances, se vit soumise à un régime anglais. Alors, l'alliance anglaise devint la base de notre politique extérieure, et on sacrifia à cette pensée l'honneur et la dignité de notre pays; alors, se déve-

loppa à l'intérieur ce système de despotisme appuyé sur l'esprit de monopole, l'intimidation, les coups d'état et les bastilles. La nation disparut devant la fiction du pays légal, et ses droits furent confisqués au profit de quelques milliers de censitaires privilégiés. Malgré cette triste expérience, l'Angleterre est toujours, aux yeux de la révolution, le *pays modèle*; M. de Genoude a voulu détruire cette erreur fondamentale et, pour juger en pleine connaissance de cause, il partit pour Londres. Les conclusions de ce voyage ont été exposées dans ses *Lettres sur l'Angleterre*. M. de Genoude décrit d'abord l'état florissant du commerce de l'Angleterre, l'activité, le mouvement de ses manufactures et de ses ports; mais, sous ses images de prospérité matérielle, il découvre deux plaies vives et saignantes: le paupérisme et l'oppression de l'Irlande. Il en sonde la profondeur, il en découvre l'origine dans la position illogique de l'église anglicane et de l'aristocratie constituées par le protestantisme, et en montre le remède dans le retour à l'unité catholique. Il prouve ensuite que l'usurpation orangiste porta un coup funeste à la prospérité de l'Angleterre, et que la puissance de ce pays n'a commencé qu'à l'époque où la mort du dernier héritier des Stuarts lui rendit le grand principe de la légitimité. M. de Genoude s'est proposé surtout d'étudier l'action du catholicisme et de la légitimité dans le pays qui viola à la fois ces deux bases de la société; et il l'a fait avec la supériorité et la justesse du coup d'œil qu'on lui connaît. Ces *lettres*, nous n'hésitons pas à le dire, sont toutes seules un traité complet de politique.

Après cette nouvelle appréciation et cette nouvelle phase de la vie et des doctrines de M. de Genoude, défenseur de la nationalité française, il faut donc encore en revenir à dire que tout se réduit, dans le système des royalistes nationaux, à soutenir que la constitution française repose sur ces deux principes: le droit héréditaire et le droit de représentation

générale, principes distincts, indépendants, se prolongeant parallèlement dans notre histoire et réalisant, par leur alliance *cette admirable conciliation du pouvoir et de la liberté* (1); problème social dont notre siècle se montre si vivement préoccupé.

Ces deux puissances doivent marcher ensemble en se prêtant un mutuel appui. La souveraineté est dans les actes produits par leur accord. Est-ce à dire qu'il faille jamais, et dans l'hypothèse d'une crise politique, subordonner un des deux principes au bon plaisir de l'autre? Cette conclusion serait illogique. La royauté et la liberté sont sur le pied d'une égalité parfaite. Elles peuvent dans leurs luttes s'éclairer par la discussion et, dans certains cas, par la résistance passive; mais jamais elles n'ont le droit d'outrepasser les limites de leur pouvoir et de sortir de leur sphère d'activité tracée par la constitution française.

Mais on insiste: « En cas de conflit entre la nation et le roi, « auquel des deux appartiendra le pouvoir. » L'objection est nettemment posée, et nous allons y répondre clairement.

En droit et constitutionnellement, la souveraineté ne pouvant résulter que de l'accord des deux parties qui composent la personne sociale, le pouvoir, dans l'hypothèse qui nous occupe, n'existe nulle part. Tout ce qui se fait, hors de ce double concours de la nation et du roi exigé par la constitution, viole les lois fondamentales et par conséquent doit être considéré comme nul de soi (2).

En fait, l'exercice du pouvoir restera au plus fort!... C'est

(1) Expression du *Journal des Débats*.

(2) « Le roi d'Angleterre est-il au-dessus du parlement, ou le parle« ment au-dessus du roi? Ni l'un ni l'autre; mais le roi et le parlement « réunis forment la législature et la souveraineté... La demande est « donc précisément ce qu'on appelle, en anglais, un *non-sens*. » — De Maistre, *Du Pape*, Liv. I, ch. III.

là l'histoire lamentable des révolutions humaines. Il y a des jours de crise, dans la vie des nations, qui ne le sait? Mais, certes, la force ne fait pas le droit; et, aux yeux de la saine logique, les barricades élevées par *le peuple* ne tranchent pas plus la question que les bastilles ou les canons, cette *raison dernière* des rois Quelque système politique qu'on adopte, d'ailleurs, cette terrible image de l'insurrection revient toujours comme dernier terme de solution. La république, la monarchie pure, le despotisme ne résoudront jamais ce problème. « Il y a toujours, dit un illustre écrivain, à côté de « toute souveraineté, une force quelconque qui lui sert de « frein. C'est une loi, c'est une coutume, c'est la conscience, « c'est une tiare, c'est un poignard; mais c'est toujours quel- « que chose. » Que peut donc faire le publiciste? Répudier le droit anti-social de l'insurrection; placer au-dessus de toutes les atteintes royales ou populaires les lois primordiales qui président au progrès des sociétés; poser, sur des bases immuables, les grands principes de l'ordre et de la liberté, montrer l'appui qu'ils se prêtent en s'unissant, et, la nécessité sociale de ces deux principes une fois reconnus, *serrer toujours fortement comme les deux bouts de la chaîne* (1); et c'est là ce qu'a fait M. de Genoude. Quoi de plus clair et de plus explicite, par exemple, que ces admirables paroles : « Nous ne « sommes ni absolutistes, ni républicains; nous sommes roya- « listes français. Ainsi, nous sommes également dévoués aux « idées monarchiques et aux idées nationales; nous deman- « dons l'égalité de la royauté et de la liberté devant la cons- « titution française.

« Si nous croyons qu'il n'y a pas de pouvoir constituant « dans la sphère royale, nous croyons de même qu'il n'y a « pas de pouvoir constituant dans la sphère représentative.

(1) Bossuet, *Traité du libre arbitre*, ch. IV.

« La royauté ne fait pas la liberté, elle la reconnaît ; la liberté « ne fait pas la royauté, elle la reconnaît ; la royauté et la « liberté, indépendantes l'une de l'autre, en ce sens qu'elles « existent par elles-mêmes, font tout à elles deux ; voilà notre « symbole.

« Ainsi, l'on ne saurait dire que, dans nos idées, la royauté « soit une institution fainéante, qu'on appelle après coup à « entrer dans un système complètement organisé par un au- « tre principe politique. Dans nos idées, au contraire, la loi « d'organisation sociale ne saurait exister que par la sanction « et par l'institution royale.

« Lors donc que nous parlons de la volonté nationale, de « la représentation universelle des intérêts, des assemblées « générales, cela ne nous empêche pas d'être les défenseurs « de la puissance royale et du principe monarchique. Ce « n'est pas, en effet, une partie de la constitution française « que nous portons, c'est toute la constitution française. « Nous demanderions pour toutes les lois, et à plus forte rai- « son pour les plus importantes, l'assentiment ou le consen- « tement de la nation, *consensus populi* ; mais nous deman- « derions également, et au même titre, l'institution ou la « constitution du roi, *constitutio regis*. Nous disons comme « disaient, en 89, les cahiers de la noblesse : « La souverai- « neté nationale réside dans l'accord de la volonté royale et « de la volonté nationale, et s'exprime par la loi. »

« C'est là toute notre querelle avec nos adversaires du « camp absolutiste et du camp républicain (1). »

M. de Genoude s'attachait, ensuite, à montrer comment il était possible de revenir à la constitution française, sans troubles, sans secousses et sans sortir du cercle de la légalité. Nul n'a dit un plus solennel anathème au droit de la force et d'in-

(1) *Gazette de France* du 26 octobre 1843.

surrection. Il ne reconnaît, selon son ingénieuse expression, de *conspiration légitime que celle du bon sens et de la raison.* Mais il n'oubliait pas que le principe de souveraineté parlementaire était écrit dans la Charte de 1830. La révolution de juillet était donc, à ses yeux, le triomphe définitif de la liberté d'examen dans l'ordre politique, et, avec M. Janvier, il la comparait à une Pénélope à laquelle il serait donné de défaire et de refaire les rois et les lois, pourvu que ce fut à l'aide d'une douce et lente persuasion (1). Puis en agissant ainsi, il restait toujours dans la logique de ses principes. En effet, la constitution française, comprenant le principe héréditaire et le principe de liberté, ce dernier avait le droit de rappeler le principe absent. L'appel à la nation n'était donc, à ce point de vue, que ce dernier appel à la France échappé du cœur de Louis XVI, étouffé sur les lèvres royales, d'abord par le vote de la Convention et ensuite par les tambours de Santerre (2), et qui retentissait, après cinquante ans, par la bouche de la presse royaliste. D'ailleurs, l'histoire nationale vient ici au secours de la théorie et prouve, qu'en France, toutes les complications peuvent se dénouer par la sagesse de la nation.

Le lecteur a, maintenant, sous les yeux et peut juger l'ensemble des idées soutenues depuis trente ans par M. de Genoude et ses amis avec une énergie, une suite de raisonnement et une activité incomparables.

Ces travaux de l'*école française* n'ont pas été infructueux, malgré les obstacles de toute sorte qui vinrent embarrasser sa marche et retarder ses progrès.

Les premières oppositions vinrent du parti royaliste lui-même. Il y avait toujours au sein de cette opinion, parmi un

(1) Procès de la *Gazette* p. 342.

(2) A. Nettement, *Gazette*, du 3 févr. 1841.

certain nombre d'hommes, peu nombreux à la vérité, des répulsions secrètes contre les principes soutenus par M. de Genoude et par les royalistes-nationaux. Aussi, des dissentiments assez graves se firent jour dans la presse et éclatèrent à diverses époques, et notamment en 1832 et en 1839.

M. de Villèle, étant venu à Paris en 1840, fit publier, par tous les journaux royalistes, son éloquent *Manifeste* contre le monopole électoral. Dès-lors, il fut permis de penser que l'union de la presse royaliste s'était faite sur le terrain de *la réforme*. Cependant, une sourde fermentation existait encore dans les rangs légitimistes et se trahissait par de brusques attaques contre la monarchie représentative ou la réforme électorale. Les élections de 1842, qui survinrent sur ces entrefaites, ne furent point dirigées dans le sens du manifeste de M. de Villèle, et la candidature des royalistes-nationaux fut combattue par le comité électoral, infidèle aux instructions et au symbole de celui qui l'avait fondé (1).

Bientôt, la création du journal *la Nation*, fait par le directeur de *la Gazette de France* dans le but de rallier autour d'un symbole commun la partie sincère de l'opinion libérale, et de poursuivre la défense des principes de nationalité et de vraie liberté communs à tous les partis, servit de prétexte à de nouvelles hostilités. *La Nation* était un journal neutre, rédigé tour-à-tour, et simultanément, par des écrivains de la droite, de la gauche ou des centres, réunis dans le but de faire triompher, dans toute éventualité possible, les idées nécessaires à la vie de la société française, et dont l'importance était reconnue par tous les partis. *La Nation* mettait à part et réservait la question de la forme de gouvernement, afin de concentrer contre le monopole, et sur des points

(1) Ce comité s'était formé sous l'influence de M. de Villèle, dans le but d'organiser les forces des opinions royalistes.

adoptés par tous les amis du pays, les forces des diverses opinions que l'isolement et la division rendaient inutiles (1). Il n'y avait, là, ni duplicité, ni abandon de principes. On découvre, en effet, au fond de tous les partis des tendances généreuses par lesquelles ils sont naturellement en rapport. Les principes adoptés par les hommes nationaux de la gauche et de la droite sont vrais, personne n'a osé soutenir le contraire; or, l'union n'est-elle pas un progrès, lorsqu'elle se fait dans la vérité? Ces hommes, unis par des idées communes, sont en dissidence sur d'autres points: qu'importe? la lumière a été portée sur des articles importants; la discussion et le temps feront le reste. Ces réflexions, si simples, furent écartées; on préféra se répandre en récriminations contre M. de Genoude; on l'accusa de renier ses principes royalistes; et l'on renouvela contre lui cette vieille accusation d'alliance carlo-républicaine, exploitée dans l'intérêt du juste milieu sous le ministère de Casimir Périer.

M. de Genoude, lassé de ces attaques, releva le gant, et, convaincu qu'il y avait, au fond de ces hostilités, une dissidence sur une question de principes, il engagea la discussion le front découvert et aux yeux de la France entière, et appela ses adversaires sur ce terrain brûlant.

(1) Voici les principaux articles du symbole de la *Nation*. On pourra juger si l'union de tous les Français ne pourrait pas s'opérer loyalement par l'acceptation des idées qu'il proclame :

1° La liberté politique, qui comprend le concours des contribuables à l'élection des députés chargés de voter l'impôt et leur participation à l'élection des administrations communales et départementales ;

2° La liberté de discussion par la voie de la presse ;

3° La liberté d'enseignement, droit naturel des familles ;

4° Une politique extérieure digne et ferme au-dehors, avec une modification de l'équilibre européen dans l'intérêt du principe des nationalités.

Il résulta de cette polémique que la presse, nous ne voulons pas dire l'opinion royaliste, était scindée en trois fractions. La première, représentée par le journal la *France*, en était encore aux idées du régime absolu. L'idéal du gouvernement monarchique était, à ses yeux, dans un roi, Louis XIV, par exemple, — entouré de son parlement et dictant ses volontés dans un lit de justice.

La Quotidienne, organe de la seconde fraction, semblait vouloir réserver le pouvoir constituant en faveur du roi et défendre le droit d'octroi, principe de la Charte de 1814. Quant à ses moyens d'action, elle attendait tout du cours naturel et imprévu des événements, ou tout au plus mettait sa confiance dans un plan de tactique parlementaire. Ses allures étaient capricieuses et presque insaisissables. Tantôt, elle se renfermait dans un silence calculé ; tantôt, elle éclatait en se jetant dans des théories confuses sur les droits de la royauté et sur les droits de la liberté. Elle allait, parfois, jusqu'à faire entrer dans son programme *la monarchie représentative, appuyée sur le concours de tous les intérêts*, et même jusqu'à prononcer le nom de réforme électorale. Mais, au milieu de ces évolutions, il fut aisé de s'apercevoir qu'elle n'admettait pas la souveraineté nationale, c'est-à-dire qu'elle ne plaçait pas la souveraineté dans les lois fondamentales, dans le corps de la nation complété par l'accord du roi et de l'universalité des citoyens. En un mot, elle faisait dériver la liberté politique de l'autorité, et n'admettait pas qu'elle pût avoir une origine propre et indépendante.

La troisième fraction se composait de l'immense majorité des royalistes nationaux qui professaient les doctrines de l'école française, doctrines résumées dans cette formule : Royauté indépendante co-existante et inséparablement unie à la liberté indépendante.

Voici comment *la Gazette* résumait la discussion arrivée à

sa dernière phase, et comment elle indiquait la situation respective des deux camps adversaires.

« La dissidence qui existe entre la *Quotidienne* et nous « consiste, au fond, en ce qu'elle prétend que la liberté doit « venir du pouvoir, tandis que nous soutenons que le pouvoir « et la liberté existent indépendamment l'un de l'autre, mais « qu'en l'état des choses et après un si long mal-entendu, le « pouvoir doit sortir de la liberté et d'une représentation « vraie.

« Nous ne disons pas que l'autorité a sa source dans la li- « berté, pas plus que nous ne disons que la liberté a sa source « dans l'autorité. L'autorité est, pour l'intérêt commun, per- « pétuelle comme la religion, comme la propriété, comme « tout ce qui est la garantie de l'ordre, comme la liberté elle- « même. Nous n'avons jamais entendu qu'à chaque mort d'un « roi la liberté dût en nommer un autre comme s'il s'agissait « d'un landermann ou d'un doge. Perpétuité, hérédité, in- « violabilité, telles sont les conditions de la monarchie repré- « sentative selon l'antique constitution de la France.

« L'autorité, établie et revenue dans ses conditions de per- « pétuité, d'hérédité et d'inviolabilité, existe libre et indé- « pendante, en même temps que la liberté. Par la liberté, « nous entendons, selon l'ancienne loi française, le libre « consentement de l'impôt et le concours de la nation aux « lois d'intérêt général, consentement et concours qui suffi- « sent à garantir les biens et les personnes contre tout arbi- « traire. Nous l'avons dit, il y a longtemps : le gouverne- « ment au roi, l'administration au pays. Il est avantageux « au pays qu'un seul gouverne dès qu'il y a certitude, au « moyen de la liberté, qu'il ne pourra pas gouverner contre « l'intérêt général (1).

(1) *Gazette* des 12 et 19 octobre, 1843.

Cette polémique, si souvent et si énergiquement blâmée, était, selon nous, une nécessité et a produit un immense résultat. Le parti royaliste, une fois sorti de cette crise et dégagé des idées si impopulaires du pouvoir constituant, se trouvera placé sur un terrain national. Cette évolution de l'opinion royaliste a donné lieu à des déchirements pénibles et douloureux; mais, aujourd'hui, tout nous fait espérer un terme à ces malentendus entre des hommes faits pour s'entendre; tout nous fait présager que l'union des royalistes va s'opérer par l'unité de principe, de moyens et de but.

Cependant, au milieu de ces luttes contre son propre parti, M. de Genoude avait à soutenir, contre la révolution, un combat acharné et implacable. Le pouvoir semblait, chaque jour, redoubler d'activité contre l'infatigable publiciste : ses journaux, ses pamphlets lui prodiguaient l'injure, les calomnies, l'outrage. L'écrivain royaliste poursuivait toujours sa ligne inflexible. Enfin, les doctrinaires résolurent de porter un grand coup, et, d'accord avec M. de Metternich, un des représentants et des derniers débris de cette école de diplomates dont M. de Talleyrand fut le chef, et, pour ainsi parler, le type le plus pur, ils firent fermer à la *Gazette* l'Autriche, la Russie, la Prusse, les Etats-Sardes et l'Italie. Cette mesure enleva six mille abonnés à la *Gazette*. En même temps, les feuilles ministérielles répétaient sur tous les tons que M. de Genoude était renié, abandonné par son propre parti : elles le déclaraient tombé dans le schisme politique et le représentaient comme le *Lamennais de la légitimité*. La mesure que le gouvernement des Etats-Romains avait prise en interdisant la lecture publique de la *Gazette*, devenait surtout un texte fécond de déclamations et des insinuations les plus odieuses. A les entendre, il y avait dans cette interdiction une gravité qui accablait les royalistes, une censure des doctrines politi-

ques et religieuses de la *Gazette* qui atteignait la ligne de toute la presse royaliste.

Rien n'était plus facile, pourtant, que de trouver la raison de ces mesures diplomatiques, et qui, nous ne craignons pas de le dire, sont un titre d'honneur pour M. de Genoude. *La Gazette*, en toute occasion, avait porté les principes de nationalité et de catholicisme. C'est ainsi qu'elle avait défendu la Pologne contre les persécutions du Czar; l'archevèque de Cologne et les catholiques des provinces Rhénanes contre l'intolérance du gouvernement prussien; les évêques belges contre les vexations de la Hollande; O'Connell et l'Irlande contre les tories et Wellington. On conçoit, dès-lors, cette ligue du despotisme et de l'intolérance protestante contre l'allié naturel et le défenseur du catholicisme et de la liberté des peuples.

Quant à la mesure prise par le gouvernement papal, on nous permettra de citer ici ce que nous écrivions nous-même en 1841, dans une circonstance où nous étions amenés à chercher le sens de l'interdiction politique portée à Rome (1):

« Certes, disions-nous d'abord, nous aimons à voir les révolutionnaires de 92 et de 1830, les glorificateurs de l'émeute, les carbonaris défroqués, les hommes qui, à l'aide des conspirations, des poignards et des coups de fusils, ont chassé trois générations de rois; les hommes nés des barricades et des pavés s'indigner contre ce qu'ils appellent les principes anarchistes d'un journal voué à la défense de la légitimité et du droit. Nous aimons à voir les puritains du juste-milieu, les hommes qui, pendant quinze ans, vomirent ou soudoyèrent la calomnie contre la religion et ses ministres, qui publièrent ou firent publier le *Voltaire des chaumières* pour

(1) *Journal du Bourbonnais* du 11 septembre 1841.

agir sur le peuple et la jeunesse de nos écoles, nous aimons à les voir suspecter les doctrines religieuses de la *Gazette de France*, de cette feuille courageuse qui, depuis près de vingt ans, consacre sa puissante influence à la défense de la morale et de la religion. Et quand on songe que ces attaques sont faites par les écrivains de la *Presse* et des *Débats*, dont les feuilletons immoraux deviennent une école des *mystères* de la corruption parisienne; qu'elles sont publiées au profit d'un pouvoir qui a laissé piller l'archevêché et démolir l'Eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois; qui a renversé la croix du Sauveur des hommes pour ériger, à sa place, la statue de Voltaire; au profit d'un gouvernement dirigé par un protestant, et d'une dynastie qui n'a su trouver que des alliances protestantes; quand on songe à tout cela, alors on se dit que tout se voit en France, tout, jusqu'au CYNISME DE L'HYPOCRISIE!

« Essayons, toutefois, de découvrir le sens de la mesure prise par le gouvernement romain. Le Souverain-Pontife, n'ayant pas cru devoir faire connaître au public les motifs qui l'ont dirigé dans sa détermination, nous nous voyons réduits, dans nos conjectures, à nous appuyer sur le raisonnement et sur l'examen des faits.

« Les doctrines religieuses de la *Gazette* sont irréprochables; c'est une conclusion qui ressort évidemment du caractère tout politique de la mesure papale et qui ressortirait d'une manière plus éclatante encore d'un examen approfondi des doctrines religieuses de cette feuille.

« Maintenant, sous le rapport politique, que soutient la *Gazette de France*? Avec Bossuet, elle nie la souveraineté du peuple, principe perturbateur de l'ordre social; avec Pie VI, elle condamne la révolte et l'insurrection; avec les Conciles, enfin, elle condamne l'usurpation et les usurpateurs; elle poursuit l'injustice, la félonie, le manque à la foi jurée. Mais c'est là une politique droite, rationnelle, irrépro-

chable; certainement, le pape n'a pas condamné une ligne politique conforme aux plus simples notions d'équité naturelle.

« D'un autre côté, la *Gazette* réclame, chaque jour, le retour de nos assemblées nationales nommées par tous les citoyens; elle demande la restitution de nos anciennes libertés provinciales et municipales, libertés qu'elle réclame non point comme un droit inhérent à la souveraineté des masses, comme un *droit radical de l'homme*, mais parce que ces principes ont fait partie de la constitution française, violemment interrompue par nos révolutions; parce qu'enfin on les trouve écrits dans tous les monuments de notre droit social.

« Ces idées de liberté qui, en France, résident au fond des mœurs et des esprits, n'effraient guère que les monopoleurs. Mais ne conçoit-on pas que ces principes puissent cacher un danger pour les sociétés constituées sur d'autres bases? En fait d'institutions et de formes politiques, il ne saurait y avoir de vérité absolue. Chaque pays a sa constitution, œuvre lente des siècles et de l'expérience et appropriée au génie, aux mœurs, aux habitudes diverses des peuples. Ce qui convient, en France, peut devenir inapplicable en Allemagne ou en Italie; et, réciproquement, les institutions à l'abri desquelles ces contrées sont florissantes étoufferaient peut-être, chez nous, les germes de prospérité et du progrès. Le Pape, en interdisant la lecture *publique* de la *Gazette de France*, a usé de son droit de prince temporel, et a pu agir prudemment en éloignant des esprits l'image de formes politiques qui, dans telles circonstances données, pourraient être dangereuses ou tout au moins inutiles.

« Mais gardons-nous de croire que le Pape ait, dans le cas que nous discutons, agi comme chef de l'Eglise. Si le Souverain-Pontife eût désapprouvé, comme dangereuse en elle-même, la politique de la *Gazette*, ne pouvait-il pas, allons

plus loin, ne DEVAIT-IL pas user de son pouvoir pour la signaler à l'attention des fidèles et la proscrire? Quand le Pape désapprouva la ligne de M. de Lamennais, il exigea que l'*Agence pour la liberté religieuse* fût dissoute, et que son organe, *l'Avenir*, suspendît ses publications. Ici, nous ne voyons rien de semblable. C'est une mesure politique, sociale et bornée à un petit territoire. Nous voyons bien un souverain temporel qui fait un réglement dans l'intérêt de ses Etats, mais nous n'avons point reconnu le pasteur universel qui étend sa houlette sur le monde entier. »

Nos prévisions d'alors ont été confirmées par l'événement, et la défense portée contre la *Gazette* a été levée par le Souverain-Pontife au commencement de cette année.

Les feuilles ministérielles, repoussées sur ce point, changèrent leur plan d'attaque et se rejetèrent, pour réfuter M. de Genoude, sur l'incompatibilité prétendue du sacerdoce et de la carrière politique. M. de Genoude était prêtre et, dès-lors, il devait être mis hors du droit commun. Le caractère sacerdotal était un brevet d'ilotisme politique. Puis, on affectait de grands dédains pour le *journalisme*, et l'on répéta que la position cléricale de M. de Genoude ne pouvait s'allier avec la carrière d'écrivain politique et de journaliste. Ainsi, ces hommes, nés d'une émeute de la presse, veulent miner, dans l'opinion publique, cette puissance qui les abandonne, en attendant qu'ils puissent tourner contre elle les canons de leurs bastilles. Ils repoussent, maintenant, la lumière de la discussion à peu près comme il y a des gens qui se hâtent d'éteindre le flambeau qui les a conduits au coffre-fort et d'appeler sur eux le silence et l'obscurité. Cette tactique n'a rien qui nous étonne. Qui ne reconnaîtrait ce système de machiavélisme et de bascule, cette politique de coups de mains, pour qui la responsabilité n'est qu'un mot et qui cherche son impunité dans le succès?

Mais c'est au nom de la religion et de ses intérêts que d'aveugles ou de coupables écrivains propagent leur système d'indifférence. Le catholicisme, d'après eux, ne pénètre point dans le monde politique ; il n'appuie point de sa sanction divine les lois qui en règlent les rapports. Que lui importent les révolutions, l'élévation ou l'abaissement des races royales? Vaines commotions d'un jour! agitations passagères de l'orgueil humain ! rien ne peut troubler son inaltérable tranquillité. Son rôle est bien simple : il accepte tous les faits comme des nécessités, sans s'inquiéter de la justice de leur origine et de ce que les hommes appellent leur légitimité. Les formes politiques ne sont à ses yeux que des phénomènes transitoires et sans importance. Enfin, ce n'est qu'à ce prix qu'il pourra, à travers les ébranlements des empires et la chute des dynasties, poursuivre sa mission spirituelle et conduire les peuples à la vérité.

Certes, nous ne nierons point la liberté de l'Eglise et sa complète indépendance des pouvoirs humains. Nous savons que son royaume n'est point de ce monde et que le glaive qui lui a été remis est le glaive pacifique de la parole et de la raison. Mais, à force d'isoler le catholicisme des bruits de la terre, prenons garde de briser les liens qui l'unissent à la société. La religion, dites-vous, vit sous toutes les formes politiques. Sans doute, qui ne le sait? Le catholicisme développe, sous toutes les latitudes, sa fécondité divine. Dieu lui a donné le temps et le monde en partage. Aussi vaste que la pensée de son fondateur, il comprend toutes les tendances de l'humanité, le génie varié des peuples, les besoins des sociétés. Sous son influence, les monarchies de la vieille Europe, comme les républiques du Nouveau-Monde, se sont développées avec une égale vigueur. Aussi prend-il sous sa protection toutes les constitutions, que le temps, le besoin des peuples et les lois fondamentales ont légitimées. Mais jamais il ne flatte cette ardeur

d'innover qui s'empare par fois du cœur des peuples ; jamais il ne favorise les ambitions qui appellent le désordre et les tempêtes. Défenseur des principes sur lesquels s'appuie l'ordre social, il n'approuve point la violation des lois constitutives qui règlent la transmission du pouvoir ; il condamne la révolte, l'usurpation, le parjure, tous les actes, enfin, qui introduisent le trouble et la confusion dans les monarchies comme dans les républiques.

Le catholicisme est, par son essence, ennemi des révolutions. Rousseau, lui-même, avait reconnu cette vérité d'expérience : « Vos gouvernements modernes, dit-il, doivent incontestable-« ment à la religion chrétienne leur plus solide autorité et « leurs révolutions moins fréquentes. » Partout où le christianisme a pu se développer, le pouvoir est devenu plus stable et sa transmission plus régulière. En Orient, la mort de chaque sultan devient le signal d'une révolution. Les marches du trône sont presque toujours teintes de sang, et le poignard seul décide des droits entre les rivaux. Le monde romain, pendant plus de trois siècles, ne fut qu'une vaste arène où la pourpre devenait le prix du plus fort ou du plus audacieux. Mais, quand le Christianisme eut assoupli le génie barbare des peuples du nord ; quand il eut pénétré la société de son esprit ; quand ses évêques, défenseurs et représentants de la Cité, se furent assis au conseil des rois, l'autorité, alors, devint chose sacrée, et une auréole, jusque-là inconnue, descendit sur le front de la *seconde majesté*. Chaque état eut ses lois traditionnelles, fondamentales, source et garantie du repos public ; chaque état, en un mot, eut sa légitimité. L'Eglise, attentive, défendit ces principes conservateurs contre les atteintes des passions, contre les entreprises des ambitieux ; et les traditions catholiques retentissent encore de ces anathèmes si fréquents contre ceux qui attentent à la souveraineté et contre les viola-



teurs des lois nationales (1). Ainsi fut créée, dans la raison publique, cette idée du droit, fondement puissant sur lequel s'élève, plus tard, l'édifice de la monarchie européenne, cette merveille trop peu admirée, au gré du savant de Maistre. Ce fut à l'abri de cette idée que les générations vécurent paisibles jusqu'à ce que la réforme de Luther, réveillant les idées de révolte et d'orgueil, vint déchaîner de nouveau les orages et ouvrir l'ère des tempêtes.

Qu'on ne vienne donc point faire de la religion l'auxiliaire de tous les faits accomplis. C'est une odieuse calomnie. Le Christianisme est le créateur de la légitimité et des idées de droit qui sont comme le fonds de la civilisation européenne, ou, pour parler plus juste, celui qui a fait pénétrer dans les intelligences ces principes du droit naturel.

Et, chose digne de remarque! le Christianisme, en se montrant le protecteur des lois fondamentales des sociétés, est ici, comme toujours, l'interprète de la morale universelle.

En effet, la science politique ne saurait être autre chose que la morale appliquée au gouvernement des nations. Or, la morale, considérée d'après les seules lumières de la raison, flétrit l'ambition qui s'élance au pouvoir à main armée ; elle donne le nom de crime à ces tentatives coupables qui interrompent le cours des lois et qui ébranlent tous les rapports sociaux ; et ce crime, fût-il heureux, est encore flétri par elle. Jamais le succès ne lui a dicté ses jugements inexorables. Soutenir une autre doctrine, c'est laisser la société à toutes les passions et briser le dernier frein qui puisse les contenir ; c'est insulter à la conscience des peuples qui attachent à l'usurpation ses stigmates et ses flétrissures. Quelque chose de plus : C'est re-

(1) Ces traditions ont été recueillies par M. Asseline, évêque de Boulogne. — *Raison monarch.*, p. 380.

garder le monde politique comme un de ces champs désolés où la lumière de la logique ne pénètrerait pas; c'est, en un mot, s'incliner devant la fortune et le succès comme devant la seule providence de l'univers.

Mais si, d'un côté, il est vrai de dire que la religion est le plus ferme rempart de l'ordre social, il est impossible, d'un autre côté, de nier l'action du monde politique sur elle. L'Eglise, en effet, a besoin de paix et de liberté. On ne le sait que trop trop, l'anarchie, dans le gouvernement, atteint rapidement l'organisation extérieure de la société religieuse. Les théories de Jurieu et de Rousseau dressèrent l'échafaud où se sont rencontrés la royauté et le clergé français. Puis, le volcan promène ses laves sur le sol de l'Europe, et, deux fois, Rome vit ses pontifes arrachés de ses murs et traînés en exil. Ainsi, l'Eglise, quoique indépendante, s'appuie, dans son passage sur la terre, sur le pouvoir humain, et quand la race de Saint-Louis manqua au monde, le successeur de Saint-Pierre manqua au Vatican.

Qui pourrait, d'ailleurs, nier l'influence d'un gouvernement et son action sur les mœurs publiques? Ne peut-il point gêner l'Eglise dans sa liberté, restreindre le cercle de son action, entraver son activité, lui enlever la direction des écoles pour concentrer le monopole de l'éducation dans les mains d'un corps hostile, indifférent, protestant et panthéiste? Ne peut-il pas empêcher les réunions de ses évêques ou soumettre leurs démarches au *visa* de ses préfets? Faire censurer leur conduite spirituelle par son conseil-d'état, et, pour tout dire, lui enlever ses temples pour les consacrer aux représentants de l'impiété? Et, si un gouvernement peut tout cela, comment ose-t-on soutenir que la religion n'est point intéressée à l'ordre politique?

Au reste, voici une considération décisive; c'est qu'il y a dans les révolutions modernes un caractère anti-chrétien qui

ne doit point nous échapper dans la question présente. En effet, les troubles contemporains ne sont point de simples dissidences sur des formes politiques ; mais, au fond des théories révolutionnaires , il y a un germe funeste dont le développement menace la vie même de la société humaine. Le génie de la destruction rêve une nouvelle théorie sociétaire, une réorganisation radicale des éléments qui constituent le monde actuel. La question est nettement posée aux yeux de la société ; il s'agit, pour elle, d'être ou de n'être pas : *to be, or not to be.* Or, le Catholicisme étant nécessairement l'auxiliaire de l'ordre contre les passions, des états contre les révolutions, de la famille contre l'immoralité, la guerre contre la société est, d'abord , une guerre contre le Catholicisme. Aussi, les factions modernes n'ont jamais séparé, dans leur haine, le trône et l'autel. Cette double vue préoccupe les réformateurs depuis Weishaupt et les sectes d'illuminés de l'Allemagne, en passant par Diderot, jusqu'aux socialistes modernes, Saint-Simon, Owen et Fourier. Analysez leurs systèmes , ils ne vous donneront que cette double idée : détruire l'ordre religieux pour rétablir, sur ses ruines, la société nouvelle

Tout se réunit, donc, pour établir que la religion est intéressée aux luttes de la politique. Aussi, l'aigle de Meaux, qui d'un regard avait sondé l'abîme ouvert par la réforme protestante , s'abattit dans les champs de la science politique et apporta à la défense de la société ces foudres qu'il destinait à l'hérésie. Et, de nos jours, l'élite des écrivains religieux, Joseph de Maistre, Bonald, Lamennais, de Boulogne, Frayssinous et Châteaubriand lui-même , descendirent dans l'arène ouverte dans la presse et se firent journalistes.

C'est à ce point de vue que se plaça M. de Genoude, lorsqu'à ces longs travaux religieux il mêla ses luttes brillantes et quotidiennes de la presse, dont on a voulu lui faire un crime.

Certes, nous ne nierons point les écarts de la presse et son action trop souvent funeste. Qui n'a gémi sur ce dévergondage d'idées, de systèmes, sur cette confusion de tous les principes, sur ces appels coupables à tous les mauvais instincts du cœur de l'homme? Qui n'a déploré mille fois les excès d'une littérature sans pudeur et sans frein, et le scandale de ces écrits immoraux qui font pénétrer la corruption jusqu'au foyer de la famille? Mais, si la presse est si puissante pour le mal, serait-elle sans force pour le bien? Pourquoi ne pas arracher au mensonge ce levier redoutable pour le remettre aux mains de la vérité? Quelle heureuse influence n'exerce-t-elle pas chaque jour, grâce aux efforts et aux talents de cette phalange d'écrivains habiles enrôlés au service de la vérité? Oui, la presse consacrée à la défense de toutes les vérités, à la réfutation des sophismes, à la rectification des faits et des idées, au maintien des saines doctrines, la presse, ainsi comprise, remplit une utile et sainte mission. C'est un flambeau allumé sur un lieu élevé et qui jette sa lumière sur tous les points du monde intellectuel.

Ainsi, la presse, et nous entendons ici surtout la presse politique, peut devenir un instrument actif d'utilité pour la religion, et, par suite, s'allier avec les hautes fonctions du Sacerdoce. Aussi, nous comprenons la haute pensée de l'ordre donné par M. de Quelen à M. de Genoude, de demeurer, même après son admission aux ordres sacrés, au poste où l'Eglise l'avait trouvé. Nous comprenons la décision de messieurs Boudet et Condrain, alors directeurs de l'administration du diocèse de Paris, qui répondirent qu'il faudrait placer le même écrivain à la *Gazette* si les circonstances ne l'y avaient déjà porté.

M. de Genoude, en effet, se montre à nous comme le type du journaliste chrétien. On ne trouve jamais, dans sa polémique, malgré l'énergie et la vivacité qui la distinguent, ce ca-

ractère emporté, haineux qu'on retrouve trop souvent dans quelques organes de la presse. Il ne connaît d'autres armes que la logique et la raison. Nul ne pourrait, quelles que soient ses préventions, nier la gravité et la bonne foi qui président à la rédaction la *Gazette* (1) Il ne s'adresse qu'à l'intelligence, et ce n'est jamais à la violence qu'il demande la solution des problèmes politiques. Pour quiconque a suivi la Gazette depuis douze ans, n'est-il pas évident qu'une seule idée le dirige : la réunion des partis dans l'intérêt du pays? Tous ses efforts ne tendent-ils pas à préparer un dénouement pacifique des difficultés de la situation, à mettre fin à nos malheurs par une *conciliation*? Aussi, souvent ses adversaires politiques lui ont rendu justice, et M. O. Barrot lui disait, dans une réunion pour les affaires d'Orient : « Vous avez joué un rôle digne de votre caractère, vous avez été pacificateur entre les partis. »

Résumons ici, en peu de pages, le portrait moral et politique de M. de Genoude tel que nous l'avons aperçu dans l'étude consciencieuse et désintéressée de ses œuvres et de ses actions publiques.

(1) La *Revue du XIX*[e] *siècle* attaqua M. de Genoude, qui dédaigna de répondre. Mais, ayant appris que M. Capot de Feuillide prétendait avoir à se plaindre de lui, M. de Genoude lui fit proposer de s'en rapporter au jugement de deux arbitres choisis dans la magistrature et dans le barreau, déclarant d'avance que s'il était condamné il accorderait toutes les réparations qui seraient indiquées. M. de Feuillide nomma M. de Montmerqué et M. Teste, qui, après avoir entendu les deux parties, déclarèrent qu'en équité et même en délicatesse, M. de Genoude ne devait aucune réparation. M. de Feuillide accepta loyalement ce jugement et peut-être, regretta-t il d'avoir publié les articles qui étaient l'occasion des débats. — Sarrut, p. 21. — On a gardé le souvenir de la loyauté que M. de Genoude a montrée dans l'affaire de Bordeaux, lorsqu'il voulut réparer une erreur reconnue comme involontaire par le tribunal de cette ville, en distribuant dix mille francs aux hôpitaux.

M. de Genoude est un des plus brillants soldats de cette école catholique et royaliste que conduisaient, il y a vingt ans, les Châteaubriand, les de Maistre, les de Bonald. Il s'est trouvé mêlé à toutes les luttes que soutinrent ces vigoureux athlètes. Nous devons ajouter, cependant, qu'il garda toujours une allure propre et une place à part. On sait que, par suite de cette indépendance de position, il se trouva avec eux en désaccord sur divers points de leurs doctrines philosophiques et même politiques.

La vie tout entière de M. de Genoude s'est passée dans les combats de la presse; il semble qu'il se plaise dans les luttes de la pensée. M. de Genoude est né pour la polémique. Son style est grave, nerveux, énergique. En politique surtout, sa pensée se formule d'une manière concise et souvent piquante. On pourrait citer de lui plusieurs mots qui sont devenus des jugements (1)

(1) Tel, ce *trait* sur Mme de Staël : « Sa conversation était pleine de prestiges; brillante, animée, elle s'enivrait d'elle même, elle étonnait par les éclairs qu'elle jetait autour d'elle. On la retrouve tout entière dans ses écrits; mais là *on sent qu'elle a plus d'esprit qu'elle ne peut en conduire.* » — *Conservateur*, tome I, page 330.

Telle encore, cette parole presque prophétique qui caractérise d'une manière si exacte le gouvernement qui allait bientôt surgir : « La chambre démocratique, maîtresse du vote de l'impôt, attirera « toute la puissance ; et la dissolution ne pouvant rien sur elle—puis« que les colléges qui ne sauraient être réformés que par une loi, en« verraient la chambre dissoute ou une chambre pire— ce sera dans « les colléges électoraux que se réfugiera la puissance réelle, la puis« sance en dernier ressort, puissance devant laquelle la royauté et « la pairie ne seront que des pouvoirs secondaires. Nous serons « alors *en démocratie royale.* » (*Gazette* du 17 juillet 1829.) Parole étonnante qui renferme l'histoire des actes consommés en 1830,

Son esprit est éminemment logique, et la rectitude de sa pensée étonne. Peu d'hommes de nos jours font preuve d'une intention plus ferme. On dirait que son intelligence se joue des sophismes. Aussi, c'est une des habitudes de sa polémique, peu imitée jusque là, de citer l'argumentation de ses adversaires. Son regard plonge, d'abord, dans la profondeur d'une question et en suit, sans fatigue, les mille détours. Doué d'une puissance d'analyse remarquable, il remonte, d'un seul bond, au principe fondamental de la vérité particulière qu'il veut prouver et redescend, dans la discussion, armé de cette force qu'il a puisée dans les hauteurs de la logique. Architecte intelligent, avant d'asseoir l'édifice qu'il médite, il creuse le sol jusqu'à ce que le rocher lui apparaisse. Un fait éclatant appuie nos paroles et atteste la force de son intelligence. A seize ans, M. de Genoude lut la *Profession de foi du vicaire Savoyard*, et cette lecture le ramena à la foi chrétienne. Nous savons qu'il y a une secrète analogie dans les sophismes et la déraison du philosophe de Genève; mais il n'y a que les esprits supérieurs qui puissent la saisir, la comprendre; car ce qui distingue avant tout M. de Genoude, c'est l'amour de la vérité, cette indépendance des faits qui est l'apanage d'une haute raison; c'est, en un mot, cette admirable qualité qu'on a si justement appelée *le culte des principes* (1).

M. de Genoude, pour exprimer son opinion sur les choses publiques, ne prend le mot que de sa conviction. La *Gazette*,

et qui montre déjà le refus de concours, les 221 imposés à la monarchie par l'omnipotence électorale, la déchéance de la pairie, trois générations royales en exil, et enfin cet établissement nouveau que Lafayette définissait *une monarchie entourée d'institutions républicaines*.

(1) M. Alfred Nettement, *Supp. à la Gazette*, du 27 août 1841.

nous l'avons dit, marcha toujours avec M. de Villèle, parce que le ministère, à ses yeux, voulait le développement de la Charte dans le sens monarchique, et que les principes de sa politique pouvaient seuls amener le salut de la monarchie par son union avec la liberté. Mais, tout en appuyant les mesures administratives qu'il jugeait utiles, M. de Genoude garda son indépendance et la liberté de ses opinions. C'est ainsi qu'on le vit embrasser la cause des Grecs avec une vivacité qui attira les observations de M. Canning. C'est ainsi que, plus tard, il prit ouvertement la défense des catholiques opprimés par la Hollande et exposa, deux fois, M. de Villèle aux réclamations des cabinets de Saint-James et Saint-Pétersbourg. On voit que le dévoûment de la *Gazette* au principe catholique et à la cause des nationalités date de loin ; et cela suffirait seul pour répondre aux attaques dirigées naguère contre elle avec un zèle plus bruyant qu'éclairé.

M. de Genoude a toujours fait preuve d'une grande fermeté de caractère. Il est inaccessible à tout autre influence qu'à celle du raisonnement et de la vérité. Cette inflexibilité, du reste, n'est qu'une conséquence bien naturelle de la droiture de son âme et de la pénétration de son regard. Il voit la vérité et la suit sans regarder si ses amis sont à ses côtés. C'est là pourtant ce qui lui a valu ces accusations fréquentes de despotisme, de hauteur, d'esprit de domination et d'opiniâtreté. Mais on sent combien ce reproche est frivole. En effet, le despotisme est dans la prétention d'un esprit à donner sa volonté comme règle du vrai, à substituer l'arbitraire de ses propres idées à la raison des principes. Or, c'est au nom des principes que M. de Genoude veut agir sur les esprits. C'est la souveraineté de la logique qu'il proclame. Il pense que les hommes n'ont de force qu'autant qu'ils savent se placer dans la raison. Leur puissance ne diffère pas de celle des principes. Toute l'habileté des hommes politiques consiste à choisir leurs

positions. On voit loin et bien lorsqu'on se place dans la ligne des faits primordiaux et des principes constitutifs. Qui n'a entendu parfois ces intarissables plaisanteries sur le talent prophétique de la *Gazette de France*? Et pourtant ce journal, avec les politiques de tous les temps, ne faisait qu'appliquer les lois de la logique divine à l'histoire. Ainsi, Bossuet a suivi le protestantisme dans ses longues aberrations et son doigt, traçant la courbe de ses erreurs, a marqué l'abîme où cette vaste hérésie devait un jour se perdre. C'est que le monde moral est soumis aux lois éternelles de la vérité et de la justice. Or, ces lois, découvertes par le génie et l'observation, nous disent qu'une cause de désordre et de ruine ne peut produire que le trouble et l'agitation ; qu'un principe faux ne peut renfermer que des conséquences nuisibles qui se développent par le temps et par la rectitude naturelle à l'esprit humain. On conçoit donc qu'une âme, initiée par une longue expérience, à la marche des choses, puisse, à l'examen des principes admis par la société, signaler d'avance les conséquences qu'ils amèneront. Il est clair encore que cet homme devra porter dans son langage quelque chose de ferme et de décidé qui pourra heurter souvent les préjugés, les vues ou les espérances des partis. Ces observations suffisent pour montrer comment M. de Genoude peut, sans être accusé d'ambition et de hauteur, rester inflexible dans des idées qui lui paraissent droites. M. de Maistre a écrit une phrase d'un sens profond : « Tout écrivain, dit-il (1), qui se tient dans le cercle de » la sévère logique, ne manque à personne. Il n'y a qu'une » seule vengeance honorable à tirer de lui : c'est de raisonner » contre lui, mieux que lui. » Voilà la grande règle, et c'est ce que les adversaires de M. de Genoude ont presque toujours oublié.

(1) Du pape, *Disc. prél.*, p. 6.

M. de Genoude ne fait point de politique au jour le jour, pour ainsi parler, et ne change point selon ses caprices et ses intérêts. C'est pour la vérité, c'est pour la France, qu'il parle et qu'il agit. Son opposition est systématique, avons-nous entendu dire quelquefois. Mais, quand l'erreur se pare elle-même du nom de système, l'opposition ne doit-elle pas alors se systématiser aussi? Hé quoi! ne doit-elle pas être systématique, l'opposition à l'esprit révolutionnaire, à ce système sans gloire et sans cœur qui ruine et déshonore la France, à toutes ces maximes funestes qui désolent notre beau pays. Oui, sur ce point, la ligne de M. de Genoude est inflexible et tous les amis de la France l'en félicitent.

Il nous serait impossible de réfuter une à une les accusations accumulées par la presse dynastique contre M. de Genoude. C'était par des faits historiques qu'il fallait détruire un système d'idées puisé dans l'histoire. Personne, à notre connaissance, n'a tenté cette voie de réfutation. Et, cependant, les recherches historiques des royalistes nationaux sont là comme un défi solennel jeté à la révolution, comme une protestation invincible et toujours vivante

Mais les adversaires de M. de Genoude ont trouvé plus commode, sans doute, de chercher des plaisanteries ou des injures que des raisons. Ainsi, on a parlé d'opiniâtreté, d'ambition, d'orgueil, d'intérêt personnel. Or, tout le monde sait que l'œuvre de M. de Genoude est une œuvre de conscience, de conviction sincère, de dévouement au pays et à la religion, de patriotisme et d'abnégation. Les faits sont là et crient plus haut que les calomnies. La *Gazette de France* a été condamnée, sous le régime de liberté qu'on nous a fait, à 77 mois de prison, dont M. de Genoude a lui-même subi une assez grande partie; elle a versé près de deux cents mille francs d'amendes dans les caisses du trésor; et, enfin, pour avoir voulu résister à la dictature de M. de Metternich et garder in-

tacte l'indépendance qui convient aux royalistes français, elle a consenti à perdre six mille abonnés et deux cent mille francs de revenu annuel. Singulière ambition que celle qui vit de sacrifices! Etrange manière de comprendre *l'intérêt personnel* dans un siècle témoin de tant de lâchetés et de félonies, que de renoncer au repos, aux douceurs de la vie privée; que d'exposer sa fortune à l'avidité du fisc, son honneur et son nom à la malveillance des partis, afin de rester fidèle aux convictions de sa vie entière, à la religion des souvenirs, au culte du malheur!

Reste maintenant l'accusation d'*habileté* et de mauvaise foi, accusation perfide et déjà ruinée dans ses fondements par l'ensemble des preuves présentées dans cet écrit. Si, en effet, comme nous l'avons montré, les idées fondamentales exposées par M. de Genoude sont inscrites dans les lois, dans les monuments littéraires et historiques, dans les habitudes, dans les traditions de cette société; si M. de Genoude n'a d'autre mérite que d'avoir mis en lumière ces grands principes de la nationalité et de la monarchie françaises, de les avoir défendus de toute la puissance de sa logique et de son admirable talent, ne sommes-nous pas en droit de conclure que ce reproche injuste et banal tombe de lui-même et n'a plus de sens? Non, M. de Genoude n'a rien inventé; son système n'est point un édifice fantastique, résultat de combinaisons plus ou moins heureuses et sans appui dans le monde des faits. Au contraire, c'est l'expression d'une réalité vivante, c'est l'ensemble des lois réalisées dans notre organisation sociale, dans l'existence de la plus belle monarchie du monde.

Nous sommes au terme de notre travail: on connaît maintenant la vie et les idées de M. de Genoude; on peut embrasser, d'un coup-d'œil, les grandes lignes de cette existence; on voit quelles idées règnent sur cette intelligence, quels sentiments font battre le cœur de l'écrivain. Le principe catholique dans le monde

entier, le principe de nationalité dans l'organisation de l'Europe, le principe de royauté indépendante et de liberté indépendante en France, voilà les idées portées par les royalistes qui reconnaissent M. de Genoude pour leur organe le plus dévoué. L'avenir de l'humanité, l'indépendance des nations, la prospérité et la gloire de la France, sont dans l'application de ces trois grands principes. Trois journaux marchant d'accord et sous une direction unique (1), prouvent la nécessité de ces trois idées pour le salut de notre patrie, et la possibilité de leur concours simultané et de leur conciliation. Pour nous, nous avons exposé les faits en toute sincérité, n'ayant d'autre but que de contribuer, selon nos forces, au triomphe des idées qui seules peuvent assurer le bonheur de notre belle patrie C'est un hommage rendu à la France et à la vérité, que de raconter les travaux et les efforts de ceux qui ont consacré la vie à leur défense du catholicisme, de la monarchie et de la liberté.

Et qu'il nous soit permis, en terminant cette étude historique où nous avons eu pour pensée et pour but moins de louer les capacités, la vertu et les talents d'un homme, que de montrer la marche nationale, traditionnelle et progressive des idées françaises remises en lumière par les travaux, les efforts, les sacrifices de cet homme, de ses amis et de ses co-religionnaires politiques; qu'il nous soit permis, disons-nous, de nous réjouir avec tous les royalistes nationaux, de voir le labeur patriotique de la *Gazette de France* couronné par les actes de la plus autorité. La présence de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, du défenseur de la monarchie et de la liberté, auprès de l'auguste descendant de saint Louis et d'Henri IV, vient de sceller, aux yeux de la France, le pacte signé par Louis XVI en 1789; nous ne pouvons résister au désir de répéter ici les deux lettres; désor-

(1) *Le Monde Catholique*, *la Gazette de France*, *la Nation*.

mais immortelles, où M. de Châteaubriand et Henri de Bourbon ont posé, aux yeux du monde entier, la base de la conciliation du principe monarchique et des libertés nationales :

« Londres, le 4 décembre 1843.

« Monsieur le vicomte de Châteaubriand, au moment où je vais avoir le chagrin de me séparer de vous, je veux vous parler encore de toute ma reconnaissance pour la visite que vous êtes venu me faire sur la terre étrangère, et vous dire tout le plaisir que j'ai éprouvé à vous revoir et à vous entretenir des grands intérêts de l'avenir. En me trouvant avec vous en parfaite communauté d'opinions et de sentiments, je suis heureux de voir que la ligne de conduite que j'ai adoptée dans l'exil, et la position que j'ai prise sont, en tous points, conformes aux conseils que j'ai demandés à votre longue expérience et à vos lumières. Je marcherai donc avec encore plus de confiance et de fermeté dans la voie que je me suis tracée.

« Plus heureux que moi, vous allez revoir notre chère patrie. Dites à la France tout ce qu'il y a dans mon cœur d'amour pour elle. J'aime à prendre pour mon interprète cette voix chère à la France, et qui a si glorieusement défendu dans tous les temps les principes monarchiques et les libertés nationales.

« Je vous renouvelle, monsieur le vicomte, l'assurance de ma sincère amitié.

HENRI. »

« Londres, le 6 décembre 1843.

« Monseigneur,

« Les marques de votre estime me consoleraient de toutes les disgrâces ; mais, exprimées comme elles le sont, c'est plus que de la bienveillance pour moi, c'est un autre monde qu'elles découvrent, c'est un autre univers qui apparaît à la France.

« Je salue, avec des larmes de joie, l'avenir que vous annoncez ; vous, innocent de tout, à qui l'on ne peut rien opposer que d'être descendu de la race de saint Louis, seriez-vous donc le seul malheureux parmi la jeunesse qui tourne les yeux vers vous ?

« Vous me dites que, plus heureux que vous, je vais revoir la France. *Plus heureux que vous !* c'est le seul reproche que vous trouviez à adresser à votre patrie ! Non, prince, je ne puis jamais être heureux tant que le bonheur vous manque. J'ai peu de temps à vivre et c'est ma consolation. J'ose vous demander, après moi, un souvenir pour votre vieux serviteur.

« Je suis, avec le plus profond respect,

« Monseigneur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND. »

Tel est le glorieux couronnement de l'édifice relevé par la *Gazette de France*, et le jour où ces lettres ont été signées

par la main auguste de l'exil et du génie, a dû être le plus beau jour de la vie de M. de Genoude comme la plus noble de ses récompenses.

FIN.

HISTOIRE

D'UNE AME

PAR

M. DE GENOUDE

SUIVIE DE QUELQUES FRAGMENTS

SUR LE PLESSIS-AUX-TOURNELLES.



PARIS

LIBRAIRIE DE PERRODIL, ÉDITEUR,

RUE DE CHARTRES, 12.

1844.

